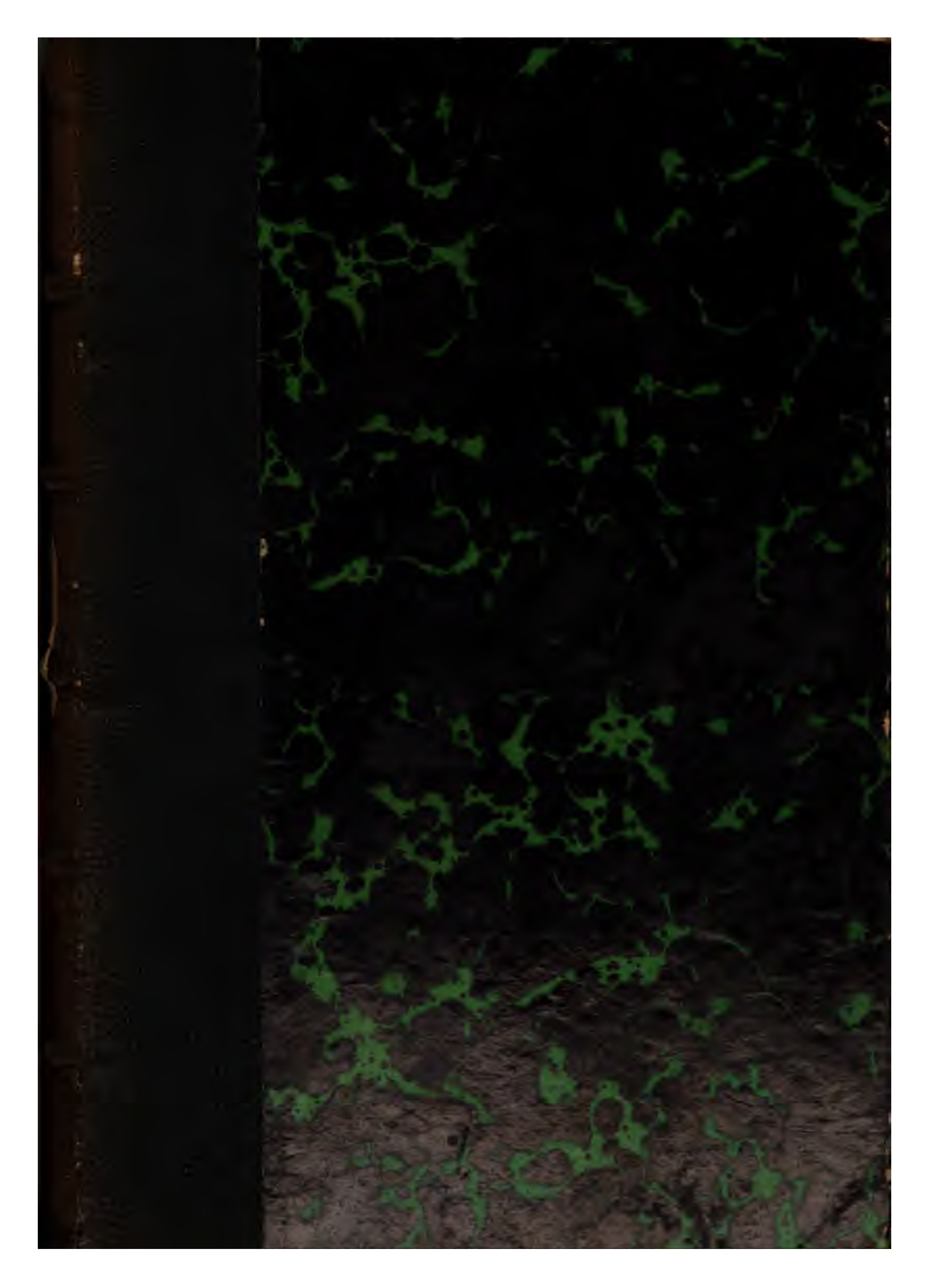
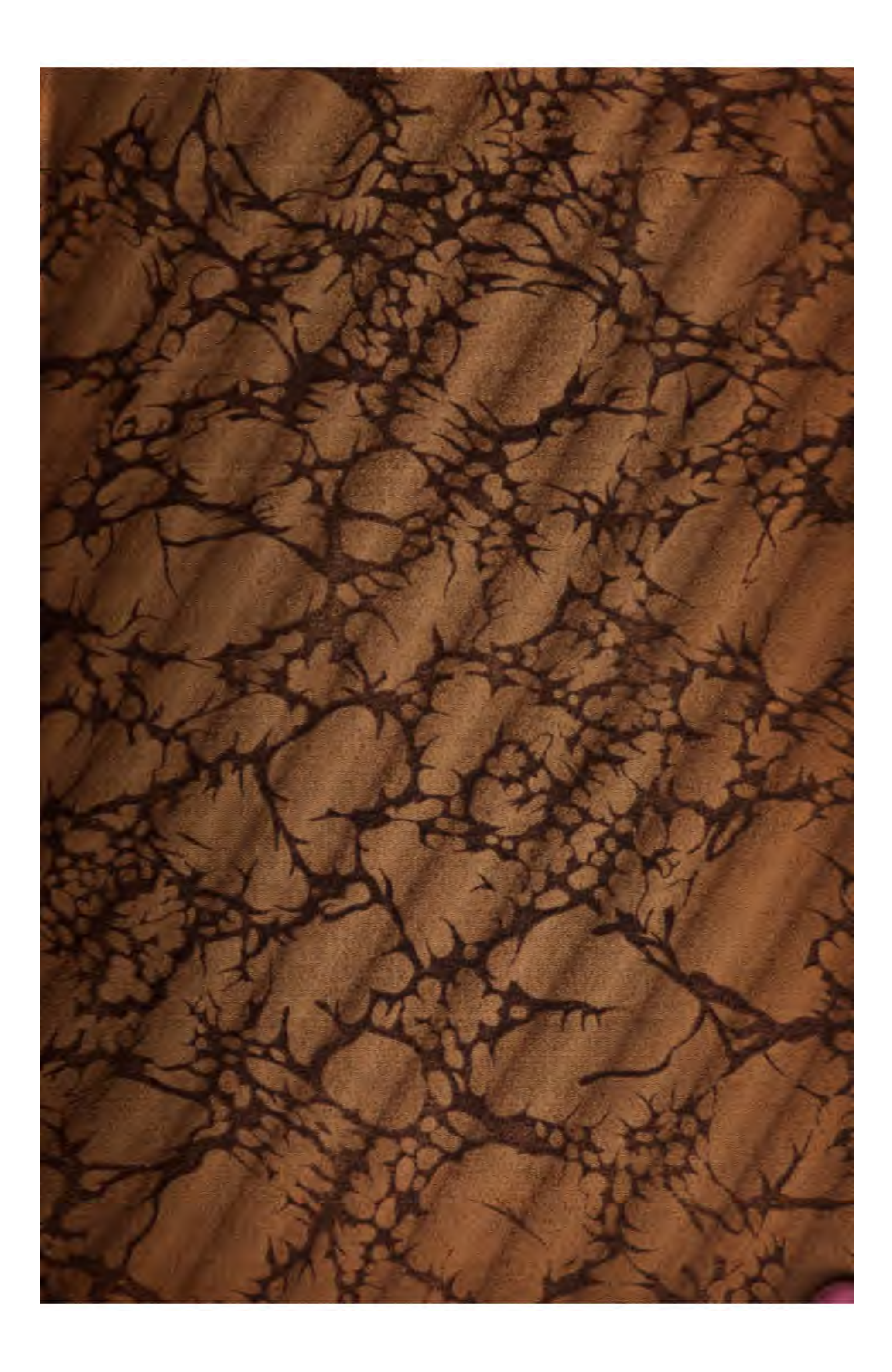






ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

DOCUMENTS ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

CLAUSES ÉCONOMIQUES

Les relations commerciales entre les Alliés et la Turquie continueront à être réglées par le régime des Capitulations, rétabli en faveur des Alliés qui en bénéficiaient avant la guerre et étendu aux autres Alliés.

Le tarif des droits d'importation sera donc celui qu'avait établi la Convention du 25 avril 1907. De larges pouvoirs sont cependant donnés à la Commission financière constituée en vertu du Traité pour modifier selon les besoins les droits d'entrée et les droits de consommation, pour appliquer aux sujets alliés et à leurs biens toutes taxes et droits qui seraient également imposés aux sujets turcs, et pour autoriser toutes prohibitions d'importation ou d'exportation. Toutefois, les mesures de ce genre n'entreront en vigueur qu'après un délai de six mois à dater de la notification à chacune des Puissances alliées.

DÉSARMEMENT

En ce qui concerne le désarmement de la Turquie, il est assuré par des stipulations dont voici un aperçu sommaire ;

Armée. — Recrutée par engagements volontaires, avec service de douze ans (vingt-cinq ans pour les officiers), elle comprendra 35.000 gendarmes, 15.000 hommes de renforts pour la gendarmerie et 700 hommes pour la garde personnelle du Sultan. Des officiers alliés et neutres collaboreront au commandement de la gendarmerie. Tous les ouvrages bordant la mer de Marmara et les Détroits, dans une zone large de 20 kilomètres, seront démolis.

Marine. — Tous les navires de guerre seront enlevés à la Turquie, sauf quelques bateaux légèrement armés et servant à la police.

Aviation. — Aucune aviation militaire ou navale n'est laissée à la Turquie.

Contrôle. — Des commissions interalliées contrôleront le désarmement. La nouvelle force armée turque sera organisée par une section spéciale de la commission militaire interalliée, section qui fonctionnera pendant cinq ans au moins.

en Asie doivent donner des gages pour le payement de la part qui leur incombe.

La répartition devra être faite dans la proportion des revenus moyens des territoires transférés par rapport aux revenus totaux de la Turquie pendant les trois années qui ont précédé les guerres balkaniques.

Les mêmes règles seront appliquées pour le calcul des charges afférentes au service de la Dette publique ottomane qui devront incomber aux Puissances ayant acquis des territoires ottomans à la suite des guerres balkaniques.

Etablissement d'un contrôle sur les finances ottomanes.

Une Commission financière, composée d'un représentant de chacune des Puissances alliées intéressées, la France, l'Empire britannique et l'Italie, auxquels est adjoint un représentant ottoman avec voix consultative, est créée en Turquie, en vue de prendre telles mesures qu'elle jugera les plus convenables pour restaurer les finances ottomanes. Ses principales attributions sont les suivantes :

Examen préalable des budgets ottomans qui ne peuvent être mis en vigueur sans son approbation ;

Surveillance de l'exécution des budgets, lois et règlements financiers de la Turquie ;

Détermination des mesures à prendre, en vue de réformer la circulation monétaire en Turquie.

Le Gouvernement ottoman ne peut en outre créer aucune nouvelle ressource fiscale, modifier son régime douanier, effectuer aucun emprunt intérieur ou extérieur sans le consentement de la Commission financière.

Le consentement de la Commission est également requis pour l'attribution par le Gouvernement ottoman de concessions nouvelles en Turquie.

Il est prévu qu'ultérieurement, la Commission financière pourra se substituer au Conseil de la Dette pour l'administration des revenus concédés. Cette substitution sera décidée à la majorité par les Gouvernements de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, après consultation des porteurs, et la décision devra intervenir six mois avant l'expiration des pouvoirs du Conseil en exercice de la Dette publique ottomane.

En ce qui concerne plus spécialement l'exécution du présent Traité, la Commission financière est chargée :

De fixer les annuités à payer par le Gouvernement turc pour le remboursement des frais d'occupation et le règlement des réparations dues aux ressortissants des Puissances alliées ;

D'arrêter les chiffres des annuités à mettre à la charge des Puissances en faveur desquelles des territoires ont été détachés de la Turquie pour le service de la Dette publique ottomane ;

De régler l'affectation des sommes en or qui doivent être transférées par l'Allemagne et l'Autriche en exécution de l'article 259 — 1°, 2°, 4°, 7° du Traité de paix avec l'Allemagne et de l'article 210 — 1° du Traité de paix avec l'Autriche.

sont généralement semblables à celles qui ont été insérées dans le Traité de Paix avec l'Autriche.

Dispositions générales.

Sous ce titre, la Turquie reconnaît et accepte tous les autres Traités et les Conventions additionnelles avec les autres puissances ennemies et avec les Etats qui se sont constitués ou se constitueront sur tout ou partie de l'ancien Empire russe ; elle reconnaît également l'abrogation du Traité de Brest-Litovsk et de tous les Traités, Conventions et Accords conclus par la Turquie avec le Gouvernement maximaliste en Russie.

Une commission spéciale sera chargée de préparer un régime judiciaire pour remplacer le système capitulaire actuel. Des clauses prévoient aussi l'amnistie par la Turquie des sujets turcs qui ont combattu pendant la guerre aux côtés des Alliés et la renonciation par la Turquie à tous ses droits de souveraineté ou de juridiction sur les Musulmans qui sont soumis à la souveraineté ou au protectorat de quelque autre Etat.

CLAUSES FINANCIÈRES

Toutes les ressources de la Turquie, exception faite des revenus concédés ou donnés en garantie du Service de la Dette publique ottomane, doivent être employées par privilège à effectuer les payements suivants dans l'ordre des priorités ci-après :

1° Dépenses normales des forces alliées d'occupation après la mise en vigueur du présent Traité ;

2° Dépenses d'occupation depuis le 30 octobre 1918 dans les territoires restant ottomans, et dépenses des forces alliées d'occupation dans les territoires détachés de la Turquie au profit d'une Puissance autre que celle qui a supporté ces dépenses d'occupation.

Les dépenses visées par le précédent alinéa seront réglées par des annuités calculées de manière à permettre à la Turquie de combler toute insuffisance éventuelle dans la somme requise pour le payement des intérêts de la Dette publique ottomane restant à sa charge ;

3° Indemnités dues à raison des réclamations des Puissances alliées pour la réparation des dommages subis par leurs ressortissants.

Le Gouvernement ottoman s'engage à réparer pécuniairement toutes les pertes ou dommages subis par les ressortissants civils des Puissances alliées pendant la guerre et jusqu'à la mise en vigueur du traité.

Cession des biens de l'Etat ottoman.

Les Puissances en faveur desquelles des territoires sont détachés de la Turquie acquièrent gratuitement tous biens ou propriétés de l'Empire ottoman ou de la liste civile, situés sur ces territoires.

Répartition de la dette publique ottomane.

Les Puissances en faveur desquelles des territoires ont été détachés de l'Empire ottoman sont tenues de participer aux charges annuelles afférentes au service de la Dette publique ottomane.

Les Etats de la Péninsule balkanique et les Etats nouvellement créés

respecter les fondations pieuses. Une décision est également prise en vue d'assurer l'égalité commerciale complète, sur le territoire du Hedjaz, aux nouveaux Etats de Turquie et à tous les Etats.

Egypte, Soudan et Chypre.

La Turquie renonce à tous ses droits et titres sur l'Egypte, à dater du 5 novembre 1914, et reconnaît le Protectorat de la Grande-Bretagne sur l'Egypte, proclamé le 18 décembre 1914. Des clauses spéciales sont prévues en ce qui concerne : l'acquisition de la nationalité égyptienne par les Turcs, la liberté laissée aux Turcs d'opter pour la nationalité turque, le traitement de l'Egypte et des nationaux égyptiens, de leurs marchandises et de leurs navires, la protection des nationaux égyptiens, par la Grande-Bretagne à l'étranger, la renonciation en faveur de la Grande-Bretagne des pouvoirs conférés au Sultan de Turquie par la Convention signée à Constantinople le 29 octobre 1888, au sujet du canal de Suez, le traitement des biens appartenant au gouvernement et aux nationaux Turcs en Egypte, la renonciation par la Turquie aux plaintes qu'elle a formulées au sujet du tribut payé autrefois par l'Egypte, et l'acceptation par la Grande-Bretagne des responsabilités de la Turquie au sujet des emprunts turcs garantis par le tribut égyptien.

Les Hautes Parties Contractantes prennent note de la Convention passée entre les Gouvernements britannique et égyptien, le 19 janvier 1899, et de la Convention additionnelle du 10 juillet 1899, concernant les statuts de l'administration du Soudan.

Les Hautes Parties Contractantes reconnaissent également l'annexion de Chypre proclamée par le Gouvernement britannique, le 5 novembre 1914. La Turquie renonce à tous ses droits sur cette île, y compris à la jouissance du tribut payé autrefois par elle au Sultan, et une décision est prise pour l'acquisition de la nationalité britannique par les nationaux turcs nés à Chypre ou y résidant habituellement.

Maroc, Tunisie.

La Turquie reconnaît le protectorat de la France sur le Maroc, ainsi qu'il est établi par la Convention du 30 mars 1912, et le protectorat de la France sur la Tunisie, établi le 12 mai 1881. Les marchandises marocaines et tunisiennes entrant en Turquie seront soumises au même régime que les marchandises françaises.

Libye et îles de la mer Egée.

La Turquie renonce aux droits et privilèges réservés au Sultan en Libye par le Traité de Lausanne du 12 octobre 1912. Elle renonce également en faveur de l'Italie à tous ses droits et titres sur le Dodécanèse, actuellement occupé par l'Italie ainsi que sur l'île de Castellorizzo.

Nationalité.

Des dispositions particulières sont insérées dans le Traité pour le règlement de la nationalité des sujets turcs résidant habituellement sur les territoires détachés de la Turquie par le Traité. Ces dispositions

sera signé par la Grèce pour protéger les minorités ethniques, linguistiques et religieuses dans ses nouveaux territoires, particulièrement à Andrinople, et sauvegarder la liberté du transit et le traitement équitable du commerce des autres nations. La Grèce assume également certaines obligations financières.

Arménie.

La Turquie reconnaît l'Arménie comme un Etat libre et indépendant et consent à accepter l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique quant à la frontière entre la Turquie et l'Arménie dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis, et à l'accès de l'Arménie à la mer. Une disposition mentionne les obligations et les droits qui pourront incomber à l'Arménie du fait de la décision du Président lui donnant d'anciens territoires turcs. La fixation des frontières entre l'Arménie d'une part et de la Géorgie et l'Azerbaïdjan de l'autre résultera d'un accord direct à ce sujet entre les trois Etats. Un traité séparé devra être signé par l'Arménie pour protéger les minorités ethniques ou religieuses, la liberté de transit et un régime équitable pour le commerce des autres nations.

Syrie, Mésopotamie et Palestine.

La Syrie et la Mésopotamie sont reconnues par les Hautes Parties contractantes comme États indépendants, en vertu de l'Article 22 du Pacte de la Société des Nations; au point de vue administratif, elles sont soumises aux avis et à l'assistance d'un mandataire, jusqu'à ce qu'elles soient capables de se gouverner elles-mêmes. Les limites des États et le choix des mandataires seront fixés par les Principales Puissances alliées. En application des décisions de l'Article 22 du Pacte de la Société des Nations, l'administration de la Palestine est légalement confiée à un mandataire. Le choix du mandataire et la détermination des frontières de la Palestine seront établis par les Principales Puissances alliées. La déclaration originairement faite le 8 novembre 1917 par le Gouvernement britannique et adoptée par les autres Gouvernements alliés, en faveur de la création d'un foyer national juif en Palestine, est confirmée. Une commission spéciale, avec un Président nommé par la Société des Nations, sera chargée d'étudier et de régler toutes les questions et toutes les réclamations relatives aux différentes communautés religieuses en Palestine.

Les termes des mandats seront fixés par les Principales Puissances alliées et soumis à l'approbation du Conseil de la Société des Nations.

Hedjaz.

Comme l'ont déjà fait les Alliés, la Turquie reconnaît le Hedjaz comme Etat libre et indépendant et lui transmet ses droits de souveraineté sur les territoires situés au delà des limites de l'ancien Empire turc et en deçà des limites qui seront fixées ultérieurement pour le Hedjaz.

Vu le caractère sacré reconnu par tous les Musulmans aux villes de La Mecque et de Médine, le Roi du Hedjaz se charge d'assurer leur accès libre et facile aux Musulmans de tous pays, désirant s'y rendre en pèlerinage ou pour tout autre objet religieux; il fera également

et au Sud de l'Arménie, telle qu'elle sera éventuellement fixée, et au Nord de la frontière méridionale de la Turquie, ce projet étant arrêté par une Commission composée des représentants anglais, français et italiens et siégeant à Constantinople. Ledit projet sauvegardera les droits des Assyro-Chaldéens et des autres minorités ethniques ou religieuses dans les territoires ci-dessus. A ce sujet, une disposition envisage également une rectification possible de la frontière turque à l'endroit où cette frontière touche à la Perse.

Le Traité prévoit aussi qu'au cas où la population kurde de ces territoires ferait appel au Conseil de la Société des Nations, et dans un délai déterminé, pour obtenir leur indépendance, cette indépendance lui sera accordée, si elle est recommandée par le Conseil. En pareil cas, les Kurdes habitant la partie méridionale du Kurdistan relevant jusqu'ici du vilayet de Mossoul, seront admis, s'ils le désirent, à adhérer à l'Etat kurde indépendant.

Smyrne.

Le Gouvernement turc consent à transférer au Gouvernement grec l'exercice de ses droits de souveraineté sur la ville de Smyrne et sur un territoire adjacent, comme il est indiqué sur la carte jointe au Traité. Comme témoignage de la souveraineté turque le pavillon ottoman flottera sur un fort extérieur de Smyrne; le Gouvernement grec sera responsable de l'administration du territoire ; il peut y conserver des troupes pour maintenir l'ordre ; il est autorisé à comprendre ledit territoire dans le système des douanes grecques et doit établir un Parlement local sur les bases de la représentation proportionnelle des minorités. Ce projet qui doit être soumis au Conseil de la Société des Nations entrera en vigueur seulement après approbation par la majorité du Conseil. Les élections locales pourront être retardées pendant une période limitée pour permettre le retour des habitants bannis ou déportés par les autorités turques. Des dispositions spéciales visent la protection des minorités, la nationalité des habitants du territoire et leur protection à l'étranger, la suspension du service militaire obligatoire, la liberté du commerce et du travail, l'usage du port de Smyrne par la Turquie. Il est spécifié que le Gouvernement grec ne devra rien faire pour déprécier la valeur de la monnaie turque existante. Le territoire aura la charge d'une part proportionnelle de la dette ottomane : les droits des salines de Phocée sont respectés. Après un délai de cinq ans, le Parlement local pourra demander au Conseil de la Société des Nations l'incorporation du territoire au royaume de Grèce. Le Conseil pourra imposer un plébiscite; si l'incorporation est accordée, la Turquie consent d'avance à renoncer à ses droits souverains sur ce territoire en faveur de la Grèce.

Grèce.

La Turquie renonce en faveur de la Grèce à ses droits et titres sur les territoires de la Turquie d'Europe en dehors de la frontière indiquée sur la carte jointe au Traité, aussi bien que sur Imbros, Tenedos, Lemnos, Samothrace, Mitylène, Samos, Nikaria et Chio et certaines autres îles de la mer Egée. Dans la zone des Détroits, le Gouvernement grec accepte en principe les mêmes obligations que celles qui sont imposées à la Turquie. Une disposition stipule qu'un traité séparé

Société des Nations. Une commission des Détroits est établie, chargée du contrôle ; les Gouvernements turc et grec lui délégueront les pouvoirs nécessaires. La commission est composée de représentants accrédités respectivement par les Etats-Unis d'Amérique (si ce Gouvernement le désire et lorsqu'il aura fait connaître son adhésion) l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon, la Russie (si la Russie est reconnue comme membre de la Société des Nations et après cette reconnaissance), la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie (si la Bulgarie est reconnue par la Société des Nations et après cette reconnaissance). Chaque Puissance accréditera un représentant, mais les représentants des États-Unis, de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie, du Japon et de la Russie auront deux voix chacun et les représentants des trois autres Puissances une voix chacun. La Commission exerce son autorité en complète indépendance de l'autorité locale ; elle a son propre pavillon, son propre budget et une organisation autonome. La Commission est chargée de l'exécution de tous les travaux nécessaires pour l'amélioration de la navigation des Détroits ou de l'accès des ports : elle exerce le contrôle du pilotage, du remorquage et des mouillages, ainsi que le contrôle nécessaire pour assurer dans le port de Constantinople et de Haïdar-Pacha l'exécution du régime stipulé par la partie du Traité concernant les ports, voies d'eau, voies ferrées et celui de tout ce qui a trait aux épaves et aux sauvetages.

Dans le cas d'attentats à la liberté de passage des Détroits, une stipulation spéciale prévoit un appel adressé par la commission aux représentants à Constantinople des Puissances fournissant les forces d'occupation. Ces représentants arrêteront avec les Commandants naval et militaire des forces alliées les mesures à prendre. La commission pourra acquérir les biens ou faire exécuter les travaux permanents qu'elle jugera utiles : les moyens financiers lui seront fournis par des emprunts gagés sur les taxes qu'elle est autorisée à lever sur les navires utilisant les Détroits. D'autres articles règlent le transfert à la commission des fonctions exercées dans les eaux des Détroits par le conseil supérieur de santé de Constantinople, l'Administration sanitaire ottomane et le Service national des bateaux de sauvetage du Bosphore, ainsi que les relations de la Commission avec les personnes ou les sociétés titulaires de concessions en matières de phares, docks, quais et autres entreprises similaires. La Commission a le pouvoir de lever une force spéciale de police, elle doit déférer les infractions aux règlements et arrêtés de la Commission aux tribunaux consulaires turcs ou grecs selon le cas. Un article spécial édicte que tous les droits et charges imposés par la Commission devront être levés sans aucune discrimination et sur le pied d'une parfaite égalité sur tous les navires, quels que soient leur port d'origine, de destination ou de départ, leur pavillon ou leur propriétaire, la nationalité ou le propriétaire de leurs cargaisons. Des articles analogues aux dispositions de la Convention de 1888 concernant la navigation dans le canal de Suez visent le transit des navires de guerre belligérants, mais ne limitent en rien les pouvoirs d'un ou de plusieurs belligérants agissant en exécution d'une décision du Conseil de la Société des Nations.

Kurdistan.

La Turquie accepte par avance un projet d'autonomie locale pour les territoires habités en majorité par des Kurdes à l'est de l'Euphrate

ception, elle pourra appliquer tout excédent à satisfaire les obligations de la Bulgarie en ce qui concerne les réparations, sous réserve de tous droits de priorité stipulés dans le présent Traité.

2° *Finances.*

FINANCES. — La Bulgarie est requise d'effectuer les payements suivants dans l'ordre de priorité ci-après :

1° Dépenses occasionnées par l'occupation militaire ;

2° Le service de telle partie de la Dette extérieure ottomane qui pourrait être mise à la charge de la Bulgarie par une Commission désignée à cet effet ;

3° Le montant des réparations, ainsi qu'il est spécifié dans le présent Traité.

CLAUSES ÉCONOMIQUES

Les clauses économiques sont virtuellement identiques à celles contenues dans le Traité autrichien.

Dans la section concernant les biens, les droits et les intérêts, une modification a été introduite. Le Gouvernement bulgare devra abroger toutes les mesures exceptionnelles de guerre concernant la propriété de nationaux alliés, alors que les mesures similaires mises en vigueur par les Puissances alliées et associées sont déclarées avoir un caractère définitif et obligatoire.

Une série de dispositions nouvelles font supporter à la Bulgarie un certain nombre d'obligations qui lui incombent en raison des acquisitions territoriales résultant des guerres balkaniques.

Projet de traité remis à la Délégation turque le 11 *mai* 1920 (*Extraits du Résumé officiel*).

CLAUSES POLITIQUES

Constantinople.

Les parties admettent le maintien de la souveraineté turque sur Constantinople, mais sous cette réserve que, si la Turquie manque à l'observation des dispositions du Traité ou des traités ou conventions supplémentaires, particulièrement en ce qui concerne la protection des minorités, les Puissances alliées pourront modifier les décisions précédentes. La Turquie s'engage à accepter toutes les dispositions qui pourraient être prises à ce sujet.

Détroits.

La navigation des Détroits, comprenant les Dardanelles, la mer de Marmara et le Bosphore, sera ouverte dans l'avenir, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, à tous les vaisseaux de commerce ou de guerre et aux aéronefs militaires et commerciaux sans distinction de pavillon. Ces eaux ne sont pas sujettes au blocus, aucun droit de guerre ne pourra y être exercé, de même qu'aucun acte d'hostilité n'y sera commis, sauf pour l'exécution d'une décision du Conseil de la

mission des réparations une réduction soit sur le montant d'un versement particulier échu, soit sur la somme globale qui doit être payée par la Bulgarie, et la Commission des réparations pourra, par un vote pris à la majorité des voix, opérer toute réduction ou accorder un délai jusqu'à concurrence des indications données par la Commission interalliée. D'autre part, la Bulgarie aura toujours la faculté d'effectuer des versements par anticipation, en outre des payements semestriels, à valoir sur le total restant dû pour le principal.

Tandis que la Bulgarie accepte le transfert aux Puissances alliées et associées de toutes créances que ses anciens Alliés pourraient avoir sur elle, en particulier celles qui proviendraient de l'exécution d'entreprises faites au cours de la guerre, les Puissances alliées et associées s'engagent à ne réclamer aucun payement au titre de ces créances, dont il a été fait état lors de la détermination du montant des réparations financières dues par la Bulgarie.

La Bulgarie s'engage à restituer à la Grèce, à la Roumanie et à l'État serbe-croate-slovène respectivement tous les actes, archives et objets offrant un intérêt archéologique, historique ou artistique, qui ont été enlevés des territoires des pays ci-dessus au cours de la guerre, ainsi qu'un nombre de têtes de bétail, de différentes catégories, suivant l'énumération contenue dans le présent Traité, à titre de restitution pour les animaux qui ont été enlevés par les Bulgares des territoires appartenant aux pays ci-dessus. La Bulgarie s'engage, à titre d'indemnité particulière pour les destructions opérées dans les mines de houille sur territoire serbe par les armées bulgares, à livrer à l'Etat serbe-croate-slovène, pendant cinq ans à dater de la mise en vigueur du présent Traité, 50.000 (cinquante mille) tonnes de charbon annuellement, à prélever sur la production des mines d'État de Pernik. Toutefois, ces livraisons devront avoir la sanction de la Commission interalliée, devant qui la preuve devra être faite que lesdites livraisons de charbon ne portent pas indûment préjudice à la vie économique de la Bulgarie. La Commission interalliée dont il vient d'être question sera installée à Sofia aussitôt que possible après la mise en vigueur du présent Traité. Elle sera composée de trois membres qui seront respectivement désignés par le Gouvernement de la Grande-Bretagne, celui de la France et celui de l'Italie. La Bulgarie sera représentée à la Commission par un Commissaire qui prendra part aux séances chaque fois qu'il y sera invité par la Commission, mais sans avoir le droit de vote.

Une liste des impôts et revenus (existant actuellement ou à créer par la suite), estimés suffisants pour produire les sommes ci-dessus, sera insérée par la Commission. La liste en question comprendra tous les revenus ou les recettes provenant de concessions accordées ou à accorder pour l'exploitation de mines ou de carrières ou pour l'exécution de tous travaux d'utilité publique, ou de tous monopoles pour la fabrication ou la vente d'articles quelconques en Bulgarie. Cette liste pourra être modifiée de temps en temps avec le consentement unanime de la Commission.

Au cas où la Bulgarie manquerait à l'exécution de ses obligations, la Commission aura le pouvoir, dans la mesure et pendant la période qu'elle fixera, de prendre en main le contrôle absolu et la perception d'impôts et de recettes budgétaires, d'en retenir ou d'en débourser le produit. Après avoir fait face aux dépenses d'administration et de per-

PRISONNIERS DE GUERRE ET SÉPULTURES

Cette section est semblable à celle du Traité autrichien, sauf une disposition visant, dans le cas de la Bulgarie, la nomination d'une Commission d'enquête interalliée chargée de recueillir tous renseignements sur les violations des lois de la guerre, commises par les autorités bulgares, et de faire les recherches concernant les ressortissants alliés et associés non rapatriés.

RÉPARATIONS ET CLAUSES FINANCIÈRES

1° *Réparations.*

Les Gouvernements alliés et associés, reconnaissant que les ressources de la Bulgarie ne sont pas suffisantes pour leur assurer des réparations adéquates, consentent à accepter de la Bulgarie les réparations qu'elle peut fournir, et en fixent le montant à la somme de 2.250.000.000 (deux milliards et quart) de francs-or. Ce montant (sauf stipulations contraires qui suivent) sera acquitté par une série de payements semestriels qui auront lieu le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, à commencer au 1er juillet 1920. Les payements du 1er juillet 1920 et du 1er janvier 1921 représenteront l'intérêt calculé au taux de 2 p. 100 l'an sur la somme globale, à partir du 1er janvier 1920. Par la suite, chaque payement semestriel comprendra le payement de l'intérêt à 5 p. 100 l'an sur le montant du principal qui restera dû, et le versement à un fonds d'amortissement suffisant pour que la dette totale soit éteinte le 1er janvier 1958.

Ces sommes seront versées par l'intermédiaire de la Commission interalliée, dont il est question dans ce Traité, à la Commission des réparations instituée par le Traité de paix avec l'Allemagne le 28 juin 1919 (désignée ci-après sous le nom de Commission des réparations) conformément aux dispositions déjà prises.

La Commission des réparations aura toujours le droit de disposer, par vente ou autrement, des bons libellés en or gagés sur les payements à faire par la Bulgarie ; le montant nominal de ces bons sera fixé par la Commission des réparations de concert avec la Commission interalliée, mais ne pourra dépasser en aucun cas le total des sommes restant dues au titre du principal. Dans ce dernier cas, la Bulgarie s'engage à remettre à la Commission des réparations, par l'intermédiaire de la Commission interalliée, les bons nécessaires ; la forme, le nombre, la nature et les conditions de ces derniers seront laissés à la décision de la Commission des réparations. Les bons ainsi remis comportent obligation directe de la part du Gouvernement bulgare, mais toutes les dispositions relatives au service desdites obligations seront prises par la Commission interalliée. C'est cette dernière qui règlera tous les intérêts, le fonds d'amortissement et les autres charges entraînées par ces obligations, en prélevant les sommes nécessaires sur les versements semestriels qui devront être effectués par la Bulgarie conformément au Traité.

Tout excédent continuera à être payé à l'ordre de la Commission des réparations.

La Commission interalliée aura la faculté de conseiller à la Com-

seront notifiés, les armes, munitions et matériel de guerre de toute nature et de toute origine, existant en Bulgarie, en surplus des quantités autorisées.

Les Puissances alliées et associées décideront également de la destination à donner à ce matériel.

La fabrication d'armes, de munitions et de matériel de guerre n'aura lieu que dans une seule usine, gérée par l'État, qui en aura la propriété : sa production sera strictement limitée aux fabrications autorisées ci-dessus.

CLAUSES NAVALES

Les clauses navales stipulent que, à dater de la mise en vigueur du Traité, tous les bâtiments de guerre bulgares, y compris les sous-marins, existant ou en cours de construction, seront livrés aux Principales Puissances alliées et associées et démolis. La construction ou l'acquisition de bâtiments sous-marins, même de commerce, est interdite. Toutes les armes, toutes les munitions et tout le matériel naval de guerre qui appartenaient à la Bulgarie lors de la signature de l'armistice seront livrés aux Alliés. Pendant les trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, la station bulgare de télégraphie sans fil de Sofia ne pourra transmettre des télégrammes commerciaux que sous le contrôle des Puissances alliées.

Pendant le même délai, la Bulgarie ne devra pas construire de station de télégraphie sans fil à grande puissance.

CLAUSES AÉRIENNES

Les clauses aériennes stipulent que les forces militaires de la Bulgarie ne devront comporter aucune aviation militaire ni navale. Tout le personnel aéronautique bulgare sera démobilisé dans le délai de deux mois.

Jusqu'à la complète évacuation du territoire bulgare par les troupes alliées et associées, les appareils d'aéronautique des Puissances alliées et associées auront en Bulgarie pleine liberté de passage à travers les airs et pleine liberté d'atterrissage. Pendant six mois, la fabrication des aéronefs et pièces d'aéronefs sera interdite. Dès la mise en vigueur du présent Traité, tous les appareils d'aéronautique militaire et navale, y compris les ballons dirigeables et le matériel d'aéronautique, devront être livrés par la Bulgarie.

D'une façon générale, la Bulgarie s'engage à ne pas accréditer ni envoyer de mission militaire, navale ou aérienne auprès de nations étrangères ; elle ne permettra à aucun ressortissant bulgare de s'engager dans l'armée, la marine ou l'aviation d'une Puissance étrangère quelconque.

COMMISSIONS INTERALLIÉES DE CONTROLE

Les Commissions interalliées de contrôle pourront installer leurs services à Sofia. Le Gouvernement bulgare devra leur donner tous les renseignements et documents qu'elles jugeront nécessaires pour l'accomplissement de leur mission. La Commission militaire interalliée recevra livraison des armes, munitions et de l'outillage destinés aux fabrications de guerre.

l'État tchéco-slovaque telles que ces frontières ont été fixées par les Principales Puissances alliées et associées. La Bulgarie s'engage à reconnaître la pleine valeur des Traités et Conventions qui sont ou seront conclus par les Puissances alliées et associées avec les Puissances ayant combattu aux côtés de la Bulgarie. La Bulgarie déclare reconnaître le protectorat de la France sur le Maroc et le protectorat de la Grande-Bretagne sur l'Egypte.

CLAUSES MILITAIRES

Les clauses militaires fixent le nombre total des forces militaires dans l'armée bulgare à 20.000 hommes, y compris les officiers : toute formation militaire en dehors de ce chiffre est interdite ; l'armée bulgare devra être exclusivement employée au maintien de l'ordre intérieur et à la police des frontières. Cette armée, officiers et hommes de troupe, sera recrutée entièrement par engagements volontaires : tous les officiers, qui serviront jusqu'à l'âge de quarante ans au moins, devront s'engager à servir au moins pendant vingt ans, les sous-officiers et hommes de troupes au moins pendant douze ans. Le nombre des douaniers, gardes forestiers ou agents de police sera fixé par une Commission militaire interalliée de contrôle : le nombre de ces fonctionnaires, armés de fusils, ne pourra en aucun cas dépasser 10.000, de façon que le nombre total de fusils en Bulgarie ne dépasse pas 30.000.

La proportion des officiers, y compris le personnel des états-majors et des services spéciaux, ne dépassera pas un vingtième de l'effectif total en service et celle des sous-officiers un quinzième de l'effectif total en service. L'effectif des formations ne devra pas dépasser les effectifs maxima fixés par le Traité.

A l'expiration des trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, il ne devra exister en Bulgarie qu'une seule école militaire destinée uniquement à fournir des officiers pour les formations autorisées. Le nombre des élèves admis à suivre les cours de l'école sera strictement proportionné aux vacances à pourvoir dans les cadres des officiers : les élèves et les cadres compteront dans les effectifs de l'armée bulgare.

Dans les trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, le Gouvernement bulgare déposera dans les lieux qui lui seront notifiés par les Principales Puissances alliées et associées le surplus de l'armement et des munitions dépassant les chiffres fixés par millier d'hommes dans le présent Traité et il ne sera constitué aucun autre approvisionnement, dépôt ou réserve de munitions.

Le nombre et le calibre des pièces d'artillerie constituant l'armement fixe normal des places fortes existant actuellement en Bulgarie constitueront des maxima qui ne devront pas être dépassés. Dans les trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent traité, l'approvisionnement maximum de munitions pour ces pièces sera réduit et maintenu au taux de 1.500 coups par pièce de 105 millimètres ou au-dessous, et de 500 coups par pièce de calibre supérieur. Il ne sera élevé aucune fortification nouvelle en Bulgarie. L'importation de gaz asphyxiants ou de lance-flammes est interdite ; est également prohibée l'importation d'autos blindées ou de tanks. Dans les trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, la Bulgarie remettra aux Principales Puissances alliées et associées, dans les lieux qui lui

Section II. — Grèce

La Bulgarie renonce, en faveur de la Grèce, à tous droits et titres sur les territoires de la Monarchie bulgare situés en dehors des frontières de la Bulgarie telles qu'elles sont définies dans les sections concernant les frontières et reconnues par le présent Traité comme formant partie de la Grèce. Les ressortissants bulgares domiciliés sur les territoires transférés à la Grèce en vertu du présent Traité acquerront *ipso facto* la nationalité grecque et perdront leur nationalité bulgare. Ils auront néanmoins, pendant une période de deux ans à dater de l'entrée en vigueur du présent Traité, la faculté d'opter pour la nationalité bulgare s'ils ont dix-huit ans révolus, la même faculté étant accordée aux Grecs ayant plus de dix-huit ans qui, étant ressortissants bulgares et domiciliés en Bulgarie désireraient opter pour la nationalité grecque. La proportion et la nature des charges financières de la Bulgarie qui incomberont à la Grèce par suite des territoires placés sous sa souveraineté seront fixées conformément avec les clauses financières du présent Traité.

La Grèce accepte les dispositions que les Puissances alliées et associées jugeront nécessaires pour protéger les intérêts des habitants qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue, la religion.

Section III. — Thrace

La Bulgarie renonce, en faveur des Principales Puissances alliées et associées, à tous droits et titres sur les territoires situés en Thrace qui appartenaient autrefois à la Monarchie bulgare et qui, se trouvant situés en dehors des nouvelles frontières de la Bulgarie, n'ont encore été attribués à aucun État. La Bulgarie s'engage à accepter toutes décisions qui pourront être prises concernant ces territoires par les Principales Puissances alliées et associées. Celles-ci s'engagent à assurer un débouché économique à la Bulgarie sur la mer Egée. *Les conditions de cette garantie seront fixées ultérieurement.*

Section IV. — Protection des minorités

Les dispositions relatives à la protection des minorités sont identiques à celles insérées dans le Traité autrichien ; un article additionnel stipule que toutes les personnes domiciliées en Bulgarie à la date de la mise en vigueur du présent Traité et qui ne peuvent se prévaloir d'une autre nationalité, de même que toutes les personnes nées en Bulgarie et qui ne sont par leur naissance ressortissantes d'aucun autre Etat, acquerront *ipso facto* la nationalité bulgare.

Section V. — Dispositions générales

La Bulgarie s'engage à reconnaître la pleine valeur de tous les Traités ou arrangements que les Puissances alliées et associées passeraient avec les Etats qui se sont constitués ou se constitueront sur les territoires de l'ancien Empire de Russie. La Bulgarie déclare reconnaître et agréer les frontières de l'Autriche, de la Grèce, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de l'État serbe-croate-slovène et de

qu'elle est autorisée à signer le traité tel qu'il est. Des dispositions seront aussitôt prises pour procéder à cette signature.

Veuillez agréer, monsieur le président, les assurances de ma haute considération.

A. MILLERAND.

***

Résumé du Traité avec la Bulgarie (traité remis aux délégués bulgares, le 19 *septembre* 1919).

FRONTIÈRES DE LA BULGARIE

Au nord, la frontière avec la Roumanie ne subit aucun changement.

A l'ouest, la frontière avec l'État serbe-croate-slovène suit d'une façon générale l'ancienne frontière avec la Serbie. De petites parcelles de territoire sont cédées à l'État serbe-croate-slovène, la plus importante étant la ville de Strumnitza avec le district environnant.

Une modification est faite à la frontière sud en ce qui concerne les territoires qui doivent être attribués ultérieurement par les puissances alliées et associées : la frontière nouvelle suit une ligne qui peut être approximativement tirée d'un point situé à une distance de 8 milles au sud-ouest de Baskmakli et qui aboutit à Kilkik, passant près d'Ardabashi et de Daridere qui restent en territoire bulgare et traversent le Kartal Dagh et le Tokatjik Dagh à la frontière sud-est. Une légère modification englobant une parcelle du territoire turc au nord-ouest de Mustapha Pacha a été introduite.

La mer Noire, comme par le passé, constitue la frontière est.

CLAUSES POLITIQUES

Section I. — ETAT SERBE-CROATE-SLOVÈNE

La Bulgarie reconnaît l'État serbe-croate-slovène et renonce en faveur de cet État à tous droits sur les territoires de la monarchie bulgare situés au delà des frontières de la Bulgarie, telles qu'elles sont décrites dans le présent Traité ou dans tous autres Traités conclus en vue de régler les affaires actuelles. Une commission composée de sept membres, dont cinq seront nommés par les Principales Puissances alliées et associées, un par l'État serbe-croate-slovène, et un par la Bulgarie, sera constituée dans les quinze jours qui suivront la mise en vigueur du présent Traité pour déterminer sur le terrain la ligne frontière. Les ressortissants bulgares domiciliés postérieurement au 1er janvier 1910 dans un des territoires transférés à l'État serbe-croate-slovène n'acquerront la nationalité serbe-croate-slovène qu'à la condition d'en obtenir l'autorisation de l'État serbe-croate-slovène. Tous les autres ressortissants bulgares domiciliés dans ces mêmes territoires acquerront *ipso facto* la nationalité serbe-croate-slovène et perdront la nationalité bulgare ; dans le délai de deux ans, à dater de la mise en vigueur du présent Traité, ils auront cependant la faculté d'opter pour leur ancienne nationalité, s'ils ont dix-huit ans révolus,

cas, les puissances alliées et associées acceptent que le conseil de la Société puisse, si une des parties en cause le lui demande, offrir ses bons offices pour rectifier à l'amiable le tracé primitif, dans les mêmes conditions, aux endroits où une modification aura été jugée désirable par une commission de délimitation. Les puissances alliées et associées ont confiance que cette procédure fournit une méthode convenable pour corriger, dans le tracé des frontières, toute injustice contre laquelle des objections fondées pourraient être formulées.

Dans le cas de la Ruthénie, les principales puissances alliées et associées n'ont pas arrêté leur décision sans se rendre pleinement compte de la difficulté à laquelle elles se heurtaient. L'union entre la Ruthénie et la Tchéco-Slovaquie a été reconnue par elles dans un traité avec ce dernier État qui garantit d'une manière spéciale l'autonomie des Ruthènes. Elles se sont mises d'accord avec la Tchéco-Slovaquie pour admettre que les dispositions de ce traité, dans la mesure où elles affectent des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, soient placées sous la garantie de la Société des nations. Les puissances alliées et associées estiment que le traité signé par elles avec l'État tchéco-slovaque fournit aux populations de la province autonome de Ruthénie le moyen de faire connaître publiquement leurs désirs. Elles ne manqueront pas de prêter l'attention la plus sérieuse aux vœux que ces populations pourraient formuler à l'avenir. Le pacte de la Société des nations donne, d'ailleurs, à tout membre du conseil de la Société le droit d'attirer l'attention des signataires du traité conclu à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919, entre les principales puissances alliées et associées et l'État tchéco-slovaque sur toute question, relative à la Ruthénie, qui mériterait leur examen.

Dans ces conditions, les puissances estiment que les intérêts des populations frontières sont pleinement sauvegardés. Quant aux îlots de population magyare qui passeront sous une autre souveraineté, les traités, pour la protection des minorités déjà signés par la Roumanie et l'Etat serbe-croate-slovène et ratifiés par la Tchéco-Slovaquie, garantissent leur entière sauvegarde.

Les puissances alliées et associées enregistrent avec satisfaction l'adhésion donnée par la délégation hongroise aux principes qui sont à la base du pacte de la Société des Nations. La Société ne protège pas seulement les droits de tous les signataires du traité, elle institue aussi l'organisme, grâce auquel pourront intervenir, dans le calme et par des voies légales, tous arrangements que des circonstances nouvelles rendraient nécessaires dans le règlement de la paix. La loyauté avec laquelle la Hongrie s'acquittera des obligations que lui impose le traité rapprochera l'heure à laquelle elle pourra être accueillie dans la Société même.

Il a paru impossible aux gouvernements alliés et associés d'aller plus loin. Les pouvoirs conférés aux commissions de délimitation, en ce qui concerne les clauses territoriales, les retouches apportées aux différents articles du traité et dont les observations, qui vous sont remises en même temps que cette lettre, contiennent le détail, marquent la limite extrême de leurs concessions. Les conditions de paix qui vous sont aujourd'hui remises sont donc définitives.

En conséquence, les puissances alliées et associées attendent de la délégation hongroise, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente communication, une déclaration leur faisant savoir

conditions de paix. Si elles s'y sont résolues, c'est parce qu'elles se sont convaincues que toute modification des frontières fixées par elles entraînerait de plus graves inconvénients que ceux que dénonce la délégation hongroise. L'étude à laquelle elles viennent de se livrer n'a fait d'ailleurs que confirmer les conclusions auxquelles les puissances alliées et associées avaient été antérieurement conduites par l'examen des documents de toute nature qui peuvent être invoqués à l'appui de la thèse hongroise ; c'est sur la base de ces conclusions qu'ont été tracées les frontières décrites dans les conditions de paix qui vous ont été remises.

Les conditions ethnographiques dans l'Europe centrale sont telles, qu'il est, en effet, impossible que les frontières politiques coïncident dans toute leur étendue avec les frontières ethniques. Il s'ensuit, et les puissances alliées et associées ne se sont pas résignées sans regret à cette nécessité, que certains noyaux de population magyare se trouveront passer sous la souveraineté d'un autre État. Mais on ne saurait se baser sur cette situation pour prétendre que mieux aurait valu ne pas modifier l'ancien statut territorial. Un état de choses, même millénaire, n'est pas fondé à subsister lorsqu'il est reconnu contraire à la justice.

La délégation hongroise tire, il est vrai, argument du fait que les conditions de paix n'ont prévu nulle part de plébiscite. Si les puissances alliées et associées ont cru inutile de recourir à une consultation populaire de cette nature, ce ne fut qu'après avoir acquis la certitude que cette consultation, si elle était entourée de garanties complètes de sincérité, ne donnerait pas des résultats sensiblement différents de ceux auxquels les a conduites une étude minutieuse des conditions ethnographiques de l'Europe centrale et des aspirations nationales. La volonté des peuples s'est exprimée dans les journées d'octobre et de novembre 1918, lorsque la double monarchie s'effondrait, et que les populations longtemps opprimées s'unissaient à leurs frères italiens, roumains, yougo-slaves ou tchéco-slovaques. Les événements qui se sont produits depuis cette époque constituent autant de témoignages nouveaux des sentiments des nationalités naguère assujetties sous la couronne de Saint-Etienne. Les dispositions tardives prises par le gouvernement hongrois pour donner satisfaction aux besoins d'autonomie des nationalités ne sauraient faire illusion ; elles ne changent rien à la vérité historique essentielle : à savoir que, durant de longues années, tous les efforts de la politique magyare ont tendu à étouffer la voix des minorités ethniques.

Fidèles à l'esprit dont elles se sont inspirées en traçant les frontières fixées par le traité, les puissances alliées et associées se sont cependant préoccupées du cas où la frontière ainsi tracée ne correspondrait pas partout avec précision aux exigences ethniques ou économiques. Peut-être une enquête menée sur place fera-t-elle apparaître la nécessité de déplacer, en certains endroits, la limite prévue par le traité. Pareille enquête ne saurait être actuellement poursuivie sans retarder indéfiniment la conclusion d'une paix à laquelle l'Europe entière aspire. Mais, lorsque les commissions de délimitation auront commencé leur travail, si elles estiment que les dispositions du traité créent quelque part, comme il est dit plus haut, une injustice qu'il est de l'intérêt général de faire disparaître, il leur sera loisible d'adresser un rapport à ce sujet au conseil de la Société des nations. Dans ce

fer et l'acier, travaillait le bois, transformait surtout les matières premières venues du dehors, finançait par l'organisation de son régime bancaire le commerce et l'industrie de son empire.

Le traité de Saint-Germain n'a pas tenu un compte suffisant de cette situation d'ensemble. Nous avons expliqué que la faute en était moins à ses auteurs, qu'aux forces « dissociantes » qui ont agi sur eux et peut-être malgré eux. En tout cas, l'avenir de l'Autriche, et celui de toute l'Europe centrale, exigent que l'état d'isolement économique réciproque des territoires issus de l'ancienne monarchie ne dure pas.

Les rédacteurs du traité ont eu la notion de cet état de choses et des nécessités qu'il crée, dans les articles 222 et 224 que nous avons notés au passage. Mais bien loin d'en faire des dispositions provisoires et limitées, d'ordre exceptionnel, il aurait fallu y poser le principe d'une union économique des Etats danubiens. Qu'elle n'eût pas été imposée, rien de plus naturel ; mais qu'elle n'ait pas été explicitement permise, on en éprouve quelque étonnement. C'est à elle, pourtant, que ces Etats doivent tendre dans leur propre intérêt, quand les passions de la guerre et les enthousiasmes de la libération se seront apaisés. C'est à elle que nous devons les encourager, dans le nôtre.

Cette union économique exige l'abaissement des barrières douanières, soit par une union douanière, soit par des traités de commerce. Elle comporte, en outre, la liberté et l'intensité du trafic par voies ferrées. Elle suppose, enfin, une organisation appropriée de la navigation du Danube.

Cette organisation du Danube doit être l'un des premiers actes à accomplir après la mise en vigueur du traité, et elle doit avoir pour but essentiel de faire de cette voie fluviale internationale l'instrument principal d'union et de prospérité économiques des Etats riverains. Le Danube sera l'artère vivifiante des territoires qu'il traverse. Il est appelé à jouer dans l'avenir de l'Europe centrale nouvelle un rôle prédominant.

Après avoir soutenu que le port d'attache de la navigation danubienne doit être non Budapest mais Vienne, le rapport dit ensuite :

Nous n'ignorons pas les objections qui peuvent être faites à ce choix, ni, d'une façon générale, les difficultés de réalisation de la politique d'union économique que nous venons d'esquisser. La dislocation de l'empire austro-hongrois s'est accomplie si loin de ces idées ! Mais peu à peu, les réalités s'imposeront. Loin de compromettre l'indépendance politique des Etats danubiens, qu'ils sont avec raison si jaloux de conserver intacte, leur union économique en sera la meilleure sauvegarde. Sans cette union, l'indépendance de l'Autriche, quelles que soient les prescriptions impératives des diplomates, est à la merci du moindre événement, menacée tout ensemble par la misère et le désordre, qui la jetteront dans les bras du germanisme. Et sans Autriche indépendante, il n'y a pas d'équilibre en Europe centrale. Au surplus, l'expérience des dernières années a démontré, que seuls les grands territoires économiques cohérents peuvent se stabiliser et s'équilibrer.

puissances le veulent, un précieux concours pour une liquidation équitable de ses charges et pour les premiers efforts de son relèvement.

Si les puissances le veulent... Il est évident que la France voudra. La grande nation victorieuse qui est obligée, après sa victoire et pour sa sécurité, de monter la garde sur le Rhin, n'ignore plus que la garde du Rhin doit être complétée par une politique française du Danube. C'est peut-être pour l'avoir trop ignoré dans les années qui se sont écoulées de 1870 à 1914, qu'elle a connu une seconde fois, à 44 ans de distance, la surprise de l'agression et l'horreur de l'invasion.

Notre politique du Danube, au lendemain du traité de Saint-Germain, tient en peu de mots : soutenir de tout notre pouvoir les Etats qui se sont constitués ou agrandis sur les ruines de l'ancienne monarchie, dans l'organisation indépendante de leur existence politique et économique, et dans la défense de leur jeune liberté contre les emprises, toujours possibles, du pangermanisme.

Vis-à-vis de l'Autriche, cette politique peut se traduire par des manifestations immédiates et tangibles, en la secourant dans sa détresse présente. La France et les Alliés ont reconnu, dès la fin de l'année 1918, la nécessité d'assurer le ravitaillement de l'Autriche ; des produits alimentaires destinés à l'Autriche ont été achetés en Amérique pour une somme de 48 millions de dollars avancée par les Etats-Unis à la France, à la Grande-Bretagne et à l'Italie. Ce premier programme permit de faire face aux besoins les plus pressants jusqu'à la récolte de 1919. Mais l'insuffisance des produits indigènes, le refus momentané des Etats-Unis à un nouveau concours financier, rendirent la situation à nouveau critique à la fin de 1919 et dans les premiers mois de 1920. On se rappelle le voyage du chancelier Renner à Paris.

A la suite de ce voyage, l'opinion mondiale s'émut à nouveau, et différentes mesures furent envisagées. La section d'Autriche de la commission des réparations fut créée par anticipation. Pour faciliter l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires et en matières premières, on eut recours aux pays limitrophes, Yougo-Slavie et Tchéco-Slovaquie, et la France fournit des wagons dans ce but. Cinquante millions de dollars furent votés par le Congrès américain, et, de son côté, le gouvernement britannique obtint un crédit de vingt-cinq millions de livres. Mais toutes ces mesures manquaient d'organisation rationnelle.

Ratifier le traité, secourir l'Autriche qui a faim, lui permettre, par une politique de collaboration financière, de s'acquitter au mieux des charges du traité, tout en retrouvant les crédits qui lui sont nécessaires et en rétablissant peu à peu sa situation, c'est parer au plus pressé. Ce sont les mesures immédiates imposées par les circonstances à la politique de la France et des Alliés. Il nous faut regarder plus loin, et nous demander comment, par quelles applications ultérieures, au besoin par quels amendements à son acte de naissance, l'Europe centrale nouvelle pourra s'organiser définitivement et réaliser l'équilibre et la prospérité des peuples qui la composent.

Economiquement, ces peuples sont complémentaires les uns des autres ; géographiquement, ils sont tributaires de la grande artère danubienne. La Hongrie est un pays de céréales ; la Yougo-Slavie un pays d'élevage ; la Tchéco-Slovaquie possède des mines, notamment des mines de charbon, des matières premières, et de nombreuses industries, comme la bière, le sucre, la verrerie ; l'Autriche fabriquait le

*
* *

Extraits du rapport déposé au Sénat, le 28 juin 1920, par M. Imbart de la Tour, concernant la ratification du traité avec l'Autriche.

Comme l'article 222, l'article 224 est un germe. Il contient l'idée du rapprochement économique des pays issus du démembrement de l'empire austro-hongrois, et tient nécessairement compte de ce fait que ces pays, si longtemps unis politiquement, conservent, dans leur division et leur indépendance réciproque, le caractère d'être économiquement dépendants les uns des autres. C'est tout l'avenir de l'Europe centrale qui s'aperçoit à travers ces dispositions transitoires.

Votre commission n'a entendu faire qu'un résumé très succinct et purement objectif des clauses concernant le régime économique de l'Autriche et de l'Europe centrale. Mais l'importance de ces clauses, notamment de celles qui concernent les rapports des territoires provenant de l'ancien empire, de l'organisation future du Danube, ne peuvent échapper à personne. Leur insuffisance actuelle, le caractère temporaire ou provisoire de plusieurs d'entre elles, posent plus de questions qu'elles n'en résolvent. Cette partie du traité, dans ce qu'elle a de spécial à l'Autriche, nous apparaît comme une ébauche. Nous devons tendre à des solutions, et à des solutions qui consolident l'Europe centrale, et avec l'Europe centrale, cette Autriche nouvelle, qui géographiquement en demeure partie intégrante. Que l'Autriche disparaisse — on sait comment — et toute l'œuvre de Saint-Germain est compromise ! Et que dire, dans cette hypothèse, de l'œuvre de Versailles elle-même ?

. . . .

Dans l'Europe centrale libérée, l'acte de Saint-Germain veut sans doute l'Autriche indépendante. Lui donne-t-il cependant les moyens, les ressources, les forces de l'indépendance ?

C'est la question que soulève tout le traité de Saint-Germain. Elle doit s'élargir encore. Contre les défaillances intérieures ou les entreprises extérieures, comment s'organisera solidement cette Europe centrale dont cet instrument diplomatique mémorable consacre l'existence et ne réussit pas à détruire la solidarité ?

L'acte de Saint-Germain doit être ratifié d'abord, parce qu'il est grand temps de rétablir officiellement les conditions de paix dans l'Europe centrale. Après une guerre qui fut si longue, les retards apportés au rétablissement de la paix dans le monde ont singulièrement aggravé la situation économique et morale de l'Europe. On s'en rend compte aujourd'hui. En Europe centrale, plus qu'ailleurs, il importe, pour que la destinée des Etats puisse s'orienter et qu'une vie régulière puisse s'établir, que le droit nouveau issu de la guerre soit reconnu.

Et pour l'Autriche elle-même, malgré les charges que fait peser sur elle le système de Saint-Germain, la ratification est nécessaire, parce qu'elle sera non seulement un point d'arrivée, mais un point de départ. Elle permettra notamment la mise en action définitive d'organismes tels que la section viennoise de la Commission des réparations, dont ce malheureux pays peut attendre, dans les termes du traité, et si les

donner entière satisfaction aux demandes légitimes du gouvernement allemand.

* * *

Protocole du charbon signé par les Allemands, à la conférence de Spa, le 16 *juillet* 1920.

1° Le gouvernement allemand s'engage, à partir du 1er août 1920 et pour les six mois à venir, à mettre chaque mois à la disposition des alliés, deux millions de tonnes de charbon, quantité approuvée par la commission des réparations ;

2° Les gouvernements alliés porteront au compte des réparations la contre-valeur de ce charbon venant par voie de fer ou par eau, évaluée au prix intérieur allemand, conformément au paragraphe 6 de l'annexe 5 de la partie 8 du traité de Versailles. En outre, comme contre-partie de la faculté reconnue aux Alliés de se faire livrer des charbons classés et qualifiés, une prime de 5 marks-or par tonne payable en espèces par la partie prenante, sera affectée à l'achat de denrées alimentaires pour les mineurs allemands ;

3° Pendant la durée des livraisons de charbon ci-dessus, les dispositions prévues par les paragraphes 2, 3 et 4 du protocole du 11 juillet 1920, relatives au contrôle, seront mises immédiatement en vigueur dans la forme modifiée conformément au texte de l'annexe ci-jointe ;

4° Il sera conclu sans délai, entre Alliés, un accord sur la répartition de la production du charbon de Haute-Silésie, par une commission auprès de laquelle l'Allemagne sera représentée. Cet accord sera soumis à l'approbation de la commission des réparations ;

5° Il sera réuni sans délai, à Essen, une commission où les Allemands seront représentés. Son objet sera de rechercher par quels moyens il sera possible d'améliorer les conditions de vie des mineurs au point de vue nourriture et habillement et en vue d'une meilleure exploitation des mines.

6° Les gouvernements alliés se déclarent prêts à consentir à l'Allemagne, pendant la période de six mois envisagée ci-dessus, une avance dont le montant sera égal à la différence entre le prix payé, en exécution du paragraphe 2 et le prix d'exportation du charbon allemand dans les ports allemands ou le prix d'exportation du charbon anglais dans les ports anglais et, dans tous les cas, au plus bas prix, ainsi qu'il est spécifié au paragraphe 6 de l'annexe 5 de la partie V du traité de Versailles.

Ces avances seront faites en conformité des articles 235 et 251 du traité de Versailles. Les dites avances jouiront d'une priorité absolue sur toutes autres créances des Alliés vis-à-vis de l'Allemagne. Ces avances seront faites à la fin de chaque mois, suivant le nombre de tonnes livrées et le prix moyen du charbon observé pendant cette période. Des avances seront faites en conséquence par les Alliés, dès la fin du premier mois, sans attendre le chiffre exact ;

7° Si à la date du 15 novembre 1920, il était constaté que le total des livraisons fin septembre et fin octobre 1920 n'a pas atteint six millions de tonnes, les Alliés procéderont à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand (région de la Ruhr ou autre).

mande, tant au point de vue des effectifs qu'au point de vue de son organisation et de son armement, sont intégralement maintenues ; elles doivent être strictement exécutées.

Si elles sont résolues à poursuivre le désarmement de l'Allemagne, conformément aux stipulations du traité, les puissances ne méconnaissent cependant pas la nécessité de laisser à la disposition du gouvernement allemand des forces de police suffisantes pour assurer le maintien de l'ordre intérieur. A cet égard, elles reconnaissent volontiers que les forces normales de police, si elles étaient maintenues à leur effectif de 1913, ne seraient pas assez nombreuses pour faire face à tous les besoins. Les gouvernements alliés sont prêts à en autoriser l'augmentation ; mais ils ne pourraient admettre sous aucun prétexte que cette augmentation ait lieu par le maintien de la *Sicherheitspolizei*, police de caractère et d'organisation essentiellement militaires et que l'Allemagne a été invitée à dissoudre dès le mois de décembre 1919. Cette dissolution devra être achevée dans un délai de trois mois à compter de l'envoi de la présente note.

Par contre, les Alliés acceptent le renforcement de l'ancienne police dite *Ordnungspolizei*. L'*Ordnungspolizei* compte, à l'heure actuelle, 92.000 hommes : les puissances consentent à ce qu'elle soit portée au chiffre de 150.000 hommes, mais elles mettent à cette concession les conditions suivantes, qui devront être strictement remplies :

L'*Ordnungspolizei* conservera son caractère d'organisme régional et municipal. Elle ne recevra à aucun degré ni d'aucune manière une organisation centralisée. Elle sera dotée d'un armement correspondant à son rôle et qui sera déterminé par la commission interalliée de contrôle. Il doit être, d'autre part, clairement entendu que, dans l'effectif de 150.000 hommes de l'*Ordnungspolizei*, sont compris les 10.000 hommes autorisés par la commission interalliée de contrôle pour la police de la zone neutre.

L'augmentation de l'*Ordnungspolizei* ne portera d'ailleurs ni sur les territoires de la rive gauche du Rhin, où la haute commission des territoires rhénans a seule qualité pour fixer les effectifs nécessaires, ni sur les régions soumises à plébiscite, à moins que les commissions interalliées de gouvernement et de plébiscite ne le demandent expressément.

Enfin, l'augmentation des effectifs de l'*Ordnungspolizei* se poursuivra au fur et à mesure de la dissolution de la *Sicherheitspolizei*. A aucun moment, l'ensemble des effectifs de la *Sicherheitspolizei* et de l'*Ordnungspolizei* ne pourra dépasser 150.000 hommes.

Par contre, les puissances ont décidé d'autoriser le gouvernement allemand, comme il en a adressé la demande à la commission de contrôle, à porter de 12.000 à 17.000 hommes les effectifs de la gendarmerie.

Les Alliés tiennent enfin à attirer l'attention du gouvernement allemand sur le fait que, durant les trois mois qui s'écouleront, à partir de l'envoi de la présente note avant la dissolution définitive de la *Sicherheitspolizei*, ils ne pourraient admettre que des militaires de la *Reichswehr* soient incorporés à la *Sicherheitspolizei* : les effectifs actuels de celle-ci constituent un maximum qui doit être progressivement réduit.

La commission militaire interalliée de contrôle a qualité pour surveiller l'application de ces diverses mesures. Celles-ci sont de nature à

ses fabrications ; ce délai devait être utilisé pour assurer l'exécution des clauses concernant l'aéronautique, et, en particulier, le transport ou la mise hors d'usage du matériel.

L'Allemagne n'ayant pas livré son matériel aéronautique dans le délai fixé, la commission de contrôle sera dans l'impossibilité de terminer ses opérations avant l'expiration de la période de six mois prévue à l'article 201. Si la fabrication du matériel aéronautique était autorisée à nouveau à partir du 10 juillet prochain, il deviendrait donc pratiquement impossible de contrôler l'exécution de l'article 202.

Les puissances alliées constatent que cette situation est la conséquence directe des retards apportés par l'Allemagne à l'exécution des clauses aériennes du traité ; elles estiment, d'autre part, qu'en tout état de cause, trois mois doivent s'écouler entre le moment où l'article 202 aura reçu sa pleine application et la date à partir de laquelle l'Allemagne sera autorisée à reprendre ses fabrications.

La conférence a, en conséquence, décidé que la fabrication et l'importation du matériel aéronautique, prévues à l'article 201 du traité de Versailles, demeureront interdites dans la totalité du territoire de l'Allemagne pendant les trois mois qui suivront la date à laquelle cette puissance aura livré tout son matériel aéronautique, militaire et naval, et dont il sera donné acte par la commission aéronautique interalliée de contrôle.

Troisième note. — La réduction de l'armée allemande

Par une note datée du 4 juin, le gouvernement allemand, alléguant que les puissances alliées n'ont pas répondu de manière définitive à la demande présentée par lui le 20 avril, afin d'être autorisé à conserver une armée permanente de 200.000 hommes, s'est adressé à la Conférence pour que soit prolongé provisoirement le délai, expirant le 10 juillet, qui a été imparti à l'Allemagne pour ramener l'effectif de ses troupes au chiffre de 100.000 hommes. A l'appui de sa demande, le gouvernement allemand fait valoir en particulier que, « d'après ce que les gouvernements alliés lui ont fait connaître sur la conférence de San Remo, il faut s'attendre à ce que la conférence de Spa statue définitivement sur cette requête ».

Les puissances alliées ne sauraient accepter cette interprétation de la note qu'elles ont adressée de San Remo au gouvernement allemand. Elles ont alors nettement déclaré qu'elles ne pouvaient même pas examiner la demande présentée dans le mémorandum allemand du 20 avril, tant que l'Allemagne manquait aux plus importantes obligations du traité de paix et qu'elle ne procédait pas au désarmement de son armée. Rien dans leur réponse ne permettait au gouvernement allemand de se croire autorisé à suspendre l'application de mesures qui devaient être en cours d'exécution depuis le 10 avril, pour ramener à 100.000 hommes le chiffre de son armée.

D'ailleurs, en prolongeant jusqu'au 10 juillet le délai accordé pour cette opération, les Alliés avaient pleinement tenu compte des difficultés que l'Allemagne était légitimement autorisée à invoquer.

Dans ces conditions, les gouvernements alliés ne voient aucune raison pour consentir aujourd'hui à une nouvelle prolongation de ce délai. Ils confirment donc purement et simplement leurs décisions antérieures : les clauses militaires du traité de Versailles concernant l'armée alle-

tions militaires interdites par le traité, *Sicherheitspolizei* et *Einwohnerwehr*, y subsistent, malgré des injonctions répétées ; que la destruction du matériel de guerre, qui aurait dû être terminée le 10 mars, n'est pas encore à moitié réalisée ; que l'expédition des armes à l'étranger continue.

Les gouvernements alliés, après avoir sérieusement examiné cette situation, ont unanimement décidé de maintenir intégralement les clauses du traité signé par l'Allemagne et concernant son désarmement, tant en effectifs qu'en matériel de guerre, et d'en poursuivre sans aucun retard l'exécution complète, déjà beaucoup trop différée. Les gouvernements alliés entendent également que le gouvernement allemand ne leur présente plus aucune demande de dérogation aux clauses militaires du traité, ces demandes ne pouvant recevoir qu'une réponse négative, et, par suite, amener inutilement de nouveaux retards.

Les gouvernements alliés adressent aujourd'hui à M. le président de la délégation allemande de la paix à Paris leur réponse à la demande du gouvernement allemand de conserver une armée de 200.000 hommes. Cette réponse fait connaître que les forces militaires de l'Allemagne seront maintenues au chiffre de 100.000 hommes, fixé par le traité, avec l'organisation prévue par ce traité ; que la *Sicherheitspolizei* doit être totalement dissoute dans un délai de trois mois ; et que, d'autre part, l'effectif des forces de police est porté à 150.000 hommes, en augmentation de 70.000 sur le chiffre de 1913.

Les gouvernements alliés invitent en outre le gouvernement allemand :

A mettre sans aucun retard sa législation en conformité avec les clauses militaires du traité, ainsi que le prescrit l'article 211 ;

A prendre des dispositions légales pour interdire l'exportation du matériel de guerre à destination des pays étrangers, ainsi que le prescrit l'article 170 ;

A supprimer effectivement les formations d'*Einwohnerwehren* qui subsistent, malgré le décret du 8 avril, et à exécuter la livraison des armes appartenant à ces formations.

Les gouvernements alliés entendent qu'aucun nouveau retard ne soit apporté aux destructions du matériel de guerre, et que l'exécution de toutes les clauses concernant le désarmement, tant en effectifs qu'en matériel, soit entièrement achevée sans nouveaux délais : faute de quoi, lesdits gouvernements alliés se verraient dans l'obligation d'étudier les moyens propres à assurer l'exécution intégrale des clauses du traité.

Deuxième note. — LE MATÉRIEL AÉRONAUTIQUE

L'article 201 du traité de Versailles interdit la fabrication et l'importation en Allemagne de tout matériel aéronautique pendant les six mois qui suivront la mise en vigueur du traité.

D'autre part, l'article 202 stipule que l'Allemagne livrera aux principales puissances alliées et associées, dans un délai de trois mois à partir de la mise en vigueur du traité, tout le matériel de l'aéronautique militaire et navale.

Il résulte de l'ensemble de ces deux articles que la commission aéronautique interalliée de contrôle devait disposer d'une période de trois mois entre le moment où elle aurait pris livraison du matériel aéronautique allemand et celui où l'Allemagne serait autorisée à recommencer

représentants allemands toutes les questions affectant l'ordre intérieur et le bien-être économique de l'Allemagne. Mais l'Allemagne doit comprendre que l'union des Alliés pour l'exécution du traité est aussi étroite qu'elle l'a été pour la guerre et que le seul moyen de reprendre sa place dans le monde est d'exécuter loyalement les engagements qu'elle a souscrits.

***

La déclaration commune de Hythe (16 *mai*).

I. Les gouvernements britannique et français reconnaissent d'une part qu'il est dans l'intérêt général que la réparation des dommages causés par la guerre soit assurée dans le moindre délai, et qu'à cet effet les ressources nécessaires soient rendues effectives le plus tôt possible ; d'autre part, il est désirable que l'Allemagne soit mise en mesure de retrouver, pour un prompt accomplissement de ses obligations, son autonomie financière.

II. Les gouvèrnements estiment, d'ailleurs, que, pour apporter une solution aux difficultés économiques qui affectent gravement la situation générale dans le monde et pour entrer définitivement dans une ère de paix, il importe d'aboutir à un règlement embrassant l'ensemble des charges internationales léguées par la guerre et d'assurer parallèlement l'apurement des dettes de guerre des pays alliés et des dettes de réparations des empires centraux.

III. En conséquence, les experts des deux pays seront chargés de proposer immédiatement à l'examen de leurs gouvernements le montant minimum de la dette de l'Allemagne, qui soit à la fois acceptable par les Alliés et compatible avec la capacité de payement de celle-ci ; de déterminer les modalités de payement et de mobilisation de cette dette les plus opportunes, pour réaliser les vues générales exposées ci-dessus ; d'établir les bases d'après lesquelles, conformément aux accords précédemment intervenus et en les complétant là où il sera nécessaire, seront répartis entre les Alliés les versements effectués par l'Allemagne.

***

Les trois notes du 22 juin 1920 (*Conférence de Boulogne*).

Première note. — Le désarmement de l'Allemagne

Les gouvernements alliés ont constaté avec le plus grand regret la lenteur et le manque de bonne volonté apportés par le gouvernement allemand à l'exécution des clauses militaires, aériennes et navales du traité de paix.

Le 21 juin, après bientôt six mois écoulés depuis la mise en vigueur du traité, les plus importantes de ces clauses sont encore inexécutées ou incomplètement exécutées. C'est ainsi que l'armée régulière vient à peine d'être réduite à 200.000 hommes, chiffre qu'elle aurait dû atteindre le 10 avril, et que son organisation est en désaccord avec celle que fixe le traité ; qu'aucune loi n'a été promulguée pour établir en Allemagne un état militaire conforme au traité, et que les forma-

*
* *

La déclaration de San Remo concernant l'armée allemande (26 *avril* 1920).

LES ALLIÉS RAPPELLENT CONJOINTEMENT L'ALLEMAGNE A L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE VERSAILLES

Les puissances alliées ont pris connaissance de la lettre de M. Goeppert, du 20 avril courant, qui présente une demande du ministre allemand de la Guerre tendant à obtenir que le gouvernement allemand soit autorisé à conserver une armée de 200.000 hommes au lieu de 100.000 prévus dans le traité de Versailles et affirmant que c'est une nécessité pour maintenir l'ordre.

Les Alliés tiennent à déclarer tout de suite qu'une proposition de cette nature ne peut pas être examinée tant que l'Allemagne manque aux plus importantes obligations du traité de paix et ne procède pas au désarmement dont dépend la paix du monde.

L'Allemagne n'a rempli ses engagements ni sur la destruction du matériel de guerre, ni sur la réduction des effectifs, ni pour la fourniture de charbon, ni pour les réparations, ni pour les frais des armées d'occupation.

Elle n'a donné ni satisfaction, ni excuses pour les attentats dont ont été victimes, à plusieurs reprises, les membres des missions alliées. Elle n'a pris encore aucune mesure pour déterminer, comme cela avait été prévu par le protocole du traité, ses obligations du chef des réparations en vue de faire des propositions pour fixer le montant total qu'elle devrait payer de ce chef, malgré le caractère urgent que présente un règlement de ce genre dans l'intérêt de toutes les parties en cause. Elle ne paraît même pas avoir examiné comment elle pourrait faire face à ses obligations quand elles viendront à échéance.

Les Alliés n'ignorent pas les difficultés que rencontre le gouvernement allemand et ne cherchent pas à imposer une interprétation trop étroite du traité, mais ils sont unanimes à déclarer qu'ils ne sauraient tolérer la continuation des infractions au traité de Versailles, que ce traité doit être exécuté et demeure la base des relations de l'Allemagne et des Alliés et qu'ils sont résolus à prendre toutes mesures, *fût-ce, si c'est nécessaire, l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand,* ayant pour effet d'assurer l'exécution du traité.

Ils affirment d'ailleurs qu'ils n'ont pas l'intention d'annexer une partie quelconque du territoire allemand. En même temps, les Alliés estiment que les questions soulevées par les infractions au traité de paix et par les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution seront plus aisément résolues par des échanges de vues entre les chefs de gouvernement que par des notes.

Ils décident donc d'inviter les chefs du gouvernement allemand à une conférence directe avec les chefs des gouvernements alliés. Ils demandent que, pour la réunion projetée, le gouvernement allemand leur présente des explications et des propositions précises sur tous les sujets précités. Si on arrive à un règlement satisfaisant à tous les égards, les gouvernements alliés seront disposés à discuter avec les

particulier, tant de nationaux hollandais ont été eux-mêmes les innocentes victimes en haute mer.

Aider à juger l'auteur de tels crimes, crimes pour lesquels, selon les paroles de Grotius, les coupables sont *puniendi aut delendi aut certe amovendi* (livre II, chapitre 21, S. 4), s'accorde clairement avec les buts poursuivis par la Société des Nations. Comment pourrait-on ne pas être impressionné par les manifestations réactionnaires qui ont suivi le refus de la Hollande et le dangereux réconfort ainsi donné à tous ceux qui résistent à la juste punition des coupables et à leur jugement exemplaire, quelle que soit leur situation sociale ? La Hollande, dont l'histoire présente de longues luttes pour la liberté, et qui a souffert si gravement du mépris de la justice, ne saurait, par une conception aussi étroite de ses devoirs, se placer en dehors de la communion du monde. Le devoir auquel nul ne peut se dérober pour des raisons nationales, si sérieuses qu'elles soient, est de s'unir pour punir d'une manière exemplaire les auteurs responsables des désastres et des abominations de la guerre, et pour s'efforcer de ramener à des conceptions de solidarité et d'humanité la nation allemande, qui reste encore hésitante sur la fausseté des théories de ses gouvernements qui professaient que la force crée le droit et que le succès innocente le crime.

C'est à ce point de vue, et non pas exclusivement au point de vue national, que les puissances ont prié le gouvernement de la reine de remettre Guillaume de Hohenzollern et qu'elles renouvellent cette demande. Les puissances voudraient rappeler au gouvernement des Pays-Bas que, s'il persistait à se désintéresser de la présence de la famille impériale sur son territoire, si près de l'Allemagne, il prendrait une responsabilité directe à la fois dans la mise d'un criminel à l'abri des revendications du droit et dans une propagande si dangereuse pour l'Europe et le monde. Il n'est pas contestable que la présence permanente de l'ex-empereur, sous un contrôle fatalement inefficace, à quelques kilomètres de la frontière allemande où il reste le centre d'une intrigue active et croissante, constitue, pour les puissances qui ont fait des sacrifices surhumains pour détruire ce danger mortel, une menace qu'on ne peut leur demander d'accepter. Les titres qu'elles possèdent, en vertu des principes les plus formels du droit des gens, les qualifient et leur font un devoir de prendre telles mesures qu'impose leur propre sécurité. Les puissances ne peuvent cacher le sentiment pénible que leur cause le refus du gouvernement hollandais de leur remettre l'ex-empereur sans aucun examen des possibilités de concilier les scrupules de la Hollande avec telles mesures de précautions efficaces, soit sur place, soit en maintenant l'ex-empereur éloigné de la scène de ses crimes, en le mettant hors d'état d'exercer en Allemagne à l'avenir son influence néfaste.

Bien qu'une telle proposition n'eût pas répondu entièrement à la demande des puissances, elle aurait au moins témoigné des sentiments que la Hollande ne peut pas ne pas éprouver.

Les puissances insistent de la manière la plus solennelle et la plus pressante auprès du gouvernement hollandais sur l'importance qui s'attache à un nouvel examen de la question qu'elles lui ont posée. Elles désirent bien faire comprendre combien la situation pourrait devenir sérieuse si le gouvernement des Pays-Bas n'était pas en mesure de donner les assurances qu'exige si impérieusement la sécurité de l'Europe.

répercussions politiques si graves qu'aurait l'abandon de revendications du droit contre l'ex-empereur les obligent à maintenir et à renouveler leur demande. Les puissances ne demandent pas au gouvernement de la reine de se départir de sa politique traditionnelle, mais elles croient que la nature de leur demande, qui selon leur opinion ne dépend pas seulement ou même principalement de la loi intérieure néerlandaise, n'a pas été suffisamment appréciée. Aucune question de prestige n'est en jeu et les puissances accordent autant d'attention aux sentiments consciencieux d'un Etat à intérêts limités qu'à la décision réfléchie des grandes puissances, mais, pour juger l'auteur responsable de la grande guerre, elles ne peuvent attendre la création d'un tribunal mondial, chargé d'instruire les crimes internationaux ; c'est précisément le jugement envisagé qui préparera les voies à ce tribunal et qui marquera l'action collective de la conscience universelle.

Les puissances désirent faire observer que la Société des Nations n'a pas encore atteint un degré de développement suffisant pour admettre qu'un recours à elle ou à un tribunal, quel qu'il soit, créé par elle, donne la prompte satisfaction qui est nécessaire. Le refus du gouvernement de la reine de livrer l'ex-empereur ne créerait-il pas, s'il devait être maintenu, un précédent malheureux tendant à rendre inefficace la procédure de tout tribunal international contre les inculpés haut placés ?

Le gouvernement des Pays-Bas fait valoir que la demande de livraison de l'ex-empereur ne peut être envisagée par lui qu'au point de vue de ses propres devoirs. Il paraît ne pas considérer qu'il ait, en commun avec les nations civilisées, le devoir d'assurer la punition des crimes contre le droit et contre les principes de l'humanité, crimes dans lesquels Guillaume de Hohenzollern a assumé, d'une manière aujourd'hui indéniable, une lourde responsabilité.

La note du 15 janvier fut remise au nom des 26 puissances alliées signataires du traité de Paris et mandataires collectifs de la plus grande partie des nations civilisées du monde. Il est impossible de méconnaître la force collective de cette requête qui est l'expression, non seulement du sentiment d'indignation de ceux qui ont souffert, mais du besoin de justice que réclame la conscience de l'humanité. Comment le gouvernement hollandais pourrait-il oublier que la politique et l'action personnelles de l'homme que les puissances réclament pour le juger ont coûté la vie à près de 10 millions d'hommes, tués cruellement à la fleur de l'âge, et abouti à la mutilation ou à la destruction de la santé de trois fois plus d'êtres humains, aux ravages et à la destruction de millions de kilomètres carrés de pays jusque-là industrieux, paisibles et heureux, à des dettes de guerre dépassant des centaines de milliards, et tout cela au détriment d'hommes qui ont défendu leur liberté et celle des Hollandais, comme du reste du monde.

La vie économique et sociale de tous les peuples a été bouleversée et reste en danger sous le coup de la famine et de la misère, résultats terribles de la guerre déchaînée par Guillaume II.

Les Alliés ne peuvent dissimuler la surprise qu'ils ont éprouvée en ne trouvant pas dans la réponse hollandaise un seul mot de désapprobation pour les crimes commis par l'empereur, crimes qui révoltent les plus élémentaires sentiments d'humanité et de civilisation et dont, en

nement des Pays-Bas de déférer au désir des puissances en retirant à l'ex-empereur le bénéfice de ces lois et de cette tradition. Le droit et l'honneur national, dont le respect est un devoir sacré, s'y opposent. Le peuple néerlandais, mû par des sentiments auxquels dans l'Histoire le monde a rendu justice, ne saurait trahir la foi de ceux qui se sont confiés à ses libres institutions.

Le gouvernement de la reine se plaît à croire que les puissances reconnaîtront le bien-fondé de ces considérations qui s'élèvent au-dessus de toute appréciation de personnes et qui lui semblent si péremptoires qu'elles ne peuvent raisonnablement donner lieu à des appréciations erronées.

*
* *

L'article 227 du traité de Versailles, dont copie certifiée fut adressée le 15 janvier 1920 au Gouvernement néerlandais, avec la demande d'extradition de Guillaume II, ex-empereur d'Allemagne.

Les puissances alliées et associées mettent en accusation publique Guillaume II de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités.

Le tribunal spécial sera constitué pour juger l'accusé, en lui assurant les garanties essentielles du droit de défense. Il sera composé de cinq juges, nommés par chacune des cinq puissances suivantes, savoir : les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon.

Le tribunal jugera sur motifs inspirés des principes les plus élevés de la politique entre les nations, avec le souci d'assurer le respect des obligations solennelles et des engagements internationaux, ainsi que de la morale internationale. Il lui appartiendra de déterminer la peine qu'il estimera devoir être appliquée.

Les puissances alliées et associées adresseront au gouvernement des Pays-Bas une requête, le priant de livrer l'ancien empereur entre leurs mains, pour qu'il soit jugé.

*
* *

Réponse à la Hollande, après la notification faite aux puissances de son refus de livrer Guillaume II.

Les puissances ont pris connaissance de la réponse du gouvernement hollandais à leur note du 15 janvier 1920, relative à la remise entre leurs mains de Guillaume de Hohenzollern, ex-empereur allemand, afin qu'il soit jugé. Les sacrifices immenses faits par les puissances pendant la guerre, dans l'intérêt général, leur donnent le droit de prier les Pays-Bas de revenir sur leur refus basé sur des considérations respectables, mais toutes personnelles, d'un Etat qui s'est tenu à l'écart de la guerre et ne mesure peut-être pas exactement tous les devoirs et les dangers de l'heure présente. Les engagements des puissances à l'égard des peuples, l'importance de la question posée, les

Réponse de la Hollande à la « demande d'extradition » du 15 janvier 1920.

Par une note verbale en date du 15 janvier 1920, remise à l'envoyé de la reine à Paris, les puissances, en se référant à l'article 227 du traité de Versailles, demandent au gouvernement des Pays-Bas de remettre entre leurs mains Guillaume de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, afin qu'il soit jugé.

A l'appui de cette demande, elles font observer que, si l'ex-empereur était resté en Allemagne, le gouvernement allemand aurait, aux termes de l'article 228 du traité de paix, été obligé de le livrer.

En rappelant comme violations préméditées des traités internationaux, ainsi que comme méconnaissance systématique des règles les plus sacrées du droit des gens, nombre d'actes commis dans la guerre par l'autorité allemande, les puissances en font remonter la responsabilité, au moins morale, à l'ex-empereur.

Elles émettent l'opinion que la Hollande ne remplirait pas son devoir international, si elle refusait de s'associer à elles, dans la mesure de ses moyens, pour poursuivre ou du moins ne pas entraver le châtiment des crimes commis.

Elles font ressortir le caractère spécial de leur demande qui vise non pas une accusation juridique, mais un acte de haute politique internationale, et elles font appel au respect du droit et à l'amour de la justice de la Hollande pour ne pas couvrir de son autorité morale la violation par l'Allemagne des principes essentiels de la solidarité des nations.

Le gouvernement de la reine a l'honneur de faire observer tout d'abord que les obligations qui, pour l'Allemagne, auraient pu résulter de l'article 228 du traité de paix, ne peuvent valoir pour déterminer le devoir des Pays-Bas qui ne sont pas partie à ce traité.

Le gouvernement de la reine, mû de son côté par des raisons imprescriptibles, ne peut envisager la question soulevée par la demande des puissances que du point de vue de ses propres devoirs.

Il a été absolument étranger aux origines de la guerre et il a maintenu, non sans difficulté, sa neutralité jusqu'au bout. Il se trouve donc vis-à-vis des faits de la guerre dans une position différente de celle des puissances. Il repousse avec énergie tout soupçon de vouloir couvrir de son droit souverain et de son autorité morale des violations des principes essentiels de la solidarité des nations, mais il ne peut reconnaître comme un devoir international de s'associer à l'acte de haute politique internationale des puissances. Si, dans l'avenir, il était institué par la Société des Nations une juridiction internationale compétente pour juger, dans le cas d'une guerre, des faits qualifiés crimes et soumis à des sanctions par un statut antérieur aux actes commis, il appartiendrait aux Pays-Bas de s'associer à ce nouveau régime.

Le gouvernement de la reine ne peut admettre dans le cas présent d'autre devoir que celui que lui imposent les lois du royaume et la tradition nationale.

Or, ni les lois constituantes du royaume, qui sont basées sur des principes de droit universellement reconnus, ni une respectable tradition séculaire qui a fait de ce pays, de tout temps, une terre de refuge pour les vaincus des conflits internationaux, ne permettent au gouver-

en Allemagne, aurait été livré dans les mêmes conditions par le gouvernement allemand.

Le gouvernement néerlandais est au fait des raisons imprescriptibles qui exigent impérieusement que les violations préméditées des traités internationaux ainsi que la méconnaissance systématique des règles les plus sacrées du droit des gens reçoivent, à l'égard de tous, y compris les personnalités les plus haut placées, la sanction pénale prévue par le Congrès de la paix.

Les puissances rappellent sommairement, entre tant de crimes, la cynique violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg, le barbare et impitoyable système des otages, les déportations en masses, l'enlèvement des jeunes filles de Lille arrachées à leurs familles et livrées sans défense aux pires promiscuités, la dévastation systématique de territoires entiers sans utilité militaire, la guerre sous-marine sans restriction comprenant l'abandon inhumain des victimes en pleine mer, les actes innombrables contre les non-combattants commis par l'autorité allemande au mépris des lois de la guerre, etc. De tous ces actes, la responsabilité, au moins morale, remonte jusqu'au chef suprême qui les a ordonnés ou qui a abusé de ses pleins pouvoirs pour enfreindre ou laisser enfreindre les règles les plus sacrées de la conscience humaine.

Les puissances ne peuvent s'arrêter à l'idée que le gouvernement des Pays-Bas envisagerait avec moins de réprobation qu'elles-mêmes les immenses responsabilités de l'ex-empereur.

La Hollande ne remplirait pas son devoir international si elle refusait de s'associer aux autres nations, dans la mesure de ses moyens, pour poursuivre ou du moins ne pas entraver le châtiment des crimes commis.

En adressant leur demande au gouvernement néerlandais, les puissances croient devoir en faire ressortir le caractère spécial. Elles ont le devoir d'assurer l'exécution de l'article 227 sans se laisser arrêter par des argumentations, parce qu'il ne s'agit pas dans la circonstance d'une accusation publique ayant le caractère juridique quant au fond, mais d'un acte de haute politique internationale, imposé par la conscience universelle, dans lequel les formes du droit ont été prévues, uniquement pour assurer à l'accusé un ensemble de garanties tel que le droit public n'en a jamais connu.

Les puissances ont la conviction que la Hollande, qui a toujours témoigné son respect du droit et son amour de la justice, et qui, une des premières, a revendiqué sa place dans la Société des Nations, ne voudra pas couvrir de son autorité morale la violation des principes essentiels de la solidarité des nations, toutes également intéressées à empêcher le retour d'une semblable catastrophe.

Le peuple néerlandais est hautement intéressé à ne pas se donner l'apparence d'en protéger l'auteur principal en le mettant à l'abri sur son territoire, et à faciliter la mise en jugement réclamée par la voix de millions de victimes.

CLEMENCEAU.

que le gouvernement allemand propose ainsi d'engager lui-même immédiatement est compatible avec l'exécution de l'article 228 du traité de paix et expressément prévue à la fin de son premier alinéa. Fidèles à la lettre et à l'esprit du traité, les Alliés se garderont d'intervenir en rien dans la procédure, les poursuites et le jugement pour laisser au gouvernement allemand sa pleine et entière responsabilité.

Ils se réservent d'apprécier par les faits la bonne foi de l'Allemagne, la reconnaissance par elle des crimes commis, et le sincère désir de s'associer à leur punition. Ils verront si le gouvernement allemand qui s'est déclaré hors d'état d'arrêter, pour les remettre aux Alliés, aux fins de jugement, les inculpés figurant sur la liste susdite, est réellement décidé à les faire juger lui-même par la cour de Leipzig.

En même temps, les Alliés, poursuivant la manifestation de la vérité et de la justice, ont décidé de confier à une commission mixte interalliée le soin de rassembler, de publier et de communiquer à l'Allemagne le détail des charges relevées contre chacun de ceux dont son enquête aura établi la culpabilité. En dernier lieu, les Alliés tiennent à rappeler d'une manière formelle que la procédure devant une juridiction telle que celle qui est proposée ne peut en aucun cas annuler les dispositions des articles 228 à 230 du traité. Les puissances se réservent d'apprécier si les procédures proposées par l'Allemagne pour assurer suivant elle aux inculpés toutes les garanties de la justice n'ont pas en définitive pour effet de les soustraire au juste châtiment de leurs forfaits. Les Alliés exerceraient dans ce cas leur droit dans sa plénitude en saisissant leurs propres tribunaux.

(*En somme les Alliés, sous réserves, consentent à mettre à l'épreuve la bonne foi allemande*).

***

La demande d'extradition de Guillaume II.

Voici le texte de la requête remise le 16 janvier 1920 par le secrétaire général de la Conférence de la paix au ministre des Pays-Bas, demandant, par application de l'article 227 du traité de paix, l'extradition de Guillaume de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne :

Paris, 15 janvier 1920.

En notifiant par les présentes au gouvernement de la reine le texte de l'article 227 (ci-joint en copie certifiée) du traité de paix avec l'Allemagne, entré en vigueur le 10 janvier 1920, les puissances ont l'honneur de faire connaître en même temps qu'elles ont décidé de mettre à exécution, sans délai, les dispositions de cet article.

En conséquence, les puissances adressent au gouvernement des Pays-Bas la demande officielle de remettre entre leurs mains Guillaume de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, afin qu'il soit jugé.

Les personnes résidant en Allemagne, contre lesquelles les puissances alliées et associées ont élevé une inculpation, devant leur être livrées en vertu de l'article 228 du traité de paix, l'ex-empereur, s'il était resté

sances alliées désirent voir exécuter les dispositions en question du traité de paix.

M. von Lersner a répondu à cette communication par une lettre dont ci-joint copie[1].

Les puissances n'ont pas douté que l'acte de M. von Lersner ne fût pas une manifestation personnelle, dont le gouvernement allemand ne porte pas la responsabilité.

En effet, elles n'ont pu admettre que le gouvernement allemand cherchât à se dérober aux engagements qu'il a souscrits par la signature du traité de Versailles et que moins d'un mois après l'entrée en vigueur du traité, il se refusât intentionnellement à exécuter une disposition essentielle de ce traité.

En conséquence, j'ai l'honneur de faire remettre à Votre Excellence les listes dont M. von Lersner a refusé l'acceptation ainsi que la lettre qui s'y trouvait annexée.

Celle-ci étant datée du 3 février, les puissances ont donc observé le délai fixé par le procès-verbal du 28 juin.

Agréez, monsieur le chancelier, l'assurance de ma considération distinguée.

Président de la Conférence de la paix,
MILLERAND.

***

Affaire des coupables.
Note remise le 16 février 1920 à l'Allemagne.

Les Alliés ont examiné attentivement la communication qui a été adressée le 25 janvier 1920 par le gouvernement allemand pour exposer les graves conséquences, tant politiques qu'économiques, qu'aurait, pour l'exécution même du traité de paix du 28 juin 1919, la mise en œuvre des dispositions contenues dans les articles 228 et 230 sur la livraison des Allemands accusés d'avoir violé les lois et coutumes de la guerre. Les puissances constatent d'abord que l'Allemagne se déclare hors d'état d'exécuter les obligations résultant pour elle des articles susdits du traité qu'elle a signé. Elles se réservent d'user, dans la mesure et sous la forme qu'elles jugeront convenable, des droits que leur donne le traité dans cette hypothèse. Les Alliés prennent acte cependant de la déclaration faite par le gouvernement allemand qu'il est prêt à ouvrir sans délai devant la Cour suprême de Leipzig une procédure pénale entourée des garanties les plus complètes et soustraite à l'application de tous jugements, procédures ou décisions antérieurs des tribunaux allemands civils ou militaires, contre tous les Allemands dont les puissances alliées et associées ont l'intention de demander l'extradition (lettre n° 88 du 26 janvier 1920). La poursuite

1. C'était la lettre cavalière par laquelle von Lersner déclarait résilier ses fonctions et retourner à Berlin : « Dans le courant des trois derniers mois, écrivait-il, notamment, j'ai exposé de la façon la plus sérieuse aux représentants des gouvernements alliés et associés, dix fois par écrit et treize fois verbalement, les raisons de l'impossibilité d'exécution de cette demande, quels que soient la situation sociale et le nom des inculpés ».

britannique, français, italien, belge, polonais, roumain et serbo-croate-slovène.

Dans l'établissement de ces listes, on n'a pas fait mention de tous ceux qui se sont rendus coupables des innombrables crimes commis pendant la guerre, par des ressortissants allemands. Les gouvernements sus-indiqués ont cru devoir n'y faire figurer que les personnes auxquelles incombe apparemment la responsabilité la plus grave.

Le nombre des coupables ainsi établi est de beaucoup en dessous de celui que justifieraient les violations du droit, commises par des ressortissants allemands, au mépris des lois et usages de la guerre.

Il n'est pas dans l'intention des gouvernements alliés d'amnistier les crimes de ceux qui ne se trouvent pas compris sur les listes annexées à la présente. Cette communication n'affecte aucunement le droit des Etats alliés de les poursuivre sur leur territoire.

Conformément à l'article 228 du traité de paix, les coupables portés sur lesdites listes sont désignés soit nominalement, soit par l'indication de leurs fonctions officielles ou de l'affectation qu'ils avaient reçue des autorités allemandes.

Les gouvernements ci-dessus désignés se réservent d'exiger du gouvernement allemand, comme le prévoit l'article 230 du traité, tous documents et renseignements dont la communication serait jugée nécessaire pour faire la lumière sur les actes punissables, découvrir les coupables et déterminer exactement les responsabilités.

Une communication ultérieure, en réponse à votre lettre numéro 88 (il s'agit de la note de M. von Lersner relative à l'extradition, en date du 25 janvier 1920) vous fera connaître les conditions dans lesquelles les puissances alliées désirent voir exécuter sur ce point les dispositions du traité de paix.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma considération.

Le président de la Conférence de la paix,
MILLERAND.

* * *

Lettre de M. Millerand au Chancelier allemand.

7 février 1920.

Monsieur le chancelier,

En exécution des articles 228 à 230 du traité de Versailles, et conformément au paragraphe 3 du procès-verbal du 29 juin 1919, j'ai, en ma qualité de président de la Conférence de la paix, fait parvenir, le 3 février, à M. von Lersner, président de la délégation de paix allemande, au nom des puissances alliées, un exemplaire des listes dressées par les gouvernements britannique, français, italien, belge, polonais, roumain et serbo-croate-slovène.

Ces listes étaient accompagnées d'une lettre qui — il convient de le retenir — indiquait qu'après examen des considérations contenues dans la lettre 88 du président de la délégation allemande, une communication ultérieure ferait connaître les conditions dans lesquelles les puis-

mann (par l'Angleterre et la Pologne) ; von Graevenitz (par la Belgique).

Comte von Haeseler (réclamé par la France) — *décédé ;* baron von Hammerstein (par la Belgique) ; baron Hermann et von Hausen (par la France) ; comte Hersburg (par la Pologne) ; prince de Hesse (par la France) ; général-maréchal von Hindenburg (par la France et la Belgique) ; prince Auguste de Hohenzollern, prince Eitel-Frédéric de Hohenzollern et kronprinz Frédéric-Guillaume de Hohenzollern (par la France) ; prince Oscar de Hohenzollern (par la Belgique) ; Ismaël Hezi pacha et von Kieserwitch (par l'Angleterre) ; von Kielmannseg (par la Belgique).

Baron von Langermann (réclamé par la Belgique) ; maréchal Ludendorff (par la France) ; feld-maréchal von Mackensen (par la Serbie et la Roumanie) ; baron von Maltzahm (par la Belgique) ; von Manteuffel (par la Belgique) ; von der Marwitz (par la France) ; général duc de Mecklembourg (par la France) ; von Nehring (par la France) ; von Montgelas (par la France) ; von Matzener (par la Belgique) ; von Neuhan Bismarck (par la Belgique) ; comte von Appenheim (par la Belgique) ; von Planitz (par la Belgique) — *décédé ;* von Pritzelwitz (par la Belgique) ; prince de Ratibor (par la Belgique) ; von Schenk (par la France) ; comte von Schwerin (par la Belgique) ; von Arnin (par la Belgique) ; Talaat pacha (par l'Angleterre) ; comte de Waldersee (par la Pologne) ; prince von Wittengstein (par la France) ; comte von Witzthum von Eckstaedt (par la Belgique) ; Arnaud de la Peyrière, commandant de sous-marin (par l'Italie) ; Bronsart von Schellendorff (par la Belgique).

*
* *

1° La liste des personnes réclamées par l'Empire Britannique comprend cent demandes, dont quelques-unes concernent plusieurs personnes qui ne sont pas nommément désignées ;

2° La liste de la France, comprend trois cent trente-quatre demandes ;

3° La liste de l'Italie comprend vingt-neuf noms ;

4° La liste de la Belgique comprend trois cent trente-quatre demandes, dont deux cent soixante-cinq nominatives ;

5° La liste de la Pologne comprend cinquante-trois noms ;

6° La liste de la Roumanie comprend quarante et un noms ;

7° La liste de la Yougo-Slavie comprend quatre noms.

*
* *

Lettre de M. Millerand à von Lersner.

3 février 1920.

Monsieur le président,

En exécution des dispositions de l'article 3 du procès-verbal signé le 28 juin 1919, j'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli, au nom des puissances alliées, un exemplaire des listes dressées conformément à l'article 228, alinéa II, du traité de Versailles, par les gouvernements

L'Allemagne recouvre sa liberté pour les communications radiotélégraphiques.

Extension à l'Allemagne des conventions de réciprocité.

Expiration des franchises d'importation au bénéfice de l'Alsace-Lorraine.

Expiration du délai imparti aux Alliés pour faire des commandes aux chantiers allemands de constructions navales.

A cette date, l'Allemagne doit avoir achevé toutes ses livraisons de produits chimiques.

Revision par la Ligue des Nations des clauses relatives aux voies et à la circulation internationales.

1926

1er *mai*. — Expiration du délai accordé à l'Allemagne pour le remboursement des emprunts consentis par les Alliés à la Belgique.

1935

10 *janvier*. — Evacuation par les Alliés du deuxième secteur de la rive gauche du Rhin.

Libération du port de Kehl.

Fin des cessions de courant électrique à l'Alsace par les usines de la rive droite du Rhin.

Dernières livraisons de charbon de l'Allemagne à la France.

1940

10 *janvier*. — Evacuation par les Alliés du troisième secteur de la rive gauche du Rhin.

Plébiscite des habitants du bassin de la Sarre.

1950

10 *janvier*. — Expiration du délai pendant lequel les Alliés ont le droit d'imposer à l'Allemagne la construction du canal du Rhin au Danube.

***

Les grands noms de la liste des coupables en février 1920 (Extrait).

Duc Albert de Wurtemberg (réclamé par la Belgique) ; prince Rupprecht de Bavière (par la France) ; von Below (par la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Italie) ; von Bethmann-Hollweg (par la Belgique) ; comte Bernstorff et von Riberstein (par la France) ; Charles-Émile Biermann (par l'Angleterre) ; comte von Bismarck (par la France et la Belgique) ; von Blankenberg (par la France et la Pologne) ; von Bulow (par la France, la Belgique et l'Angleterre) — *décédé;* baron von Buttler (par la Belgique) ; amiral von Capelle (par l'Angleterre) ; général Coringer (par la France) ; Djemal Aznit et Djemal pacha (par l'Angleterre) ; prince Ernest de Saxe et von der Esch (par la Belgique) : von Falkenhayn (par la Pologne) ; baron von Falkenhausen (par la Belgique) ; baron Falkenhayn et von François (par la France) ; prince Frédéric de Prusse (par la Belgique) ; von Gallwitz (par la Serbie) ; von Gebsattel et baron von Gelmingen (par la France) ; von Glase-

10 *mars.* — A cette date, l'Allemagne doit avoir livré les cinq croiseurs légers exigés dans le protocole du 10 janvier.

Expiration du délai : 1° pour le désarmement des forteresses dans les territoires non occupés de l'Allemagne occidentale, militairement neutralisés ; 2° pour la démobilisation du personnel naviguant de l'aviation militaire allemande ; 3° pour la livraison des munitions d'artillerie et du matériel de guerre en excédent des quantités tolérées ; 4° pour la suppression des écoles de guerre et la réduction des écoles de troupe.

10 *avril.* — Expiration du délai pour la livraison du matériel nautique en compensation de la flotte de Scapa-Flow. A cette date, les effectifs de l'armée allemande doivent avoir été réduits à 200.000 hommes ; les arsenaux et usines de munitions doivent être fermés.

Expiration du délai d'exécution des clauses relatives à la télégraphie sans fil (contrôle de limitation).

Expiration du délai pour la revision des lois allemandes, dans un sens conforme à la limitation des armements.

10 *mai.* — Expiration du délai dans lequel l'Allemagne a la faculté soit de verser une somme totale pour le règlement de sa dette, soit d'effectuer la restauration d'un secteur dévasté, soit d'y coopérer. (L'Etat intéressé aura deux mois pour répondre à cette offre)..

10 *juillet.* — A cette date, un nouvel examen des effectifs allemands doit être fait par le commandement interallié.

La flotte allemande devra avoir été réduite aux effectifs prévus.

Constitution de la commission administrative de Dantzig.

Expiration du délai pour le plébiscite de Malmédy.

Le démantèlement des forteresses (précédemment désarmées) des territoires militairement neutralisés de l'Allemagne occidentale doit être achevé.

Expiration pour l'Allemagne de l'obligation de maintenir les tarifs douaniers les plus favorables.

Expiration du délai : 1° pour le renouvellement des contrats de licence conclus entre Allemands et Alliés et considérés comme résiliés ; 2° pour la résiliation des contrats entre industriels alsaciens et allemands.

1921

10 *janvier.* — A cette date devra être achevée la cession des créances allemandes sur l'étranger.

1er *mai.* — Fixation du montant global de la dette de l'Allemagne. Versement d'un acompte de 20 milliards de marks-or sur l'indemnité due par l'Allemagne.

1922

10 *janvier.* — Expiration des délais d'option de nationalité accordés aux habitants du Schlesvig, de la Tchéco-Slovaquie, etc...

1923

10 *janvier.* — A cette date, l'Allemagne doit avoir achevé toutes les livraisons de benzol qu'elle doit à la France.

1925

10 *janvier.* — Date d'évacuation du premier secteur de la rive gauche du Rhin par les Alliés.

Evacuation de la Lithuanie et des provinces baltiques.

Enfin, constitution de la Haute-Commission interalliée des territoires rhénans.

Voici la liste des actes qui commencèrent de s'accomplir quelques jours après la mise en vigueur du traité « pour se poursuivre durant trente ans » :

Dans les dix jours : évacuation de la zone soumise au plébiscite dans le Slesvig et constitution de la Commission d'administration.

Dans les quinze jours : constitution de la Commission de délimitation germano-belge ; de la Commission du bassin de la Sarre ; de celle polono-tchéco-slovaque ; de celle germano-polonaise. Evacuation de la Haute-Silésie, de la zone d'Allenstein ; de celle de Marienburg ; enfin, délimitation du territoire de Dantzig.

Dans les trois semaines : réunion des ports de Kehl et de Strasbourg en un organisme unique. Transfert des dépôts en or à la Reichsbank au nom de la Dette publique ottomane. Remise de tous plans concernant le Rhin et les zones occupées ou cédées.

De trois en trois mois : réduction des forces militaires allemandes. Livraison de bétail à la France et à la Belgique.

Dans trois mois : constitution de la Commission internationale de l'Elbe, puis de celle de l'Oder.

Dans les six mois : restitution des archives, papiers et trophées pris en France. Différents règlements de comptes entre les Alliés et l'Allemagne.

Dans un an : mise sur pied du statut du Danube.

Après cinq ans : évacuation d'une zone d'occupation des territoires rhénans (celle de Cologne).

Après dix ans : évacuation de la zone de Coblence et droit de dénonciation de la Convention du Saint-Gothard.

Après quinze ans : plébiscite des habitants du bassin de la Sarre. Evacuation des zones de Mayence et de Kehl.

Pendant trente années : enfin, à dater du 1er mai 1921, réparation des dommages.

Avant le 30 *avril* 1921, l'Allemagne devra verser 20 milliards de marks-or et, avant cette même date, la Commission des réparations devra faire connaître le total de ses obligations. (D'après l'*Intransigeant.*)

* * *

Le calendrier de la paix armée.

1920

20 *janvier.* — Expiration du délai fixé pour l'évacuation du Schlesvig par les Allemands.

25 *janvier.* — Expiration du délai fixé pour l'évacuation de la Prusse orientale, de la Posnanie et de la Silésie.

A cette date doivent avoir été constituées les commissions chargées de tracer les frontières de la Belgique, de la Prusse et de la Pologne.

Du 7 au 21 février. — Plébiscite dans les trois zones du Schlesvig.

10 *février.* — Expiration du délai pour la remise par les Alliés de la liste des fonctionnaires et officiers allemands coupables d'attentat aux lois de la guerre ou au droit des gens.

*
* *

Liste des principales réalisations que les Alliés exigèrent de l'Allemagne.

Restitution des archives, registres, plans et tous les documents enlevés soit en pays occupé, soit en Alsace-Lorraine.

Au profit des Alsaciens-Lorrains, remise de tous biens, droits et intérêts situés en territoire allemand et qui leur appartenaient au 11 novembre 1918.

Constitution d'une commission internationale et occupation militaire en Haute-Silésie.

Notification à l'Allemagne des canons de forts qu'elle pourra conserver.

Livraison des bâtiments de guerre se trouvant hors des ports, s'il en reste. Démolition de ceux en construction.

Livraison du matériel de l'aéronautique militaire et navale.

Restitution des objets, valeurs et documents des ressortissants alliés retenus par des Allemands.

Emission de 100 milliards de marks-or de bons pour réparations.

Bénéfice aux Alliés et Associés des avantages accordés par traités à des tierces puissances depuis le 1er août 1914.

Interdiction de tous paiements autres que par l'intermédiaire des Offices de vérification.

Rétablissement des droits de propriété industrielle, littéraire, artistique.

Remise en activité de la Commission européenne du Danube.

Remise en vigueur de la Convention de Mannheim, signée le 17 octobre 1868.

Renouvellement de la Convention de Berne sur les transports par chemins de fer.

Ensuite et dans un délai dont la durée n'est pas fixée, en outre de la constitution et de la mise en fonction des services de la Société des Nations, restera une autre série d'actes à accomplir dont voici les principaux :

Constituer la Commission de gouvernement du bassin de la Sarre.

Le statut du territoire de Memel.

La constitution de Dantzig en ville libre.

Conclusion d'une convention entre la Pologne et Dantzig. Transfert des biens de Dantzig et de Pologne et rétrocession des mêmes biens. Démolition des fortifications d'Héligoland. Rapatriement des prisonniers de guerre.

Constitution du tribunal qui doit juger le Kaiser et demande d'extradition à La Haye. Livraison des responsables de la guerre.

Constitution de la Commission des réparations.

Constitution de la Commission internationale du Haut-Danube.

Accord avec les Pays-Bas au sujet de la navigation du Rhin.

Commission pour les zones franches à la Tchéco-Slovaquie.

Répartition du matériel de chemin de fer et arrangements relatifs à l'exploitation.

Constitution du conseil et du tribunal pour le travail (bureau international).

Les usines les plus importantes sont :

1° Les Aciéries Thyssen à Hagondage, 6 hauts fourneaux de 300 tonnes, 5 convertisseurs Thomas de 30 tonnes et deux fours Martin. Aux aciéries Thyssen appartiennent les établissements de Maizières avec trois hauts fourneaux de 120 tonnes.

2° Les Aciéries de Rombas avec 6 hauts fourneaux de 600 tonnes, 6 convertisseurs Thomas de 30 tonnes. (Il est à remarquer que le capital de cette société n'était pas purement allemand, sur 72 millions 1/2 de capital, 11 millions appartenaient à la Belgique).

3° Aciéries de Wendel à Hayange et Moyeuvre. Les propriétaires étant Français, l'Allemagne n'est pas atteinte par la perte de ces usines, qui comprenaient à Hayange 9 hauts fourneaux de 100 à 200 tonnes, 6 convertisseurs de 13 tonnes, 4 fours Martin de 30 à 40 tonnes, à Moyeuvre, 8 hauts fourneaux de 130 à 190 tonnes, 4 convertisseurs de 12 tonnes.

« A ces grandes entreprises, il faudrait ajouter une série d'aciéries lorraines qui étaient entretenues par les industriels de la région westphalo-rhénane et de la Sarre et qui représentaient une quinzaine de hauts fourneaux. « Le capital français sera-t-il en mesure d'exploiter avec profit ces usines immenses ? » demande l'organe allemand qui ne craint pas d'ajouter qu'ayant été établies à la mesure de l'Allemagne et de son industrie, les industriels allemands peuvent conserver un espoir : celui de « voir l'industrie et le capital français considérer ces entreprises gigantesques comme une charge plutôt que comme une somme de revenus ».

***

Accords préliminaires signés le 9 janvier 1920.

Liste des documents signés, le 9 janvier, entre les Alliés et les Allemands :

1° Disposition concernant l'entrée en fonctions des commissions interalliées en Silésie, Allenstein et Marienwerder.

2° Accord concernant le transfert des territoires de Memel et Dantzig.

3° Dispositions concernant l'évacuation de la Haute-Silésie par les troupes allemandes et l'occupation par les troupes alliées.

4° Dispositions concernant l'évacuation par les troupes allemandes et l'occupation par les troupes alliées des territoires d'Allenstein et Marienwerder, de Memel et de Dantzig.

5° Arrangement au sujet du passage des trains militaires à travers les territoires de Marienwerder et d'Allenstein.

Liste des documents signés, le même jour, entre les Allemands et les Polonais :

1° Protocole additionnel aux arrangements allemands-polonais.

2° Accord entre les gouvernements polonais et allemand relatif à la mise en vigueur du traité de Versailles.

3° Arrangement concernant l'organisation d'un trafic militaire provisoire par chemin de fer entre la Prusse orientale et l'Allemagne et vice-versa.

Les 33.966 millions demandés par l'administration des finances comprennent :

13 milliards « à l'occasion de la guerre et de la démobilisation » ;

17 milliards pour satisfaire à des obligations résultant du traité de paix (en particulier pour la reconstruction) ;

3 milliards pour la liquidation de l'ancienne armée ;

660 millions pour la liquidation de la marine ;

50 millions d'indemnité aux neutres pour navires coulés ;

151 millions pour prisonniers de guerre et civils ;

100 millions pour la réalisation du monopole de l'alcool.

La somme à emprunter en raison de ce budget extraordinaire s'élèvera à 40.600 millions, dont 32.400 ont déjà été autorisés par les lois antérieures de 1919.

Les indemnités de vie chère aux militaires, fonctionnaires, employés, retraités, s'élèvent, avec les crédits prévus, au budget ordinaire, à 1.730 millions.

*
*

Les Pertes de la métallurgie allemande.

Le 25 novembre 1919, la *Rheinisch-Westfälische Zeitung* dressait le bilan des pertes que le traité de Versailles infligeait à la métallurgie allemande.

Parmi les pertes incalculables que comporte pour l'industrie allemande la cession de l'Alsace-Lorraine, il n'en est pas de plus douloureuse que celle des grandes aciéries modernes installées en Lorraine au cours des dix dernières années.

Le capital investi dans ces établissements dépasse à lui seul un demi-milliard, mais là n'est pas le plus grave. « Ce qui doit nous inquiéter, nous Allemands, dit la *Rheinisch-Westfälische Zeitung*, c'est de voir ces usines, les plus modernes, les plus productives du continent, exploitées contre nous, servir d'arme à nos ennemis, dans la lutte industrielle qui s'étend au monde entier, de les voir tombées aux mains de l'ennemi qui se servira d'elles pour rendre les conditions d'existence plus difficiles à l'industrie allemande, et pour priver les entreprises de la région westphalo-rhénane des bases sur lesquelles était assise leur prospérité ».

La maison Thyssen perd avec *Hagondage* la source qui lui fournissait tous ses demi-produits pour ses deux usines de Mülheim et de Brückhausen. De même, l'Union des Aciéries Lorraines à Knutange, alimentait deux sociétés qui lui étaient apparentées ; la fabrique Mannstaedt à Troisdorf et l'Eisen-und Draht-Industrie de Düsseldorf.

Thyssen et les deux maisons qui viennent d'être citées se voient, par la perte des usines lorraines, brusquement privées de leurs conditions fondamentales d'existence et doivent créer toute une organisation nouvelle pour assurer leur approvisionnement en fonte et en acier.

« En cédant la Lorraine, continue l'organe allemand, l'Allemagne perd environ 69 hauts fourneaux, d'une capacité de production d'environ 4.500.000 tonnes de fonte brute, 27 convertisseurs et fours Martin d'une capacité de production de 2.500.000 tonnes d'acier.

navires allemands eux-mêmes, au moment même où ils invitent l'Allemagne à participer au blocus russe.

***

La proclamation de l'Indépendance autrichienne.

(Texte du projet de loi, que le gouvernement d'Autriche a soumis le 16 octobre 1919 à l'Assemblée nationale, sur la forme de l'Etat). — Ce texte fut adopté.

ARTICLE PREMIER. — Les pays allemands des Alpes dans les frontières fixées par le traité de Saint-Germain forment, sous le nom de *République d'Autriche*, une République démocratique. La République d'Autriche n'accepte cependant, sans préjudice des obligations à elle imposées par le traité de Saint-Germain, aucune succession juridique de l'ancien Etat d'Autriche, c'est-à-dire des « royaumes et pays représentés au Reichsrath ». Tous les pouvoirs publics dans la République d'Autriche viennent du peuple et sont délégués par lui.

ART. 2. — Partout où, dans les lois en vigueur, il est fait mention de la République d'Autriche *allemande*, ou de ses droits de souveraineté, le nom de République d'Autriche doit lui être substitué.

ART. 3. — La langue d'Etat de la République d'Autriche, sans préjudice des droits assurés par la loi aux minorités de langue différente, est la langue allemande.

ART. 4. — Le sceau de la République d'Autriche se compose des armes décrites à l'article 1er de la loi du 8 mai 1919, avec les mots « République d'Autriche ».

ART. 5. — Le drapeau de la République d'Autriche se compose de trois bandes horizontales rouge, blanche et rouge.

ART. 6. — La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication ; elle abroge les lois des 12 novembre 1918 et 12 mars 1919 sur la forme de l'Etat de l'Autriche allemande. Le chancelier d'Etat est chargé de l'exécution.

***

Budget de l'Empire allemand pour 1919.

Le budget total de l'Empire allemand pour 1919 s'élèvera à 58 milliards de marks. Le budget extraordinaire constitue la plus forte partie de cette somme. Les demandes de crédits s'élèvent, en effet, à 40.600 millions de marks, à savoir (en millions de marks) :

Ministère de l'Intérieur	242
Ministère de l'Economie publique	3.820
Ministère du Travail	971
Administration de l'Armée	301
Administration de la Marine	158
Administration de la Justice	5
Ministère des Finances	415
Ministère du Trésor	1.420
Ministère des Colonies	45
Administration générale des Finances	33.966

D) Le destroyer *B-98* sera considéré comme l'un des quarante-deux destroyers dont la livraison est prévue par l'article 185 du traité de paix ;

2° À livrer dans le délai de 10 jours, à dater de la signature du présent protocole, les machines et moteurs des sous-marins *U-137*, *U-138* et *U-158*, en compensation de la destruction du sous-marin *U. C.-48*, ainsi que les trois moteurs du sous-marin *U-146* restant à livrer en compensation des sous-marins détruits en mer du Nord ;

3° A verser aux gouvernements alliés et associés la valeur du matériel aéronautique exporté, suivant la décision qui sera donnée et l'estimation qui sera faite et notifiée par la commission du contrôle aéronautique prévue à l'article 210 du traité de paix, et avant le 31 janvier 1920.

Dans le cas où l'Allemagne ne satisferait pas à ces obligations dans les délais ci-dessus prévus, les puissances alliées et associées se réservent de recourir à toutes mesures de coercition, militaires ou autres, qu'elles jugeront appropriées.

***

Extrait de la note envoyée le 25 octobre 1919 (date de la publication par les journaux), à l'Allemagne et aux pays neutres, par le Conseil suprême, pour les inviter à participer à une action commune (blocus) contre la Russie soviétique.

L'hostilité déclarée des bolcheviki contre tous les gouvernements et le programme répandu par eux d'une révolution internationale constituent un grand danger pour la sécurité nationale de tous les pays. Tout accroissement de la capacité de résistance des bolcheviki rend plus grave ce danger. Il serait, au contraire, souhaitable que tous les peuples désireux de rétablir la paix et l'ordre social s'unissent pour les combattre.

(C'est là, en somme, une première application pratique du pacte de la Société des Nations).

***

Conclusion de la réponse faite par l'Allemagne au Conseil suprême, après la proposition de participer au blocus de la Russie soviétique.

Le gouvernement allemand est prêt à participer à une discussion sur la question entrant en ligne de compte. Il participera volontiers à une mesure qui, de façon quelconque, lui apparaît utile pour atteindre le but commun de protection contre le bolchevisme. Le gouvernement ne peut cependant pas se dispenser d'attirer la plus sérieuse attention sur le fait qu'une collaboration des puissances ne pourrait être obtenue que si, en dehors de la reconnaissance de l'intérêt propre, le respect et la loyale reconnaissance des droits réciproques sont assurés. Mais il est difficile d'admettre que ces conditions sont réalisées aussi longtemps que les gouvernements alliés et associés considèrent comme possible de proclamer des mesures de blocus sur les côtes allemandes et les

tion de mettre toute la flotte de commerce allemande à la disposition des puissances alliées et associées. Un certain nombre de navires, dont la livraison avait été demandée en vertu de cette clause, n'ont pas encore été livrés ;

II. Protocole des Conférences de Bruxelles des 13 et 14 mars 1919 : obligation de ne pas exporter le matériel de guerre de toute espèce. Exportation de matériel aéronautique en Suède, Hollande et Danemark. Un certain nombre des stipulations inexécutées ou incomplètement exécutées, ci-dessus rappelées, ont été renouvelées par le traité du 28 juin 1919, dont la mise en vigueur rendra de plein droit applicables les sanctions qui y sont prévues. Il en est ainsi notamment des diverses prestations stipulées à titre de réparation.

D'autre part, la question d'évacuation des provinces baltiques a fait l'objet d'un échange de notes et de décisions dont l'exécution est en cours. Les puissances alliées et associées confirment expressément le contenu de leurs notes dont l'Allemagne, par le présent protocole, s'engage à poursuivre loyalement et strictement l'exécution.

Enfin, les puissances alliées et associées ne sauraient laisser passer sans sanction les autres manquements aux conventions d'armistice et des violations aussi graves que la destruction de la flotte allemande à Scapa-Flow, la destruction du sous-marin *U. C.-48* au large du Ferrol, et la destruction en mer du Nord de certains sous-marins se rendant en Angleterre pour la livraison :

En conséquence, l'Allemagne s'engage :

1° *A*) A livrer à titre de réparation pour la destruction de la flotte allemande à Scapa-Flow :

a) Dans le délai de 60 jours, à dater de la signature du présent protocole et dans les conditions prévues à l'article 185, alinéa 2, du traité de paix, les cinq croiseurs légers ci-après : *Kœnigsberg*, *Pillau*, *Graudenz*, *Regensburg*, *Strassburg* ;

B) Dans le délai de 90 jours à dater de la signature du présent protocole, et à tous égards, en bon état et prêts à fonctionner, tel nombre de docks flottants, grues flottantes, remorqueurs et dragues équivalant à un déplacement total de 400.000 tonnes, que les principales puissances alliées et associées pourront demander. En ce qui concerne les docks, la puissance de levage sera considérée comme déplacement. Dans le nombre de docks ci-dessus prévu, il y aura environ 75 p. 100 de docks de plus de 10.000 tonnes. L'ensemble de ce matériel sera livré sur place ;

b) A remettre dans le délai de 10 jours à dater de la signature du présent protocole une liste complète de tous les docks flottants, grues flottantes, remorqueurs et dragues propriété allemande. Cette liste, qui sera remise à la commission navale interalliée de contrôle, prévue à l'article 209 du traité de paix, fera connaître le matériel qui, à la date du 11 novembre 1918, appartenait au gouvernement allemand ou dans la propriété duquel le gouvernement allemand avait à cette date un intérêt important ;

C) Les officiers et hommes qui formaient les équipages des bâtiments de guerre coulés à Scapa-Flow, et qui sont actuellement retenus par les principales puissances alliées et associées, seront, à l'exception de ceux dont la remise est prévue par l'article 228 du traité de paix, rapatriés au plus tard lorsque l'Allemagne aura satisfait aux paragraphes A et B ci-dessus ;

conventions d'armistice et les accords complémentaires l'Allemagne s'était engagée à exécuter, n'ont pas été exécutées ou n'ont pas reçu pleine satisfaction, savoir :

1° Convention d'armistice du 11 novembre 1918, clause VII : obligation de livrer 5.000 locomotives et 150.000 wagons ; 42 locomotives et 4.460 wagons restent encore à livrer ;

2° Convention d'armistice du 11 novembre 1918, clause XII : obligation de ramener en deçà des frontières de l'Allemagne les troupes allemandes se trouvant en territoire russe, dès que les Alliés jugeront le moment venu.

Ce retrait des troupes n'est pas effectué, malgré les mises en demeure réitérées les 27 août, 27 septembre et 10 octobre 1919 ;

3° Convention d'armistice du 11 novembre 1918, clause XIV : obligation de cesser immédiatement toutes réquisitions, saisies ou mesures coercitives en territoires russes. Les troupes allemandes ont continué à recourir à ces mesures ;

4° Convention d'armistice du 11 novembre 1918, clause XIX : obligation de remettre immédiatement tous documents, espèces, valeurs (mobilières et fiduciaires avec le matériel d'émission) touchant aux intérêts publics et privés dans les pays envahis. Les relevés complets des espèces et valeurs enlevées, recueillies ou confisquées par les Allemands, dans les pays envahis, n'ont pas été remis ;

5° Convention d'armistice du 11 novembre 1918, clause XXII : obligation de livrer tous les sous-marins allemands. Destruction du sous-marin allemand *U. C.-48* au large du Ferrol, par ordre de son commandant allemand, et destruction, en mer du Nord, de certains sous-marins se rendant en Angleterre pour livraison ;

6° Convention d'armistice du 11 novembre 1918, clause XXIII : obligation de maintenir dans les ports alliés les bâtiments de guerre allemands désignés par les puissances alliées et associées, ces bâtiments étant destinés à être ultérieurement livrés ; clause XXXI : obligation de ne détruire aucun bâtiment avant livraison. Le 21 juin 1919, destruction à Scapa-Flow desdits bâtiments ;

7° Protocole du 17 décembre 1918, annexé à la convention d'armistice du 13 décembre 1918 : obligation de restituer les objets d'art et documents artistiques enlevés en France et en Belgique. Tous les objets d'art transportés en Allemagne non occupée ne sont pas restitués ;

8° Convention d'armistice du 16 janvier 1919, clause III et protocole 392/1 ; clause additionnelle III, du 25 juillet 1919 : obligation de livrer des machines agricoles en remplacement du matériel de chemin de fer supplémentaire prévu aux tableaux 1 et 2 annexés au protocole de Spa du 17 décembre 1918. N'ont pas été livrés à la date prévue du 1er octobre 1919, savoir : 40 groupes de labourage « Heucke » ; tous les cultivateurs pour groupes de labourage ; toutes les bêches ; 1.500 pelles ; 1.130 charrues T. M. 23/26 ; 11.765 charrues T. F. 18/21 ; 1.512 charrues T. F. 23/26 ; 629 brabants T. F. O. m. 20 ; 1.205 brabants T. F. O. m. 26 ; 4.282 herses de 2 k. 500 ; 2.157 cultivateurs acier ; 966 distributeurs d'engrais 2 m. 50 ; 1.608 distributeurs d'engrais 3 m. 50 ;

9° Convention d'armistice du 16 janvier 1919, clause VI : obligation de restituer le matériel industriel enlevé dans les territoires français et belge. Tout ce matériel n'est pas restitué ;

10° Convention d'armistice du 16 janvier 1919, clause VIII : obliga-

2° Entrée en fonctions des délégations militaires navales et aéronautiques, actuellement en Allemagne, en qualité de commissions militaires navales et aéronautiques de contrôle (traité, article 203) ;

3° Entrée en fonctions de la commission des réparations (traité, article 233 et annexe II, paragraphe 5) ;

4° Transfert de la souveraineté dans le cas de Memel (traité, article 99) et de Dantzig (traité, article 100), ayant pour conséquence l'évacuation des troupes et des autorités allemandes et la prise en possession de ces territoires par les troupes interalliées ;

5° Transfert de gouvernement dans le bassin de la Sarre (traité, article 49 et annexe, paragraphe 16) ;

6° Transfert de gouvernement temporaire dans le territoire de Haute-Silésie, soumis à plébiscite (traité, article 66 et annexe, paragraphes 1 et 2), ayant pour conséquence l'évacuation des troupes et des autorités allemandes que désignera la commission, et l'occupation par les troupes interalliées ainsi que l'entrée en fonctions de la commission de gouvernement et de plébiscite sur ce territoire ;

7° Transfert d'administration temporaire dans le territoire du Slesvig soumis au plébiscite (traité, article 109), ayant pour conséquence l'évacuation des troupes et des autorités allemandes et l'occupation par les troupes interalliées, ainsi que l'entrée en fonctions de la commission d'administration et de plébiscite sur ce territoire ;

8° Début du délai de quinzaine dans lequel doivent être effectués l'évacuation et le transfert d'administrations temporaires dans les territoires soumis à plébiscite : Prusse orientale, Allenstein (traité, article 95), et Prusse orientale, Marienwerder (traité, article 97), ayant pour conséquence l'évacuation des troupes et des autorités allemandes et l'occupation par les troupes interalliées, ainsi que l'entrée en fonctions des commissions d'administration et de plébiscite sur ces territoires ;

9° Début du délai de quinzaine, dans lequel les commissions de délimitation doivent commencer leurs opérations.

En conséquence, le gouvernement allemand est dès maintenant invité à envoyer à Paris, pour le 10 novembre 1919, des représentants qualifiés à l'effet de :

1° Régler, d'accord avec les représentants des puissances alliées et associées, les conditions d'installations des commissions de gouvernement, d'administration, de plébiscite, la remise des pouvoirs, la transmission des services, l'entrée des troupes interalliées, l'évacuation des troupes allemandes, le remplacement des autorités allemandes désignées et toutes autres questions ci-dessus prévues.

Il est rappelé dès maintenant que les autorités allemandes doivent laisser sur place toutes les installations de service ou d'habitation, ainsi que les documents qui doivent servir à l'entrée en action immédiate des autorités interalliées ; que les troupes allemandes doivent de même laisser sur place toutes les installations qu'elles occupent ;

2° Régler, d'accord avec l'état-major du maréchal commandant en chef des armées alliées et associées, les conditions de transport des troupes interalliées.

Protocole à signer par l'Allemagne.

I. Au moment de procéder au premier dépôt des ratifications du traité de paix, il a été constaté que les obligations ci-après, que, par les

CLAUSES EXÉCUTOIRES 15 JOURS APRÈS LA MISE EN VIGUEUR

Délimitation de frontières.

29° Les lignes frontières entre l'Allemagne et la Belgique, entre la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, entre l'Allemagne et la Pologne, ainsi que les limites du territoire de la ville libre de Dantzig devront être fixées sur place. Les ressortissants de ce dernier territoire perdront la nationalité allemande pour devenir nationaux de la ville libre de Dantzig. Ils auront, au-dessus de l'âge de dix-huit ans seulement, deux années pour opter, s'ils le désirent, pour la nationalité allemande.

Evacuation de territoires.

30° Les troupes et les autorités allemandes devront évacuer les zones de la Haute-Silésie, de la Prusse orientale et du Slesvig soumises au plébiscite.

CLAUSE EXÉCUTOIRE UN MOIS APRÈS LA MISE EN VIGUEUR

Livraison des sous-marins.

31° L'Allemagne devra livrer tous ses sous-marins aux Alliés.

CLAUSE EXÉCUTOIRE 2 MOIS APRÈS LA MISE EN VIGUEUR

Réduction de la flotte.

32° La flotte de guerre allemande ne devra pas dépasser les effectifs suivants :

Cuirassés : 6 ; croiseurs légers : 6 ; destroyers : 12 ; torpilleurs : 12.

Aucun sous-marin.

Tous autres bâtiments de guerre devront être placés en réserve ou recevoir une affectation commerciale.

Les équipages et effectifs divers ne devront pas dépasser 13.500 hommes et 1.500 officiers.

CLAUSE EXÉCUTOIRE 15 ANS APRÈS LA MISE EN VIGUEUR

Referendum de la Sarre.

33° Consultation populaire des habitants du bassin de la Sarre, afin de connaître s'ils désirent rester autonomes, devenir Français ou redevenir Allemands.

***

Conséquences de l'entrée en vigueur du traité, d'après le texte officiel de la Note à l'Allemagne (*7 novembre* 1919), *et Protocole à signer.*

L'entrée en vigueur du traité comporte certaines conséquences que, dès à présent, il importe d'envisager :

1° Entrée en fonctions de la haute commission interalliée des territoires rhénans (arrangement, article 2) ;

20° Livraison aux Alliés de navires de commerce ou de pêche représentant tout ce que les Allemands ont détruit ou saisi, tonne pour tonne.

CLAUSES EXÉCUTOIRES DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE TROIS MOIS

Réduction des forces militaires.

21° L'Allemagne devra réduire ses forces militaires à 200.000 hommes, puis, à la date du 31 mars 1920, à 100.000.

Armements et usines de guerre.

22° L'Allemagne devra limiter ses armements aux chiffres suivants : 84.000 fusils, 18.000 carabines, 792 mitrailleuses lourdes, 1.134 mitrailleuses légères, 63 minenwerfer moyens, 189 minenwerfer légers, 204 pièces de 77 et 84 pièces de 105. La réduction des armements sera dès lors proportionnelle à la réduction des effectifs jusqu'au 31 mars 1920.

23° Les usines et arsenaux qui dépasseront le nombre nécessaire à la fabrication des armes et munitions autorisées par les Alliés devront être supprimés.

24° L'Allemagne devra faire connaître aux Alliés la nature et le mode de fabrication de tous explosifs, gaz asphyxiants, etc., utilisés ou à utiliser.

Pour le compte des Alliés.

25° La commission des réparations notifiera au gouvernement allemand le montant du tonnage qu'il devra mettre en chantier pour le compte des Alliés.

CLAUSES EXÉCUTOIRES DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE SIX MOIS

Option de nationalité.

26° Des registres seront ouverts, pendant les six mois qui suivront la mise en vigueur du traité de paix, à Eupen et Malmédy, pour que les habitants expriment leur désir de voir tout ou partie de ces territoires rester allemands ou devenir belges. Le résultat sera soumis à la Société des Nations.

27° Livraison à la France des trophées de la guerre de 1870-71.

CLAUSE EXÉCUTOIRE DANS UN DÉLAI MAXIMUM D'UNE ANNÉE

Cession de droits allemands.

28° La commission des réparations pourra exiger que l'Allemagne acquière tous droits et intérêts des ressortissants allemands, dans toute entreprise d'utilité publique ou dans toute concession en Russie, en Chine, en Autriche, en Hongrie, en Bulgarie ou en Turquie, et les transfère à ladite commission. La liste des droits et intérêts en question devra être communiquée à la commission des réparations dans un délai de six mois, à dater de la mise en vigueur du traité de paix.

magne, et pendant cinq années, en franchise de tous droits de douane. La quantité ne pourra toutefois dépasser la quantité moyenne envoyée de 1911 à 1913.

12° Les taxes imposées aux importations des Alliés en Allemagne ne pourront être supérieures, pendant six mois, à celles qui étaient en application le 31 juillet 1914. Cette disposition continuera à être appliquée à certains produits pendant trente mois après l'expiration du délai précité.

Traités d'avant-guerre.

13° Les traités, conventions et accords en vigueur avant la guerre reprendront leur cours. Citons, notamment, ceux ayant trait : 1° à la protection des câbles sous-marins ; 2° à la circulation internationale des automobiles ; 3° au plombage des wagons assujettis à la douane ; 4° à l'unité technique des chemins de fer ; 5° à la publication des tarifs de douanes ; 6° à l'unification des statistiques commerciales ; 7° à l'établissement d'un régime définitif de libre usage du canal de Suez ; 8° à l'unification des règles en matière d'abordage, d'assistance et de sauvetage maritimes ; 9° à la suppression du travail de nuit pour les femmes ; 10° à l'unification du système métrique ; 11° à la tutelle des mineurs. En outre, les conventions postales et télégraphiques seront rétablies.

Traités bilatéraux.

14° Les gouvernements alliés notifieront à l'Allemagne les conventions et traités bilatéraux dont ils exigeront la remise en vigueur avec elle.

Chemins de fer.

15° Les marchandises provenant des pays alliés ou à eux destinées bénéficieront, sur les réseaux allemands, du régime le plus favorable.

16° La convention de Berne relative au transport des marchandises par voies ferrées rentrera immédiatement en vigueur. Après cinq années, une nouvelle convention pourra être établie, le cas échéant.

CLAUSES EXÉCUTOIRES DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE DEUX MOIS

Matériel de guerre.

17° En dehors des quantités autorisées, tout le matériel de guerre de l'armée allemande devra être livré aux Alliés pour être détruit ou mis hors d'usage.

Ouvrages fortifiés.

18° Tous les ouvrages fortifiés devront être désarmés, puis, dans un nouveau délai de quatre mois, démantelés. Aucun autre ouvrage ne pourra être construit.

Navigation fluviale.

19° L'Allemagne restituera aux Alliés les bateaux et engins mobiles de navigation fluviale qui, depuis le 1er août 1914, ont passé en sa possession.

***

Clauses du traité de Versailles applicables après la promulgation du traité de paix.

APPLICATION IMMÉDIATE

Relations diplomatiques.

1° Les relations officielles avec l'Allemagne sont reprises.

Le bassin de la Sarre.

2° La propriété du bassin de la Sarre revient à l'Etat français.

Canons et munitions.

3° Le nombre des canons des places fortes et leur calibre devront être immédiatement notifiés aux Alliés par le gouvernement allemand. Ce nombre ne pourra être dépassé dans la suite. L'approvisionnement, dans un délai de deux mois, ne pourra dépasser 1.500 coups pour les petits calibres jusqu'au 105 et 500 pour les calibres supérieurs.

Instruction militaire.

4° Il est interdit, en Allemagne, aux établissements d'enseignement et à toutes associations de s'occuper d'aucune question d'instruction militaire.

Bâtiments de guerre et mines.

5° Tous les bâtiments « de guerre de surface » allemands qui se trouvent hors des ports de leur pays cessent d'appartenir à l'Allemagne. Ceux qui sont dans des ports neutres doivent être remis aux Alliés.

6° Démolition de tous bâtiments de guerre en construction sur des chantiers allemands.

7° Dragage, par les soins de l'Allemagne, de toutes les mines de la mer du Nord et, ultérieurement, de la Baltique.

Aéronautique.

8° Livraison de tout le matériel de l'aéronautique allemande, en dehors de 100 hydravions ou hydro-glisseurs employés à la recherche des mines.

9° Les aéronefs alliés auront le droit de survoler le territoire et les eaux territoriales de l'Allemagne et d'y atterrir ou amérir au même titre que les aéronefs allemands, notamment en cas de détresse à terre ou en mer.

Objets volés.

10° Restitution de tous objets, valeurs ou documents appartenant à des ressortissants des puissances alliées ou associées, et qui auraient été retenus par les autorités allemandes.

Droits de douane.

11° Les produits d'Alsace-Lorraine seront reçus à leur entrée en Alle-

rendre dans une certaine mesure le gouvernement allemand et sa capitale responsables du manque de sécurité qui a permis ces attentats. (Le *Temps*, 25 juillet 1919).

***

Les sentiments de l'Autriche concernant le traité.

Les journaux de toutes nuances sont extrêmement violents et font remarquer que le traité ne peut que favoriser, d'une part, le mouvement de l'union avec l'Allemagne, d'autre part, la propagande communiste.

Le *Neue Wiener Tageblatt* (24 juillet) : « Il ne peut plus être question de notre indépendance. En pleine Europe, un peuple d'une haute civilisation et d'un grand passé tombe au rang d'une tribu de nègres africains ». — « Six millions d'hommes sont jetés dans l'abîme », s'écrie la *Neue freie Presse* (24 juillet) et l'*Arbeiter Zeitung* (24 juillet) : « C'est une paix honteuse qui fait de l'Autriche allemande une colonie de l'impérialisme ».

Le professeur Lammesh dans la *National Zeitung* de Bâle (25 juillet) consacre à la paix de Saint-Germain un article dont voici les idées essentielles :

« Pour l'Autriche, le traité de Saint-Germain signifie l'anéantissement, comme l'a déclaré le Dr Renner, non seulement l'anéantissement de l'Etat, mais la condamnation à mort du peuple par les privations de toutes sortes, la misère, la guerre civile. Il est inutile d'insister sur toutes ces conséquences ; nos ennemis les connaissent. Tous ne les ont pas voulues. Seuls, les Etats qui se sont détachés de la monarchie, et une des grandes puissances, ont souhaité ces conséquences. Les autres pays les auraient évitées de préférence, mais ils ont montré trop de faiblesse pour les empêcher.,

« Ce qu'il importe aujourd'hui de dire à nos ennemis, c'est ce que le traité de Saint-Germain représente pour eux-mêmes. L'irrédentisme allemand, créé par eux dans le Tyrol, en Styrie, en Corinthie, en Bohême, en Moravie, en Silésie, représente le renforcement moral et bientôt physique de l'Empire allemand qu'on se propose d'affaiblir. Dans le sein de quatre millions d'hommes, le nationalisme devient la plus violente des passions. Malgré l'absence totale de toute chance de succès, il ne manquera pas de tentatives d'insurrection entre les pouvoirs nouveaux. Du sang des martyrs naîtront des vengeurs qui se jetteront dans les bras du Nord guettant ces événements. Ce sera d'abord le tour du Tyrol : la haine contre « l'ennemi héréditaire » d'Italie sera plus forte que l'antipathie contre le Prussien. Bientôt, le reste de l'Autriche suivra : cinq à six millions d'hommes désespérés iront renforcer l'Empire allemand. Le traité de paix peut s'efforcer d'empêcher cet événement. Mais au moment décisif tous ces hommes seront aux côtés de la nation allemande, si celle-ci se dresse au moment favorable pour une guerre de revanche, dans laquelle elle trouvera beaucoup d'alliés parmi les mécontents que crée la reconstruction de la carte faite à Paris. (D'après l'*Europe Nouvelle*, nº 31, 2 août 1919).

d'information est au-dessus de tout soupçon. Ce projet n'a pas été abandonné depuis lors. Au contraire, *de nouvelles conférences eurent lieu récemment à la Wilhelmstrasse, au cours desquelles on élabora tous les détails pratiques ; il fut également décidé d'organiser un département spécial pour la propagation du bolchevisme en Belgique.* La difficulté actuelle des conditions de travail en Belgique ne constitue pas un secret pour les Allemands et ils ont l'intention d'exploiter cette situation pour libérer le plus tôt possible le district de la Sarre et les villes rhénanes.

On peut s'attendre à une recrudescence générale de la propagande bolcheviste allemande immédiatement après la conclusion de la paix, mais elle concentrera sa sinistre activité principalement sur la Belgique, la première victime innocente de l'Allemagne. (La *Nation Belge*, 29 juin 1919, d'après le *New-York Times*).

*
* *

Documents contemporains et rétrospectifs concernant le meurtre du sous-officier Mannheim à Berlin, en juillet 1919.

Un journal américain, la *Chicago Tribune*, publiant les observations d'un officier américain, déclare que les Prussiens, qui affectent la plus grande cordialité à l'égard des Américains, témoignent vis-à-vis de la France d'une haine farouche. Plusieurs journaux allemands eux-mêmes ont exprimé l'espoir qu'à l'occasion de cet incident, la France se rendrait compte de la haine que nourrit l'Allemagne à son égard. Certains d'entre eux ont même indiqué dans leurs commentaires qu'après tout le versement de l'indemnité réclamée par le gouvernement français ne serait pas payer trop cher la démonstration de la survivance de cette haine.

. . . .

Au mois de juin 1871, à la suite d'une querelle sans importance entre soldats français et allemands, survenue au Raincy, le prince de Bismarck menaçait de reprendre les hostilités et télégraphiait à Jules Favre : « J'ai l'honneur d'avertir Votre Excellence que si les soldats français ne se retirent pas immédiatement derrière leurs lignes, nos troupes les attaqueront aujourd'hui même à minuit. » Nous rappelions tout à l'heure l'acquittement par un conseil de guerre allemand de la sentinelle qui avait tiré sur nos prisonniers après la signature de l'armistice. Une situation presque identique se présenta au mois de septembre 1871 dans le département de Seine-et-Marne. Un fantassin allemand avait été tué, et un sous-officier blessé à Chelles. Les coupables furent traduits en cour d'assises, et malgré le réquisitoire du ministère public, acquittés par le jury. Bien que Thiers eût blâmé les jurés de Seine-et-Marne en pleine Assemblée nationale, le général de Manteuffel se fit livrer les coupables et les fit fusiller malgré l'acquittement. En même temps, Bismarck manifestait l'intention d'arrêter des otages et même « de recourir à des mesures plus étendues ». Voilà comment le fondateur de l'Allemagne moderne entendait protéger la vie de ses soldats et établir les responsabilités. Notre devoir est de montrer le même zèle, et notre droit serait aussi de

* * *

Troisième fait : *Conspiration contre la Pologne.*

Note envoyée le 25 juin 1919 par le conseil des Quatre au président de la délégation allemande :

Paris, le 25 juin 1919.

Monsieur le président,

Les puissances alliées et associées estiment qu'il est nécessaire d'attirer l'attention du gouvernement allemand sur le fait que les autorités polonaises sont en possession de la dépêche officielle allemande ci-jointe montrant que le gouvernement allemand, tout en ayant l'intention de signer la paix, se dispose à prêter officieusement son concours, par tous les moyens en son pouvoir, aux mouvements locaux tendant à résister à l'établissement de l'autorité polonaise dans les territoires attribués à la Pologne, en Posnanie et en Prusse occidentale et orientale, ainsi qu'à l'occupation de la Haute-Silésie par les puissances alliées et associées.

En présence de ces renseignements, les puissances alliées et associées estiment qu'il est nécessaire d'informer le gouvernement allemand qu'elles le tiendront pour formellement responsable du soin de veiller à ce qu'à la date indiquée dans le traité, toutes les troupes et tous les fonctionnaires indiqués par la commission alliée soient retirés, et à ce que, dans le cas où il y aurait des agitations locales en vue d'opposer une résistance au traité, aucun appui ou secours aux insurgés ne soit admis à franchir la nouvelle frontière de Pologne.

Veuillez agréer, etc...

Clemenceau.

* * *

La propagande allemande en faveur du bolchevisme, en Belgique (mai-juin 1919).

Un coup d'œil sur la carte nous expliquera le calcul de l'Allemagne. Celle-ci estime que, dans le cas où la Belgique deviendrait bolcheviste, la plus grande partie du territoire allemand occupé par les troupes alliées serait complètement isolée ; la position des armées d'occupation de l'Entente, placées entre une Allemagne ennemie et le bolchevisme belge, deviendrait du coup extrêmement critique, même si on pouvait continuer à avoir confiance dans le contingent belge, ce qui semble naturellement inimaginable aux hommes d'Etat de Berlin. Ils comptent voir le mouvement s'étendre rapidement au district de la Sarre en traversant le Luxembourg et créer de cette façon un état d'anarchie générale qui forcerait les Alliés à évacuer la région occupée tout entière.

Ce plan allemand révèle les erreurs psychologiques allemandes habituelles. Mais il constitue le véritable projet sanctionné par les gouvernants allemands actuels et je ne puis que répéter que ma source

DOCUMENTS ANNEXES

Premier fait :

Destruction de la flotte allemande à Scapa-Flow.

Extraits de la note envoyée le 25 juin par le conseil des Quatre au président de la délégation allemande :

La destruction desdits bâtiments, contraire à leur maintien comme il avait été prévu, contraire à l'engagement consacré par l'article 31 de l'armistice de ne pas se livrer à des destructions, constitue tout à la fois une violation de l'armistice, une suppression du gage remis et un acte d'insigne mauvaise foi vis-à-vis des puissances alliées et associées.

. . . .

De plus, sans avoir à faire état de tous autres éléments de responsabilité, l'incident donne aux puissances alliées et associées un droit à la réparation du préjudice causé et, par conséquent, le droit de recourir aux mesures que lesdites puissances alliées et associées jugeront appropriées à ces fins.

. . . .

En conséquence, les puissances alliées et associées déclarent qu'elles prennent acte de ces faits d'insigne mauvaise foi et qu'aussitôt leurs investigations terminées sur toutes les circonstances de fait, elles exigeront la réparation nécessaire.

Il est clair que le renouvellement d'actes semblables a le plus malheureux effet sur l'exécution future du traité que l'Allemagne s'est engagée à signer. Elle s'est plainte des quinze années d'occupation prévues par le traité. Elle s'est plainte d'être tenue, pour une trop longue période, en dehors de la Société des Nations. Comment l'Allemagne a-t-elle pu formuler de pareilles réclamations, alors qu'elle encourageait ou laissait commettre des violations délibérées de ses engagements écrits ?

L'Allemagne ne pourra pas se plaindre si les puissances alliées et associées usent à son égard de tous les pouvoirs qui leur sont reconnus par le traité, notamment dans l'article 429, si de son côté elle en viole ainsi délibérément les stipulations.

Veuillez agréer, etc.

Clemenceau.

par le prince héritier turc, le 9 septembre, pour rejoindre le révolté nationaliste, dans ses camps d'Anatolie[1].

Au jour où se réunira la Conférence de Bruxelles, le ministère Damad Ferid sera menacé de s'écrouler à peine reconstruit.

1. L'héritier turc est très attaché aux doctrines du parti « Union et Progrès ».

front de Smyrne, et c'est un événement. Kemal semble adopter le parti de refuser la bataille et d'épuiser l'ennemi par des feintes de guérillas. Pourtant, il laisse des morts nombreux sur le carreau (vallée du Gedif-Tchai, 25 juin) au moment où il assure qu'il ira à Constantinople avec ses régiments. Il n'en est pas si loin ! Le 5 juillet, il trouve moyen, par un heureux détour, de s'avancer jusqu'à Beiros, à dix milles et demi de la capitale. Mais les Grecs sont au nombre de 100.000. Le 15 juillet, ils camperont à 15 kilomètres de Brousse où l'ennemi se sera retranché et où il sera bientôt écrasé. Le 21, les avant-gardes grecques occuperont Andrinople et Rodosto. Le 25, on imprimera que Mustapha Kemal pacha ne peut plus se faire obéir, qu'un mouvement antinationaliste se forme sous ses pas... Et le 9 août, le traité turc est enfin signé.

Par quels chemins a-t-on pu atteindre cette date, après tant de délais et prolongations implorés par les Ottomans désespérés ? Des chemins assurément tortueux. Le grand-vizir, à Paris, déclare le traité inacceptable, car il ampute, jusqu'à le mutiler et le rendre méconnaissable, l'Empire ottoman[1]. Le 6 juillet, Damad Ferid, grand-vizir, s'en retourne aux rives du Bosphore, tandis que Kemal pacha envoie vers les gouvernements alliés une mission pour expliquer ses points de vue personnels. Ce sont des notes et des contre-notes, la sommation des Alliés où il est explicitement dit : « Si le traité n'est pas signé le 27 juillet, l'Entente rejettera les Turcs hors d'Europe » C'est la démission du cabinet ottoman (19 juillet), la décision du conseil de la couronne de voter la signature du traité (22), la constitution du ministère nouveau par le retour au grand-vizirat de Damad Ferid[2], enfin la signature tant attendue, à Sèvres, le 10 août 1920[3].

La Turquie va continuer son duel sans merci avec Mustapha Kemal, en une suite de péripéties dont la première et la plus curieuse peut-être est la tentative faite

1. C'est l'heure où Venizelos rend compte, à la conférence de Spa, du programme d'action militaire déjà développé contre la Turquie et dont on connaît les heureux résultats, non moins temporaires.

2. Cabinet sans couleur politique bien déterminée, mais résolu à ramener l'ordre en Anatolie.

3. A la signature de ce traité, les États-Unis ne sont pas représentés.

tient aussi l'ensemble de l'Asie Mineure, et, presque entière, la côte asiatique de la mer de Marmara, y compris l'île de Marmara elle-même. Le bataillon français de Bozanti (Cilicie) est fait prisonnier par les Turcs. La Thrace orientale s'agite et menace d'y écraser les Grecs (avec une collaboration bulgare). Le grand-vizir, arrivant en France, va pouvoir dire à MM. Millerand et Lloyd George : « Que puis-je faire puisque vous ne pouvez rien ? » Les Kemalistes ne s'arrêtent pas : Héraclée est menacée, les Anglais sont attaqués à Ismidt (16 juin), et Kemal bombarde la ville par avions. Des Allemands sont avec lui, le fait est certain, et lui donnent des conseils : on cite les colonels Bischoff et Bauer et le commandant Ehrardt.

Devant ces faits nouveaux, les Alliés vont-ils consentir quelques atténuations au traité ? On le chuchote et l'on assure arbitrairement que Lloyd George approuverait l'idée de l' « arrondissement des angles ». Ce n'est qu'un bruit, au reste. Mais ce bruit vient de Hythe où l'on s'est réuni, entre ministres, pour traiter les questions les plus graves. Le *Daily Telegraph* dit fort clairement : « Si le grand-vizir peut apporter des raisons convaincantes pour la revision, et s'il peut persuader les représentants alliés qu'une pareille revision mènera à la pacification, ses suggestions devraient être prises en considération ». Il est vrai que le *Daily Chronicle* proclame qu'il faut à tout prix exécuter le traité. Venizelos offre des forces grecques pour les joindre aux troupes britanniques dans la zone des détroits. C'est bien parler, mais Kemal agit mieux. On croit généralement qu'il fera bon marché des Grecs. Il dispose de 17.500 réguliers et de 19.200 irréguliers. Et il lui arrive des recrues à tout instant. Les Anglais évacuent le camp de Touzla. Si l'on doit prendre une décision à Boulogne, que l'on se hâte [1]. Ainsi fait-on.

De Smyrne, part, le 24 juin, un premier communiqué hellénique. Kemal a été attaqué, près de Ak-Hissar, et s'est retiré. Une armée grecque a pris l'offensive sur le

1. La conférence de Boulogne, le 22 juin, établit en termes que l'on peut croire définitifs (?) que le mandat attribué à la Grèce sera borné à la Thrace et aux régions d'Asie Mineure où opère Kemal. La Grèce assure que, disposant de 90.000 hommes, elle pourra y maintenir l'ordre, sans aucun secours financier de l'Entente.

général Milne qui commande Constantinople depuis le 16 mars. En fait, le traité a supprimé l'armée turque, et Damad Ferid réclame 40.000 hommes pour dompter l'insurgé, sans compter les canons, les avions et les munitions. Contradictoirement au traité, l'Angleterre aide à la formation et à la mise en état de ces effectifs. C'est de l'incohérence, au mépris de toute solidarité interalliée. A froidement considérer la situation, on peut dire, à la fin de mai 1920, que le gouvernement de Constantinople ne peut rien contre les nationalistes, constitués en gouvernement régulier, ayant une assemblée nationale à Angora et résolus à battre le traité en brèche. Constantinople végète et hésite. Angora vit et veut. Leur seul vœu commun, c'est la résistance à la volonté du Conseil suprême. On parle de Paix à Paris, et la guerre est en Orient. Toute l'Anatolie occidentale est rançonnée et pillée. Des troupes régulières, à peine en face des révoltés, ont pactisé avec eux (25 mai). Et le trouble des esprits est si grand autour du palais du Sultan sans autorité, que, le 30 mai, on annonce, faussement, la fuite du grand-vizir Damad Ferid, son arrivée chez Kemal, pour se soustraire à la signature du traité que viennent de lui remettre les délégués revenus de Paris.

Pour ajouter au marasme, des « porte-voix » de Lenine empoisonnent l'esprit public à Constantinople. Ils encouragent, pour pêcher en eau trouble, le complot, découvert en juin, contre la vie du grand-vizir. La main dans la main avec les nationalistes, ils font le jeu de la discorde. Le bolchevisme est aux portes de Byzance. Les soldats sont infidèles au serment. On « fait la noce » et l'on se raille d'un gouvernement cul-de-jatte et manchot. L'esprit nationaliste fait des progrès tous les jours, comme les armées de Kemal en font sur le terrain militaire. Le ministère s'effrite. En juin, Yacoub Pacha, sous-secrétaire de la guerre, va offrir ses services au réfractaire d'Anatolie. Enver Pacha, tête du parti jeune-turc, est à Berlin (9 juin) et intrigue avec les cercles militaires. Damad Ferid se rend à Paris, pour discuter, dit-il, becs et ongles en avant. Les « Anatoliens », en son absence, avancent à l'aise et presque sans obstacle, occupant Guebze, s'installent dans la région du golfe d'Ismid. Mustapha Kemal

Smyrne. De même, les Hongrois, au quart d'heure de Rabelais, avaient annoncé la proche constitution d'un ministère Apponyi. De même, Constantinople laisse prévoir la démission du ministère. Et après? Qu'en adviendrait-il de particulièrement grave? Quel est, au juste, le pouvoir effectif de ce gouvernement? Il est incapable d'arrêter la guerre en Cilicie, mal à l'aise même pour commander en Turquie loyaliste. Que valent ses délégués, et, représentant une autorité si malingre, quelles garanties apportent-t-ils pour l'avenir? Les nationalistes font savoir qu'ils ne reconnaîtront aucun arrangement au traité présent ou passé, et ils déclarent que les délégués à Paris ne sont pas qualifiés à leurs yeux pour accepter aucun projet. L'irrédentisme ottoman prétend à lui seul décider du sort du pays : ses bataillons quittent Erzeroum et se dirigent vers l'Arménie le jour où le « projet » *est remis aux délégués du Sultan*. Les agents de Kemal sont presque dans Constantinople, actifs, recrutant des collaborations, affichant des placards séditieux. Ils excitent les esprits, conseillent le refus de la signature[1]. Une cour martiale condamne leur chef à mort? Mais il est loin et nargue ses juges. Il se bat, avec des sorts changeants, du côté de Doghantchai et de Gueredlioton. Il terrorise les fonctionnaires dans toute la région, soutient de rudes combats sur la rive gauche du fleuve Sakaria (14 mai), grossit ses forces et s'esclaffe du « rêve des Alliés ». Il prétend, non sans apparence de raison, que le traité turc n'est pas viable et que nulle force au monde n'arrachera la Cilicie à l'étreinte des Kemalistes pro-allemands : « La vraie capitale de la Turquie vivante, proclame-t-il, est à Angora. Tout cela n'est pas que du bluff. Cet adversaire a de la force, de la méthode, et un but. On n'en pourrait pas dire autant des Alliés, dont les buts secrets sont divers. Constantinople espère une entente avec le rebelle et lui envoie des délégués. Simultanément, on équipe des troupes pour essayer de le battre. C'est un espoir assez puéril, malgré l'appui des Britanniques et du

1. Damad Ferid prend une attitude nette contre l'acceptation du traité. Il laisse dire qu'il ne signera jamais l'abandon de Smyrne et de la Thrace. Il prépare, dit-on, un énergique projet de réponse, et la presse de gémir : « Il sera difficile de trouver une main qui se décide à signer ce traité. Il vaut mieux mourir que de vivre aveugle, sourd et boiteux ».

nous démontrent toute leur bonne foi. Nous avions des soldats à Ourfa entre Tigre et Euphrate. Ourfa est isolée par Mustapha Kemal. Nos troupes passent une entente avec les rebelles pour pouvoir se retirer sans vexations. Elles sortent, sont attaquées, perdent des hommes, rentrent pour partie dans la ville : c'est un guet-apens des nationalistes. (Il se produit le même jour où un détachement anglais est attaqué en Palestine, au sud du lac de Tibériade, par 2.000 Arabes). Certes le gouvernement de Constantinople n'est pour rien dans l'aventure, mais cette affaire suffirait à prouver qu'on ne saurait être trop circonspect avec un peuple si prêt à trahir ses engagements. Il est plaisant d'entendre, au lendemain du coup d'Ourfa, Damad Ferid Pacha souhaiter le rétablissement de l'ordre dans le pays. C'est une parole qui n'a aucun sens. Turcs et Alliés ont le même désir : stabiliser l'Orient. Mais pour stabiliser, il faut une base, et où est la base faite à la fois de bon vouloir, d'énergie et de sincérité? Les nationalistes, sommés de rentrer dans l'ordre, laissent passer le délai qui leur est fixé par le manifeste gouvernemental et se rient de voir leurs chefs déférés à une cour martiale. Mustapha Kemal continuera sa politique allemande en Anatolie, d'accord avec ses compères de l'ex-état-major allemand. Son objectif est de créer aux Alliés en Orient le plus de difficultés possible et de provoquer une scission dans l'Entente. C'est la méthode berlinoise. Le nationalisme turc est imbu de germanisme. Les bandes de Mustapha Kemal travaillent de loin pour le roi de Prusse. Rossées quelque peu dans la région d'Ismid (28 avril), elles préparent d'autres coups et ne se découragent pas pour si peu.

La délégation turque quitte Constantinople le 2 mai. Elle vient plaider, notamment, pour l'unité politique de l'Asie Mineure. Le 7, elle est à Versailles. L'ancien grand-vizir Tewfik pacha la préside. Elle acceptera la loi du vainqueur, mais les bandes de Kemal n'auront là aucun représentant. C'est une demi-Turquie qui, le 11 mai, sera mise en présence du projet de traité, avec un mois de délai pour réfléchir. L'heure est bien choisie pour une manifestation du Sultan : on l'attend presque. Il dit qu'il abdiquera si le traité prive la Turquie de la Thrace et de

C'est le moment où l'on délibère à San Remo sur ce thème si vague et si délicat entre Alliés : l'avenir de la Turquie. Jamais le problème ne fut plus ardu à résoudre : les médecins de l'Homme malade ne savent comment pratiquer la nécessaire opération sans se blesser eux-mêmes. Il y a des abcès partout : sur le Bosphore, en Arménie, en Palestine et Syrie, au Liban, au Hedjaz, sur la Caspienne, en Anatolie et en mer Noire. Il faudrait 300.000 hommes, disent les experts, pour faire appliquer la paix en Turquie et y monter la garde. Et ce serait encore de la politique d'aventure. Les délégués ottomans sont convoqués à Paris pour le 10 mai. Quel langage leur tiendra-t-on ? Aura-t-on, à cette date, *fixé* les stipulations du traité ? Ce serait trop beau. Sans doute se contentera-t-on d'ajourner la difficulté. Ce que l'on sait déjà, — et c'est beaucoup, — c'est que le maintien des Turcs dans leur capitale est acquis et que les détroits seront internationalisés[1]. Mais c'est loin d'être le fond du sac où grouillent encore cent vipères dont plusieurs s'approvisionnent de venin en Europe. Le maintien des Turcs, c'est une véritable gifle à Wilson qui les en voulait chasser. Le 22, le Conseil suprême décide de ne pas attribuer immédiatement et définitivement l'enclave de Smyrne à la Grèce. Le nouvel Etat arménien est formé et exactement limité[2], au moment où les antinationalistes sont sévèrement défaits par les forces kemalistes qui se réinstallent dans Panderma naguère évacué par elles. Ainsi les nationalistes dominent maintenant dans toute la région Brousse-Panderma-Balikesser. Impassibles, les diplomates de San Remo continuent leurs travaux et font ce que l'on appelle alors dans les journaux la mise au point du traité avec la Turquie. Cette « mise au point » ne sera pas sans appels.

Huit jours ne se passent point avant que les Turcs ne

1. Internationalisation des détroits : décision de San Remo, 19 avril 1920. « Le détroit des Dardanelles est désormais, dit-on, le plus heureux des détroits. » On décide en outre que des contingents alliés seront stables à Constantinople afin d'empêcher, à l'avenir, que les Turcs puissent être un danger pour leurs voisins et pour les Alliés.

2. L'idée d'une grande Arménie paraît alors définitivement écartée. Le 23 avril, il est décidé qu'après deux ans, le Parlement smyrniste pourra demander au Conseil de la Ligue des Nations l'annexion pure et simple à la Grèce.

teurs unionistes : c'est sous le regard des Alliés que le grand-vizir lira sa déclaration ministérielle. Occupation « provisoire ». Impression considérable. Protestation du Parlement turc qui ajourne ses assemblées. On lit et médite dans les rues l'article du *Sabah* où il est dit : « Depuis l'armistice, le peuple turc aurait dû se débarrasser du fléau du comité germanophile jeune-turc. Il aurait moins souffert ». On admet que les Alliés puissent être parfois énergiques. La Porte, par une note à l'Entente, déclare désapprouver « les agissements de quelques fanatiques ». C'est répondre, bien qu'évasivement, à la note des Alliés demandant au cabinet de désavouer officiellement le mouvement nationaliste. La réponse est jugée insuffisante (1er avril). Et comme le cabinet ne peut mieux faire sans ébranler sa position, il démissionne : on annonce aussitôt un ministère de concentration Damad Ferid [1], nettement antinationaliste (4 avril). Il élabore un manifeste dans cet esprit le jour où le Sultan, afin d'aider à combler le déficit budgétaire, consent la vente aux enchères de ses bijoux, objets d'arts et antiquités.

L'installation du ministère Damad Ferid est loin de décourager les nationalistes d'Asie Mineure. A Angora, ils préparent l'ouverture de leur Assemblée nationale, encaissent les fonds des succursales de la Banque ottomane et de la Dette publique. Ils déplorent la démission du ministère Ali Riza « imposée par l'Entente » et répudient d'avance, avec la plus complète intransigeance, tout ce que fera le nouveau gouvernement de Constantinople. Leur mouvement s'étend dans plusieurs districts, autour de Panderma. Mais, à vrai dire, ils ne sont pas les maîtres absolus des régions qu'ils occupent. Une partie de la population angorienne reste loyalement attachée au sultan, hait les « nationalistes » et le dit assez haut pour que Mustapha Kemal, intimidé, éloigne ses troupes et les concentre à Swas, dégageant le vali de Brousse.

1. Le nouveau ministère est ainsi constitué : grand-vizir et Affaires étrangères : Damad Ferid pacha ; cheikh ul islam : Abdullah effendi ; Intérieur et présidence du Conseil d'État par intérim : Rechid bey ; Marine et intérim de la Guerre : Mehmed Saïd pacha ; Justice : Ruchudi effendi ; Instruction publique : Fahr eddine bey ; Travaux publics : Djemil pacha ; Commerce : Remzi pacha ; Finances par intérim : Rechad bey ; Fondations pieuses : Osman Rifaat pacha.

réjouissent, en lisant, le 29 février, le télégramme du ministre de l'Intérieur où il est dit : « J'ai le plaisir de vous annoncer que Constantinople, capitale du Khalifat et du Sultanat, nous reste, par décision de la Conférence de la Paix ». Le Turc n'est pas uniquement un mécréant, et il n'est pas écrit — *Mektoub!* — qu'il doive servir d'instrument au pangermanisme. 70 millions d'Ottomans peuvent exercer un certain poids dans la balance des intérêts européens. On ne s'assassinera pas toujours en Cilicie.

Ainsi donc, il est raisonnable de songer, comme le bruit en est propagé, au début de mars, à un partage de la Turquie (Thrace orientale et Smyrne, état Kurde, zones de contrôle, etc.). Serait-il sage de réduire la Turquie à Constantinople et à l'Anatolie (6 millions au lieu de 30 millions d'habitants)? Qu'adviendrait-il de la Dette ottomane[1]? Pendant que l'on épilogue sur les méthodes de l'avenir, les événements suivent leur cours prévu : le cabinet Ali Riza est démissionnaire et le sultan appelle, pour en refaire un autre, Izzet Pacha, l'homme d'Enver et de Djemal. Par faute de décision, nous avons contribué à la réinstallation officielle du parti Union et Progrès. Il faut maintenant envisager une expédition militaire « pour mettre fin aux horreurs des nationalistes ». Déjà Constantinople est occupée par 25.000 Anglais. Ce geste suffira-t-il à intimider Mustapha Kemal? Le prudent Izzet se retranche. « Je ne puis pas émettre d'opinion sur le mouvement national », avant même d'être officiellement grand vizir. Il ne le sera d'ailleurs pas, malgré les pronostics : Salih pacha forme le cabinet, alors que des escadres française et anglaise s'embossent à la Corne d'Or, en attendant l'heure de « l'occupation disciplinaire ». Et Salih débute par une promesse : « La Turquie est prête à se réformer »[2].

Le 16 mars, il y a, dans Constantinople, des troupes françaises, anglaises et italiennes[3]; on arrête des agita-

1. Depuis décembre 1919, la réserve or provenant de Turquie et déposée à Berlin a été transférée à Paris.

2. On dit, à Paris, que le premier acte de bonne volonté serait de relever Mustapha Kemal de ses fonctions de commandant de corps d'armée,

3. Pas d'Américains. Wilson considère que le maintien des Turcs en Europe constitue un anachronisme.

Faute de quorum, on s'ajourne *sine die*. Dans la rue, 15.000 personnes font un meeting contre le « projet d'internationalisation de Constantinople ». Le ministre des Affaires étrangères croit l'heure venue de plaider près des puissances alliées la thèse du maintien de la souveraineté ottomane.

Toute la presse turque épuise la question dans le même sens. On y bénit la France en la suppliant de maintenir Constantinople comme siège du Khalifat[1].

Seuls les Jeunes-Turcs et Mustapha Kemal continuent à lancer des défis aux Alliés. L'agitateur nationaliste déclare publiquement, à Angora : « Le peuple tout entier est pour la collaboration de la Turquie avec l'Allemagne ». Il massacre les chrétiens dans la région de Marache. Il réclame des portefeuilles dans le ministère. Il fait enrôler des volontaires dans la presqu'île de Gallipoli. Il nargue le manifeste du prince Sabah Eddine où sont dénoncés les dangers du comité Union et Progrès (début de février). Des conseils, de l'argent, lui viennent régulièrement de l'Allemagne (journal bulgare *Napred*). Tout le monde envisage la formation prochaine d'un cabinet unioniste nationaliste.

Le 15 février, le *Temps* peut intituler son leader : « Les Turcs restent à Constantinople »[2]. Quelle politique va-t-on suivre ? Union avec le Sultan contre les nationalistes ? « Arrangement » avec ces nationalistes eux-mêmes ? Comme il est suggéré, le grand but n'est-il pas maintenant de se faire, du Turc, un allié ? Par quels moyens ? Il est vrai que l'éventualité ne semble pas proche, puisque les nationalistes viennent de nous tuer 700 hommes à Marache. Mais ne peut-on chercher l'accord ? Mustapha Kemal, pour le présent, veut exterminer toutes les troupes françaises de Cilicie, et marcher sur Adana. Pourtant, Constantinople et les provinces se

1. Dans un meeting en l'honneur de Pierre Loti, à Constantinople (fin janvier), un orateur soutient la thèse que l'idée de la conquête de Constantinople ayant été inspirée au peuple musulman dès l'année 612 par le Prophète, cette ville doit être considérée comme turque *à partir de cette date*.

2. Le fait est confirmé, aux Communes, par M. Lloyd George, le 26 février : « après en avoir pesé les avantages et les désavantages, les Alliés sont arrivés à la conclusion qu'il valait mieux laisser les Turcs à Constantinople ». C'est revenir à l'engagement du 5 janvier 1918.

blème turc : on se dispute sur la proie ! Et les Etats-Unis croisent les bras ! Le cabinet turc semble passer de plus en plus sous l'influence des nationalistes et, des onze députés de Constantinople, dix sont unionistes.

Le 18 décembre, peut-on espérer sortir bientôt du gâchis ? M. Lloyd George affirme que les Alliés vont conclure à eux seuls la paix avec les Turcs, puisque l'Amérique ne s'y décide pas [1]. Chassera-t-on le sultan de Constantinople ou installera-t-on une commission internationale dans cette capitale ? Le ministre britannique ne le dit pas. Mais au moins, en son discours aux Communes, apparaît une intention d'agir. On imprime en France, et officieusement, que « la France et l'Angleterre sont pleinement d'accord sur la plupart des points envisagés ». Va-t-on donc en terminer, brider le mouvement ententophobe, et signer ? Pas si vite : ce n'est encore que la période des pourparlers, la ratification n'est pas en vue, et tant s'en faut ! Qu'on se hâte. L'Allemagne « nourrit » la propagande unioniste à Constantinople et dans l'Anatolie [2]. Qu'on fixe d'abord le sort de Constantinople. S'accordera-t-on ? La France préférerait le maintien du sultan. La thèse inverse a été soutenue par l'Angleterre. Sur ce point, on délibère secrètement, mais les commentaires vont leur train. La garde des Détroits, dit-on, sera enlevée aux Turcs, mais le Commandeur des Croyants ne sera pas chassé d'Europe. C'est le bruit du 1er janvier 1920. Malgré l'opinion moyenne, en Grande-Bretagne, bien des Anglais estiment sa réalisation désirable (*Sunday Times*, 4 janvier).

Le Conférence reprend ses travaux, le 8 janvier : la question d'Orient y est à l'ordre du jour : elle y a toujours été, problème constant, aux solutions insaisissables. La « comédie de Paris » va faire balance à la « comédie de Constantinople », où le sultan, pressé par les nationalistes, décide, par iradé, la convocation d'un parlement fantôme : soixante-cinq députés assistent à la séance.

1. « Comme nous n'avons jamais été en guerre avec la Turquie, nous ne voyons aucune raison pour que les Etats-Unis participent au traité avec les Turcs » (*New-York Herald*).

2. Sous le contrôle de ce Hermann Müller, ministre des Affaires étrangères, qui, à la fin de mars 1920, devait constituer le cabinet remplaçant celui de Noske-Bauer.

pendance, sauvegarde des droits du khalifat et du sultanat ». Les élections sont proches : la Chambre reflètera certainement ce sentiment « national ». Le Turc, l'*homme malade*, se défend. Pour soutenir son nationalisme renaissant, il dispose d'une armée de 300.000 hommes. Sans doute a-t-il de bons conseillers allemands.

Mustapha Kemal, parlant « au nom du Comité de la défense des droits de la Thrace et de l'Asie Mineure », montre, chaque jour, plus d'audacieuse autorité[1]. Tous les Turcs d'Anatolie sont avec lui. Le 11 novembre, le prince Sabah Eddine, rappelé de Montreux par le sultan, va sans doute agir, à Constantinople, comme chef de l'opposition libérale turque. C'est un événement que ce retour de l'exilé d'Abdul Hamid. Il aime la France et les Français. Jadis, il a démasqué, l'un des premiers, la connivence de l'Allemagne et des Jeunes-Turcs. Il va peut-être pouvoir servir, là-bas, une politique française. Quand il arrive, on découvre un complot tendant à détrôner le sultan au profit de Mehmed-Selim. Riza Pacha favorise l'agitation des « Union et Progrès ». Kemal menace Constantinople. Il demande à la Porte de déclarer la guerre à la Grèce. De toute évidence, son œuvre de « mouvement nationaliste » est inspirée par le comité germanophile Jeune-Turc[2].

La campagne électorale commence. Les unionistes s'agitent. Mustapha Kemal veut que la Chambre se réunisse à Brousse ou à Swas : il s'exaspère toujours de voir les Alliés en Anatolie. Il menace l'Entente de représailles tragiques. Déjà des bandes nationalistes s'avancent en Cilicie et massacrent les Arméniens. Devant ces faits, devant ce chaos, l'Entente reste indécise. Mieux encore, en Anatolie, les agents civils et militaires anglais traitent les Français en ennemis : ils sont pleins d'indulgence pour les seïdes de l' « Union et progrès ». Lord Allenby nous mine en Syrie. C'est un paradoxe, une politique folle ! C'est faire le jeu de l'Allemagne. On ne règle pas le pro-

1. Le 14 novembre, il va proposer à Lénine une alliance entre les nationalistes turcs et la république des Soviets, pour renforcer sa situation qui, à ce moment, lui paraît, malgré tout, peu stable.

2. Il est à remarquer, en décembre 1919, que les gouvernements turcs venus au pouvoir depuis l'armistice n'ont pas encore châtié les Jeunes-Turcs germanophiles.

en paix ni en guerre avec la France et ses Alliés, et cette situation sans exemple place l'Etat ottoman dans un état de détresse matérielle et morale plus grave que jamais. Pourtant, la Turquie existe. Elle a commis une faute, elle entend la réparer : mais elle ne doit pas être accablée »[1].

Or, un violent mouvement nationaliste s'élargit dans l'Empire. Au congrès des provinces de l'Anatolie oriental (7 août : Erzeroum), il est demandé que l'intégrité territoriale de la Turquie soit maintenue à tout prix. On réclame la chute du cabinet Damad Ferid. Le 6 octobre, un cabinet Riza Pacha est constitué, gouvernement de transition avec une évolution marquée dans le sens du nationalisme. Il va s'efforcer de faire accepter ses revendications par la Conférence en s'appuyant sur l'influence anglaise. La politique Damad Ferid, toute de concessions à l'Entente, a fait son temps. C'est l'heure pour les Alliés d'exercer une surveillance ferme et vigilante : la victoire des nationalistes turcs est réelle. Le nouveau gouvernement va devoir soutenir leurs prétentions.

Mais les Alliés sont-ils d'accord ? M. Lloyd George paraît sceptique à cet égard, le 17 octobre :

> Le retard apporté à la signature du traité de paix avec la Turquie, dit-il, doit être attribué au fait qu'on ne peut pas régler le sort de l'empire ottoman avant de savoir si les Etats-Unis sont prêts à assumer leur part des fardeaux de la civilisation en dehors de l'Amérique. La Providence a confié à notre race une mission que nous remplissons dans différentes parties du monde et nous demandons aux hommes de notre sang, en Amérique, de se joindre à nous pour l'accomplissement de cette tâche. S'ils ne le font pas, j'ignore ce qu'il adviendra des diverses parties de l'empire turc. Nous ne pouvons pas assumer complètement cette tâche, la France non plus. Nombreux sont ceux, qui, ayant vécu sous un régime de tyrannie pendant des siècles, tremblent de frayeur en ce moment et tendent les bras vers l'Amérique, en lui demandant de venir et d'aider à les protéger. J'espère que cet appel sera entendu.

A cette date, le cabinet turc semble de plus en plus placé sous la tutelle d'une « organisation nationale », siégeant à Swas, dont le chef, Mustapha Kemal Pacha, poursuit les buts suivants : « Intégrité territoriale et indé-

1. *Journal des Débats*, 22 septembre 1919.

CHAPITRE XXV

LA TURQUIE

Il semble bien, en 1919, que la Conférence de la Paix remette aux calendes grecques le règlement du sort de l'Empire ottoman. Et cependant, l'anarchie règne dans la malheureuse Turquie plus que partout ailleurs. Pendant ces trop longs délais, l'influence française diminue à Constantinople. Le comité Union et Progrès est dissous, il est vrai, depuis l'armistice ; la ligue de l'Unité nationale, et son président Ahmed Riza Bey, a fait parvenir à l'Entente, le 17 mars, un mémorandum nationaliste dont le but est de sauver la Turquie. Enver Pacha, Djemal-Talaat, complices de Berlin, sont en fuite. Damad Ferid Pacha, grand vizir, venu à Versailles, tente de reprendre, en sous-œuvre, l'édifice ébranlé : il demande notamment le maintien de la souveraineté turque en Thrace orientale, en Anatolie et en Asie Mineure. Touchant Constantinople, l'idéal panhelléniste caresse des espérances irréalisables. Les troupes grecques sont entrées dans la capitale, ont débarqué à Smyrne. Elles ont, ce faisant, préjugé des décisions de la Conférence. Les ambitions athéniennes et venizelistes préparent peut-être de graves problèmes pour l'avenir, Venizelos, le 16 novembre, fera savoir au Conseil suprême que « la Grèce serait douloureusement affectée » si l'occupation de Smyrne ne devait pas être définitive.

L'opinion publique turque est dans un désarroi complet. En août, le gouvernement est au plus bas du discrédit. On ne s'émeut guère du télégramme de M. Wilson sommant la Turquie de faire cesser immédiatement les massacres des Arméniens : « Depuis dix mois, déclare plaintivement le sultan Mehmed VI, nous ne sommes ni

des mois précédents, un accueil presque fraternel.

Le 9 août, a lieu l'échange des ratifications du traité de paix entre la Bulgarie et les puissances alliées. C'est donc trois mois après, le 9 novembre 1920, que l'armée bulgare devra être réduite aux contingents fixés par les clauses militaires. « La Bulgarie ne songe nullement, comme son ancienne partenaire, dit M. P. Gentizon, dans le *Temps* du 30 août, à reconstituer frauduleusement sa force armée ». La « Petite Entente » se constitue : la Bulgarie n'y est point invitée, mais elle atteste à nouveau son désir de paix avec tout le monde et laisse entendre que si les petits ententistes voulaient d'elle, volontiers, un jour, elle entrerait dans le cercle amical. Malheureusement, le sentiment bulgare envers la Grèce et la Yougo-Slavie est encore trop trouble et trop mitigé d'amertume pour que l'on puisse parler de cette agrégation de bonnes volontés : le temps fera peut-être œuvre utile en ce sens. Ainsi pense-t-on à Prague, au journal le *Cas*, le 18 septembre. Et le 23, la Grèce, qui, il est vrai, a facilement le beau rôle, fait des avances prometteuses d'un calme avenir.

Le peuple grec, oubliant le passé, ne nourrit aucun sentiment de haine à l'égard du peuple bulgare. Le peuple et le gouvernement grecs ne désirent que collaborer amicalement avec les Bulgares pour le bien des deux peuples. Le peuple bulgare n'a rien à craindre des Grecs pour l'avenir, étant donné la déclaration du président du Conseil, M. Venizelos, que la Grèce n'a aucune vue vers le Nord. La Bulgarie peut être tranquille et ne doit voir qu'un ami dans le peuple grec. Elle possède tous les gages et les qualités requis pour un développement pacifique et pour accomplir de grandes œuvres dans le domaine du progrès. Elle peut être assurée que, dans la lutte pacifique, elle trouvera en le peuple grec un fidèle collaborateur ; l'agriculteur et l'éleveur bulgares trouveront aussi un excellent complément en la personne du marin et du négociant grecs [1].

L'oubli des luttes du passé portera-t-il bientôt ses fruits ? Les deux peuples jadis ennemis se rendront-ils compte de leurs intérêts communs ?

1. Déclarations de M. Panourias, le nouveau chargé d'affaires hellénique à Sofia, au journal *Mir*.

de travailler d'abord : autant de faits qui n'ont pas de lien immédiat avec notre sujet, et qui nous conduisent jusqu'aux élections du 28 mars, où le nombre des agrariens est réduit à 110, alors que les communistes forment un groupe de 50 et que les progressistes sont réduits à 9. Stamboulinski déduit de ce résultat ce que devront être les buts de sa politique : élargissement du droit à la propriété foncière pour ceux qui la travaillent ; utilisation, au profit de la société, des forces de tous les jeunes gens exemptés du service militaire (travail social obligatoire). A la séance d'ouverture du nouveau Sobranié (16 avril), le premier ministre, exposant ces deux moyens de relèvement, est applaudi.

La question de la Thrace reste, en quelque sorte, la seule véritable blessure ouverte et saignante au flanc bulgare. La solution qui lui est donnée, à la Conférence de San Remo, produit une immense consternation à Sofia. De fait, la route maritime vers l'Egée est maintenant barrée à la Bulgarie. La Thrace reste grecque. L'esprit public en est violemment « commotionné ». Dans la presse, en des réunions de protestation, on déclare que c'est étouffer économiquement la Bulgarie. Et déjà, la population bulgare de Thrace s'expatrie (mai). Cette affliction nationale, ces meetings préoccupent à ce point le pays qu'il n'attache peut-être pas assez d'importance à l'évolution des idées qui se produit dans le monde des ouvriers. Quelles promesses de troubles faut-il déchiffrer dans le fait qu'au début de juillet le Congrès du parti socialiste vote un ordre du jour déclarant que le parti, dorénavant, exclut toute collaboration avec les partis bourgeois et continuera la lutte pour prendre le pouvoir politique et réaliser la dictature des masses populaires révolutionnaires ? « Le parti déclare quitter définitivement la IIe Internationale et chercher la voie pour une adhésion à la IIIe Internationale de Moscou [1] ». La bombe du théâtre de l'Odéon, à Philippopoli — une bombe qui fait 150 victimes — est-elle le premier geste « direct » des agitateurs ? Toujours est-il que l'on prend le parti d'expulser les réfugiés russes, à qui l'on avait fait, au cours

1. Le *Temps*, 5 juillet 1920.

sable le plus tôt possible, sous le patronage des grands Alliés. Qu'on fasse crédit au peuple bulgare. Nous exécuterons le traité avec une sagesse qui nous permettra de faire reviser, un jour, des clauses particulièrement douloureuses ». C'est un beau programme! Qui vivra verra.

La vie normale reprend petit à petit en Bulgarie, après la désolation de fin novembre. Là comme chez tous les vaincus, la préoccupation majeure est d'ordre économique. A dire vrai, la Bulgarie est moins à plaindre que d'autres : elle dispose même d'un stock considérable de blé à exporter. On laboure aux champs, on travaille dans les villes[1]. Peu de grèves, les écoles sont pleines, on espère de bonnes finances par la reprise des échanges avec l'étranger. Mais on a le tort de faire encore de la politique de ruse. N'a-t-on pas l'étrange idée de demander à la Grèce de renoncer à ses revendications sur la Thrace, « en échange de l'amitié bulgare? » C'est bien cher payer une amitié qui n'a pas encore fait ses preuves. Venizelos refuse tout net.

Aux premiers jours de janvier 1920, le groupe parlementaire des agrariens dépose sur le bureau de la Chambre une proposition demandant la mise en jugement des ministres du cabinet Rodoslavof accusé de viol de la Constitution et des lois, ainsi que d'autres crimes. C'est insister sur le désir de voir condamner les coupables, au moment où la Sobranié ratifie le traité et où le pouvoir de Stamboulinski est plus que jamais affermi. Mettra-t-on un écriteau sur le dos des condamnés politiques avec cette inscription : « J'ai ruiné ma patrie » ? Comme on en attache un sur la poitrine des mercantis, certificat de scélératesse où l'on peut lire : « Je suis un spéculateur »[2].

Dissolution du Sobranié, renforcement du cabinet, agitations sourdes menées en Macédoine et en Thrace par des bandes de comitadjis, préparation des élections législatives, échecs de propagandes communistes repoussées par la classe rurale possédante et l'ouvrier désireux

1. On élabore un plan de réformes agraires, prévoyant l'attribution de terres aux cultivateurs qui n'en possèdent pas. La superficie des terres labourables qui pourraient être attribuées s'élève à un million et demi d'hectares.

2. Cette mesure originale a été prise par le gouvernement, en janvier 1920, contre les responsables de la vie chère.

seurs qui menaçaient l'indépendance de la Serbie ». Il est bien temps pour arrêter les responsables de la guerre, membres de l'ancien cabinet Radoslavof : MM. Tontchef, Radko Patrof et quelques autres comparses; bien temps pour faire des démarches en vue d'obtenir l'extradition de l'ex-tzar Ferdinand ! Les Bulgares font, à la face du monde, cet affichage de tardif repentir, mais l'Entente ne s'en laisse point attendrir : c'est trop tard ! Trop tard aussi pour le Saint-Synode de l'Eglise bulgare, qui, autrefois, a béni les armes des traîtres et qui aujourd'hui écrit au président de la Conférence de la paix : « La douleur de l'Eglise orthodoxe bulgare est d'autant plus grande qu'on enlève à la Bulgarie des territoires qui, dans le passé, ont toujours fait partie de son domaine, et qui, aujourd'hui, vont être livrés à l'oppression spirituelle et politique de l'étranger ». Il faut passer par les fourches caudines, et la délégation bulgare, après bien des larmes et des grincements de dents, annonce qu'elle est disposée à signer. Celui qui paraphera l'acte est M. Stamboulinski, qui, récemment, remplaça Theodorof à la tête du cabinet bulgare. Chef du parti paysan, il avait été emprisonné, en 1915, par Ferdinand Ier, pour s'être opposé à l'intervention de la Bulgarie aux côtés des Empires centraux. Le 27 novembre, à la mairie de Neuilly, sous le portrait de la princesse Clémentine, fille de Louis-Philippe et mère de Ferdinand, tzar détrôné de Bulgarie, le traité est signé[1]. Inaugure-t-il une ère de paix dans les Balkans? Les Bulgares élimineront-ils de leur pays la bande sinistre, stylée à l'école des Habsbourg et des Hohenzollern, qui les poussa au brigandage politiquement organisé ? A juger froidement leur déboire, ils ne rendent à Neuilly que ce qu'ils ont récemment dérobé à autrui. Et nous avons été plutôt généreux. Ferdinand Ier eût mérité d'être pendu et son royaume démantelé. La Bulgarie tire encore d'assez beaux marrons du feu.

Stamboulinski rentre chez lui en assurant que « la politique de son pays » met désormais en tête de ses préoccupations la réalisation de l'entente entre les Balkaniques, entente sincère, complète et sans arrière-pensée, réali-

1. Serbes et Roumains n'adhérèrent qu'après coup à ses stipulations.

institué dans les régions que le traité retire à la Bulgarie.

L'armée nationale, — exige le traité, — sera réduite à 20.000 hommes; il sera payé une indemnité de 2 milliards un quart de francs à courir jusque fin 1957. Avec les redressements de frontières, — Dobroudja à la Roumanie, une lisière à l'ouest à la Serbie, la Thrace à la Société des Nations, un débouché économique y restant ménagé à la Bulgarie, — ce sont là les clauses essentielles.

Sofia reste consterné. Les Bulgares vont être réduits à moins de 5 millions d'âmes : triste sort d'une grande puissance de proie. Un tel régime sera-t-il définitif ? Est-il viable ou précaire? La colère, mauvaise conseillère d'un peuple humilié, sert les menées des propagandistes bolchevistes : beaucoup d'officiers pauvres s'emploient à l'organisation d'une armée rouge. On parle de la proclamation de la République. Et l'on voit encore flotter le drapeau noir.

Or, le gouvernement bulgare proteste près de la Conférence : il ne se résigne pas à céder la Dobroudja et réclame aux Roumains la Silistrie et Turtukai[1]. Il prétend conserver le service obligatoire. La Sobranié vote une motion contre le traité en ce qui concerne l'évacuation de la Thrace. On marchande et on s'illusionne encore. On menace. Theodorof, chef de la délégation, prédit des troubles dans les Balkans. Sans se laisser émouvoir, l'Entente, le 3 novembre, répond aux objections en des termes nets et définitifs. La Bulgarie a ouvert à l'Allemagne la voie de l'Orient : il faut qu'elle en soit punie. On lui concède au plus une armée de 20.000 hommes et 3.000 gardes-frontières. Quelques atténuations sont faites au texte primitif. La délégation a dix jours — jusqu'au 13 novembre — pour dire si elle est prête à signer (voir aux *Annexes* le résumé du traité de Bulgarie). « Les puissances alliées et associées, déclare un texte formel du Conseil suprême, ne peuvent oublier que les troupes bulgares, soutenues par le sentiment populaire, n'ont pas hésité à attaquer par derrière, et sans provocation, l'armée serbe, et ont ainsi paralysé l'héroïque résistance que cette armée opposait sur un autre front aux envahis-

1. Cession de 1913.

CHAPITRE XXIV

LA BULGARIE

La défaite n'a rien amoindri des ambitions bulgares. Les questions Macédoine, Dobroudja et Thrace tiennent au cœur de ce peuple déçu, et ses délégués, arrivés en août à Paris (château de Madrid), ont accumulé dans leurs bagages des prétentions dont il leur faudra cruellement rabattre. Parmi ces intransigeances... qui transigeront, figure la réclamation d'une partie du littoral de la mer Egée, Monastir, Veles, Uskub. C'est, à peu près intact, le rêve de la « Grande Bulgarie », celui qui, contrarié par l'Allemagne elle-même[1], conseilla la trahison, à Sofia, en septembre 1918.

Pour soutenir leur thèse, les délégués sont prêts à en appeler aux principes de Wilson concernant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ils entendent conserver à leur patrie ses conquêtes de 1913. Ils adressent donc des notes au Conseil suprême (22 août), pendant qu'on découvre, sur les côtes de la Thrace, sept mines flottantes immergées, de date très récente, par leurs perfides compatriotes, pour faire sauter les navires grecs. Ils déclarent qu'ils sont pressés d'aboutir aux solutions : on les invite à attendre. Quand ils auront le traité, ils demanderont un mois pour réfléchir. Ces conditions de paix leur sont signifiées le 19 septembre 1919. M. Theodorof, président de la délégation, plaidant pour son pays, repousse l'accusation d'avoir poursuivi une politique impérialiste. Il demande qu'un plébiscite soit

1. Elle refusait de remettre aux Bulgares la Dobroudja entière, l'une des quatre « Alsace-Lorraine » des Prussiens des Balkans.

an, au grand plaisir des Allemands. Le comte Teleki commence par une habileté : il remercie la France d'avoir offert ses services pour améliorer la situation économique du pays. Et il assure l'ordre intérieur, en faisant de vagues promesses aux syndicats ouvriers. Pendant qu'il parle, les agents de l'archiduc Joseph répandent le bruit que le gouvernement français est brusquement devenu pro-habsbourgeois. C'est une manœuvre assez misérable et l'opinion publique n'y prête aucune foi. On s'intéresse bien davantage à la question du ravitaillement que nous pourrions faire au profit du peuple hongrois et aux démarches qu'entreprend, dans le même sens, le comte Apponyi en Allemagne[1]. L'Autriche a enfin cessé son fâcheux boycottage (8 août). Les événements polono-russes passionnent sans inquiéter outre mesure. Si Varsovie tombe, si le Bolchevisme s'installe en Pologne, on estime qu'il n'y a pas péril de contagion ni d'attaque. La Hongrie a toutes les sympathies pour la Pologne dont la victoire va avoir pour effet de tranquilliser les Magyars aussi complètement que possible. Mais on ne mobilise pas pour aider le peuple envahi : l'Entente n'a pas donné sa permission. Et puis, n'a-t-on pas à veiller sur la frontière autrichienne ? Des soldats et des gendarmes des deux pays se querellent ; les incidents sont quotidiens (ils ont été provoqués par une incursion de Hongrois vers un dépôt d'armes autrichien. — Affaire de Furstenfeld). Pour tenir tête éventuellement, on va jusqu'à recruter des hommes en Bavière ! Et l'Allemagne s'en plaint à juste titre.

Et, par ailleurs, dans les frontières, il faut surveiller les intrigues de Friedrich et de ses partisans (1er septembre). Le parti Friedrich n'a pas abdiqué. A l'heure de la Conférence de Bruxelles, la Hongrie vit sur le pied de l'alerte. Elle redit, par la voix de son ministre Teleki, à la France, qu'elle lui sait gré de l'avoir soutenue dans la question des relations économiques et politiques avec les États voisins, et à l'Allemagne qu'elle désire entretenir avec elle les rapports les meilleurs.

Elle vient en effet de renouveler un traité de commerce avec le *Deutsches Reich.*

1. Apponyi fait publier une rectification. Il ne serait, prétend-il, en Allemagne que pour assister au mariage d'un de ses neveux.

Grand Trianon, le 4 juin. Apponyi ne sera pas là : le trait de plume lui serait trop pénible. Une fois encore, et ce n'est pas la dernière, l'Assemblée hongroise proteste contre la paix de Versailles qui « sèmera la discorde », et, fidèles au rendez-vous, les plénipotentiaires arrivent, par le Jardin du Roi, jusqu'à la grande galerie où l'acte s'accomplit. A la même heure, — 4 heures et demie, — les magasins de Budapest sont fermés, les tramways s'arrêtent et les cloches sonnent le glas. La séance de liquidation a duré dix-sept minutes.

La Hongrie accepte donc son sort? Bien confiant qui le croirait. Elle n'a pas la soumission de l'Autriche. Elle s'estime démantelée, tirée à quatre chevaux. Elle a la naïveté d'invoquer le principe des races, elle qui fut un arlequin de peuples. En prévision d'un avenir de représailles, déjà, le 18 juin, elle reçoit, par le Danube, du matériel de guerre allemand. Pour être forte et se préparer, elle traque chez elle le socialisme abhorré. Elle y gagne une réponse cruelle. Les ouvriers autrichiens organisent l'isolement économique de la Hongrie, refusent de convoyer vers ce pays d'oppression tout ce qui peut être matériel d'échange. Horthy prend peur et conseille la modération à ses « sujets ». De nouveaux troubles en résultent. Le ministère tombe (26 juin). On craint la dictature militaire, que l'amiral protecteur approuverait. Les officiers refusent la mobilisation imposée par le traité : ils ne veulent pas mourir de faim[1]. Les fonctionnaires magyars, revenus, sans places, des comitats cédés, applaudiraient au coup de force. Le nouveau cabinet[2] trouve une situation difficile : il n'est constitué qu'après des pourparlers laborieux qui durent presque un mois (21 juillet). On y voit le professeur pangermaniste Jacob Bleyer, qui fait partie de tous les ministères depuis un

1. On prétend au début de juillet, en Italie, que la France se désintéressant d'un conflit éventuel entre la Hongrie et ses voisins, fournirait au pays avec lequel elle vient de traiter des armes et des munitions, ainsi que des crédits. Un groupe de financiers français achèterait les chemins de fer hongrois.

2. Président du conseil, M. Teleki ; Intérieur : Ferdinandji ; Guerre : colonel Treter ; Finances : Koranyi : Justice : M. Tomesa ; Instruction publique : M. Haller ; Commerce : M. Rubinek ; Ravitaillement : M. Szabo de Nagyatad ; Prévoyance sociale : M. Benard ; Minorités nationales : M. Bleyer ; Ministère de la petite propriété : M. Szabo de Sobropatka ; les Affaires étrangères seront provisoirement gérées par le premier ministre, et l'Agriculture par le ministre du Commerce.

On remarquera qu'à ce moment le maréchal allemand Mackensen donne son opinion sur Horthy et Huszar en ces termes significatifs : « Je suis ravi de Horthy, de sa jeune armée et du vaillant Huszar ». Déclaration qu'il est bon de rapprocher de celle que faisait Apponyi en 1917 (décembre), dans le *Kelet Nepe :* « Les Magyars sont et resteront la puissante forteresse de l'alliance avec l'Allemagne. Nous avons, une fois pour toutes, pris position dans le conflit des races et des puissances du monde. Nous nous rangeons loyalement et fermement, en une inébranlable solidarité, aux côtés du monde germanique ».

Le 24 mars, un conseil de cabinet tenu à Budapest par le nouveau ministère Simonyi-Semadan décide que la Hongrie est constitutionnellement une monarchie[1]. Tous les documents officiels sont établis au nom du Royaume de Hongrie. C'est donc bien avec une Hongrie royale que les Alliés traiteront, sitôt qu'après le 6 mai, aura été remis aux délégués le texte définitif. Ce texte doit être accepté le 16 mai au plus tard (Voir aux *Annexes* le texte de la lettre d'envoi adressée le 6 mai 1920, par M. Millerand, au nom des Alliés, à la délégation hongroise). Sous d'insignifiantes nuances toutes les clauses premières sont maintenues. Et il ne sera point autorisé de plébiscite : « Le gouvernement hongrois démissionnera donc, s'écrie alors la presse, puis le comte Apponyi formera un cabinet national ». Et l'on intensifie la mobilisation (10 mai). Mackensen croit à propos de reprendre à nouveau la parole et de télégraphier aux Hongrois : « Le vaillant peuple magyar est décidé à restaurer l'intégrité de sa patrie à tout prix. Bonne chance. Ne désespérez pas ». Agitateur et intrigant qui, de loin, veut tirer une ficelle. L'Allemagne gagnerait toujours quelque chose à l'aggravation du gâchis.

Mais, — peut-on en douter? — la Hongrie, après avoir beaucoup crié, accepte le joug mérité. Elle signera, au

1. Composition du ministère :
Présidence et Intérieur : M. Simonyi Semadan ; Affaires étrangères : comité Telecki ; Guerre : général Soos ; Finances et Commerce : baron Koranyi ; Justice : Dr Ferdinandji ; Agriculture : M. Rubineck ; Cultes et Instruction publique : M. H. Raller ; Salut public : Dr Bernard ; Ravitaillement : M. Stefan Szabo ; Minorités nationales ; M. Jacob Bleyer.

dera la séance à moins qu'il ne soit retenu par sa fonction de délégué en France[1].

La Hongrie a demandé quelque délai pour apporter sa réponse. C'est un usage qui tend à s'établir depuis que l'on signe des traités entre l'Entente et les pays du centre européen. On lui accorde une courte marge, mais en la prévenant bien qu'il ne saurait être question de rétablir une dynastie. Elle se console, quelque peu, en organisant un plébiscite dans les comitats cédés à l'Autriche pour connaître l'opinion des habitants. Le délai octroyé à la délégation prend fin le 12 février. Ses contre-propositions vont être entendues, mais, à sa demande, on en retarde l'audition de huit jours. La mesure est considérée en France comme plus gracieuse qu'opportune. L'inspiration en est anglaise, murmure-t-on.

A la première séance de l'Assemblée nationale hongroise, on espère peu en la « clémence » des Alliés. Sa première tâche est d'élire un chef d'Etat provisoire qui portera le titre de « gouverneur ». Archiduc Joseph? Apponyi? Andrassy? Horthy bien plutôt. Et c'est l'Amiral qui, en effet, est élu *Protecteur* de la Hongrie, cette épithète ayant prévalu. Les socialistes n'ont qu'à se bien tenir. Le « héros du combat d'Otrante » est désormais le maître (20 février)[2]. L'armée hongroise compte, à ce moment, 120.000 fusils. Horthy arrive au pouvoir au moment où les délégués refusent de voir figurer la mention : « République hongroise » dans les pièces du traité. C'est l'homme de la situation, réactionnaire, dictateur, monarchiste légitimiste. Il prête serment et jure de « défendre *tous* les territoires de la Hongrie ». Il maintient le cabinet, momentanément, fait violenter des parlementaires, appelle sous les drapeaux toutes les classes de 1885 à 1920 et publie, en même temps, un manifeste pacifique « pour la réconciliation et la bonne foi réciproques ». Les dernières troupes roumaines d'occupation s'en vont. Et dès le 14 mars, il est question d'un nouveau ministère.

1. C'est ce qui, en réalité, se produisit. Le second doyen Bela Bernath présida (16 février). Bernath était adversaire des germanophiles.

2. Le chef d'état major de Horthy est le baron Berzeviczy, ancien chef d'état major du général Kœwess.

35.000 hommes, la cession des comitats slovaques et ruthènes à la Tchéco-Slovaquie, la cession de la Transylvanie à la Roumanie, celle des comitats slaves aux Yougo-Slaves [1] et des comitats occidentaux à l'Autriche. Enfin elle doit abandonner tous ses droits sur Fiume.

L'impression est douloureuse à Budapest (19 janvier). On ordonne le deuil national et le drapeau noir est arboré. Des groupes d'irrédentistes s'organisent dans les territoires cédés. Les journaux paraissent encadrés de bandes funèbres. « La Hongrie entière suffoque dans un immense gémissement » (*Nemzeti Ujsag*). « Cette paix qu'on veut considérer comme définitive pose le problème hongrois» (*Szozat*). « Cette feuille de papier crée un foyer d'incendie. L'Europe, grand baril de poudre, en sautera » (*Pester Lloyd*). La délégation rentre le 23 janvier. Apponyi veut rassurer son pays : « On s'est peut-être trop hâté de mettre les drapeaux en berne, dit-il. Nous nous efforcerons d'obtenir un adoucissement ». Huszar est plus franc. Il annonce l'effondrement de l'Europe du seul fait que la Hongrie est morcelée et ne peut plus faire barrière contre le bolchevisme. « On vient d'ouvrir en Occident une porte au léninisme ». C'est l'autre refrain, le refrain allemand [2].

Mais les opérations électorales font, à propos, diversion (élections au Conseil national hongrois). Elles donnent une majorité aux chrétiens nationaux dont les candidats Apponyi, Andrassy, Huszar, Teleky, sont élus à l'unanimité. C'est le gros succès pour le parti monarchiste qui organisa des manifestations et des « galas en costume de cour ». Déjà on annonce le retour de l'archiduc Joseph. Huszar garantit la prochaine restauration du trône. L'Assemblée nationale s'ouvrira, pense-t-on, le 16 février. Albert Apponyi, doyen d'âge à soixante-treize ans, prési-

1. Des organisations secrètes hongroises intriguent en Yougo-Slavie : elles disposent d'armes et recrutent à outrance. Une recrudescence de leur action sera signalée en fin janvier 1920 et en février. Leur but est la reconstitution de la Hongrie dans ses anciennes frontières. Elles agissent avec une extrême discrétion. Du haut en bas de la hiérarchie militaire, chaque homme, dit-on, ne connaît qu'un seul de ses supérieurs.

2. Le 28 janvier, une nombreuse délégation d'Allemands de la Hongrie occidentale a rendu visite au chancelier Renner pour lui exprimer le désir de la Hongrie d'être immédiatement incorporée à l'Autriche.

grité du territoire hongrois. Le 5, les délégués se mettent en route. Ils apportent des protestations plein leurs valises, protestations contre la réduction des pays à 14 comitats, à 77.000 kilomètres carrés et à 7 millions et demi d'habitants. Ils feront toutes réserves et remettront l'acceptation de telles clauses à la décision suprême de l'Assemblée nationale hongroise. « Il est impossible que l'on nous écrase », a dit Huszar, en saluant les mandataires à leur départ. « L'avenir saura réparer le tort qui est fait aujourd'hui à notre patrie », gémit amèrement le *Pester Lloyd*. « Attendons le *verdict* » ajoute non moins farouche le *Nemzeti Ujsag*.. Quant au gouvernement, le 6 janvier 1920, il cesse de se lamenter et mobilise les classes 1898, 1897, 1896 et 1895. Est-ce pour intimider la conférence de la Paix ? Les nationalistes tiennent meetings sur meetings et annoncent la guerre au printemps. La Hongrie n'est point résignée, quoi que l'on dise dans les journaux français et britanniques. Les monarchistes y appellent à tue-tête « le roi qui sauvera tout ». « La Hongrie, affamée, sera obligée de s'attacher à l'Allemagne », proclame la presse, sur un mot d'ordre gouvernemental. C'est exactement le refrain autrichien.

La délégation hongroise remet sept notes aux Alliés. Y céder serait briser le traité en pièces. Budapest laisse cependant entendre que, si l'on n'en tient pas compte, on adoptera la décision extrême : la guerre. On a du blé, on a du charbon, des munitions et des armes ; les Tchèques sont épuisés, les Yougo-Slaves préoccupés par les Italiens ; les Autrichiens, à bout de forces, ne sont pas à craindre. L'Entente est lasse d'envoyer des armées dans toute l'Europe. 90.000 Hongrois sont prêts à marcher : on en mettrait bien vite 300.000 en ligne. Rien à perdre. Tout à gagner. « Du reste, prophétise Friedrich dans une assemblée publique à Budapest, la vie de l'Entente ne se prolongera plus guère. Au printemps, la situation changera ». C'est de l'optimisme illusionniste. Nous ne nous y laissons pas prendre. Le 15 janvier, le traité est remis à la délégation. Elle a quinze jours pour présenter ses objections (Voir aux *Annexes* les décisions au sujet des territoires détachés de la Hongrie). Cette nation, soit dit en bref, doit consentir : la réduction de son armée à

(2 décembre). Le comte Albert Apponyi est nommé chef de la délégation magyare. Cet Apponyi est le même qui, sept ans avant la guerre, déclarait à Berlin, en un discours fameux, que si un habitant de Mars tombait sur la terre, c'est la langue allemande qu'il devrait apprendre d'abord. Avec lui, viendra en France Jules Andrassy, vieille lune du firmament pro-allemand hongrois. Choix prémédités. On sait le fond du sac de ces diplomates qui, avant 1914, nous avaient presque fait croire qu'ils étaient amis de la France.

A Budapest, le 6 décembre, la foule passe son énervement en saccageant les bureaux de *Az Est* et *Nepszava*, suspects de goûts philosémites. La délégation hongroise diffère son départ sous des prétextes vagues : on voudrait gagner du temps : « Je suis d'avis que nous ne devons pas nous hâter, a dit le comte Apponyi. Le temps est notre bon ami et nous aide ». Qu'espère-t-on ? En reculant la signature, on n'ajoute qu'au trouble intérieur. Horthy grossit ses effectifs. Croit-on qu'un « coup » en Slovaquie arrangerait les choses et modifierait les plans de l'Entente ? On rêve à Vienne de faire traîner la paix jusqu'en février 1920. A ce moment, on aura fait parler la poudre et les Alliés seront devant un fait accompli. Nuit et jour, on travaille dans les fabriques de munitions, et par le Danube, l'Allemagne envoie des armes[1].

Mais, pressée d'obéir, la Hongrie fait des promesses enfin. La délégation partira après les fêtes de l'an neuf. Le 28 décembre, à Ofentes, la « Ligue pour la protection de la Hongrie » proteste pourtant contre le traité. Apponyi déclare qu'il fera tout, à Paris, pour garantir l'inté-

1. La « Ligue pour l'intégrité du royaume hongrois », fondée sous le gouvernoment Karolyi, a repris son activité sur une vaste échelle. On affiche à Budapest des manifestes incitant la population à la revanche. Horthy, s'adressant à l'armée, déclare qu'on ne peut célébrer la fête nationale que si la patrie est reconstituée dans son intégrité. Avant de rentrer en Slovaquie, il extermine tout ce qu'il peut rencontrer de communistes (massacres de Kecskemet, Papa, Devecser, etc.). Au reste, dans tout le pays, les magyars organisent la terreur blanche contre le socialisme. Les intellectuels suspects sont emprisonnés, voire pendus, les enfants des socialistes éloignés des écoles, les livres brûlés s'ils contiennent le mot « social », nombre de professeurs *nouvel esprit* mis à la retraite. On détruit les ouvrages de Marx, d'Engels, de Prud'hon, de Jaurès, de Bebel, à plus forte raison les brochures soviétistes. La bibliothèque de Budapest est même anéantie par le feu, pour partie : tout le lot de livres relatifs au socialisme. Et l'on dénonce constamment vrais ou faux, des complots bolchevistes à Budapest.

sans y parvenir, à former un gouvernement de coalition. — Le congrès socialiste décide de s'abstenir aux élections et préconise la grève générale (11 novembre). — Les Habsbourg intriguent plus que jamais. — L'amiral Horthy, commandant en chef de l'armée hongroise, se prépare à lancer son pays dans de nouvelles aventures : il recrute des hommes dans tout le pays pour une irruption en Slovaquie et en Transylvanie. — La grève de la métallurgie éclate en Bohême. — Les Roumains évacuent Budapest et des soldats hongrois qui les remplacent sont acclamés avec l'enthousiasme d'un peuple qui aspire à la revanche (14 novembre). — Le gouvernement de coalition n'aboutit pas à se former, malgré l'ordre impérieux de l'Entente. — Le 19, Friedrich démissionne et est remplacé par Karl Huszar, ex-ministre de l'Enseignement public et des Cultes. Ce dernier est appuyé par le bloc chrétien. L'agitation gronde parmi les ouvriers des mines de charbon, en Bohême (Plzen et Stribró). — Huszar essaye de cimenter un cabinet (23 novembre). Trois jours après, le Conseil supérieur de la paix reconnaît le gouvernement Huszar.

Ce sont là quelques faits pour illustrer l'état de marasme où vit la Hongrie. Il y en a mille du même genre, dont l'ensemble constitue la mosaïque la plus étrange et la plus confuse qui soit au monde. On s'enrage à la pensée d'un prochain traité qui va avantager la Serbie, la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie. On n'attend que l'occasion de « châtier les insolents roumains ». Le gâchis financier est extrême. La couronne de Bela-Kun vaut... un centime : on meurt de faim. Socialistes-démocrates, républicains, libéraux, chrétiens-sociaux, protestants et catholiques, légitimistes, bourgeois, ouvriers, s'entre-déchirent[1].

C'est au milieu de ce trouble que le gouvernement hongrois est invité à envoyer ses délégués à Neuilly, où ils recevront communication des conditions de la paix

1. Le 5 décembre 1919, Huszar, à peine installé, reçoit une délégation de royalistes hongrois qui demandent le rétablissement, dans les armoiries de la Hongrie, de l'image de la couronne de Saint-Etienne et qui proposent, dans les documents officiels, le remplacement des mots : *République hongroise*, par *Etat Hongrois*. Huszar déclare à ses visiteurs qu'il est très fier d'être monarchiste. Et il promet aux royalistes l'appui du gouvernement.

« Sitôt Budapest évacué par les Roumains, dit l'échotier, Charles sera là pour reprendre la sainte couronne ». La presse répond que le mouvement royaliste magyar ne saurait compter que sur des appuis venant de l'étranger. Pourtant, dans *Az Est* (16 octobre), le comte Andrassy affirme que la monarchie est la seule institution convenable pour la Hongrie. De fait, il y a un mouvement : un *parti national*, royaliste, vient de se fonder, avec, pour candidat, le duc de Connaught[1].

Au début de novembre, il devient évident que le mouvement royaliste s'intensifie. Le cabinet Friedrich travaille pour le roi qui vient. L'armée transdanubienne Horthy le conduira à la capitale. L'Entente répugne à négocier avec ce Friedrich taré : mais il s'accroche au pouvoir.

Pourtant, le 6 novembre, on annonce la formation imminente d'un cabinet de coalition et d'un Conseil d'Etat de cinq membres, qui préparera l'accession au trône du prince François-Joseph Otto, âgé de sept ans.

Nous avons exposé ce prologue, en phrases brèves, sèches peut-être, mais avec l'intention d'essayer de montrer, par leurs chocs et leurs dissonances, l'état véritablement chaotique de la Hongrie aux derniers mois de 1919. Cette situation sera longue à s'éclaircir. Ce n'est pas un moindre travail que de mettre de l'ordre dans un tel pays. Pour ce qui nous concerne, nous ne nous égarerons pas, — car cela est hors de notre plan d'étude, — dans le méandre des politiques enchevêtrées. Nous irons vite à travers ce dédale, plutôt préoccupé de surprendre la main allemande dans l'imbroglio, que d'y constater les *rounds* successifs des lutteurs de partis. La crise nationale est complète et se porte sur tous les terrains. Le comte Michel Karolyi est accusé d'avoir, président de la République, commis des escroqueries au détriment de l'Etat et des particuliers et, simplement, vendu le pouvoir aux communistes et à leur chef Bela-Kun. Très bon marché, du reste : 110.000 francs en billets français. — On essaye,

1. On parle aussi du roi de Roumanie, du prince régent de Serbie, d'Otto, fils aîné de l'Empereur Charles, de l'archiduc Joseph, du prince Adolphe de Teck, du prince Cyrille, fils de l'ex-tzar Ferdinand de Bulgarie, du duc de Gênes. Les membres de l'ancien cabinet de Wekerlé escomptent la restauration du trône : leur candidat est l'ex-roi Charles.

de leurs nouvelles frontières. L'archiduc n'est qu'un moindre personnage; bientôt il ne sera plus qu'un souvenir. L'Entente le déclare indésirable. Il se retire : on ne pouvait faire la paix avec ce Habsbourg. Elle sera négociée avec un gouvernement soutenu par une assemblée librement élue. Que faut-il attendre maintenant? L'insurrection, la grève générale, le bolchevisme ? Car, en fait, on va dépouiller la grande Hongrie au bénéfice des Roumains, des Yougo-Slaves et des Tchéco-Slovaques[1]. Va-t-elle se laisser faire? Quels mauvais conseils recevra-t-elle de l'Allemagne? Quelle va être la politique des Puissances sur le bord du Danube ? Sera-t-elle homogène ? On peut craindre que non. Il y a un différend, Entente contre Roumanie, que la Hongrie exploite. Nos Alliés, arrivés à Budapest, *se payent* avant les règlements de comptes. Budapest voit surgir un gouvernement dont est président Friedrich, l'organisateur du coup d'Etat qui a mis, naguère, l'archiduc au pouvoir. C'est la monarchie sous un masque. La « combinaison » n'est pas agréée par l'Entente. Friedrich, après quelques jours, passe la main (1er septembre 1919). Heinrich et Lovaszy forment un cabinet qui, assure-t-on, se conformera strictement aux instructions de Versailles. Espérance éphémère. Le gouvernement, à peine debout, chavire, et Friedrich, que l'on croyait écarté pour toujours, reparaît à la barre. Les effets de son retour ne tardent pas à se faire sentir. Juifs et intellectuels sont arrêtés en masse, torturés, exécutés. Les socialistes sont exclus du pouvoir. La terreur blanche sévit au profit du féodalisme agraire. Dans la coulisse, les Habsbourg surveillent l'œuvre politique dont ils pourront tirer bénéfice bientôt. On regrette les « rouges » de Bela-Kun ! Et c'est, dans tout le pays, un dénuement profond, sous la dictature des féodaux. L'empereur et roi Charles va-t-il déjà revenir de Suisse ? Le bruit en court (11 octobre[2]).

1. Le pays reste presque sans charbon, sans forêts, sans sel. La majorité des usines sont fermées faute de matières premières. L'industrie est ruinée pour longtemps. L'émigration prend une extension considérable. Les privations de la guerre, les convulsions révolutionnaires sous Bela-Kun, ont épuisé la Hongrie. « Les amputations que lui fait subir le traité la conduisent à la banqueroute, à la famine », disent du même ton les ouvriers et les bourgeois. La Hongrie est réduite à 8 millions d'habitants.

2. La tentative aura lieu plus tard, et s'achèvera par un cruel échec (voir tome II).

CHAPITRE XXIII

LA HONGRIE

Habitués à pêcher en eau vaseuse, les Allemands voient avec satisfaction un nuage jeter son ombre sur le bon accord de l'Entente et de la Roumanie, le jour où les armées roumaines pénètrent dans Budapest après la chute de Bela-Kun, et où le gouvernement de Bratiano s'attire du Conseil suprême une mercuriale à laquelle il répond d'ailleurs avec une élégance désinvolte. Le fait intéressant pour l'Allemagne reste que s'il n'y a pas encore de trône en Hongrie, l'archiduc Joseph y est à la tête d'un gouvernement républicain. Les Habsbourg, complices des Hohenzollern, ont, une fois de plus, le pied à l'étrier. Le cadavre du *Mittel Europa* a remué un doigt dans sa tombe. A chaque jour suffit son œuvre : maintenant, il faut voir si le bras ne se lèvera pas au-dessus de la fosse à peine refermée.

C'est, en tout cas, l'heure des jeux criminels, le moment de semer la zizanie. « Un conflit a éclaté entre les Roumains et l'Entente », dit-on à Vienne et à Berlin. On commente la mainmise des Roumains sur la Hongrie. On veut énerver les Tchèques. Il leur est fait savoir qu'ainsi pressurés, les Hongrois ne pourront pas leur payer leur dette. On essaye, d'autre part, d'exciter les Roumains contre les Américains « qui, dit-on, vont suspendre toute importation en Roumanie ». La France est menacée du spectre de la Conférence danubienne ainsi que le « prouvent » de prétendues négociations secrètes entre l'Angleterre et l'Italie. Ce sont des fumées sans feu véritable, assez pour amuser la chronique quotidienne, trop peu pour intéresser longtemps l'historien. Il importe que les Hongrois signent leur traité ; eux aussi reçoivent le plan

chiens. L'*Anschluss* reste la question à l'ordre du jour. Ottokar Czernin, champion de la fidélité à l'alliance allemande, reparaît. Il porte sa candidature aux élections législatives pour le premier arrondissement de Vienne. C'est l'homme du rattachement, qui rêve de jouer un rôle, demain, « dans la plus grande Allemagne ». Le fait que le parti bourgeois le place en tête de liste est significatif. Il est bon d'y voir une preuve encore du péril que contient pour l'Entente et la paix, l'espérance, chaque jour plus affirmée, de la fusion de l'Autriche dans le Deutschland, perturbateur vaincu mais qui prétend bien reforger son épée.

---

moins pour la pure et simple jonction au Reich allemand :

Le prolétariat autrichien ne peut pas s'assurer l'exercice exclusif du pouvoir, ni triompher du capitalisme tant qu'il est enfermé dans les étroites barrières de notre inviable Etat minuscule. La première condition de la révolution prolétarienne est l'incorporation de l'Autriche dans un domaine économique plus grand, vraiment viable et moins dépendant de l'étranger. *Il n'y a donc pour nous pas d'autre voie menant à la révolution prolétarienne que le rattachement à l'Allemagne.* Il est vraisemblable que nous nous rattacherons d'abord à une Allemagne bourgeoise, peut-être à une Allemagne réactionnaire ; *même dans ce cas l'Anschluss serait pour nous la condition préalable indispensable de la révolution.* Une Autriche socialiste isolée est irréalisable. Il n'y aura donc jamais d'Autriche socialiste, mais une Allemagne socialiste dont l'Autriche formera une partie[1].

L'impôt sur le capital est voté le 24 juillet[2], et l'opinion se console un peu de cette charge nouvelle en suivant de loin les opérations russo-polonaises. Bientôt, un grand espoir est déçu : c'est le même que nourrissait l'Allemagne : la Pologne repousse l'ennemi et délivre sa capitale. Il n'en faut pas plus pour qu'un revirement se manifeste, au moins en surface : la presse viennoise célèbre la France et son heureuse action, par contre-coup, sur le champ de bataille polonais. En septembre, le sénateur français Lazare-Weiller est à Vienne. La *Gazette de huit heures* l'interviewe et produit, bien que n'étant point du même avis, les déclarations qui lui sont faites concernant « la grande faute d'un rapprochement avec l'Allemagne ». Et l'on enregistre avec satisfaction cette phrase : « Quand la restauration des départements français dévastés sera terminée, un important mouvement en faveur de l'Autriche aura lieu en France ». En attendant ces heureux jours, on chante à Vienne, car voici le premier anniversaire de la signature de la paix, mais on chante le... *Deutschland über Alles* (21 septembre). Il ne faut donc pas s'illusionner sur les bons sentiments autri-

1. Nous publions ces quelques extraits pour donner le ton du débat. Est-il besoin de dire qu'ils ne sont que des gouttes d'eau dans un océan de passions contradictoires. *Ab uno disce omnes.* Ces emprunts à des discours également violents pourront plus tard nous servir de références, selon le tour que prendront les événements.

2. Appliqué à partir de 30.000 couronnes pour les célibataires et de 60.000 pour les gens mariés. Cet impôt porte le nom de *Vermægensabgabe.*

Le traité étant signé, on ne se retient plus, à l'Assemblée autrichienne de parler haut et de réclamer le rattachement au Reich allemand. (Déclarations très nettes des députés Angerer et Rieger, le 10 juillet). Il est vrai que Kimschak, député ouvrier, réplique :

Je ne m'occupe aucunement de la question de l'opportunité du rattachement ou d'une confédération danubienne ou d'une Allemagne du sud catholique, parce que j'estime que nous avons actuellement une tâche beaucoup plus importante que de nous casser la tête avec ce problème : *c'est d'essayer de pouvoir vivre de nouveau sur notre propre sol et par nos propres moyens.* (Vifs applaudissements). Notre première tâche est de faire de notre république un Etat régulier qui garantisse à ses citoyens la liberté, l'ordre et le bien-être, ensuite d'assurer la reprise de notre vie économique. A cet égard, l'avenir est particulièrement sombre. Nous sommes menacés du commencement d'une ère de chômage dont aucun homme ne peut encore se représenter la portée. Ce n'est pas l'union avec l'Allemagne qui y remédierait, car les choses ne vont pas mieux pour les Allemands que pour nous et il y aura peut-être, d'ici à l'hiver, dix millions de sans-travail en Allemagne. Les fabriques allemandes n'ont ni matières premières, ni charbon, ni commandes, et je sais que l'Allemagne a bien d'autres soucis que de s'occuper de nous. D'ailleurs, comment le rattachement serait-il possible contre la volonté de l'Entente ? Nous ne recevrions pas un grain de blé le jour où il serait accompli. Dans les circonstances actuelles, c'est de la pure démagogie que de faire du rattachement une plateforme électorale. *Le mot de ralliement du parti chrétien-social doit être, non le rattachement, mais le salut et la résurrection de l'Autriche.* J'ai la conviction que nous pouvons vivre, que nous pouvons exister économiquement libres et nous relever ; mais nous devons avoir la volonté et la confiance en nous nécessaires.

Otto Bauer, leader de l'extrême gauche, n'en tient pas

titution : Dr Mayr ; secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères : M. Renner ; Guerre : M. Deutsch ; Instruction publique : M. Gloecke ; Hygiène : M. Tandler ; Prévoyance sociale : M. Hanusch ; Commerce : M. Heine ; Agriculture : M. Hausis ; Intérieur : M. Breisky ; Finances : M. Reich ; Ravitaillement : M. Lœwenfeld Russ ; Cultes : M. Miklas ; Justice : M. Roller ; président de la commission de la socialisation : M. Ellenbogen ; sous-secrétaire d'Etat adjoint à la Prévoyance sociale : M. Resch.

L'un des premiers soins de ce jeune cabinet sera de conclure un traité avec les Soviets, en vue du rapatriement des prisonniers autrichiens encore retenus en Russie, au risque de créer bientôt à Vienne un foyer de propagande bolcheviste. Il existe déjà à Vienne une agence de propagande soviétique qui publie des bulletins de parfaite orthodoxie communiste. Cette agence porte le nom de *Rosta Wien.* Elle a des succursales à Prague, Agram, Sofia et Bucarest. Son directeur est le Dr Warschawsky, *ancien employé de la société allemande d'électricité* : Allgemeine Elektrizitaetsgesellschaft ! Ses fonds sont fournis par Berlin. — Le 10 septembre, sera constitué un syndicat des soldats de la nouvelle armée autrichienne pour « l'amélioration de la situation matérielle des hommes ».

Au reste, l'Entente réagit, une fois de plus, par le *moyen alimentaire et financier*. Une Note annonce officiellement à l'Autriche « l'aide que les grandes puissances occidentales vont apporter à sa résurrection économique en autorisant l'émission de bons du Trésor pour lesquels la fortune publique et tous les revenus de l'Autriche serviront de gage privilégié par rapport à toutes les obligations antérieures, y compris les dettes de guerre et les réparations.

« Ces bons du Trésor couvriront les crédits de vivres et de matières premières déjà accordés ou qui le seront ensuite, mais la commission des réparations aura désormais le contrôle de toute l'administration des finances de l'Autriche. Elle pourra, éventuellement, prendre en main la perception des impôts et veillera à assurer la plus stricte économie dans les dépenses de l'État » (Le *Temps*, 5 juin).

Et les pangermanistes sont un peu plus consternés. Cette amabilité des ex-ennemis ruine leurs projets par la base. Elle fera légèrement cesser, quelques jours, cette « agitation de la vie chère » qui provoqua des troubles à Vienne et à Gratz. Mais le chancelier Renner démissionne (11 juin), sur un incident survenu à l'Assemblée nationale, à propos des « conseils des soldats ». Crise qui aggrave la situation politique et met aux prises les partis bourgeois, chrétiens, sociaux et pangermanistes. On parle de refaire de nouvelles élections. La situation est terriblement confuse, le 15 juin. Elle est encore plus sombre le 22 : les trois partis restent intransigeants, et l'on cherche en vain un compromis. Le 25, un troisième cabinet Renner est constitué. Il semble provisoire et est purement socialiste[1]. Le 4 juillet, le ministère définitif, de quatorze membres, est fait, selon la méthode proportionnelle, pour essayer de satisfaire tout le monde. Sa nouveauté consiste dans l'abolition de la charge de chancelier[2].

1. Entre temps, le traité avec l'Autriche était définitivement ratifié par la Chambre et le Sénat français. M. Millerand apportait à la tribune l'assurance qu'une large politique économique serait pratiquée par la France à l'égard de l'Autriche. Le rapport au Sénat, au nom de la Commission des affaires étrangères, était déposé par M. Imbart de la Tour (voir *Annexes*). Le Sénat approuve le Traité par 263 voix contre 23, mais après de sévères critiques. Dans la presse autrichienne, le rapport Imbart de la Tour est abondamment reproduit et commenté. Le 15 juillet, les ratifications sont échangées à Paris.

2. Composition du nouveau Cabinet autrichien :
Chef du bureau de la chancellerie et du département de revision de la Cons-

l'Autriche avait gémi de la « dureté » du traité de Saint-Germain, et les germanisants avaient choisi cette heure amère pour dire : «Tournez-vous vers Berlin[1] ». Mais le cri « Du pain ou l'*Anschluss !* » porte en lui son enseignement que peuvent utilement méditer les Alliés. L'Autriche nourrie pensera beaucoup moins au rattachement. Mieux nourrie encore, est-il impossible qu'on lui redonne le goût de vivre libre ? *That is the question.*

« La France ne peut admettre que les Allemands d'Autriche aillent grossir le nombre de ceux du *Reich* et leur livrent les clefs de l'Orient. Une solution concilie les deux données du problème et garantit la paix du continent : l'Autriche peut, avec le concours allié et les accords danubiens nécessaires, vivre indépendante comme la Confédération helvétique dont elle est le prolongement naturel, prospérer dans un cadre analogue et par les mêmes moyens. Les grandes puissances n'ont-elles pas décidé, il y aura bientôt un siècle, dans l'intérêt de l'équilibre européen, que les Belges, Français de langue, ne s'uniraient pas à la France ? L'Etat belge a vécu libre et aucun Français ne songe à revendiquer sa réunion. Il en sera de même des Allemands d'Autriche, si l'Europe le veut »[2].

La propagande allemande organise à Vienne, en mai, de grandes manifestations à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation de la *Ligue scolaire allemande* (*Deutscher Schulverein*). Par des discours, par des chœurs, par des processions et des fanfares, 60.000 manifestants attestent leur pur amour pour la « Vieille Germanie ». Ce sont les lecteurs de feuilles pro-allemandes. *Innsbrucker Nachrichten*, *Alpenland*, *Michel* (de Gratz), *Deutsche Allgemeine Zeitung*, qui vient d'Allemagne semer la doctrine, et la *Reichspost* qui travaille, de Vienne, l'opinion du pays. C'est le moment où, à la Chambre française (25 mai), M. Millerand déclare qu'en aucun cas le « rattachement de l'Autriche à l'Allemagne ne pourrait avoir lieu sans l'assentiment de la France », le moment aussi où la Ligue populaire des Autrichiens-Allemands établis en Allemagne proteste contre le traité qui interdit la « réunion fraternelle ».

1. L'article 80 du traité de Versailles interdit à l'Allemagne toute propagande en faveur du rattachement.

2. Conclusion de l'article *La Nouvelle Autriche* publié le 15 mai 1920, dans la *Revue de Paris*, par M. Marcel Dunan.

l'Autriche avec l'Allemagne. Renner répond... sans répondre : « Le rattachement à l'Allemagne ne pouvant être autorisé que par la Société des Nations[1], l'Autriche demandera à y entrer dès que le traité de paix sera ratifié, espérant y trouver un tribunal légal pour la réalisation de ses vœux. En attendant, il convient d'exécuter avec la meilleure bonne volonté la paix qui a été signée ». Mais il faut croire que les étudiants nationalistes allemands de l'Université viennoise sont impatients de faire parler d'eux bien avant même de manifester pour l' « incorporation », car, en mai 1920, ils assaillent, poursuivent et tentent d'assommer les étudiants israélites. C'est une démonstration qui n'a pas beaucoup d'importance en soi, mais qui est signalétique d'un état d'esprit. Encore qu'il n'y paraisse point manifestement, ce geste de brutes peut être comparé à celui de tous les Autrichiens qui, prosémites ou antisémites, attendent l'heure de l'*Anschluss*, de rapprochement des peuples de langue et de race allemandes, à l'exclusion de tout mélange ou promiscuité. « La plus grande Allemagne », célébrée par tous les propagandistes pangermanistes, inspire les uns et les autres, comme elle influença les rédacteurs du texte de constitution voté par l'Assemblée nationale, texte qui proclamait l'Autriche partie intégrante de l'empire allemand[2]. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, l'Allemagne n'a point partie gagnée. Elle a utilisé contre notre influence les ressources de sa politique fort habile en l'occurrence et, profitant de nos lenteurs, elle a attiré à elle une *partie* de l'opinion autrichienne. Depuis que nous avons aidé au ravitaillement du pays, la digestion a été pour les Viennois une assez bonne conseillère. Par des moyens économiques et financiers sagement appliqués, il nous est très possible, si nous le voulons, de réagir contre ce premier élan de « fraternité du garde-manger » qui a entraîné un peuple sans pain vers un autre peuple qui lui promettait — pour plus tard ! — l'abondance des greniers. Certes,

1. Article 88 du traité de Saint-Germain.

2. Il faut pourtant tenir compte d'une distinction nécessaire, en ce qui concerne les chrétiens sociaux d'Autriche, plutôt réfractaires à l'*Anschluss* et peu disposés à se mêler à une Allemagne socialiste et protestante. Et ce n'étaient pas les seules forces que pouvaient utiliser les partisans d'une Autriche indépendante.

la Confédération générale du Travail soit astreint à verser un franc pour les ouvriers affamés de la très maigre Autriche. Renner accumule *urbi et orbi* les garanties du bon vouloir de sa patrie. Il dit, au cours d'un voyage à Rome : « Nous voulons des rapports cordiaux avec tout le monde. Mais alimentez-nous! » C'est, partout, le même refrain d'une chanson qui pourrait s'appeler l'*Homélie des ventres creux*[1]. Renner ne cesse de répéter : « Aujourd'hui, nous sommes un petit Etat, un Etat *apolitique*. Soyez-en certains, et envoyez-nous de la farine ».

Bonnes relations avec l'extérieur, maintien de l'équilibre intérieur, quelque peu compromis par des velléités de dictature prolétarienne : tel est le programme viennois en tête duquel est inscrit en grosses lettres : **Manger**. Tranquilliser tout le monde est le but de tous les instants. Mais est-ce bien le moyen d'y parvenir que choisit Renner en disant à la *Deutsche Allgemeine Zeitung* qui le fait interviewer : « En ce qui concerne la situation de l'Autriche par rapport à l'Allemagne, une proposition de jonction sera soumise en temps opportun à la Société des Nations ». C'est la thèse du rattachement, qui n'est pas morte et qui dort. La question du Tyrol du Sud (annexé à l'Italie) et de l'irrédentisme des Allemands de Botzen et de Meran est bien minuscule au regard de cet énervant problème. La première occasion peut lui redonner son activité. La preuve en est que l'Autriche, le 10 avril, se réjouit bruyamment à la nouvelle qu'un dissentiment existe entre la France et l'Angleterre (c'est le moment de l'occupation de Francfort). Tous les journaux viennois envisagent déjà les conséquences heureuses pour l'Allemagne qu'entraînerait l'isolement de la France. La *Reichspost* constate : Une défaite diplomatique de la France signifie la victoire de l'Allemagne et permet d'espérer la revision des traités ». C'est montrer, comme on dit, le bout de l'oreille, et justifier par l'aveu d'un sentiment général l'opinion particulière qu'exprimera à Vienne, le 21 avril, un député national allemand, quand il soutiendra une fois de plus la nécessité de l'union de

1. Le voyage à Rome suivait un voyage à Paris où le chancelier avait été reçu « chevaleresquement et magnanimement », selon ses propres paroles.

main avait réservées en totalité pour gager les réparations [1]. Vienne recommencerait à vivre plus confiante si d'autres soucis ne surgissaient aussitôt. L'Autriche, comme l'Allemagne, va recevoir une liste de *coupables* [2]. Les militaires ne préparent-ils pas un coup d'Etat [3]? Innsbrück et le Tyrol s'obstinent à soutenir l'idée de l'union avec l'Allemagne [4].

L'Autriche, par contre, ne subit qu'un infime contrecoup des événements révolutionnaires de mars, à Berlin. Renner veut voir en ce fait la preuve qu'il n'existe dans son pays aucun parti vraiment réactionnaire. Il est cependant très manifeste que les monarchistes redoublent d'activité. Les officiers de l'ancienne armée impériale recommencent à se promener en uniforme avec leurs décorations. Et l'Autriche arrête l'envoi de munitions à la Pologne qui combat contre la Russie.

La ratification du traité est prochaine [5]. Que l'on ratifie au plus vite! Que l'on en termine avec les palabres et que l'Autriche, réduite à la portion congrue, essaye d'organiser son avenir, surtout au point de vue économique. C'est l'aspiration majeure d'un pays qui déclare, non sans de fortes apparences de raison, ne pouvoir se suffire à lui-même. Pour les « frères autrichiens », les dirigeants du syndicalisme français décident de pratiquer l'internationalisme le plus généreux. Au début d'avril, M. Jouhaux propose et obtient que chaque membre de

1. Les fonds vont servir de gages pour l'acquisition de 40.000 tonnes de céréales, de 20.000 tonnes de pommes de terre, de 1.300 tonnes de graisse et d'un stock de lait concentré.

2. Par avance, la rumeur publique désignait l'archiduc Joseph, le général Arz von Straussenburg, le feld-maréchal von Kœves, le général Potiorek, le feld-maréchal von Boroevic, et l'ancien ministre des Affaires étrangères, comte Berchtold.

3. Le 18 janvier, le gouvernement a soumis à l'Assemblée un projet de réforme de l'armée, prévoyant une armée de carrière recrutée au moyen d'engagements volontaires, et ne dépassant pas 30.000 hommes. Temps de service : six ans (active), six ans (réserve), pour les soldats. Vingt années, au minimum, pour les officiers. — La loi fut votée en mars avec quelques légères modifications.

4. Le conseil municipal de Salzburg votera, le 9 mars, une motion dans ce sens. — Une délégation tyrolienne se rend le 2 avril près du chancelier Renner, pour plaider, sans succès, la cause du « rattachement ». Cette délégation *n'est pas reçue* par la mission de l'Entente.

5. Rappelons pour mémoire la date du traité de Saint-Germain-en-Laye : 10 septembre 1919.

ont perdu une manche. Naguère, ils refusaient des vivres à l'Autriche en arguant de leur propre pénurie. Maintenant, la France, les Alliés disent « Vous mangerez ! ». Ah ! la bonne farine, et comment parler du « rattachement », au moins pendant quelque temps ?[1] Renner est satisfait. « Travaillons à effacer les défiances des puissances victorieuses », dit-il, tandis que son ministre des Finances annonce le prochain dépôt du projet de loi sur l'impôt du capital (*Vermœgensabgabe*)[2]. En attendant les revenus de cet impôt, on apprend qu'au Parlement américain vient d'être déposé un projet de crédit de 70 millions de dollars à l'Autriche : et c'est une nouvelle occasion de réconfort. Le bruit court que l'Angleterre, elle aussi, prêtera bientôt un milliard de couronnes pour l'achat de matières premières. Est-ce donc le commencement de la renaissance ? Pas si vite. Le chancelier, un instant radieux, s'assombrit et déchante. Tous calculs faits, on vérifie que les mesures prises, au moins celles qui sont capables d'amener un effet immédiat, n'assurent encore le ravitaillement de l'Autriche que jusqu'au 1er mars. Les secours promis en échange de la renonciation au rattachement à l'Allemagne arriveront trop tard. « Le moment viendra, envisage adroitement Renner, où je devrai déclarer que continuer est impossible et que le peuple autrichien doit être laissé libre de chercher une autre solution ». C'est assez ambigu. La *Reichspost* dit, en écho : « Nous avons besoin d'une aide rapide et durable ». Et le *Neues Wiener Journal* : « Si nous étions unis à l'Allemagne, on ne nous considérerait pas comme une sorte d'Arménie ». Et cela est beaucoup plus clair.

En fin février, le gouvernement autrichien, peut-être un peu à cause de cet état d'esprit, obtient la libre disposition d'une partie des valeurs étrangères appartenant aux ressortissants autrichiens, et que le traité de Saint-Ger-

1. Dès le 25 janvier, les nationaux démocrates, à Vienne, votaient une résolution qui s'achevait par ces mots « Allons rejoindre nos frères ! Allons à l'empire allemand ! » Il était décidé au gouvernement, que le pangermaniste Hartmann continuerait à représenter l'Autriche à Berlin.

2. La fortune est taxée à partir de 15.000 couronnes : 50 p. 100 pour les fortunes de 2 millions ; 65 p. 100 pour celles qui dépassent 10 millions. L'impôt de capital est payable en trente ans : 1er versement obligatoire de 10 p. 100 au 31 décembre 1920. La fortune de l'Autriche est estimée 64 milliards très arbitrairement. On compte que l'impôt donnera 12 milliards de couronnes.

l'ambition tyrolienne, — de plus en plus caractérisée, — de s'annexer à l'Allemagne (en cette province, les pangermanistes mènent maintenant une propagande intensive et travaillent à la dissolution de la République d'Autriche [1]). Il y a, capitale, cette question, toujours en puissance, du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, espérance des grands agitateurs socialistes cherchant un théâtre digne d'eux, idée fixe de la Prusse impatiente de s'incorporer un magnifique centre de culture germanique. Mais il y a, surtout et par-dessus tout, la Famine.

Le Conseil suprême s'en rend compte. Il adopte, le 16 décembre, la résolution suivante :

« Les puissances alliées et associées, désireuses d'assurer l'existence de l'Autriche dans les frontières qui lui ont été assignées, et décidées à faire respecter les dispositions du traité de Saint-Germain-en-Laye, déclarent qu'elles s'opposeront à toutes tentatives de nature à porter atteinte à l'intégrité du territoire autrichien, ou qui, contrairement aux stipulations de l'article 88 du susdit traité, auraient pour effet de compromettre d'une manière quelconque, soit directement, soit indirectement, l'indépendance politique ou économique de l'Autriche ».

Et il fixe cinq points urgents :

1° Attribution immédiate de 30.000 tonnes de céréales qui se trouvent à Trieste;

2° Le crédit qui doit être accordé aux Yougo-Slaves sera lié à une livraison rapide des vivres qui ont été promis à l'Autriche par un accord;

3° Certains éléments de l'actif autrichien seront rendus disponibles pour permettre à l'Autriche de se procurer du crédit par ses propres moyens;

4° Approbation accordée à la conclusion de la convention par laquelle le monopole du tabac est donné en gage;

5° Etude approfondie et aussi rapide que possible du programme de ravitaillement à long terme qui a été exposé par le secrétaire d'Etat Lœwenfeld-Russ, et qui devra être l'objet d'une décision dans un délai de dix jours à deux semaines.

C'est une explosion de joie à Vienne. Les Allemands

1. Le 6 décembre, les Tyroliens ont failli faire un mauvais parti aux généraux autrichiens Conrad et Dankl.

arbres de la « Forêt de Vienne », car il faut bien faire du feu. Pour dire vrai, il n'est pas un problème de l'avenir qui soit aussi impérieux que celui du présent : la politique majeure est celle du Ravitaillement. On ne sait plus comment l'on vivra après le 15 janvier. Le ministre des Finances annonce un déficit de plus de sept-milliards. Si la couronne baisse encore un peu, c'est la banqueroute. On prévoit des troubles que provoquera bientôt la cherté de la vie. A quoi aboutiront les négociations austro-tchèques sur les futures relations économiques ? (entretiens Renner-Benès)[1]. Perspectives lointaines ! L'Entente sera-t-elle émue par le cri de détresse que pousse Renner à Paris ? Six millions 1/2 d'Autrichiens vivent dans un véritable enfer. Le pain coûte cinq couronnes les deux livres et demie, la viande soixante-dix-sept couronnes le kilo (décembre 1919). « Nous sommes comme des passagers attendant la mort sur un bateau qui coule », gémit le chancelier. « Prenez-nous en régie, en tutelle, mais laissez-nous survivre. Jamais peut-être, au cours de l'histoire, un peuple n'eut à souffrir autant. Le désespoir finira par pousser le peuple aux excès. Je fais appel aux sentiments humanitaires des nations »[2].

Quelque passionnantes que puissent être d'autres questions, elles passent au second rang, vers la Noël de 1919. Certains, paraît-il, souhaitent que Vienne soit un jour le siège de la Société des Nations. Le prince Louis Windischgraetz déclare que l'Entente, déchirée par les rivalités, n'existe plus. Il y a un « incident de navires autrichiens » ; les bâtiments ont été sabotés avant d'être remis aux Alliés. Il y a de l'indiscipline dans l'armée. Il y a l'éternelle affaire du Vorarlberg séparatiste qui ne sait à qui se donner, de la Suisse ou de l'Allemagne[3]. Il y a

1. A son retour de Paris, Renner engagea également des pourparlers « économiques » avec le gouvernement yougo-slave.

2. Convenons qu'il n'y avait rien là d'exagéré. Dans le cours du mois de décembre, la situation allait s'aggraver encore. Le manque total de charbon imposerait la suppression des trains. Des chutes de neige arrêteraient les convois de l'Entente, qui ne pourraient parvenir à Vienne.

3. Le 23 décembre, le Conseil suprême devait établir le principe suivant : « Aucun territoire constitutif de la République ne pourra s'en détacher, aussi longtemps que la République restera sous la protection de la France, c'est-à-dire tout au moins qu'il lui faudra obtenir le consentement de cette puissance »

simples apparences qui seraient de nature à faire suspecter l'Autriche de violation des traités conclus.

On garde seulement foi en la Ligue des Nations « qui revisera le traité »[1]. Ce traité, l'Assemblée nationale le ratifie par 70 voix contre 19. Et l'on affirme bien haut que la politique extérieure de la République se bornera à être *économique*[2]. Mais qui croirait que les Autrichiens sont à même de suivre une politique extérieure quelconque? Six millions et demi d'âmes vont souffrir de faim et de froid. Dans le désespoir, ne repensera-t-on pas au rattachement à l'Allemagne? Qui le conseillerait? Ceux-là mêmes dont le complot monarchiste vient d'être découvert à Vienne (30 octobre) : « Il s'agit de délivrer, du joug juif, Vienne et toute la patrie autrichienne» , déclarent-ils dans leur correspondance. Le socialiste tyrolien Abram, au congrès du parti socialiste autrichien, proclame, lui aussi, la « nécessité du retour à l'Allemagne ». C'est, au fond, le sentiment de la majorité des *camarades* d'Autriche. Et il faut se hâter. La guerre est prochaine, dit-on, entre l'Italie et la Yougo-Slavie. Si cet événement surgit avant le rattachement, il serait opportun qu'au moins, à ce moment, l'Autriche eut un empereur, par exemple, Otto, fils de Charles : c'est le vœu de bien des officiers de l'ancienne armée dont un bon nombre, il est vrai, préféreraient un Hohenzollern. Cette divergence de points de vue et d'autres raisons nuisent à la cause réactionnaire, mais elle ne désespère pas. La faim est mauvaise conseillère, et ce n'est pas parce que l'Entente promet à l'Autriche quelques centaines de millions pour achat de denrées alimentaires, que les ventres cesseront d'exercer de troubles réflexes sur les cerveaux. Il fait froid. Vienne grelotte sans charbon. La spéculation consomme la suprême ruine, le lait est introuvable, les enfants meurent[3]. On abat les

1. « On se rend compte, dans les milieux politiques des Alliés, que le traité de paix de Saint-Germain n'est point inébranlable. » (*Neue Freie Presse*, Vienne 27 octobre.)

2. Est-ce encouragée par cette assurance, ou par un raisonnement personnel plus positif encore, que l'Angleterre vient de créer, à Vienne, une Chambre de commerce britannique, inaugurée le 3 novembre, Gisellastrasse, n° 2?

3. « A Vienne, la mortalité infantile a atteint 60 p. 100 » (Déclaration de Renner à Paris, le 10 décembre).

queur. C'est une apparence de renoncement[1]. La propagande allemande en Autriche n'en continuera pas moins. Dans les cafés viennois, on peint en lettres gothiques : *Deutsch sein, heisst treu sein* (être allemand, cela s'appelle être fidèle) ; *Halte fest an deutschem Sinn* (reste fermement attaché à l'esprit allemand) ou bien encore : *Lieber alles tragen and alles wagen, als feig an der deutschen Zukunft verzagen* (plutôt tout souffrir et tout oser que de douter lâchement de l'avenir allemand). Les Viennois n'aiment pas les Allemands, mais s'ils en reçoivent du pain, ils les adoreront. C'est un danger auquel nous devons parer. Les difficultés économiques vont être les plus impérieuses : l'Entente ne l'ignore pas. Le Conseil suprême prévient Vienne, le 2 octobre, qu'il est décidé à venir en aide à l'Autriche dans sa situation difficile : une sous-commission de la commission des réparations siégera à Vienne. « Mais il est bien entendu, ajoutent les Alliés, qu'aucune entreprise privée autrichienne ne sera socialisée : il faut sauvegarder le crédit de l'Etat ». Une telle mesure ne pourrait d'ailleurs qu'ajouter au pessimisme du pays. Styriens, Salzbourgeois, Tyroliens[2] boudent l'Etat, refusent des vivres à Vienne, font nettement du particularisme jaloux de ses droits. Des prophètes annoncent la guerre civile. Une loi du 16 octobre consacre la création de la république démocratique d'Autriche[3]. Les conseils ouvriers réclament un gouvernement socialiste. Le Dr Bauer, président de la commission de socialisation, démissionne, « puisque sa personne et sa politique déplaisent à l'étranger ». Et le gouvernement saisit l'occasion pour faire dire, par la *Wiener Abendpost :*

Il se produit, parfois, des manifestations. Elles pourraient laisser penser à l'étranger que la République d'Autriche serait capable d'accomplir, par surprise, son rattachement à l'Allemagne. Cette opinion est entièrement fausse ; mais il faut que nous évitions même les

1. L'acte se termine par ces mots : « La présente déclaration sera approuvée par l'autorité législative allemande compétente, dans les quinze jours qui suivront la mise en vigueur du traité de paix. Fait à Versailles, le 22 septembre 1919.

2. Nous verrons bientôt les Tyroliens manifester violemment dans un but séparatiste. Et, en notre tome II, nous assisterons à une manifestation électorale de la plus grave importance.

3. Voir *Annexes*.

sailles : « Ne craignez rien. Nous ne supprimons pas positivement l'article 61, mais soyez certains qu'il restera sans force légale. Plus tard, le Conseil de la Ligue des Nations réglera ce différend. Pourquoi élargir votre occupation ? Le traité ne vous en reconnaît même pas le droit ». Triste, elle ajoute maintenant : « Le rattachement n'est plus à envisager pour un temps déterminé ».

Parmi d'autres résultats précieux, la Galicie est restituée à la Pologne, la Transylvanie à la Roumanie, la République tchéco-slovaque ressuscite à Prague, l'unité yougo-slave est reconstituée dans l'état trinitaire serbo-croato-slovène, l'intégrité nationale de l'Italie est réalisée, avec Trente et Trieste[1]. Quel sera désormais le sort de l'Autriche ? On n'en peut préjuger, tant que subsistera l'ambiguïté de l'article 61, « momentanément inopérant ».

« Nous avons perdu tout, même le nom », gémissent les Viennois « la république devra s'appeler Autriche tout court ». Le chancelier Renner rentre en son pays pour « reconstruire après la tourmente ». A Vienne, on danse, on chante, on dîne sous les arbres : « La paix est dure, écrit la *Nouvelle Presse Libre*, mais c'est tout de même la paix ».

Or, que devient, parmi ces sourires et ces larmes, la question de l'article 61, toujours pendante, malgré l'équivoque réponse berlinoise ? Le Conseil suprême réplique aux Allemands. Des paroles énergiques ? L'Entente les espérait. Ce sont des phrases aimables, où s'atténue la rigueur de l'ultimatum. On réclame une déclaration *écrite* aux termes de laquelle l'Allemagne annule l'article trop fameux. Cette déclaration devra être approuvée par l'Assemblée nationale. Cette Assemblée agirait plus simplement en abrogeant le texte qu'elle a voté : Versailles n'en juge pas ainsi : « Clemenceau a dû abandonner toutes les prétentions de sa première note », constate Berlin réjoui. Le baron von Lersner signe l'annulation de l'article 61, selon la procédure lénitive que vient d'adopter le vain-

1. Il est vrai que l'Italie réclamera encore, d'une voix retentissante Fiume, et que, pour le présent, Roumanie, Tchéco-Slovaquie et Serbie se refusent à signer.

Déjà, Renner avertit qu'en signant la clause relative à la non-réunion de l'Autriche à l'Allemagne, il cède aux « nécessités du moment ». De retouches en retouches, le traité prend lentement sa forme définitive. Une clause formelle y garantit les Alliés contre toute tentative de « rattachement ». L'Autriche s'irrite de cette clause comme des autres : « L'indépendance de la nation, qui ne peut plus même s'appeler allemande, est déclarée inaliénable, ce qui, en d'autres termes, signifie défense expresse de s'unir à l'Allemagne ». C'est au milieu de ces clameurs que se fait entendre l'ultimatum des Alliés (2 septembre) : il faut supprimer l'inadmissible article 61. Le traité, le même jour, est remis aux délégués autrichiens qui ont cinq jours pour accepter de le signer[1]. Un article 88 y précise l'inaliénabilité de l'indépendance autrichienne. Une lettre d'envoi réfute les arguments du vaincu qui entend n'être pas considéré comme ennemi, puisque la dissolution de la monarchie austro-hongroise est un fait accompli. Il est nettement stipulé que les relations amicales ne peuvent être reprises qu'après la signature.

Tandis que l'Allemagne ronge son frein et jure que l'union se fera, malgré tous les obstacles, entre elle et l'Autriche, un jour que Dieu sait, tandis que la presse autrichienne raille le « château de cartes de Clemenceau », tandis que Berlin adresse (4 septembre) une réponse dilatoire à l'ultimatum des Alliés, Vienne, pessimiste, entend l'Assemblée nationale voter l'inéluctable signature, malgré le vain effort des pangermanistes et des socialistes. L'Autriche est réduite à six millions 1/2 d'habitants[2] et à une situation financière des plus précaires. « Signons, travaillons, déclare Renner, et ayons toute confiance dans notre avenir »[3]. L'Allemagne a des pensées plus sombres. Elle vient de dire aux arbitres de Ver-

mesures que de droit pour effacer sans délai cette violation *en déclarant nul l'article* 61, second alinéa. En cas de refus, l'Entente prescrira l'extension de l'occupation sur la rive droite du Rhin. Le délai est de quinze jours.

1. La remise du texte eut lieu au pavillon Henri IV à Saint-Germain. Sur une demande de M. Renner, le délai de réponse est ajourné au 9 septembre.

2. Et non plus même 7 millions comme l'estimait naguère le Chancelier.

3. Le traité fut signé le 10 septembre, au château de Saint-Germain.

insisté sur le fait qu'on ne *peut* matériellement accéder aux conditions financières de l'Entente. Les Autrichiens proposent de remettre aux Alliés eux-mêmes l'administration financière de l'Etat : ainsi, disent-ils, pourra-t-on se rendre compte qu'il est impossible, à 7 millions d'individus, de payer la dette d'un empire qui comptait 58 millions de sujets.

Renner, aussitôt retourné à Vienne, déclare aux fonctionnaires de l'office des Affaires étrangères que l'Autriche luttera jusqu'à son dernier souffle pour obtenir un adoucissement.

Le 14 août, et à la suite de l'installation d'un Habsbourg à Budapest comme « curateur » de la Hongrie délivrée de Bela-Kun, la capitale autrichienne manifeste contre une éventuelle restauration de la monarchie [1]. C'est un fait qui paraît extérieur à notre sujet : il est bon toutefois de le consigner, pour mémoire, car, à le bien considérer, on reconnaîtra peut-être un jour qu'il n'est pas sans connexion avec les intentions autrichiennes d'éluder les clauses du traité.

Admettons que l'Autriche veut, pour le présent, rester républicaine, mais comment vivra-t-elle si elle est aussi bas que l'assure Renner ? Dans la presse française, on constate une sorte d'indulgence pour elle. Indulgence toute relative, du reste. On sait qu'il faut prendre des précautions, à Vienne comme à Berlin.

Un problème des plus graves est posé. Les deux capitales, les deux peuples ne renoncent pas à s'unir : l'affaire de l'incorporation de l'Autriche allemande à l'Allemagne provoquera un long et dur débat, autour du paragraphe 80, selon lequel l'Allemagne reconnaît l'indépendance de l'Autriche allemande, et de l'article 61 de la Constitution allemande du 11 août 1919 [2].

1. On raconte ouvertement en Autriche que des agents anglais favorisent le retour à la monarchie. Et l'on parle du duc de Connaught, comme candidat au trône de Pologne.

2. Paragraphe 80 et article 61 sont contradictoires. L'article stipulant l'admission de l'Autriche au Reichsrath assimile cette république aux terres allemandes qui composent l'empire allemand. Il crée un lien politique et une action commune à l'Allemagne et à l'Autriche. Une sommation de l'Entente au gouvernement allemand, en date du 2 septembre, l'invite à prendre telles

CHAPITRE XXII

L'AUTRICHE

> **Même la meilleure et la plus douce des paix infligera à l'Autriche et à chacun de nous en particulier d'énormes charges. Nous repoussons toute responsabilité si on nous demande l'impossible.**
> ***Neue Freie Presse.***

Le 24 juillet 1919, le chancelier Renner recevait le complément du traité de paix conclu entre les Alliés et sa patrie vaincue. Un délai de dix jours était accordé aux Autrichiens pour présenter des observations par écrit. Depuis qu'il avait eu connaissance du texte principal, le chancelier ne cessait de gémir. Il venait de faire cette déclaration qui ouvrait la porte à toutes les possibilités de discussion, pour le présent et l'avenir : « C'est parce que nous désirons tenir ce que nous promettons que nous ne voulons pas signer et que nous ne signerons pas des engagements que, en conscience, nous savons ne pas pouvoir exécuter. Ce n'est pas de l'obstination, c'est de la sincérité. Nous allons essayer de mettre complètement à nu, devant l'Entente, notre grande détresse et d'obtenir ainsi une paix dont les conditions seront supportables pour notre pays». Frederick Adler s'insurgeait en termes autrement vifs : « La paix qu'on nous propose n'est qu'une paix d'agression... Il est inadmissible qu'on veuille nous faire payer 50 milliards de couronnes : ce serait la faillite de l'État. *L'heure viendra où nous secouerons le joug* ».

Le délai expirait le 31 juillet. Trois jours auparavant, Renner demandait une prolongation de dix jours. On lui en accorda sept. Le 6 août, les contre-propositions autrichiennes sont dans les mains de M. Clemenceau : ce ne sont qu'observations sur toutes les parties du traité. Il est

soumises au jugement de la cour de Leipzig, conformément à ladite lettre.

En vue de hâter l'instruction desdites affaires et d'obtenir toutes précisions jugées désirables, le procureur général près la cour de Leipzig enverra directement et au fur et à mesure respectivement à l'attorney général d'Angleterre ou aux ministres de la Justice des autres puissances alliées, toute demande d'informations ou d'enquêtes judiciaires par commission rogatoire ou par toute autre voie. Il y sera donné suite dans le plus bref délai et les informations recueillies seront transmises directement au procureur général près la cour de Leipzig.

Pour appuyer cette déclaration, les gouvernements alliés réclament, le lendemain, 892 personnes, en continuant la tolérance de les remettre aux juges leipzigeois. Mais l'on sait combien, dans cette cour, les enquêtes sont ardues à poursuivre, et déjà, le 2 août, le procureur général supplie l'Entente de « bien vouloir fournir des preuves ». Cette « ritournelle » peut paraître un peu monotone au lecteur, mais elle est de l'Histoire. Au moment où s'achève le cycle dont notre premier volume fait l'objet, c'est-à-dire à la date du 24 septembre 1920 (Conférence de Bruxelles), Leipzig attend toujours les « preuves » pour se faire une opinion, et, en France, sur le chapitre des coupables, on s'offre la maigre compensation de voir condamner au Conseil de guerre de Lille, le 26 septembre et par contumace le major von Hatten et d'autres officiers ou sous-officiers allemands, tous voleurs et pillards comme lui, à des peines variant entre vingt ans de travaux forcés et deux ans de prison.

inculpés seront jugés non à Londres, mais à Leipzig. Au moins le croit-on, mais on apprend, le 17, que « le tribunal, ayant examiné les dossiers avec le plus grand soin, n'a pas découvert matière à une seule mise en accusation » (*Radio*). Une seconde liste de 40 noms trouve le même accueil. C'est une parodie de justice. Un an plus tôt, presque jour pour jour, le 29 mai 1919, le comte Brockdorff-Rantzau écrivait un acte de foi dont le sens profond apparaît enfin :

Le gouvernement allemand ne peut pas admettre qu'un Allemand soit traduit devant un tribunal extraordinaire étranger...

Le gouvernement allemand ne peut pas non plus donner son assentiment à ce qu'une requête soit adressée au gouvernement néerlandais, afin de faire livrer un Allemand à une puissance étrangère en vue d'une procédure injustifiée...

S'il y a lieu à satisfaction par le châtiment de personnes individuelles coupables, l'Etat offensé ne doit pas châtier lui-même ; il peut seulement réclamer ce châtiment auprès de l'Etat responsable du coupable. L'Allemagne ne s'y est jamais refusée et se déclare encore actuellement prête à faire en sorte que toutes les violations du droit des gens soient poursuivies avec toute la sévérité de la loi.

On vient d'apprécier ce qu'est la « sévérité de la loi » allemande. Brockdorff doit être satisfait. On ne jugera même pas Guillaume II par contumace. Lloyd George peut dire, pour illusionner l'opinion : « Soyez tranquille ! j'ai bien peur qu'il ne soit pas encore tiré d'affaires », l'empereur en exil est encore loin du prétoire (Juillet 1920).

A Spa, le 9, on parle des coupables. Les représentants du gouvernement exposent que, pour accuser, ils manquent de preuves et de témoignages ! « Et puis, disent-ils, les différences sont si grandes entre les procédures de l'Allemagne et des pays de l'Entente ! ». C'est le plus clair de leur aveu. On leur répond par un protocole dont voici le texte :

La Conférence a décidé, à l'unanimité des plénipotentiaires représentant les gouvernements de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon d'une part, et de l'Allemagne d'autre part, qu'il y a lieu de poursuivre, sur la base de la lettre du 7 mai dernier, adressée par M. le président du Conseil suprême des Alliés au gouvernement allemand, l'instruction de la procédure des affaires

jours de mars 1920, à l'incident Joachim de Prusse dans le restaurant de l'hôtel Adlon (Berlin), au réveil des rumeurs selon lesquelles Hindenburg sera bientôt président du Reich. Les juges de Leipzig, préparant leur première audience, promettent de juger « sans égards pour les personnes ». Les Alliés, prudents, se réservent le droit de traduire devant leurs propres tribunaux ceux que la Haute-Cour allemande aurait trop légèrement punis. Le gouvernement néerlandais affirme qu'il resserre sa surveillance autour de Guillaume.

Ainsi, les Allemands vont eux-mêmes juger les coupables ! De cette justice, on sait ce que vaut l'aune. Déjà après Tilsitt, en 1807, le roi de Prusse avait ordonné la réunion d'une commission d'enquête pour punir les généraux coupables de livraisons de places fortes, de capitulation en rase campagne, de lâcheté au feu, de simulation de maladies et d'extorsion de passeports pour prendre la fuite. Le tribunal commença à étudier les dossiers en janvier 1808. Le procès des gouverneurs de places ne vint qu'en septembre-octobre 1809. Ils furent presque tous absous et certains ne furent même pas inquiétés. En 1810, on s'occupa des « cas de rase campagne ». L'enquête dura jusqu'en 1813 ! Il y eut en tout sept condamnations à mort; une seule fut maintenue et le coupable, Ingelsleben, sauva sa tête en s'enfuyant à l'étranger. Le 30 mai 1814, tout le monde fut amnistié.

Pour en revenir aux coupables de 1914-1918, ils passent à travers les mailles du filet. Mais il en reste un, le plus gros, l'ex-Guillaume II. La Hollande, en mars, réitère son intention de ne point le livrer. Elle se charge de lui : il ne deviendra pas une menace pour la sécurité de l'Europe, puisqu'on le surveillera à Doorn. La nouvelle cause un nouveau plaisir aux Berlinois qui, pour marquer cet heureux jour, applaudissent à la décision du tribunal d'Empire mettant en liberté le prince Joachim de Prusse, après un jugement ridicule et presque insolent pour l'Entente[1]. Indulgente Entente! Pour la forme, en mai, elle remet une liste des coupables limitée à 45 noms : la plupart sont réclamés par l'Angleterre. Ces

1. « ... Le tribunal refuse de s'inspirer du désir de plaire à l'Entente... »

restons inébranlables, assure von Lersner, l'Angleterre accédera à notre proposition du 25 janvier ». — La *Gazette de la Croix* propose : « Ce n'est pas l'Entente qui doit établir la liste, mais l'Allemagne ». — Les services de propagande allemande inondent la presse de télégrammes anglais, italiens ou neutres, confirmant le revirement de Lloyd George. — 50.000 Hanovriens « ovationnent » Hindenburg. — Dans les trains et métropolitains berlinois, on fait signer des protestations contre la livraison. — « Abattons comme des chiens les Allemands félons qui feraient le moindre geste pour livrer nos frères » (*Deutsche Tageszeitung*). La note remise par les Alliés, le 16 janvier, est commentée ironiquement : « La menace française d'une occupation de la Ruhr était un bluff gigantesque » (*Deutsche Zeitung*). « Les Alliés ont écouté la voix de la raison » (*Vorwaerts*). « Manœuvre pour masquer la retraite » (*Berliner Tageblatt*). — Pour éprouver la justice allemande, l'Entente va lui désigner quelques coupables des plus avérés. Déjà on prend les devants à Leipzig, en arguant : « Si un Allemand est accusé d'un crime non prévu par notre code, il ne peut être condamné »[1]. — Vingt et un généraux et amiraux déclarent qu'ils se présenteront avec confiance devant un tribunal d'empire, mais refuseront de comparaître devant une juridiction étrangère.

Le 25 février, l'ex-kronprinz de Bavière proteste contre le transfert du tribunal à Leipzig : « C'est une insulte à la dignité des tribunaux et du peuple allemand ». — La presse laisse entendre qu'aucun des quarante coupables désignés par les Alliés ne se présentera. Le 4 mars, six ont déjà passé la frontière.

On trouvera peut-être, malgré sa riche variété de faits, une apparence de monotonie à l'énumération des étapes de l'affaire des coupables, pendant sa période aiguë. Nous avons toutefois pensé que, dans sa sécheresse même, cette succession de vues cinématographiques pouvait donner une idée frappante du mauvais vouloir allemand, en la circonstance. Ainsi arrivons-nous aux premiers

1. Par exemple, la violation de la neutralité belge, imputable à Bethmann-Hollweg.

allemande. Une ligue d'officiers proclame : « Nous couvrons de nos corps les victimes de la vengeance ennemie ». — Le comte Bernstorff s'étonne de se trouver sur la liste des coupables : beaucoup d'inculpés se sauvent en pays neutres. — La Chambre de Commerce de Berlin vote une résolution contre l'extradition. — Le chancelier Bauer « déplore » l'attitude de von Lersner. — De nombreuses voix, dans la presse française, conseillent l'emploi immédiat de la force. — « Les officiers qui seraient traduits devant les tribunaux alliés devront refuser de répondre à leurs juges » (Manifeste des généraux von Heeringen, von Kluck, von Bœhm, von Eberhart et von Falkenhayn, le 9 février). — « La question des coupables est pour la France un moyen de conquérir la rive gauche du Rhin » (*Deutsche Allgemeine Zeitung*). — Grandes manifestations à Munich, le 10. — Le *Temps* propose de juger les inculpés par contumace. — Astucieusement, les officiers allemands entravent les opérations des commissions de contrôle alliées, en refusant de les aider, sous le prétexte que « l'affaire des coupables » froisse leur dignité. — Le kronprinz offre de remplacer les 900 coupables réclamés. — Dérisoirement, le gouvernement allemand fait ouvrir une instruction contre les inculpés; le procureur général de Leipzig en est chargé. — « Tenons bon ! l'Entente se disloque ! » (*Gazette de la Croix*). — Une nouvelle note va être remise par les Alliés à l'Allemagne (voir *Annexes*, 15 février). — « Plutôt la mort que l'esclavage ! » (Protestation de la Chambre des députés saxonne). — « Celui qui se livrerait se mettrait hors la nation » (Meeting des étudiants berlinois).

Le 11 février, les journaux allemands ont commencé à publier la liste des coupables, liste « qui, dit Müller, ministre des Affaires étrangères, accroît les forces réactionnaires dans le monde entier ». — Le 12, le Conseil suprême des Alliés inaugure à Londres une session de quinze jours. — La presse de droite, allemande, fait grand état des résistances anglaises contre l'exécution du traité [1]. « Si nous

1. Une évolution politique se produit en Angleterre comme en Italie. Elle conduit à la revision du traité, malgré la France et son Parlement nationaliste » (*Berliner Tageblatt*). — « Le monde devrait comprendre que la paix n'est minée que par la France » (*Gazette de Francfort*).

r-
de
nt le
riens
nétro-
contre
s Alle-
r livrer
remise
nté uement:
ion c Ruhr était
eitung). « Les Alliés
rwaerts). « Manœuvre
er Tageblatt). — Pour
ntente va lui désigner
rés. Déjà on prend les
: « Si un Allemand est
ır notre code, il ne peut
un généraux et amiraux
nt avec confiance devant
refuseront de comparaître
ère.

ız de Bavière proteste contre
ipzig : « C'est une insulte à
du peuple allemand ». — La
ucun des quarante coupables
se présentera. Le 4 mars, six

malgré sa riche variété de faits,
onie à l'énumération des étapes
, pendant sa période aiguë. Nous
que, dans sa sécheresse même,
es cinématographiques pouvait
nte du mauvais vouloir allemand,
insi arrivons-nous aux premiers

le la neutralité belge, imputable à Bethmann-

reur d'Allemagne, individu méprisable et d'une
tance minime ». — La *Tageszeitung* (Berlin)
cuse : « Les accusations des Alliés contre Guilla
des mensonges sciemment inventés ». — « Le g
ment néerlandais a mérité toute notre estime
furter Zeitung). — « L'Entente a orné le solitaire d
rongen de la couronne d'épines de persécuté inno
(*Gazette de la Croix*). — On redoute pourtant l'a
« L'horizon se charge d'un nuage si sombre qu
avons lieu d'être dans l'angoisse. En Allemagne, o
cru que l'Entente abandonnerait la question de
pables » (*Neue Badische Landes Zeitung*). — On
des affiches insultant l'article 228 : des nègres con
les coupables au supplice, sous les yeux de John
de Clemenceau ; légende : *Wollen wir unsere La
diesen Schmachaussetzen?* (Voulons-nous faire s
infamie à nos compatriotes) ? — « Le salut de no
sation, qui s'écroulerait matériellement si ses
rales lui étaient soustraites, est au prix du ch
l'homme qui a foulé aux pieds tout l'honneur
28 janvier). — L'Angleterre relâche l'ami
responsable de la destruction de la flotte
Scapa-Flow. — Le gouvernement allemand
note à Paris demandant l'annulation de l'a
se dit prêt à traduire les coupables devant l
mande. — On parle de retrancher de la « Li
personnages importants : kronprinzen, m
raux. — Le kronprinz dit qu'il n'a aucun
fait de la demande d'extradition et pense
à Berlin pendant l'été de 1920. — « O
personne chez nous pour arrêter les coup
Allgemeine Zeitung, 2 février). — Le pr
prêche la résistance. — A Dresde, Mag
villes, se réunissent des assemblées de p
la livraison des coupables. — Le prési
Berlin de la « bourgeoisie de l'Empi
« Au nom des bourgeois allemands, j
nement de ne négliger aucun moyen
adversaires de leur fatal projet ».

Le 3 février, la liste des coupab
Lersner, chef de la délégation allem

à M. Millerand et part pour Berlin en résignant ses fonctions : c'est un défi aux Alliés : « Dans le courant des trois derniers mois, écrit-il, j'ai exposé de la façon la plus sérieuse aux représentants des gouvernements alliés et associés, dix fois par écrit et treize fois verbalement, les raisons de l'impossibilité d'exécution de cette demande quels que soient la situation sociale et le nom des inculpés ». — Le 5, le Gouvernement exprime ses regrets de l'incident. — A la Diète prussienne, il est dit, par Leinert, président : « Aucun Allemand ne se trouvera pour exécuter la demande inouïe de l'Entente ». — La liste des inculpés est portée à Berlin par un courrier de cabinet français[1]. — « M. von Lersner nous a montré comment chaque Allemand doit se comporter en cette affaire » (*Die Post*, de Berlin). — « Le Reichsrath est convaincu que la population de tous les pays d'empire se tient, dans cette question, derrière le gouvernement : la demande de l'Entente est inexécutable » (Discours de Heine, ministre prussien, de l'Intérieur, au Reichsrath). — « Celui qui voudra exécuter cette livraison déchaînera la guerre civile » (Noske). — De tous les points de l'empire, on signale des manifestations de protestation. — « Le gouvernement agit en accord avec la volonté de tout le peuple allemand » (Erzberger). — « Quiconque livrerait un seul Allemand serait marqué du signe de Caïn et mis au ban du pays » (*Gazette de la Croix*). Le ministre-président de Saxe conseille de s'opposer en bloc à la livraison. — Juste objection d'un Allemand, rapportée par le *Petit Bleu* du 8 février : « Si vous aviez formulé votre volonté le 11 novembre 1918, vous eussiez obtenu tout ce que vous auriez demandé. Il en serait résulté une situation nette et non ce malaise angoissant ».

L'Allemagne escompte un désaccord franco-anglais[2]. Cette hypothèse encourage d'heure en heure la rébellion

1. Voir *Annexes* : les grands noms de la liste publiés le 5 février 1920.

2. De fait, M. Lloyd George n'est point favorable à la procédure engagée. Alors, pourquoi disait-il donc avant les récentes élections britanniques : « Guillaume à la potence et les bourses allemandes vidées de leur dernier penny » ? Se rallie-t-il à l'idéologie des Keynes, des Georges Paish et autres Anglais réformateurs du traité ? — Ne dit-on pas aussi que le président Wilson désapprouve la poursuite des coupables ?

reur d'Allemagne, individu méprisable et d'une importance minime ». — La *Tageszeitung* (Berlin) contraccuse : « Les accusations des Alliés contre Guillaume sont des mensonges sciemment inventés ». — « Le gouvernement néerlandais a mérité toute notre estime « (*Frankfurter Zeitung*). — « L'Entente a orné le solitaire d'Amerongen de la couronne d'épines de persécuté innocent » (*Gazette de la Croix*). — On redoute pourtant l'avenir. « L'horizon se charge d'un nuage si sombre que nous avons lieu d'être dans l'angoisse. En Allemagne, on avait cru que l'Entente abandonnerait la question des coupables » (*Neue Badische Landes Zeitung*). — On appose des affiches insultant l'article 228 : des nègres conduisant les coupables au supplice, sous les yeux de John Bull et de Clemenceau ; légende : *Wollen wir unsere Landsleute diesen Schmachaussetzen?* (Voulons-nous faire subir cette infamie à nos compatriotes) ? — « Le salut de notre civilisation, qui s'écroulerait matériellement si ses bases morales lui étaient soustraites, est au prix du châtiment de l'homme qui a foulé aux pieds tout l'honneur » (Le *Temps*, 28 janvier). — L'Angleterre relâche l'amiral Reuter, responsable de la destruction de la flotte allemande à Scapa-Flow. — Le gouvernement allemand envoie une note à Paris demandant l'annulation de l'article 228. Il se dit prêt à traduire les coupables devant la justice allemande. — On parle de retrancher de la « Liste » quelques personnages importants : kronprinzen, maréchaux, amiraux. — Le kronprinz dit qu'il n'a aucune inquiétude du fait de la demande d'extradition et pense pouvoir rentrer à Berlin pendant l'été de 1920. — « On ne trouverait personne chez nous pour arrêter les coupables » (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 2 février). — Le prince Max de Bade prêche la résistance. — A Dresde, Magdebourg et autres villes, se réunissent des assemblées de protestations contre la livraison des coupables. — Le président du conseil de Berlin de la « bourgeoisie de l'Empire » écrit à Ebert : « Au nom des bourgeois allemands, je supplie le gouvernement de ne négliger aucun moyen pour dissuader nos adversaires de leur fatal projet ».

Le 3 février, la liste des coupables est remise à von Lersner, chef de la délégation allemande, qui la retourne

CHAPITRE XXII

L'AUTRICHE

> Même la meilleure et la plus douce des paix infligera à l'Autriche et à chacun de nous en particulier d'énormes charges. Nous repoussons toute responsabilité si on nous demande l'impossible.
>
> *Neue Freie Presse.*

Le 24 juillet 1919, le chancelier Renner recevait le complément du traité de paix conclu entre les Alliés et sa patrie vaincue. Un délai de dix jours était accordé aux Autrichiens pour présenter des observations par écrit. Depuis qu'il avait eu connaissance du texte principal, le chancelier ne cessait de gémir. Il venait de faire cette déclaration qui ouvrait la porte à toutes les possibilités de discussion, pour le présent et l'avenir : « C'est parce que nous désirons tenir ce que nous promettons que nous ne voulons pas signer et que nous ne signerons pas des engagements que, en conscience, nous savons ne pas pouvoir exécuter. Ce n'est pas de l'obstination, c'est de la sincérité. Nous allons essayer de mettre complètement à nu, devant l'Entente, notre grande détresse et d'obtenir ainsi une paix dont les conditions seront supportables pour notre pays». Frederick Adler s'insurgeait en termes autrement vifs : « La paix qu'on nous propose n'est qu'une paix d'agression... Il est inadmissible qu'on veuille nous faire payer 50 milliards de couronnes : ce serait la faillite de l'État. *L'heure viendra où nous secouerons le joug* ».

Le délai expirait le 31 juillet. Trois jours auparavant, Renner demandait une prolongation de dix jours. On lui en accorda sept. Le 6 août, les contre-propositions autrichiennes sont dans les mains de M. Clemenceau : ce ne sont qu'observations sur toutes les parties du traité. Il est

soumises au jugement de la cour de Leipzig, conformément à ladite lettre.

En vue de hâter l'instruction desdites affaires et d'obtenir toutes précisions jugées désirables, le procureur général près la cour de Leipzig enverra directement et au fur et à mesure respectivement à l'attorney général d'Angleterre ou aux ministres de la Justice des autres puissances alliées, toute demande d'informations ou d'enquêtes judiciaires par commission rogatoire ou par toute autre voie. Il y sera donné suite dans le plus bref délai et les informations recueillies seront transmises directement au procureur général près la cour de Leipzig.

Pour appuyer cette déclaration, les gouvernements alliés réclament, le lendemain, 892 personnes, en continuant la tolérance de les remettre aux juges leipzigeois. Mais l'on sait combien, dans cette cour, les enquêtes sont ardues à poursuivre, et déjà, le 2 août, le procureur général supplie l'Entente de « bien vouloir fournir des preuves ». Cette « ritournelle » peut paraître un peu monotone au lecteur, mais elle est de l'Histoire. Au moment où s'achève le cycle dont notre premier volume fait l'objet, c'est-à-dire à la date du 24 septembre 1920 (Conférence de Bruxelles), Leipzig attend toujours les « preuves » pour se faire une opinion, et, en France, sur le chapitre des coupables, on s'offre la maigre compensation de voir condamner au Conseil de guerre de Lille, le 26 septembre et par contumace le major von Hatten et d'autres officiers ou sous-officiers allemands, tous voleurs et pillards comme lui, à des peines variant entre vingt ans de travaux forcés et deux ans de prison.

inculpés seront jugés non à Londres, mais à Leipzig. Au moins le croit-on, mais on apprend, le 17, que « le tribunal, ayant examiné les dossiers avec le plus grand soin, n'a pas découvert matière à une seule mise en accusation » (*Radio*). Une seconde liste de 40 noms trouve le même accueil. C'est une parodie de justice. Un an plus tôt, presque jour pour jour, le 29 mai 1919, le comte Brockdorff-Rantzau écrivait un acte de foi dont le sens profond apparaît enfin :

Le gouvernement allemand ne peut pas admettre qu'un Allemand soit traduit devant un tribunal extraordinaire étranger...

Le gouvernement allemand ne peut pas non plus donner son assentiment à ce qu'une requête soit adressée au gouvernement néerlandais, afin de faire livrer un Allemand à une puissance étrangère en vue d'une procédure injustifiée...

S'il y a lieu à satisfaction par le châtiment de personnes individuelles coupables, l'Etat offensé ne doit pas châtier lui-même ; il peut seulement réclamer ce châtiment auprès de l'Etat responsable du coupable. L'Allemagne ne s'y est jamais refusée et se déclare encore actuellement prête à faire en sorte que toutes les violations du droit des gens soient poursuivies avec toute la sévérité de la loi.

On vient d'apprécier ce qu'est la « sévérité de la loi » allemande. Brockdorff doit être satisfait. On ne jugera même pas Guillaume II par contumace. Lloyd George peut dire, pour illusionner l'opinion : « Soyez tranquille ! j'ai bien peur qu'il ne soit pas encore tiré d'affaires », l'empereur en exil est encore loin du prétoire (Juillet 1920).

A Spa, le 9, on parle des coupables. Les représentants du gouvernement exposent que, pour accuser, ils manquent de preuves et de témoignages ! « Et puis, disent-ils, les différences sont si grandes entre les procédures de l'Allemagne et des pays de l'Entente ! ». C'est le plus clair de leur aveu. On leur répond par un protocole dont voici le texte :

La Conférence a décidé, à l'unanimité des plénipotentiaires représentant les gouvernements de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon d'une part, et de l'Allemagne d'autre part, qu'il y a lieu de poursuivre, sur la base de la lettre du 7 mai dernier, adressée par M. le président du Conseil suprême des Alliés au gouvernement allemand, l'instruction de la procédure des affaires

jours de mars 1920, à l'incident Joachim de Prusse dans le restaurant de l'hôtel Adlon (Berlin), au réveil des rumeurs selon lesquelles Hindenburg sera bientôt président du Reich. Les juges de Leipzig, préparant leur première audience, promettent de juger « sans égards pour les personnes ». Les Alliés, prudents, se réservent le droit de traduire devant leurs propres tribunaux ceux que la Haute-Cour allemande aurait trop légèrement punis. Le gouvernement néerlandais affirme qu'il resserre sa surveillance autour de Guillaume.

Ainsi, les Allemands vont eux-mêmes juger les coupables ! De cette justice, on sait ce que vaut l'aune. Déjà après Tilsitt, en 1807, le roi de Prusse avait ordonné la réunion d'une commission d'enquête pour punir les généraux coupables de livraisons de places fortes, de capitulation en rase campagne, de lâcheté au feu, de simulation de maladies et d'extorsion de passeports pour prendre la fuite. Le tribunal commença à étudier les dossiers en janvier 1808. Le procès des gouverneurs de places ne vint qu'en septembre-octobre 1809. Ils furent presque tous absous et certains ne furent même pas inquiétés. En 1810, on s'occupa des « cas de rase campagne ». L'enquête dura jusqu'en 1813 ! Il y eut en tout sept condamnations à mort; une seule fut maintenue et le coupable, Ingelsleben, sauva sa tête en s'enfuyant à l'étranger. Le 30 mai 1814, tout le monde fut amnistié.

Pour en revenir aux coupables de 1914-1918, ils passent à travers les mailles du filet. Mais il en reste un, le plus gros, l'ex-Guillaume II. La Hollande, en mars, réitère son intention de ne point le livrer. Elle se charge de lui : il ne deviendra pas une menace pour la sécurité de l'Europe, puisqu'on le surveillera à Doorn. La nouvelle cause un nouveau plaisir aux Berlinois qui, pour marquer cet heureux jour, applaudissent à la décision du tribunal d'Empire mettant en liberté le prince Joachim de Prusse, après un jugement ridicule et presque insolent pour l'Entente[1]. Indulgente Entente! Pour la forme, en mai, elle remet une liste des coupables limitée à 45 noms : la plupart sont réclamés par l'Angleterre. Ces

1. « ... Le tribunal refuse de s'inspirer du désir de plaire à l'Entente... »

restons inébranlables, assure von Lersner, l'Angleterre accédera à notre proposition du 25 janvier ». — La *Gazette de la Croix* propose : « Ce n'est pas l'Entente qui doit établir la liste, mais l'Allemagne ». — Les services de propagande allemande inondent la presse de télégrammes anglais, italiens ou neutres, confirmant le revirement de Lloyd George. — 50.000 Hanovriens « ovationnent » Hindenburg. — Dans les trains et métropolitains berlinois, on fait signer des protestations contre la livraison. — « Abattons comme des chiens les Allemands félons qui feraient le moindre geste pour livrer nos frères » (*Deutsche Tageszeitung*). La note remise par les Alliés, le 16 janvier, est commentée ironiquement : « La menace française d'une occupation de la Ruhr était un bluff gigantesque » (*Deutsche Zeitung*). « Les Alliés ont écouté la voix de la raison » (*Vorwaerts*). « Manœuvre pour masquer la retraite » (*Berliner Tageblatt*). — Pour éprouver la justice allemande, l'Entente va lui désigner quelques coupables des plus avérés. Déjà on prend les devants à Leipzig, en arguant : « Si un Allemand est accusé d'un crime non prévu par notre code, il ne peut être condamné »[1]. — Vingt et un généraux et amiraux déclarent qu'ils se présenteront avec confiance devant un tribunal d'empire, mais refuseront de comparaître devant une juridiction étrangère.

Le 25 février, l'ex-kronprinz de Bavière proteste contre le transfert du tribunal à Leipzig : « C'est une insulte à la dignité des tribunaux et du peuple allemand ». — La presse laisse entendre qu'aucun des quarante coupables désignés par les Alliés ne se présentera. Le 4 mars, six ont déjà passé la frontière.

On trouvera peut-être, malgré sa riche variété de faits, une apparence de monotonie à l'énumération des étapes de l'affaire des coupables, pendant sa période aiguë. Nous avons toutefois pensé que, dans sa sécheresse même, cette succession de vues cinématographiques pouvait donner une idée frappante du mauvais vouloir allemand, en la circonstance. Ainsi arrivons-nous aux premiers

1. Par exemple, la violation de la neutralité belge, imputable à Bethmann-Hollweg.

allemande. Une ligue d'officiers proclame : « Nous couvrons de nos corps les victimes de la vengeance ennemie ». — Le comte Bernstorff s'étonne de se trouver sur la liste des coupables : beaucoup d'inculpés se sauvent en pays neutres. — La Chambre de Commerce de Berlin vote une résolution contre l'extradition. — Le chancelier Bauer « déplore » l'attitude de von Lersner. — De nombreuses voix, dans la presse française, conseillent l'emploi immédiat de la force. — « Les officiers qui seraient traduits devant les tribunaux alliés devront refuser de répondre à leurs juges » (Manifeste des généraux von Heeringen, von Kluck, von Bœhm, von Eberhart et von Falkenhayn, le 9 février). — « La question des coupables est pour la France un moyen de conquérir la rive gauche du Rhin » (*Deutsche Allgemeine Zeitung*). — Grandes manifestations à Munich, le 10. — Le *Temps* propose de juger les inculpés par contumace. — Astucieusement, les officiers allemands entravent les opérations des commissions de contrôle alliées, en refusant de les aider, sous le prétexte que « l'affaire des coupables » froisse leur dignité. — Le kronprinz offre de remplacer les 900 coupables réclamés. — Dérisoirement, le gouvernement allemand fait ouvrir une instruction contre les inculpés; le procureur général de Leipzig en est chargé. — « Tenons bon ! l'Entente se disloque ! » (*Gazette de la Croix*). — Une nouvelle note va être remise par les Alliés à l'Allemagne (voir *Annexes*, 15 février). — « Plutôt la mort que l'esclavage ! » (Protestation de la Chambre des députés saxonne). — « Celui qui se livrerait se mettrait hors la nation » (Meeting des étudiants berlinois).

Le 11 février, les journaux allemands ont commencé à publier la liste des coupables, liste « qui, dit Müller, ministre des Affaires étrangères, accroît les forces réactionnaires dans le monde entier ». — Le 12, le Conseil suprême des Alliés inaugure à Londres une session de quinze jours. — La presse de droite, allemande, fait grand état des résistances anglaises contre l'exécution du traité [1]. « Si nous

1. Une évolution politique se produit en Angleterre comme en Italie. Elle conduit à la revision du traité, malgré la France et son Parlement nationaliste » (*Berliner Tageblatt*). — « Le monde devrait comprendre que la paix n'est minée que par la France » (*Gazette de Francfort*).

à M. Millerand et part pour Berlin en résignant ses fonctions : c'est un défi aux Alliés : « Dans le courant des trois derniers mois, écrit-il, j'ai exposé de la façon la plus sérieuse aux représentants des gouvernements alliés et associés, dix fois par écrit et treize fois verbalement, les raisons de l'impossibilité d'exécution de cette demande quels que soient la situation sociale et le nom des inculpés ». — Le 5, le Gouvernement exprime ses regrets de l'incident. — A la Diète prussienne, il est dit, par Leinert, président : « Aucun Allemand ne se trouvera pour exécuter la demande inouïe de l'Entente ». — La liste des inculpés est portée à Berlin par un courrier de cabinet français[1]. — « M. von Lersner nous a montré comment chaque Allemand doit se comporter en cette affaire » (*Die Post*, de Berlin). — « Le Reichsrath est convaincu que la population de tous les pays d'empire se tient, dans cette question, derrière le gouvernement : la demande de l'Entente est inexécutable » (Discours de Heine, ministre prussien, de l'Intérieur, au Reichsrath). — « Celui qui voudra exécuter cette livraison déchaînera la guerre civile » (Noske). — De tous les points de l'empire, on signale des manifestations de protestation. — « Le gouvernement agit en accord avec la volonté de tout le peuple allemand » (Erzberger). — « Quiconque livrerait un seul Allemand serait marqué du signe de Caïn et mis au ban du pays » (*Gazette de la Croix*). Le ministre-président de Saxe conseille de s'opposer en bloc à la livraison. — Juste objection d'un Allemand, rapportée par le *Petit Bleu* du 8 février : « Si vous aviez formulé votre volonté le 11 novembre 1918, vous eussiez obtenu tout ce que vous auriez demandé. Il en serait résulté une situation nette et non ce malaise angoissant ».

L'Allemagne escompte un désaccord franco-anglais[2]. Cette hypothèse encourage d'heure en heure la rébellion

1. Voir *Annexes* : les grands noms de la liste publiés le 5 février 1920.

2. De fait, M. Lloyd George n'est point favorable à la procédure engagée. Alors, pourquoi disait-il donc avant les récentes élections britanniques : « Guillaume à la potence et les bourses allemandes vidées de leur dernier penny » ? Se rallie-t-il à l'idéologie des Keynes, des Georges Paish et autres Anglais réformateurs du traité ? — Ne dit-on pas aussi que le président Wilson désapprouve la poursuite des coupables ?

reur d'Allemagne, individu méprisable et d'une importance minime ». — La *Tageszeitung* (Berlin) contraccuse : « Les accusations des Alliés contre Guillaume sont des mensonges sciemment inventés ». — « Le gouvernement néerlandais a mérité toute notre estime « (*Frankfurter Zeitung*). — « L'Entente a orné le solitaire d'Amerongen de la couronne d'épines de persécuté innocent » (*Gazette de la Croix*). — On redoute pourtant l'avenir. « L'horizon se charge d'un nuage si sombre que nous avons lieu d'être dans l'angoisse. En Allemagne, on avait cru que l'Entente abandonnerait la question des coupables » (*Neue Badische Landes Zeitung*). — On appose des affiches insultant l'article 228 : des nègres conduisant les coupables au supplice, sous les yeux de John Bull et de Clemenceau ; légende : *Wollen wir unsere Landsleute diesen Schmachaussetzen?* (Voulons-nous faire subir cette infamie à nos compatriotes) ? — « Le salut de notre civilisation, qui s'écroulerait matériellement si ses bases morales lui étaient soustraites, est au prix du châtiment de l'homme qui a foulé aux pieds tout l'honneur » (Le *Temps*, 28 janvier). — L'Angleterre relâche l'amiral Reuter, responsable de la destruction de la flotte allemande à Scapa-Flow. — Le gouvernement allemand envoie une note à Paris demandant l'annulation de l'article 228. Il se dit prêt à traduire les coupables devant la justice allemande. — On parle de retrancher de la « Liste » quelques personnages importants : kronprinzen, maréchaux, amiraux. — Le kronprinz dit qu'il n'a aucune inquiétude du fait de la demande d'extradition et pense pouvoir rentrer à Berlin pendant l'été de 1920. — « On ne trouverait personne chez nous pour arrêter les coupables » (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 2 février). — Le prince Max de Bade prêche la résistance. — A Dresde, Magdebourg et autres villes, se réunissent des assemblées de protestations contre la livraison des coupables. — Le président du conseil de Berlin de la « bourgeoisie de l'Empire » écrit à Ebert : « Au nom des bourgeois allemands, je supplie le gouvernement de ne négliger aucun moyen pour dissuader nos adversaires de leur fatal projet ».

Le 3 février, la liste des coupables est remise à von Lersner, chef de la délégation allemande, qui la retourne

cette catégorie, l'Allemagne n'a nulle envie de les soustraire aux justes conséquences de leurs méfaits. Il faut toutefois établir un distinguo entre le fait de citer les coupables devant des cours de justice compétentes en territoire allemand et celui de les livrer à la juridiction étrangère.

Le traité de paix a tracé notre devoir d'une façon précise. Nous nous efforcerons d'exécuter cette clause, comme toutes les autres ; mais notre pouvoir a ses limites nettement définies. Le gouvernement, dès qu'il aura reçu la liste des coupables, l'examinera d'abord soigneusement, pour décider si la demande d'extradition réclamée pour chaque accusé est bien conforme aux stipulations du traité de Versailles.

Le gouvernement notifiera alors à chaque intéressé que son extradition est réclamée.

Supposez qu'on réclame l'extradition d'un de nos héros nationaux, et que celui-ci ne tienne pas compte de notre notification ?

Je ne suis pas sûr que l'on trouve dans tout l'empire un détachement de police ou des forces militaires sur lesquels on puisse se reposer pour faire respecter un tel décret. Mais supposez même qu'on réussisse à recruter un bataillon de volontaires pour mettre cet acte à exécution, quelles en seraient les conséquences ? Le public tolérera-t-il l'arrestation de ce héros national ?

C'est, une fois de plus, l'épouvantail de la guerre civile.

« Gardez les prisonniers, plutôt que de nous réclamer les coupables », dit la *Tageszeitung*, alors que *Die Rote Fahne* fustige les assassins allemands, les exploits allemands, la gloire allemande, la lâcheté du peuple allemand, les assassins des Français et des Belges, « nos propres bourreaux ! » Cet article âprement justicier s'achève par ces mots : « Que les criminels soient pendus à des lanternes françaises et non point à des lanternes allemandes, c'est là le déshonneur du peuple allemand ». Ce ton est assez rare pour que nous en gardions le souvenir.

Mais il n'y a là en somme que des opinions et des invectives, et la question piétine sur place. La Hollande a dit ses raisons de refuser l'extradition du Kaiser. Dès lors, ce n'est plus qu'une aventure au fond du maquis, dans une bourbe de mensonges et de finasseries que chaque jour épaissit. Nous traverserons, ici, ce fétide marécage aussi vite que possible.

« Se soustraire à l'arrestation ne constitue pas un manquement à l'honneur », déclare Ludendorff. — L'*Observer* (Angleterre) plaide l'indulgence : « Maintenant que l'on a imposé un châtiment terrible au peuple allemand, il vaut peut-être mieux que l'on n'ait pas à juger l'ex-empe-

devant son pays, devant les neutres, devant l'ennemi même et devant le monde entier, que cette action, de but politique, d'animosité et de vengeance, soit revêtue du manteau sacré de la justice. Le monde ne verra jamais une si effroyable caricature d'un jugement. Le résultat en serait la ruine complète du sentiment du droit. Nulle part, dans le monde, la conscience des hommes loyaux se donnant la peine de réfléchir ne pourra rester indifférente, surtout chez ceux dont le sentiment et le jugement sont aiguisés par le contact professionnel avec le droit. C'est à ces hommes-là, dans le monde entier, que cet appel est adressé. Seule, leur voix s'élève pour la justice.

Est-ce avec amertume ou dédain qu'il relit l'article 228 du traité (chapitre des *Sanctions*) ? Intimement, il est furieux et consterné comme le sont les militaristes, les conservateurs et les pangermanistes. Il appréhende le moment où le gouvernement du Reich devra se saisir des coupables et les amener à la barre. Il approuve en secret la *Tageszeitung* quand elle dit : « Le paragraphe II de notre Code pénal interdisant que soit appliquée une peine non prévue légalement n'a pas été abrogé par le traité ». Il pose aussi le doigt sur le paragraphe IX qui « ne permet pas à un gouvernement étranger de poursuivre ou de punir un sujet allemand ». Il dresse l'oreille quand, le 10 janvier, devant les membres de l'association *Nouvelle Patrie*, von Gerlach et Bernstein demandent la livraison de Guillaume II « à un tribunal composé de juges des pays neutres ». La Hollande, sollicitée d'extrader le « grand coupable », refusera sans doute [1]. Et elle refuse en effet.

Quant à Bauer, chancelier d'empire, il faut bien qu'il concède :

Pour sauvegarder les principes, il est naturel que tout militaire ayant commis des actes criminels au cours de la guerre soit justement châtié. Nul ne saurait le contester. Si des sujets allemands entrent dans

1. Voir *Annexes*. — Le traité déclare, article 227, que « les puissances alliées et associées mettent en accusation Guillaume II de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités ». Il est ajouté : « Les puissances alliées et associées adresseront au gouvernement des Pays-Bas une requête le priant de livrer l'ex-empereur entre leurs mains, pour qu'il soit jugé. » Malheureusement, le traité ne contient aucun engagement explicite du gouvernement allemand. Il n'est pas tenu de donner son concours pour obtenir de la Hollande la livraison de l'inculpé. Il n'est même pas dit que si Guillaume rentrait en Allemagne son peuple devrait le livrer. Et l'on n'a même pas imposé à l'Allemagne de ne faire aucun obstacle à la volonté des puissances ! — Aujourd'hui, elle menace de « publier les crimes commis par les nationaux de l'Entente pendant la guerre. »

l'Entente du désir qu'a l'Allemagne d'exécuter loyalement le traité [1]. Immédiatement (18 décembre), von Lersner transmet cet étrange projet de loi au secrétaire de la Conférence : on espère qu'une modification des clauses du traité s'ensuivra, bien qu'il n'existe aucune connexion entre l'un et l'autre fait. « L'Entente devrait laisser le gouvernement allemand agir lui-même », conseille aimablement le *Lokal Anzeiger*. « Combien de temps ? » pourrait-on répondre, s'il est vrai qu'un coup d'Etat monarchiste, beau rêve qui ne se réalisera pas, doit ramener le Kaiser en février 1920.

C'est le moment où M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la Justice militaire, engage l'avenir, d'un cœur léger : « Je puis affirmer maintenant d'une façon certaine, professe-t-il, que tous les coupables payeront rapidement *où qu'ils soient et quels qu'ils soient*. Les listes sont centralisées. Sitôt le traité en vigueur, on les communique à l'Allemagne. Les puissances se partagent les coupables. Oui, l'heure des réparations effectives est proche ». Les « Feldwebel » et les « Hauptmann » doivent trembler, et le Kaiser se sentir mal à l'aise.

Est-ce parce que l'extradition est imminente que le président Ebert menace de démissionner ? « Il lui est en effet impossible, fulmine la *Taeglische Rundschau*, de prêter la main à un acte aussi humiliant » (1er janvier 1920). Mais ce n'est qu'une manœuvre politique : Ebert reste, bien que le conseil de guerre d'Amiens ait condamné les frères Rœchling, officiers allemands, à dix ans de réclusion et à 10 millions de dommages-intérêts. Peut-être a-t-il lu déjà la liste de 800 coupables [2] parmi lesquels figurent les kronprinzen de Prusse et de Bavière, le duc de Wurtemberg, le prince Oscar de Prusse, le maréchal von Mackensen, le général von Manteuffel. Que pense-t-il de ce manifeste de l'Association des avocats allemands :

La presque totalité du barreau allemand proteste énergiquement

1. Or, le projet de loi exclut l'extradition des coupables.

2. D'aucuns disent 1.200, d'autres 300. Ce dernier chiffre est du 9 janvier 1920 : on admet alors que la liste a été considérablement réduite. Un peu plus tard, et nous en tiendrons compte, le total aura encore varié, puisque nous verrons le kronprinz s'offrir pour remplacer les « 900 coupables ». A Spa, il sera question de « 892 personnes » (voir plus loin).

sius dévoile la participation allemande aux horreurs d'Arménie. Kautsky publie des documents accablants pour le Kaiser. On dit, au Congrès du parti socialiste indépendant, à Leipzig, le 2 décembre : « La commission parlementaire d'enquête est composée de gens qui devraient être eux-mêmes accusés ».

Mais les Allemands, tenaces, ferment les yeux. Ils nient tout ou à peu près tout, approuvent, et mieux, encouragent la fuite des commandants de sous-marins qui semblent le plus directement promis à la justice. Ils s'indignent en apprenant que quelques généraux et officiers sont prêts à se livrer de bon gré[1] : « Que les Alliés viennent chercher les « coupables » proposent-ils. Le vainqueur est aussi faible que nous. S'il vient arrêter les « criminels », c'est la chute du gouvernement démocratique allemand. L'Entente n'osera pas cela ».

Et elle ne l'ose pas. A Paris, à Londres, on lit sans bondir cette note publiée le 5 avril par les journaux de Berlin : « Le gouvernement allemand préfère arriver à un accord avec l'Entente au moyen de pourparlers. Il a envoyé des instructions dans ce sens au baron von Lersner »[2]. Un ultimatum serait de mise : on envoie une injonction, mais elle porte surtout, sur les faits Scapa-Flow et rapatriement des prisonniers. Et nos journaux du 8 décembre publient cette note émolliente : « Les journaux allemands annoncent l'arrivée à Berlin de seize représentants de l'Entente qui se sont joints aux diverses commissions. Les milieux gouvernementaux allemands *croient* que ces représentants composeront les commissions chargées de préparer l'extradition des coupables ».

Et, hâtivement, l'Assemblée nationale adopte un projet de loi selon lequel les délits et crimes de guerre relèvent désormais du tribunal d'empire. Tous les orateurs sont d'accord pour exprimer l'espoir que ce geste persuadera

1. Parmi d'autres, l'ex-prince héritier Rupprecht de Bavière se mettait volontairement à la disposition des puissances alliées. — En janvier 1920, le général comte de Montgelas invitera les officiers figurant sur les listes de l'Entente à se livrer, la résistance pouvant entraîner de graves dangers pour le pays et jeter la division dans le peuple.

2. Président de la délégation allemande de la paix. — C'est von Lersner qui propose le jugement devant des tribunaux allemands, les débats étant placés sous le contrôle de l'Entente.

quant Guillaume II et déclarer que dès la quatrième semaine de la guerre, il a commencé la lutte contre les « guerriers » ; c'est aussi de même que l'amiral von Capelle essaye de réhabiliter son œuvre sous-marine devant la commission d'enquête sur les responsabilités, au même moment où à Paris, au Conseil suprême, on écoute le procureur général et l'avocat général britannique dans une délibération relative au jugement de l'ex-Kaiser. En Allemagne, de Bethmann-Hollweg, Hindenburg, Ludendorff sont sur la sellette. On feint, là-bas, de chercher à étudier les « responsables originaires », mais en fait, on n'étudie guère que les causes de la défaite. Tous ces inculpés, victorieux, eussent été couverts de fleurs. Aucune contrition en leur âme et en celle de leurs juges. Nul repentir. Ce sont des joueurs malheureux qui, devant l'échiquier, revisent leurs coups maladroits. Hindenburg et Ludendorff comparaissent en civils par mépris de ceux qui les interrogent. Péniblement, les Allemands « lâchent » quelques scélérats notoires, et qu'on envoie à Lille, contraints et forcés : le général von Graevenitz, gouverneur de la ville occupée, le Rittmeister von Himmel, chef de la police, Stalun, auxiliaire du gouverneur, et le capitaine baron von Dungern, chef de la gendarmerie et voleur de matelas. C'est une moindre concession. La commission d'enquête de Berlin n'en joue pas moins une vulgaire comédie : le gouvernement allemand ne veut pas livrer ceux qui ont commis des crimes pendant la guerre. L'état-major de Noske le lui défend : obéir à l'Entente, lui dit-on, sur le mode menaçant, ce serait la contre-révolution. Toutes les bassesses, toutes les ruses plutôt que d'extrader les coupables. Par bonheur, l'Amérique entrave la ratification du traité. C'est une plate-forme de résistance : on en trouvera d'autres. « Comment constituer un tribunal pour notre Empereur, sans la présence des Etats-Unis ? » déclare-t-on. Et l'on propose, en fin novembre, de substituer à la justice des Alliés, une haute-cour allemande où l'Entente serait représentée.

Ce ne sont pourtant pas les révélations qui manquent pour éclairer l'opinion germanique. Chaque jour apporte la sienne. Erzberger a divulgué les fautes des autres pour cacher les siennes. Helfferich et Kuhlmann parlent. Lep-

il n'était plus parlé des Hohenzollern. Redoutait-on les difficultés de l'extradition ? Le Cour britannique, ainsi qu'il était dit, subissait-elle de nouvelles influences ? Et, eux aussi, les dirigeants de l'opinion américaine ? Le président du Conseil, en son discours, avait laissé échapper cette phrase : « La question des responsabilités est redoutable, en ce sens qu'elle pourra produire en Allemagne des mouvements que, pour ma part, je ne peux pas calculer » *Quid* du Kaiser ? Les Alliés hésitaient-ils par appréhension de ces « mouvements » ?

Ce qui était assuré, c'est que M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire, avait dressé la liste de 600 officiers allemands coupables de crimes de droit commun en France et en Belgique, et parmi lesquels le prince Rupprecht de Bavière. La liste serait envoyée sous peu en Allemagne, bien que l'on s'attendît à une réponse dilatoire : « Prenons les devants », dit Wolff, dans le *Berliner Tageblatt*. « Jugeons nos coupables nous-mêmes ». Pour les acquitter ? Aurait-on d'ailleurs le temps ? La Belgique réclame la livraison de 1.500 Allemands, civils et militaires.

Quoi qu'il en soit, et pour ne pas permettre l'enrichissement d'un réquisitoire déjà si formidable, on continue à détruire à Berlin, ou à falsifier, les preuves de la responsabilité de l'Allemagne dans le déclanchement de la guerre mondiale[1]. Le Conseil suprême, au même moment, décide de nommer une commission qui aura à régler certaines difficultés d'application des articles 228 et 229 du traité, relatifs aux poursuites contre les Allemands coupables d'avoir enfreint aux lois et coutumes de la guerre [2].

Deux questions sont en présence. Il y a d'abord celle des responsables de la guerre, et il y a ensuite celle des actes coupables commis par les Allemands pendant la guerre. A dire vrai, elles s'enchevêtrent assez pour que dans cette étude, nécessairement très synthétique, nous ne les séparions point. C'est ainsi que l'on entend, le 11 novembre 1919, à Berlin, Scheidemann se défendre en atta-

1. Manœuvres démontrées par le *Volksrecht*, organe des socialistes indépendants, à Francfort, le 31 octobre.

2. Certains noms sont réclamés simultanément par plusieurs puissances.

Au lendemain de l'armistice, on crut trop rapidement en France que l'une des premières préoccupations de l'Entente serait de faire passer en jugement tous ceux qui avaient déchaîné le fléau sur le monde. Parmi tous, l'ex-empereur Guillaume, selon l'opinion publique, serait promptement déféré au tribunal des vainqueurs. Il s'installait pourtant à Amerongen, et les mois passaient sans que l'on parût disposé à hâter la sentence. Tout un temps, on put admettre que l'acte de justice n'avait été ajourné que pour atteindre plus fermement les coupables. Guillaume devait être jugé à Londres, enfermé à la Tour. Mais les nouvellistes surent, et propagèrent dans le monde, que George V répugnait à voir condamner, aux rives de la Tamise, un scélérat qui restait son cousin. Et de longs jours, à nouveau, s'écoulèrent, sans qu'il fût question du procès impérial et de celui de ses complices autrement que dans des entrefilets dont l'un démentait l'autre.

La rubrique « Les responsables de la guerre » se ranima quelque peu en octobre 1919. Tels journaux français n'hésitèrent pas à intituler « l'heure des sanctions » des articles où ils laissaient apercevoir la solennité d'une audience relativement prochaine. M. Clemenceau, au Sénat venait de remettre en pleine lumière le fait des responsabilités. Il faut citer l'*Officiel* du 12 octobre :

Le document que m'a remis l'autre jour mon ami M. Ignace est un gros cahier où sont relatés les crimes abominables de toute la soldatesque allemande, avec les noms des criminels et les preuves à l'appui. J'y ai vu des faits comme jamais je n'aurais cru qu'on en pût mentionner dans l'histoire, des ordres de ramasser des femmes comme du bétail pour les envoyer à des besognes immondes, des mauvaises femmes si on en trouve, sinon les autres ! (*Exclamations*). Nous ne pouvons pas amnistier des choses comme celles-là, c'est impossible... (*Très bien ! très bien ! Et vifs applaudissements*). Que la France croule, mais qu'elle ne se déshonore pas ! (*Vifs applaudissements sur tous les bancs*). Et alors ma pensée se reportait à ce que je juge le plus grand crime de l'Allemagne, à ce manifeste honteux des prétendus intellectuels, des intellectuels, hélas ! il faut bien le dire... (*Très bien*).

M. Jénouvrier. — Le plus grand crime !

M. le président du Conseil. — C'est un crime qui dépasse tous les autres. (*Très bien, très bien !*)

La mise en jugement et la condamnation pénale des « responsables » redevenaient donc une réalité. Toutefois,

CHAPITRE XXI

LES RESPONSABLES ET LES COUPABLES DE LA GUERRE

Guillaume II. — Nous autres Hohenzollern, nous tenons notre couronne de Dieu seul. Qui me résiste, je l'écrase !... Celui qui prête l'oreille à l'opinion publique court le risque d'infliger un immense dommage à l'Etat.

Treitschke. — Tous les traités sont conclus avec cette réserve mentale : jusqu'à ce que les conditions changent.

Bismarck. — Il ne faut laisser aux vaincus que leurs yeux pour pleurer.

Nietzsche. — Nous aimerons la paix comme un moyen de préparer une nouvelle guerre, et la plus courte sera la meilleure.

***

Fils d'Attila, rêveurs casqués et pleins de haines,
Oui, vous nous reverrez dans vos stériles plaines,
Avec de lourds canons de fer ;
Et les affronts d'hier, faits à nos capitaines,
Nous irons les laver sur vos rives lointaines.
Dans votre Elbe, fleuve d'enfer.

Nous irons, comme au temps de nos anciennes guerres,
Déloger de leurs burgs vos empereurs vulgaires ;
Cologne, à ton temple ennemi
Nous remercierons Dieu de nos armes prospères ;
Et nous reposerons dans les lits où nos pères
Avec vos mères ont dormi.

Nous n'irons pas livrer vos monuments aux flammes,
Nous n'irons pas tuer ni les vieux, ni les femmes,
Ni les enfants de la cité ;
Mais nous vous abattrons, vous et vos oriflammes ;
Et nous nous vengerons de vos crimes infâmes
En vous donnant la liberté.

Georges de Porto-Riche.

Décembre 1870.

***

« *Le gouvernement allemand devra livrer aux puissances alliées et associées, ou à celle d'entre elles qui lui en adressera la requête, toutes personnes qui, étant accusées d'avoir commis un acte contraire aux lois et coutumes de la guerre, lui seraient désignées soit nominativement, soit par le grade, la fonction ou l'emploi auxquels elles auraient été affectées par les autorités allemandes.* »

(Article 228. Chapitre des *Sanctions. Traité de Versailles*).

calmer la nervosité turbulente de l'Europe, et s'étendre un jour à la Bulgarie, à la Grèce et à la Pologne.

La défaite russe se produit et les craintes touchant le bolchevisme et les réflexes d'une invasion totale de la Pologne s'éloignent. L'instant est mal choisi (septembre) par le groupe de gauche des partis social-démocrates allemands de Bohême, pour envoyer une délégation à Moscou et y prêcher l'union de tous les partis socialistes, tchèques ou allemands, contre l'*Etat bourgeois*[1]. Bien qu'indirectement, cette décision trouve l'une de ses raisons dans le fait que les citoyens de race allemande en Tchéco-Slovaquie estiment être des victimes des autochtones ; l'association des parlementaires nationalistes allemands va saisir de cette doléance la Société des Nations. Cet incident n'est sans doute qu'un prologue, et la République tchéco-slovaque, dans la suite des temps, devra ne jamais oublier qu'en quelque endroit qu'il soit transplanté et apparemment acclimaté, l'Allemand reste Allemand.

1. Ce geste correspond à la chute du cabinet Tusar et à la formation du cabinet Cerny (18 septembre).

tries tchéco-slovaques comme une unité économique indivisible. Néanmoins, la politique germanisatrice du gouvernement autrichien avait creusé un fossé profond entre les deux peuples. On peut se demander, maintenant, si la haine des races ne primera pas la communauté d'intérêt et si les Allemands de Bohême ne vont pas se refuser délibérément à reconnaître le nouvel état de choses... L'attitude des Allemands dans la question de Teschen est, à cet égard, très intéressante... On peut espérer néanmoins que l'opposition au nouveau régime ne conservera un caractère systématique que chez quelques avocats ou professeurs pangermanistes »[1]. C'est peut-être bien de l'optimisme, car les chrétiens sociaux magyaro-allemands, en fin juillet, poursuivent une campagne anti-républicaine, si active que l'état de siège est décrété en Slovaquie. On signale une grève générale des ouvriers allemands dans la région de Reichenberg[2].

L'heure est assez délicate. Le conflit russo-polonais est à son maximum (7 août). La Tchéco-Slovaquie affirme sa résolution de ne pas prendre parti. Il importe de surveiller plus que jamais la paix intérieure.

A toute éventualité, on se hâte d'occuper la partie du territoire de Teschen qui est devenue province de la République. Il faut veiller, pour les endiguer, aux infiltrations possibles du bolchevisme.

Il est nécessaire de contraindre les réfractaires allemands qui refusent de se présenter aux conseils de revision. Point d'aventures extérieures. La tâche est assez écrasante dans le périmètre des frontières. Dans de nombreux centres, on manifeste, comme s'il en était besoin, pour le maintien de la plus rigoureuse neutralité. Sur ce point, on est absolument d'accord avec Belgrade et Bucarest. Le gouvernement fait une énergique démonstration en ce sens : tous les partis l'approuvent, car on sent que l'intégrité territoriale, toujours menacée, est en jeu. Ce qui naît en ce moment, c'est ce qu'on appellera « la petite Entente ». Puisse-t-elle, par un heureux contre-coup,

1. Lettre de Tchéco-Slovaquie, de M. F. Dominois (Le *Temps*).

2. Il faut reconnaître que diverses associations socialistes allemandes lancent un manifeste pour se désolidariser du mouvement.

mutuellement s'accusent de fomenter de l'agitation. On brûle les maisons, on expulse les gens, voire même on les tue. Deux nations, qui, pour leur propre soulagement, devraient tenter de se mettre d'accord, s'agacent l'une l'autre et peuvent, en un matin, se sauter à la gorge. On avait parlé de « plébisciter » les terres contestées. Il paraît, le 9 juin, qu'on les « arbitrera ». Cette seule nouvelle suscite une grande excitation à Teschen [1]. Les ministres des Affaires étrangères de Pologne (Patek) et de Tchéco-Slovaquie (Benès) délibérèrent à Paris.

La question ne peut aboutir. Inextricable, elle est mise sur la table, à Spa, le 12 juillet devant le Conseil suprême. Les Alliés décident de confier à la Conférence des ambassadeurs le mandat de tracer la ligne frontière entre Pologne et Tchéco-Slovaquie, dans la région Teschen-Spitz-Orava. Les deux nations intéressées déclarent accepter la solution, encore que les journaux tchéco-slovaques y voient un avantage très marqué pour la Pologne. Quant aux Polonais, ils sont fort satisfaits et, tout belliqueux qu'ils soient, promettent de « passer l'éponge » (17 juillet). La sentence définitive est rendue le 28 juillet. Elle eût pu être prononcée dix-huit mois plus tôt et eût évité bien des froissements. Ce n'est d'ailleurs qu'un compromis. Les Allemands de Tchéco-Slovaquie en tirent conséquence pour pousser des cris stridents. En apparence, ils sont plus Tchèques que les Tchèques, plus Slovaques que les Slovaques. Le fond de leur pensée est d'agiter le pays, de compromettre le gouvernement. Ils n'ont qu'un but : jeter de l'huile sur le feu. Les 74 Allemands du Parlement font donc un beau tapage. Pour dire vrai, ces trouble-fête ne représentent pas l'esprit allemand de tous les Germains Tchéco-Slovaques. Le *Temps* du 25 juin 1920 fait justement remarquer : « Les verriers, les métallurgistes et filateurs allemands de la Bohême sont adversaires de la réunion à une Allemagne où ils supporteraient difficilement la concurrence d'une industrie mieux outillée et organisée. Dès 1919, ils se sont affiliés à l'Union des indus-

1. De même proteste-t-on avec violence, en juin, dans la presse tchéco-slovaque, contre le projet d'un arbitrage. Les commissions des affaires étrangères (Chambre et Sénat) réclament unanimement l'exécution du plébiscite (4 juillet). Par ailleurs, l'administration polonaise de la région de Teschen entrave la confection des listes électorales pour un plébiscite éventuel.

En fin d'avril, les élections sénatoriales donnent aux démocrates nationaux des gains appréciables. Celles de la Chambre des députés attribuent 199 sièges aux Tchèques et aux Slovaques, sur 281. Magyars et Allemands sont en sensible minorité : le raffermissement de l'union tchéco-slovaque sort de ce scrutin. Le tout est de savoir comment désormais les Allemands parlementaires seront loyaux envers la République. Tous les droits qui appartiennent aux minorités leur ont été assurés : on va les voir à l'œuvre.

Le parti socialiste national (17 mai) décide presque à la majorité d'entrer dans le futur cabinet : c'est un acheminement vers l'union de tous les partis tchèques. Néanmoins, il apparaît, pendant que l'on étudie la composition du cabinet, que les partis allemands ne seront pas représentés au gouvernement (25 mai). Déjà leur entrée au Parlement a posé une question délicate. Le 6 mai, les groupes allemands : national, agrarien, chrétien, social, démocrate, social-national ont constitué une *Union allemande* qui va défendre à la tribune un certain nombre de revendications et déposer un projet de revision de la Constitution. (Déjà !) Ils s'efforceront, en outre, d'obtenir que la République ne conclue aucune entente qui pourrait l'engager dans une guerre où les Allemands de Bohême auraient à combattre contre leurs frères de race. Enfin, ils vont manœuvrer pour une entente amicale germano-austro-tchéco-slovaque[1]. C'est bien trop demander en une fois et montrer bien vite plus que le bout de l'oreille. Les protestations d'amour fraternel sont-elles déjà à ce point oubliées que l'on cherche à organiser sur ce haut pied l'obstruction allemande dans le pays ?

Le 27 mai, M. Masaryk est réélu président de la République tchéco-slovaque par 284 voix sur 423 votants. Et tout aussitôt, le différend Teschen s'aigrit : le 2 juin, la Pologne parle, dit-on, de rompre les relations diplomatiques. C'est beaucoup dire. La querelle tchéco-polonaise est assurément difficile à résoudre. Polonais et Tchèques

1. Les Allemands réclament aussi l'emploi de deux langues pour les documents émanant des bureaux de la Chambre et du Sénat. — Ils obtiennent qu'une place de vice-président à la Chambre leur soit réservée.

c'est que la Hongrie fait des préparatifs belliqueux contre les Tchéco-Slovaques. L'armée hongroise compte 80.000 hommes et y ajoute des recrues tous les jours. On travaille incessamment dans les poudreries et usines de guerre. C'est la paix ! Aussi bien, les Tchéco-Slovaques prennent-ils des précautions militaires et, virtuellement, mobilisent-ils en prévision de l'agression magyare. Une fâcheuse crise ministérielle a surgi à Prague, le 6. Elle fut ouverte par le parti socialiste national sur la question de la liberté de l'organisation syndicale. Les élections sont proches, mais on songe plus encore aux menaces extérieures. L'armée Horty (hongroise) guette la Slovaquie orientale et la Ruthénie des Carpathes. Il y a eu des coups de fusils. C'est l'heure où les Yougo-Slaves signent leur déclaration d'adhésion aux traités de Saint-Germain et de Neuilly, l'heure aussi où les Allemands tchéco-slovaques abandonnent leur attitude passive et déclarent vouloir, au plus vite, prouver leur loyauté à l'égard de la jeune République ? Renoncent-ils donc à l'hostilité sourde qu'ils montraient dans le pays depuis la révolution d'octobre 1918 ? Sont-ils sincères ? Ou bien, qu'envisagent-ils secrètement ? Ce geste intervient au moment où un courant de sympathie vers l'Autriche se manifeste en Tchéco-Slovaquie : on voudrait établir de plus intimes rapports de voisinage. Parallèlement, les Slovaques affirment leur attachement à la Bohême (janvier 1920). Un bon vouloir réciproque est manifesté à Prague. A l'égard de la France, les membres de l'assemblée tchéco-slovaque (26 janvier) protestent du plus vif attachement et parlent de l'organisation d'une étroite union économique et intellectuelle. Concernant la Bavière, on envisage et, mieux encore, on propose des échanges économiques qui seraient profitables aux deux parties[1]. Le ciel politique, un instant si chargé, paraît donc s'éclaircir à souhait en février. Mais il y a Teschen. La question n'est pas résolue, ni par plébiscite, ni par arbitrage. Elle entrera dans sa période aiguë avant peu.

1. En avril 1920, des traités de compensation seront signés, par lesquels la Tchéco-Slovaquie s'engagera à livrer à l'Autriche et à la Hongrie des matières premières pour 300 millions de couronnes tchéco-slovaques contre fourniture de cuirs et de vêtements.

le premier mensonge grâce auquel cet Etat est entré dans le monde. La seconde invraisemblance est que l'Etat tchèque est un Etat national. Conclusion : chacun, dans la République, doit avoir des droits égaux.

Ce plaidoyer est d'ordre politique et promet d'agréables lendemains. Mais il y a, par ailleurs, de graves questions économiques qui ne sont point, elles non plus, de nature à simplifier l'avenir. 60 p. 100 des entreprises industrielles, en Tchéco-Slovaquie, appartiennent à des sociétés viennoises ou hongroises. Le change est fort instable; toutefois la situation financière, sans être parfaite, ne laisse pas que d'être assez satisfaisante. Des banques, fortes et nombreuses, disposent d'importants capitaux : parmi toutes, il ne faut pas oublier les banques allemandes, dont le siège est en Bohême. L'industrie tchéco-slovaque voudrait se débarrasser des encombrants intermédiaires allemands et autrichiens. Les uns et les autres vont importer autant qu'ils le pourront, c'est-à-dire par quantités considérables. Il serait urgent de nouer des relations économiques solides, inattaquables, entre les pays de l'Entente et la Tchéco-Slovaquie. Toute menace de guerre semble maintenant écartée entre la République et ses voisins. Le général français Pellé, commandant en chef de l'armée, vient de demander d'être relevé de ses fonctions (première semaine de novembre). Désormais, le pays ne va plus penser qu'au travail. C'est au moins ce que l'on assure. A ce moment on dit aussi, solennellement, à l'assemblée nationale de Prague, que la Société des Nations va garantir la paix mondiale. Et, le même jour (8 novembre), on soulève la question, plus positive, de Teschen. Elle fera son chemin.

Nous n'avons ici qu'un devoir : celui de vérifier dans quelle proportion l'intrigue allemande intervint depuis lors en ce nouveau pays. C'est dire que nous passerons aussi vite que possible sur la chronologie des faits en eux-mêmes, nous bornant à en donner un aperçu sans lequel il serait impossible aux lecteurs de l'avenir de comprendre la nature des événements où l'Allemagne pourra être mêlée et les raisons qui l'inspiraient dans ses interventions occultes ou avouées.

Ce qui semble manifeste, au début de décembre 1919,

CHAPITRE XX

LA RÉPUBLIQUE TCHÉCO-SLOVAQUE

Le 14 octobre 1919, le peuple tchéco-slovaque célébrait l'anniversaire de la proclamation de son indépendance. Le coup d'Etat libérateur s'était en effet produit à Prague, en pleine guerre, le 14 octobre 1918. Enchaîné à l'action révolutionnaire d'Autriche-Hongrie, il avait hâté la chute des Habsbourg. L'Entente n'eût pu que se réjouir, avec les Tchéco-Slovaques, des fêtes qui furent célébrées dans la capitale, au premier retour de la date heureuse, si le lendemain, la *Prager Tageblatt* n'avait publié une note enregistrant que l'armée tchéco-slovaque commençait à enrôler des officiers allemands et à les affecter au service du ministère de la Défense nationale. Ce même 15 octobre, à Berlin, le Dr Lodgman est qualifié, par les journaux « le chef des Allemands en Tchéco-Slovaquie », pour le fait qu'il a prononcé, à Prague, un discours — programme fixant le « point de vue allemand » dans la République. Il a proclamé la nécessité d'une politique active, — et allemande — en ce pays. Il a joué du droit de libre disposition qui, prétend-il, n'a pas été reconnu aux Allemands de Bohême, et développé cette thèse que les Germains doivent rechercher le plus possible de points de contact avec les autres minorités non allemandes de la République, pour obtenir le respect des droits que piétine le traité de Versailles. « Tous les peuples peuvent disposer d'eux-mêmes, sauf les Allemands », a-t-il fait remarquer, « et de ce fait tout le centre de l'Europe est balkanisé. La Société des Nations sera une nouvelle alliance de tous contre un. Nous ne pouvons vivre sur les restes de la table des autres. Nous, Allemands, n'avons pas été vaincus par le peuple tchèque. C'est là

des journaux du Reich. Aux premiers jours de juillet, la souveraineté du Danemark est reconnue par un traité signé à Paris, au ministère des Affaires étrangères, pour le Slesvig première zone. Le roi visite le pays, en juillet, et, le 11, signe la loi incorporant la terre reconquise au royaume du Danemark. Le destin de la zone-tampon semble alors définitif, mais les Danois ne s'y résignent pas aisément. L'espoir leur reste que les gouvernements alliés reviennent un jour à l'étude d'un « sinistre tour de passe-passe » qui, s'il était ratifié par le temps, serait une lourde faute dans le présent et peut-être la cause de bien des soucis dans l'avenir.

---

les réunions danoises, déchirent les affiches, déclarent que le pays restera allemand, car « Wilson le veut ». Manœuvres ! Contre toute espérance, une agitation contraire se manifeste en troisième zone même où de nombreux éléments anti-prussiens déplorent de n'être pas appelés à fixer, eux aussi, leur choix par un vote [1].

En dernière heure, ceux qui veulent conserver Flensborg à l'Allemagne répandent le bruit insidieux que, même redevenue danoise, la ville devra payer sa quote-part, en tant que cité allemande, de l'indemnité de guerre due par le vaincu au vainqueur. Le 14 mars apporte une déception : le second des plébiscites institués par l'article 109 du traité compte une majorité de votes allemands. On signale de nombreuses violences, de louches manœuvres autour des urnes et l'on présume que l'Entente prendra une décision définitive ; on dit aussi que l'Allemagne ne retrouvera pas ce territoire récupéré par des votes escroqués et que toute la deuxième zone deviendra protectorat britannique. Les Danois de cette zone réclament, en un langage ému, de ne pas être livrés aux vengeances des Prussiens, et disent leur espoir d'être internationalisés sous l'autorité de la Société des Nations. Déjà beaucoup d'entre eux, molestés pour avoir été pro-danois et voté selon leur conscience, préfèrent quitter le pays.

L'Allemagne, bien entendu, se montre radicalement hostile à l'internationalisation de la zone intermédiaire. Elle a trop intérêt à rester en contact étroit avec la nouvelle frontière danoise. Elle entend exploiter jusqu'au bout l'injustice véritable commise à son profit dans la zone n° 2. Servie très vraisemblablement par divers membres de ce cabinet danois que le roi vient de congédier au risque d'ouvrir une crise très grave en son pays, elle veut affirmer maintenant la rudesse de son poing dans une région où d'imprudents Danois ont eu le tort de préférer Copenhague à Berlin. « Qu'ils soient châtiés ou qu'ils émigrent ! Il n'y aura bientôt plus là que des Allemands ». C'est la déclaration, à peine dissimulée, que l'on trouve au début de juin 1920, dans une partie

1. Ce curieux mouvement est dirigé par un député démissionnaire de l'assemblée nationale *allemande* élue en 1919, comme représentant du parti démocratique des paysans et travailleurs agricoles du Slesvig-Holstein.

serment au drapeau de la Prusse. Le traité de Versailles étant entré en vigueur le 10 janvier 1920, l'évacuation par les forces militaires et les fonctionnaires allemands des territoires soumis au plébiscite doit être terminée le 20 janvier. Le 12, le roi de Danemark, à cheval, passe la frontière et est acclamé pendant une courte visite qu'il fait dans les territoires recouvrés et non soumis au plébiscite. Le 16, le croiseur français *Marseillaise* débarque, à Flensborg, des chasseurs alpins. Une grande activité règne dans la région. L'association des Electeurs danois du Slesvig vient de lancer un manifeste. Ce ne sont partout qu'assemblées passionnées. Le plébiscite est fixé au 10 février (1re zone) et au 14 mars (2e zone). Un second effectif français occupe Haderslev et y est reçu avec enthousiasme. Il en va de même à Sonderborg, le 22 janvier. Les autorités civiles et militaires allemandes sont parties en disant qu'elles reviendraient, et le lendemain, au cours d'une fête pro-danoise à Flensborg, des agents pro-allemands photographient les manifestants « pour les retrouver plus tard ». On saisit l'occasion pour chasser de la ville l'ancien *Oberburgermeister* Todsen, pangermaniste fieffé.

Le 9 février, le Slesvig est en fête, on y pavoise et on y dresse des arcs de triomphe. Le soir, ce sont des feux de joie : le résultat du vote est certain. En première zone, il donne 75 p. 100 de voix aux Danois[1]. Les chiffres sont proclamés aux cris de « Vivent les Alliés ! ». Dans tout le Danemark, heureux de retrouver son « Alsace », l'allégresse est intense. On ne vit plus maintenant que pour connaître le résultat de la deuxième zone où la lutte sera plus âpre.

Les Allemands, démoralisés, tentent un vain effort : ils essayent de bolcheviser les troupes françaises et britanniques du Slesvig en leur distribuant des tracts. En deuxième zone (la 3e zone ne sera pas plébiscitée, elle est toute germanisée), les agents de la Prusse envahissent

1. Pour le Danemark 75.887. — Pour l'Allemagne 25.223. Telle fut la morale de cinquante-six années d'impitoyable domination prussienne. En apprenant ces chiffres, un Allemand de Flensborg enleva le drapeau britannique et le drapeau français sur la résidence de la commission interalliée et les remplaça par les couleurs de l'Allemagne. La municipalité fut frappée d'une amende d'un million de marks.

le caractère que l'on imagine : propagande effrénée, appâts séduisants tendus aux prosélytes, surtout dans la région de Flensborg. Et puis, argument plus catégorique, occupation du pays sous divers prétextes. « Dans ces conditions, écrit l'organe danois *Flensborg Avis*, si les obstacles qui entravent la mise en vigueur du traité ne peuvent être bientôt écartés, les Slesviçois demanderont unanimement et instamment que l'Entente mette fin à cette politique de conquête de l'Allemagne, en procédant sans retard à une occupation militaire interalliée ». Il va de soi que le Danemark suit le cours des événements avec une attention soutenue et s'inquiète des manœuvres artificieuses multipliées par l'Allemagne chez les « frères du sud ». L'un des derniers moyens de séduction berlinoise a été la proclamation lancée aux « frères et sœurs allemands des pays limitrophes » et où il était dit : « Il n'y a pas de doute que tous les territoires soumis au vote doivent rester à la patrie allemande. Habitants, grâce à votre fidélité, la civilisation allemande sera conservée à vos enfants. Sauvez votre pays par votre constance ». Au début de novembre, Bauer, chancelier d'empire, croit nécessaire d'ajouter au charme des paroles l'autorité de sa présence. Il se rend à Flensborg « non pour faire mes adieux, dit-il, mais pour voir une ville allemande ». Et, dans son discours, il encense le Danemark « l'un des rares amis que l'Allemagne a pu conserver ».

C'est de la comédie, car le sentiment pro-danois de la majorité de la population ne fait aucun doute, mais puisque comédie il y a, on va la jouer avec tout le talent qu'on y pourra mettre. Bauer parti, la propagande allemande active ses efforts : la lutte commence, notamment à Flensborg entre radicaux et socialistes qui penchent vers l'Allemagne, et conservateurs qui tiennent pour le Danemark. Manifestations, réunions, résolutions, « pour que, réclame-t-on, soit maintenu allemand, dans le Slesvig, ce qui est allemand ». Des troupes d'occupation interalliées occupent les casernes de Haderslev. Les Allemands, en sortant, chantent le *Deutschland über alles*. Certains curés, progermanistes, crient du haut de leurs chaires villageoises : « Que les chiens qui voteront pour le Danemark soient maudits ! » et font à leurs fidèles prêter

CHAPITRE XIX

LE SLESVIG

Le traité de Versailles prévoyait qu'un plébiscite fixerait le destin du Slesvig. Ce fut là un des plus cruels déboires de l'Allemagne et, anxieuse de perdre ce territoire encore, elle ne tarda point, dès qu'elle fut avisée de l'irrévocable décision, à organiser, là comme ailleurs, un plébiscite à sa façon. Un certain loisir lui était concédé, puisque les représentants de son autorité ne devaient vider la place qu'à dater de la mise en vigueur du traité. La conquête de 1864 était un joyau de haut prix. Perdre le port de Flensborg, au sud de l'île d'Als, au débouché du petit Belt dans la Baltique, équivalait à une désastreuse défaite militaire et économique. Par chance, on pouvait discuter le texte fatal, hâtivement élaboré et où existait une lacune que les Allemands aperçurent aussitôt. Flensborg était situé en bordure d'une zone dite « troisième zone » qui devait être évacuée, au moins était-ce l'intention des juges, mais, — subtilité des casuistiques, — que l'on pouvait ne pas évacuer parce que l'ordre n'était pas explicitement donné, dans un texte trop équivoque. Berlin pourrait donc maintenir du personnel dans cette zone n°3, tandis que l'on voterait dans la zone n° 2, et il serait possible, ainsi, de presser utilement sur le scrutin des Flensborgeois.

Pour les îles Aland, il était plus difficile de ruser : à trois reprises, les habitants avaient affirmé leur résolution d'être rattachés à la Suède. Que décideraient les Alliés ? Donneraient-ils plutôt les Alandais à la Finlande ? L'une ou l'autre solution était peu sympathique à l'Allemagne. Sur ce point encore, elle ergoterait.

La campagne d'agitation au Slesvig prit tout aussitôt

arrêter avec l'Angleterre. Cette animation soudaine réveille la douleur au cœur allemand. Parmi de nombreuses réunions indignées, on cite celle (12 juillet) où il fut dit à Berlin : « Le masque est levé : les ennemis veulent annexer d'abord les colonies, Togo et Cameroun ; demain, le Rhin et la Ruhr ! » L'accord franco-britannique s'établit entre temps, et le 20 septembre, le ministre français des colonies apprend du gouverneur de l'Afrique occidentale que les opérations de prise de possession par l'autorité française des territoires du Togo dévolus à la France sont virtuellement terminées. Le 1[er] octobre, les représentants français entrent officiellement à Lomé, capitale du Togo.

---

cutés, le moins mis en délibération, car l'Angleterre était trop résolue à n'y rien voir modifier. Les Allemands qui, tour à tour, menaçaient ou imploraient la pitié, sur tant d'autres rubriques, et parce qu'ils savaient que la France serait vraisemblablement molle dans la défense de ses intérêts, ne se risquaient pas à traiter de la question coloniale, car ils voyaient trop bien, et par avance, que le léopard britannique, plus que tout autre bénéficiaire du partage, montrerait aussitôt les dents et ne se laisserait pas manœuvrer. C'est bien pourquoi cette partie de notre œuvre ne comporte, somme toute, qu'une matière très réduite. L'amertume germanique, dans cet ordre de faits, s'exprima en récriminations intérieures et ne fit point éruption. On était là dans une pince de fer, et l'on n'ignorait pas que Londres n'aurait pas, sur ce point, les défaillances que trop souvent Paris montra en présence d'autres tergiversations et passivités berlinoises. Lorsque, le 23 décembre 1919, le Conseil suprême discute l'attribution et le régime des colonies allemandes, on grince des dents, de loin, mais on ne réagit que par des récriminations considérées d'avance comme inutiles, contre la décision qui est prise à Paris. De même sait-on qu'il n'y a « rien à faire » contre la commission des mandats qui, à Londres, prépare sept projets de conventions relatifs aux territoires coloniaux pris aux Allemands. Même attitude à toute occasion, par delà le Rhin, dès que les Alliés s'occupent des *Koloniens*. On crie, mais l'on baisse la tête, lorsque, le 15 mars 1920, le premier ministre anglais déclare, aux Communes, que les ex-possessions allemandes seront ainsi réparties, sauf corrections : Est africain, à la Grande-Bretagne et à la Belgique, Sud-Ouest africain, aux Etats sud-africains ; possessions du Pacifique au sud de l'Equateur et à l'exception de Samoa, à l'Australie ; Samoa, à la Nouvelle-Zélande (les Iles de l'Equateur allant au Japon). Il existe alors une divergence de vues entre la France et la Grande-Bretagne pour ce qui est du Togoland et du Cameroun. Cet obstacle sera bientôt aplani. La question sera traitée à la Chambre française, le 29 juin (budget des colonies). Et aussitôt la presse saisit ce sujet d'article estival pour soutenir le point de vue de l'annexion pure et simple, dans des limites à

des plus bruyants ministres... sans colonies. L'Assemblée nationale entendit, parmi tous, ce *lamento* du poing tendu, à l'occasion de la discussion du budget colonial [1]. Bell ne s'en tint pas, ce jour-là, à un cri de détresse courroucée. Rééditant les arguments de ses prédécesseurs depuis l'armistice — et aussi bien ne saurions-nous perdre notre temps à les retracer tous, — il qualifia d'hypocrites les déclarations de l'Entente en ce qui a trait à l'action colonisatrice de l'Allemagne. Il assura que, durant la guerre, de nombreux indigènes avaient préféré quitter leur pays plutôt que de se séparer de leurs chefs allemands. Il protesta contre « les allégations perfides concernant la prétendue incapacité colonisatrice des Germains et la soi-disant cruauté des administrateurs allemands envers les indigènes ». Il conclut en affirmant que ces calomnies servaient uniquement à masquer la rapacité territoriale de l'Entente et jura, salué par un tonnerre de bravos, que l'idée colonisatrice ne mourrait jamais chez le peuple allemand.

Mais cette homélie préparait une autre chanson. Moins de huit jours plus tard, le *Berliner Tageblatt* lançait une nouvelle au moins singulière. Ne prétendait-il pas que « la tendance apparaissait chez les puissances de l'Entente de ne pas enlever complètement, à l'Allemagne surpeuplée, son domaine tropical riche en matières premières »? L'organe berlinois croyait savoir qu'il serait possible que l'Allemagne obtînt de la Ligue des Nations un mandat pour une partie de ses anciennes colonies et exposait qu'elle devrait activement solliciter ce mandat pour le moins hypothétique. Ce devait être l'une des idées fixes de la Germanie dans la suite des temps [2]. Il semblait bien pourtant que la question coloniale fût réglée sans esprit de retour. Pendant la période incluse en ce premier volume, les revendications coloniales de l'Allemagne ne trouvèrent, près des Alliés, qu'un accueil rigoureusement décidé à ne rien changer à ce qui avait été convenu à Versailles. Il se comprend aisément que ce chapitre du traité devait être l'un de ceux qui seraient le moins dis-

1. 11 octobre 1919.

2. Nous verrons cette suggestion, lancée, une fois de plus comme fausse nouvelle, en mai 1921, à propos du Cameroun.

CHAPITRE XVIII

LES COLONIES

Le peuple des « Kolonialwahren », le peuple de « notre fortune est sur l'eau » resta atterré quand il sut que la rigueur du traité le privait de son empire colonial. Les Français, les Anglais, les Japonais se partageant le domaine africain et asiatique si laborieusement, si patiemment grossi, c'était là une terrible conclusion à cette guerre qui, sinistre présage, avait vu, dès ses premiers jours, s'abaisser le drapeau germanique, à Kiao-Tchéou devant les étendards du Soleil Levant.

La nation allemande, entière, gémit de cette sombre infortune. Le coup était si rudement assené sur l'orgueil du Deutsch que l'on ne pouvait se résigner à admettre jusqu'à quel point il était sans réplique. Lorsqu'aux jours où la victoire semblait favoriser les armes alliées, on songeait aux colonies, c'était à contre-cœur, pour admettre, comme un pis-aller, l'abandon de quelque lambeau, en ce manteau magnifique où, près de tant de mers lointaines, la Germanie brodait son aigle noire. Après avoir admis la possibilité de rendre l'Alsace et la Lorraine aux Français, comme monnaie d'échange avec un Maroc ou un Sénégal, il fallait ouvrir la main toute grande, et laisser tomber, avec Metz et Strasbourg, des possessions sans nombre !

Une fureur épique souleva la Confédération vaincue et aux cris de colère se mêlèrent les lamentations de la douleur la plus profonde. Tour à tour, les ministres des Colonies déploreront le « malheur sans nom », la « spoliation odieuse », la perte des « Allemagnes d'au delà les océans, arrachées par la paix de violence de Versailles ».

La dernière de ces trois citations est du Dr Bell, l'un

inculpés, présents, sont condamnés sévèrement et les contumax s'en tirent, si l'on peut dire, avec vingt ans de détention et vingt ans d'interdiction de séjour. Les cheminots de Sarrebruck avouent obéir à des ordres donnés par l'Allemagne. Il y a eu un véritable complot. Une répression rigoureuse s'ensuit. Elle ne suffit pas à calmer certaines alarmes en France, puisque la *Démocratie nouvelle* (3 septembre) écrit : « Il faut occuper la Ruhr, ou nous sommes perdus. L'Allemagne s'arme en vue de nous attaquer une seconde fois. C'est dans la Ruhr qu'elle façonne la plus grande partie de ses engins de destruction. Si nous n'occupons pas la Ruhr, avant quelques mois, ils seront devenus si puissants qu'ils tomberont sur nous encore une fois ». C'est peut-être beaucoup redouter, mais l'avertissement n'est pas sans valeur.

Le 7 septembre, M. Millerand se rend en Rhénanie, avec le maréchal Foch : « Sans vexations, dit-il, sans rigueurs inutiles nous exerçons le droit que nous donne le traité et nous l'exercerons jusqu'au jour où il sera intégralement exécuté »[1].

1. C'est au cours de cette visite ministérielle que fut rappelé l'incident Mordacq, survenu six semaines auparavant. Le général Mordacq fait expulser du casino de Wiesbaden des journalistes allemands invités par le général Degoutte à venir reconnaître la parfaite correction de nos troupes dans la ville. Il y a eut là un fâcheux geste de mauvaise humeur qui fut estimé fort maladroit, le général Mordacq étant le subordonné du général Degoutte. Le général Degoutte avait autorisé la visite des journalistes du Reich, sur la prière des hôteliers de Wiesbaden, désireux d'attirer à eux, pour la saison, la clientèle allemande. — Pendant la visite de M. Millerand, le général Mordacq se montra, par contre, fort courtois avec une dame allemande qui avait été bousculée par une sentinelle française. Et ce fut encore très critiqué.

obéissant à une discipline syndicale ; ce sont des campagnes de presse qui motivent, de notre part, l'interdiction d'un grand nombre de journaux, des arrestations de meneurs des troubles (Mayence), de sourdes manœuvres de prussianisation, des entreprises d'ordre intellectuel, dans les universités de Francfort et de Cologne pour faire pièce à l'attraction de l'Université de Strasbourg et « pour former de bons et loyaux Allemands ». En pays rhénan, les dirigeants de Berlin font monter la garde contre les idées et les propagandistes d'un hypothétique séparatisme. Moins innocemment, ils ne désespèrent pas de provoquer un mouvement insurrectionnel. Les agitateurs du *Heimatdienst*[1] travaillent avec acharnement. La presse réactionnaire gémit contre la cherté de la vie, dénonce le « traître Dorten qui rêve de détacher la Rhénanie du corps allemand ». Le 26 juillet, on fait un coup de force. On l'arrête devant son domicile, à Wiesbaden, on le jette dans une automobile et on l'emmène en Allemagne non occupée. Ce sont des policiers de Francfort qui ont perpétré cet audacieux enlèvement. La commission interalliée ordonne son élargissement, car le gouvernement du Reich a, ainsi, violé l'article 33 de l'ordonnance n° 2 qui interdit toute sanction pour faits d'ordre administratif ou politique survenus au cours de l'armistice. Le 28, le Dr Dorten est libéré. L'Allemagne s'excuse près de M. Tirard, président de la haute commission interalliée dans les territoires rhénans.

Le 7 août, commence une grève générale dans le bassin de la Sarre : elle a un caractère politique. Parmi les revendications des grévistes figurent : l'autorisation pour tous les fonctionnaires d'appartenir à des organisations ayant leur siège hors de l'Allemagne occupée, la résolution d'obtenir le renvoi des troupes françaises. Toute la grève est « montée » par le *Heimatdienst* et le service de propagande allemande. C'est le moment que choisissent les ministres allemands de l'Intérieur et du Trésor pour visiter le territoire rhénan occupé. Nous agissons avec énergie, et sans attendre. Le 13 août, à Mayence, passent en jugement des espions du *Heimatdienst*. Quelques

1. Service patriotique.

la Reichswehr ont été retirées. Pendant qu'elles s'en vont, nous trouvons à Hanau une quantité considérable d'armes et de munitions (25 avril). Le 27, M. Gœppert, chef de la délégation allemande à la Conférence de la paix, assure — faussement — que les effectifs allemands de la Ruhr sont réduits à 17.000 hommes. Et il demande aussitôt que Francfort soit évacué par les Français et les Belges. Le 30, on jure qu'il n'y a plus que 12.000 hommes dans la zone neutre (Gessler, ministre de la Guerre) et que la population supplie qu'on ne réduise plus le nombre des soldats protecteurs de l'ordre. M. Millerand, à San Remo, fait savoir avec fermeté que nous évacuerons seulement quand nos commissions de contrôle ne signaleront plus dans la Ruhr que 20 bataillons, 10 escadrons et 2 batteries (protocole du 8 août 1919). Le 3 mai, le ministre de la Reichswehr publie enfin un ordre du jour, dans ce sens. L'évacuation, dès lors, s'accélère. Essen est vidé le 8 mai. Le 17 mai, satisfaits du retrait des troupes, nous sortons de Francfort sans incident. Les autres localités du Meingau sont évacuées en même temps[1]. Le général Degoutte avait fait afficher dans Francfort cette laconique proclamation : « *Die Franzosen halten ihr Wort.* — Les Français tiennent parole ». Sur nos pas et à peine sommes-nous hors de vue que la presse allemande se reprend à publier les pires infamies contre les troupes de couleur utilisées par nous au cours de l'occupation[2].

*
* *

Cette question tranchée, les Allemands n'attendirent plus que l'occasion de faire renaître des difficultés de plus grande ou de moindre envergure. En juin, ce sont les grèves du Palatinat, faites, sans plaisir, par des ouvriers

1. Le 14 mai, le gouvernement allemand avait réclamé l'évacuation de Francfort comme condition *sine qua non* de l'envoi de ses délégués à la prochaine conférence de Spa. Mais comme, intimement, il était très désireux d'aller à Spa, il fit le nécessaire pour que le retrait des troupes du Reich permît celui des effectifs franco-belges.

2. Un rédacteur de la *Volkstimme* est condamné, à Sarrebruck, à un an de prison et 3.000 francs d'amende. Ce ne fut pas la seule condamnation de ce genre. — L'agence Havas (7 juin) signalait qu'au moment du départ, un certain nombre de femmes allemandes étaient venues offrir des fleurs aux troupes.

la solidarité interalliée. Il est démontré, simultanément, que dans les milieux ouvriers allemands, l'occupation française des villes du Mein, considérée comme pouvant mettre fin à la répression de la Ruhr, est unanimement approuvée. Notes sur notes sont échangées entre Paris et Londres : elles se font de plus en plus conciliantes ; le 12 avril, l'incident est clos : « Il n'a en rien diminué l'amitié qui lie l'Angleterre à la France » (Déclaration de M. Millerand). Et l'on va aller s'embrasser à San Remo. « Le gouvernement britannique fait remarquer, dit l'agence Reuter, que le désaccord n'a rien à voir avec l'exécution du traité ». La satisfaction allemande aura été de courte durée, bien que le *Neue Tageblatt de Stuttgart* prophétise la « démission de Millerand avant la fin du mois ». « France et Angleterre reconnaissent aujourd'hui, plus que jamais, la nécessité d'un accord cordial et intime », spécifie M. Bonar Law, aux Communes. L'Allemagne se voit réduite, pour soutenir la colère de son peuple, à raconter que nous projetons d'établir un Etat-tampon sur la rive droite du Rhin, que nous allons élargir notre occupation. C'est le langage de politiciens déçus. Müller en est réduit à balbutier, au Reichstag, cette énormité : « En protégeant contre le pillage une population de 5 millions d'habitants, nous n'avons pas commis un acte hostile envers les puissances signataires : nous avons fait preuve d'une fidélité supérieure et sensée au traité ! » M. Millerand parle avec une autre franchise, lorsqu'il dit à la Chambre (12 avril) : « Je ne méconnais pas les difficultés du gouvernement allemand. Je suis prêt à en tenir compte si ce gouvernement donne par ses actes la preuve de sa bonne foi. L'avance de la Reichswehr était inutile et dangereuse ».

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne n'évacue pas la Ruhr, nonobstant qu'elle l'ait promis. Elle vient d'y envoyer encore 8.000 hommes. Le parti militaire n'abdique pas si bénévolement. Le « péril gris » subsiste, bien que von Kapp, sentant le moment défavorable à ses menées de coup d'Etat, se soit hâté de passer en Suède où il a été arrêté par la police de Stockholm.

Enfin, il faut bien se décider à reconnaître que l'affaire est manquée. Le 20 avril, il est certain que des troupes de

ral Degoutte)[1]. Kapp et Lüttwitz, par ces incidents provocateurs, voulaient démontrer la brutalité des troupes coloniales françaises. Le général Degoutte affirme expressément :

> Or, il faut qu'on sache en France et ailleurs qu'il n'y a jamais eu de péril bolchevik dans la Ruhr. Il y a simplement une population ouvrière qui hait le militarisme prussien et qui ne demande qu'à travailler en paix, et cette population travaillait hier encore à Essen. Ce qui se passe maintenant vient de ce que la Reichswehr occupe le pays.
> (7 avril.)

Que l'Allemagne proteste : elle est dans son rôle. M. Millerand lui répond par des arguments irréfutables : elle a incontestablement tort. Et nous occupons Dortmund. Berlin prétend maintenir ses troupes dans la Ruhr jusqu'au 10 juillet? Nous y resterons nous-mêmes. Pourtant, fixer cette date lointaine, n'est-ce pas de la fanfaronnade ? Dès le 8 avril, il y a à Berlin une conférence entre les syndicats de la Ruhr et le gouvernement. Un accord est tenté pour mettre fin à l'aventure militaire : mais c'est encore une rouerie de la Wilhelmstrasse dont l'intention est de maintenir ses régiments le plus possible en « territoire bolchevik ». On sait (10 avril) que le cabinet britannique vient de se décider à formuler des réserves relativement à l'occupation des villes du Rhin et a envoyé une note à Paris. Maintenant, après avoir été différée, il y a apparence de tension entre les Alliés. Le président Wilson réserve son opinion. C'est bien l'heure de se regimber et de tirer parti des divergences de vues surgies chez les vainqueurs. La mauvaise humeur de M. Lloyd George sert excellemment la Prusse. Le malentendu franco-britannique est bon à exploiter[2]. Le 12, le chancelier Hermann Müller, au Reichstag, saisit la balle au bond et rejette aigrement sur la France toute la responsabilité des événements.

Mais nous répondons à l'Angleterre, en prouvant, sans effort, la loyauté de notre attitude et le sentiment de

1. Commandant en chef les armées alliées du Rhin.

2. Ce malentendu n'existe qu'entre gouvernements, car l'immense majorité du peuple britanniqne approuve la France : « Il y a quelqu'un de plus fort qu'un premier ministre, écrit le *Daily Mail*, c'est le peuple anglais ».

commettant un acte hostile vis-à-vis des puissances signataires du présent traité et comme cherchant à troubler la paix du monde ».

Je vous ferai connaître ultérieurement la décision du gouvernement de la République.

L'Etat-major allemand, brutal, l'a emporté sur le gouvernement procédurier retors. Mais le gouvernement consent aux actes de l'Etat-major, et cette soumission se manifeste six jours avant le délai (10 avril) où l'armée allemande doit être réduite à 100.000 hommes ! Au reste, l'Allemagne cherche à atténuer l'infraction au traité qu'elle a délibérément commise. Par une note, elle veut rassurer sur ses intentions. Elle y fournit des chiffres faux sur les effectifs mobilisés, tandis que la Reichswehr avance aux cris de « Vive le Kaiser ». L'agence Wolff a menti en disant que les indépendants de Duisburg et de Hagen ont demandé l'intervention des troupes du Reich. Qu'importe que le ministre français Millerand confère avec le maréchal Foch ? C'est une menace ? On agit, en attendant les événements, et l'on spécule sur nos hésitations, mieux encore sur notre isolement [1].

Nous répondons par l'occupation de Francfort et de Darmstadt (6 avril), d'abord. Fureur allemande. La Reichswehr entre à Essen. Le clan militariste rejette sur nous toutes les responsabilités. Nous occupons aussitôt Hombourg, Dieburg, Hanau (7 avril). Nous partirons quand les troupes allemandes auront évacué la zone neutre. Et déjà on gémit, à Berlin, sur le sort des « villes martyres ». La mauvaise foi allemande a beau jeu. Dès le 7, elle inspire aux nouvellistes le mensonge que l'Amérique et l'Angleterre ont sommé la France d'évacuer les villes occupées [2]. C'est faux. L'*astreinte* continue et la Belgique y collabore, dès le 8. Nous aurions, au besoin, fait, seuls, respecter le traité. Des échauffourées se produisent à Francfort : nous les réprimons avec fermeté. Le mot d'ordre en venait de Berlin (déclaration du géné-

1. L'acte de défi délibéré de l'Allemagne a pour but de lui permettre de se rendre compte jusqu'à quel point les clauses du traité peuvent être éludées et jusqu'à quel point les *Alliés sont unis* (*Daily Mail*, 4 avril).

2. « Le gouvernement français a pris grand soin, comme il s'y était engagé, d'avertir et de consulter ses Alliés » (Commencement de la note de M. Millerand à la Conférence des Ambassadeurs, note publiée le 8 avril). La presse britannique approuve la France. L'Italie et les Etats-Unis feront des réserves.

se produire, le 29 mars, est-il prouvé que l'intervention des contingents de la Reichswehr ne puisse plus être différée et soit tellement impérieuse que le traité doive en être désarticulé sans délai ? De fait, des effectifs entrent dans la zone neutralisée, à l'heure où la *Gazette de Cologne* relate mensongèrement que l'Entente autorise l'envoi de 100.000 hommes dans la Ruhr[1]. L'Allemagne, avertie que nous occuperions Francfort et d'autres villes de la rive droite[2], dans les quinze jours après la violation du traité, instruite qu'à Paris on n'admet pas, pour le présent, la nécessité absolue d'une action de la Reichswehr dans la Ruhr, a passé outre. Or les protestataires de cette région rentrent peu à peu dans l'ordre : il apparaît bien que « l'importance des troubles a été exagérée à dessein » (L'*Echo du Rhin*). Et l'Allemagne, empiétant sur les limites de la zone neutre, condense 48 bataillons, 10 escadrons, 40 batteries !

Le 2 avril, la grève générale terminée dans le bassin de la Ruhr, Berlin reste pessimiste et persévère à machiner un décor de guerre civile pour justifier la concentration de ses troupes. L'armée rouge se disperse. Et, hors de tout propos et de toute légalité, le général von Watter pousse ses troupes dans la zone interdite. C'est nettement le parti pris de chercher un conflit, soit avec les ouvriers de la Ruhr, soit avec la France. Le gouvernement français va-t-il encore « arrondir les angles » ? Le 3 avril, M. Millerand écrit au chargé d'affaires d'Allemagne :

..... J'apprends, en outre, que l'attaque de la Reichswehr a commencé dans la zone neutre dès le 2 avril et que le front des troupes est déjà arrivé au nord de Dortmund et de Duisburg. Par cette brusque offensive, le gouvernement allemand vient d'enfreindre l'article 44 dont je tiens à vous rappeler ici la formule solennelle :

« Au cas où l'Allemagne contreviendrait de quelque manière que ce soit aux dispositions des articles 42 et 43, elle serait considérée comme

1. Le lendemain 30 mars, une note du gouvernement américain exprime l'opinion qu'il convient d'autoriser l'entrée des troupes allemandes dans la zone démilitarisée, mais qu'il ne serait pas opportun d'étendre sur la rive droite du Rhin l'occupation militaire des Alliés ! — Le 4 avril, Wilson fait savoir que le maréchal Foch n'a aucune autorité sur les troupes américaines en territoire allemand et que personne ne peut diriger leur activité sans un ordre formel du président des Etats-Unis.

2. Darmstadt, Hombourg et Hanau.

le traité. Si nous n'avons pas le charbon, prévoit Foch, nous nettoierons la Ruhr, entre Alliés. Mais les Américains, les Anglais les Italiens sont loin d'être aussi catégoriques. Ebert en est prévenu.

Entre temps, l'insurrection semble s'installer. Elle n'est pas que léniniste. Comment imaginerait-on la génération spontanée d'une armée rouge si puissante ? Où a-t-elle, d'un coup, trouvé des chefs, du matériel et des canons ? Les pangermanistes, bien que... contrariés, ne sont-ils pas satisfaits de voir l'Entente face à face avec le bolchevisme de la Ruhr ? S'il en est ainsi, l'Allemagne a tort de ne pas choisir délibérément entre Hindenburg et Trotzky. Trop de finasserie, à la longue, pourrait consommer une seconde fois sa perte. Mais son tempérament est de ruser, et elle ruse. Psychologie bâtarde : elle se réjouit de la révolution, et elle demande le droit d'envoyer des fusils contre elle. Est-ce pour tirer ? On chuchote à Berlin que la Reichswehr a reculé volontairement devant les insurgés. L'essentiel est de masser le plus de troupes possible dans une région où elles ne peuvent entrer, si le traité est exécuté à la lettre. On mâterait alors l'insurrection et puis on s'efforcerait de rester dans la place. L'Entente, si lasse, si molle, aurait-elle alors l'énergie de réagir ? A en juger par plusieurs précédents, il était permis, à Berlin, d'en douter.

L'Angleterre approuve l'entrée des soldats du gouvernement dans la Ruhr insurgée. Le 25, la majorité de la presse française se détermine à accepter l'hypothèse d'une action de la Reischwehr. Est-ce un nouveau phénomène de renoncement collectif, comme pour les coupables, comme pour Guillaume II ? Peut-être pas, puisqu'il paraît qu'on nous donnera des garanties. Lesquelles ? Quelques villes occupées par nous ? On va donc suspendre l'application des articles 42 et 43 ? Et cela même au moment où l'on parle d'un accord entre la Ruhr et Berlin, et alors que l'on imprime : « Les hostilités ont cessé » (27 mars). Le travail reprend aux puits de Dortmund. Admis que, dans l'état où elle est, la situation reste plus qu'instable, qu'il y ait encore des coups de feu, et que tout puisse reprendre en un instant, admis que les négociations échouent, ce qui ne manque pas de

peuvent donner Sarrelouis comme capitale au territoire de la Sarre, se flatter d'unir la vie du nouvel Etat à la vie économique de la France : on leur montrera un jour qu'ils ne sont pas, à proprement dire, en pays *conquis*. On leur « fera de l'agitation », on leur enverra des émeutiers (Sarrebruck, 20 février, Ludwigshafen, fin février) ; Foch peut visiter Coblentz, Mayence, Cologne : la haine active renaîtra sous ses pas. Elle préparera la guerre civile, menacera les missions alliées, tuera à l'occasion des soldats et des chefs. Les fièvres de Berlin feront battre le pouls des Sarrois. Au coup d'Etat militaire Kapp-von Lüttwitz-Traub, on chantera, dans tout le bassin de la Sarre, la *Wacht am Rhein* et le *Deutschland über alles*.

On entretiendra l'insécurité autour des prétendus maîtres : tout sera prétexte à manifestations, la vie chère (Cologne, 12 mars), la censure, le régime douanier (Sarrebruck, même jour). On agitera le fantôme de la grève générale. Qu'est-ce à dire ? Déjà il se dresse au-dessus des puits de la Ruhr.

Il n'est que trop vrai. Vers le 15 mars, l'affaire de la Ruhr se dessine et prend de l'ampleur. C'est la révolte des organisations communistes. Berlin exagère le danger — et il a son but —, mais ce danger est pourtant réel. Hagen, Elberfeld, Barmen, Remscheid, Dortmund, Essen, Dusseldorf, Bochum sont « spartakisées ». On se bat à Wesel, Solingen marche sur Elberfeld. A Duisburg, les émeutiers demandent au détachement belge, et sans y réussir, de déposer les armes. Les troupes ouvrières ont des canons, des chars blindés et des aéroplanes. Le 20 mars, les socialistes de la Ruhr exigent la cessation des mouvements de troupes « réactionnaires », sinon c'est l'attaque. Le 22, on peut dire avec exactitude que les spartakistes sont maîtres de presque tout le bassin. Les gouvernementaux se sont retirés ou ont été capturés.

Ces graves événements ne sont peut-être pas exactement ce que désirait Berlin, mais il en tire profit aussitôt, comme il tirera profit, toujours, de tout événement bon ou mauvais. A l'Entente, il demande l'autorisation d'envoyer des troupes. Paris refuse, bien que l'on dise : « Si vous n'acceptez pas, vous n'aurez point de charbon ». On estime qu'Ebert joue du péril spartakiste pour éluder

fulmine la *Berliner Tageblatt*. Le gouvernement souligne cette imputation par une note aux Alliés où il est dit que « les projets de la commission interalliée sont en contradiction avec les accords intervenus, et tendent à s'emparer d'une partie essentielle du droit de la souveraineté d'Etat ». C'est une protestation contre l'occupation des pays rhénans (16 janvier), les expulsions, le contrôle de la liberté de réunion, le « maintien du pouvoir étranger »[1]. On s'irrite qu'aucun ministre allemand n'ait encore pu se rendre en territoire occupé, où continuent une « exaspérante propagande » pour la République rhénane[2], une lutte acharnée contre le principe de l'État unitaire.

Le 2 février, les ministres prussiens arrivent à Cologne. Ils viennent prendre connaissance des vœux de la population et déclarer leur mépris des idées séparatistes. Quel état d'esprit trouvent-ils chez les Rhénans ? Trouble, « en balance » entre le loyalisme et le goût de l'indépendance. Chez les vainqueurs occupants ? Une apparence de fermeté, une façade de décision, mais la double préoccupation de ne pas brusquer les populations et d'observer, entre Alliés, des attitudes de surveillance mutuelle justifiées par les « empiétements » de certains et par les « reticences » des autres. En somme, une situation où les Français ne sont pas si sûrs des lendemains qu'ils le veulent paraître, encore qu'ils aient appelé « Etat de la Sarre » le pays allemand qu'ils occupent pour quinze ans[3]. On peut donc intriguer, plus que jamais. Ce jeu ne réussit pas toujours, il est vrai, puisque M. Millerand va notifier au gouvernement allemand qu'en raison de la non-observation de certaines stipulations du traité, la date à partir de laquelle courent les délais d'évacuation des pays rhénans est retardée *sine die*. Mais jusqu'en 1934 on a le temps de faire réformer cette notification. Les Français

1. Ainsi dit le ministre Koch, au Reischtag, le lendemain de l'entrée en vigueur de l'état de paix.

2. « Berlin s'est montré incapable de nous aider ! Rhénans, la vieille Prusse n'était unie que par la monarchie. Elle est renversée. Les pays rhénans doivent exiger la même liberté que les autres races allemandes » (Appel du Comité pour la fondation d'une République rhénane, janvier 1920). Le bruit courait que la République serait proclamée le 10 février.

3. « Alors un plébiscite fixera l'exacte dénomination de la Sarre » (article 49 du traité), font observer les Allemands.

recueille de longues listes de signatures approbatives : il est vrai que tous les partis, sauf celui du centre, viennent d'adopter une résolution dans laquelle ils jugent sévèrement tout mouvement ayant pour but une séparation d'avec l'Allemagne.

En attendant, il faut maintenir l'ordre : les Français interdisent, à Wiesbaden, toute manifestation pour l'anniversaire de la révolution (9 novembre), et le général Degoutte consigne la Sarre à la *Frankfurter Zeitung* et à la *Frankfurter Volkstimme*. Administrativement, nous organisons. M. Cels, ancien ministre des Travaux publics, va remplacer M. Claveille à la présidence de la commission internationale du Rhin. Le général Andlauer « Oberster Militärverwalter » est remplacé par le général Wirbel. Nous surveillons les difficultés, qui, dans la classe des travailleurs de mines, couvent et éclateront un jour en une crise aiguë. Les mineurs se plaignent quand ils ne menacent pas, comme à leur première entrevue avec le général Wirbel (décembre 1919). La *Saarbrücker Zeitung*, qui est nettement francophobe, est remise à la raison. On pourchasse, d'ailleurs insuffisamment, les mercantis. On arrête les menteurs [1]. On déjoue, par un refus, la ruse allemande tendant à faire administrer par des fonctionnaires prussiens la principauté indépendante de Birkenfeld, occupée par les troupes françaises [2]. Il devient formellement entendu que les lois d'impôt décrétées par le gouvernement allemand ne doivent pas être appliquées dans la Sarre, si elles n'ont été visées par l'administration militaire française (8 janvier 1920). On expulse quelques « gros Prussiens » (von Halfern, Almuth) : Berlin gémit, et l'on passe outre. On prévient fermement la population qu'aucune atteinte ne doit être portée à la sûreté de nos troupes.

Bref, les Alliés font bonne garde contre l'excitation savamment organisée, les tracts de propagande, le jésuitisme mielleux, ou l'intrigue occulte. « Les Alliés poursuivent des buts politiques dans les territoires occupés »,

1. En fin décembre 1919, ils contaient qu'une jeune fille de Sarrebruck, tuée par les coloniaux, avait été cachée sous un tas de fumier.

2. Berlin voyait là un moyen de préparer l'annexion de la principauté à la Prusse.

meneurs de revendications ouvrières, à des jeunes gens en uniforme feldgrau. L'état de siège a été proclamé. Les mitrailleuses ont tiré... en l'air. Le poste central de télégraphie attaqué, divers magasins pillés, les agitateurs se calment. Quelque grave que soit l'affaire, elle ne modifiera pas, dans la Sarre, la politique du gouvernement français. Les émeutiers sont pour la plupart des immigrés allemands qui ont, de longtemps, préparé leur mouvement. Déjà, la grève générale avait failli être décidée au début de 1919. Les agents de l'Allemagne ont depuis ajouté à leur audace. Les troubles sarrois sont un réflexe de la campagne anti-française menée en Alsace et en Lorraine. L'ordre est rétabli, mais c'est là un avertissement. L'Allemagne — on en a eu les preuves [1] — encouragea cette véritable insurrection bolcheviste.

Dans le même temps, à Cologne, un congrès signe un nouveau manifeste pour la fondation d'une république rhénane : « Le peuple rhénan demande que le principe universellement reconnu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes soit appliqué à son cas ». Le Dr Dorten, que Berlin va essayer de faire assassiner quelques semaines plus tard, se présente en vrai président de cette éventuelle République : et c'est un fait nouveau que cet appel aux décisions de la future Société des Nations. M. P. Tirard, désigné comme haut commissaire de la République française et président de la haute commission interalliée des territoires rhénans, organise son administration, au moment où la commission allemande du budget demande une réduction des frais d'occupation. Le général Degoutte prend, le 24 octobre (entrée à Mayence), le commandement effectif de l'armée du Rhin et, comme don de joyeux avènement, le *Lokal-Anzeiger*, de Berlin, lui prédit que, maintenant, les grèves vont s'étendre sur toute la rive gauche du Rhin. « Que ne répondrait-on à cette menace, suggèrent divers organes français, par l'octroi d'une Assemblée au peuple rhénan qui le désire ? » La République rhénane fait précisément son chemin. Le Dr Dorten

1. Déclarations des meneurs arrêtés (8 et 9 octobre) : 700 arrestations, 38 condamnations dont une à mort. — Le 14 octobre, à Kaiserslautern, des ouvriers se ruèrent sur une patrouille française et blessèrent l'officier qui la commandait.

ment l'agence Wolff. « République rhénane et palatine », insinuaient, dans le même mauvais esprit, les journaux prussiens. C'était vouloir rattacher le mouvement de Ludwigshafen aux incidents de juin, au cours desquels une république rhénane autonome avait été proclamée à Wiesbaden[1].

Etait-ce là une manifestation francophile, un *los von München und Berlin ?* Pouvait-on parler de séparatisme ? Les faits n'avaient-ils pas été considérablement « soufflés » ? Ne fallait-il point admettre que l'incident de la « République palatine » eût été habilement monté par les pangermanistes pour placer dans une fausse position nos autorités militaires qui avaient l'ordre de ne pas intervenir « dans les réunions publiques tenues autre part que dans la rue » ? L'Allemagne, en cette affaire, obtenait déjà un appréciable résultat : elle parvenait à créer des divergences de points de vue entre les Alliés sur la façon de traiter les peuples conquis. Anglais et Américains étaient formellement opposés à toute campagne qui tendrait à modifier le régime. La France et le général Mangin semblaient plus disposés à laisser faire. Le piège de la « République palatine » était maintenant démasqué. Il apparaissait machiné de main prussienne.

Episode non sans utilité : il ajoutait à notre expérience, et nous apprenait la circonspection, en matière de républiques.

Non moins édifiantes sont les bagarres de Sarrebruck, en septembre et octobre : frictions entre bourgeois sarrois et soldats français, échauffourées sur le Bahnhofstrasse : morts et blessés dans les deux camps. On y prouve aisément l'intervention occulte des agents berlinois.

Mais un bruit court : il est fondé. Le général Mangin va, là-bas, quitter le haut commandement des troupes françaises. Administrateur d'une habileté incomparable, il a cessé de plaire. D'autres troubles ont éclaté à Sarrebruck : un commandant français a été tué, trois de nos soldats sont blessés. Besogne de spartakistes mêlés aux

1. Ce nouvel Etat prétendait grouper tous les territoires rhénans dépendant des différents Etats de la Confédération germanique : Palatinat, Bavière rhénane, Hesse rhénane, Prusse rhénane.

CHAPITRE XVII

LA SARRE ET LES PAYS RHÉNANS

L'un des effets de l'armistice les plus cruels à l'orgueil germanique, les plus expressifs de la victoire aux yeux des Français et de leurs Alliés, fut l'occupation du bassin de la Sarre et des régions rhénanes. Cette prise de possession, symbolisait toute temporaire qu'elle fût, signifiait l'abaissement matériel du vaincu, *chez lui*, sur sa terre, en ces villes et ces campagnes où le Deutsch, tout puissant dans le monde, croyait ne plus jamais entendre le pas joyeux de l'envahisseur et du maître étranger.

Il convenait, dès lors, pour nous, d'avoir une politique rhénane. Nous cantonnions sur les rives du « vieux Rhin allemand ». Tel optimiste affirmait, en août 1919, que nos soldats étaient accueillis sans la moindre hostilité. Bourgeois, ouvriers, clergé souriaient aux Français. Les Rhénans ne voulaient qu'échapper à la Prusse et réclamaient notre aide pour fonder leur autonomie (dans le cadre allemand). Pour le présent, les nécessités économiques les plus urgentes les orientaient vers nous. Sans chauvinisme, nous pouvions fonder, sur cette bonne volonté, les plus grands espoirs.

Quoi qu'il en pût être, l'Allemagne maintenait, dans ces pays occupés, un commissaire impérial représentant le Reich. Ce fonctionnaire résidait à Cologne. Et déjà Clemenceau, Wilson et Lloyd George, promettaient d'écourter le délai d'occupation si le vaincu observait fidèlement la loi du vainqueur. C'était l'heure où la population du Palatinat lisait les affiches de Ludwigshafen proclamant l'établissement provisoire d'une république palatine. « Œuvre des troupes françaises », affirmait mensongère-

« brutal » (*Berliner Tageblatt*). « Tout homme qui se respecte jugera la dernière note de l'Entente indigne et répugnante » (même journal, 4 décembre). Et les commerçants manifestent à leur manière. Un grand nombre de fabricants de machines, réunis à Leipzig, décident de refuser toutes les commandes françaises jusqu'au retour des prisonniers libérés. L'exemple est imité par l'association des industriels de Ludenscheid et par l'union des fabricants d'Essen. Et à l'occasion des fêtes de la Nativité, le chancelier d'Etat Bauer écrit à ses compatriotes captifs pour les encourager à la patience. De fait, on organise les transports par voie ferrée et par mer. L'échelonnement en prisonniers des pays rhénans et prisonniers des régions allemandes non occupées, est prêt. Au Havre, à Rouen, à Saint-Nazaire, des Allemands vont être embarqués par milliers. Dans la dernière semaine de janvier 1920, des convois commencent à partir de Lille et de Valenciennes, de Cambrai et de Verdun, d'autres villes encore. Sur le bateau *Mellila* qui attend au Havre, on lit, en allemand, l'inscription : « Soyez les bienvenus dans votre patrie ». C'est l'heure où l'on traduit, en France, un article du général von Freytag-Lormghoven, où il est dit : « Dans le traitement de nos prisonniers, la conduite des soldats français a été digne de celle d'un apache. Les officiers français ont complètement perdu ces sentiments chevaleresques qui, jusqu'en 1870, trouvaient leur expression dans la parole d'un vieux Français : « La personne d'un prisonnier est sacrée ». Les Français, à la fois blancs et noirs, ainsi que leurs femmes, ne se sont pas fait scrupule d'injurier et de maltraiter nos prisonniers de la façon la plus effrayante, et le gouvernement de la République a, d'une façon générale, fourni l'exemple d'un traitement indigne des prisonniers ».

Le 20 mars 1920, le président de la délégation allemande pour le rapatriement des prisonniers de guerre, exprimait sa reconnaissance pour la manière dont s'était effectué le rapatriement.

---

quatre années, les violences et les contraintes abominables imposées aux jeunes filles séparées brusquement de leurs familles, il ne pourrait retenir son indignation devant l'attitude de l'Allemagne et le ton arrogant de vos lettres.

« Tant que la conscience allemande n'aura pas compris, comme le monde entier, que le mal doit être réparé et *les criminels punis*, l'Allemagne ne doit pas s'attendre à rentrer dans la communion des nations, ni à obtenir l'aide des Alliés, l'oubli de ses fautes et l'atténuation des justes conditions de la paix ».

Comme on le voit, c'est encore le beau temps où l'on songe à punir les criminels. Mais depuis....

L'Allemagne, sur le fait des prisonniers, ne se considère pas édifiée par l'admonestation Clemenceau. Elle répond, du tac au tac : « La population française compatit aux misères des prisonniers de guerre. Elle préférerait les voir recouvrer leur liberté, au lieu qu'ils fassent, par punition des travaux extrêmement pénibles ». Et l'on nie que la question des prisonniers soit, fût-ce pour partie, liée à celle de la reconstitution des territoires détruits. « Les partis majoritaires et d'opposition, à l'Assemblée nationale, sont d'accord pour déclarer que l'Allemagne ne peut pas ratifier la paix avant d'avoir obtenu l'assurance du rapatriement des prisonniers » (L'*Europe nouvelle*, 6 décembre 1919). Avant de crier, l'Allemagne devrait bien rendre les prisonniers français qu'elle garde encore. Certains ont été délivrés par une mission française à Dantzig, et la presse, à plusieurs reprises, signale et signalera de tardifs retours de « disparus »[1].

Nous ne perdrons pas de temps à épiloguer sur les notes et contre-notes échangées entre les deux gouvernements. L'essentiel est de dire que l'Allemagne s'y dérobe à chaque fois. On estime généralement, en France, que le Conseil suprême a tort de discuter sur le pied d'égalité avec un partenaire à qui il peut parler en juge. La presse allemande tourne en ridicule les réponses des Alliés, lorsqu'elle ne geint pas, à la façon de la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* : « L'Entente est en mesure, si elle le veut, d'empêcher la célébration de la fête de Noël en Allemagne ». M. Clemenceau est un

1. La presse belge mentionne des faits analogues. La presse suisse fait observer qu'il reste encore beaucoup de prisonniers russes dans les empires centraux (200.000) et qu'on ne se presse point de les libérer.

remplir les clauses du traité de paix. En raison de la destruction méthodique de tout le territoire du nord de la France occupé par les Allemands, le gouvernement ne peut pas consentir à une dérogation au traité en faveur des prisonniers allemands en France. Les prisonniers sont justement employés à l'heure actuelle à commencer les réparations de ces faits abominables. Les sentiments les plus intimes du cœur humain ont été trop cruellement atteints pour que l'opinion publique française puisse consentir à la faveur que vous demandez. Bien plus : en signant le traité de Versailles, l'Allemagne a pris sur elle de livrer les Allemands qui ont commis des atrocités dans l'exercice de leurs fonctions ; et maintenant, votre gouvernement, avant de s'être occupé de la question, se déclare hors d'état de tenir sa promesse donnée, ce qui peut avoir les conséquences les plus graves.

« Si nos Alliés ont commencé en septembre le rapatriement des prisonniers, ceci n'a eu lieu que parce que le gouvernement français n'a pas cru devoir s'y opposer. Aucun de nos Alliés n'a été atteint dans ses sentiments et dans ses intérêts comme les habitants du nord de la France. Comment ceux-ci le prendraient-ils, si les prisonniers allemands, d'ailleurs bien traités moralement et matériellement, quittaient la France avant l'époque fixée dans le traité de Versailles pour son entrée en vigueur ? Ceci est d'autant moins possible qu'aucun accord définitif n'est encore intervenu avec le gouvernement allemand sur les conditions dans lesquelles les travailleurs civils allemands doivent être placés à la disposition de la France ».

C'est répondre, en même temps, et indirectement, au Vatican, qui vient d'intervenir en faveur des Allemands [1]. Le 1er décembre, une seconde note souligne ce texte formel. Le gouvernement français n'entend pas se laisser mettre en contradiction avec lui-même.

« C'est le gouvernement allemand qui cherche à se servir de la question des prisonniers de guerre pour exciter l'opinion publique allemande contre les Alliés et tout spécialement contre la France. Tout être humain qui parcourt les régions du nord de la France ainsi que de la Belgique et voit de ses yeux nos provinces systématiquement ravagées, tous les établissements industriels détruits au ras du sol, les habitations réduites en poussière avec une sauvage méthode, tous les arbres fruitiers sciés à un mètre de terre, les mines explosées et remplies d'eau, le travail humain de siècles entiers haineusement anéanti, ne peut comprendre l'hésitation de l'Allemagne à accepter la réparation de ses forfaits.

« Si le même observateur impartial entendait ensuite de la bouche des habitants le récit des traitements auxquels ils ont été soumis pendant

1. Le 3 décembre, le prince Max de Bade adressait une lettre ouverte à l'archevêque de Canterbury pour lui demander son aide en faveur des prisonniers de guerre allemands. Le conseil fédéral suisse venait d'adresser une lettre à tous les peuples belligérants pour demander que les prisonniers fussent rendus le plus vite possible.

français » ? Avec un aspect florissant, ces Allemands vont reparaître chez eux. Et après les avoir tant désirés, voici que l'Allemagne les redoute un peu. Leur retour va aggraver la question des sans-travail, celles de la vie chère, de la crise des logements, du mécontentement général. A dire vrai, beaucoup ne cachent pas leur intention de regagner la France et de s'y installer.

Sitôt le décret de cessation des hostilités inséré à l'*Officiel*, de nombreuses voix s'élèvent, dans la presse française, en faveur de la libération des prisonniers de guerre. Depuis longtemps, le Conseil suprême de l'Entente a décidé le rapatriement. L'Angleterre a rendu la liberté à des centaines de milliers d'Allemands. La France, seule, s'obstine à garder dans ses camps, plus de 300.000 hommes. Au lendemain de cette suggestion, l'agence Wolff annonce (30 octobre 1919) que le gouvernement allemand a demandé des explications à Paris au sujet du retard apporté au rapatriement des prisonniers de guerre allemands. C'est, de part et d'autre de la frontière, mal connaître la question que de gémir ainsi. Pour récupérer ses soldats, l'Allemagne doit souscrire à diverses obligations. On verra bientôt comment elle s'y dérobe.

De Berlin, le 7 novembre, une note pressante est adressée à Paris : « Renvoyez-nous nos 400.000 enfants ». Certains revenaient dans la mère-patrie, et le rapatriement a été suspendu. La capitale prussienne manifeste son amer dépit[1]. Les familles s'assemblent en meetings et en appellent « à tous les peuples de la terre ».

Surgit alors (21 novembre) le caractéristique incident Von Simson-Von Lersner dont il est traité en détail au chapitre IV, l'*Allemagne devant le traité*. L'Allemagne diffère la ratification en contestant d'une part sa responsabilité pour Scapa-Flow, et d'autre part en subordonnant sa signature au retour immédiat des prisonniers. Nous avons entendu son plaidoyer dilatoire et la ferme réponse de l'Entente (15 novembre), remettant les faits au point : « Tenez d'abord vos engagements », dit Clemenceau. Et il ajoute :

« Le gouvernement français n'a jamais promis autre chose que de

1. Les Allemands, dans la région lilloise, n'attendent pas et s'évadent en masse.

CHAPITRE XVI

LES PRISONNIERS

Quelques semaines après l'armistice, a été fondée outre-Rhin une ligue pour le rapatriement des prisonniers de guerre allemands. Au lendemain du traité, cette ligue s'agite fort. Elle manifeste à Berlin et en d'autres villes. Les femmes, nombreuses, y parlent d'organiser une *croisade* pour aller en France délivrer leurs compatriotes « enfermés dans des prisons de fils barbelés ». Elles veulent envoyer une délégation à Versailles, une autre en pays neutres. L' « inhumaine Entente » fait trop attendre ces épouses et ces fiancées ! L'assemblée de Weimar n'est pas moins impatiente. « Le gouvernement a tout fait, déclare le président Fehrenbach, pour le retour des prisonniers, mais nous sommes vaincus et ne pouvons donner plus de poids à nos revendications ». Le gouvernement français estime que les prisonniers ne peuvent être rendus qu'après ratification du traité. La Croix-Rouge internationale plaide pour ces captifs. Deux Etats neutres interviennent dans le même sens. L'opinion allemande s'énerve. Harden tempère cette fébrilité : « Souvenez-vous, dit-il. Vous avez, plus d'un an, gardé en servage des millions de prisonniers russes, après le traité de Brest-Litowsk ».

Le Conseil suprême des Alliés décide de commencer le rapatriement[1]. Les hommes qui vont rentrer dans leur pays démentiront-ils la légende qui faisait d'eux, des mercenaires hâves, maigres, décharnés, dans les « bagnes

1. Pour les prisonniers allemands internés en Belgique, en Angleterre, en Italie et aux Etats-Unis. Il sera fait observer, plus tard, que c'est là un mouvement d'humanité et non point l'application d'un *droit*.

présent, on violente et on terrorise les populations en faisant insidieusement remonter la responsabilité des troubles à ces Polonais eux-mêmes. Et l'on réussit (fin septembre) à aggraver les différends des représentants des pays alliés, sur place. La vérité est que les bandes allemandes disposent à profusion d'armes et de munitions. On découvre et l'on confisque des dépôts à tout instant, Il existe une organisation allemande, militaire et secrète, qui doit essayer, à un moment choisi, d'arracher par la force à la Pologne les anciennes provinces prussiennes. Cette armée occulte porte des noms variés : « L'Aigle noire, l'Union des Réfugiés, l'Union nationale des habitants allemands des marches de l'Est ». Son intervention, effective et brutale, se produira, murmure-t-on, si les vœux exprimés, en maints congrès et assemblées, par l'Allemagne, ne sont pas entendus chez le vainqueur.

---

populaire, Berlin reste à peu près convaincu que les habitants des campagnes silésiennes voteront pour la Pologne [1]. Reste, pour sauver la partie, la population des villes. Cet atout, vraisemblablement, est insuffisant. Alors on réitère, dans les rédactions prussiennes la réclamation de former un « Etat de Haute-Silésie » autonome. Par malheur, déjà, les Polonais ont promis une autonomie bien plus large que celle offerte par la Prusse. Dans l'énervement des élections toutes prochaines, les Allemands ne se retiennent plus : leurs cheminots arrêtent des trains français. Le 17 août, un détachement de cavalerie française est attaqué à Kattowitz, un train franco-britannique est pillé à Schneidemuhl, le 19. Le gouvernement allemand envoie une note et proteste de sa bonne foi. Les autorités d'occupation françaises saisissent les armes qu'elles peuvent découvrir. L'arrogance allemande tombe dès les premières nouvelles de la victoire polonaise (Varsovie délivrée). Ce n'est qu'une feinte : quelques jours plus tard, le consulat français de Breslau est pillé.

Exaspérés par les brutalités allemandes, les Polonais usent de représailles. C'est le jeu des passions, et l'effet regrettable de leur choc. Des familles allemandes, nombreuses, sont victimes de violences. Le chancelier d'empire leur fait envoyer un secours de 6 millions de marks (septembre). Le Reich discerne à merveille que la Haute-Silésie, restée incorporée à son territoire, serait l'un des instruments les plus précieux de sa future puissance. Cette région fut « l'usine de guerre allemande » par excellence. Elle constitue le plus riche bassin houiller du monde. On se résigne mal à la voir devenir une voïvodie polonaise. Par ce centre d'action, on peut s'assurer une prépondérance industrielle en Tchéco-Slovaquie, en Hongrie et sur tous les Balkans. Il n'est pas de complots et d'intrigues que l'on ne mettra en œuvre avant de se décider à laisser tomber un tel joyau dans le trésor de l'Entente, et, pis encore, dans l'escarcelle des Polonais. Pour le

1. « La population est polonaise dans la proportion de 2 contre 1 (1.250.000 contre 650.000) d'après le recensement du 16 juin 1919 » (*Gazette de Silésie*). Mais les statistiques allemandes prétendent qu'il y a 400.000 originaires de la Haute-Silésie à l'étranger et qu'il faudra tenir compte de leur vote.

Les Allemands ne cessent de rappeler aux Polonais : « Nous allons faire contre vous l'épreuve de notre force » (*Machtprobe*). Les ouvriers inspirés de l'esprit du Reich font des cortèges, assaillent les populations paysannes polonaises qui viennent à Oppeln pour célébrer l'anniversaire de la constitution polonaise du 3 mai 1791, arrachent l'écusson du consulat de Pologne et le jettent dans l'Oder, saccagent la *Gazeta Opolska* et les *Norwiny Codzienne* (journaux polonais). A Beuthen, ils attaquent le siège du comité plébiscitaire, à coups de grenades (juin). — En juillet, nouveau raffinement pour falsifier les votes. « Alors que le traité de Versailles stipule que seuls les habitants des territoires plébiscitaires seront appelés à voter, les Allemands ont fait substituer dans les statuts du plébiscite le mot *habitants* par le mot *personnes*, ce qui leur permet d'envoyer dans les territoires plébiscitaires un nombre de votants supérieur à celui qui a droit de prendre part au vote » (Le *Temps*). Tandis que le général Le Rond est à la conférence de Spa, l'Allemagne enregistre un succès plébiscitaire en Prusse occidentale et orientale. La presse allemande se félicite. La population polonaise n'a pas voté. Et 200.000 Allemands sont venus, même de Suisse, apporter leur bulletin. C'est un pseudo-plébiscite. Que sera celui de la Haute-Silésie ? Quoi qu'il en soit, il sera plus difficile à falsifier. Le 13 juillet, les Allemands, à Spa, ont dit cauteleusement : « L'hypothèque que la France, l'Italie et la Belgique ont sur le charbon allemand, pourrait être mieux satisfaite si l'on *renonçait au plébiscite*, qui maintient en Haute-Silésie une grande effervescence » (*Communiqué officiel*). Propos de bons apôtres ! Le traité attribue la Haute-Silésie à la Pologne, avec un plébiscite, il est vrai, mais dont le résultat sembla certain aux rédacteurs du traité. La majorité des habitants est-elle polonaise ? On a paru le présumer à Versailles. Mais depuis le traité, les Allemands ont manœuvré et le vote n'est plus aussi positivement garanti pro-polonais. La Pologne le sait et déjà, la Diète, pour regagner les esprits, a voté un projet par lequel les Haut-Silésiens devenus polonais seraient libérés du service militaire obligatoire pour huit années.

Malgré ses intrigues pour faire dévier le sentiment

hostilité marquée, pour essayer de brouiller un peu plus les cartes. On remet en question le plébiscite de Haute-Silésie. On approuve que les jeunes gens d'Oppeln chantent, en bandes, la *Wacht am Rhein* sous les fenêtres de la commission : on applaudit aux rixes de cafés. Le général Le Rond sévit-il ? C'est un despote, un « pacha » ! Et l'on accumule les mensonges pour prouver que la commission anticipe sur ses pouvoirs. Par surcroît, on répand la rumeur alarmante que toute la Haute-Silésie est au moment de se soulever. De son côté, sous une forme elliptique, mais claire pourtant, le gouvernement de Berlin invite les magistrats de cette région à résister aux décrets de la commission : ainsi les représentants de la justice donnent l'exemple du désordre.

Partout, les Allemands préparent les plus sûrs moyens de fausser les résultats du plébiscite. Ils font si bien que tels de leurs compatriotes appelés à voter en un lieu donné peuvent aussi voter devant d'autres urnes. Ce ne sont que faux passeports et faux certificats d'identité pour faciliter l'ubiquité de l'électeur. Toute obstruction est bonne. Le 26 mai, le journal varsovien, *Norad* (Nation) publie ce document typique, parmi bien d'autres analogues :

Commandement du VI[e] corps d'armée. — 2[e] Bureau 392|20.
Breslau, le 20 avril 1920.
Secret

Les détachements de propagande et les troupes de choc (Agitationskolonnen und Stosstruppen) qui furent dernièrement envoyées en Haute-Silésie, y développent une activité très efficace. *A Gartellengo et Preussengrube, on a essayé d'interrompre tout travail au moyen d'explosifs. Un des détachements de combat a brûlé quelques hameaux polonais.*

Il faut commencer la lutte sans tarder avant que le gouvernement polonais n'ait le temps d'amener sur la frontière de la Haute-Silésie des troupes en quantité nécessaire.

J'attends des instructions.

Le général commandant le corps,

Par ordre : colonel et chef du détachement.

A Monsieur le Ministre de la Défense Nationale à Berlin[1].

1. En juillet, M. Patek, président de la délégation polonaise, remettra aux chefs des gouvernements alliés un « mémoire sur les infractions au traité de paix commises par le gouvernement allemand en Haute-Silésie ». A ce mémoire étaient annexées des photographies de documents originaux, émanant des divers ministères allemands et prouvant l'existence d'une liaison permanente entre le gouvernement de Berlin et les sociétés militaires secrètes de Haute-Silésie.

S'agit-il de combattre, par pamphlets, le plébiscite dont la date se rapproche ? On intitule le feuillet de littérature propagandiste « La dernière *bataille* ». On oppose, au verso, l'aigle noire de Prusse à l'aigle blanche de Pologne, et c'est, entre les deux oiseaux, une terrible bataille encore. Toute cette imagerie, ces instructions imprimées, ces horions perfides, ce n'est pourtant plus que la suprême manifestation d'une fureur sans espoir. Dans la deuxième décade de février, les dernières troupes allemandes évacuent la Haute-Silésie devant les troupes françaises : 35.000 hommes s'en vont la rage au cœur. Il leur faut renoncer à entraver ouvertement l'œuvre de l'Entente, le fusil au poing. Mais en tournant la tête vers ce qu'ils quittent, sur la frontière, ils font confiance au labeur souterrain des intrigants, des politiques, des espions, des orateurs de meetings clandestins. Un jour luira peut-être où l'Allemagne, servie par ses moyens de cauteleuse traîtrise, pourra déverser encore ses bataillons sur cette terre qui lui échappe !

La situation sur place reste singulièrement tendue. Une formidable agitation intérieure trouble et paralyse même la vie du pays. Les grèves éclatent, se terminent par des menaces de prompte reprise, et en effet elles recommencent. En avril, ouvriers, fonctionnaires des chemins de fer, se croisent les bras. Et il n'est pas jusqu'aux tribunaux qui ne se mettent eux-mêmes en grève... Les infractions allemandes compliquent de jour en jour les relations des Alliés et des populations des régions plébiscitaires. Les soldats des troupes d'occupation sont souvent attaqués par des Prussiens, et jusque dans les lieux publics. « Les propriétaires fonciers dépensent des centaines de millions pour le raffermissement de l'élément germanique en Haute-Silésie. Ils créent des fermes spéciales pour invalides de nationalité allemande » (Dépêche du *Temps*, 12 mai). La commission interalliée est vilipendée à Berlin et à Breslau. Son président, le général Le Rond, est le plus visé. Cette haine a éclaté brusquement. En février, en mars, la presse de la capitale approuvait « la sagesse » de la commission. Mais, au mois de mai, l'Allemagne suppose les Alliés en désaccord, et les feuilles berlinoises engagent une campagne, avec une

daient » la Courlande stationnent au pays haut-silésien de Oppeln, occupent Lansdorf, et appellent des renforts. C'est comme un prurit qui exaspère ce peuple et, par poussées, le porte à chercher des aventures de sang, les armes à la main. Au 1er janvier 1920, il invoque tous les prétextes pour décider l'Entente à tolérer la Reichswehr en Silésie, par delà les délais prévus. Il dit : « C'est pour brider l'agitation », et cette agitation il la favorise. Il envoie vers les stations silésiennes des wagons mystérieux, chargés de béton, et il avoue son intention sans la dissimuler le moins du monde, car sur ces wagons, on peut lire, inscriptions narquoises « Ciment-Hindenburg, Briques-Ludendorff ». C'est là du matériel pour travaux de fortifications. L'Entente s'étonne de voir grossir en Haute-Silésie, les « forces de police « allemandes. Et Berlin feint de ne pas comprendre que le fait est incompatible avec les obligations du traité. Manifestement, on attend une défaillance des Alliés, un défaut dans la cuirasse, et l'on s'ingénie, militairement, à être prêt pour en profiter aussitôt. On dirige une brigade de marins en Haute-Silésie, où il n'y a pas de rivages maritimes à garder ; on demande que les effectifs des troupes d'occupation soient réduits. Dans le district de Beuthen, on envoie par centaines des agents secrets allemands, qui, vêtus d'uniformes polonais, mènent campagne en faveur de l'Allemagne.

Tous les moyens sont bons. Il semble que les possibilités de violence s'éloignent sans retour, mais le feldgrau veut jouir de son reste. Le 20 janvier, à Gnievkovo, un détachement allemand, dans la gare, accueille à coups de fusil des tirailleurs polonais qui venaient occuper la ville. On garde l'espoir d'une brusque attaque de la Pologne par la Russie maximaliste. Alors tout changerait de face. Polonais et Tchèques apprécieraient la lourdeur du poing allemand. Le 5 février, à Gleiwitz, des soldats prussiens se mêlent à une manifestation pro-allemande et attaquent des officiers français. Le général Gratier[1] reçoit une bouteille en plein visage : ce sont de moindres prouesses, mais qui entretiennent la main. On ne saurait les signaler toutes en ces lignes.

1. Commandant des troupes françaises en Haute-Silésie.

C'est au milieu de ce chaos que l'on atteint les derniers jours de septembre 1919. Dans les villes et villages haut-silésiens, subsiste l'état de siège renforcé. L'armée allemande, prête à agir, guette toujours à l'Ouest. Elle a devant elle la plus grande partie des effectifs polonais, le reste faisant face aux Bolcheviki menaçants. En d'autres pages de ce livre, on peut vérifier, par le détail, ce que fut l'intrigue allemande dans ces pays, jusqu'à la veille du plébiscite. Les faits de guerre et les manœuvres politiques s'enchevêtrent là en un imbroglio où l'historien a quelque peine à établir un départ rigoureux. Pendant que les Allemands se livrent aux pires exactions, le risque du corps-à-corps fatal reste, de longues semaines, suspendu au-dessus des deux armées en présence. Alors que Berlin fait alterner les paroles cauteleuses ou menaçantes, on s'attend, de jour en jour, à entendre éclater la rumeur d'une grande bataille rangée. Au 1er novembre, Varsovie dénonce au monde la plus récente félonie prussienne. Noske a donné des instructions secrètes pour que les bureaux de recrutement forment, dans le plus bref délai, une armée de 400.000 hommes. Des articles propagandistes incitent les recrues à grossir l'armée baltique, destinée à fondre, un jour, sur la Pologne, de concert avec l'armée cantonnée en Haute-Silésie, et comprenant 200.000 hommes de Reichswehr grossis, par surcroît, de Bolcheviki. Les Allemands comptent fermement sur l'alliance de la Russie soviétiste. La *Freiheit* de Berlin fournit à ce propos des renseignements des plus précis.

Il est peut-être fort agréable de songer à de grandes opérations, quand on est vaincu : on ne s'en prive guère et, sous l'excitation d'un mirage passionnément caressé, un matin, on s'élance : 30.000 Allemands, conduits par von Lettow-Vorbeck, traînant 40 autos blindées, franchissent la frontière, marchent vers Kelme, en direction de Schauln. Pourquoi cette ruée en Lithuanie, le 17 novembre ? Le saurait-on dire ? L'Allemand est poussé par son Wotan, encore une fois. Il n'est pas fatigué de se battre et d'être battu. Au 1er décembre, sa folie guerrière jette ses patrouilles dans le secteur Grodziedz-Czeladz (Haute-Silésie). Le 20, ceux de ses soldats qui « défen-

des Polonais en masse, les déportent et les persécutent de mille manières. Prisons et casernes regorgent de captifs. Le dictateur Hœrsing n'est pas rappelé, comme Noske l'avait promis. Si la Conférence avait promptement statué sur le sort de la Silésie, tout eût été évité. L'expédient d'un plébiscite attardé est l'origine de tout le mal : la province entière est terrorisée.

A la fin d'août, Pologne, Posnanie, Silésie sont unanimes à réclamer la guerre contre l'Allemagne. Les Allemands, pour aller vite, cherchent à inoculer le bolchevisme à l'Est polonais et en Haute-Silésie [1]. Sur ce dernier point, leurs efforts ne sont pas vains. De nombreuses usines chôment. D'autre part, l'intrigue prussienne excite les rivalités entre Polonais et Juifs. Varsovie, Cracovie, Posen manifestent aux cris de « Sus aux Allemands! » On s'étonne de l'inaction des Alliés : on la déplore amèrement. On rappelle le traité : « En Haute-Silésie, Polonais et Allemands s'engagent à n'exercer sur aucun point aucune poursuite, et à ne prendre aucune mesure d'exception pendant la période qui précède le plébiscite ». Quand parlera-t-on haut et ferme? Le général Dupont, chef de la mission alliée, télégraphie à Paris pour insister sur la nécessité d'envoyer des troupes en Haute-Silésie. C'est le moment où, par un comble d'audace, les Allemands se plaignent, près de la Conférence, des troubles suscités en cette région même, « du fait des Polonais »! Le moment aussi, où, pour lutter contre l'inévitable, ils proposent l'indépendance de la Haute-Silésie, Etat tampon, sorte de Belgique entre Pologne et Allemagne [2]. C'est oublier qu'il existe un traité de Versailles. A la même heure, 200.000 Allemands sont concentrés sur la frontière silésienne, avec tous les moyens de poursuite. On organise à Berlin un corps de « cosaques allemands », étranges soldats qui s'adonneraient à la culture en Haute-Silésie, et, après le plébiscite, constitueraient en ce pays un effectif de laboureurs armés.

1. Et, Basiles savants, ils répandent le bruit que le mouvement communiste est suscité par les Polonais. La grève générale en Haute-Silésie a été organisée par des Spartakistes allemands, dès novembre 1918.

2. Belgique de l'Est, fut-il dit exactement à Weimar (voir chapitre XIV : Les Intrigues allemandes en Pologne).

reprises aux Allemands qui les avaient volées jadis, redeviennent l'objet de leurs convoitises. Voyons, sans prétendre écrire l'histoire de ces combats germano-polonais, comment les Allemands tentèrent, et en dehors de tous autres moyens, de mettre en échec, *manu militari*, le texte solennel du 28 juin 1919.

En décembre 1918, les Alliés se réjouissaient. Sous peu, les provinces polonaises de Prusse allaient être occupées par les Polonais, voire, par les Alliés venus à leur aide[1]. « Dantzig, dit-on, sera le port naturel, historique, légitime de la Pologne ». Mais il faut déchanter et pour bien des raisons. La question Dantzig fait, à la Conférence, l'objet de maints débats infiniment obscurs[2]. De mars à août 1919, les Allemands Hœrsing et Hoffmann occupent la Haute-Silésie, y fomentent des troubles et refusent d'évacuer. La patience de la population polonaise est à bout. A Berlin, les négociations germano-polonaises sont rompues. Le Conseil suprême, à Paris, prétend mettre fin aux intrigues allemandes en Silésie. Il est bien temps ! La vie économique y est profondément désorganisée. On découvre que, pour fausser le plébiscite, les Allemands ont projeté d'y faire participer une partie de leurs troupes, habillées en vêtements civils. (Ils feront beaucoup mieux encore quand s'ouvriront les urnes, ainsi que nous le relaterons en notre tome II). Ils ont aussi le projet de faire attaquer la Pologne par Trotzky, pour se la faire restituer plus tard.

L'Entente s'attarde en de maladroites lenteurs. L'Allemagne a envoyé plus de 100.000 soldats en Haute-Silésie. Les Alliés, pour rétablir l'ordre, occuperont-ils le pays ? L'envahisseur, casuiste, proteste en citant le traité : « Nous invoquerons ce traité. Il prévoit l'occupation pour protéger le plébiscite, *seulement après la ratification*. La Haute-Silésie est encore à nous ». En attendant, les Allemands « nettoient » — c'est leur expression même, — les villes et bourgades. C'est dire qu'ils tuent

1. Prusse occidentale. Mazourie, Posnanie, Haute-Silésie : 80.000 kilomètres carrés. Six millions et demi d'habitants dont, selon les statistiques, les deux tiers polonais.

2. On a vu, par ailleurs, page 206, que Dantzig fut internationalisée sur le désir des Etats-Unis à la Conférence.

CHAPITRE XV

L'ESPRIT DE CONQUÊTE A L'EST

Les Allemands, pendant la guerre et aux beaux jours de leurs succès, avaient pensé dévorer le monde. On comprend qu'il dût leur coûter de lire dans le traité l'obligation de renoncer à ce bel espoir. Aussi ne purent-ils, en un matin, se décider à évacuer les terres conquises. Au début d'août, il faut bien reconnaître que loin de vider la place, ils renforcent leur occupation dans les provinces baltiques. Les ordres apparemment donnés par le Reichstag sont sabotés par les autorités militaires. Avec un sans-gêne parfait, les bureaux de recrutement poursuivent leur besogne. La Prusse orientale envoie des troupes en Courlande. « Le budget militaire est exactement le même que celui du temps de guerre (déclaration du socialiste minoritaire Haase). Les visées allemandes restent les mêmes pour la Livonie, l'Esthonie. L'état de siège est proclamé par les Allemands dans toute la Lettonie, mais les astucieux occupants déclarent que c'est pour faciliter le déplacement des troupes qui doivent attaquer les Bolcheviki. Le *Lokal Anzeiger* proteste contre la suppression des journaux allemands, excitateurs de l'opinion lettonienne.

Les « champs de bataille » lettons, courlandais, esthoniens et autres sont étudiés en d'autres pages. Ils auraient pu servir ici de cadre à cet *esprit de conquête* qui nous préoccupe. Toutefois, pour la clarté du sujet, nous croyons devoir scinder les faits, reporter le lecteur aux chapitres relatifs à l'action allemande en pays russe, en Pologne, et envisager, en soi, la question silésienne. Conquête en effet, puisqu'aux termes du traité, ces terres

aperçoit, que cette fois encore, son rêve était prématuré. Ce n'est pas l'acuité d'un nouveau conflit surgi entre Pologne et Lithuanie qui favorisera ses ténébreuses ambitions. Elle attendra donc, car elle sait attendre.

---

espère toujours. Polonais et Russes négocient la paix, mais la guerre continue. Qui sait si quelque retour de fortune ne renversera pas les arcs de triomphe de Varsovie et ne ramènera pas les Rouges au cœur même du pays qui vient de leur échapper? Les Soviets n'ont pas renoncé. Le 15 septembre, le Conseil suprême révolutionnaire proclame : « Tous les ennemis de la République sont battus. Il ne reste plus que la Pologne. L'armée rouge est, à l'heure actuelle, la force la plus puissante de l'univers. Nous devons écraser la Pologne et nous l'écraserons ». On se berce donc d'un suprême espoir à Berlin et dans toute la Germanie. Mais c'est la conférence de Riga. Elle est lente en ses développements, tortueuse en ses débats. Le Russe Joffe la « fait traîner »; aura-t-il le temps de différer la solution au point de permettre à Trotzky, intriguant en Lithuanie, paraît-il, d'organiser une nouvelle offensive? A tout hasard, le délégué de Petrograd demande, contre toute vraisemblance, le désarmement de tous les Polonais. C'est pour énerver Varsovie et rompre les écluses, sans doute. Les combats recommencés, on jouera la chance : et cela vaut mieux que l'acceptation de la défaite. Pour profiter des événements de demain, les Allemands massent 40.000 hommes de troupes régulières sur leur frontière polonaise. Mais la Pologne, toute conciliante qu'elle soit, maintient son droit. Elle désire une paix d'entente qui soit aussi une paix sans surprise. Les Allemands de Lithuanie intriguent, entravent les pourparlers qui visent un accord, — enfin ! — entre Polonais et Lithuaniens.

Au moment où s'ouvre la Conférence de Bruxelles, le canon tonne encore dans l'Est européen. On sait seulement que le dialogue de Riga se fait moins aigre : « La Russie renoncerait au désarmement et à la démobilisation des forces polonaises » (Le *Temps*, 25 septembre). A dire vrai, Moscou a besoin d'une paix immédiate. Wrangel menace le bolchevisme par le Sud. Et partout en Russie, trop d'indices dénoncent une évidente lassitude populaire, un esprit de rébellion contre un gouvernement dont les rigueurs exaspèrent et dont l'administration affame la nation. Joffe cherche à composer au mieux avec les périls les plus pressants. L'Allemagne

aboie et injurie sans mesure. Toute la presse conservatrice exulte à la pensée que la Pologne va périr[1]. On espère tous les bonheurs, toutes les revanches. L'idée de la coopération russo-prussienne contre l'Ouest reprend singulièrement corps. On en oublie presque la bolchevisation éventuelle. On répète très haut que le gouvernement ne laissera rien passer qui soit destiné à l'armée polonaise. Dans quelques jours peut-être, on va saisir la voie ferrée Dantzig-Varsovie, s'embusquer dans les forêts mazuriennes. Quelles perspectives admirables ! On va partager la Pologne !! « Remarquez bien que nous sommes neutres ! » déclare solennellement le ministre von Simons, le 26 juillet, à un rédacteur du *Journal de huit heures du soir* (Berlin). Mais quel prudent esprit prophétique l'inspire, lorsque, le 5 août, il dit à un autre journaliste : « Qui sait si les troupes polonaises ne remporteront pas leur victoire de la Marne ? » C'est pendant son congé de vacances que les faits lui donneront raison. En son absence, Berlin prête l'oreille aux rumeurs de la guerre, et dit encore : « Si les Russes prenaient pied dans l'Allemagne du Nord, ils lèveraient facilement plusieurs millions d'Allemands qui marcheraient vers le Rhin »[2]. On assure que, vainqueurs, les Russes vont reconstituer la frontière de 1914. On reparle du traité secret russo-allemand. Le 16 août, Trotzky a eu à Protzken[3] une entrevue avec des officiers d'état-major allemand. Des bandes prussiennes passent la frontière polonaise... Trop tard. Les Russes sont bousculés et s'éloignent en déroute. Leur troupeau débandé entre en Allemagne : occasion excellente d'augmenter le nombre des troupes, en vue de garder ces indésirables (septembre). Plus que jamais, on arrête les denrées alimentaires et le matériel envoyé par les Alliés aux Polonais. L'Entente proteste ? On continue. Après les trains pillés à Erfurth, on arrête un vapeur dans le canal de Kiel, acte qui constitue une nouvelle infraction au traité (art. 380). Et l'on

1. On ne cache plus le dessein de recouvrer les anciennes frontières polonaises et de rétablir le contact direct avec la Russie.

2. A. de Guillerville. Le *Temps*, 18 août 1920.

3. Voir, à ce propos, un curieux épisode de notre roman *Réincarné*, pages 239 et suivantes.

tualité, elle a cherché là un contact direct avec les Bolcheviki. Le résultat ne se fait pas attendre : le 3 août, dans le territoire de Marienwerder un effectif polonais est, sans provocation, attaqué par la foule. Ce ne pourrait être qu'un début. Semaine sur semaine, le gouvernement allemand va renforcer les garnisons en Prusse orientale. Sur place, on crée de suspectes « organisations de défense contre les Bolcheviki », encore que toute la population civile devrait être désarmée, selon la lettre du traité. Et c'est l'invasion des Rouges bousculés et vaincus par la Pologne : on les interne, si l'on peut ainsi qualifier l'acte de leur laisser une liberté presque absolue, y compris celle de se sauver par la Lithuanie.

*
* *

Mises à jour les questions « Dantzig » et « Prusse orientale »[1], nous nous retrouvons, en ce qui concerne l'attitude générale de l'Allemagne, à cette journée de mars où, il y a quelques pages, nous avons vu des soldats du Reich accueillir à coups de fusils des soldats polonais, dans la gare de Hohenstein. La lutte armée russo-polonaise va entrer en pleine crise et, comme nous l'avons déjà signalé, pendant la période des combats hésitants, l'Allemagne va répéter sur tous les tons qu'elle tient à rester neutre, encore qu'elle agisse plus ou moins secrètement en ennemie jurée du Polonais. En juin, en juillet, elle porte d'importants effectifs sur la frontière polonaise nord. Sitôt l'occasion opportune, ils tendront la main aux Lithuaniens. Memel a son bureau de recrutement clandestin et envoie des hommes et des officiers en Lithuanie. De Laugszargen partent des munitions et des armes. Les 11ᵉ et 12ᵉ régiments lithuaniens sont à Wilkomierg, revêtus d'uniformes allemands. Trois autres régiments lithuaniens, à Swleciany, sont instruits à l'allemande. Des trains blindés attendent à Szawle : l'équipage en est allemand, 300 officiers du Reich servent dans l'armée lithuanienne en juillet. On est si fort et si disposé à « marcher » à la fin du mois, qu'à Spa, Hugo Stinnes

1. La question « Teschen » est reportée au chapitre XX relatif aux événements de la République Tchéco-Slovaque.

Nous n'avons pu que la suivre épisodiquement, et quelques notes brèves pourront la remettre au point, ici même, entre mai et septembre 1920. C'est vers le 15 mai que la presse européenne enregistre la rumeur d'une mobilisation secrète des troupes en Prusse orientale. « Il s'agirait, dit-on, d'une attaque simultanée de l'Allemagne, de la Lithuanie et des Bolcheviki contre la Pologne ». L'Allemagne souhaite assurément, mais n'osera pas ce geste hardi : elle se contentera de laisser faire. Déjà, elle trouve une suffisante occupation à intriguer contre le plébiscite. En Mazurie et Warmie (Prusse orientale polonaïse), les autorités redoublent de violence, concentrent des régiments, terrorisent la population, arrachent les drapeaux des milices locales mixtes. En juin, il y a, en Prusse orientale, cinq *brigades*, constituées en réalité comme des *divisions*, plus deux groupes de *Sicherheitspolizei*, sans compter une masse de volontaires et de soldats camouflés dans les fermes : au total, 100.000 hommes, encadrés par les troupes de Poméranie, de Francfort-sur-Oder et de Silésie, par l'armée de Lithuanie fournie de 80.000 fusils venus d'Allemagne. En juillet, la terreur augmente, on lance des grenades dans les locaux des associations polonaises, on pavoise aux couleurs impériales. On enrôle, autour de Kœnigberg, un grand nombre d'éléments russes (antibolcheviki). Et le plébiscite a lieu, le 11 juillet : les listes des votants ont été sinistrement truquées. Le gouvernement polonais déclare (15 juillet) ne pouvoir accepter les résultats de si évidentes manœuvres. Devant les urnes, nombre de bulletins de vote polonais ont été ostensiblement remplacés par des bulletins allemands. Ecœurée, la masse de la population polonaise s'est abstenue. Les Allemands ont fait voter les morts : l'Allemagne ne voulait, à aucun prix, lâcher la région des lacs mazuriens. Son coup de force vient de lui ouvrir de larges horizons. Tandis qu'elle se réjouit, les Polonais, face aux Russes, sont dans la plus dangereuse situation militaire (20 juillet). Audacieuse, au spectacle de l'avance des Rouges, elle demande à l'Entente de ratifier le geste de précaution qu'elle vient de faire en envoyant des troupes du Reich à la frontière du territoire d'Allenstein. A toute éven-

« Ville libre ». Le parti national du peuple allemand y est en majorité et le parti démocratique allemand le renforce[1]. Ce Parlement ouvrira le 16 juin, sous la présidence du haut-commissaire britannique, Sir Reginald Tower. L'examen du projet de Constitution aura lieu en juillet et août. Le 30 juillet, des troubles éclateront : le bourgmestre est obligé d'annoncer qu'il va diminuer les impôts. Autre cause d'agitation : les ouvriers du port refusent de décharger des munitions pour les Polonais, et les cheminots polonais décident de boycotter Dantzig. De jour en jour, la ville est le théâtre de violents excès. Sir Tower est le premier à interdire l'entrée du port aux navires qui apportent des munitions à la Pologne (août). Impuissant à maintenir l'ordre, il réclame un contingent anglo-franco-italien (à prélever sur les troupes des territoires plébiscitaires de Prusse). Cette seule menace suffit-elle à décider les dockers allemands? Le 6 septembre, ils commencent à décharger les navires de munitions qui attendent au large. « L'attitude hostile de Dantzig, déclare le sous-secrétaire d'Etat des Affaires étrangères du cabinet de Varsovie, résulte des manœuvres de Berlin. Nombre d'hommes politiques allemands ont déclaré que le *corridor polonais* doit être comblé, et Dantzig rendu à l'Allemagne. En attendant, les pangermanistes de Dantzig utilisent le statut de la ville libre comme une machine de guerre contre la Pologne. Entre autres infractions, une dépêche de Varsovie (10 septembre) signale celle-ci : « L'article 9 du projet déclare que la ville dirigera elle-même sa politique extérieure et protégera ses nationaux à l'étranger. Or l'article 104, paragraphe 6, du traité de Versailles stipule que c'est au gouvernement polonais qu'appartient la conduite des affaires extérieures de Dantzig ».

Il y a la « question de Haute-Silésie » si intimement liée aux questions polonaises. Mais on verra que nous avons cru bien faire en en reportant l'étude dans le chapitre consacré à l' « Esprit de conquête chez les Allemands ». Il existe aussi une grave « question de la Prusse orientale », très en connexion avec les affaires polonaises.

1. Voix : conservateurs : 34; socialistes majoritaires : 19 ; indépendants : 21 union économique : 12 ; centre : 17 ; démocrates 10 ; Polonais : 7.

veulent faire la paix sans les Alliés et continuer la guerre, tant qu'il leur plaira. Une délégation polonaise part pour Minsk où elle va essayer d'engager un entretien effectif avec la Russie[1]. Le 12 août, le conseil des ministres polonais publie sa proclamation : « La Patrie est en danger. La proposition d'armistice a été rejetée... Le gouvernement est décidé à défendre chaque pouce de la terre natale. Aux armes, Polonais ! »

La contre-offensive se rue aussitôt sur les armées de Lénine-Trotzky, conformément aux plans du général Weygand. Le 17 août, la situation est améliorée. Le lendemain, les Rouges commencent une retraite précipitée ; la voie ferrée de Dantzig est dégagée ; la ligne du Bug est rétablie. La Pologne sera sauvée : c'est le désastre bolcheviste, confirmé le 25 août[2]. Dans la première quinzaine de septembre, les succès polonais s'affirment encore. Mais que vaut l'avenir? Vingt divisions russes, dit-on, se massent dans la direction de Grodno et à la première bataille où les Russes sembleraient se ressaisir, la Lithuanie oublierait vite son acceptation d'une paix d'accommodement.

*
* *

Dans un autre ordre de faits, la « question de Dantzig » reste brûlante. Nous l'avons laissée dans le plus profond désordre, au début de mai 1920. C'est le 2 mai que 4.000 polonais, à Dantzig même, protestent contre « l'assassinat des soldats polonais par la police de sûreté *allemande* ». Cette police de sûreté, organisée par les dirigeants de Berlin à la barbe des commissaires alliés, est, de fait, une formation militaire régulière, sous l'obédience de la municipalité allemande de Dantzig : elle est pourvue de tout un attirail de guerre. Le 17 mai, ont lieu les élections de l'assemblée constituante de la

1. C'est à ce moment que le gouvernement français reconnaît comme gouvernement de fait le gouvernement du général Wrangel, dans le sud de la Russie (11 août).

2. Les Lithuaniens continuent à harceler les Polonais. Ils ne commenceront à négocier pour la paix, sur le thème d'une rectification de frontières, qu'après l'offre d'arbitrage faite par la Pologne, le 6 septembre. C'est, du reste, une sorte de feinte. Ils couvrent, de leurs troupes, la retraite des Rouges (le 10 septembre, le gouvernement russe a ratifié le traité avec la Lithuanie).

front. Le général polonais Haller prend le commandement d'un corps de volontaires, les Bolcheviki passent la Bérésina et la Dvina. Voilà les armées de Pologne sur leurs positions du 25 avril. La Lithuanie et les Soviets signent un accord à Moscou[1]. Le 12 juillet, l'ennemi est près de Minsk. Les Alliés ont, en vain, proposé un armistice aux Soviets. Minsk tombe. Le 16, on publie que la Pologne accepte les conditions d'armistice posées par M. Lloyd George[2]. Mais la guerre continue, et les Bolcheviki vont formuler de dures conditions. L'invasion rouge se développe : les Soviets ne sont point pressés de traiter. Le 21, ils refusent l'armistice tel qu'il est conçu par Londres. Le 23, l'armée russe est à 175 kilomètres de Varsovie : le gouvernement polonais propose la cessation immédiate des hostilités[3]. Moscou feint d'accepter d'entrer en pourparlers et pousse ses armées vers Varsovie. Le front polonais tente et réussit presque un rétablissement. Et soudain, les Russes se montrent impatients de « causer ». Ils démasquent leur jeu : à les entendre, un gouvernement soviétique devra être institué en Pologne. Et pour appuyer leurs dires, ils attaquent, le 27, sur tout le front. Recul des Polonais : un de leurs détachements est repoussé en Allemagne (30 juillet). C'est dire que les Bolcheviki sont à la frontière du Reich. Par une nouvelle manœuvre dilatoire, Moscou, ambigu, tergiverse, interrompt les pourparlers[4]. Le 5 août, les nouvelles sont particulièrement graves. Les troupes rouges ont forcé le passage du Bug et menacent le chemin de fer Dantzig-Varsovie. L'évacuation de la capitale est envisagée. La Pologne va être isolée de la mer. Pourtant elle déclare : « Je veux bien traiter, mais ne pas capituler. Le 6 août, le général français Weygand prend en main le commandement suprême. Invités par l'Angleterre à en terminer, les Soviets signifient qu'ils

1. La Lithuanie déclare qu'elle aiderait les Polonais contre les Rouges si la Pologne consentait à lui abandonner Vilna.

2. Ces conditions provoquent en Pologne une profonde consternation.

3. Radiotélégramme envoyé à Moscou, le 23, par le chef de l'Etat-major Rozwadowski.

4. Radio russe du 3 août, où l'on prétend vouloir négocier la *paix* et non l'*armistice*.

violence. Les formations militaires prussiennes, nullement licenciées malgré le traité, se livrent à toutes les exactions. Le conseil des ministres polonais songe à demander à l'Entente d'avoir l'énergie de supprimer le plébiscite *sine die*, et de rendre tous ses droits à la population polonaise. Jusqu'à ce jour, les menées des pangermanistes pour fausser la délimitation de la frontière ont échoué. Mais ils sont loin de désarmer et, à Dantzig, leurs menées sont acharnées.

Ils remportent une victoire, le 25 avril, par la convention postale et ferroviaire établie entre le gouvernement polonais et le représentant de la ville libre de Dantzig. Désormais, cette cité est reliée directement avec Berlin et Kœnigsberg, sans que les autorités polonaises aient le droit de contrôle sur le trafic des voyageurs et des marchandises. Par contre, les trains polonais n'auront le droit de pénétrer sur le territoire de Dantzig qu'en changeant de locomotive et de personnel.

Fait capital et dont les conséquences seront grandes : les Polonais engagent l'offensive sur un front de 300 kilomètres. Ne prennent-ils pas, en voulant lutter pour la civilisation d'Occident, des responsabilités au-dessus de leurs forces? Le 7 mai, ils seront à Kiev. Entreprise hasardeuse; geste quasi désespéré puisque l'Entente fait attendre si longtemps son aide à la Pologne. Envahir l'Ukraine est une belle prouesse, mais que sera la suite ? Faire de l'Ukraine un Etat indépendant et antibolcheviste ? C'est un assez beau rêve. Aura-t-on le loisir de le réaliser ? N'est-ce pas, par ailleurs, favoriser un accord germano-russe ? La pente est glissante.

Tout à la joie de l'heure, Pilsudski le polonais et Petliura l'ukrainien s'embrassent, sous l'aigle blanc vainqueur. On s'adore, alors qu'on s'entre-déchirait naguère[1]. Mais après diverses alternatives, les Bolcheviki rentrent à Kiev, dans la deuxième semaine de juin. La Pologne doit appeler de jeunes recrues sous les drapeaux (23 juin). La lutte s'intensifie, le pays est en danger; les Rouges vont forcer ses frontières. L'Entente laisse faire. Le 6 juillet, l'offensive russe se déclanche sur un large

1. Pilsudski réclamait encore à l'Ukraine les frontières polonaises de 1772, par un télégramme du 19 mars 1920.

d'attarder le plus possible à Dantzig 8.000 hommes, à Marienwerder 18.000 hommes, à Allenstein 3.000 hommes, à Memel 1.800 hommes; c'est de laisser partout des fonctionnaires sans charges « pour maintenir la tradition allemande dans une province qui a profité de tous les avantages de la culture germanique »[1]. Avant de quitter Thorn, il incendie les casernes, le 15 janvier 1920. En s'éloignant, il emporte d'énormes provisions réquisitionnées chez les paysans. Ce n'est que contraint et forcé qu'il rend Schwetz et Neuenbourg, en Prusse occidendale, Lyck, Johansbourg, Neidenbourg, en Prusse orientale. Il se réjouit de voir l'Angleterre, au début de février, mesurer strictement, autant dire réduire à néant, sa collaboration militaire aux efforts polonais contre le bolchevisme. Il provoque des grèves, des sabotages, entre autres à Dirschau, sur la Vistule. Et il verse d'attendrissantes larmes lorsque le conseil des bourgeois, le 12 février, décide que la ville de Berlin sera marraine de la ville de Bromberg « la plus grande cité allemande incorporée à la république polonaise ». Ainsi, toutes les grandes villes de Germanie se proposent-elles d'adopter, de loin, quelques centres détachés de la « mère-patrie ».

Malgré l'évidence, un mois après, il semble encore impossible à l'Allemand d'admettre qu'il n'est plus le maître. A la station de Hohenstein, plusieurs soldats polonais se rendant en Poméranie sont arrêtés par des hommes de la *Sicherheitswehr* de Dantzig qui leur demandent de remettre leurs armes. L'incident est réglé aussitôt à coups de fusil : deux Polonais sont tués. Mieux encore, le 27 mars, les communistes de Dantzig adressent au haut commissaire allié, Sir Reginald Tower, un ultimatum demandant le retrait immédiat des troupes alliées : sinon, c'est la proclamation de la grève générale.

Un moyen d'apaiser, par force et de droit, les esprits, serait de réaliser le traité de Versailles. Cette phase de transition est dangereuse à plus d'un titre. Voilà que le plébiscite pour la Prusse orientale est ajourné au 27 juin (dépêche de Berlin du 10 avril) et jusque-là la terreur allemande va pouvoir s'exercer contre la population avec la pire

1. Proclamation du président de la province de Posen aux fonctionnaires prussiens (janvier 1920).

brées, que l'on a, en un an, organisé une armée de 500.000 hommes, et que, fût-ce au milieu d'un inextricable réseau de difficultés, on renaît et on veut revivre. Si l'Entente soutient, comme il convient, le Polonais contre l'Allemand, malgré l'adversité, une ère bénie commence[1]. L'Allemagne ! On y prophétise de grands malheurs : « La Pologne sera une plaie ouverte dans notre flanc. Mais ce plan ne réussira pas. Dieu merci, nos bataillons sont nombreux sur notre frontière orientale et ils sont prêts d'entrer en action »[2]. Pratique et positif, l'Allemand vole, à Dantzig, 12 millions de marchandises américaines destinées aux Polonais. Il envoie à Paris, comme conseiller technique de la délégation allemande, le sieur Sahm, ex-bourgmestre de Dantzig et pangermaniste notoire. Dans « l'Etat libre de Dantzig » — cette immense faute wilsonienne, — le Prussien pousse ses tranchées et place ses grenades, à toute attente. Il prépare des arguments retors pour le lendemain du traité, alors que l'on fixera définitivement la frontière de la ville libre. Il sait bien qu'à certains titres la Pologne n'a pas tort d'être mécontente de ses « libérateurs », et qu'elle est jalouse de la large part de gâteau taillée à la Tchéco-Slovaquie. Il n'ignore pas qu'elle est blessée de voir organiser les plébiscites en des territoires qu'elle estime foncièrement polonais. Il la sait irritée notamment du plébiscite haut-silésien, injure à l'histoire et aux chiffres, puisque, — on l'assure au moins en Pologne, — 1.260.000 Polonais se trouvent là en présence de 650.000 Allemands[3].

Oui, l'Allemand débouté garde bien des raisons d'espérer que l'avenir, là comme ailleurs, le vengera du présent : et il ne perd pas de vue cet horizon lointain. Sa besogne actuelle, c'est d'embrouiller les plébiscites, c'est de protester contre l' « excessif » envoi des troupes dans les zones occupées par les Alliés, c'est de faire protéger ses pillards par ses derniers gendarmes, c'est

1. « Il faut que la Pologne soit grande et forte afin de pouvoir se défendre Si on l'a reconstituée par commisération pour ne la rétablir que dans les limites de l'éphémère duché de Varsovie, il serait préférable qu'elle n'existât pas » (Déclaration de Polonais rapportée par le *Temps* du 24 décembre 1919).

2. *Schlessiche Zeitung*.

3. « On hésite à libérer nos frères, dit un mémoire polonais, alors qu'on affranchit de la tyrannie tudesque les nègres des colonies allemandes ».

tente l'administration de la ville de Dantzig (fin octobre 1919)[1], alors que Sir Reginald Tower y est nommé haut commissaire des Alliés. La France eût préféré l'attribution pure et simple à la Pologne, mais on sait que l'internationalisation de la ville avait été exigée par M. Wilson. Au moins est-il entendu, au Conseil suprême du 4 novembre, que le plébiscite haut-silésien sera contrôlé par nous, la Grande-Bretagne tenant le même office en Prusse orientale, l'Italie en Prusse occidentale, et les Etats-Unis dans le district de Teschen, la France faisant l'intérim jusqu'à la ratification du traité par l'Amérique[2]. Jusqu'alors, toutes les questions en suspens entre la Pologne, l'Allemagne et Dantzig seront réglées, en des conférences, à Paris même. C'est de là qu'est partie la décision du Conseil suprême d'attribuer à la Pologne un mandat pour l'administration de la Galicie pendant vingt-cinq années (en fin décembre, ce délai sera prolongé sans limitation de durée).

En grinçant des dents, les Allemands des territoires cédés à la Pologne apprennent, le 3 décembre, que leurs troupes devront commencer leur retraite le septième jour après la signature du protocole de ratification du traité de paix. Les délais d'exécution sont de dix-neuf jours pour la Prusse orientale et occidentale, de trois jours pour la Pologne et la Silésie. Si donc les pangermanistes silésiens prétendent mener à bien certain complot monarchiste dont on croit avoir découvert les fils, tirés par Ludendorff (?), ils n'ont pas une minute à perdre. D'heure en heure, les troupes de l'Entente arrivent en Warmie, Mazurie, Prusse orientale et Haute-Silésie (5 décembre). Et la population polonaise les acclame. Les frontières sont encore incertaines, le travail national est entravé, les difficultés administratives sont innombrables, les litiges plus nombreux encore, mais un fait est certain, c'est qu'il n'y a plus trois Pologues démem-

1. Après mille atermoiements, les Allemands ne quitteront définitivement Dantzig qu'en février 1920.

2. Le plébiscite dans le district de Teschen devait avoir lieu dans les trois mois suivant la notification faite aux deux gouvernements polonais et tchèque. Cette obligation conduisait à faire le plébiscite avant le 31 décembre 1919. On décida, vu l'impossibilité, que le plébiscite n'aurait lieu qu'après une nouvelle notification aux gouvernements intéressés.

épuisée : intérieurement, elle souffre de très graves questions agraires et sociales. Sur ses frontières, elle s'est battue âprement. Depuis le début de septembre, elle a tenu tête aux bolcheviki, devant Dwinsk, sur la Dvina, contre la cinquième armée rouge, à Kraslawska, à Polock, Borysow, Bobrujsk. Le soldat polonais est las d'être héroïque. Le gouvernement polonais doit faire face à mille ruses : les Allemands lui proposent, aux derniers jours d'octobre, l'étude d'une rectification de frontières, à l'amiable. Il refuse. Alors le pillage des provinces polonaises s'accentue. On devine trop, en Allemagne, les événements inéluctables : « Dantzig deviendra une ville polonaise, déclare amèrement le comte Westarp, chef des pangermanistes. Le plébiscite en Haute-Silésie sera désastreux pour nous. Nous n'avons qu'un recours : la force ! »

« Ceci est facile à dire », commentaient sans doute ses auditeurs, en serrant des poings désarmés. Tout au plus, le chancelier d'Allemagne peut-il, en termes pressants, objurguer les Allemands des territoires plébiscitaires de faire l'impossible pour leur « maintien en possession allemande ». Tout au plus élève-t-on à 150.000 hommes le chiffre des troupes du Reich groupées dans ces territoires : on y renforce l'état de siège, on y interdit les meetings, on brise toute campagne pro-polonaise. On dit que, au lendemain du plébiscite et quelle que soit son issue, *les Allemands resteront là.* On persécute, on emprisonne. En Haute-Silésie, on prétend procéder — et on procédera le 9 novembre — à des élections municipales avant l'arrivée de la Commission chargée d'organiser le plébiscite[1]. Ebert appelle cette contrée « le plus précieux joyau du trésor national allemand ». A tort, on accuse les Polonais de provoquer des troubles. L'argent de la corruption circule ouvertement.

Il faut bien pourtant que l'Allemagne remette à l'En-

1. Ce fut un échec presque complet des mesures de pression du ministre prussien Heine et de ses agitateurs syndicalistes. Les électeurs polonais remportent une victoire indiscutable dans les campagnes. Le gouvernement allemand avait prétendu que l'annexe de l'article 88 ne lui interdisait pas le droit de faire procéder aux élections, jusqu'à l'entrée en vigueur du traité. Le Conseil suprême déclare nulles ces élections à l'allemande. Non corrigés, les Allemands, fin novembre, organisent d'autres élections en Silésie (Klukovo, Rebiechovo).

que des pourparlers polono-allemands ont commencé, au sujet de la mise en pratique des décisions du traité ainsi que des conventions économiques entre les deux pays. Or, existe-t-il un terrain d'entente sincère ? Les Polonais ont-ils toute la liberté d'esprit et d'action qui conviendrait à une pareille tractation ? Ils sont précisément fort préoccupés par leur différend avec les Tchéco-Slovaques à propos de ce foyer d'incendie : la Silésie de Teschen. Prague et Varsovie ne sont pas d'accord. Et l'Allemagne « conserve son amour pour ses frères silésiens opprimés » (*Germania*, 11 août). En Haute-Silésie, l'intrigue allemande s'évertue plus que jamais. A Dantzig, le Prussien évacue en grognant et en emportant tout ce qu'il peut traîner avec lui. Les événements baltiques ne contribuent pas peu à troubler les pourparlers germano-polonais, si pourparlers il y a. C'est au point que, dès la première semaine d'octobre, on se questionne pour savoir si les Polonais ne vont pas entrer en action, avant qu'il soit trop tard pour agir. Comment dialoguer utilement avec les camoufleurs de Berlin ? N'ont-ils pas l'impudence de préparer une constitution pour la Pologne ? Ignorent-ils donc l'article 104 du traité ? Et mieux encore, ils proposent une armée au nouvel Etat libre ; 4.000 mercenaires recrutés parmi les « Baltiques » de von den Goltz ! Le maquillage des voix pour le prochain plébiscite est fiévreusement préparé dans les districts où le traité prévoit une consultation populaire[1]. Et, afin de couronner cette œuvre de fausseté, on construit, à Bromberg et à Graudenz, des cantonnements pour l'armée de von den Goltz quand elle reviendra de Courlande ! !

Du fait de cette intolérable situation, le budget de la jeune République — douze milliards — est dévoré pour les deux tiers par les dépenses d'ordre militaire. Non sans cynisme, à l'assemblée nationale allemande, H. Müller, ministre des Affaires étrangères, déclare que l'Allemagne « a un intérêt primordial à établir de bonnes relations avec la Pologne, sa voisine ». La voisine est

1. Dans la revue *Deutsche Aufgaben* (octobre 1919), le pasteur allemand Rauch ne se retint pas de dénoncer les coupables manœuvres de propagande de ses compatriotes en Prusse orientale soumise au plébiciste : « L'Entente, dit-il, finira par démasquer le jeu de Berlin et prendra des dispositions nécessaires pour la stricte application du plébiscite ».

contre toute emprise. Déjà, elle a pris le maximum de garanties. « La Prusse orientale, dit le ministre de la Guerre allemand, est mieux protégée que tout autre province de l'Allemagne ». La Pologne n'a ni locomotives, ni wagons, ni charbon, ni matières premières. On peut la provoquer et la heurter de front. On n'y manque pas. Déjà on se bat, on fait des prisonniers, on les maltraite à outrance. S'il faut un jour, contraint par la force, que l'Allemand renonce à la Haute-Silésie, il demandera qu'indépendante, nouvelle Belgique, cette province joue le rôle d'Etat tampon entre l'Allemagne et la Pologne. Jusqu'alors, ce sera le règne des vexations les plus violentes. On ne se retirera des pays que le couteau sur la gorge, 50 millions de tonnes de charbon, une industrie métallurgique extrêmement développée sont des atouts qu'on ne laisse pas tomber de bon gré. Jusqu'au plébiscite, on a le temps de faire expier aux Polonais leur bonne fortune. L'Entente a mille problèmes à résoudre : elle criera, mais laissera faire. La Pologne elle-même est abreuvée de soucis. Ses relations avec la Lithuanie sont surtendues. C'est encore un différend à exploiter. Toute une partie de l'ancien Etat lithuanien s'est unie à la Pologne il y a quatre siècles. Les Lithuaniens proprement dits rappellent aujourd'hui leurs frères dissidents. La fourberie germanique a, là, une excellente occasion de pêcher en eau trouble.

Pour parer au plus pressé, elle propage le bolchevisme en Pologne, organise des grèves agricoles, suscite la méfiance envers la France. Berlin tire, tour à tour et tout ensemble, les fils de cette savante machinerie. L'armée polonaise s'est en quelque sorte improvisée depuis le 11 novembre 1918. Elle a marché d'abord contre les Ruthéno-Allemands (Galicie orientale), puis contre les bolcheviki entrés en territoire polonais. Elle prétend, troisième et dur labeur, interrompre le contact entre ces bolcheviki et les Allemands. Elle attend une sérieuse collaboration des Alliés. Sont-ils en mesure de la lui fournir ? On en peut douter. Mais foncer sur les Polonais serait encore un trop franc jeu. Il est de bonne politique de paraître vouloir s'entendre avec eux : c'est de la haute ruse à la prussienne. Le 26 septembre 1919, on apprend

mands consentirent à respecter le traité, en présence d'une Pologne reconstituée. Par ailleurs (*L'esprit de conquête à l'Est*), nous observerons de plus près ce que fut l'insubordination germanique d'*un point de vue tout belliqueux*.

Notre sujet ainsi nettement réparti, nous sommes amené à attendre, en ce chapitre, la fin de l'ère des combats et le commencement de la seconde période, où, les armes ne parlant plus, les diplomates, les espions et les intrigants sans uniformes mettront en œuvre, sans aucun doute, des machinations d'un autre style.

Le fait réel, celui qui, sans plus différer, peut être retenu, c'est qu'un problème aigu est posé à l'Est. Des territoires ont été cédés par l'Allemagne. Elle répugne à les évacuer. D'autres verront leur sort réglé par des plébiscites. Il y a des lacunes, sur ces deux rubriques, au traité de Versailles. Il en résulte des abus. Des hésitations sont mises à profit par Berlin. Si l'on ne s'en tenait qu'à régler, par la ruse même, des litiges !... Mais l'on se bat. La situation est atrocement mal définie. La période est critique. L'Allemagne pille la Pologne, la vide de ses biens. Elle admet mal qu'elle doive abandonner le pays quinze jours après la ratification du traité. En août 1919, on en est aux pourparlers oiseux et fuyants. Bien vite, l'Allemand démasque son jeu. Il fausse les statistiques ethniques en Haute-Silésie, en chasse les Polonais, les oblige à partir, pour éviter les mauvais traitements, provoque des soulèvements ouvriers. Le gouvernement polonais prévient que ces vexations vont fatalement amener la guerre. Et le 21 août, elle est certaine. Les automobiles blindées attaquèrent dans la région de Janan : la Pologne va devoir se défendre, bec et ongles, en avant.

L'un des principaux griefs des Allemands est la « coupure polonaise » établie par le traité entre le Reich et la Prusse orientale, désormais isolée. On publie, vers la mi-septembre 1919, que l'Allemagne défendra ces territoires

le plus possible l'examen des manœuvres politiques allemandes et le rôle direct ou indirect des Allemands en Pologne pendant la guerre que dut soutenir ce pays contre la Russie, notamment aux jours critiques de juillet-août 1920.. Envisagée à grands traits, cette guerre prendra place ici. En en parlant, nous nous appliquerons à mettre en lumière le rôle louche de l'Allemagne, déjà signalé dans le chapitre XII où il est traité des relations ambiguës du Reich avec la Russie.

CHAPITRE XIV

LES INTRIGUES ALLEMANDES EN POLOGNE

Il eût été trop beau d'espérer voir obéir les Allemands en Pologne, après les manœuvres dont ils s'étaient rendus coupables à l'heure de la signature du traité[1]. Nous avons entendu, en juillet, le général allemand von den Borne proclamer son intention de résister, en Pologne, les armes à la main. Or, le 8 août, la délégation polonaise porte à la connaissance de la Conférence de la Paix les faits suivants : le 6, les armées polonaises, opérant en Galicie orientale, ont fait prisonniers les états-majors de deux divisions d'Ukrainiens bolcheviki. Après interrogatoire, on s'est rendu compte que la majorité des officiers bolcheviki étaient des militaires allemands en service commandé. Parmi eux figuraient : le général Grekow, le général-major Kraus, les généraux de brigade Adolf, Wolff, Tinke, Bizauz, Jackwerth, Karl, Hoffmann et Schloszer.

Alors commence une véritable « campagne de l'Est ». Nous répétons ce qui fut dit pour les provinces baltes et ce qui s'applique à toutes les entreprises d'ordre militaire menées par les Allemands ; l'étude analytique ne nous en appartient pas, notre examen ne pouvant porter que sur les moyens mis en œuvre par le vaincu pour se soustraire à la volonté du vainqueur. De fait, en ce chapitre, nous serons plus particulièrement appelé à considérer comment, *à l'exclusion des opérations à main armée*[2], les Alle-

1. Voir plus haut, chapitre II, 3e partie, page 15 : Conspiration contre la Pologne.

2. Notre méthode de division du travail nous impose évidemment de scinder

d'exportation allemand voit sa réputation baisser sur divers marchés : ses prix seraient souvent supérieurs aux prix mondiaux en général. Les litiges nés d'une mauvaise exécution des contrats sont fréquents et déjà les chambres de commerce de Scandinavie, pour parer aux inconvénients résultant de cet état de choses, penseraient à répandre des listes noires des maisons allemandes. En Hollande et en Italie, on négocie pour obtenir des juridictions arbitrales permettant de résoudre les litiges commerciaux avec les maisons allemandes. L'Espagne et les pays de langue espagnole tels que le Mexique se plaignent de la qualité des fournitures venant d'Allemagne, laissent entendre que la réputation commerciale de ce pays leur paraît compromise.

Faut-il déduire de ce texte que la guerre a exclu nos anciens ennemis du champ de la concurrence ? Ce serait s'endormir dans une sécurité décevante. Dans tous les pays neutres, à ce moment même, les Allemands préparent un effort de publicité énorme. « Les principaux exportateurs se sont réunis, dit-on, et ont confié à la société Ala, chargée de la propagande économique pendant la guerre, le soin d'éditer une revue économique publiée en six langues et répandue à des millions d'exemplaires ».

---

fut très violente : l'un des éléments de résistance était représenté par l'ex-généralissime Wille, admirateur passionné de l'Allemagne et de son armée. Le clergé rural des cantons de langue allemande avait été très « travaillé » pour faire opposition à l'adhésion.

Juillet. — La Wilhelmstrasse se réorganise : les pays y sont groupés en « cases » distinctes : germanique, latine, anglo-saxonne, australienne, slave, orientale, asiatique orientale et asiatique centrale. Désormais, tout le personnel des ambassades et consulats sera choisi par un Conseil où figureront un parlementaire, un diplomate, un économiste, un savant, un représentant de la presse et un Allemand ayant séjourné à l'étranger. — On signale que des émigrants allemands cherchent à s'installer dans les anciennes colonies du Reich ainsi que dans les colonies françaises et britanniques. Il en va de même pour les colonies des neutres.

Août. — Le Conseil fédéral suisse s'alarme de l'émigration menaçante des Allemands et des Autrichiens, et il se propose de soumettre, à l'Assemblée fédérale, des moyens pour combattre l'invasion étrangère dans le domaine économique, notamment en rompant avec le principe de la liberté d'établissement en Suisse. — Le Dr von Simons, ministre allemand des Affaires étrangères, rend visite au Président de la Confédération helvétique.

Septembre. — « En vue de reprendre le commerce avec l'étranger et de réaliser des sommes considérables, l'Allemagne envoie en Angleterre et aux Etats-Unis le surplus de ses marchandises inférieures à vil prix. Ces marchandises sont marquées comme ayant été fabriquées par des Etats neutres de l'Amérique du Sud » (Dépêche de Washington, 2 septembre). — La ville de Berne ayant des embarras d'argent, un groupe de financiers de Hambourg et de Berlin lui offre une avance de 500 millions de marks. Ainsi l'Allemagne, qui ne peut payer ses dettes, effectue avec les neutres de fructueuses opérations financières.

Octobre. — L'Office national du commerce extérieur allemand publie la note suivante :

Il résulte de diverses informations et aussi d'articles parus dans les journaux d'Allemagne que, depuis quelque temps, le commerce

tardivement et imparfaitement bridée pendant la guerre, se manifeste, dans les villes du littoral et jusqu'au fond des plus lointaines provinces[1].

Mars. — La Hollande vient de s'opposer à l'extradition de Guillaume II. L'opinion publique a été fortement suggérée dans ce sens par les progermanistes qui, inquiets de l'avenir, continuent passionnément leur campagne. — La commission des réparations invite le gouvernement du Reich à utiliser les capitaux allemands, placés en pays neutres, pour l'achat de vivres et de matières premières dont l'Allemagne a besoin. On songe, par contre, en Allemagne, à emprunter des milliards de marks, en Suisse, en Hollande et dans les pays scandinaves.

Avril. — M. Koster, le nouveau ministre des Affaires étrangères à Berlin, fait la déclaration suivante : « L'Allemagne a besoin plus que jamais de la confiance de l'étranger. La méfiance de l'étranger n'a pas toujours été injustifiée ces derniers mois ; il y a là une source de continuelles complications qui ajournent sans cesse la *revision du traité* ».

Mai. — L'Allemagne n'était jusqu'alors représentée auprès du Vatican que par le ministre de Bavière et par le chargé d'affaires de Prusse. Ce dernier devient « ambassadeur d'Allemagne ». « La République allemande veut, auprès du Vatican, lutter à armes égales avec la République française » (L'*Europe nouvelle*).

Juin. — Si les Allemands cherchent à élargir leur influence chez les neutres et à y provoquer des sympathies, par contre, chez eux, ils montrent une véritable xénophobie. Leipzig, Halle, Berlin ne font plus rien pour attirer des étudiants étrangers, et, mieux encore, les découragent s'ils veulent venir. A Leipzig, on interdit de louer des chambres aux étudiants venus de l'extérieur. — La lutte s'aigrit, en Hollande, entre les partisans et les ennemis de l'introduction de la langue française dans les écoles primaires. — La Suisse adhère à la Société des Nations à une majorité de 100.000 suffrages. L'opposition

1. Le traité passé entre la Chine et l'Allemagne et conférant à cette dernière l'exterritorialité en territoire chinois est aboli. Les Allemands en sont fort heureux. L'exterritorialité les privait du droit de posséder. L'abolition du traité les remet en puissance de posséder en Chine des propriétés immobilières et minières.

venus dans la période 1915-1918 entre le Mexique et les Etats-Unis ont tous été organisés par le président Carranza, à l'instigation de l'Allemagne. — Les agents allemands intriguent en Egypte contre l'Angleterre. — L'Allemagne publie, à Gotha (Justus Perthes, éditeur) *Wissenschaftliche Forschungsberichte* : il s'agit là d'une collection destinée à renseigner sur tout ce qui a été édité durant la guerre dans les diverses branches d'études, en notant les progrès réalisés dans toutes les sciences ; c'est de la bonne propagande intellectuelle. On fait effort pour la répandre dans les pays neutres. La culture française n'est, bien entendu, pas flattée en ces ouvrages. Dans son ouvrage sur *La Littérature française du XX[e] siècle*, par exemple, M. Vossler « démontre » que le culte de l'art pour l'art a transformé les Français en brutes. — Leipzig organise « la guerre du livre ». Elle envoie partout des livres en dépôt et non en vente ferme, et assure aux libraires neutres des crédits presque illimités.

Janvier 1920. — L'intervention allemande est manifeste dans les mouvements sinn-feiners de l'Irlande et aktivistes de Belgique. « Le néo-aktivisme a ses journaux, ses propagandistes, religieux et laïques, ses assemblées, ses ordres du jour, toute une organisation mi-apparente, mi-souterraine, néfaste vestige de l'organisation qu'avait su lui donner l'Allemagne » (G.-R. Benedictus. *L'Europe nouvelle*). — On ne peut que signaler, pour mémoire, l'intrigue allemande en Hollande, qui se continue, surtout dans l'ordre économique, et les menées germaniques au Danemark sur la question du Slesvig.

Février. — L'influence allemande, de plus en plus solidement établie depuis 1871, se cherche de nouveaux points d'appui depuis la défaite de 1918. On recommence à exploiter la prétendue immoralité de notre littérature[1]. Mais on se heurte à des obstacles imprévus : des cours de français ont été organisés dans les casernes suédoises. Les associations (Paris et Stockholm) d'*Amitié franco-suédoise* réagissent utilement. — L'intrigue allemande en Chine,

1. Une évidente désaffection de la Suède pour la France s'est manifestée depuis les premières attributions du prix Nobel. Nos écrivains et nos savants étaient tenus à l'écart, et le choix d'un Sully-Prudhomme et d'un Curie ne peut que confirmer la règle. Par contre, un Mommsen, un Hauptmann, un Paul Heyse, étaient désignés aux suffrages des académies suédoises.

à 10 millions le nombre des Allemands et des Autrichiens qui songent à se rendre dans les deux Amériques. — La Suède vote une loi restrictive pour se protéger contre ce flot. — La République argentine l'a précédée dans ce même sens. — « Les agissements des Germano-Chiliens sont une grave menace pour l'indépendance du pays qu'ils entendent mettre sous la dépendance économique et politique de l'Allemagne. La propagande de la ligue germano-chilienne est variée et habile. Elle agit par l'école, la presse, les revues et les livres, se concilie les écrivains, les journalistes, les députés, crée des banques hypothécaires pour aider les Allemands et leurs partisans, se tient en contact étroit avec les organisations pangermanistes des autres pays, et se déclare appuyée par le gouvernement allemand » (*La Tribune de Genève*). — Les placiers « hollandais » — ce sont, en réalité, des Allemands, — reparaissent sur tous les marchés du monde. Le *Journal d'Alsace et de Lorraine* publie la reproduction d'une réclame commerciale allemande faite par le moyen de la carte postale. On y voit l'Entente martelant les usines allemandes à tour de bras, avec cette légende : « L'Entente cherche à anéantir la puissance de travail allemand », et, juxtaposée à cette vignette, on en voit une autre représentant un pays couvert d'usines en plein labeur ; ce dessin est souligné d'un texte adéquat : « Mais... la puissance de travail allemand est intangible ».

Décembre. — Les capitaux allemands se réfugient de plus en plus au dehors. « L'Allemand exporte des marchandises dont le prix, au lieu d'être converti en marks ou de servir à payer quelque importation allemande, reste déposé à son compte en monnaie étrangère, dans une banque de l'étranger. » (Le *Temps*, 29 décembre). Ou bien : « Un négociant allemand achète des marchandises à l'étranger, soi-disant à destination de l'Allemagne, mais il les laisse emmagasinées à l'étranger, jusqu'à ce que le change allemand ait baissé davantage. Ensuite, il les rend à son vendeur, ou bien il les revend autrement à l'étranger, et il encaisse le bénéfice résultant de la différence du change. En ce cas, le négociant en question est intéressé à ce que le change ne s'améliore pas » (La *Germania*). — On découvre que les incidents de frontières sur-

être bien reçus. L'Allemagne n'envisage pas sans inquiétude ce formidable exode qui représente pour elle une perte d'énergie et d'argent. Elle s'efforce de diriger les émigrants vers telles contrées du monde où elle peut espérer, plus tard, créer de grandes « colonies » d'esprit purement germanique. — Des agitateurs allemands préparent en Suisse un mouvement pour l'anniversaire de la révolution russe. En ce même pays, 19 avions allemands sont introduits en fraude. — Nos ex-ennemis ont compris que le commerce extérieur des nations va devenir l'objectif premier de la politique mondiale, aussi se proposent-ils d'utiliser, à l'étranger, la presse, la propagande par les écoles, les missions, les églises de toutes confessions, les cinémas, etc.

Novembre. — On découvre que, pendant la guerre, en Ukraine, l'Allemagne a organisé un « parti-ukrainien » en répandant l'or à pleines mains. Les agents ont excité les soldats à la révolte et à la désertion. Ils ont puissamment aidé la révolution : « Ce fut la Révolution russe, et elle seule, qui nous sauva, au printemps de 1917 », avoue Ludendorff dans ses Mémoires [1]. — La propagande allemande s'intensifie en Suisse. « Les libraires de la Suisse allemande sont affiliés à la fédération des libraires allemands qui est elle-même en relation avec le service de propagande. Nombre de libraires allemands sont installés en Suisse. L'écoulement de la littérature allemande (de propagande) y est considérable. Les brochures foisonnent. La littérature « revancharde » a fait son apparition » (*Tribune de Lausanne*). « Le gouvernement allemand achète des immeubles à Davos » (*Schweitzerische Republikanische Blaetter*). — Les Allemands, résidant en Suisse, mènent une campagne ouverte pour la revision du traité. — La *Chicago Tribune* signale l'accroissement constant des émigrations allemandes vers les Etats-Unis, le Chili, la République argentine, le Pérou. On prépare aux Etats-Unis des « lois restrictives » sur l'émigration. Le président du comité d'immigration, M. Johnson, estime

1. Depuis, les intrigues allemandes en Ukraine ne cessèrent jamais. Il nous est impossible d'en suivre le détail, encore qu'il serait d'un intérêt considérable de voir avec quelle habileté les agents allemands, en France, surent tirer parti du « va-et-vient » de l'opinion, en ce qui concerne les rapports amicaux et hostiles tour à tour avec la Pologne.

allemands en Suède prend de grandes proportions : autos, chariots, camions. — Les Allemands se proposeraient de construire des fabriques de munitions à Mexico (voir chapitre *Armée*, *marine*, *aviation*).

Septembre. — Une mission allemande se rend en Argentine pour y étudier les moyens de coloniser 200.000 Allemands. — Les exportations de l'Empire en Scandinavie augmentent dans des proportions considérables. — De nombreux ouvrages allemands, relatifs à la guerre, paraissent en Suisse. — Le 30, le Conseil suprême des Alliés envisage les mesures qui pourraient être prises pour empêcher l'Allemagne de vendre son matériel aéronautique à des pays neutres.

Octobre. — Diverses personnalités allemandes s'efforcent de constituer en Suisse une grande agence internationale d'informations destinée à répandre, dans la presse étrangère, des nouvelles favorables à l'Allemagne. — Un projet d'emprunt allemand en Espagne a échoué, mais des banques allemandes y font la rafle des pesetas par un ingénieux système d'emprunt remboursable à l'aide de chèques souscrits à longs termes »[1]. « Si l'Allemagne, un jour, se déclarait insolvable, fait observer la presse financière de la Péninsule, notre trésor en serait violemment commotionné ». — Les Allemands font en Espagne une publicité intensive pour « démontrer » que leur situation économique est des plus florissantes. — C'est par centaines de mille que les Allemands songent à émigrer, notamment vers l'Argentine et le Mexique. En novembre 1919, on prévoit 200.000 départs au printemps de 1920. On estime que, pendant dix ans, des foules d'émigrants quitteront la terre natale : on parle de 500.000 annuellement. Mais pour le présent, les frais sont élevés et ce sont les meilleurs éléments de la classe moyenne qui peuvent sortir de l'Empire. Commerçants, propriétaires ruinés, artisans constituent la majorité parmi ces voyageurs. A leur intention, parmi d'autres « guides », une *Gazette des Emigrants* est publiée à Berlin. Le consulat des Etats-Unis reçoit de très nombreux visiteurs qui viennent y chercher des renseignements sur les *autres* pays où ils pourraient

1. Dans l'espoir d'une belle hausse, les Espagnols, à la date du 1er octobre 1919, avaient acheté 800 millions de marks.

CHAPITRE XIII

L'ALLEMAGNE ET LES NEUTRES

Sans prétendre enregistrer l'innombrable suite d'intrigues auxquelles se livrèrent les Allemands en pays neutres, depuis le 28 juin 1919, pour essayer d'esquiver les conditions du traité, nous mentionnerons ici les faits les plus convenables à prouver qu'hors leurs frontières, nos ex-ennemis ne cessèrent point de chercher des moyens et des appuis, dans le but d'échapper à la loi du Maître [1].

Dès *août*, la Conférence de la paix leur fait une très heureuse surprise en décidant de ne pas confisquer les propriétés allemandes en pays neutres. Cette décision est prise pour permettre à l'Allemagne de se procurer les fonds avec lesquels elle payera les importations qui lui seront nécessaires. — L'influence allemande, si grande en Espagne et au Maroc, au temps des Mannesmann, inquiète Madrid pour les lendemains de la guerre. « En acceptant les conditions du traité, l'Allemagne est convaincue que ses sujets doivent abandonner le Maroc. Si l'Espagne les rejette de sa zone, et procède à la vente de leurs biens, s'y conformeront-ils ? Si notre gouvernement les protège, le Maroc ne réclamera-il pas, et avec lui la France et ses Alliés ? Il y a là un danger qui peut s'accroître ». — Le 16 août, le Suédois Sven Hedin écrit : « La guerre est loin d'être finie. L'Allemagne n'est pas réellement vaincue. C'est vers la Russie qu'elle doit trouver son avenir. Elle deviendra alors la plus grande puissance continentale du monde ». — On signale, à la même date, que l'importation de véhicules de guerre

1. En ce relevé de faits nous suivrons l'ordre chronologique plutôt que le groupement par nations.

Moins innocents sont ces aviateurs allemands qui instruisent les Russes sur les mouvements militaires en territoire polonais (15 août, dépêche de Varsovie). Les Russes arrivant dans le « couloir » de Dantzig ont arboré le drapeau *impérial* allemand et ont déclaré que ce pays reviendrait à la Prusse. Berlin et Moscou reprennent officiellement les relations postales et télégraphiques. « La Wilhelmstrasse suit avec attention les événements de l'Est et prépare des démarches diplomatiques destinées à améliorer la situation. Si les bolchevistes prennent Varsovie et imposent un régime communiste à la Pologne, l'Allemagne devra, pour sa défense et celle de l'Europe, poser des conditions à l'Entente » (*Courrier hanovrien*). Lisez : il faudra reviser le traité de Versailles, sur les armements et le reste. C'est pour hâter ces solutions que 3.000 spartakistes de la Prusse orientale se sont joints aux Rouges et que des wagons de munitions allemandes passent la frontière, en août. Mais c'est un zèle superflu. La Pologne se redresse : le désastre des bolchevistes s'accomplit. Pour avoir trop pris de directives à Berlin, ils connaissent la défaite[1]. Il ne reste plus aux Allemands qu'à recevoir à bras ouverts les troupes rouges qui sont refoulées sur le territoire du Reich. « Des bataillons entiers sont composés d'anciens prisonniers allemands »[2]. Au reste, beaucoup de prisonniers russes repassent immédiatement, et sans en être le moins du monde empêchés, en territoire lithuanien ou russe; on les laisse vendre leurs armes à la population allemande et l'on conçoit combien cette tolérance complaisante rend problématique la question du désarmement qui, à la même heure, devrait faire l'objet des soins les plus vigilants du gouvernement du Reich, s'il ne jouait pas ouvertement partie double.

1. Certains chefs soviétiques étaient d'avis de faire la paix avec la Pologne, dès les premiers jours, mais leur voix n'avait pas été écoutée.

2. M. A de Guillerville. L'invasion bolcheviste. Le *Temps*, 30 août 1920.

qu'on ait pris des décisions définitives au sujet de la question de l'Est ». C'est dire : « La Lettonie n'est pas encore, quoi qu'on assure, détachée du corps russe ». Et il en prévient Tchitcherine, officiellement. Au Reichstag même, il dit le 2 août : « Les traités que nous conclurons avec les Etats limitrophes (de la Russie) ne peuvent pas être définitifs pour le moment ». Pour régler le sort de ces pays, il faut donc s'en remettre à la victoire des Soviets ? Jusqu'alors, ce ne sont que des accords provisoires. On sait maintenant que l'entretien avec Kopp a été significatif : l'Allemagne outillera volontiers les chemins de fer et industries russes, si les bolcheviki font le nécessaire pour couper le « couloir » qui rattache la Pologne à l'Occident. C'est là un renfort admirable pour les Soviets [1]. C'est tendre la main au bolchevisme et traduire par des faits l'aveu de Simons au Reichstag : « Versailles a abrogé nos traités avec la Russie. Nous avons les mains libres pour en conclure de nouveaux ».

« L'Allemagne trahit une seconde fois la cause de la civilisation, disait le 7 août, Curtius, du *Gaulois*, en favorisant d'une façon occulte, mais sûre, l'invasion des barbares ». — « Il était facile de deviner que l'Allemagne, dans une première période, offrirait aux Alliés ses bons offices comme rempart contre les Soviets : puis, dans une seconde, ou même simultanément, donnerait la main auxdits Soviets » (Léon Daudet, l'*Action française*, 8 août).

Il ne reste plus qu'à établir un pont russo-allemand, dont les pilotis s'enfonceront profondément dans le malheureux sol polonais, en se défendant, comme le fait Simons, d'attacher des espérances politiques à une entente germano-moscovite. Ce sont donc des questions purement économiques que viennent traiter, à Berlin et à Vienne, le 12 août, des plénipotentiaires bolchevistes [2].

1. Cet arrangement Kopp-Simons restait encore formulé sous une forme dubitative au début d'août 1920: — Victor Kopp déclare, à Copenhague, que seule l'Allemagne était capable de réorganiser la Russie. En rentrant dans son pays, il importait des projets de conventions économiques et un traité de commerce.

2. A ce moment, l'Allemagne expédie en Russie, par Reval, des quantités de machines à coudre, du matériel de tannerie, du ciment, du cuir..., et des ouvriers.

Quoi qu'il en advienne, Simons, ministre des Affaires étrangères, réitère des protestations de « neutralité complète » dans le débat armé qui affronte les Russes et les Polonais. Et, jour et nuit, le poste radiotélégraphique allemand de Nauen lance vers Petrograd des messages chiffrés.

Le 5 août, on raconte mieux encore que tous les vagues bruits dont on a amusé la galerie européenne. Il existe un traité secret germano-moscovite [1]. La Russie victorieuse s'appropriera tout ce qu'elle pourra « razzier » en Pologne, puis elle donnera à l'Allemagne ce pays vidé. L'Allemagne s'acquittera en donnant des marchandises et en fournissant de la main-d'œuvre à la Russie. Le même jour, l'Angleterre demande aux Soviets quelles sont leurs intentions vis-à-vis de la Pologne. C'est peut-être une façon très détournée de savoir les intentions de l'Allemagne vis-à-vis de la Russie. Faut-il prendre au pied de la lettre la déclaration Simons, publiée le 2 août, dans la *Gazette générale de l'Allemagne :*

> De même que l'Islam s'est heurté peu à peu aux limites qui lui étaient imposées par la structure intellectuelle des peuples occidentaux et par sa propre étroitesse religieuse, de même le bolchevisme trouvera aussi les limites ethnographiques qui lui sont naturelles. Le caractère allemand n'est pas bolcheviste. C'est seulement l'état maladif de notre population, état causé par la guerre et le blocus, qui a ouvert si largement aux idées communistes l'accès de notre organisme national.

Soit, Simons ne tient guère à être bolcheviste, mais, alors, que signifie sa politique ? (voir le chapitre : *L'Allemagne devant le traité*). Le 30 juillet, après l'acte de neutralité du 20, il lance un décret interdisant l'exportation et le transit, soit en Pologne, soit en Russie, de telles marchandises nommément désignées. Il est à remarquer que ces prohibitions sont surtout gênantes pour les Polonais, et que, les priver de chevaux, par exemple, c'est aider les Rouges. Par ailleurs, il n'accepte pas les transports militaires des Alliés à destination de Haute-Silésie. Il estime, malgré un traité formel, que les rapports de l'Allemagne et de la Lettonie « sont suspendus jusqu'à ce

1. Affirmé certain par le *Times* à cette date.

des Soviets. C'est pour sourire à Petrograd que le ministre britannique va peut-être laisser bientôt bombarder Varsovie. Il y a là des perspectives intéressantes qui compliquent l'échiquier, sans doute, mais qui font la partie bien passionnante à jouer. C'est l'heure de donner un gage au bolchevisme : on reçoit Kopp, l'envoyé de Lénine, qui vient parler d'échanges de marchandises. On suit avec intérêt les mouvements de l'armée russo-allemande du général Goutchkof — nous l'avons vue se former tout à l'heure avec le consentement tacite du gouvernement allemand. Elle « travaillera » avec l'armée lithuanienne, car les pactes d'amour balto-polonais sont déjà de vieilles lunes. Et l'on verra cette étrangeté : l'armée de réaction Goutchkof agir de pair avec l'armée des bolcheviki. Mieux encore, des nouvellistes certifient, le 22 mars, qu'un traité russo-allemand est sur le point de se conclure (coopération à l'organisation des chemins de fer, fournitures de matériel de guerre, etc...).

La guerre russo-polonaise, dès lors, prend cette forme aiguë qui devait aboutir à la « bataille de la Marne » grâce à laquelle Varsovie fut sauvée[1]. Pendant ces semaines critiques, l'Allemagne observe et manœuvre. Elle manœuvre contre les Alliés, en se faisant plus arrogante à mesure que les Polonais sont plus acculés à la défaite. Elle manœuvre vers Petrograd, par une tactique de plus en plus machiavélique. Nous la voyons le 14 juillet envoyer, de Stettin, son premier train d'émigrants allemands pour la République des soviets. D'autres suivront, avec l'autorisation du gouvernement. Ces gens vont *travailler* et une commission syndicale allemande les accompagne.

Le 25 juillet, Berlin laisse publier et télégraphier que le gouvernement va reconnaître le régime des Soviets et que les relations diplomatiques entre les deux pays seront reprises, sitôt aplanies des difficultés d'ordre secondaire. Il est à remarquer qu'au même moment, les chefs des gouvernements britannique et français se rencontrent à Boulogne pour délibérer sur la proposition de reprise des relations entre Alliés et Russie soviétique.

1. Voir les chapitres : *Les intrigues allemandes en Pologne* et *l'esprit de conquête à l'Est.*

l'ouest de la Russie? En est-on bien sûr? Rien n'est moins prouvé. A tout hasard (février), on peut fermer les yeux sur la formation, en Allemagne, d'une armée de monarchistes russo-allemands dont les officiers sont recrutés en pays baltiques et dont les soldats sont d'anciens prisonniers russes. Simultanément, il est ingénieux de négocier avec la Russie soviétique au sujet des prisonniers allemands en Russie et russes en Allemagne.

Le *coup* contre la Pologne est avoué le 20 février. Les bolcheviki déclanchent leur attaque dans le secteur de Polonia : ils sont repoussés[1], que va-t-il se produire? Il est possible que, dans quelques semaines, quelques mois, les Russes soient à Varsovie, et à la frontière allemande. Tout bien réfléchi, c'est une éventualité tolérable, malgré la crainte de l'épidémie révolutionnaire. C'est précisément de l'épidémie que l'on jouera alors pour dire aux Alliés : « Ils sont à nos portes. Voilà le *masque de la mort rouge!* Voulez-vous périr avec nous? Non? Eh bien, laissez-nous refaire notre armée ». L'armée refaite, au cas où l'Entente aurait la niaiserie de la consentir, elle se mêlerait, un soir, à l'armée russe, la ramènerait tôt à l'amour de la monarchie. Deux trônes se redresseraient d'un coup, et contre les vainqueurs, une alliance serait aussitôt cimentée. Imagination? Littérature? S'il est vrai, bien des Allemands sont romanciers en janvier 1920. D'autres, il est vrai, font des objections, sincères ou non, à la reprise des relations avec la Russie par l'Allemagne. Le *Vorwaerts* prudent (25 février) réclame que l'on observe la neutralité. Ce qui n'empêche point que le lendemain, parte pour la Russie une mission d'étude des conditions économiques du pays dont l'ancien secrétaire du ministère de l'Economie de l'Empire, Dr August Müller, est le chef[2].

Il y a encore un facteur avec lequel l'Allemagne doit savoir compter. M. Lloyd George et la Grande-Bretagne sont loin d'être ennemis de traiter avec le gouvernement

1. Une tentative de négociation pour la paix échoue : elle a été repoussée par les Polonais, malgré l'intervention pressante et claivoyante du député socialiste Liebermann, à la Diète de Varsovie, en fin février.

2. Une deuxième mission avait pour objet d'examiner la situation politique générale du pays.

les sympathies et les admirations russes. Elles sont nombreuses, puis préparer les voies de l'occupation économique pour s'y ruer le jour où, le bolchevisme écroulé, la réaction chantera victoire. Mais, pour le présent, il faut agir avec prudence. Les Soviets ont l'esprit en éveil. Ils viennent de protester (22 décembre) contre l'initiative du gouvernement allemand qui incite les prisonniers russes à s'enrôler dans les rangs de l'anti-bolchevisme, sitôt rentrés chez eux. Il faut, malgré tout, sourire aux bolchevistes, leur envoyer même des officiers allemands. Quelle politique tortueuse! D'une part, ces amabilités; d'autre part, la crainte de la contagion. Hindenburg écrit à Denikine pour lui dire que Russie et Allemagne ont des intérêts communs et devraient marcher vers les mêmes buts. Et pourtant, parlant pièces en mains, ne peut-on dire que, dans ses origines *effectives*, le bolchevisme est l'œuvre de l'Allemagne? « Il fut inoculé aux Russes pour détruire leur armée »[1].

On déteste les Polonais, mais voilà, aux premiers jours de janvier 1920, que se précise une menace russe, vers la Pologne, vers Dvinsk. Faut-il applaudir? Faut-il s'alarmer? On a toléré, mieux, on a approuvé l'équipée Bermont, car elle a entravé l'offensive Youdenitch contre Petrograd, mais c'était de bonne ruse dans un jeu tortueux. Toutefois, souhaiter le bolchevisme maître de la Pologne est un hasardeux coup de carte, encore que la haine le conseille. Les Etats baltes, la Finlande et la Pologne concluent à Helsingfors un accord que, présomptueusement, on qualifie de *définitif*. On sait ce que valent les mots dans ces sortes de contrats. Combien de temps durera cette harmonie? Bloc anti-bolcheviste à

sont les propagandistes de ces magnifiques projets. Rechberg dit en décembre 1919 à M. A. de Guillerville, correspondant du *Temps* :

« L'Allemagne serait heureuse d'être débarrassée du dangereux voisinage bolcheviste. Elle profiterait des avantages économiques recueillis pour payer ses dettes et exécuter scrupuleusement ses engagements à l'égard de ses vainqueurs. Elle se soumettrait à leurs exigences, car elle reconnaît que les Alliés peuvent l'empêcher de se relever si elle ne désarme pas leur défiance. L'Allemagne donnerait des garanties qu'elle ne veut pas exploiter des richesses naturelles russes à son profit exclusif, mais qu'elle veut loyalement partager les bénéfices de l'entreprise avec la France et l'Angleterre dans une collaboration féconde et pacifique. »

1. Maurice Schwob, *Le Phare de la Loire*, 29 décembre 1919.

allemande. — Ils prennent Mitau (21). — La « division de fer » commence à quitter la Courlande (23). — Elles activent leur retraite (26). — L'armée lithuanienne prend Radviliski (Radziwillischki) 1er décembre. — Le général Niessel établit une entente entre Lithuaniens et Allemands. Ces derniers devront abandonner tout leur matériel de guerre, s'ils veulent rentrer en Allemagne sans être harcelés. — La division de fer arrive de Courlande en Prusse occidentale polonaise et se retranche devant Thorn (3 décembre). — Des troupes allemandes se concentrent à Memel contre la volonté de la commission interalliée (10). — Pendant les dernières étapes de leur évacuation, les Allemands mettent la Lithuanie au pillage (13). — Le 18, l'évacuation est complète.

Extravagante équipée! Aventure de reîtres! L'Allemagne n'a pourtant pas besoin de ces « camps de Wallenstein » pour compliquer sa vie, mais il est écrit que le *problème russe*, sous une forme ou sous une autre, doit toujours être mêlé à ses préoccupations et à ses espoirs. Nous verrons, dans la suite des mois, ce problème évoluer, changer d'équations et d'inconnues. Il faudrait pouvoir l'étudier dans son intimité quotidienne, car il est passionnant. L'Allemagne rêve de coloniser l'ex-empire qui délire, elle rêve parfois d'appeler à son propre secours la fureur rouge, elle en a peur aussi : l'ami est dangereux, qui pourrait la sauver devant que de l'anéantir. Certes, cette psychologie sera analysée par d'autres que par nous. Notre cadre ne se prête qu'à des constats sommaires et, vraiment, nous le regrettons.

C'est la période sombre, — fin de 1919 — où Denikine et Koltchak essayent désespérément de repousser le flot qui les submergera ; c'est aussi le moment où, par avertissements réitérés, nombre d'auteurs, en pays alliés, font observer que l'Allemagne, muselée à l'Ouest, oriente sa convoitise vers l'Est. L'Empire russo-asiatique est une proie, un moyen de reconstitution, un grenier de matières premières, un client pour tous les produits du marché germain. Méthodisé par le Deutsch, le Slave deviendrait un outil merveilleux[1]. Que faire? Exploiter

1. Rathenau, Harnpohn, directeurs de l'Allgemeine Elektrizitæts-Gesellschaft, Hjalmar Schacht (National Bank), Arnold Rechberg (le grand industriel,

bardent Riga et destituent les autorités de Mitau. — L'Allemagne refuse définitivement de participer au blocus de la Russie; elle entend rester neutre : « La politique allemande, déclare Müller, ministre des Affaires étrangères, part du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays, du principe de la reconnaissance de leur droit de libre disposition ». — Les troupes allemandes retardent toujours le moment de rentrer dans leur pays. — Presque toute la presse allemande professe que l'Allemagne de demain devra s'appuyer sur la Russie. — La *Berliner Zeitung am Mittag* publie le texte d'un contrat par lequel la banque Morgan, de New-York, garantit et avance à l'entreprise germano-russe Biskupski-Bermont[1], trois cent millions de marks (?) — Que faut-il penser d'un prétendu accord intervenu le 2 novembre entre les autorités allemandes et lithuaniennes, accord qui porte sur ces trois points : établissement d'une zone neutre, la gare de Radziwillischki restant allemande pendant la durée de l'évacuation, et une commission mixte devant se réunir pour enquêter sur les incidents survenus entre les troupes allemandes et lithuaniennes? — Par message, Ebert rappelle les troupes des pays baltiques (3 novembre). — Le frère de von der Goltz est arrêté à Berlin pour avoir favorisé l'envoi de renforts à ces mêmes troupes. — La Lithuanie est traitée en pays conquis : l'Allemagne y installe des colonies militaires. — Contingents sur contingents quittent la Saxe pour aller renforcer les troupes de Bermont[2]. — 2.000 soldats passent à Tilsitt, dans la nuit du 30 octobre. « Après quelques semaines, disent-ils, nous reviendrons dans une Allemagne purifiée ». — Lénine envoie, le 14 novembre, une dépêche à Bermont qu'il appelle « mon confident ». — Bermont émet du papier-monnaie imprimé en russe et en allemand. — Il est défait entre Riga et Thorensberg : on dit qu'il va licencier « ses Allemands ». — Le cabinet esthonien démissionne (14 novembre). — Les Lettons continuent à repousser l'invasion

1. Biskupski est le chef du gouvernement ouest-russe installé à Berlin.

2. Il y a des bureaux de recrutement à Berlin, Charlottenbourg, Dœberitz, Neuruppin, etc.

en zones d'influences, entre les grandes puissances. Elle garderait les provinces baltiques (?) — Le Conseil suprême propose à l'Allemagne et aux puissances scandinaves de coopérer au blocus de la Russie soviétique[1]. « Est-ce donc notre entrée dans la Société des Nations ? » s'empresse de dire la presse germanique. « Alors, nous resterons sur la Baltique ? » insinuent les pangermanistes. « Ce serait pour l'Allemagne un nouveau statut mondial », déplore le *Times*. — Le rapatriement des troupes de von der Goltz est retardé. — Les Allemands, répondant au Conseil suprême, protestent de leur bonne volonté. Par ailleurs, ils affectent de croire que l'on a besoin d'eux pour réorganiser la Russie. — « Même pour les affaires de la Baltique, il est à espérer que l'on ne prendra plus désormais dans les négociations le ton d'un vainqueur envers un vaincu » (*Vorwaerts* : 17 octobre). — Von der Goltz écrit au colonel Bermont[2] pour lui recommander les soldats qui se sont « volontairement » rendus sous ses ordres. — L'Allemagne, répondant à la note de Foch, se déclare satisfaite de l'envoi d'une commission interalliée dans les provinces baltes. — Le gouvernement allemand désapprouve la lettre de Goltz à Bermont. — Les journaux berlinois assurent que la population lettonne de la Courlande serait heureuse de se trouver sous le régime Goltz-Bermont et qu'elle y aurait retrouvé l'ordre et la paix. — Goltz dément qu'il ait jamais été rappelé de Courlande par son gouvernement (21 octobre). — Il réitère l'affirmation que la moitié de ses troupes ont cessé d'être allemandes et sont russes. — La 22e division d'infanterie allemande de Thorn se joint à la division de fer en Courlande (24 octobre). A Berlin, on recrute toujours des troupes pour Bermont. De même, en fait-on partir des vivres et des munitions pour ravitailler les rebelles ! — « Eberhardt aurait-il réussi à décider une partie de la division de fer à rentrer en Allemagne ? (*Journal de huit heures du soir*, 26 octobre). — Les Allemands bom-

1. Tous les gouvernements neutres sont invités à collaborer à cet effort de défense mondiale : il ne peut donc être parlé d'une alliance défensive entre l'Entente et l'Allemagne (voir Annexes).

2. Bermont, ou Avoloff, ou von Westermann, baron d'origine balte, ex-capitaine dans une armée de von der Goltz : type du reître aventurier.

Alors commence une série d'actions, de manœuvres et de pourparlers que nous considérons comme de notre devoir de condenser sous une forme plus succincte que jamais. Cette folle histoire balte dure depuis le 27 août 1919 et Dieu, le Dieu des Allemands, sait seul quand elle finira. La Courlande sera-t-elle, ou non, une colonie d'émigrants allemands? L'Allemagne commencera-t-elle, par là, à coloniser la Russie? — Von der Goltz rentre à Berlin : il ne rentre plus! — « L'évacuation est en cours ». dit l'Allemagne. « C'est faux » répondent les Lettons. — Le général Bischoff, en Courlande, refuse de déposer les armes. — Von der Goltz marcherait sur Petrograd (9 octobre). — Un gouvernement ouest-russe se constitue à Berlin. — Von der Goltz est traduit devant un conseil de guerre pour refus d'obéissance. — Les Allemands attaquent Riga : le maréchal Foch va envoyer une note à Berlin. — Les enrôlements allemands pour les provinces baltes continuent. — Riga se défend : les Allemands sont arrêtés sur la Dvina. — Le Conseil suprême va renouveler le blocus. — Arrêtés devant Riga, les Allemands demandent un armistice. — Le blocus réduit des régions baltiques est établi. — Von der Goltz déclare que ses troupes ne s'en iront pas. — « La Courlande est une terre allemande! » (Commandant Goez, en un article de la *Suddeutsche Zeitung*). — « Les autorités allemandes ont avancé 18 millions pour le maintien des troupes en Lettonie » (journaux lettons). — Les troupes de Bermont occupent la moitié de Riga. — Le général Eberhardt remplace von der Goltz dans les provinces baltes. — Ses troupes reçoivent des renforts. — Riga tient toujours. — Les Lettons progressent. — La note du Conseil suprême, connue le 13 octobre, établit que : 1° l'Allemagne est responsable de la révolte militaire de Courlande et de ses conséquences; 2° les sanctions annoncées par l'ultimatum restent en vigueur; 3° les Alliés acceptent l'envoi d'une mission alliée en territoire balte. — Le gouvernement letton quitte Riga. — Les Lettons reprennent Riga (13 octobre); le général Eberhardt négocie avec eux. Bermont est en retraite. — Les Allemands ont imprudemment ouvert le feu sur la flotte alliée dans la baie de Riga. — L'Allemagne proposerait de partager la Russie

ment pourrions-nous faire revenir nos compatriotes individuellement engagés dans l'armée russe? » Hypocrite déclaration qui coïncide avec cette rumeur extraordinaire : « Von der Goltz serait prêt à entrer avec toute son armée au service de la cause nationale russe. Son premier geste serait d'enlever Petrograd aux bolcheviki ». Piège évident : le reître se cramponne, pour autant que cette nouvelle soit fondée.

Noske répond à Foch. Cette déplorable question balte, dit-il, lui cause un souci extrême. Comment peut-on douter de sa bonne foi? Mais que faire? Les insurgés ne veulent pas entendre la voix de la raison. Aura-t-on l'inhumanité d'affamer l'Allemagne qui n'en peut mais! La réponse est médiocre, et jugée telle par le Conseil des Alliés. Pour détourner l'orage, la presse allemande affirme que les troupes, cause de tout le mal, commencent à se retirer : von der Goltz lui-même dirigerait le rapatriement (?) En réalité, la plus grande partie du VIe corps a refusé de partir vers le Vaterland et s'est enrôlée dans l'armée russe commandée par le prince Ouroussoff. Le 9 octobre, on sait que le général Bischoff, commandant la division de fer, a ordonné à ses hommes de ne pas déposer les armes. « Les corps de volontaires allemands veulent remettre les pays sauvés par eux à la Russie ressuscitée[1]. Si l'Entente veut les en empêcher, c'est qu'elle se servira de ce prétexte pour atteindre le peuple allemand ». Acte de désespoir! Responsabilité effroyable! dit toute la presse germanique qui relit la récente note du maréchal français.

Le coup de théâtre éclate aussitôt : von der Goltz et Bischoff attaquent les Lettons, en direction de leur capitale, Riga. Les Lettons vont défendre la ville. L'Esthonie, dit-on, leur enverra du renfort, car déjà, numériquement inférieurs, ils reculent. L'Entente, trop bénévole, va-t-elle enfin exécuter des mesures de coercition?

1. Le lendemain, la mission allemande à Mitau se faisait remettre par le commandant en chef de l'armée russe de l'ouest une note où était exprimée la « reconnaissance de la Russie pour les services impérissables que les troupes allemandes avaient rendus à la Russie en sauvant les provinces extrêmes du péril bolcheviste. — Le même jour, von der Goltz avait l'impudence de dire : « Mes troupes ne sont pas allemandes, mais russes, mes hommes sont devenus des émigrants ».

les en persuader... Son avocat sera von der Goltz lui-même!

L'artillerie, les munitions ne cessent d'arriver à Mitau. De toute évidence, l'Allemagne veut maintenir, dans ce pays, le noyau d'une armée puissante. Les hobereaux, la haute finance servent le projet : à proprement dire, la Courlande est une citadelle d'impérialisme féodal. Von der Goltz ordonne aux autorités militaires lettones d'évacuer le pays. Les soldats allemands continuent à s'installer en Lettonie, comme légionnaires colons[1]. Ce sont autant d'avant-gardes prussiennes qui surveillent les frontières russes avant de les franchir pour exploiter les richesses de l'empire en plein chaos. Les usines Krupp transportées sur le Volga : voilà l'un des rêves du Germain. Refaire une Russie du Nord sur un plan allemand en est un autre.

Von der Goltz, plein d'assurance, menace d'expulser la mission interalliée de Courlande, alors que l'Entente somme l'Allemagne d'évacuer la Lithuanie. Noske, à Berlin, s'émeut ou feint de s'émouvoir. Il ne tolérera plus, dit-il, l'immigration militaire dans les pays baltes : c'est l'heure où de nouvelles troupes partent pour Mitau! Une sommation du maréchal Foch intervient (27 septembre). L'évacuation doit être entreprise immédiatement, sinon c'est la suspension du ravitaillement de l'Allemagne, en attendant d'autres mesures. Cette première contrainte économique portera-t-elle effet? Von der Goltz, en apparence abandonné par son gouvernement, imitera-t-il Gabriele d'Annunzio, enfermé dans Fiume, en révolte contre le sien?

L'Allemagne annonce d'abord qu'elle suspend le paiement des troupes qui refuseront d'évacuer les États baltes. Elle accepte la nomination d'une commission mixte pour surveiller l'évacuation. Von der Goltz est rappelé par son gouvernement, « puisque ses efforts pour engager les troupes à évacuer la Baltique *sont restés sans succès* » (!) Pour les décider à partir, les Lettons attaquent les Allemands. Et Berlin, pressé d'agir, gémit : « Com-

1. Primitivement, les troupes allemandes étaient restées dans le pays sous prétexte d'aider les Lettons à combattre les bolcheviki. — Le gouvernement letton refusa d'accorder le droit de cité aux envahisseurs camouflés en colons.

explique — confusément, — que le général a conclu un traité secret avec le gouvernement letton; c'est pourquoi les troupes n'auraient pas évacué la Courlande. Pour mieux conduire ses intrigues, la légation d'Allemagne se transporte de Mitau à Riga. Au jour où ils devaient en partir, les « volontaires » allemands semblent s'installer comme en pays conquis. Ils réquisitionnent, se taillent des domaines. Noske, von der Goltz prodiguent les promesses à l'Entente, mais l'état de la situation n'est nullement modifié. Plus au sud, en Lithuanie, la « formation russe » (voir chapitre *Armée*, *marine*, *aviation*), atteint 40.000 hommes dont 37.000 Allemands. Pour elle, on recrute ouvertement à Berlin : les enrôlés se disent sujets russes. En prétendant sauver le pays du danger bolcheviste, cette armée le dévore, l'épuise et le domine.

L'Entente laisse faire. Esthonie, Finlande, Lettonie, Lithuanie ont reçu, le 11 septembre, une proposition de paix de la République rouge. Les quatre provinces acceptent le dialogue préliminaire, dit-on, le 25. Quelle sera l'attitude de l'armée von der Goltz, grossie chaque jour de recrues nouvelles? « Nous signerons avec les bolcheviki, disent les Baltes, si l'Entente nous y autorise ». C'est dire à mots couverts: « Si elle nous protège contre les Allemands ». L'Entente aura-t-elle la force de décider Berlin à rappeler ces prétoriens obstinés? Von der Goltz, d'après un journal letton, aurait reçu 100 millions en Allemagne pour l'entretien de ses troupes en Courlande, sous le camouflage russe. Un général, Bischoff, dont il sera reparlé, jure que les soldats resteront dans cette province, les armes à la main. On recrute au grand jour. Tels prophètes, jugeant sur certaines apparences, estiment que l' « incident » balte n'est que le prologue d'une vaste colonisation de la Russie par l'Allemagne[1]. Le gouvernement allemand se déclare impuissant à faire revenir les soldats rebelles. Il va essayer de

1. On imprime, le 10 septembre 1919 (*Freiheit*), que le commissariat russe dé l'économie publique a proposé au gouvernement berlinois l'envoi en Prusse de 800.000 ouvriers, pour le relèvement économique du pays. La *Frankfurter Zeitung* annonce que des sociétés d'émigration ayant quinze bureaux sur le territoire germanique favorisent le départ de nombreuses familles allemandes vers diverses régions russes où des terres sont mises à la disposition des nouveau venus. — D'autre part, faut-il croire que l'Allemagne prépare en sous-main l'accession du grand-duc Cyrille Wladimirovitch au trône des tzars ?

dans les milieux dirigeants bolcheviki, ils réussissent à protéger, contre les dictateurs rouges, des familles riches et promises aux pelotons d'exécution. C'est ainsi que « la commission extraordinaire » de Petrograd vient de libérer, sur la demande de la légation allemande, près de soixante ex-fonctionnaires emprisonnés. Ces rescapés, nombreux, bénissent leurs sauveurs. Et, dans les milieux intellectuels russes, on ne se retient pas de dire que le pays devra un jour prochain son salut à l'Allemagne, professeur d'ordre et de raison.

A titre d'échange, sans doute, les bolcheviki font de la propagande théorique à Berlin. Le gouvernement ne s'alarme pas outre mesure. Les socialistes majoritaires craignaient l'épidémie de l'Est. Erzberger a démontré qu' « il faut reprendre des relations diplomatiques-économiques avec la Russie soviétique ». L'intention de ce ministre, c'est la conquête du marché russe. Flirt intéressé. Mais il n'y a pas que ces tentatives pacifiques. La Russie est en liquéfaction. On peut amorcer des rapprochements avec les Soviets et faire fusiller les Lettons. Les deux actes n'ont rien de commun, sinon qu'ils concourent également, par des voies diverses, à servir les intérêts de la nation. Donc, von der Goltz n'évacue pas la Lettonie, malgré les décisions de l'Entente, et il faudrait ici entreprendre, si un tel récit rentrait dans notre cadre, l'histoire minutieuse de cette extraordinaire campagne des provinces baltes qui aura, par ailleurs, ses historiens. En ce qui nous concerne, nous n'avons qu'à vérifier, avec soin, dans quelle proportion cette autre « guerre » aide l'Allemagne préoccupée d'éluder le traité. Il y a un lien évident entre l'action de ses troupes et son projet de « tourner » le texte de Versailles. Toute conquête peut lui être utile pour s'enrichir, pour se donner des compensations. Le pillage, le banditisme, les massacres en masse, réjouissaient la camarilla militaire, tandis que le maréchal Foch demandait à la Conférence de prendre des mesures énergiques pour faire évacuer la Lettonie. La date ultime de l'évacuation était le 30 août. Le gouvernement de Berlin, docile aux clauses du traité, en donne l'ordre. Mais les troupes refusent de revenir, et von der Goltz ne se décide point à les abandonner. On

CHAPITRE XII

L'ACTION ALLEMANDE EN RUSSIE

Lors du traité de Brest-Litovsk, l'Allemagne voyait se réaliser un grand rêve qu'avait déjà puissamment servi, avant la guerre, la pénétration de plus en plus intensive, en terre moscovite, de l'esprit germanique. La Russie tzarienne était pourrie de virus allemand. La Cour teutonnisait à qui mieux mieux. Les commerces de la patrie du *ya* prospéraient dans les capitales et les moindres villes. L'influence prussienne se manifestait de cent mille manières.

Quand vint la paix de 1919, les vaincus virent s'effondrer l'espoir qu'ils avaient de longtemps formé de faire de l'Empire slave une seconde Allemagne. Mais leur découragement ne fut que de courte durée. Les convulsions bolchevistes, le désordre, le chaos russe n'autorisaient-ils pas la renaissance du projet de conquête, sous une forme nouvelle ? « Nous sommes écrasés, pensèrent bientôt les Allemands. Soit. Pourtant l'Est nous ouvre un vaste champ d'action. Par là, nous redeviendrons les dominateurs du monde ».

On sait ce que furent les complexes coquetteries et les acoquinements clandestins de l'Allemagne et du gouvernement Lénine-Trotzky. Au moins, les admettons-nous ici comme connus, le plan de notre ouvrage ne nous permettant pas d'y insister pour le passé.

Dans le présent, ces « contacts » se continuaient sous des apparences diverses. Dès juillet, on est instruit — le journal *Rietch* de Varsovie jette le cri d'alarme — que les représentants allemands, à Petrograd et à Moscou, font tout leur possible pour éveiller les sentiments germanophiles dans la bourgeoisie russe. Grâce à leur influence

encore, mais point n'est opportun de jeter le manche après la cognée. « Des signes nombreux attestent la reprise de la vie économique de l'autre côté du Rhin. Nous avons l'impression que le peuple allemand organise une sorte de conspiration pour faire, en ce moment, le silence autour des chiffres de sa production, afin d'apitoyer l'étranger sur un sort beaucoup moins pénible, dans la réalité, que dans les descriptions qui en sont propagées à l'envi » (*La juste paix ou la vérité sur le traité de Versailles*, par M. le sénateur français R.-G. Lévy).

---

sont entrés dans le port de Hambourg. Parmi ceux-ci, 360 allemands, 65 anglais, 27 américains, 36 hollandais, 14 danois, 20 norvégiens, 3 suédois, 10 français, 3 japonais, 7 espagnols, 1 brésilien, 3 italiens, 6 belges, 1 grec et 1 russe.

Les bateaux importateurs de vivres étaient au nombre de 148 ; 86 navires livraient du fer, charbon et bois, et 323 des produits et articles divers.

Ont quitté le port pendant ce même mois : 386 vapeurs, 213 voiliers, au total, 599 navires, dont 395 allemands, 65 anglais, 22 américains, 45 hollandais, 14 danois, 21 norvégiens, 3 suédois, 9 français, 3 italiens, 5 espagnols, 2 brésiliens, 9 belges, 4 japonais, 1 grec et 1 russe.

Hambourg s'est donc ressaisi et son activité croît chaque jour davantage.

Au 16 septembre, le total du tonnage livré par l'Allemagne s'élève à 1.944.565 tonnes brutes. La répartition des navires entre les puissances bénéficiaires est en cours. Et parallèlement, nous stimulons le zèle allemand sur les autres rubriques. On insiste sur le bétail. L'ennemi ne s'est acquitté que de 72 1/2 p. 100 pour les bœufs, de 87 p. 100 pour les chèvres. Il rechigne, mais s'exécute tant bien que mal. Il a dû céder, presque dans la proportion que lui imposait le traité pour les locomotives. Nos réseaux français ont reçu au total 1.986 machines. Beaucoup ont besoin de réparations. Il faut insister et exercer une pression constante pour la fourniture du charbon promis. Tous les prétextes sont bons aux Allemands pour éluder leurs engagements : les troubles haut-silésiens, en août et septembre, leur fournissent une nouvelle occasion de lésiner. On les contraint, et ils chargent de nouveaux wagons. On ne peut pourtant pas obtenir que, depuis le 1er septembre, les livraisons à l'Entente ne soient inférieures de 20 p. 100 à celles qui furent décidées au cours de la conférence de Spa.

Somme toute, qu'est la réelle situation économique de l'Allemagne en fin septembre 1920 ? Les délégués allemands à Bruxelles viennent de dire : « Elle est désespérée ». Cependant, Bergmann, sous-secrétaire d'Etat aux Finances du Reich, les contredit : « L'Allemagne retrouve lentement le chemin de l'ordre et on y constate un renouveau de l'ancien esprit travailleur ». De fait, tout a été noirci comme à plaisir par d'acharnés pessimistes. Il n'y a pas lieu, certes, d'être bien réjoui

l'Angleterre ayant fait la police de la mer et y ayant trouvé un riche butin. Par ailleurs, nos pertes, en marine marchande, ne sont que de 8 p. 100 de l'ensemble détruit aux Alliés. C'est ainsi que, selon le régime proportionnel, nous aurions à recevoir 250.000 tonnes. Notre perte est de plus de 900.000. Tel est, en substance, le juste raisonnement qu'exposait le *Temps*, dès le 8 décembre 1919.

Pour s'acquitter, les Allemands doivent livrer les navires de 1.000 tonnes et plus, en construction dans leurs chantiers. Ils s'en défendent, en janvier 1920, par l'argument : « Nous manquons de matériaux ». Et... ils construisent des bâtiments de... 995 tonnes!

La question du partage est évoquée à la Chambre française pendant que des négociations sur ce sujet sont en cours à Londres : on souligne l'injustice dont nous allons souffrir si l'on s'en tient au thème du prorata. Notre part doit être plus belle, parce que plus équitable [1]. A vrai dire, il apparaît déjà que les exigences de nos amis ne sont plus si draconiennes. Un accord est en voie d'élaboration. Les Anglais l'ont dit : ils ne veulent pas qu'on les suppose « capables d'abuser de leur maîtrise maritime pour réclamer plus que leur dû ». Le 22 avril, l'accord est signé : sur les 500.000 tonnes de bateaux allemands et austro-hongrois que la France a en gérance, on compte 150.000 tonnes que nous aurons à rendre à l'Angleterre, mais celle-ci accepte de nous les laisser et consent à en recevoir de nous le payement par versements de sommes dues par les Allemands à la caisse des réparations. « On peut estimer à 400 millions de francs la somme dont la sortie de France a été ainsi évitée » (le *Temps*, 25 avril 1920). Pendant que les Alliés délibèrent sur ces nuances, Hambourg ne perd pas un instant, si l'on en croit le *Journal de la Marine marchande* (août 1920) :

En juillet dernier, 362 vapeurs et 195 voiliers, en tout 557 navires,

1. L'Amérique ferait un beau marché : pertes : 350.000 tonnes ; prises : 700.000. Et le Brésil. Prises : 200.000 tonnes pour *néant* de pertes. Et la France compenserait à peine le tiers de ses pertes. — Au début de mars 1920, les fédérations des capitaines au long cours et des officiers mécaniciens brevetés de la marine marchande française avaient voté un énergique ordre du jour de protestation.

conférence fixe à 1.600.000 tonnes — au lieu de 2 millions — la quantité mensuelle due à la France. Nous accorderons des avances à l'Allemagne pour le charbon livré par voie de terre.

Il y a eu la « question du bétail ». Au 31 mai 1920, nous avons reçu 6.549 chevaux, 40.720 bovidés, 67.476 ovins, 7.575 chèvres. Le traité (article 6 de l'annexe IV) nous... promet 90.000 vaches laitières, 30.000 pouliches ou juments, 100.000 brebis. On est loin de compte et par malheur, beaucoup de bestiaux allemands sont malades. Mal inconnu, disent certains. Tuberculose ou fièvre aphteuse, disent d'autres. « Sont-ils empoisonnés ? » colporte la chronique. Le premier train de bétail (moutons) était entré en France le 6 mars 1920. Il avait été précédé et fut suivi par les récriminations du gouvernement du *Reich*, protestant au nom des populations agricoles. Quant à la qualité des bêtes (bovins), il était aisé de répondre : « Nous n'en pouvons mais ! Nous avons manqué de fourrage pour les nourrir ».

La question de la flotte de commerce allemande et de sa répartition n'était pas non plus l'un des moindres casse-tête de l'Entente. Le traité, au chapitre des réparations — annexe III, — reconnaissait, pour les puissances alliées et associées, le droit au remplacement « tonneau pour tonneau, catégorie pour catégorie, de tous les navires et bateaux de commerce et de pêche perdus ou endommagés par faits de guerre ». Or nos pertes totales, — soit 11 millions et demi de tonneaux — estimation tout approximative d'ailleurs, excèdent le tonnage de la flotte commerciale allemande : 5 millions et demi de tonneaux, d'où il faut défalquer les bâtiments de moins de 1.000 tonnes brutes, et diverses autres unités. Et puis, ceux des Alliés qui ont, en temps de guerre, capturé de la flotte marchande ennemie, prétendent garder leur prise. Somme toute, il n'y a plus guère à partager que 3 millions de tonnes. Partage proportionnel aux pertes subies ? Est-ce équitable ? Non, si l'on considère que nous n'avons presque rien saisi pendant les hostilités,

lions de tonnes par an pendant les cinq premières années, et de 8 millions de tonnes pendant les cinq dernières (Annexe V, paragraphe 2 de la huitième partie du traité).

deront des produits bruts à manufacturer. La foire de Francfort, qui s'achève le 20 mai, a montré la pauvreté de la plupart des fabrications. Le manque de charbon n'est pas seul responsable de cette médiocrité industrielle.

A cette même date, commencent entre Français et Allemands les négociations économiques. Puisque l'ennemi d'hier déclare : « Pour payer il faut que je travaille », on va essayer de l'aider à tenir son engagement. C'est une expérience. Que donnera-t-elle ? Qu'apportent d'outre-Rhin MM. Deutsch (électricité), Gerhard (textiles), Kotzenberg (commerce en gros), von Weinberg (produits chimiques), et Guggenheimer[1] ? On commence le dialogue, et il semble que l'on puisse s'entendre surtout pour les industries chimiques. Les délégués allemands font deux voyages et s'en vont enfin ravis de notre bon vouloir : mais rien d'absolu ne sort de ces palabres.

C'est que, de toutes parts, des questions plus urgentes encore retiennent les esprits. Nous nous obstinons sur le fait du charbon. En d'autres pages de ce livre nous avons considéré ce problème. Retenons, tout au plus, ici, qu'avant la mise en vigueur du traité, l'Allemagne avait livré — charbon et coke —, 257.525 tonnes en septembre, 364.599 en octobre, 669.031 en novembre, 700.278 en décembre. Depuis le 10 janvier (mise en vigueur du traité), nous avons, à la date du 1er juin, reçu 5.324.094 tonnes, savoir les 1.991.433 ci-dessus, plus : janvier : 497.423, février : 604.574, mars : 605.718, avril : 660.828, mai : 964.118. Soit 1.991.433 + 3.332.661 = 5.324.004. Or, l'Allemagne nous doit 1.666.000 tonnes par mois (minimum). Au début de juillet, M. Millerand réclame, de l'Allemagne charbonnière, plus de ponctualité (conférence de Spa)[2]. Le protocole adopté à cette

1. Du côté français sont MM. Léon Lévy, directeur des Forges de Chatillon-Commentry, Laederich, filateur vosgien, E. Malhon, président du Syndicat des tissus Roubaix-Tourcoing, J. Gillet (produits chimiques lyonnais), G. Cordier, président de l'Union des syndicats de l'Electricité.

2. On nous doit : 1° 7 millions de tonnes annuelles pendant dix ans ; 2° une quantité « égale à la différence entre la production annuelle avant la guerre, des mines du Nord et du Pas-de-Calais détruites du fait de la guerre, et la production du bassin couvert par ces mines pendant l'année envisagée (également pendant dix ans) ». Cette dernière fourniture doit être au maximum de 20 mil-

homme d'État prussien. Les commerçants, pour vendre, ont négligé la prescription gouvernementale de majorer les marchandises à l'exportation. Mais depuis janvier 1920, ils se sont soumis et l'étranger doit payer des majorations qui atteignent jusqu'à 800 p. 100.

Le 16 avril 1920, le *Journal Officiel* publie un décret rétablissant la liberté commerciale avec les pays de l'Europe centrale. Il reste entendu que si les importations originaires ou en provenance de ces pays apparaissaient comme redoutables pour une de nos industries, un décret suffirait (loi du 6 mai 1916) pour relever les droits d'importation de façon à sauvegarder nos intérêts nationaux.

Pour ce qui concerne notre exportation, il faut bien le dire, ne fût-ce qu'en bref, nous sommes, pour le présent, en mauvaise posture. Nos Alliés nous ont devancés : ils avaient le champ libre, ils en ont profité. Depuis longtemps ils font des affaires directes et régulières avec l'Allemagne, alors que nous venons à peine de rétablir, entre elle et nous, les relations commerciales. Nous avons eu peur de *notre* opinion publique, et il nous en a coûté fort cher. Que reste-t-il ? Les Anglais ont emporté les marchandises les plus avantageuses. Ils ont retenu la production de beaucoup d'usines pour un an ou deux. Ils ont même prêté des capitaux pour que cette production soit activée. Par exemple, Sheffield soutient financièrement les couteliers de Solingen. Nous arrivons derniers. Les Allemands, par surcroît, interdisent à peu près toutes nos importations (Décret de prohibition, 22 mars 1920). Les dérogations confirment la règle. Cette règle est d'ailleurs une véritable violation du traité. C'est un peu une bravade : les Allemands ne la font pas absolument de gaieté de cœur puisqu'ils viennent dire à Paris qu'ils sont tout prêts à envoyer des délégués économiques pour « causer » et essayer d'élaborer un plus souple système de relations économiques. Il est sous-entendu que c'est dans l'intérêt bien ordonné du commerce allemand. Mais, il y a un obstacle : ces entretiens ne doivent pas empiéter sur les attributions de la commission des réparations, ni sur les pourparlers de Spa. Sans doute, au premier mot, les Allemands nous deman-

des voyageurs en Allemagne constatent partout une activité commerciale intense. Il y a beaucoup de « touristes d'affaires » étrangers qui viennent respirer l'air d'un marché terriblement troublé, et où il y a à glaner et à planter des jalons pour des récoltes futures. Il se fait un négoce formidable, honnête ou non, dans cette « armée des marchands », professionnels ou improvisés. L'Allemagne est devenue un peu une foire où les « bonnes affaires » se traitent entre rafleurs et indigènes. Mais ce temps ne sera pas éternel. On songe à produire, et, mieux est, on produit dans la mesure de ce que l'on peut, en attendant les stocks de matières premières. Si l'Entente se montre trop rigoureuse au gré allemand, eh bien, on fera banqueroute. Cette menace, le gouvernement la laisse proférer. « Qu'on nous permette de demander de l'argent et des matériaux à l'étranger ! Et tout ira bien, dit-il. Sinon, prenez garde ». Des négociations économiques sont en cours[1] : elles ont été retardées par l'étude du régime douanier et commercial de l'Allemagne, fort compliqué. En autorisant l'Allemagne à majorer ses droits de douane, la France a fait une concession importante : c'est au tour des commerçants français à obtenir des garanties légitimes. A Berlin, on espère que l'arrangement, pour une certaine mesure, aidera à relever le change du mark, et on ajoute généreusement « le change du franc ». « L'important est que ces pourparlers préparent la voie à un trafic régulier franco-allemand d'importations et d'exportations », dit tout le monde. L'Allemagne a vécu pendant la guerre sur les énormes stocks de 1914 : elle en a vendu une partie à l'étranger, mais il lui en reste encore quelque peu. « Nous avons liquidé notre capital », a pu dire un

1. Elles ont été décidées, le 9 décembre 1919, par le Conseil suprême, « afin que les puissances alliées qui sont atteintes par l'élévation des droits de douane allemand, — majorés de façon à tenir compte de la dépréciation du mark —, puissent obtenir, à titre de compensation, un certain nombre de garanties nécessaires. Les pourparlers portent sur les prohibitions d'importation édictées par l'Allemagne ainsi que sur les exportations allemandes, et il a été décidé par le Conseil suprême que, si l'on n'aboutissait pas dans le délai de trois mois à une conclusion jugée satisfaisante par les puissances alliées qui sont intéressées, il conviendrait d'examiner à nouveau la question de savoir si l'Allemagne doit être autorisée à percevoir des droits de douane majorés ».

(Le *Temps*, 29 mars 1920).

homme d'État prussien. Les commerçants, pour vendre, ont négligé la prescription gouvernementale de majorer les marchandises à l'exportation. Mais depuis janvier 1920, ils se sont soumis et l'étranger doit payer des majorations qui atteignent jusqu'à 800 p. 100.

Le 16 avril 1920, le *Journal Officiel* publie un décret rétablissant la liberté commerciale avec les pays de l'Europe centrale. Il reste entendu que si les importations originaires ou en provenance de ces pays apparaissaient comme redoutables pour une de nos industries, un décret suffirait (loi du 6 mai 1916) pour relever les droits d'importation de façon à sauvegarder nos intérêts nationaux.

Pour ce qui concerne notre exportation, il faut bien le dire, ne fût-ce qu'en bref, nous sommes, pour le présent, en mauvaise posture. Nos Alliés nous ont devancés : ils avaient le champ libre, ils en ont profité. Depuis longtemps ils font des affaires directes et régulières avec l'Allemagne, alors que nous venons à peine de rétablir, entre elle et nous, les relations commerciales. Nous avons eu peur de *notre* opinion publique, et il nous en a coûté fort cher. Que reste-t-il ? Les Anglais ont emporté les marchandises les plus avantageuses. Ils ont retenu la production de beaucoup d'usines pour un an ou deux. Ils ont même prêté des capitaux pour que cette production soit activée. Par exemple, Sheffield soutient financièrement les couteliers de Solingen. Nous arrivons derniers. Les Allemands, par surcroît, interdisent à peu près toutes nos importations (Décret de prohibition, 22 mars 1920). Les dérogations confirment la règle. Cette règle est d'ailleurs une véritable violation du traité. C'est un peu une bravade : les Allemands ne la font pas absolument de gaieté de cœur puisqu'ils viennent dire à Paris qu'ils sont tout prêts à envoyer des délégués économiques pour « causer » et essayer d'élaborer un plus souple système de relations économiques. Il est sous-entendu que c'est dans l'intérêt bien ordonné du commerce allemand. Mais, il y a un obstacle : ces entretiens ne doivent pas empiéter sur les attributions de la commission des réparations, ni sur les pourparlers de Spa. Sans doute, au premier mot, les Allemands nous deman-

des voyageurs en Allemagne constatent partout une activité commerciale intense. Il y a beaucoup de « touristes d'affaires » étrangers qui viennent respirer l'air d'un marché terriblement troublé, et où il y a à glaner et à planter des jalons pour des récoltes futures. Il se fait un négoce formidable, honnête ou non, dans cette « armée des marchands », professionnels ou improvisés. L'Allemagne est devenue un peu une foire où les « bonnes affaires » se traitent entre rafleurs et indigènes. Mais ce temps ne sera pas éternel. On songe à produire, et, mieux est, on produit dans la mesure de ce que l'on peut, en attendant les stocks de matières premières. Si l'Entente se montre trop rigoureuse au gré allemand, eh bien, on fera banqueroute. Cette menace, le gouvernement la laisse proférer. « Qu'on nous permette de demander de l'argent et des matériaux à l'étranger ! Et tout ira bien, dit-il. Sinon, prenez garde ». Des négociations économiques sont en cours[1] : elles ont été retardées par l'étude du régime douanier et commercial de l'Allemagne, fort compliqué. En autorisant l'Allemagne à majorer ses droits de douane, la France a fait une concession importante : c'est au tour des commerçants français à obtenir des garanties légitimes. A Berlin, on espère que l'arrangement, pour une certaine mesure, aidera à relever le change du mark, et on ajoute généreusement « le change du franc ». « L'important est que ces pourparlers préparent la voie à un trafic régulier franco-allemand d'importations et d'exportations », dit tout le monde. L'Allemagne a vécu pendant la guerre sur les énormes stocks de 1914 : elle en a vendu une partie à l'étranger, mais il lui en reste encore quelque peu. « Nous avons liquidé notre capital », a pu dire un

1. Elles ont été décidées, le 9 décembre 1919, par le Conseil suprême, « afin que les puissances alliées qui sont atteintes par l'élévation des droits de douane allemand, — majorés de façon à tenir compte de la dépréciation du mark —, puissent obtenir, à titre de compensation, un certain nombre de garanties nécessaires. Les pourparlers portent sur les prohibitions d'importation édictées par l'Allemagne ainsi que sur les exportations allemandes, et il a été décidé par le Conseil suprême que, si l'on n'aboutissait pas dans le délai de trois mois à une conclusion jugée satisfaisante par les puissances alliées qui sont intéressées, il conviendrait d'examiner à nouveau la question de savoir si l'Allemagne doit être autorisée à percevoir des droits de douane majorés ».

(Le *Temps*, 29 mars 1920).

homme d'État prussien. Les commerçants, pour vendre, ont négligé la prescription gouvernementale de majorer les marchandises à l'exportation. Mais depuis janvier 1920, ils se sont soumis et l'étranger doit payer des majorations qui atteignent jusqu'à 800 p. 100.

Le 16 avril 1920, le *Journal Officiel* publie un décret rétablissant la liberté commerciale avec les pays de l'Europe centrale. Il reste entendu que si les importations originaires ou en provenance de ces pays apparaissaient comme redoutables pour une de nos industries, un décret suffirait (loi du 6 mai 1916) pour relever les droits d'importation de façon à sauvegarder nos intérêts nationaux.

Pour ce qui concerne notre exportation, il faut bien le dire, ne fût-ce qu'en bref, nous sommes, pour le présent, en mauvaise posture. Nos Alliés nous ont devancés : ils avaient le champ libre, ils en ont profité. Depuis longtemps ils font des affaires directes et régulières avec l'Allemagne, alors que nous venons à peine de rétablir, entre elle et nous, les relations commerciales. Nous avons eu peur de *notre* opinion publique, et il nous en a coûté fort cher. Que reste-t-il ? Les Anglais ont emporté les marchandises les plus avantageuses. Ils ont retenu la production de beaucoup d'usines pour un an ou deux. Ils ont même prêté des capitaux pour que cette production soit activée. Par exemple, Sheffield soutient financièrement les couteliers de Solingen. Nous arrivons derniers. Les Allemands, par surcroît, interdisent à peu près toutes nos importations (Décret de prohibition, 22 mars 1920). Les dérogations confirment la règle. Cette règle est d'ailleurs une véritable violation du traité. C'est un peu une bravade : les Allemands ne la font pas absolument de gaieté de cœur puisqu'ils viennent dire à Paris qu'ils sont tout prêts à envoyer des délégués économiques pour « causer » et essayer d'élaborer un plus souple système de relations économiques. Il est sous-entendu que c'est dans l'intérêt bien ordonné du commerce allemand. Mais, il y a un obstacle : ces entretiens ne doivent pas empiéter sur les attributions de la commission des réparations, ni sur les pourparlers de Spa. Sans doute, au premier mot, les Allemands nous deman-

des voyageurs en Allemagne constatent partout une activité commerciale intense. Il y a beaucoup de « touristes d'affaires » étrangers qui viennent respirer l'air d'un marché terriblement troublé, et où il y a à glaner et à planter des jalons pour des récoltes futures. Il se fait un négoce formidable, honnête ou non, dans cette « armée des marchands », professionnels ou improvisés. L'Allemagne est devenue un peu une foire où les « bonnes affaires » se traitent entre rafleurs et indigènes. Mais ce temps ne sera pas éternel. On songe à produire, et, mieux est, on produit dans la mesure de ce que l'on peut, en attendant les stocks de matières premières. Si l'Entente se montre trop rigoureuse au gré allemand, eh bien, on fera banqueroute. Cette menace, le gouvernement la laisse proférer. « Qu'on nous permette de demander de l'argent et des matériaux à l'étranger ! Et tout ira bien, dit-il. Sinon, prenez garde ». Des négociations économiques sont en cours[1] : elles ont été retardées par l'étude du régime douanier et commercial de l'Allemagne, fort compliqué. En autorisant l'Allemagne à majorer ses droits de douane, la France a fait une concession importante : c'est au tour des commerçants français à obtenir des garanties légitimes. A Berlin, on espère que l'arrangement, pour une certaine mesure, aidera à relever le change du mark, et on ajoute généreusement « le change du franc ». « L'important est que ces pourparlers préparent la voie à un trafic régulier franco-allemand d'importations et d'exportations », dit tout le monde. L'Allemagne a vécu pendant la guerre sur les énormes stocks de 1914 : elle en a vendu une partie à l'étranger, mais il lui en reste encore quelque peu. « Nous avons liquidé notre capital », a pu dire un

1. Elles ont été décidées, le 9 décembre 1919, par le Conseil suprême, « afin que les puissances alliées qui sont atteintes par l'élévation des droits de douane allemand, — majorés de façon à tenir compte de la dépréciation du mark —, puissent obtenir, à titre de compensation, un certain nombre de garanties nécessaires. Les pourparlers portent sur les prohibitions d'importation édictées par l'Allemagne ainsi que sur les exportations allemandes, et il a été décidé par le Conseil suprême que, si l'on n'aboutissait pas dans le délai de trois mois à une conclusion jugée satisfaisante par les puissances alliées qui sont intéressées, il conviendrait d'examiner à nouveau la question de savoir si l'Allemagne doit être autorisée à percevoir des droits de douane majorés ».

(Le *Temps*, 29 mars 1920).

homme d'État prussien. Les commerçants, pour vendre, ont négligé la prescription gouvernementale de majorer les marchandises à l'exportation. Mais depuis janvier 1920, ils se sont soumis et l'étranger doit payer des majorations qui atteignent jusqu'à 800 p. 100.

Le 16 avril 1920, le *Journal Officiel* publie un décret rétablissant la liberté commerciale avec les pays de l'Europe centrale. Il reste entendu que si les importations originaires ou en provenance de ces pays apparaissaient comme redoutables pour une de nos industries, un décret suffirait (loi du 6 mai 1916) pour relever les droits d'importation de façon à sauvegarder nos intérêts nationaux.

Pour ce qui concerne notre exportation, il faut bien le dire, ne fût-ce qu'en bref, nous sommes, pour le présent, en mauvaise posture. Nos Alliés nous ont devancés : ils avaient le champ libre, ils en ont profité. Depuis longtemps ils font des affaires directes et régulières avec l'Allemagne, alors que nous venons à peine de rétablir, entre elle et nous, les relations commerciales. Nous avons eu peur de *notre* opinion publique, et il nous en a coûté fort cher. Que reste-t-il ? Les Anglais ont emporté les marchandises les plus avantageuses. Ils ont retenu la production de beaucoup d'usines pour un an ou deux. Ils ont même prêté des capitaux pour que cette production soit activée. Par exemple, Sheffield soutient financièrement les couteliers de Solingen. Nous arrivons derniers. Les Allemands, par surcroît, interdisent à peu près toutes nos importations (Décret de prohibition, 22 mars 1920). Les dérogations confirment la règle. Cette règle est d'ailleurs une véritable violation du traité. C'est un peu une bravade : les Allemands ne la font pas absolument de gaieté de cœur puisqu'ils viennent dire à Paris qu'ils sont tout prêts à envoyer des délégués économiques pour « causer » et essayer d'élaborer un plus souple système de relations économiques. Il est sous-entendu que c'est dans l'intérêt bien ordonné du commerce allemand. Mais, il y a un obstacle : ces entretiens ne doivent pas empiéter sur les attributions de la commission des réparations, ni sur les pourparlers de Spa. Sans doute, au premier mot, les Allemands nous deman-

des voyageurs en Allemagne constatent partout une activité commerciale intense. Il y a beaucoup de « touristes d'affaires » étrangers qui viennent respirer l'air d'un marché terriblement troublé, et où il y a à glaner et à planter des jalons pour des récoltes futures. Il se fait un négoce formidable, honnête ou non, dans cette « armée des marchands », professionnels ou improvisés. L'Allemagne est devenue un peu une foire où les « bonnes affaires » se traitent entre rafleurs et indigènes. Mais ce temps ne sera pas éternel. On songe à produire, et, mieux est, on produit dans la mesure de ce que l'on peut, en attendant les stocks de matières premières. Si l'Entente se montre trop rigoureuse au gré allemand, eh bien, on fera banqueroute. Cette menace, le gouvernement la laisse proférer. « Qu'on nous permette de demander de l'argent et des matériaux à l'étranger ! Et tout ira bien, dit-il. Sinon, prenez garde ». Des négociations économiques sont en cours[1] : elles ont été retardées par l'étude du régime douanier et commercial de l'Allemagne, fort compliqué. En autorisant l'Allemagne à majorer ses droits de douane, la France a fait une concession importante : c'est au tour des commerçants français à obtenir des garanties légitimes. A Berlin, on espère que l'arrangement, pour une certaine mesure, aidera à relever le change du mark, et on ajoute généreusement « le change du franc ». « L'important est que ces pourparlers préparent la voie à un trafic régulier franco-allemand d'importations et d'exportations », dit tout le monde. L'Allemagne a vécu pendant la guerre sur les énormes stocks de 1914 : elle en a vendu une partie à l'étranger, mais il lui en reste encore quelque peu. « Nous avons liquidé notre capital », a pu dire un

1. Elles ont été décidées, le 9 décembre 1919, par le Conseil suprême, « afin que les puissances alliées qui sont atteintes par l'élévation des droits de douane allemand, — majorés de façon à tenir compte de la dépréciation du mark —, puissent obtenir, à titre de compensation, un certain nombre de garanties nécessaires. Les pourparlers portent sur les prohibitions d'importation édictées par l'Allemagne ainsi que sur les exportations allemandes, et il a été décidé par le Conseil suprême que, si l'on n'aboutissait pas dans le délai de trois mois à une conclusion jugée satisfaisante par les puissances alliées qui sont intéressées, il conviendrait d'examiner à nouveau la question de savoir si l'Allemagne doit être autorisée à percevoir des droits de douane majorés ».

(Le *Temps*, 29 mars 1920).

Ainsi ce serait donc l'Allemagne qui « fixerait le total des indemnités » qu'elle doit payer? (voir le *Chapitre des Indemnités*). Le gouvernement français s'étonne de cette véritable revision du traité qui laisse à l'ennemi la liberté de fixer l'étendue de ses obligations. M. Millerand proteste et il fait bien [1]. Et on lui donne raison. L'Allemagne sera donc aidée, économiquement. Mais sera-t-elle, en même temps, désarmée, militairement? La question est posée partout. Dans le *Memorandum* retouché, l'alinéa *b* du paragraphe I recommande de « ... limiter partout les armements aux chiffres les plus bas compatibles avec la sécurité nationale », et on peut lire, au paragraphe VIII :

Les puissances représentées à la conférence ont pris en considération l'article 235 et les articles connexes du traité de Versailles ainsi que les passages de la lettre adressée, le 16 juin 1919, par le Conseil suprême aux délégués allemands, qui prévoient la présentation par l'Allemagne de propositions tendant à fixer le total des payements à faire par elle à titre de réparation, et la possibilité de lui donner les facilités pour obtenir les produits alimentaires et les matières premières nécessaires, en avance sur les payements faits à titre de réparations. Les puissances conviennent qu'il est désirable, dans l'intérêt de l'Allemagne et de ses créanciers, que le total des sommes à payer par elle, à titre de réparation, soit fixé à une date rapprochée. Elles remarquent que, d'après le protocole joint au traité, il a été prévu une période de quatre mois à compter de la signature du traité pendant laquelle l'Allemagne aurait droit de faire des propositions dans l'ordre d'idées mentionné ci-dessus, et conviennent que dans les circonstances actuelles cette période devrait être étendue.

Cette question des réparations n'est pas inutilement rappelée ici, bien qu'elle soit traitée par ailleurs. Elle est étroitement connexe à la question économique proprement dite, et c'est pourquoi nous en tenons compte, au passage, à l'occasion de cet acte important qu'est le *Memorandum*. Il est à noter, fût-ce en rédite, — mais ces faits méritent d'être soulignés, — qu'en décembre 1919 et dans les premiers mois de 1920, les moins clairvoyants

1. Le texte *primitif* du Mémorandum avait été communiqué le 2 mars 1920 au Gouvernement français. Le 4, MM. Millerand et François-Marsal en exposaient les dangers. Le 5, une réponse de Londres arrivait à Paris : le Conseil suprême avait tenu compte des points de vue français. L'article relatif au droit de fixation des indemnités par l'Allemagne était modifié (voir notre chapitre, *La Reconstitution des régions dévastées*).

3 mars, on sait que M. Lloyd George envisage un plan d'ensemble pour favoriser le relèvement économique et financier de *toutes* les nations. Un peu plus de bleu apparaît au ciel allemand. Qui sait si, par le moyen même de tous ces secours, on ne réussira pas à amoindrir un peu plus la rigueur du traité ? Le *Daily Graphic*, le 6 mars, répond fort justement à cet espoir secret :

Si l'Allemagne est autorisée à lever un emprunt chez les neutres, il est reconnu que ses intérêts auront la priorité sur l'indemnité qu'elle doit payer. Généreux peut-être pour l'Allemagne, ceci serait injuste envers les autres nations. Pour concilier la générosité et la justice, le traité devrait être revisé *ab initio*, et en remplacement de l'indemnité, l'Allemagne devrait être forcée de livrer certains territoires qu'on lui permet de retenir. Ceci serait juste, et en affaiblissant l'Allemagne l'empêcherait de se préparer pour une nouvelle guerre.

Le « plan d'ensemble » de Lloyd George, c'est le *Memorandum économique* qui nous le fait connaître : le relèvement de l'Allemagne et de l'Autriche y a une place appréciable (paragraphes II et V comprenant — au premier projet, — cette tête de rubrique : extension du délai pour la fixation du chiffre des réparations à payer par l'Allemagne).

Sur ce point, il est dit :

Ayant reconnu que, dans l'intérêt de l'Allemagne aussi bien que de ses créanciers, il valait mieux fixer le plus tôt possible le total des réparations qu'elle doit payer, le Conseil suprême économique a pris les décisions suivantes : Les puissances représentées à la conférence sont d'accord pour demander à leurs représentants, dans la commission des réparations, de recommander à cette commission que l'Allemagne soit informée qu'on lui accorde un délai supérieur aux quatre mois prévus par le traité pour fixer le total des indemnités qu'elle payera ; de demander à l'Allemagne si elle est prête à faire une proposition comme celle qui fut suggérée dans la lettre du 16 juin 1919, tendant à fixer le plus tôt possible un total définitif d'indemnités de réparations, basé sur la capacité de payement de l'Allemagne ; de prendre des mesures, conformément à l'article 235 du traité, pour permettre à l'Allemagne d'obtenir des denrées alimentaires indispensables et des matières premières ; enfin, s'il le faut, d'autoriser l'Allemagne, aussi bien que l'Autriche, à contracter au dehors un emprunt pour payer ces achats.

Unis aurait décidé d'octroyer à l'Allemagne un crédit d'un milliard de dollars, indépendant de celui que projetait l'Entente, crédit affecté à l'acquisition des matières premières et de denrées alimentaires.

emprunts de guerre [1]. Quelle n'est pas sa joie lorsqu'en fin février, Sir Auclank Geddes, nouvel ambassadeur britannique aux Etats-Unis, assure, en une interview, que la Grande-Bretagne est prête à consentir un emprunt à l'Allemagne ! Déclaration qui vient à propos. Il y a peu de jours encore que M. Paul Deschanel, en son message, a dit : « La France veut que le traité auquel l'Allemagne a apposé sa signature soit obéi ». La pitié britannique va autoriser Berlin à demander des adoucissements. Précisément, le Conseil suprême des Alliés vient de reconnaître que le relèvement économique de l'Allemagne est désirable. Et l'Amérique, pour le pays épuisé, élabore divers projets de fournitures de matières premières [2]. Le

de rage. A preuve ces deux documents publiés le 3 mars 1920 par la *Journée Industrielle* :

Traduction d'une lettre de la firme Louis Heine, Dresden-Breslau.

Breslau-Kleinburg, le 9 février 20.

Comptoir Central d'Achats Industriels pour les Régions Envahies.
Wiesbaden.

Comme Wiesbaden fait encore partie de *l'Allemagne*, et que l'on y parle même actuellement *allemand*, nous ne pouvons, dans l'usage de la langue française, qu'apercevoir une insulte consciente et voulue contre l'Allemagne, et renonçons à une réponse, malgré que l'affaire à traiter, présentée d'une autre manière, nous eût beaucoup intéressés et eût probablement pu être réglée au contentement de chaque partie.

Agréez, Messieurs, nos civilités.

Fabrique de Tonnellerie de Breslau.
Signé : Louis Heine.

Traduction d'une lettre de la Maison B. Bartmann et Sohn, Wegberg.

Wegberg, le 11 février 1920.

Comptoir Central d'Achats Industriels pour les Régions Envahies.
Wiesbaden.

Nous vous accusons réception de votre lettre du 7 courant. Nous vous prions de vous servir, dans votre correspondance avec notre firme, de la langue allemande, vu que autrement nous ne serons pas à même d'entrer en relations avec vous,

En outre, nous avons résolu de ne faire d'affaires qu'avec des pays dont le cours est en hausse, ce pourquoi la France, à cause de la valeur minime de son argent, ne peut pas être prise en considération.

Recevez, Messieurs, nos civilités empressées.

p. B. Bartmann et Sohn.
G. m. b. H.
(Signature illisible).

1. Le bruit avait couru, en fin janvier, que le payement de ces coupons allait être suspendu.

2. Le 20 mars 1920, le bureau *Europa Press* assurait que le Sénat des Etats-

le malheur de l'Allemagne », dit la revue catholique *Stimmen der Zeit* (Les voix de l'époque). On dénonce constamment la banqueroute du marxisme, l'incapacité gouvernementale des « Kamarades ». Le régime des salaires est incohérent. Le régime alimentaire est déplorable, grâce au système de la *Zwangswirtschaft* (rationnement obligatoire). Le beurre est à 64 marks le kilo (1er janvier 1920).

Il est trop clair que les clauses économiques du traité ne pourront être exécutées que par la contrainte. Bien mieux, le *Berliner Tageblatt* écrit : « La France est le banquier de l'Allemagne ». Devant cette psychologie, on conçoit que la commission des réparations ait une dure besogne. Avec un zèle digne de tous éloges, notre service de récupération du matériel d'usines volé pendant la guerre déjoue les fraudeurs allemands. Moins heureuses sont les « commissions du bétail ». Elles se heurtent, pour la Belgique, à la prétention ennemie de livrer 20 p. 100 de bêtes atteintes de tuberculose.

Pour le charbon, on fait mentir les chiffres afin de démontrer que l'application du traité réduirait l'industrie allemande à ne plus consommer que 7 millions de tonnes annuelles au lieu de 93, chiffre de 1913[1]. On surprend l'Allemagne achetant nos alcools d'Algérie 150 francs le litre (15.000 francs le foudre), pour stabiliser ses poudres de guerre : c'est assurément l'État qui paye[2]. Donc le vaincu a plus d'argent qu'il n'en avoue. Il continue et continuera à payer les coupons de ses

1. Le 6 février, M. Millerand, à la Chambre, rappelle que la livraison du charbon allemand était fixée à 1.600.000 tonnes par mois, et que l'on est loin du compte. L'Allemagne a commencé ses livraisons en septembre, par 380.000 tonnes. En décembre, elle livrait 600.000 tonnes. En janvier, ses livraisons tombaient à 300.000 tonnes. Pendant ce même mois, elle consommait 8 millions de tonnes pour ses 60 millions d'habitants, tandis que la France, pour 40 millions d'habitants, ne disposait que de 3.250.000 tonnes. Du fait de cette inobservation de la « chose signée », le gouvernement français, appuyé sur l'article 42, signifie à l'Allemagne, le 9 février, que le délai pour l'évacuation du territoire ne commencera à courir qu'au jour où les livraisons se feront avec la régularité requise. La presse répond : « L'Allemagne n'est pas responsable de la lenteur de la France à remettre ses mines en état ! ... »

2. Vraisemblablement, ces acheteurs écrivaient, *en français*, aux vent deurs. Ils utilisaient notre langue sans encrasser leurs plumes. Par contre, tels commerçants allemands ne pouvaient voir une lettre française sans blémir

Sur d'autres terrains, ils mentent, tout simplement. « Nous mourons de faim » disent-ils. Et une statistique de septembre a montré qu'il y a chez eux 16.357.264 bœufs et 11 millions de porcs. Quand, socialistes, ils pleurent devant leur mark effondré, ils s'attirent cette réponse : « Vous sabotez l'agriculture. Rétablissez la journée de dix heures; le mark se relèvera aussitôt »[1]. Des Cassandres indiquent une voie : « La politique extérieure doit servir surtout au relèvement économique de l'Allemagne »[2]. On reparle de la taxe sur l'exportation de toute marchandise de première nécessité, afin de sauvegarder le stock des matières premières et d'empêcher la fuite des capitaux allemands à l'étranger. L'emprunt (Reichsnotopfer) a « raté[3] », les grands capitaux se sont dérobés. Le papier-monnaie se multiplie. Erzberger lutte désespérément pour son impôt sur les fortunes. Devant l'effroyable dette flottante de l'Allemagne, il dit, en substance, à l'Entente : « Après nous, s'il en reste ! » Or, si le vaincu paye peu ou point, que penser de nos budgets futurs ? Le peuple allemand tient à peu près le langage d'un failli : quand il ne menace pas, il pleurniche, ou il fraude et se fait prendre en flagrant délit, comme dans l'affaire d'exportation de chevaux et de bétail qui fut découverte vers la fin de décembre 1919. L'Allemagne avait prétendu ne pouvoir en fournir les Alliés et elle en vendait à la Suède. Nous disons notre surprise, et tous les journaux[4] traitent la France de « vampire acharné sur sa proie ».

Le traité de paix va entrer en vigueur. L'étranger accorde au crédit allemand un minimum de confiance. Les grands financiers d'outre-Rhin considèrent la démission d'Erzberger comme indispensable au rétablissement de ce crédit branlant. Et les grèves sont partout. Signalons-les, sans commentaires. Il en faudrait toujours parler : c'est l'état chronique. « Les socialistes ont consommé

1. Discours du Dr Hein, à l'Assemblée nationale de Berlin, décembre 1919.

2. M. de Rheibaden, dans la *Gazette de Voss*.

3. On attendait cinq milliards. A peine en a-t-il été souscrit quatre (3 milliards 900 millions).

4. Sauf la *Freiheit*.

En Allemagne même, l'Union des Industriels s'élève contre les droits d'exportation projetés par le gouvernement et demande que le prix des marchandises destinées à l'étranger soit fixé par les organisations industrielles. Plainte générale sur l'affaissement du mark : les achats à l'étranger deviennent impossibles. Gémissements contre la politique de l'Entente. Nous osons prendre des bateaux à l'Allemagne ! Nous manquons totalement de largeur de vue en ce qui concerne le séquestre des biens allemands, les crédits à longs termes pour l'achat des matières premières ! Et, amèrement, on prophétise : « Banqueroute autrichienne en mars 1920. L'Allemagne suivra de près son alliée dans l'abîme ».

L'Assemblée nationale (4 décembre) commence la discussion du projet de réforme fiscale et combat violemment l'impôt sur les fortunes établi par Erzberger. Corollairement à ce débat sur les finances d'Etat, la presse entonne l'hymne de l'insolvabilité à l'égard des Alliés. « Le peuple est affamé, ruiné ! Veut-on, en râclant le coffre allemand, provoquer une explosion de communisme ? Nous sommes obligés de vendre de l'ersatz, en tous produits : notre pauvreté nous interdit d'acheter des produits anglais, français, américains. Nous devrions les céder à des prix inabordables à notre clientèle ! » Est-ce « jouer la catastrophe ? » Dans une certaine mesure, oui, mais il y a du vrai en ces clameurs. La France n'a pas eu, depuis l'armistice, le génie pratique de l'Angleterre. On en est trop resté sur le serment du temps de guerre : « N'achetez jamais plus rien aux Allemands ! » Mauvaise politique économique en temps de paix. Nos Alliés n'ont pas été longs à le comprendre. Il est de notre intérêt, même de notre devoir patriotique, d'acheter des marchandises à l'ex-ennemi. Les entraves administratives s'y opposent presque absolument en décembre 1919. La protection de nos industries nationales ? objecte-t-on. Mais sont-elles capables, à ce moment, de suffire à notre consommation ? L'Allemagne a besoin de phósphates, et nous, de charbon : échangeons, en plus des livraisons de houille qui nous sont dues. Ainsi de tout le reste. Or, nous hésitons, et les Allemands qui se lamentent contrarient eux aussi les expéditions vers la France.

ras, on désespère moins que jamais de reconstruire en commun l'Allemagne, la Russie et la Tchéco-Slovaquie. En outre, un temps viendra où les producteurs allemands relèveront les prix qu'ils font payer aux clients étrangers, dont certains « mendient les produits de l'Empire » (Müller).

D'une telle hausse, les Allemands souffriront les premiers, objectent certains. « Non, répond-on, si l'État prélève une part des bénéfices de nos producteurs et consacre ces ressources à abaisser le prix de la vie ». C'est peut-être une économie politique bien savante [1].

En attendant, Noske rappelle aux fauteurs de grèves que, rien qu'en intérêts, le pays devra payer annuellement 12 milliards. Malgré le récent optimisme des charbonniers, la consommation des fonderies a dû être diminuée de 15 p. 100. L'industrie du Siegerland voit diminuer sa production de 75 p. 100. Sur quatre hauts fourneaux, un seul y est allumé. Il y a, sur ce point vital, crise aiguë. Le 12 novembre, sur plusieurs lignes, le trafic est interrompu, faute de charbon. Sur d'autres, la circulation des trains de voyageurs est suspendue au seul profit des trains de houille. « Difficulté cruelle, mais passagère », s'obstine à dire une Allemagne qui ne compte plus ses déboires. Elle s'attend à voir échouer l'emprunt qu'elle vient d'émettre pour sauver son crédit.

C'est à ce moment, — fin novembre, — que la Belgique se plaint de ne pas recevoir le commencement de la livraison des 8 millions de tonnes de charbon allemand que lui attribue le traité (charbon à gaz et coke pour les industries métallurgiques). D'autres plaintes se font entendre. L'union des syndicats patronaux des Textiles de France émet le vœu que les créances françaises en Allemagne soient recouvrées, selon l'article 296 du traité, au moyen d'offices de vérification et par voie de compensation entre les dettes globales des ressortissants français et allemands ; que les droits des créanciers français soient sauvegardés, notamment au point de vue du remboursement de leurs créances *au taux du change d'avant-guerre.*

1. Elle suscite en Allemagne de vives discussions, au moment où (novembre 1919) de nombreux acheteurs français, anglais, américains, hollandais, font, en Saxe, de considérables acquisitions de jouets et de passementerie.

économique allemande ? Bien des produits leur manquent, ils ont perdu un formidable matériel. L'industrie, en Allemagne, dispose de tous ses moyens ; au moins peut-on l'affirmer aux clients du monde entier. Les consuls français ? On connaît leur incompétence. Les Chambres de commerce françaises ? On sait ce que valent leurs vœux platoniques. Les missions commerciales ? Elles sont conduites, en France, par des gens qui n'ont pas l'expérience des affaires. Les banques françaises à l'étranger ? Elles ne sont pas redoutables. En Allemagne, à Dusseldorf, dans un palais, on va organiser un centre de Presse commerciale « pour la plus puissante industrie de l'univers », avec exposition permanente d'échantillons et de machines. Le merveilleux en ceci, c'est que l'on fait appel, pour cette œuvre, aux capitaux français, dès octobre 1919, avant que la paix soit conclue ! C'est là une amplification magnifique de ce pauvre « cercle de la presse française et étrangère » qui fonctionna huit mois, à Paris, aux Champs-Élysées, et périt d'inanition. La *Schriftstellerhaus* de Dusseldorf deviendrait donc le grand centre des idées et des informations.

Robustes espérances, aussi robustes que ce chêne dont les branches fracassées se couvrent déjà de bourgeons, et qui constitue la vignette d'un nouveau timbre allemand. Le mark vaut 18 centimes en Suisse ? 100 francs valent 385 marks ?[1] Soit ! Le change va devenir encore plus mauvais. Il règne un affreux pessimisme financier. Le bourgeois s'indigne et a peur. Pourtant l'Allemagne peut dire : « Je me relève ». Robert Schmidt, ministre de l'Économie politique, August Müller, ancien secrétaire d'État, viennent de l'affirmer en deux discours retentissants. La production des lignites est presque revenue au niveau d'avant-guerre. « Notre exportation, — grâce au renchérissement universel des prix, — et quoiqu'elle corresponde seulement au sixième de ce qu'elle était en temps de paix, représente une valeur égale à celle qu'elle atteignait avant la guerre » (*Berliner Tageblatt*). Si l'on pouvait importer des vivres en masses, les perspectives de l'avenir n'auraient rien de sombre. Pour sortir d'embar-

1. 4 novembre 1919

nombrables balles de coton aux tissages allemands, tandis que le Syndicat de nos filateurs de l'Est proteste et crie famine. L'Allemagne veut travailler [1]. Elle est impatiente de voir se réaliser le rattachement de sa vie économique au marché mondial, de réduire ses dépenses, de créer des impôts directs sur les revenus et des impôts indirects, de restaurer son change déprimé, de souscrire un fort emprunt extérieur. Dans sa hâte, elle vend à l'étranger des objets qu'elle eût dû livrer au vainqueur. Elle a reconstitué son état-major technique et commercial, surtout pour l'industrie chimique. Ses premiers débouchés seront les régions envahies, naguère, par ses armées[2]. Anglais et Américains lui achètent déjà ce qu'ils revendent aux Français, à gros bénéfices. Pour ce qu'elle est tenue de livrer, le charbon, par exemple, elle discutera, tonne par tonne. Entre temps, et tout en souriant, on préconisera une entente économique rapide avec l'ennemi d'hier[3]. Les bons Belges surveillent, baïonnette au canon, les ouvriers de la rive gauche du Rhin et assurent le travail des usines par leur précieuse vigilance. En Suisse, c'est une véritable invasion de produits manufacturés en Germanie, de catalogues, de représentants souples et consentant de larges délais. Le tableau semble assez beau, l'avenir presque souriant.

Mais, en fait, on n'épuise que d'anciens stocks. Si l'on n'a pas produit dans six mois, par faute de matières premières, qu'adviendra-t-il? La monnaie restera longtemps dépréciée. Et les Alliés sont aux portes qui, pressés, tenaces, réclament leurs droits. Une chance de relèvement tient dans la façon qu'on aura d'illusionner ces quémandeurs, sur le terrain économique.

*
* *

Que peuvent opposer les Français à l'organisation

1. On lit sur tous les murs de Francfort : « Veux-tu vivre ? Travaille... Travail signifie assurance d'être nourri ». Le *Berliner Tageblatt* du 18 octobre écrit : « Qui ne travaille pas, ne doit pas manger ». C'est l'opinion de la très grande majorité du peuple allemand.

2. A Paris, l'office de la reconstitution industrielle, en septembre, invitait les sinistrés à se procurer en Allemagne les produits que l'industrie française n'était pas en mesure de leur procurer.

3. Idée qui devait trouver, plus tard, des adeptes en France, après un certain nombre de désillusions... interalliées.

font prendre des mesures contre nos représentants de commerce[1].

Que l'Allemagne songe à électrifier ses chemins de fer, soit : c'est un progrès qu'on peut souhaiter à la France victorieuse ; qu'elle manifeste ses premiers efforts pour le relèvement économique, dans le jouet, les industries des instruments de musique, de la porcelaine, de la verrerie, de l'optique, de la photographie, des couleurs et produits chimiques ; à merveille, qu'elle tente de répondre à ses considérables commandes pour l'exportation ; c'est tout naturel, mais qu'elle respecte le traité, en ce domaine des affaires comme en tous les autres, c'est ce que demande énergiquement la presse française en octobre 1919.

Les grandes ambitions de l'avenir n'excluent pas, au pays des vaincus, les difficultés économiques du présent. Berlin est infesté de mercantis : l'importation des denrées alimentaires est interdite. Les accapareurs sont rois. Les agriculteurs boycottent la capitale, foyer révolutionnaire. Désarroi et gâchis. La viande est rare chez les Berlinois (octobre 1919). Il faut savoir attendre patiemment les premiers résultats de l'effort d'exportation vers l'Amérique, les effets de cette « barrière du contrôle douanier » que l'on prétend établir entre le pays allemand et les territoires occupés par les Alliés, dans le but d'arrêter les marchandises étrangères pénétrant sans acquitter de droits. Mais cette barrière n'encouragera-t-elle pas les populations rhénanes à se séparer du Reich ? Le *Berliner Tageblatt* le craint. En attendant que la question soit résolue, les Anglais, toujours pratiques, font des affaires et d'énormes bénéfices[2]. Nous-mêmes, envoyons d'in-

la mise en vigueur du traité, aux produits des puissances alliées ou associées, que les taxes les plus favorables qui leur étaient appliquées le 31 juillet 1914 et à maintenir ce régime, pour certains produits, pendant trois ans.

1. Autre infraction au traité. — Selon l'article 276, l'Allemagne ne peut imposer aux puissances alliées ou associées, en ce qui concerne l'exercice des métiers, aucune exclusion qui ne serait pas également applicable à tous les étrangers sans exception et ne peut les soumettre à aucun règlement qui pourrait directement ou indirectement porter atteinte à cet exercice ou qui serait autre et plus désavantageux que ceux qui s'appliquent aux étrangers ressortissant de la nation la plus favorisée.

2. Exemple : du 11 novembre 1918 au 31 octobre 1919, le Royaume-Uni a vendu et livré à l'Allemagne pour 16.207.748 livres sterling de marchandises et reçu pour 217.437 livres sterling de marchandises allemandes.

trie chimique reste puissante. La fixation de l'azote de l'air, recherche de laboratoire, vient d'y passer dans le domaine de la pratique. De grandes usines ont été construites *pendant la guerre*. L'invasion est prête. Un exemple parmi beaucoup : Bayer, de Leverkusen, tient en réserve 3.000 tonnes de matières colorantes et produits pharmaceutiques. Le gouvernement a avancé des sommes énormes aux industries pour qu'elles conservent leurs cadres. Déjà, les producteurs inondent l'étranger de prospectus et d'invites. L'Angleterre, en septembre, craint un prochain *dumping* de marchandises allemandes à bon marché. L'Espagne redoute le même péril et parle du refus d'importation pour certains produits. L'Allemagne s'organise en Chine : ses anciens intérêts y seront, dit-on, réunis bientôt sous une direction centrale. Ainsi en va-t-il en d'autres pays. Et c'est à ce moment qu'elle laisse dire, dans certains de ses journaux : « La France, pour aider au rapprochement, devrait renoncer à se faire livrer de notre charbon ».

C'est l'une des cloches qui sonnent le lugubre tocsin de la « catastrophe économique inévitable ». L'Allemagne, prétend-on, sera contrainte d'éteindre tous ses hauts fourneaux si l'Entente dévore le charbon du Deutschland. On devrait dire : « L'Allemagne a besoin de beaucoup de charbon, car sa production industrielle se fait de plus en plus intensive ». Sans les théories marxistes et les revendications du prolétariat, le pays, malgré la gravité sans précédent de la situation, pourrait espérer un relèvement assez rapide. A la foire de Leipzig, les maisons allemandes ont vendu tout leur stock ; les acheteurs étaient des neutres, pour la plupart. Le produit « Made in Germany » est très demandé. Le plan des industriels est d'exporter en masse pour combattre l'Entente sur les marchés du monde. Ils veulent atteindre des bas prix rendant toute lutte impossible.

C'est l'offensive commerciale, prévue, légitime d'ailleurs. Ils prétendent frapper de lourdes taxes, à l'entrée, les produits français et, ce faisant, veulent ignorer l'article 269 du traité de paix[1]. Ils réclament et

1. Cet article oblige l'Allemagne à n'appliquer, dans les six mois qui suivront

Il a été dit, au début d'août, qu'en Allemagne, les ouvriers, au régime des huit heures, consentaient à travailler onze heures par jour avec les salaires d'avant-guerre, pour envahir le plus tôt possible les marchés du monde avec des produits défiant toute concurrence. C'était trop beau et la nouvelle est démentie. Une autre cloche, deux semaines plus tard, apprend qu'au contraire le mot d'ordre de la classe ouvrière est : « Produisons le strict nécessaire. Le surplus de notre effort servirait à payer l'indemnité de guerre ». Qui croire ? Quoi qu'il en soit, et pour prendre une moyenne, on peut dire que l'activité économique et industrielle de l'Allemagne n'est nullement paralysée. Une filature de coton distribue 22 p. 100 de dividende, une autre, — rideaux de Plauen, — sert à ses actionnaires 25 p. 100. Huit mille exposants s'inscrivent à la foire de Leipzig. Les compagnies d'assurances allemandes ont offert à nos industriels du Nord de payer les ruines, de les relever... sous condition d'un nouveau contrat de vingt ans. C'est la rentrée sournoise en terre française.

Activité incontestable, mais non générale. Les chômeurs sont multiples, les grèves sont nombreuses : la vague de paresse roule son écume en Allemagne comme ailleurs. On craint les désordres, les charges financières. Comment le malaise social ne pourrait-il être profond ? On sent bien, on comprend à merveille que le relèvement économique est un des moyens de la revanche. Mais le labeur sera de longue haleine et chacun ne l'entreprend pas du même cœur. La vie est dure, les restrictions sévères ; on mange mal. Il y a le pénible problème des matières premières. Il y a le gâchis, il y a la misère. Pourtant, redisons-le, on veut, quand même, travailler : on ne désespère pas. Le commerce extérieur dispose ses batteries. En septembre 1919, son service de renseignements économiques est entièrement reconstitué. Les consuls, les représentants diplomatiques font leur devoir. L'office du commerce extérieur fonctionne : il a ses agents officiels, ses informateurs privés. Il est établi sur un plan entièrement nouveau, et en contact avec toutes les grandes associations industrielles et commerciales allemandes. Il publie et répand des brochures. L'indus-

La note dont je viens de donner la substance a été adressée au haut-commissariat il y a quelques jours à peine. Je dis que, si elle est maintenue et appliquée, elle rendra des plus difficiles, sinon impossible, la reprise des affaires avec l'Allemagne.

Au même moment, l'Allemagne doit nous livrer 20 millions de tonnes de charbon. Elle s'esquive et ne nous en offre que 12 millions. Œser, ministre des chemins de fer, dit à la Chambre de commerce de Berlin que « les restrictions ordonnées dans la circulation des trains sont insuffisantes et que dans un temps prochain d'autres restrictions seront nécessaires ». C'est une façon « élégante » de nous faire savoir que les wagons de charbon passeront la frontière en moins grand nombre que nous l'avions escompté.

Néanmoins, sur ce chapitre si essentiel, il ne faut pas être trop pessimiste. En dépit des difficultés soulevées, les Allemands finissent toujours par livrer ; au moins, à la date du 15 août, peut-on considérer qu'ils s'exécutent. On peut imprimer, à ce moment (*Express de Lyon*), que la livraison de 883.000 tonnes par mois sera, pour quelque temps, élevée à 1.070.000 tonnes. N'est-ce pas, quand même, trop sourire à l'avenir? Quatre jours plus tard, il est dit que l'Entente a réduit ses demandes de charbon à l'Allemagne de 40 millions de tonnes à 21 millions. L'heure des concessions, sur ce point, serait singulièrement choisie, s'il en était ainsi. L'Europe est en grande partie tributaire des charbonnages de Haute-Silésie. Il est pénible aux Allemands de voir attribuer ce bassin houiller à la Pologne : il représente le tiers de la production nationale. L'anarchie y règne et y est soigneusement entretenue. Les concessions de l'Entente, sur le fait du charbon, sont cependant certaines, à la fin d'août. Il faut croire qu'elles étaient inévitables. L'Allemagne paraît touchée de ce « sentiment de justice » qui laisse « à notre pays, ainsi dit le *Vorwaerts,* une quantité de charbon minime pour sa consommation propre ». Le 11 septembre, M. Loucheur fournit des chiffres rectifiés ; nous recevrons 400.000 tonnes, mensuellement, par voie ferrée, 360.000 par le Rhin, 900.000 par Rotterdam et Anvers ; soit, au total, 1.660.000 tonnes. Plus tard (?), ce chiffre sera porté à 2.250.000 tonnes.

CHAPITRE XI

L'ALLEMAGNE ÉCONOMIQUE

Dès les premiers jours qui suivent le traité, il devient évident qu'il faut tenir l'Allemagne en étroite surveillance, si l'on veut qu'elle respecte les conditions économiques de l'engagement qu'elle a souscrit. Ne s'avise-t-elle pas, déjà, d'adopter des mesures au moins singulières à l'égard des voyageurs de commerce français, mesures qui peuvent nous causer les plus graves préjudices? Que dit M. G. Boussenot, député de la Réunion, dans le *Journal*, le 9 août 1919.

L'Allemagne, qui nous garde rancune, *à nous Français plus qu'à tous autres*, de la défaite qu'elle a subie, va chercher à nous atteindre sur le terrain économique, le seul où, malgré le traité, elle pourra, demain encore, nous combattre. Elle travaillera volontiers avec les Italiens, avec les Américains, avec les Anglais, mais elle dressera, directement ou indirectement, sournoisement ou ouvertement, un mur contre les tentatives que feront les Français en vue de commercer avec ses nationaux. Là où les agents des puissances alliées trouveront, pour pénétrer dans l'empire allemand et s'y livrer au négoce, toutes les facilités compatibles avec l'organisation administrative de nos ennemis d'hier, nos représentants, eux, se heurteront à un mauvais vouloir qui, s'il ne s'inscrit pas dans les textes, se manifestera dans les faits.

. . . .

En veut-on une preuve, toute récente ? La voici. Le général allemand qui commande la région sise au delà du Rhin vient d'adresser une note au délégué de notre gouvernement pour lui notifier ceci : « L'entrée en Allemagne de voyageurs français sera désormais subordonnée à une autorisation que délivrera l'autorité militaire allemande à certaines conditions. Il faudra, notamment, que les voyageurs définissent très exactement le but de leur séjour, les maisons qu'ils représentent, celles qu'ils ont l'intention de visiter, le temps qu'ils comptent rester... Il leur faudra produire une attestation d'une Chambre de commerce authentifiant le caractère purement commercial de leur mission, et enfin — condition capitale — une pièce établie par l'autorité militaire française certifiant que leur voyage n'a ni but politique, ni pour objet la recherche de renseignements spéciaux ».

Toutes les milices d'habitants se hâtent de prendre des faux noms (Selbschutz, etc.) pour esquiver la dissolution. On l'a avoué à Spa : la population civile possède encore 1.900.000 fusils, 10.000 mitrailleuses, 4.000 minenwerfer; et c'est une moindre estimation, signée von Seeckt. La majorité du Reichstag se prononce contre le désarmement des civils (août 1920) et, de ville en ville, surtout à Munich, on glorifie l'œuvre du Dr Escherich, organisateur de la « Orgesch », commandant en chef des milices d'habitants. C'est l'heure opportune (25 août), que choisit le président Ebert pour annoncer à la population, sur le ton bonasse, que la loi relative au désarmement est entrée en vigueur. « Braves gens, exhorte-t-il, livrez vos armes. » C'est de la poudre aux yeux, impriment divers journaux railleurs, « l'Allemagne militariste et réactionnaire fait ce que bon lui semble » (*Gazette de Francfort*).

Le *Moniteur de l'Empire* publie la loi sur la suppression du service militaire obligatoire (27 août), mais, le 29, les Berlinois lacèrent les affiches concernant l'exécution de la loi du 7 août 1920 sur le désarmement.

Nous continuons à découvrir des armes cachées (Weimar, 8 septembre, 100.000 fusils, 34.000 pièces démontées pour mitrailleuses, Breslau, Hirchberg, Oldenburg, Lokstadt, Berlin) et pour un fusil bénévolement livré, la population en dissimule trois. Nationalistes et extrémistes gardent leurs armements ou remettent de vieilles armes hors d'usage. Malgré tout ce que nos commissions saisissent, ce que récupère, en apparence, le gouvernement allemand, c'est encore une fois un jeu de dupe. Pendant que l'on désarme, l'*Einwohnerwehr*, telle le Phénix, renait de ses cendres sous le nom de *Schutzverbunde*, et enrôle des étudiants à Berlin, à Heidelberg. On continue toujours à enrôler pour le compte des corps francs. Le 29 septembre, Munich n'aura encore livré que 29.000 fusils.

Et, au mépris du traité, l'Allemagne développe toujours son aviation civile.

---

allons continuer par 12.000 canons de campagne, 217 canons de défense contre avions, 2.500 canons lourds, 3.550 lance-bombes, 21.676 mitrailleuses, 15.500.000 obus, 28.500.000 cartouches. Nous ne pouvons aller plus vite ! »

Le 11 juin, Berlin fait officiellement savoir que la réduction de l'armée à 200.000 hommes est terminée. C'est une élégante façon de parler. Elle donne idée de ce que sera, le 10 juillet, la réduction à 100.000 hommes. L'Allemagne voudrait conserver 200.000 soldats jusqu'au 10 octobre; et c'est dire en termes déguisés : « Nous voudrions bien les conserver indéfiniment ». On marchande, comme les roués Prussiens après Iéna [1]. Entre temps, le général de Seeckt inspecte les organisations militaires de Munich et en garde une « bonne impression ». La semaine suivante, il portera son arrogant monocle à Spa et appuiera du chef les arguments Gessler-von Simons contre le désarmement du Reich, selon la loi du traité. La manchette de l'*Œuvre* (8 juillet) souligne cet entretien tardif. « Hier, six cent cinquième jour de la paix, on a commencé à parler pratiquement du désarmement de l'Allemagne ».

Un projet de loi sur la Reichswehr va être soumis au Reichstag : 100.000 hommes, 15.000 marins, 21 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 18 de cavalerie à 4 escadrons, 7 d'artillerie à 3 batteries, 7 bataillons de pionniers. Et pour la flotte : 6 vaisseaux de ligne, 6 petits vapeurs, 12 contre-torpilleurs, 12 torpilleurs. Croit-on sérieusement en Allemagne et ailleurs que les Allemands se contenteront de cela ? Et comment liront-ils ce paragraphe du projet de loi ? « Sur la demande de l'Entente, le service militaire obligatoire est supprimé »

1. « Aux termes des articles 160 et 163 du traité, l'Allemagne aurait dû à la date du 30 mars 1920, au plus tard, avoir ramené au chiffre de 100.000 hommes la totalité de ses effectifs. Elle a joué avec un art consommé la comédie de l'impuissance et elle a obtenu une prolongation de quatre mois. S'exécutera-t-elle en juillet ? » (M. Louis Barthou. *Les Annales politiques et littéraires*).

Le 23 juin, une note des Alliés est remise à l'Allemagne où il est stipulé que la réduction de la Reichswehr à 100.000 hommes doit être effectuée le 10 juillet 1920.

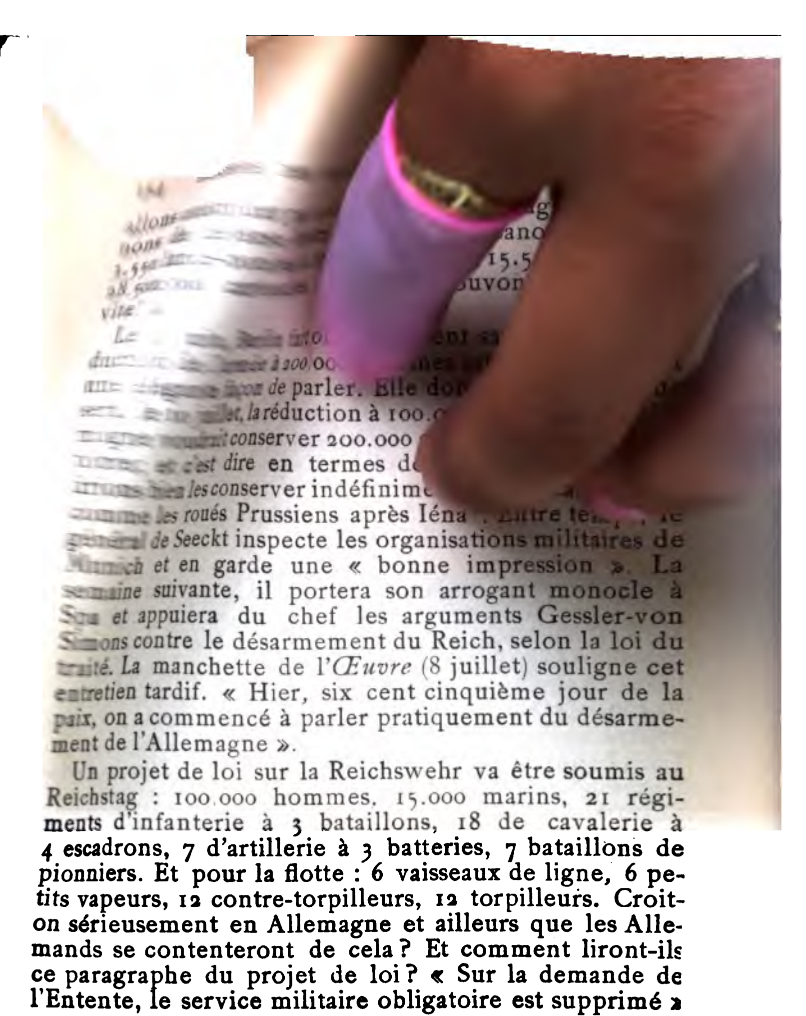
La « Orgesch » a des ramifications dans tout le Reich. Les subventions sont fournies par les grands industriels. *Orgesch* est une contràction déformée de Organisation Escherich.

... rendre des ... nom... la dissolution. O... civile possède enco... ...ses, 4.000 minenwe... ..., signée von Seeckt. ... ...ce contre le désarme... ville en ville, surtout à ... Dr Escherich, organisa... ...ndant en chef des milices ... opportune (25 août), que choi... ...ur annoncer à la population, sur le ... loi relative au désarmement est entrée ... vigueur. « Braves gens, exhorte-t-il, livrez vos armes. » C'est de la poudre aux yeux, impriment divers journaux railleurs, « l'Allemagne militariste et réactionnaire fait ce que bon lui semble » (*Gazette de Francfort*).

Le *Moniteur de l'Empire* publie la loi sur la suppression du service militaire obligatoire (27 août), mais, le 29, les Berlinois lacèrent les affiches concernant l'exécution de la loi du 7 août 1920 sur le désarmement.

Nous continuons à découvrir des armes cachées (Weimar, 8 septembre, 100.000 fusils, 34.000 pièces démontées pour mitrailleuses, Breslau, Hirchberg, Oldenburg, Lokstadt, Berlin) et pour un fusil bénévolement livré, la population en dissimule trois. Nationalistes et extrémistes gardent leurs armements ou remettent de vieilles armes hors d'usage. Malgré tout ce que nos commissions saisissent, ce que récupère, en apparence, le gouvernement allemand, c'est encore une fois un jeu de dupe. Pendant que l'on désarme, l'*Einwohnerwehr*, telle le Phénix, renait de ses cendres sous le nom de *Schutzverbunde*, et enrôle des étudiants à Berlin, à Heidelberg. On continue toujours à enrôler pour le compte des corps francs. Le 29 septembre, Munich n'aura encore livré que 29.000 fusils.

Et, au mépris du traité, l'Allemagne développe toujours son aviation civile.


... de parler. Elle do...
... la réduction à 100...
... conserver 200.000...
... c'est dire en termes d...
... les conserver indéfinim...
... les roués Prussiens après Iéna ...
... de Seeckt inspecte les organisations militaires de
... et en garde une « bonne impression ». La
... suivante, il portera son arrogant monocle à
... et appuiera du chef les arguments Gessler-von
... contre le désarmement du Reich, selon la loi du
... La manchette de l'*Œuvre* (8 juillet) souligne cet
entretien tardif. « Hier, six cent cinquième jour de la
paix, on a commencé à parler pratiquement du désarmement de l'Allemagne ».

Un projet de loi sur la Reichswehr va être soumis au Reichstag : 100.000 hommes, 15.000 marins, 21 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 18 de cavalerie à 4 escadrons, 7 d'artillerie à 3 batteries, 7 bataillons de pionniers. Et pour la flotte : 6 vaisseaux de ligne, 6 petits vapeurs, 12 contre-torpilleurs, 12 torpilleurs. Croit-on sérieusement en Allemagne et ailleurs que les Allemands se contenteront de cela ? Et comment liront-ils ce paragraphe du projet de loi ? « Sur la demande de l'Entente, le service militaire obligatoire est supprimé »

1. « Aux termes des articles 160 et 163 du traité, l'Allemagne aurait dû à la date du 30 mars 1920, au plus tard, avoir ramené au chiffre de 100.000 hommes la totalité de ses effectifs. Elle a joué avec un art consommé la comédie de l'impuissance et elle a obtenu une prolongation de quatre mois. S'exécutera-t-elle en juillet ? » (M. Louis Barthou. *Les Annales politiques et littéraires*).

Le 23 juin, une note des Alliés est remise à l'Allemagne où il est stipulé que la réduction de la Reichswehr à 100.000 hommes doit être effectuée le 10 juillet 1920.

La « Orgesch » a des ramifications dans tout le Reich. Les subventions sont fournies par les grands industriels. *Orgesch* est une contraction déformée de Organisation Escherich.

de la Reichswehr qui vont, armés, en permission à Stettin, les 60.000 cartouches de la garde civique de Hambourg (juin), les 22.000 canons qui restent encore dissimulés (8.500 seulement ont été détruits à la date du 5 juin), les batteries traînées dans la Forêt-Noire, tout l'armement de la milice locale munichoise qui refuse de s'en dessaisir dans la première quinzaine de juillet, les Berthas toujours introuvables, les dépôts de Luterberg, près Berlin, etc., etc.

Par contre, on nous rend des canons de 1870 (article 145 du traité). Ces 36 ancêtres reviennent à Strasbourg en juin. Ils en étaient partis depuis cinquante ans.

*
* *

Le traité de paix agonisant : c'est là le titre d'un article de Bernhardt Dernburg, dans le *Berliner Tageblatt* du 25 mai. Périodiques, ces « bulletins de santé » du traité reparaissent dans la presse allemande. Cette fois, la France est accusée d'avoir provoqué la guerre et, en conclusion, l'auteur de déduire : « Donc nous n'avons rien à payer à cette nation coupable, et nous n'avons pas à désarmer ! » Dans le guêpier de Paderborn, une ligue de réaction militaire complote et s'efforce de préparer un « coup » avant ce fatal 10 juillet où les effectifs de la Reichswehr doivent être réduits. Par ailleurs, les gardes civiques rusent pour rester armées. Et, à Berlin, le 30 mai, on peut publier que, de connivence avec de grands chefs, le gouvernement a envisagé sérieusement l'hypothèse d'une reprise de la guerre, à l'effectif d'un million d'hommes, contre la France et la Pologne. Si l'on a vraiment fait ce rêve, on y renonce ; il était trop beau. Le bruit s'en répand chez les Alliés ; il n'effraye pas, mais il incite à dire : « Hâtons-nous de les désarmer ! »

— « Nous ne faisons que cela, répond l'Allemagne en fournissant des chiffres. Voyez. De juin 1919 à mai 1920, nous avons détruit 5.000 canons, 14.000 tubes de canon, 8.500 affûts, 3.400.000 obus, 31.370.000 détonateurs, 4.680 tonnes de poudre, 32.145 tonnes de matières explosives, 1.318.000 armes à main, 24.500 mitrailleuses, 94.300.000 cartouches, 1.537.000 sabres et lances. Nous

dirait ce ministre étonné par son budget ordinaire si nous concédions les 200.000 hommes (8.000 officiers, 192.000 hommes, *Mémoire allemand*)[1].

Pour nous être sans doute agréable après le « coup des 200.000 fusils », le 30 avril, l'office de presse du ministère de la *Reichswehr* publie un mémoire sur le désarmement où il est assuré que, du 1er janvier 1919 au 5 janvier 1920, le matériel suivant a été détruit : 4.100 pièces de canon, 7.800 affûts, 3.200 lance-grenades, 16.000 kilos de poudres et explosifs, 21.000 mitrailleuses, 37.000.000 de cartouches, 13.400 bouches à feu, 3.000.000 d'obus, 25.000.000 de percuteurs, 10.000.000 d'obus non chargés, 3.500.000 douilles, 1.000.000 d'armes à main, 8.000.000 de grenades à main, et plus d'un million de sabres et de lances.

Cette liste eût pu être grossie quelque peu si les pangermanistes de Poméranie avaient, de bon gré, livré les armes qu'ils tenaient cachées et qu'on vient de leur enlever pour partie infime. C'est dans cette région que d'anciens soldats baltes continuent à se camoufler, chez les agrariens, sous les dehors d'ouvriers de culture. Ces 4.000 laboureurs deviendraient des guerriers en un instant. A la liste ci-dessus manquent également le matériel de guerre découvert par les troupes françaises durant leur marche sur Francfort, les armes et munitions qui ont été mises à jour, le 16 mai, à Schwerin, dans les bureaux de police secrète de l'état-major du général von Lettow-Vorbeck[2], celles qui sont cachées dans les habitations privées et les domaines ruraux des environs de Munich, et dans la ville même, à la caserne des Turcs, à la compagnie des bombardiers *1-41*, celles qu'emportent avec elles les troupes licenciées du camp de Munster (mai 1920), les canons de 75 millimètres que fabrique Krupp, les fusils des hommes

swehr (armées des voies et communications, composée d'employés de chemins de fer (les officiers viennent de la *Reichswehr*).

(*a*) L'entretien de la *Sicherheitspolitsei* est fixé à 480 millions de marks dans le budget du Reich pour 1920.

1. Budget militaire de l'Allemagne – Budget avoué, — pour 1920 : budget ordinaire : 1.900 millions de marks ; budget extraordinaire : 2.500 millions ; 480 millions, — Total : près de 5 milliards. En 1914 : 1 milliard 300 millions ; il est vrai qu'en 1920, tout cela est représenté par du mark-papier.

2. Tout un arsenal, avec de nombreuses pièces d'avion.

elle doit revêtir la tenue civile pour éviter les incidents. Les autorités allemandes lui fournissent des données fausses. Par force, bien des faits lui échappent. Les difficultés, les résistances vont croissant. Elle a déterminé ainsi qu'il suit le nombre des canons qui pourraient être détruits (article 169) : 6.500 canons de campagne, 2.500 obusiers de campagne, 5.000 pièces lourdes et obusiers. Cela constitue une précision, mais les chiffres sont moins nets, quant aux effectifs : « Nous ne possédons pas de chiffres exacts, mais la mission militaire interalliée à Berlin s'occupe de la question », avoue M. Churchill, aux Communes, le 15 avril. Berlin, presque aussitôt fournit une réponse (20 avril). En trois notes, on réclame le remplacement des « gardes d'habitants » — dont la dissolution est théorique — par une organisation analogue « police et Reichswehr ne pouvant, seules, maintenir l'ordre ». On demande l'autorisation d'augmenter les effectifs dans la zone neutre de la Ruhr et d'y tolérer 11 batteries d'artillerie au lieu de 2. Enfin, on veut une armée de 200.000 hommes et non plus de 100.000, avec de l'artillerie lourde et huit groupes d'aviation. C'est de toute nécessité, ajoute-t-on, car l'armée régulière refusera de se laisser démobiliser. C'est dire : « L'Allemagne est au pouvoir des militaires ». En présentant le budget à l'assemblée allemande, M. Wirth fait cette constatation : « Les dépenses Armée-Marine — 1.300 millions de marks en 1914 — s'élèvent aujourd'hui à 1.900 millions : une armée de 100.000 hommes (?) et une flotte réduite coûtent plus que les formidables armements d'avant-guerre[1]. Que

1. Etat approximatif des forces allemandes en fin avril 1920 : 1° La « vieille armée » compte encore 100.000 hommes, et plus, 60.000 attendent la démobilisation, 20.000 gardent les prisonniers de guerre russe, 20.000 sont employés au rapatriement d'autres prisonniers de guerre. (La *Reichswehr* devrait assurer ces services : il n'en est rien, car on eût été obligé de démobiliser ces 40.000 *employés*). — 2° La *Reichswehr* : plus de 300.000 hommes (presque tous les officiers sont Prussiens) ; — 3° La *Sicherheitspolitsei* : 120.000 hommes, formation de réserve de la *Reichswehr*, sous une forme inavouée. L'état-major invisible (von Seeckt) compte beaucoup sur la *Sicherheitspolitsei*, comme noyau de forces à constituer selon les besoins (*a*); — 4° *Einwohnerwehr* : garde civique, assimilée aux militaires, incorporable à la *Reichswehr* en cas de nécessité; — 5° *Troupes militaires techniques* (*Technische Nothilfe*) pour réprimer les grèves : 40.000 hommes — ; 6° *Volontaires temporaires* (*Zeitfreiwilligen*) 50.000 hommes : anciens soldats prêts à reprendre service au premier appel.

En avril, une troupe nouvelle était constituée en Wurtemberg : la *Verkehr-*

que 40.000 moteurs d'aéroplanes sont dissimulés dans tout le territoire du Reich.

* * *

Le péril gris, — l'organisation camouflée des militaristes — ne cesse, par ailleurs, de se développer. Miliciens et volontaires lui apportent, jour sur jour, du renfort. La Prusse regorge d'armes. Dans le seul petit territoire de Marienwerder, nous avons pu désarmer la *Sicherheitswehr* et nous avons trouvé 7.677 fusils, 5.688 armes blanches, 5.280 grenades, 349 pistolets, 51 mitrailleuses, 4 lance-bombes, 2 canons. La Reichswehr, dans la Ruhr (avril), utilise un nouveau type de balle qui peut traverser les blindages des tanks. Cette balle vient de chez Krupp où l'on prétend fabriquer du ciment [1]. Il existe à Berlin deux grands états-majors, l'un au ministère de la Guerre (officiel), et l'autre caché, qui détruit l'œuvre du premier chargé de se tenir en rapport avec les missions alliées. Le général von Seeckt dirige cette agence occulte : Reichswehr et Einwohnerwehr sortent de là. Mieux encore, depuis le 13 mars, le bureau Seeckt dirige publiquement les opérations dans la Ruhr. Les troupes *régulières* de l'Allemagne sont encore à l'effectif de plus de 400.000 hommes (avril). Par surcroît, des soldats de la classe 20 s'y incorporent en nombre. La Reichswehr doit évacuer la Ruhr : elle s'en garde. Dans le Sleswig, les gros propriétaires ruraux cachent des armes et des munitions. Aura-t-on un nouveau coup d'Etat avant peu ? Le gouvernement de Berlin le croit si bien qu'il fait garder le Palais par des auto-mitrailleuses. Toute la presse alliée réclame qu'à San Remo, on se décide à l'énergie. « Il y a urgence », avertit le *Times*. Le même jour (18 avril), nous trouvons une quantité d'armes à Hanau. Mais la commission de contrôle militaire ne peut être partout à la fois. Son rôle est immense. Elle se heurte à la mauvaise volonté systématique, au mensonge, à la ruse. Parfois,

1. Krupp cache dans ses souterrains secrets un matériel de guerre considérable (aveux du général von Watter, rapportés par la *Gazette de Cologne*).

restent optimistes. La *Vie aérienne* le leur reproche en termes amers : « Il nous semble utile de lutter de toutes nos forces contre l'optimisme de ceux qui préfèrent ne pas se rendre compte ». Il est grand temps, le 16 juin, que M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, dise à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre : « La démobilisation du personnel aéronautique (article 199) n'a commencé qu'avec beaucoup de retard. Pour le matériel (article 202), satisfaction incomplète nous a été donnée : on a l'*impression* que le matériel neuf a été dissimulé. Des facilités pour le contrôle devaient être accordées à nos officiers pour accomplir leur tâche (article 206), mais les Allemands se sont montrés insolents parfois même violents »[1].

La semaine suivante, une note sur l'aéronautique est remise à l'Allemagne : il y est spécifié que le matériel d'aviation militaire n'étant pas encore détruit, la fabrication d'aviation civile ne saurait être autorisée. L'Allemagne classe la note et relit le traité. Elle y découvre (article 213) : « Aussi longtemps que le présent traité restera en vigueur, l'Allemagne s'engage à se prêter à toute investigation (aéronautique) que le conseil de la Société des Nations, votant à la majorité, jugerait nécessaire ». Or, la Société des Nations est encore dans l'œuf. Quel obstacle réel empêcherait Berlin de camoufler en aviation commerciale une fabrication prévue pour un tout autre emploi ? Les notes de M. Millerand sont le billet de La Châtre ! Et le contrôle du désarmement aérien, dans ses locaux de l'Ecole polytechnique de Charlottenbourg, n'est pas au bout de ses peines. Reconnaissons-le : elles sont grandes. Il lui faut repérer, inventorier, classer, enfin déjouer les dissimulations, prendre livraison des appareils et procéder aux destructions ! « Le désarmement de l'Allemagne est une rude tâche », dira, le 3 juillet, le général Nollet. Les contrôleurs de l'aviation pourraient reprendre cette parole à leur compte, car c'est vraisemblablement dans la question du désarmement aérien que les Allemands ont fait preuve de plus de mauvaise foi. A la Commission, il est d'opinion courante, en juillet,

1. Incidents de Breslau, Wurtemberg, Cassel, Munster, etc.

ne doit plus avoir de force aérienne dans un délai fort court. En France, le journal l'*Auto* croit que « la construction est arrêtée, qu'aucune compagnie sérieuse n'existe et que les Alliés ne laissent voler que quelques appareils inaptes à des emplois militaires ». C'est bien de l'optimisme (23 mars). L'Allemagne avoue pourtant : « Depuis la fin de la guerre, dans la préparation de l'aviation « civile », la France était restée en arrière de l'Allemagne et de l'Angleterre » (*Flugwelt*, Leipzig, 4 février). Cet organe spécialiste ajoute : « Une année de paix s'est écoulée, et, toujours davantage, la situation se modifie au détriment de la France ».

Les voyages à l'intérieur et à l'étranger, par avion et par zeppelin [1], s'organisent et élargissent leurs parcours. A Dantzig se forme une société de navigation aérienne. Les ateliers Imperial-Propeller, dissous à Berlin, sont rouverts à Francfort-sur-le-Mein. Une société *Vol et Science* est fondée à Dresde. Ce sont là quelques précisions parmi bien d'autres. Il faut une aviation militaire à l'Allemagne. Elle en apprécie l'urgente nécessité. Les raisons qu'elle donne : assurer le service quand les chemins de fer, les télégraphes et téléphones ne fonctionnent pas, suivre les mouvements des émeutiers et des troupes gouvernementales, prendre part aux combats des rues (!). Et comme on ne peut pas compter sur les aviateurs civils, ajoute-t-elle, il faut bien employer les aviateurs militaires. Mais il y a d'autres raisons qu'elle ne donne pas : on les devine.

Cependant, — il faut le dire à regret — certains membres de la Commission aérienne interalliée en Allemagne,

1. La livraison des zeppelins dus aux Alliés ne se fait pas sans acrimonie. Ainsi, on peut lire dans le *Berliner Lokal-Anzeiger* du 5 juin 1920 :
« La remise aux Alliés des zeppelins, prévue par le traité de paix, qui doit avoir lieu au cours des semaines prochaines, rencontre de grandes difficultés. Les ouvriers employés à la construction des dirigeables, et les équipages de la société aéronautique allemande Delag, qui ont assumé la responsabilité de la livraison, se refusent à exécuter celle-ci parce qu'ils croient les entreprises de construction d'aéronefs menacées par les mesures prises par les Alliés. Ils font dépendre ces livraisons de certaines conditions. Ils veulent entre autres que les deux dirigeables *Bodensee* et *Nordstern* (construits entre l'armistice et le commencement d'exécution du traité) restent à l'Allemagne, que les chantiers de construction soient laissés intacts et qu'aucune entrave ne soit mise à la construction des aéronefs ». — Le 10 juillet, le dirigeable allemand L-72 quittait Friedrichshafen et arrivait à Maubeuge, le 11, à 4 h. 15 du matin.

navigation allemande, à Londres, les navires seront terminés aux frais de l'Allemagne. Les Alliés recevront une partie des navires achevés pour un tonnage de 225.000 tonnes, 100.000 tonnes seront laissées à l'Allemagne, à prendre parmi les navires dont la construction est la moins avancée ». En même temps, le gouvernement adresse à la commission des réparations une note — et ce n'est pas la première, — où il se plaint d'avoir à livrer les meilleurs navires allemands en construction. Il fait remarquer que les 100.000 tonnes qui lui sont laissées « sont bien au-dessous de ses besoins ».

En juillet, la *Berliner Montags Post* croit savoir que les compagnies de navigation anglaises ont l'intention de vendre aux compagnies allemandes (c'est-à-dire au gouvernement) une grande partie des vaisseaux livrés en compensation des bâtiments coulés à Scapa-Flow. Un crédit de cinq ans serait accordé pour le payement.

Le 5 août, nous « touchons », à Cherbourg, le croiseur *Tralsund* et le destroyer *V-120*, onzième échelon des bâtiments livrés par l'Allemagne aux Alliés. Le 18, il semble entendu que Kiel va cesser d'être le port d'attache de l'escadre de la Baltique : il y restera seulement 500 hommes de troupes de la marine.

Ces quelques notes chronologiques prouvent assez qu'en cette question comme en toutes les autres le désarmement ne procède qu'avec une bien trop sage lenteur. Mais que dirait-on de l'aviation ? Nous avons tout à l'heure signalé les fabrications plus ou moins clandestines de l'Automobile-Aviatik. Ses avions de commerce peuvent, en une nuit, être transformés en avions de guerre. On publie partout des études sur le vol des oiseaux pour aiguiller les recherches des inventeurs. On cherche l'avion sans moteur « Legelflugzeug ». L'Institut d'essai de modèles d'aéro-dynamique de Göttingen embauche des spécialistes « à références militaires ». Les usines pour l'aviation se développent. A Leipzig c'est la Flugzeug Modellbau Martin Trumpelmann et l'usine des moteurs à essence Max Braune ; à Staaken, c'est le Zeppelin-Werke et ses avions de 42 mètres d'envergure ; à Schewerin, ce sont les usines Fokker. Au 15 avril, l'Allemagne possède 15.248 aéroplanes, et l'article 198 du traité stipule qu'elle

d'approuver un projet « d'après lequel le Shipping Board propose de s'associer à la Hamburg-Amerika et de lui remettre 180 vapeurs qui permettraient à la compagnie allemande de reprendre ses 63 lignes d'avant-guerre » (*Lloyd's List*, 27 mars) « C'est ainsi que par un heureux détour, les superbes paquebots ex-ennemis, soigneusement tenus hors de la masse à partager entre les Alliés, feraient retour à l'Allemagne » (*Journal de la marine marchande*).

On livre à l'Angleterre le *Nassau* et l'*Oldenburg :* d'autres unités suivront : il faut bien essayer de faire acte de bonne volonté, mais la flotte allemande n'en ressuscite pas moins. Au Portugal, grâce à une « combinaison » analogue à celle de la Hamburg-Amerika aux Etats-Unis, nombre de navires allemands sont en passe de retourner dans leurs ports d'origine. Deux compagnies allemandes ont repris leur service entre l'Europe et l'Amérique du sud. En Hollande, les agents maritimes allemands négocient la reprise des anciennes relations. Le vaincu peut déjà construire 700.000 tonnes par an. Défalcation faite de ce qu'il doit aux Alliés, en huit ans, il peut avoir refait son tonnage d'avant-guerre. A cette vitesse, on peut sans trop de regret compenser bientôt la livraison du *Kolberg* (croiseur léger) du *Thuringen* (cuirassé), de 7 contre-torpilleurs (Cherbourg, 24 avril 1920). A la date du 5 mai, on a attribué le *Baden*, l'*Heligoland*, le *Posen*, le *Rheinland*, le *Westfallen*, le *Nuremberg* et 124 sous-marins à la Grande-Bretagne ; le *Thuringen*, l'*Emden*, (sabotés) diverses autres unités secondaires et 38 sous-marins à la France, 7 sous-marins à l'Italie, 3 cuirassés au Japon ; c'est une obole : on y va joindre quelques docks flottants, six destroyers (France, 24 mai)[1], mais l'on sourit à Berlin, le 5 juin, en publiant cette note : « Le traité de paix imposait à l'Allemagne la livraison de navires de commerce encore en chantier, soit un tonnage de 325.000 tonnes. La question s'est posée de savoir à qui incomberaient les frais. D'accord avec la délégation de

1. De l'avis du secrétaire parlementaire du commissaire britannique aux transports maritimes, le total des navires allemands réunis à la date du 19 juin 1920 était de 378, et représentait environ 1.900.000 tonnes. L'Allemagne avait encore à livrer un peu moins d'un million de tonnes.

presse française demande, quelques jours auparavant, si l'Allemagne s'est exécutée. On sait bien qu'il n'en est rien. Les commissions rencontrent des obstacles de plus en plus insurmontables : M. Millerand en fait le triste aveu aux Commissions de l'armée et des Affaires étrangères de la Chambre. Les places fortes regorgent d'artillerie. Les Berthas sont toujours introuvables. Les *Noske-jünger* signent leurs engagements à pleins registres, impatients de marcher au son du fifre et du tambourin plat. Talons joints, les Berlinois se collent au mur pour saluer Ludendorff quand il passe : il n'est que trop vrai : l'article 169 n'a été observé d'aucune façon sérieuse, Berlin fait pourtant savoir (note du 11 mars) que l'article 167 (limitation du nombre des canons et projectiles dans les forteresses) est déjà exécuté, et qu'on détruit le matériel de guerre. C'est une phrase, ou bien peu s'en faut. Noske va plus loin : il jure que la démobilisation de l'ancienne armée est achevée et que la constitution de l'armée de 100.000 hommes est définitive depuis le 10 mars. Quant à la marine, dit-il, elle n'existe plus que de nom.

La marine ! Encore un « département de la défense » où l'on a su mener fin jeu. Au début de décembre 1919, on construisait 200 sous-marins, à Essen, par compartiments séparés, maquillés en construction de commerce maritime. Les Alliés s'entendaient médiocrement sur le partage des navires ennemis. La mission navale interalliée dans les ports allemands devait insister avec fermeté pour assumer son œuvre. Le gouvernement protestait, en décembre, contre notre « prétention » d'inspecter les croiseurs en service. A toute enquête, on opposait des points de vue juridiques. De fait, la marine se réorganise comme le reste : la guerre nous a appris que là aussi on s'entend en camouflage. Nous en serons encore mieux instruits par la paix. On nous livre des navires sabotés, dont l'*Emden*, croiseur léger de 4.000 tonneaux[1]. Ils sont dans un état pitoyable : au propre, c'est de la ferraille. Et puis, il y a des arrangements ingénieux. La commission du commerce, au Sénat de Washington, vient

1. Ce bâtiment n'a rien de commun avec le fameux corsaire qui se signala, en 1914, dans les eaux d'Orient.

est votre ennemie ». Hindenburg écrit à Denikine : « Nos deux peuples devraient marcher d'un commun accord pour rétablir leur ancienne puissance ». Un incendie, provoqué par la malveillance, détruit, à Warnemunde, 200 avions qui allaient être livrés à l'Entente (article 202). Partout, la police est pourvue d'artillerie lourde[1] ! Toutes les usines sont camouflées. Jusque dans les provinces rhénanes se dissimulent des recruteurs pour la Reichswehr... Voilà l'évidence.

Et le 18 février, M. Lloyd George, président du Conseil suprême, écrit au chargé d'affaires allemand à Londres : « Le Conseil a décidé de permettre que les forces allemandes ne soient réduites qu'à 200.000 hommes (au lieu de 100.000) au 10 avril 1920, c'est-à-dire trois mois après l'entrée en vigueur du traité, ainsi que le stipule l'article 163, et à 100.000 hommes le 10 juillet 1920 ». Lettre providentielle. La Reichswehr est seule désignée, mais que dire de toutes les formations annexes[2] ? Quoi qu'il en soit, c'est un bienheureux délai ! A Berlin, on va pouvoir continuer à ruser.

La division de fer n'est point dissoute, bien qu'on le dise. On se flatte, dans les milieux officieux de l'Allemagne, d'une prochaine division de l'Entente autorisant une armée de 500.000 hommes ! C'est l'effet de la concession Lloyd George. Armée de ses 2.000 canons lourds, de ses 8.000 canons de campagne, de ses dizaines de milliers de mitrailleuses, l'Allemagne connaîtra encore du bon temps. Elle dissimule de l'artillerie dans l'île de Sylt, (Slesvig) et une armée en Poméranie. Le général Luttwitz publie ouvertement une invitation aux enrôlements volontaires (Reichswehr). Et la maison Zeiss fabrique des périscopes de tranchées ! Maximilien Harden, dans la *Zukunft*, a bien raison de déclarer que l'Allemagne n'a rien perdu de son activité.

Le 10 mars, le texte formel du traité devrait avoir reçu son application intégrale. Armes, munitions, matériel, outillage de guerre devraient être livrés. Plaisamment, la

1. Déposition du général Niessel devant la Commission des Affaires étrangères (21 février 1920).

2. Notamment 600.000 hommes de réserve, dépendant du ministère de l'Intérieur, non équipés certes, mais nullement licenciés.

fort : « Que la Reichswehr ne soit occupée que de politique réactionnaire, nul n'en doute plus. Elle en est empoisonnée ». Esprit ancien auquel se mêle une discipline nouveau modèle, à l'anglaise, souple, et sportive. Le pas de l'oie est supprimé..., mais le soldat reste sous les armes. Avec un aplomb stupéfiant, le général Reinhart promet, dans la *Gazette générale de l'Allemagne* (15 décembre) qu'au 1er avril 1920, l'armée allemande sera réduite à 100.000 hommes [1]. Les commissions de contrôle s'épuisent en efforts souvent impuissants. La Croix Rouge organise des tournées de conférences où, sous des thèmes anodins, on apprend à la jeunesse l'art de la guerre. Le peu de bien qu'essayent de faire certains vrais démocrates. — Fœrster, Muelhon, Bernstein, — est noyé dans ce flot d'intrigues.

Au 1er janvier 1920 l'Allemagne a encore sous les armes au moins un million d'hommes, dix fois plus que le traité ne le lui permet. La Reichswehr chiffre 290.000 unités. Sicherheitspolizei et Einwohnerwehren ont en Haute-Silésie un développement anormal. Qu'importe que l'Union des Sociétés militaires allemandes viennent de proclamer ce singulier acte de foi : « Nous repoussons toute idée de guerre » (?) Leipzig [2] continue à construire ces tracteurs agricoles qui, en dix minutes, peuvent devenir des engins de combat ; l'Automobile-Aviatik fabrique des aérobus à 18 passagers, et capables de couvrir 125 kilomètres à l'heure. Et chez Zeppelin, on multiplie les biplans, à 50 voyageurs, et prévus pour une vitesse de 180 à l'heure. La *Freiheit* dénonce : « Que dirait l'Entente si elle avait la moindre idée de stocks d'armes et de munitions cachés partout ! » Le grand état-major allemand agit clandestinement à Berlin. La propagande militariste en Bavière bat son plein, par des brochures, des conférences : « Soldats, n'oubliez pas que la sozial-démokratie

1. A cette date d'avril 1920, on était loin d'en avoir terminé avec les *Reichswehr* indûment grossies, les *Sicherheitspolizei* (police militarisée), les *Zeitfreiwillige* (engagés volontaires à temps), les *Einwohnerwehr* (milices locales), la *Verkeitswehr* (gardes de trafic), la *Technische Nothilfe* (gardes de secours techniques), les *Abwicklungstelle* (bureaux de mobilisation), la *Jugendwehr* (jeunesse des Universités), cette dernière institution étant une véritable renaissance du *Tugendbund* d'après Iéna.

2. Automobil und Aviatik Allgemeine Gesellschaft.

tion : « Laissez-nous nos milices, elles surveillent les communistes » C'est, déjà bien connu, le chantage au bolchevisme. Des journaux, plus francs, disent : « On nous craint toujours. Armons-nous, citoyens, par millions (*Nouveau journal de Stuttgart*). Notre presse, devant ce défi, répète sa vaine objurgation : « L'heure est venue de parler haut. Il est temps ! » Cela devient un lieu commun, sans suite, sans effet. L'Allemagne continue et continuera à faire des soldats. Foch, au Conseil suprême, dénonce pourtant assez haut le péril. Quelle mansuétude funeste chez les vainqueurs ! La camarilla militaire tient tête chez le vaincu qui, casuiste, oppose l'armistice au traité et le traité à l'armistice. Notre énergie, pour peu qu'elle existe, s'use dans les manœuvres dilatoires, devant une permanente conspiration contre la paix : c'est la politique de l'équivoque, l'erreur du lendemain d'Iéna. Complices de junkers, les sozials-démokrates entrent en masse dans les « gardes d'habitants » pour leur donner disent-ils « un caractère démocratique ». L'Allemagne réalise l'unité de son armée, une unité qui n'existait même pas avant 1914 : plus de modalités d'Etat à Etat : il n'y a plus qu'une *Reichswehr*, sous un subtil camouflage. Le socialiste indépendant Kœnen le crie en plein Reichstag, à la face de Noske : « L'entretien du corps de police coûtera des millions. Ces troupes vous serviront à proclamer l'état de siège. Traîtres ! vous constituez une nouvelle armée pour la prochaine guerre ! »

Aux frontières orientales, les bataillons se pressent. Dans les territoires soumis au plébiscite, de véritables concentrations s'effectuent. La « conciliation » ententiste se heurte au plus évident mauvais vouloir, à mille formes d'armement occultes, au mensonge éhonté : « L'Allemagne s'est engagée à remplir loyalement les conditions du traité. Dans l'organisation de sa police, elle s'en tient strictement aux clauses stipulées ». (Service allemand de propagande, 9 décembre). La division de fer, toujours concentrée en Prusse orientale, change de nom et devient une innocente Reichswehr. Noske nie que l'armée s'occupe de politique (*Berliner Tageblatt*, 13 décembre) et blâme la *Hasspolitik*, la politique haineuse, de l'Entente. Le lendemain, on lit, dans la *Gazette de Franc-*

triomphe dans l'allée des Grossenstern, sous la clameur du *Wacht am Rhein*, au moment où il tente d'aller témoigner devant la commission d'enquête.

Dérisoirement, Ebert et Noske délibèrent sur la situation économique de la future armée que le traité limite à 100.000 hommes, plus 15.000 marins [1]. Les soldats, disent-ils, devront contracter un engagement de douze ans. Leur solde sera égale au salaire d'un ouvrier, selon l'âge (?) Les hommes seront bien soignés, bien nourris, assurés contre les accidents de services et pourvus d'une profession en quittant l'armée. L'engagement des officiers de Reichswehr ou de marine sera de vingt-cinq ans. Quant aux *Sicherheitspolizei*, elles prospèrent : celle de Berlin, fin novembre, est à l'effectif de 10.000 fusils, et elle est de 6.000 hommes à Cassel. Le but secret : entraîner des sous-officiers pour les *Einwohnerwehren*. On hausse les épaules, outre-Rhin, quand, le 3 décembre, le Conseil suprême des Alliés proteste, par note, contre de tels armements [2]. Paris, ce jour-là, prête quelque crédit au bruit selon lequel l'Allemagne entière mobilise pour « se battre et piétiner le traité ». Berlin répond seulement, à l'injonc-

1. Le *Daily Mail* du 20 novembre assure, d'après des sources neutres, que le parti militaire allemand prépare une action armée contre les Alliés, et qu'aux 700.000 hommes actuellement éparpillés en prétendues forces de police, Berlin, sur un simple geste, peut ajouter encore un effectif de 300.000 combattants. Bonar Law, aux Communes, doute de ces chiffres.

2. Note de la Conférence de la Paix : « Toutes les nouvelles jusqu'aujourd'hui disent qu'apparemment depuis quelque temps le gouvernement allemand prépare et réalise le développement des forces combattantes militaires en outre de l'armée d'empire. Des forces permanentes sont créées sous le nom de police de sûreté et possèdent la caractéristique et la valeur de forces militaires de choix. Ces troupes sont commandées et instruites par des états-majors et composées de personnalités militaires. Ces formations bien que subordonnées au ministère de l'Intérieur ont, en conséquence, un caractère en contradiction avec cette soi-disant désignation de police. Leur création viole le § 162 du traité. En outre l'Allemagne forme, sous le nom de « volontaires pour un temps déterminé » et « gardes des habitants », des réserves soumises à l'inspection et aux exercices militaires, pourvues de camps et de munitions. Ces organisations sont en contradiction avec la totalité des stipulations militaires, notamment avec le § 178 du traité de paix. Les gouvernements alliés et associés appellent, dès maintenant, l'attention sur ce fait que ces préparatifs contraires à l'esprit et à la lettre du traité peuvent être considérés comme une intention gouvernementale de ne pas exécuter ce traité. Ils invitent en conséquence le gouvernement allemand à abroger sans délai les mesures susmentionnées et en tous cas de telle sorte qu'avec l'entrée en vigueur du traité ces soi-disant troupes de police soient ramenées aux effectifs prévus par le traité et qu'elles reçoivent un statut correspondant à leur caractère de police locale et communale, et que les états-majors créés en plus du nombre prévu par le traité ainsi que les organisations de réserves soient dissous.

Henke. Pourquoi l'Allemagne garde-t-elle 25.000 hectares de terrains de manœuvre, 50.000 hommes à Berlin et 1.200.000 dans l'Empire ? Que ne livre-t-elle les cinq navires appartenant à la Hamburg-Amerika et au Cosmos, et qu'elle prétend hollandais (6 novembre)[1] ? Quel orage couve à Francfort (mi-octobre) où les Allemands tiennent garnison, malgré l'interdiction que leur en fait le traité ? Pourquoi, partout, ces incessantes créations de milices (*Einwohnerwehren*, gardes d'habitants), qui comptent déjà plus de 200.000 fusils et 10.000 mitrailleuses ? Que dissimule cette entreprise *commerciale* de navires aériens, patronnée par la Hamburg-Amerika Linie de feu Ballin ? Que sont ces 22 divisions de « gardes rouges » clandestinement organisées de ville en ville ? Comment interpréter cette énergique défense de la Reichswehr, opposée, par Noske, en fin octobre, aux arguments du député Maretsky (parti populaire) ? Et ces constants enrôlements de volontaires ?

Le *Treubund* — Association des Fidèles — organise à Berlin, aux premiers jours de novembre, une vaste réunion. Sous le portrait de Frédéric Barberousse, on récite des poèmes guerriers. Tout est perdu, sauf l'avenir, est-il dit. Ludendorff est dans la salle ; on l'acclame ! Il y a déjà un mois que l'état-major général est dissous, mais chacun se souvient des paroles que le chef vaincu prononça à cette occasion : « Aucun feu ne pourra dévorer les résultats de son activité. Veillons à ce que persiste l'esprit du militarisme prusso-allemand. La patrie en a besoin ». Le 13 novembre, Hindenburg est porté en

1. A la date du 13 novembre 1919, 200 navires marchands allemands se trouvaient réunis dans le Firth of Forth (remis à l'Angleterre aux termes du traité). — Le 18, le Conseil suprême décidait que les pétroliers à livrer par l'Allemagne seraient conduits dans les eaux écossaises, sans préjudice de leur attribution finale. — Le 21, la commission navale américaine annonçait que le transatlantique allemand *Imperator* (52.000 tonnes) serait immédiatement remis à l'Angleterre. — Le 29, il semble convenu entre les Alliés que les unités de guerre allemandes seront démolies, sous réserves des compensations à attribuer à la France et à l'Italie, en dédommagement de ce qu'elles n'ont pu construire pendant la guerre.

2. Même manifestation le 25 novembre, à Potsdam. Ludendorff prend la parole dans une église après un service pour les morts de la guerre. Il y célèbre les vertus morales du militarisme. Un soldat résume la pensée des assistants : « Général ! quand l'heure viendra, nous vous suivrons encore ! ». Dans la soirée, Ludendorff, paraissant à son balcon, est acclamé par la foule qui appelle à grands cris Guillaume II.

Comment les leur retirer? demande le 30 septembre M. A. Lefèvre à la Chambre française[1]. Une motion (Grodet) est adoptée : « La Chambre invite le gouvernement à s'entendre avec les puissances alliées pour rendre effectif le désarmement de l'Allemagne et de ses Alliés par l'interdiction de certaines fabrications de guerre ». Nous avons, outre-Rhin, des missions de contrôle. Deux mois après la ratification du traité, elles ne doivent laisser à l'ennemi d'hier que 288 canons de campagne légers. C'est une décision ferme. Sera-t-elle maintenue dans toute sa rigueur? Que signifie alors cette déclaration de la commission du budget allemand, selon laquelle l'entretien des troupes de l'Empire nécessite une dépense mensuelle de plus d'un milliard? Quelle psychologie inspire une telle déclaration? » « Ce qui m'importe, à moi, expose M. René Viviani, le 2 octobre, ce n'est pas la présence d'un certain nombre de canons sur le sol de l'Allemagne, c'est l'état d'esprit qui a présidé à cette fabrication... Comment, au lendemain d'une guerre formidable, quand tous les peuples sont envahis par le seul désir de la paix, il y aurait une nation qui se remettrait à fabriquer des canons! »... Quelques jours plus tard, au Sénat, M. Léon Bourgeois se demande si les clauses militaires, navales et aériennes imposées à l'Allemagne constituent des garanties suffisantes. Les ouvrages et batteries du canal de Kiel sont maintenus à l'embouchure de l'Elbe (entrée sud). C'est une anomalie. L'esprit militariste prussien n'a jamais été plus vivant. Le contrôle des commissions interalliées[2] suffira-t-il à imposer à l'Allemagne l'exécution de ses devoirs envers les vainqueurs?

Présentement, où sont les Berthas? En lieu sûr, dans des forteresses côtières : « Nous ne les donnerons pas, dit l'Allemagne. Leur livraison n'est pas prévue au paragraphe 167 ». C'est une fourberie. Il suffit de lire les textes. Que devient, de plus en plus, la police allemande? Une armée camouflée. Qui est Noske? « Un militariste effréné, disent les Indépendants, par la voix du Brémois

1. « Je vous défie de trouver dans les peuples qui ont fait la guerre avec l'Allemagne un seul homme qui juge nécessaire qu'elle continue à faire des canons », déclara M. André Lefèvre en cette séance mémorable.

2. Et plus tard, celui de la Société des Nations.

non point des *soldats*, mais des *chefs* qui commanderaient les milices locales! C'est donc, derrière ces 100.000 *officiers*, l'armée à l'effectif de 5 millions. C. Q. F. D.

« Chut! » objectent quelques Allemands, « agissez en ce sens, mais ne le criez pas sur les toits ». Trop tard : l'Entente est prévenue. Se souviendra-t-elle assez de cette indiscrétion?

L'article 160 du traité stipule que « l'armée allemande ne devra pas comprendre plus de sept divisions d'infanterie et trois divisions de cavalerie ». C'est un fait, et ce qui se passe sur le territoire du *Reich* en est un autre.

Au reste, l'Allemagne ne sera-t-elle pas bientôt punie par là même où elle a péché? Quel crédit faut-il accorder à cette rumeur selon laquelle l'armée (prétorienne?) de von der Goltz prépare un coup d'Etat monarchiste? La Courlande est un foyer de conspiration militaire. Mitau va-t-il menacer Berlin? Pas encore. Peut-être attend-on, aux rives de la Baltique, que l'armée intérieure soit suffisamment reconstituée, que les associations d'officiers aient élaboré leur programme d'action[1]. Alors la menace dirigée vers l'Est pourrait se retourner vers l'Ouest.

Les peuples de l'Entente se souviennent. On se battait, naguère encore, pour « détruire le militarisme prussien ». Le désarmement matériel et intégral de l'Allemagne semblait alors une conséquence de ce commun projet. La besogne reste incomplètement achevée. Le colossal Hindenburg de bois, à Berlin, est encore debout. D'innombrables milices clandestines tournent les yeux vers lui. On instruit des hommes, on forme des cadres, on constitue des stocks d'armes. « On fabrique des tanks », révèle une correspondance de Berlin, le 25 septembre. Ce sont des tracteurs agricoles, mais un jour suffirait à les transformer en machines de guerre. La Reichswehr allemande recrute jusqu'à Vienne. Les Allemands ont encore 8.000 canons et 25 millions d'obus-

1. Deutscher Offizierbund. Nationalverbund deutscher Offiziere, Republikanischer Führer Bund, regentant les National Deutscher Jugend Verbund, Regiments und Kriegervereinen.

temporaire », et cet auxiliaire permet aux officiers monarchistes de répandre dans les rangs la prophétie que « tout ce gâchis n'aura qu'un temps ». Les pangermanistes proclament leur « but de guerre ». Ils veulent encore conquérir la Belgique, la Russie, les pays scandinaves !! Von der Goltz dispose de six divisions en Esthonie. Les réserves sont instruites, dans les villes et villages, sous le nom, si peu illusoire, de *Zeit-Freiwillige* (volontaires temporaires). Indiscutablement, c'est la réorganisation de l'armée, avant même la fin de la prétendue démobilisation. Le 10 septembre, on chiffre son total à 800.000 hommes.

Que dit-on, que voit-on, aux jours qui suivent ? Les Allemands enverront-ils 250.000 nationaux au Mexique créer des usines de guerre ? Le général Dupont, de la mission française à Berlin, déclare que la réduction de l'armée se poursuit conformément aux plans (10 septembre). Et pourtant... Toute la presse française doute. Le 12, à la Chambre, M. Lefèvre reste plus sceptique. Comment contrôler ? demande-t-il. L'Allemagne a fabriqué 2.500 canons depuis l'armistice. Elle continue. Par quels moyens limiter, arrêter sa production d'armes, de tanks, d'avions[1] ? En faisant un traité assez précis, assez sévère. Il est encore temps ; c'est la seule façon d'empêcher le recommencement de la « boucherie ».

C'est trop clair : toute clause limitative des effectifs sera violée ou tournée. Voilà notre faiblesse ; c'est celle des Alliés : la sécurité de la France est en jeu. Les moyens termes ne sont que des palliatifs. En ce moment même, l'Allemagne s'installe dans les pays baltes et y expédie du matériel de guerre. Depuis le 1er septembre, Noske, ministre de la Défense de l'Empire, a pris le commandement de toutes les forces militaires. On joue cyniquement sur la formule « 100.000 hommes ». Ces 100.000 hommes, dans la pensée allemande, devront être

1. Aux termes des articles 198 à 202 du traité, l'Allemagne devait livrer son matériel de guerre aéronautique et rester six mois sans fabriquer ni aéronefs ni pièces d'aéronefs. Pourtant, les usines d'aviation continuaient à produire avec une activité considérable. Les appareils ainsi réalisés étaient baptisés « avions de sport », Cette flotte aérienne pouvait être en un jour adaptée aux besoins de la guerre, au même titre qu'une prétendue flotte commerciale pouvait être transformée en flotte militaire.

les provinces baltes. La police, toute militaire, totalisait 140.000 hommes [1]. En six jours, on pouvait, outre-Rhin, mettre deux millions d'hommes sur pied. Les canons lourds abondaient. Un coup d'Etat monarchiste se cuisinait dans les casernes. Exagération peut-être, mais cependant juste rappel à la vigilance. L'Allemagne assurait que l'on s'inquiétait sans raison. Ne remettait-on pas un certain nombre de locaux militaires à des congrégations de moines franciscains pour qu'elles s'y installassent? Piètre défaite. Tout le peuple germanique faisait des vœux pour le maintien des cadres et l'accroissement des effectifs. Des officiers supérieurs, à Munich, crachaient sur la constitution et refusaient d'obéir, en disant ne relever que « de leur roi ». Pour combien pouvait compter, dans cette psychologie, l'opinion d'un Allemand comme ce A. Redlich qui, soucieux de hâter le rapprochement, proposait le sincère et loyal désarmement ? Pour rien. « La France attend la preuve, disait-il, que nous sommes capables de remplir nos obligations. Alors, la méfiance disparaîtra ». Et l'on faisait tout pour l'entretenir. L'Allemagne déjà avertissait qu'elle demanderait bientôt à conserver, non plus 100.000 hommes, mais le double, certains imprimaient même, en Danemark, le triple : « C'est pour rétablir l'Empire. Noske y songe » ajoutait-on. L'armée, à cette date (1er septembre 1919), comptait 20.000 officiers, au lieu de 4.000, chiffre consenti par l'Entente. Toutes les sociétés de « vétérans » recevaient des armes. Le ministre de la Guerre annonçait que la diminution des effectifs ne commencerait qu'au printemps. Les gardes civiques surgissaient de toutes parts. Noske, murmurait-on, attendait la rentrée des prisonniers pour organiser de puissantes réserves. Il existait ce que l'on appelait les « formations russes », en majorité allemandes, pour aider Koltchak, mais aussi pour établir l'influence germanique en Lithuanie, en Russie blanche et aux pays baltes. Les gradés contre-révolutionnaires soutiennent le gouvernement après l'avoir aidé à réprimer les spartakistes. Mais c'est un soutien « de nécessité

1. *Sicherheitspolizei*, dont 12.000 à Berlin, munie de mitrailleuses, de camions-autos, de lance-flammes, de gaz, etc.

pour la création de corps de gardes-frontières (*Grenzschutzen*). Pour l'instruction de ces troupes plus ou moins occultes, les officiers et sous-officiers devenaient « instructeurs sportifs » et se groupaient en *Vereinen*. Leurs soldats n'étaient que des... élèves; les marches militaires devenaient des voyages à pied. Le « budget de guerre » faisait l'objet de savants virements.

Plus franc, le *Vorwaerts*, en août, disait : « Le chiffre de 100.000 hommes condamne l'Allemagne à l'impuissance permanente, car la France et l'Allemagne n'usent pas de réciprocité ». Mais le bout de l'oreille repassait bientôt. L'article s'achevait par ces mots : « L'armée nationale est créée non pour menacer le monde, mais pour protéger la culture et l'avenir de l'Allemagne ». *Si non e vero...*

Ces ambiguïtés n'allaient pas tarder à intriguer, puis à alarmer. Il était trop visible qu'il se jouait là une partie retorse et que l'Allemagne mettait en œuvre un programme *militaire* d' « évasion » hors de la loi du traité. En réalité, tout en désarmant, elle armait. Le ministre Noske disait : « Voyez, nous vous obéissons » et manœuvrait contradictoirement, en enrôlant « pour le front de Courlande ». Il avait un mot plaisant : « Je comble quelques vides ». Il disait aussi : « Laissez-nous réduire notre armée progressivement et en temps opportun. Rendez-nous nos prisonniers. N'exigez pas que nous livrions nos officiers, sinon notre gouvernement devient impossible ». L'individu que les spartakistes battus appelaient le *chien sanglant*, avouait 400.000 hommes à la fin d'août 1919. Il promettait de les réduire à 100.000 avant avril 1920. Mais s'il ne hâtait point la démobilisation, c'est qu'il ne voulait pas jeter des chômeurs et des affamés dans le creuset révolutionnaire. Il lui fallait, expliquait-il, une armée, pour faire la police de l'Etat malade. Néanmoins, il jurait vouloir exécuter le traité, fidèlement, diminuer les forces militaires, congédier de nombreux officiers, sitôt que faire se pourrait.

Cette lenteur, justifiée ou non, ajoutait aux craintes de la France. On y affirmait, le 21 août, que la Reichswehr possédait 700.000 hommes, qu'il y avait 200.000 soldats allemands du côté de la Silésie et 60.000 au moins, dans

CHAPITRE X

ARMÉE. MARINE. AVIATION

Au lendemain de la paix, le militarisme allemand n'abdiqua pas, il se maquilla. Bloc enfariné... L'Allemagne avait été autorisée à conserver une armée de métier de 100.000 hommes. Le service militaire obligatoire semblait donc détruit, outre-Rhin, mais déjà on y inventait le « service civil obligatoire ». Weimar rusait : il enlevait les formations auxiliaires de *gardes urbaines* (*Einwohnerwehr*) à l'autorité militaire — conséquemment au contrôle allié — et on les plaçait avec les pompiers et la gendarmerie, sous le contrôle des autorités civiles. On conçoit l'importance de ce tour de passe-passe. C'étaient là autant d'hommes qui ne comptaient pas dans l'armée, mais qui pourtant étaient soldats. Les bureaux de recrutement *militaires* étaient constitués en commissions *civiles* d'enrôlement ! La mesure ingénieuse s'appliquait non seulement aux villes mais aux campagnes. D'autre part, Noske « cajolait » — l'expression est de la *Leipziger Volkszeitung*, — les officiers réactionnaires et faisait grise mine aux républicains. Le général Hoffmann enrôlait ostensiblement des cavaliers dans sa fameuse division des anciens chasseurs de la garde (fanion noir-blanc-rouge) : la fanfare jouait l'hymne prussien *Heil dir im Siegerskranz*. Tandis que nos journaux publiaient, aux premiers jours d'août : « Le licenciement de l'ancienne armée allemande est en voie d'exécution. Le 1er octobre, le grand état-major allemand aura cessé d'exister », la Suisse nous apprenait que l'Allemagne gardait encore 800.000 hommes sous les armes, sans compter les volontaires qu'elle recrutait, notamment

pussent être. L'Allemand, malgré les Sociétés des Nations, les humanitaristes bavards, les apostolats de la paix universelle, n'a qu'un objet : se payer de sa honte et de sa défaite. L'avenir modifiera-t-il cette psychologie ? C'est son secret. Pour le présent, la guerre est toute récente et le vaincu la désire prochaine. Et c'est normal.

Ce qui l'est moins, c'est l'obstination à ne pas vouloir reconnaître que l'on a été justement, légitimement châtié. Pour quelques exceptions, — telles que Harden —, qui consentent : « Nous n'avons que ce que nous avons cherché », tous les ex-sujets de Guillaume II nient leur faute initiale, le péché contre la justice, l'appétit de loups qu'ils ont eu en se jetant en foule vers Paris, du fond de la forêt hercynienne. A cet égard, l'idéal casqué du « peuple aux boucliers de cuir » reste intact depuis les premières incursions enregistrées par l'histoire. Sentiment incorrigible ? Vraisemblablement. Il n'est pour nous et pour nos Alliés que de bâillonner la bouche qui hurle à la revanche et que de couper les griffes, si elles poussent. Et, sous cette forme encore, qu'on le veuille ou non, c'est la guerre qui continue...

---

reprises, exaspèrent l'Allemagne. On en fait témoin la jeunesse. On lui montre les machines démontées retournant en France, les avions « en débris » qui ne voleront plus dans le ciel prussien et l'on dit aux jeunes gens des excursions d'écoles : « Un jour viendra où le peuple allemand se réveillera et reconnaîtra que le plus grand et le plus vil de nos ennemis se trouve, non pas à l'intérieur de notre belle patrie, mais en dehors des frontières » (*Wilhelms Havener*, dans le *Berliner Tageblatt*, 28 août 1920)[1].

Tel est, considéré à vol d'oiseau, le sentiment qui anime toute la nation allemande. En peut-il être autrement? Non certes. Tombé du haut d'un rêve si magnifique, ce peuple de proie ne veut pas croire que ses ailes sont rompues. Le désir de s'élever pour fondre à son tour sur ceux qui l'abattirent ne peut que subsister dans son cœur. Et c'est logique. Et les journaux alliés ou neutres qui trouvent cet espoir si monstrueux et si coupable ne font pas assez la part des circonstances. On ne peut demander à l'Allemand d'aimer ses justiciers. Il ne peut que souhaiter leur faiblesse et l'esprit des représailles est le seul qu'il puisse avoir. Les promesses des apôtres qui ont clamé, du haut de leurs tribunes évangéliques : « C'est la fin des guerres; réconcilions-nous; travaillons la main dans la main à bâtir le bonheur de tous les peuples frères » restent lettre morte pour une nation qui imaginait pouvoir faire, il y a cinq ans à peine, de tous les peuples un troupeau d'esclaves. De telles métamorphoses morales ne se réalisent pas en un temps si court et dans un tel cadre d'infortunes, toutes méritées qu'elles

1. En août 1920, sur tous les murs de Nuremberg sont apposées des affiches où l'on peut lire : « La culture française sévit, sauvage et cruelle, dans les territoires occupés » — « Le traité de Versailles est une tache sur l'humanité ». — A Gross-Steblitz (Prusse), le 2 septembre, de grands placards *en français* sont apposés au coin des rues « 2 septembre ! Souvenez-vous, Français. (Il y a des troupes d'occupation dans la ville et l'affiche est faite pour nos soldats). Un jour arrivera un nouveau Sedan, nous prendrons Paris et les mêmes conditions que vous nous avez données, nous vous les imposerons. Vive l'Allemagne. A bas la France ! ». — On chante à Berlin : « *Siegreich wollen wir Frankreich schlagen* : victorieusement nous voulons battre la France ». — La Ligue des Peuples, fondée par le professeur Jæckh, ex-ami de Guillaume II, travaille partout pour la guerre de revanche. Cette Société joue en Allemagne le rôle du Comité *Union et Progrès* en Turquie. Elle a ses bureaux centraux tout près de l'ambassade française à Berlin.

Et martèle cela dans la tête de tes enfants,
Afin qu'ils n'oublient jamais
Comment les Français sans mesure et sans frein
Te poursuivent d'une haine sauvage
Et s'efforcent sans trêve
D'augmenter tes épreuves et tes peines :
Martèle cela dans la tête de tes enfants !

Les anniversaires des victoires d'antan sont toujours soigneusement célébrés. En septembre, on grincera des dents lorsque le gouvernement de Berlin fera savoir qu'il interdit la commémoration de Sedan. Mais on n'oublie ni la date du Skager-Rack, ni celle des défaites russes, et nous avons vu que, de Doorn en Hollande, l'Empereur déchu a assuré, par télégramme à un groupe d'officiers, que l'on reverrait les beaux jours de Tannenberg en Allemagne : la Ligue nationale des officiers allemands ne met pas un instant cette certitude en doute.

La littérature de la revanche est abondante. Parmi nombre d'auteurs expectants du grand réveil, figure, au premier rang, le général von Bernhardi, auteur de *Vom Kriege der Zukunft* (la guerre de l'avenir). Le stratège soutient qu'avec des sous-marins l'Allemagne parviendra à réduire à merci l'Angleterre, la France et l'Italie. Poursuivant le même but, « les imprimeries allemandes travaillent jour et nuit à produire des livres militaires conçus dans le même esprit » (*Daily Mail*). Tous ces ouvrages insistent dans leurs préfaces sur la nécessité de se préparer sans retard à abaisser l'esprit mégalomane des voisins de l'Ouest. Aucun ne reconnaît la défaite et, avec un ensemble parfait, ils s'accordent à prophétiser la victoire... *sine die*. Militairement, l'Allemagne n'a pas été battue. Tel est le thème du chœur qui se chante dans les casernes comme dans les réunions publiques en paraphrase du *Deutschland über alles*. Et c'est encore le *Deutschland über alles* qui s'exprime sous une autre forme lorsque l'office international de brevets prend pour emblème un globe terrestre sur lequel est posé un aigle aux ailes déployées, et qu'entoure une banderolle portant ces cinq mots expressifs ; « *Die ganze Welt mein Arbeitsfeld* » (le monde entier est mon champ d'action).

Les travaux des commissions de réparations, leurs

coup de milieux allemands qui ne discutent plus sur le choix des moyens, par une association avec les soviets russes, par une ruée des révolutionnaires de l'Est et les vaincus germains sur l'insolente terre des Français ivres d'orgueil. On la considère possible, dans d'autres milieux, par une connivence à établir entre les intérêts britanniques et les intérêts allemands. Le 1er avril, la *Gazette de Voss* révèle un fait qu'elle estime signalétique : « Ignore-t-on, en Allemagne, que longtemps avant le coup d'Etat (de Kapp) il y a eu, en territoire occupé, entre un pair anglais et de hauts personnages militaires allemands, des pourparlers dont la pointe était clairement tournée contre la France? » A la fin du même mois, le *World* de New-York peut fort justement dire : « Si l'Allemagne ne complote pas de faire une nouvelle guerre, elle y pense du moins. Quand on voyage en Allemagne, on éprouve l'impression que les Allemands comptent les heures, en attendant le moment où ils pourront ouvrir une brèche entre les Alliés, se venger de la France et faire du traité de Versailles un chiffon de papier. « Que l'Amérique et « l'Angleterre se tiennent à l'écart, dit-on, et nous battrons « la France de telle manière qu'elle ne s'en relèvera « jamais ». Ludendorff, Hindenburg, Mackensen, d'autres, ne renoncent à rien. Mackensen signe encore « maréchal royal de Prusse », une lettre qu'il envoie, le 13 mai, au comte Joszef Karolyi. Et il inscrit, en tête de son épitre : « Avec Dieu pour le roi et la patrie ! C'était la devise de *ma* patrie, la Prusse, quand l'invasion des armées de Napoléon a démembré son territoire. Cette devise trouve aujourd'hui un écho dans les cœurs. Ne désespérez pas ». Simultanément, les *Nouvelles de Dresde* publient un poème — parmi des milliers qui le valent et le réflètent, — où le vin de la vengeance inspire l'Orphée saxon :

Tant que tu vivras, penses-y !

Jusqu'à ton dernier soupir, penses-y,
Peuple allemand, à ceux qui te font esclave,
Te tournent en dérision, te refusent tout droit,
T'arrachent et du corps et de l'âme
Le dernier reste de tes forces :
C'est l'ennemi héréditaire qui t'a fait cela ;
Tant que tu vivras, penses-y !

Des voix anglaises et italiennes parlent de revision du traité. L'Allemagne ne manque point d'en faire état : « Seule, la France est une ogresse ». Léopold Conze, de Lubeck, renvoie insolemment à l'Académie des Sciences de Paris le brevet de membre correspondant qu'avait jadis reçu son père.

On pourrait accumuler, à la suite et au jour le jour, des faits de ce genre. Nous venons d'en citer, coup sur coup, une poignée. Dans les mois qui vont suivre, ils se multiplieront. Chaque matin, la chronique les enregistrera soigneusement, en Allemagne. La presse alliée ne les mentionnera que lorsqu'ils auront un retentissement tel qu'il sera impossible de les taire : les explosions de fureur provoquant l'arrachement des drapeaux au fronton des édifices français, les attaques de consulats, les meurtres de soldats, les scandales de cafés viendront à la connaissance du public mondial par des articles indignés précédant des sanctions toujours insuffisantes.

Mais ce qui ne sera pas dit, ce qui ne pourra être dit, car il faudrait, à cette intention, ouvrir une rubrique permanente, ce sont les tracasseries, les malices, les perfidies, les insinuations germaniques, les appels à la force d'inertie préparatrice de la force tout court, les « pointes » poussées contre les Alliés, et particulièrement contre la France « tyrannique et impérialiste », par les caricaturistes de Berlin, de Munich et d'autres lieux. Pour être exacts, nous devrions, — et l'on comprend que nous ne le puissions pas —, feuilleter, page à page, la collection du *Simplicissimus*, par exemple, et y relever les légendes stimulatrices de l'esprit de haine tenace et de revanche promise. Rien ne paraît trop violent, trop âpre aux croquistes que paye M. Heine. Ce journal, qui avant la guerre était résolument antimilitariste, s'est fait revanchard jusqu'à la page des annonces. Il donne la réplique au journal socialiste de Berlin, *Rote Fahne*, qui n'hésite pas, en avril, à reproduire le texte d'un tract nationaliste, militariste et pangermaniste où il est dit : « Il faut qu'aucun des ennemis vivant chez nous ne quitte vivant le sol allemand. Homme pour homme, Allemands ne craignez rien. Soyez terribles et fidèles ». Littérature forcenée, art d'alcoolisme délirant ! La revanche ! On la voit prochaine, dans beau-

l'amiral allemand Meurer fait un violent appel à la vengeance. Et l'on s'enhardit, devant les faiblesses des Alliés. Hôteliers, commerçants, insultent les Français en voyage : « Nous ne vous logerons pas et ne vous vendrons rien ! Rendez-nous nos prisonniers[1] ! » Mais il faudrait un évangile de la haine : « Qui l'écrira ? » demande la *Revue bimensuelle des écrivains allemands*. Pour l'anniversaire de l'ex-empereur, la *Deutsche Zeitung* prophétise : « Nous serons libres quand notre Kaiser conduira nos destinées ! »

En février 1920, il faut bien se décider à évacuer Oppeln en Haute-Silésie. Mais le général Luttwitz, en sa harangue d'adieu, jure que l'on y reviendra. Il sait bien que si l'on fabrique partout des poudres et des obus, en Allemagne, c'est avec l'intention préconçue de se venger, à l'Est comme à l'Ouest. La science allemande travaille, casque en tête. Le *furor teutonicus*, bien que muselé, reste à l'affût. En mars, l'indécision de l'Entente, ses évidents désaccords portent leurs fruits. La *Gazette générale de l'Allemagne* le constate : « Le sentiment public de l'Allemagne est tourné contre la France ». Et le *Vorwaerts* n'est pas écouté, outre-Rhin, lorsqu'il annonce qu' « à côté de l'esprit de revanche, y règnent aussi de fortes dispositions à la réconciliation. Les partisans de la réconciliation de la France avec l'Allemagne estiment qu'elle est peut-être plus nécessaire encore qu'entre l'Allemagne et l'Angleterre »[2]. Bien plus séduisante est la promesse de cette feuille anonyme, distribuée à des millions d'exemplaires :

« Nulle part au monde nous n'accorderons de repos à nos ennemis avant que chaque Allemand livré et condamné ait été vengé dix et cent fois dans le sang. Lloyd George, Clemenceau, Poincaré, Foch, Wilson, pas un seul d'entre eux ne mourra de mort naturelle. L'Allemagne est à terre, mais pas les Allemands. Il existe encore des Allemands pour venger de façon terrible notre honte. Malheur à vous, ennemis. Nous dicterons à vos petits-enfants une paix aussi terrifiante. Nous vous rendrons honte pour honte ».

1. Parmi ceux qui tentent d'ameuter l'opinion sur la question des prisonniers, figure le général von Freytag Lormghoven (voir le chapitre relatif à la question des prisonniers).

2. Le *Soleil du Midi* réplique : « Quels que soient le masque qu'ils revêtent, les subterfuges auxquels les Allemands auront secours, nous n'ignorons pas que derrière toute leur assurance hypocrite, c'est l'idée de revanche qui se dissimule et que la renaissance de l'Allemagne, à laquelle ils tendent, comporte nécessairement la déchéance et la ruine de la France ».

et les anciennes dénominations allemandes : Venedig, (Venise), Florenz (Florence), Mülhausen (Mulhouse), Nanzig (Nancy), Diedenhofen (Thionville). Otto Autenrieth donne pour titre à une brochure à succès : « Les trois guerres prochaines : l'Angleterre règle ses comptes avec ses frères de l'Entente. L'Allemagne reprend son essor, à la faveur des troubles imminents ». On porte aux nues le général Lettow-Vorbeck qui, pendant toute la guerre, résista en Afrique orientale : il devient un symbole de revanche. D'autres attendent la revanche par la révolution.

L'agitation socialiste, permanente, soutient cet espoir, jusqu'au cœur des bourgeois apeurés. A la fin de novembre, des conférenciers rouges ou noirs se rencontrent sur le même thème et en cent villes : « Etrangler l'étrangleur ! (La France) ». Les chansonniers font écho. Ludendorff est acclamé à Potsdam, parce qu'il parle de la guerre future. Hindenburg résume le *credo* allemand : « Notre devoir est de conserver dans l'épreuve, l'espoir tenace qu'une action persévérante ramènera notre victoire ». La Reichswehr se renforce de jour en jour : l'esprit pangermaniste l'anime. Tireurs, gymnastes, écoliers de quinze ans ne voient en leurs exercices qu'une préparation militaire. « Nos dents repoussent ! » disent les Allemands de café et de meetings « et nos poètes riment ! » On lit leurs élucubrations sur des cartes postales de propagande :

La simple croix de fer donnée à l'Empereur
Et fièrement portée sur les champs de bataille,
Je vous la laisse en souvenir,
Dans les tristes jours à venir,
Comme symbole vivant de mes souffrances
Mes fils, veillez, n'oubliez pas !

Le libraire H. Kruger, de Berlin, inonde la Germanie de « souvenirs nationaux pour réveiller l'idée de revanche ». Dans les salles de l'Université berlinoise, ce sont partout des affiches « au souvenir de... »[1]. Au 1er janvier,

1. Un professeur de l'Université de Berlin déclarait, en octobre 1919 : « Nous devons nous détourner de Gœthe et nous orienter vers Bismarck », pour méditer sans doute la parole célèbre : « Tous les traités de paix ne sont en ce monde que provisoires. Ils n'ont de valeur que jusqu'à nouvel ordre » (*Gedanken und Erinnerungen*. Pensées et souvenirs).

et les poings. Il ne croit pas à la « guerre de demain », mais à la « guerre... d'un jour ! » Les pangermanistes ont la *revanche* à leur programme, et en première tête de colonne.

On a élevé des arcs de triomphe pour le retour des prisonniers « bienvenus dans la patrie ». Et il se comprend qu'on imprime : « Nous attendions avec angoisse le retour de ces êtres qui nous sont chers, et qui veulent travailler au relèvement du pays ». On pénètre moins le sens de l'exclamation d'Ebert : « L'armée est invaincue : elle a tenu contre le monde entier ». On ne comprend plus du tout Richard Strauss lorsqu'il dit : « Nous sortons de cette lutte sans rancunes ». Tout contribue à démentir ce propos hasardeux. Point de rancunes contre « l'impérialisme de la France, la cruauté de Foch, l'esprit de vengeance de Clemenceau » ? Qui l'admettrait sérieusement? Le traité de paix a exaspéré un peuple qui ne se tient ni pour battu ni pour coupable. Il pensait s'acquitter avec soixante milliards, l'Alsace-Lorraine, et une *partie* de sa flotte de guerre. Mais les colonies, la flotte marchande, l'énorme total de l'indemnité, que l'on prévoit, l'exclusion de la Société des Nations lui mettent la rage au cœur. Il hait la France, son principal juge au tribunal des Alliés. Il écoute, un peu réconforté, les prophètes de la vengeance : « Ayant repris sa conscience nationale, le peuple écrasera le traité ignominieux qui le tient enchaîné. Il fait nuit, mais l'aube poindra »[1]. Un chêne décapité mais couronné de jeunes pousses décore le brassard de l'*Einwohner Schultz Deutscher Landwirte*[2]. Le ministre de l'Intérieur avertit les instituteurs : « Nos enfants, à l'école, doivent de nouveau apprendre à jouer au soldat ». En septembre 1919, l'*Osterode Allgemeine Zeitung* publie cet avis : « L'ingénieur G. Bergmann et son épouse ont le plaisir d'annoncer à tous leurs amis la naissance d'un vigoureux garçon, bien allemand, futur vengeur de l'honneur et de la gloire de l'Allemagne ». Les maisons d'éditions géographiques conviennent de maintenir, sur les cartes allemandes, les anciennes frontières impériales, en teintes conventionnelles

1. Winnie, commissaire de l'Empire en Prusse orientale,

2. En imitation du nouveau timbre allemand.

« Aujourd'hui, disent les Allemands, nous sommes obligés de courber la tête devant les Etats étrangers et de supporter un régime honteux. Mais un temps viendra, dans peu d'années, où nous rétablirons nos monarques qui nous conduiront à la victoire contre les Alliés». Beaucoup fixent à dix années le délai prévu pour une nouvelle guerre mondiale. L'invasion, dit-on, ne se produira pas par la Belgique ou par le Rhin trop fortement gardés. Mais par la seule porte ouverte, la Suisse. « La Suisse, même lorsqu'elle fera partie de la Société des Nations, déclare le *Démocrate* de Délemont, le 10 août, devra garder son armée intacte ».

L'assemblée de Weimar et la presse germanique, tout en plaidant un illusoire appel à l'harmonie future des peuples, encouragent, en fait, les sentiments de revanche du peuple allemand. Ce peuple hait particulièrement la France. En août 1919, il considère notre pays comme seul responsable des malheurs de l'Empire. C'est de nous qu'il attend le coup de grâce : « Cette paix n'est pas une paix de réconciliation, vient de dire Conrad Haussmann, vice-président de l'Assemblée nationale. Les Allemands n'oublieront jamais les dures conditions qui dépassent de beaucoup celles qu'imposa Bismarck à la France en 1871». Déjà, on élève la jeunesse dans l'esprit de la revanche future : « Nous devons enfoncer profondément l'aiguillon de notre humiliation dans le cœur de nos enfants », avertit le *Lokal-Anzeiger*. La revanche économique, d'abord (voir le chapitre XI) ! On alimentera la Russie en locomotives, essieux, wagons, automobiles, machines à écrire, en tout ce qu'elle n'a plus. Le poison marxiste est partout dans les centres de travail. Cependant, il n'atteint pas, au fond de l'âme, l'idéal des représailles futures. On dit, il est vrai, devant le nouveau drapeau de la République impériale : « Le passé était d'or, le présent est rouge et l'avenir est noir ». Mais le pense-t-on, positivement ? Les intellectuels se font un axiome directeur de la parole du professeur Rœthe : « Nous voulons redevenir le peuple de l'action ». Ceux qui disent à haute voix « unité allemande » ajoutent tout bas : « Allemagne prussianisée à l'extrême ». Ceux qui affectent de mépriser l'esprit prussien s'y rallieront au temps voulu. Tout un peuple serre les mâchoires

contrai six soldats anglais. Les Allemands qui les croisaient les regardaient d'un air sombre. Eux souriaient, contents! Un ouvrier qui passait fit la remarque : « En voilà qui se carrent chez nous ». Un autre, en me croisant, murmura : « On devrait assommer toute cette engeance ! ».

Oui, tout le monde devrait penser ainsi. Quand viendra le jour où le peuple allemand tout entier obéira au poète qui a dit :

« Tuez-les ! Au jugement dernier
« On ne vous demandera pas les raisons qui vous ont fait agir ».

(*Deutsche Zeitung*, 26 septembre 1919).

Ce que l'on a déjà lu au cours de ces pages suffirait à démontrer que la pensée de la revanche primait toutes les autres, chez les Allemands, au lendemain de la défaite. L'étudiant sous ses diverses formes *appliquées*, nous devons également la considérer en *elle-même*, chaque fois qu'elle s'exprime platoniquement, avec quelque éclat. C'est l'intention de ce chapitre.

Les « revanchards » allemands sont dénoncés par M. Charles Benoit, en juillet 1919, dans la *Revue des Deux Mondes* : « Leur orgueil national regimbe. Ils nient que l'Allemagne ait été militairement vaincue. Toutefois, il leur faut bien avouer (les conditions de la paix sont là pour le prouver), la défaite de l'Empire, trahi, prétendent-ils, et miné au dedans par la révolution. « C'est entendu, « ajoutent-ils, vous nous avez *eus* ; mais demain ce sera « notre tour de vous *avoir*. Nous n'aurons pour cela pas « grand'chose à faire. Nous allons continuer à avoir « des enfants et vous à n'en avoir point, Notre revanche « sortira tout naturellement du nombre ». Ils ne se donnent pas un long répit : cinq ans, dix ans, quinze ans au plus »[1].

C'est de partout que l'on signale l'esprit de revanche et sa vitalité intense, en août 1919. Nous devons choisir entre tous ces témoignages. Les Suisses, parmi d'autres, nous renseignent à merveille en nous disant, que, dans toute l'Allemagne du sud, du lac de Constance au Rhin et de la frontière suisse à Munich, la population de toutes classes, nourrit des espoirs à longs termes, mais tenaces :

1. Prophétie de l'ex-kronprinz, dans l'île hollandaise de Wieringen, en juillet 1919. Voir notre ouvrage *Les Fausses Nouvelles de la Grande Guerre*, tome VI, chapitre : *Les princes allemands*.

CHAPITRE IX

L'ESPRIT DE REVANCHE

« Nous ne cesserons pas de prêcher la haine et de réclamer la vengeance par tous les moyens. Nous prêcherons la haine à nos enfants et aux enfants de nos enfants. Nous avons la conviction inébranlable que, sous peu, le peuple allemand foulera aux pieds les phrases de la réconciliation des peuples et de la paix éternelle, et qu'alors l'heure viendra de la vengeance qui lavera toute notre honte d'aujourd'hui. » (*Deutsche Zeitung*, 24 juillet 1919).

« Les noirs sont plus honnêtes que les représentants blancs de la grande nation française... » (*Badische Presse*, 24 juillet 1919).

« La cravache de peau d'hippopotame des Français a toujours raison » (*Frankfurter Zeitung*, 17 août 1919).

« Aucun traité ne parviendra jamais à tuer nos sentiments. Partout, nous ferons luire l'oriflamme de l'idée allemande, et j'ai l'impression que notre peuple se ressaisit de mois en mois, et qu'il reviendra bientôt aux vieux principes de l'activité germanique... »

(Stressmann, leader du parti national libéral, septembre 1919).

« A l' « Union nationale des officiers allemands », le général Wollbrecht, qui présidait, a prononcé un violent appel en faveur de la résurrection de l'Allemagne guerrière. Dans la conclusion de son discours, le général exposa, aux applaudissements de l'assistance, que le programme de l'Union nationale était de rétablir l'empire allemand dans ses frontières de 1914.

« — Y compris l'Alsace-Lorraine ? » demanda quelqu'un.

« — Parfaitement, y compris l'Alsace-Lorraine. Elle est indispensable à notre défense. C'est notre Marche de l'Ouest ».

(Septembre 1919).

« Tous les matins, je me promène dans l'allée de la Victoire pour réconforter mon âme en contemplant les statues de nos héros, de nos Hohenzollern, qui pendant des siècles de dur labeur ont fait de la « sablonnière » du Brandebourg ce qu'elle est aujourd'hui... Et tous les matins, je vois là des soldats anglais, français qui se promènent, la cigarette au bec, le nez levé vers les monuments dressés à la mémoire de nos rois. Hier, c'était un capitaine français qui, avec deux camarades, était planté devant la statue de Guillaume Ier. De loin, je vis ses yeux brillants, je vis sa poitrine qui se gonflait et, en passant, j'entendis ces mots : « Nous avons pris notre revanche de 1870 ».

Retiens ces paroles, ô peuple allemand, et apprends de tes mortels ennemis ce qui te manque, hélas : l'honneur national et la conscience nationale.

Je poursuivis ma route vers la porte de Brandebourg. Je ren-

arbitraire. L'Allemagne, aux termes exprès du traité, doit de l'argent et des livraisons en nature (paragraphe 2 A et B de l'annexe 4). Et l'on peut dire que c'est là le moindre de la question, si l'on considère que l'essentiel, c'est d'obtenir à Bruxelles, de notre débiteur, la loyale assurance qu'il a l'intention de s'acquitter de sa dette.

---

retenir du document, c'est l'intention de payer [1]. Et encore est-elle pleinement sincère ?

D'autre part, la délégation allemande à la Conférence de Spa remettait aux Alliés, au début de juillet, un plan de reconstitution pour les régions dévastées. Il y était proposé de faire procéder à la reconstitution par une vaste entreprise internationale de « colonisation intérieure » dont la direction serait confiée à un syndicat international d'entrepreneurs [2].

Dès lors, on attend la conférence financière internationale de Bruxelles. La France, qui a contracté envers les sinistrés une dette sacrée en signant la loi du 18 avril 1919 sur les dommages de guerre, ne pourra pas laisser protester sa signature le 24 septembre : c'est le vœu, c'est l'assurance positive que gardent au cœur tous ceux qui ont matériellement souffert de l'invasion. Déjà, en 1919, nous avons dépensé — avancé — pour la remise en état des pays meurtris, 11 milliards 500 millions. Pour l'année courante, le budget de payement d'indemnités de guerre, d'acomptes et d'avances aux régions libérées, prévoit 12 milliards. « On ira aisément à 16 milliards », dit-on, à cette époque, en une estimation d'ailleurs tout

1. Estimations faites par la Commission des dommages du gouvernement allemand :

	Dommages — Marks	Diminution des dommages — Marks
I. Immeubles	1.459.579.000	»
II. Mobilier et objets d'art	1.301.780.000	»
III. Agriculture	674.716.000	»
IV. Forêts et chasse	209.000.000	»
V. Voies navigables et routes	97.100.000	8.800.000
VI. Chemins de fer, postes, télégraphes, téléphones	405.320.000	7.000.000
VII. Mines	427.252.000	1.335.000
VIII. Etablissements industriels	775.250.000	32.900.000
Supplément :		
1° Saisie de biens mobiliers	1.878.625.000	»
2° Biens abandonnés	»	165.225.000
Total	7.228.622.000	215.260.000

2. A ce moment, la Ligue britannique de secours aux régions dévastées commençait à lancer un appel aux villes du Royaume-Uni, les invitant à adopter des villes et des villages en ruines. Manchester adoptait Mezières, et Chester Soissons. Un grand nombre de cités, dans la métropole et les Dominions devaient suivre bientôt ce généreux exemple.

tions françaises pour l'essor national en faveur des régions dévastées. Il est rappelé par M. Poincaré, que le Crédit national émet un emprunt dans l'intérêt des départements victimes de la guerre. « Faisons en sorte que se réalisent bientôt leurs espérances ». « Veillons à ce que l'Allemagne ne se dérobe pas à ses obligations ». « Il faut que la France dévastée renaisse au plus tôt » (M. G. Ballet, président de la Fédération des associations départementales et des unions de sinistrés). « Il est nécessaire que l'auteur de tant de maux paye enfin ce qu'il doit » (le maire de Reims). « Si le principe de la réparation ne reçoit pas son application intégrale, le droit est mis en péril » (M. F. Larnaude, doyen de la Faculté de droit). « Le gouvernement de la République agit énergiquement pour exiger de l'Allemagne l'exécution des engagements pris par elle » (M. Léon Bourgeois, président du Sénat). « Mettre en doute le relèvement intégral de nos régions dévastées serait un blasphème contre le passé du pays » (M. E. Ogier, ministre des Régions libérées).

Presque simultanément, on connaît le chiffre proposé par la commission allemande pour la restauration : 7 milliards de marks-or calculés, il est vrai, d'après le prix d'avant-guerre [1]. En tenant compte de la relation du mark-or et du franc-papier, cette somme modique se transforme : elle représente bien soixante milliards de francs, mais il est certain que la France demandera davantage. Le gouvernement a récemment prononcé le chiffre de 150 milliards. C'est du simple au double, pour le moins.

Quel est le raisonnement de la *Reichsentschädigungskommission* (Commission des dommages du gouvernement allemand) ? Un long mémoire l'expose : il est subtil ; on y trouve des points de vue étonnants, tel que celui-ci : les Allemands ont construit et *amélioré* un grand nombre de routes françaises. Ce labeur, avec d'autres *bienfaits*, doit valoir au vaincu une diminution de ses charges. Au résumé, l'offre allemande ne peut répondre à nos espérances ni à nos droits. Ce qu'au plus il faut

1. Exactement 7 milliards 228 millions 662 mille marks-or. (Estimation de la *Reichsentschädigungskommission*).

ouvriers affectés à ces travaux qui reprennent le chemin de leur patrie. Que ne les reverse-t-on dans l'industrie privée ? Pourquoi consentir à cette déperdition de main-d'œuvre ? Les sinistrés attendent. De nombreux témoins, parmi lesquels M. A. Lebrun, sénateur, ancien ministre des Régions libérées, signalent « l'amertume profonde ressentie par les habitants rentrés dans leurs ruines »[1]. Beaucoup se disent abandonnés et redoutent qu'on méconnaisse aussi, dans le traité, ce qui leur constituait une assurance formelle de prompte reconstitution. M. Poincaré donne sa démission de président de la Commission des réparations à la suite des entretiens de Hythe. L'évaluation des dommages reste encore si indéterminée que pendant que le très partial financier anglais, Keynes, l'estime à 12 milliards (!) M. Louis Dubois s'arrête à 65 milliards, M. Loucheur à 75 milliards, M. Klotz à 134 milliards. Le fait déjà mentionné, c'est que, quels que soient les calculs, la France, jusqu'en 1926, devra se contenter annuellement de 5 à 600 millions, 55 p. 100 de l'annuité versée et que toute la somme n'ira assurément pas aux « Réparations ». Or, si l'on en croit diverses estimations, la dépense annuelle de réparation des dommages peut monter, pour nous, à 12 milliards de francs. Cruel dilemme. Redoutable déficit en perspective. Par bonheur et pour parer à ce cas désespéré, on songe à cette *mobilisation* de la créance alliée, dont nous avons parlé d'autre part. La solution serait heureuse si l'on était assuré que quelqu'un voulût bien se charger d'escompter l'indemnité, soit que l'Allemagne émît elle-même des emprunts, soit que les Alliés se chargeassent de mettre en œuvre nette vaste opération. Des financiers, qualifiés par le monde, se grattent l'oreille et disent : « Ce n'est point si commode, quel que soit le procédé. »

Le 8 juin, un communiqué ministériel français assure que toutes mesures d'accélération pour l'évaluation des dommages seront prises. Les sinistrés, habitués à plus d'une épreuve, n'y croient qu'à demi. Peut-être, le 19, trouvent-ils un vague réconfort dans la manifestation organisée, à la Sorbonne, par l'Union des grandes associa-

1. Le *Temps*, 3 mai 1920.

« Tournez vos regards vers la France. Voilà un pays dont la population est le quatre-septième de celle de l'Allemagne, et ce pays a un fardeau de 3 à 4 milliards de livres sterling pour réparer son territoire dévasté. Devons-nous renoncer à réclamer ces réparations ? Un ajournement ? L'Allemagne n'est pas aujourd'hui en état de payer ? Qu'elle fasse une offre, et dise comment elle va s'acquitter. Mais il faut une indication claire et précise. Notre premier devoir est de veiller à ce que l'on joue plus franc jeu avec la France ». A vrai dire, le traité est bien responsable, pour une part, de la mauvaise volonté ennemie. Il néglige de donner une définition exacte des pertes et dommages. « Les Gouvernements alliés et associés (article 232) *reconnaissent que les ressources de l'Allemagne ne sont pas suffisantes pour assurer complète réparation de toutes ces pertes et de tous ces dommages* ». Mais quel est le montant de ces réparations ? On ne l'a jamais dit : on est loin de le savoir en mars 1920. L'Allemagne, espérant un forfait[1], a offert ridiculement 100 milliards en tout et pour tout, et sans intérêts. Chiffre global et dans lequel les régions dévastées ne sont, bien entendu, pas seules en cause.

On s'en tient donc à la lettre du traité (alinéa C du paragraphe 12 de la partie VIII, dispositions *e*) : « Les frais nécessités par les réparations et reconstructions des propriétés situées dans les régions envahies et dévastées, y compris la réinstallation des mobiliers, des machines et de tout matériel, seront évalués au coût de réparations et de reconstruction à *l'époque* où les travaux seront exécutés ». C'est beaucoup dire, et c'est peu, quand on envisage de près la complexité du problème. Comment pratiquement solder les comptes, les équilibrer ? De l'aveu même de l'article 232, l'Allemagne est, à notre égard, dans la position d'un presque failli. Sur place même, que faisons-nous, en attendant son argent ? Est-il vrai, comme on le dit à la fin d'avril que, dans les régions libérées, on licencie (!) de la main-d'œuvre, en renvoyant des travailleurs étrangers ? Les « travaux d'Etat » sont supprimés, répond le ministre des Régions libérées, et ce sont les

1. Voir chapitre précédent.

prévoit la responsabilité totale pour toutes les ruines de la guerre, l'obligation minimum de réparer *tous* les dommages causés à la population civile, *destructions*, pensions et allocations ». Aussitôt, un nouvel article 7 est ajouté au Memorandum et fait ressortir la nécessité de restaurer les régions dévastées, et particulièrement le Nord français. Il était à propos d'y penser, et de répondre fermement à cette objection première : « Comment voulez-vous toucher les indemnités de réparations si vous ne commencez pas par restaurer la prospérité économique du vaincu[1] ? » On fera donc des emprunts sur le marché en anticipation du paiement des réparations. Mais on ne dit pas encore à qui on empruntera. Est-il question d'un emprunt international gagé sur la dette allemande ? Peut-être, mais on ne l'affirme pas précisément. C'est sans doute le secret de la conférence financière internationale de Bruxelles qui se réunira... un jour. En attendant, le mouvement de « pitié budgétaire » à l'égard de l'Allemagne s'accentue en Angleterre, et on n'est pas sans le savoir à Berlin. Très opportunément, le 25 mars, M. Lloyd George déclare aux Communes :

1. Le premier texte, fort spécieux, était ainsi conçu :

2° *Reconstitution*. — Le conseil suprême économique reconnaît que la reconstitution des régions dévastées. et en particulier du nord de la France, est une question qui intéresse toute l'Europe. Examinant ensuite la situation particulière de l'Allemagne, il constate que les initiatives y sont paralysées, et qu'il lui est impossible d'obtenir des crédits au dehors, parce que le total des réparations dues par elle aux termes du traité de paix reste inconnu. Il lui paraît donc que, dans l'intérêt des Alliés, comme dans celui de l'Allemagne, il y aurait avantage à fixer le plus tôt possible le montant de ces obligations. Il déclare qu'il y a lieu de mettre l'Allemagne en mesure de se procurer les denrées alimentaires essentielles et les matières premières qui lui font défaut, et au besoin, de l'autoriser à contracter à l'extérieur un emprunt pour parer à ses besoins immédiats. Quant à l'Autriche, le conseil prévoit que des mesures d'assistance plus directes encore pourront s'imposer.

. . . .

4° *Mesures positives pour les zones dévastées*. — Il a été reconnu plus haut que la reconstitution des zones dévastées, et en particulier du nord de la France est de première importance pour le rétablissement de l'équilibre économique de l'Europe et le retour de conditions commerciales normales. Mais des sommes énormes sont nécessaires pour cette reconstitution ; on ne saurait les trouver dans le produit des impôts, et d'autre part on ne peut pas attendre pour commencer l'œuvre de reconstitution que l'Allemagne ait payé les réparations qu'elle doit. Le conseil suprême reconnaît donc que les sommes nécessaires à la reconstitution des pays dévastés pourront être obtenues au moyen d'emprunts anticipant sur le payement des réparations prévues par le traité de paix. Les restrictions que le conseil suprême désire voir imposer aux futurs emprunts, ne s'appliquent pas aux emprunts et aux crédits ayant pour but de faire face à cette dépense anormale.

fait appel à la perspicacité des commissaires pour « déjouer les ruses auxquelles pourrait recourir le débiteur ». On ne doit pas oublier, tout d'abord, que 300.000 prisonniers travaillaient déjà dans le Nord. Ils partent. Comment va-t-on les remplacer ? 50.000 Polonais ont été recrutés; déjà, ils sont sur place. On attend des Italiens, des Portugàis, des Maltais, des Belges. Mais on est loin d'avoir groupé un nombre suffisant de travailleurs.

Est-ce M. Poincaré qui mettra quelque lumière dans une affaire aussi ténébreuse ? En février 1920, il devient membre de la Commission des réparations, sitôt après avoir quitté l'Elysée. Les journaux allemands déplorent la nouvelle. « C'est un coup pour tous ceux qui veulent l'amélioration des rapports franco-allemands », gémit le *Vorwaerts*. Et d'autant que M. Jonnart cède à M. Poincaré sa présidence éphémère. Au début de mars, le chancelier Bauer parle nettement de « litige » au sujet de la reconstruction, entre les gouvernements français et allemand. Ce litige porte sur l'exécution des travaux, ceux-ci pouvant être menés soit par une régie indépendante allemande, soit sous la direction du gouvernement français avec des ouvriers allemands. Les conditions du travail restent, en outre, à fixer. La livraison du matériel est, bien entendu, dans la dépendance du charbon disponible. La France n'a pas à se plaindre : on avait promis de lui livrer des orges et des avoines de semence. Depuis le 6 février, ces semences sont à bon port, et on les a choisies de bonne qualité. On va faire partir des betteraves, excellentes, et des moutons. Avec cela, les sinistrés auront plus de patience pour attendre... le reste.

Lorsque paraît, dans sa forme première, le Memorandum économique des Alliés, le gouvernement français constate que le fait des réparations des pays blessés y est quelque peu mésestimé. Aussitôt, il demande que l'on en reconnaisse mieux l'importance capitale. M. André Tardieu, en un article du *Petit Parisien* (8 mars) insiste, officieusement : « L'équité, c'est que la reconstruction économique de l'Allemagne, si nécessaire qu'elle soit aux Alliés, ne peut pas passer avant la réparation des dommages que l'Allemagne a causés... Le traité de paix

pions parmi ces assujettis au contrat de travail ! « On veut donc livrer la France, la détruire ! » C'est beaucoup de pessimisme. Et voilà tout le contraire de l'optimisme de M. Loucheur qui, naguère, évaluait le coût des « restaurations » à 65 milliards. C'est 130 milliards qu'il eût fallu dire, constate-t-on au 1er décembre. Et est-on bien sûr que le chiffre n'est pas encore inférieur à la réalité ? Nous, Français, avons déjà versé 25 milliards, avance faite à l'Allemagne qui ne nous donnera que 5 p. 100, alors que nous avons emprunté la somme à 5,65. Et l'ennemi, sur la question de cette collaboration ouvrière, épilogue comme sur toutes les questions. Gessler, ministre de la Reconstitution, dit à Essen en janvier 1920 :

Au point de vue politique, il faut déclarer que l'Allemagne est prête à fournir le plus large secours, mais qu'elle ne sait pas du tout comment ni dans quelle mesure ses fournitures et son effort *sont désirés* par l'autre côté. *On sait, qu'il existe en France une forte tendance contre l'emploi d'ouvriers et d'entrepreneurs allemands.* La situation intérieure est encore plus pénible. Si nous devons travailler pour la France, il faut que nous en soyons capables ; il nous manque le plus important : les vivres et les matières premières. *Tant que nous devrons fournir des quantités de charbon telles qu'il ne reste rien pour les besoins du pays, nous ne pourrons fournir aucune aide efficace.*

« Que ne conserve-t-on les prisonniers ? » disent quelques Français. « Ils travailleraient dans le Nord, et le problème serait ainsi simplement résolu ». C'est une solution un peu sommaire, quant à la pratique. Et les paysans français des pays ravagés persévèrent à trouver que l'un et l'autre moyen sont mauvais.

Cependant, la commission des réparations[1] s'installe (24 janvier 1920). Jusqu'au 1er mai 1921, elle arrêtera le montant total des dommages à réparer et une de ses rubriques essentielles porte le titre : « Fournitures pour la reconstitution des régions dévastées ». M. Millerand

qu'au contrat des Allemands travaillant en France figurassent les clauses : liberté absolue de la correspondance, libre exercice des droits syndicaux, bénéfice des lois sur la retraite, les accidents, la maladie, etc., faculté de retour en tout temps dans leur pays, droit de contrôle et de discussion au sujet de l'hygiène, de la sécurité, de la nourriture, du coucher, application de la journée de huit heures, salaire établi sur la base du tarif en vigueur dans la région.

1. M. Jonnart est élu président, M. Bertolini, délégué italien, vice-président.

faire revivre les régions mortes ? Elle ne paraît pas vouloir s'y refuser absolument, et, une fois de plus, propose ses architectes, ses travailleurs. Reconnaissons qu'une partie de l'opinion française s'alarme d'une telle offre : « A aucun prix, s'irrite-t-on, nous ne voulons voir venir chez nous les constructeurs boches ! » C'est parler au nom de nos travailleurs du Nord. Si l'on veut aller vite, faut-il dédaigner l'appoint du travail allemand, et — malheureusement — n'y a-t-il pas de l'ouvrage pour tout le monde ? Le point de vue moral, bien qu'infiniment respectable, ne peut-il, ne doit-il pas le céder à la dure nécessité ? Le 29 septembre, un fait est publiquement acquis. « La délégation allemande chargée de la visite des territoires dévastés, annonce une dépêche Havas, a passé une journée dans les régions d'Arras et de Lille. Les délégués se sont rendu compte que non seulement les travaux seraient très importants, mais qu'il y aurait de grandes difficultés techniques à surmonter ».

En fin octobre, il est publié, — et à coup sûr très prématurément, — que 700.000 Allemands doivent être dirigés sur la France pour coopérer à la reconstruction. Ce serait une véritable armée du travail. On fait observer qu'à ce moment même il y a encore, sur les rives du Rhin, beaucoup trop de soldats allemands concentrés en prévision d'un hypothétique spartakisme : « Si les ouvriers allemands viennent demain chez nous, suggèrent ceux de nos chroniqueurs qui poussent la prudence à l'extrême, il ne faudra pas tolérer que les bataillons germaniques restent agglomérés si près de nos têtes de ponts ». L'*Action française* admet même que « l'attaque par l'ouest soit retardée, jusqu'à parfaite installation de ces hôtes indésirables ». Un des lecteurs de ce journal écrit : « Sous le prétexte de reconstitution des pays dévastés, une seconde invasion de la France par l'Allemagne se prépare avec dix corps d'armée forts de 40.000 hommes chacun, échelonnés d'Armentières à Reims ». Ce seront des hommes de vingt-cinq à quarante ans, ayant fait la guerre et prêts à se rassembler « au premier coup de sifflet de leur chef d'équipe »[1]. Que d'es-

1. Les fédérations allemande et française du bâtiment venaient de demander

de fait. Le gouvernement, tout au contraire, demande à l'Office populaire du travail, d'étudier la question, et les journaux, outre-Rhin, annoncent que les frais de reconstitution seront estimés à 40 milliards de francs. Le fâcheux est que nos ex-ennemis souhaiteraient nous envoyer leurs pires indésirables, les révolutionnaires qualifiés, les spartakistes notoires, tout l'extrêmisme du quartier Moabit. Une commission franco-allemande étudie le problème, à Versailles. On y prévoit d'abord le « nettoyage » des pays meurtris (combler les tranchées, enlever les fils barbelés, les projectiles), puis la reconstitution proprement dite, y compris la réparation des routes, le reboisement des forêts, le rétablissement des mines, la réfection des ponts, chemins de fer, avec des matériaux allemands. En août-septembre, on essaye de régler les questions de salaires, de rations alimentaires.

Or, les ouvriers « indépendants » de Berlin mettent à leur participation au travail cette condition rigoureuse : liberté intérieure de l'Allemagne, suppression de l'état de siège, libération des prisonniers politiques, exclusion de la bureaucratie capitaliste. On n'aperçoit pas nettement la relation de ces vœux *intérieurs* avec le devoir de reconstruire, *en France*. Le 14 septembre, on sait que Versailles a décidé que les ouvriers allemands viendraient en vertu d'un contrat de travail librement consenti, et conforme aux usages de leur pays, que les travaux seraient confiés au gouvernement allemand, qui aura le droit de traiter avec les entrepreneurs s'il le juge bon ; enfin, que le coût de ces travaux sera porté en compte à l'actif de l'Allemagne. Le surlendemain, on a confirmation que l'Allemagne, selon les termes de l'armistice, rendra les objets, argent, valeurs, objets d'art, machines, enlevés dans les régions envahies, en France et en Belgique. Tout objet ainsi volé devra être déposé à Francfort jusqu'au 15 décembre 1919, dernier délai (voir *Le chapitre des Indemnités*).

Six cent mille Allemands, prisonniers en France, vont regagner leur patrie. La main-d'œuvre qu'ils apportaient à la réfection des pays ravagés va en être réduite d'autant. L'Allemagne, en échange de cette politique bienveillante, souscrira-t-elle aux obligations qui lui incombent pour

CHAPITRE VIII

LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Article 2, § I *de la loi du* 17 *avril* 1919. — « Les dommages certains, matériels et directs causés en France et en Algérie, aux biens immobiliers ou mobiliers par les faits de la guerre, ouvrent droit à la réparation intégrale instituée par l'article 12 de la loi du 26 décembre 1914, sans préjudice du droit, pour l'Etat français, d'en réclamer le payement à l'ennemi.

VIIIe point des conditions Wilson. — « Tout le territoire français devra être libéré et les parties envahies devront être entièrement restaurées... »

Article 232 *du Traité de Paix*, § I. — « Les Gouvernements alliés ou associés reconnaissent que les ressources de l'Allemagne ne sont pas suffisantes en tenant compte de la diminution permanente de ces ressources qui résulte des autres dispositions du présent traite pour assurer complète réparation de toutes ces pertes et de tous ces dommages ».

Message de M. Raymond Poincaré *au Parlement* (17 février 1920). — « ... Ne permettons ni à l'optimisme de nous aveugler, ni au pessimisme de nous abattre. Mettons-nous simplement en face de la vérité, non pour y voir des motifs de découragement, mais pour y trouver de nouvelles raisons d'agir... »

Message de M. Paul Deschanel, *aux deux Chambres* (19 février 1920). — « Notre premier devoir est d'établir clairement devant le pays notre situation diplomatique, militaire, économique et financière. Nous ne pouvons construire notre politique d'avenir que sur des données précises... »

L'une des clauses du traité impose aux Allemands de contribuer, en main-d'œuvre, au relèvement des ruines qu'ils ont accumulées en France et en Belgique. C'est sans doute là un chiffon de papier puisqu'en août 1919, le *Lokal-Anzeiger* annonce que le gouvernement de Weimar aurait l'intention de ne pas donner suite à la demande des Alliés et n'enverrait aucun ouvrier allemand travailler dans les régions dévastées[1]. Il y a erreur

1. Est-ce vrai ? interroge la *Patrie* du 3 août 1919. De même dit-on que ces ouvriers refuseraient de venir en France, fussent-ils payés 40 marks par jour.

ce sera la banqueroute pour nous, et pour vous la ruine ».

Telle est la position de la question, le 24 septembre 1920.

---

eût pu croire qu'avant d'appeler les Allemands à accepter un chiffre d'indemnités, les Alliés se seraient mis d'accord sur le montant de ce chiffre. Or, ce problème n'est pas au point. On devait l'étudier à Genève, mais la conférence prévue n'a pas eu lieu : on ira à Bruxelles tout d'abord. C'est comme si l'on craignait d'aborder de face la question épineuse du forfait à laquelle il paraît bien qu'on sera obligé de se nettement résoudre. Or l'idée du forfait est loin d'être populaire chez nous. On n'en parle plus qu'à mots couverts ou on n'en parle point depuis le discours de M. Millerand retour d'Angleterre. M. Ribot, au Sénat, il y a quelques semaines déjà, le 24 juillet, a dit hautement sa répulsion pour cette méthode riche en déceptions : on l'a applaudi. Et depuis, ce fut le silence. On n'oublie qu'un fait : c'est le paragraphe de l'article 233 du traité où il est dit : « Les conclusions de la Commission (des réparations), en ce qui concerne le montant des dommages... seront rédigées et notifiées au gouvernement allemand le 1er mai 1921, au plus tard, comme représentant le total de ses obligations ». Il n'y a pas un instant à perdre ; et l'on en perd beaucoup. Quoi qu'il en soit, en ce temps de vacances, la question des réparations emplit les journaux. Plus d'un casuiste financier démontre que l'Allemagne peut payer et qu'elle fait tout pour ne point délier les cordons de sa bourse. On refute, arguments serrés, la thèse de « l'incapacité allemande » soutenue notamment par l'Anglais Keynes dans son ouvrage *Conséquences économiques de la guerre*, si déplorablement partial[1]. On peut observer qu'un Français paye 34,6 d'impôts directs et indirects et un Allemand 10,4. Et chacun de s'évertuer à trouver, avant Bruxelles, une solution *réelle* pour le problème des réparations « vital pour l'Allemagne elle-même, et problème central de la paix » (le *Temps*, 17 septembre). Le débiteur, au moment où les Bruxellois voient arriver les premiers délégués des nations alliées, répond par une menace : « Nous ne pouvons payer. Si vous voulez nous y forcer,

1. Keynes écrit invraisemblablement : « Les Allemands n'ont pas eu de peine à démontrer que le traité constitue un acte comparable, au point de vue de la morale internationale, à l'invasion de la Belgique » (!)

D'autres prétentions non moins osées emplissent ce *factum* de mauvais payeurs, alors que déjà, à Spa, on remet sur le chantier l'étude du plus équitable partage de l'indemnité entre les vainqueurs. Si ce sont là les « propositions précises » que doivent apporter à la Conférence les délégués allemands, M. Lloyd George ne tardera pas à regretter d'avoir provoqué l'entrevue. A vrai dire, ce ne devaient pas être les mêmes que l'on présenterait. Mais elles furent d'avance jugées telles par des Allemands déçus, que la *Deutsche Tageszeitung* du 17 juillet imprimera : « L'incompréhensible est devenu un fait accompli. La délégation allemande a souscrit pour la deuxième fois à un engagement qu'elle avait d'abord déclaré inexécutable ». En fait, il a été beaucoup plus question de charbon que d'indemnité. A chaque jour suffit sa peine. Le problème des réparations sera traité plus tard et autre part[1]. Qu'importe, la presse germanique, sauf quelques exceptions, grogne et récrimine. Et certains Français, aussi peu satisfaits, de faire écho à leur manière : « Nous avons, à Spa, cédé sur les délais de désarmement, sur les quantités et le prix du charbon. Si l'on va à une autre Conférence, nous céderons sur le chiffre de l'indemnité ! » Et c'était, en somme, d'assez bonne prophétie...

La conférence financière internationale de Bruxelles est retardée au 24 septembre du fait que Spa n'a pas eu le temps de régler l'indemnité allemande. Et puis, août finissant bientôt, ce sont les vacances diplomatiques. On travaille assurément, pour la rentrée, mais sans éclat ni tapage. La victoire polonaise a ahuri l'Allemagne. Des ouvriers grattent les aigles impériales sur le portail de l'Ambassade d'Allemagne, rue de Lille, à Paris. C'est le moment des jeux futiles. Tels augures passent leur temps à douter, déjà, des heureux effets des entretiens bruxellois. Peut-être n'ont-ils pas tout à fait tort. On

toute l'Allemagne représente une condition fondamentale, *dont le non-accomplissement amènerait inévitablement l'Allemagne à voir s'écrouler toute sa capacité de paiement* ».

1. Le 16 juillet, néanmoins, un « arrangement » fut publié (et qui) concernait les Réparations. Il était subdivisé en 13 articles, et fixait, avec les « proportionnalités », le principe de l'emprunt international.

monnaie vient de s'augmenter, en Germanie, de 625 millions de marks ! On a espéré un instant que France et Angleterre étaient en désaccord sur la proportionnalité du partage de l'indemnité : il n'en est rien. Les textes paraissent précis et définitivement acceptés des deux parts[1]. Il faut donc se résigner à attendre la visite de l'huissier[2] en mettant en œuvre, pour lui échapper le plus longtemps possible, tous les moyens dilatoires que peut fournir une imagination désespérée. C'est ainsi que le député conservateur modéré Streisemann vient dire au Reichstag : « Nous entendons souvent parler de milliards que nous devrions à la France, mais la plus grande partie de ce qu'on exige maintenant ne repose que sur une annexe du traité de Versailles, qui est en contradiction absolue avec les accords primitifs ». Le 1er juillet, Wirth s'écrie, du haut de la tribune : « Nous sommes à la veille de Spa. Il est nécessaire que la situation économique de l'Allemagne soit relevée et que le chiffre des prestations à fournir et les modalités de réalisation soient dictés par la *loi de raison* en matière économique ». Que peut bien être cette « loi de raison ? » « L'Entente ne peut pas nous demander l'impossible » assure Fehrenbach à un rédacteur du *Lokal-Anzeiger*, le 4 juillet. Dans un mémoire intitulé « Capacité économique de l'Allemagne », 23 experts allemands réclament, avant qu'il ne soit versé un sou, le traitement de la nation la plus favorisée pour leur pays, l'abrogation des stipulations du traité qui limitent la souveraineté de l'Allemagne sur les ports, voies d'eau ou voies ferrées du territoire, l'obligation, pour les Polonais, de faciliter le trafic entre la Prusse orientale et le reste du Reich, l'interdiction, aux habitants de la Haute-Silésie, de se rattacher à la Pologne[3].

1. 55 p. 100 à la France, 25 p. 100 à l'Angleterre ; le reste à répartir entre d'autres Alliés. Il y aura, plus tard, des objections, notamment du côté italien. Des modifications résulteront de ces objections diverses. Après Spa, les proportions deviendront : Angleterre : 22 p. 100 ; France : 52 p. 100 ; Italie : 10 p. 100 ; Japon : 0,75 p. 100 ; Portugal : 0,75 p. 100 ; 6,5 pour 100, étant à partager entre Grèce, Roumanie, Etat serbo-croate-slovène et aux autres puissances.

2. Un numéro du *Simplicissimus* représente, sous la légende : *Der Kommende Man* (l'homme qui vient) une ombre gigantesque qui s'abat sur les toits d'un village. Dans un coin du dessin on peut lire : « *Ist in Deutschland ein Gerichtvolzieher* » (il y a un huissier en Allemagne).

3. « Le maintien de la Haute-Silésie dans le domaine économique qui embrasse

La politique du gouvernement est celle d'une union étroite avec nos Alliés, union resserrée par les récentes conversations.

Sa politique est aussi une politique d'accord avec l'Allemagne.

Nous souhaitons qu'elle comprenne qu'elle n'a de salut que pár là.

Pour réaliser cette politique d'union et d'accord, il faut passer aux actes et adopter une politique virile d'action et de responsabilités.

S'il pouvait avoir, en d'autres graves circonstances, des préoccupations personnelles, quelle tentation pour le gouvernement de s'accrocher à la lettre du traité et d'attendre l'heure des échéances ! Mais ce faisant, le président du Conseil croirait trahir les intérêts de la France. Aussi réclame-t-il du Parlement le droit de répondre à l'appel de nos Alliés, d'étudier et d'accepter tout système susceptible d'aboutir, avec les garanties nécessaires, à des réalisations rapides.

Epiloguant aussitôt sur le chiffre des 125 milliards, Dernburg, financier allemand, commet, à plaisir, des erreurs de calcul dérisoires pour prouver que l'Allemagne est incapable de s'acquitter selon le plan nouveau, et que le traité meurt de cet arrangement dernier, par lequel on croit tout sauver.

De son côté, la *Gazette générale de l'Allemagne* publie un compte fantastique des paiements faits jusqu'alors aux Alliés (7 juin). Sous diverses rubriques, mines, biens publics, flottes, machines, etc., nous aurions déjà reçu plus de 20 milliards, et sur cette somme sont portés avec impudence, au crédit allemand, les 3 milliards de matériel de guerre abandonnés au cours de la déroute ! C'est du camouflage ! Dans le même ordre d'idées, Berlin réclame à la France 10 millions pour l'occupation de Francfort (3 juin). N'est-ce pas pour établir un commencement de balance avec les capitaux allemands — nos gages, — qui passent incessamment à l'étranger ? La banque Sinner, entre autres, s'emploie à cette tâche avec une assiduité infatigable. Le prince Léopold de Prusse a pu ainsi mettre en sûreté près de 8 millions de valeurs et de bijoux (voir page 97). Est-ce un moyen d'encourager le fameux emprunt international ? Il serait assez médiocre. Au reste, la *Gazette de Francfort* soutient que jamais l'Allemagne ne consentira à contracter cet emprunt : « Seule, elle se tirera d'affaires. Un tel emprunt n'est réalisable qu'à la condition de sacrifier de nouvelles portions de notre liberté ». Pour un peu, on dirait à Francfort : « Nous aider à payer nos dettes, c'est nous ruiner ». Et cela au moment où la circulation du papier-

aux puissances créancières du vaincu. Ne cherchons plus comment nous résoudrons la question des réparations et celle des dettes extérieures de guerre. N'attendons plus les bons du Trésor allemand portant intérêt à 2,5 p. 100 de 1921 à 1926. Résignons-nous à payer nos pensions militaires sans espoir de retour. Préparons nos milliards pour la reconstitution des régions libérées. L'Allemagne prétend n'avoir plus un liard, et le Dr Wirth ne veut pas payer un pfennig. La conférence de Spa est reportée : d'ici là le ministre du Reich aura sans doute démontré que les Alliés doivent à son pays beaucoup d'argent.

Pour parler sérieusement, il est acquis, aux jours de l'entrevue de Hythe-Folkestone (mai 1920), que M. Millerand a accepté en principe la fixation globale du chiffre à réclamer à l'Allemagne, sous la condition qu'une partie de la somme due serait immédiatement versée à la France, par priorité, pour servir à la reconstitution des régions dévastées. L'Angleterre n'entend pas tout à fait de cette oreille, et l'on sait bientôt que la France ne bénéficiera des versements de l'Allemagne qu'en même temps que ses Alliés et dans la proportion fixée par les accords antérieurs, soit 55 p. 100 pour la France, autant dire 66 milliards de marks-or, avec les intérêts, sur un total de 120 milliards de marks (chiffre hypothétique du jour) : c'est à peu près la valeur de nos pensions et de la restauration de nos dix départements[1]. Et, pour hâter les résultats tangibles, on a reparlé de la *mobilisation* de la dette allemande par une vaste opération de crédit international propre à fournir à l'Allemagne les moyens immédiats de sa libération.

Le 28 mai, à la Chambre, M. Millerand parle de la dette allemande. On ira à Spa, « le traité en mains », avec les méthodes correctives que les événements imposent.

1. La part de la France à recevoir de l'Allemagne aurait été fixée à 66 milliards payables en trente-trois ans. Ce qui vaut 15 milliards comptant.

Or, les 5 milliards exigés par l'Allemagne en 1871 formeraient aujourd'hui, capital et intérêts, un total de près de 50 milliards.

Donc, même s'ils paient, ce qui n'est pas démontré, les vaincus de 1918 gardent bien au delà des cinq milliards exigés par les vainqueurs de 1871.

(Manchette de l'*Action française*, 23 mai 1920).

à la délégation allemande, elle y peut lire, à l'article 232, une clause qui n'a rien d'une fixation forfaitaire : on évaluera nos dommages, le chiffre des réparations sera fixé en conséquence.

Va-t-on maintenant, en mai 1920, revenir à la « solution paresseuse »[1] du forfait ? Et même en prenant des gages ? Ces gages nous donneront-ils la certitude que l'Allemagne se met en état de payer ? « Ayez confiance, dit le ministre Wirth, et ménagez-nous ». Dans sa pensée, il compte sur de nouveaux impôts. En voit-il les conséquences fatales : vie plus chère et charges d'autant plus élevées pour l'Etat[2] ? Songe-t-il à des emprunts ? « Emettre des emprunts, pour couvrir le déficit, ce n'est pas aller au-devant d'un succès », fait observer M. Riesser, l'économiste bien connu. Seule la réorganisation économique serait salutaire. Or, les Alliés consentiront-ils à réorganiser la vie économique de l'Allemagne pour être, un jour, payés par elle ?

On approche de la conférence de Spa où ces complexes questions financières doivent, paraît-il, être abordées de front et, brusquement, le ministre docteur Wirth trouve une solution expéditive qu'il confie au *Berliner Tageblatt :* « On va nous demander des sommes fantastiques. Or notre population est épuisée par la faim. Le sol est appauvri, le territoire diminué. L'indemnité que l'on exige de nous, même si elle ne doit se régler que par annuités, *ne peut absolument pas être payée par nous. L'indemnité réclamée se heurtera à l'impossibilité où nous sommes de faire droit à cette exigence* ». C'est la solution ultra-simpliste du 5 mai 1920, et c'est là un autre ton que celui de M. Klotz, promettant, à la veille des élections générales, que l'Allemagne nous paierait 463 milliards ! C'est régler à la fois la question du « système du forfait » et celle du « système du traité ». Plus ne sera besoin d'étudier, à Bruxelles, un projet d'emprunt international gagé sur les ressources de l'Allemagne, de façon à mobiliser sur le marché du monde ce qui est dû

1. L'expression est de M. André Tardieu.

2. Sans compter la dépréciation du mark qui résulterait des augmentations de salaire au personnel de l'Etat.

les livraisons, en nature qu'elle fit depuis l'armistice. Toucherons-nous même la différence ? Nous avançons des fonds pour les victimes de la guerre, pour les provinces dévastées, au grand dam de notre change. Si M. Wirth, présentant le budget à l'Assemblée allemande, déclare que « la situation financière est grave », elle n'est pas, chez nous, très souriante. Depuis février, les « rotatives » allemandes ont jeté dans la circulation deux milliards de marks-papier. Mais, à tout prix, les banques, depuis octobre 1919, s'efforcent de créer au trésor allemand une réserve de devises étrangères de premier ordre : elles vendent les titres de leurs grandes entreprises, aux Suisses, aux Hollandais, aux Espagnols. A Amsterdam, à Zurich, on est encombré de marks. Le but ? Augmenter la créance sur l'Allemagne des financiers neutres, ou même alliés, et, par contre-coup, imposer à la France la revision du traité de Versailles. Le mark est en hausse, en avril 1920. Nous nous en réjouissons. Nous disons : « Alors, ils payeront mieux ». Mais il y a, là encore, un artifice qui nous vaudra bien des désenchantements.

A San Remo, on va s'occuper de fixer l'indemnité due par l'Allemagne. Ses paiements sont fonction de son travail, et son travail est fonction de son crédit. Frappée d'une hypothèque illimitée, le crédit lui manque. Il faut donc fixer des échéances et des délais. C'est la réglementation que l'on veut amorcer à la Conférence. On l'amorce si peu que « pas un mot ne se rencontre, dans la « déclaration » au sujet d'une fixation forfaitaire immédiate de l'Allemagne à l'égard des Alliés » (*L'Homme libre*, 30 avril). Qu'on ne l'oublie pas, la France, en 1919, avait refusé le forfait. Elle voulait attendre, pour fixer son chiffre, de pouvoir mesurer ses pertes et les possibilités de relèvement du vaincu. « Personne ne peut faire aujourd'hui une évaluation absolument certaine du total des réparations dues » (M. Loucheur. Conseil des Quatre, 26 mars 1919). « Ce qu'il faut éviter, c'est d'aller d'un excès à l'autre et, parce que nous craignons de demander trop » de ne pas demander assez (M. Clemenceau, même jour). A ce moment, M. Lloyd George consent à ne pas préciser de chiffre dans le traité : le forfait reste soutenu par les Américains. Quand, le 7 mai, le traité est remis

France n'a pas reçu un pfennig, et paye elle-même les frais de l'occupation en pays rhénans. C'est pourtant unanimement que la presse salue la jeune Commission chargée de faire payer le vaincu narquois. Ce n'est pas là une question strictement fiscale : tout le destin du traité en dépend. Le problème est plus complexe qu'on ne l'avait supposé. La réaction militaire et gouvernementale agit fiévreusement pour dissimuler et refuser les milliards. La commission des réparations, cela devient évident, ne suffira sans doute pas seule à sa tâche [1].

Dès lors commence en effet un tiraillement de tous les jours et de tous les instants. Le fil s'enchevêtre et se brouille sur la trame du traité. Nous le retrouverons, tout en désordre, aux chapitres des régions dévastées. Nous le verrons astucieusement noué dans le chapitre de l'*Allemagne économique*. La casuistique financière des Allemands se donne libre cours. Par incidence, nous le rencontrerons dans les diverses subdivisions de cet ouvrage. La question *Indemnité* n'est plus isolée : elle s'entremêle à toutes les autres. Il serait vain de chercher à la suivre ici désormais autrement que par un certain nombre de faits typiques, par hasard isolés de tous les faits annexes et corollaires. En ceci comme en rien, on ne se soumet plus au vainqueur [2].

Une conférence financière internationale doit avoir lieu avant peu de temps, à Bruxelles. On y veut poursuivre une très complète enquête sur la situation économique de l'Europe et même du monde entier. C'est fort sage. M. Antonin Dubost vient de dire au Sénat (14 avril) : « L'erreur formidable du traité est de n'avoir pas compris que l'avenir dépendait du règlement des questions financières, que l'unique lien entre les nations était la communauté des intérêts ». L'Allemagne doit nous verser, avant le 15 mai 1921, 20 milliards de marks en or. Mais elle demande à déduire de cette somme toutes

1. La dette de guerre alors reconnue par les Allemands représente, au total, 300 milliards. Sur cette somme, nous doivent revenir 162 milliards (55 p. 100) ; réparations des dommages en capitalisant sur une durée de dix ans ; 85 milliards ; allocations militaires, 13 milliards ; capitalisation de pensions : 60 milliards ; dommages aux personnes : 4 milliards.

2. Quelle différence avec l'attitude allemande, craintive et prévenante, pendant l'hiver de 1918-1919 ! Le ton avait changé dès juin 1919.

sence d'un budget ordinaire de près de 18 milliards, d'un budget extraordinaire de plus de 30 milliards, et d'une dette flottante de 90 milliards. Beaucoup moins qu'il y a quelques mois, on peut se flatter de faire payer l'Allemagne ; son budget pour 1920 atteint 26 milliards de marks, soit, au taux du change, 4 milliards de francs. Dans quelle mesure même participera-t-elle aux dépenses dites « d'occupation » ? Et, nous l'avons dit, il nous faut, de notre poche, payer 4 milliards de pensions de guerre !

Au 10 janvier 1920, c'est l'entrée en vigueur du traité. Si l'on a bien lu le texte historique, la commission des réparations constituée le 23 janvier va recevoir bientôt de l'Allemagne, comme garantie et reconnaissance de sa dette : « un premier versement de bons au porteur en or, libres de taxes ou impôts de toute nature établis par les gouvernements de l'empire ou des Etats allemands. Ces bons seront remis en acompte et en trois fractions, savoir :

1° Seront émis immédiatement 20 milliards de marks or en bons au porteur payables en or, marchandises, navires, valeurs ou autrement, jusqu'au 1er mai 1921 au plus tard, sans intérêts ; on appliquera à l'amortissement de ces bons les versements que l'Allemagne s'est engagée à effectuer en 1920 et pendant les quatre premiers mois de 1921, déduction faite des sommes affectées au remboursement des dépenses d'entretien des troupes d'occupation et au payement des dépenses du ravitaillement de l'Allemagne en vivres et matières premières ;

2° Seront émis immédiatement 40 milliards de marks or en bons au porteur portant intérêt de 2 1/2 p. 100 entre 1920 et 1926, et ensuite de 5 p. 100, avec 1 p. 100 en supplément pour l'amortissement à partir de 1926 ;

3° Sera délivré immédiatement, en couverture, un engagement écrit par l'Allemagne d'émettre, à titre de nouveau versement, et seulement lorsque la commission sera convaincue que l'Allemagne peut assurer le service de l'intérêt et de l'amortissement, 40 milliards de marks or en bons au porteur portant intérêt à 5 p 100.

Au total, l'engagement immédiatement exigible de l'Allemagne est de 100 milliards de *marks or*, ce qui représente, au cours actuel du change, environ 1.000 milliards de *marks papier*, si l'on rapporte la valeur actuelle du mark à celle de la monnaie dans les pays où le papier est au pair de l'or »[1].

Ces textes prometteurs sont publiés au moment où les journaux allemands constatent que, depuis l'armistice, la

1. Le *Temps*, 11 janvier 1920.

un avis officiel invite la population allemande à rendre les objets volés dans les pays occupés : c'est le chapitre des pendules. Il a son prix, mais c'est le moins de ce que nous attendons. En espèces encore plus sonnantes que des horloges, l'Allemagne s'engage à rembourser ses billets de banque en Belgique pour une valeur de 5 milliards et demi de marks comptés à 1 fr. 25. S'il y a un surplus, elle prévient qu'elle le reconnaîtra jusqu'à 600 millions de marks et payera pour cette dette, pendant vingt ans, 5 p. 100 d'intérêt à partir du 1er mai 1920. C'est une promesse.

Mais l'emprunt Erzberger échoue à demi[1] et si la catholique *Germania* trouve le résultat satisfaisant, c'est qu'elle n'est pas exigeante. Melchior, ex-membre de la délégation à Versailles, saisit l'occasion pour déclarer que la commission des réparations ne pourra prétendre accaparer aucun impôt allemand, tous étant destinés à payer les emprunts intérieurs. De nouveaux pourparlers vont s'engager en effet sur les obligations de paiement de l'Allemagne et l'on présume que ce pays va renouveler sa proposition du printemps 1919 : paiement annuel *maximum* d'un milliard de marks. Pourquoi faut-il qu'Erzberger, le 27 décembre, ait l'imprudence d'avouer qu'à son sens, on peut payer en un an. — réparations et indemnités —, 20 milliards de marks[2] : « Je base mon calcul, dit-il, sur la valeur des marchandises, articles divers et matériaux que nous devons livrer. J'y comprends la valeur de la flotte marchande, du matériel roulant et des machines agricoles déjà fournis ».

En attendant, la France doit faire crédit à l'Allemagne en *avançant* les sommes payables à titre de pensions de guerre[3]. C'est un risque très lourd qu'elle doit assumer... provisoirement. Le tout est que le Reich ne fasse pas banqueroute ! Or les porteurs de capitaux abritent de plus en plus et par tous les moyens leur fortune ou le fruit de leurs commerces à l'étranger. A la Chambre française (décembre 1919, janvier 1920), on se trouve en pré-

1. Voir *L'Allemagne économique*.

2. Interview du *New-York American*.

3. De semblables avances sont faites pour la réparation des dommages dans les pays envahis.

Devant ces évidences, il est plaisant de voir le ministre des Finances berlinois publier une ordonnance destinée à empêcher l'exode des capitaux (26 octobre), et donner des instructions pour l' « impôt de sacrifice en faveur de la détresse de l'Empire ». Est-ce dans l'intention de nous payer ? Rien n'est moins certain si l'on prête attention à cet aveu du critique militaire Rudolf von Xylander : « L'état actuel des forces de la France ne lui permettrait pas, en cas de difficulté avec l'Allemagne, d'occuper la Ruhr, Francfort et Mannheim. Plus tard, la France pourra moins encore contre une Allemagne récalcitrante. La question des paiements est une question de forces ».

Quelle est, en attendant, la situation financière ? L'exposé au Reichsrath accuse une dette d'empire consolidée au 31 décembre de 90 milliards et une dette flottante de 82 milliards. La réalisation des crédits extraordinaires est de 32 milliards, *dont 17 pour l'exécution des traités.* Le 30 avril 1920, la dette atteindra 204 milliards. Le budget définitif de 1919 atteint 58 milliards[1]. Le mark est au plus bas. Et, joyeusement, les socialistes d'extrême gauche réclament la confiscation de toutes les fortunes de millionnaires. A les en croire, personne en Allemagne ne pourrait posséder plus de 962.500 marks, autant dire 175.000 au cours actuel.

Avant que ce beau projet ne se réalise, il ne serait pas superflu, semble-t-il, de régler la question du recouvrement des créances françaises sur l'Allemagne. Nos banques, antérieurement à la guerre, ont prêté de l'argent outre-Rhin. Qu'en advient-il ? La Chambre de Commerce de Paris réclame la création d'un office central de vérification et de compensation, office prévu, en substance, par l'article 296 du traité de Paix. La France y veut-elle renoncer ? Elle aurait tort. Elle va bien encaisser l'argent dû par des Français à des Allemands. La réciproque paraît de droit et de bon sens. Le règlement des intérêts en suspens ne peut être intégral et rapide que par les moyens de l'office prévu (cet Office commença à fonctionner le 1er juin 1920).

Modeste remboursement, par ailleurs : au 1er décembre,

1. Voir, aux pièces annexes, le détail du budget allemand pour 1919.

Cette somme devait permettre la restauration immédiate des pays dévastés. Une partie en est utilisée au ravitaillement alimentaire et industriel de l'Allemagne ! Que reste-t-il dans les caisses de la Reichsbank ? Un milliard et quelques centaines de millions d'or, assure-t-on. Comment la France et la Belgique, qui ont sur leurs Alliés des droits inaliénables, entreront-elles en possession de cette somme ? Quelle garantie a-t-on prise pour empêcher la fuite de cet or ennemi ? Plus d'un milliard et demi de francs a déjà été subtilisé.

« N'ayez crainte, dit le ministre Loucheur [1], à la Chambre, le 10 septembre, l'Allemagne paiera. Le temps est proche où elle pourra verser des annuités de 18 milliards en or ». Il admet que les houillières allemandes parviendront à vendre 80 millions de tonnes par an à l'étranger, ce qui représenterait déjà 4 milliards et demi. Ce n'est pas le raisonnement de nos débiteurs, qui gémissent en démontrant l'abaissement de leur production charbonnière. Ils mentent dans une certaine mesure. Et c'est encore le plan d' « évasion » qui se poursuit. Ils ont perdu le bassin de la Sarre, mais ce gisement, avant-guerre, compensait strictement la consommation de l'Alsace et de la Lorraine. Par ailleurs, leurs relations économiques avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, les enrichiront, relèveront leur change. « Ils paieront, ils paieront », souligne M. Loucheur. Moins d'un mois après, on signale la sortie de vingt millions de marks en or qui, par Anvers, s'en vont en Angleterre. C'est là seulement un des nombreux épisodes de la « fuite monétaire ». Comment pourrions-nous les mentionner tous ? Erzberger, à la fin de septembre — ah ! le bon billet ! — s'écrie les bras au ciel, à l'Assemblée nationale : « Notre change ne peut pas être amélioré si la fuite des capitaux continue. On agira contre cette fuite avec toute l'énergie nécessaire ».

Mais le premier argent à retenir serait celui de la propagande révolutionnaire commencée, en France et en Italie, depuis janvier 1919 [2]. On n'y pense pas, et pour cause. Les fonds secrets allemands affluent en Suisse.

1. Président du Comité financier interallié.

2. D'après une indiscrétion de l'Allemand von Stillern.

pour l'amortissement. Une troisième série de 40 milliards sera remise à une date inconnue : au total, 125 milliards de francs payables en trente ans, jusqu'en 1951. Aurons-nous l'énergie de faire observer ce contrat ?[1] Les Allemands en doutent. « L'accomplissement des clauses financières du traité de paix, présage le socialiste Édouard Bernstein, pourrait durer plus longtemps que ne le croient les vainqueurs ». Notre grand argentier, M. Klotz, est rassuré pourtant. Il voit dans l'institution de la commission financière interalliée, un premier acte de la Société des Nations (5 septembre, discours au Parlement). En trente-quatre ans, sera acquittée une dette dont le capital représente 375 milliards de francs-or. La France y prélèvera 200 milliards. De 1921 à 1955, nous encaisserons environ 14 milliards de francs-or par an. Tout cela sera peut-être vrai si les débiteurs ne continuent pas à dissimuler leurs ressources, à plaider misère devant leurs créanciers. Ne dit-on pas, en France même, dans certains milieux, que l'Allemagne est incapable de faire face ? Réplique à ceux qui trouvent le traité trop doux. Quelles difficultés rencontrera la commission ? L'ex-ennemi ne se plaindra-t-il pas longtemps de manquer de matières premières, du raccourcissement de la journée de travail ? Hypothèses, mais hypothèses que l'on peut prévoir, logiquement, au débat financier futur. Ne faut-il pas tenir compte aussi d'oppositions d'intérêts, éventuellement, entre les Alliés d'aujourd'hui ?

Quoi qu'il en soit, pour le présent, les capitaux allemands continuent leur exode. Une loi prétend y remédier, mais y réussit-elle ? L'optimisme de la Chambre française reste ouvertement raillé dans le *Reich* : « C'est un mirage (*eine Fata Morgana*), prévient charitablement M. E. Dombrowski, économiste, dans le *Berliner Tageblatt*. M. Klotz a exagéré la force financière de l'Allemagne ». Et voilà bien le pivot sur lequel les payeurs récalcitrants vont vouloir faire tourner leur raisonnement, jusqu'en 1951...

Qu'avons-nous reçu en or : les 320 millions de roubles versés par la Russie à l'Allemagne, après Brest-Litovsk.

1. Non certes, car il fut singulièrement modifié, dans la suite, comme on le verra.

pierres précieuses, perles, voyageaient de même, ainsi que les tableaux, les bronzes, les objets d'art [1].

Comment se faire payer ? Mettre la main sur les impôts allemands, suggère le bon conseilleur.

Cette question même vient en délibération à Weimar, le 14 août 1919. Erzberger essaye de faire voter des impôts très lourds pour les capitalistes (voir l'*Allemagne économique*), mais on lui objecte : « L'Entente ne s'emparera-t-elle pas de cet impôt ? — Votez, répond le ministre. Si l'on veut nous le prendre, je ferai décréter qu'il ne doit pas être perçu. Du reste, l'ennemi n'a, à cet égard, aucun droit de saisie » [2]. Peut-on mieux dire qu'on fera tout pour ne pas payer ? Le satirique *Kladderadatsch* montre un arbre moussu que domine la tête d'un vieillard à barbe blanche : « Soldat français de l'armée d'occupation attendant, en l'an 2000, le payement des derniers cinquante millions d'indemnité ». Telle est la légende de ce dessin. L'humoriste berlinois s'est-il aperçu que, dans le traité, les clauses financières sont « mal ordonnées, pas claires, rédigées hâtivement, émanant de sources diverses, ne reflétant pas la même inspiration, pleine de lacunes », comme disent, à la Chambre française, MM. Louis Dubois et Louis Barthou ? Jusqu'en mai 1921, la commission de réparations va fixer le total des obligations allemandes. Pendant ce temps, l'Allemagne payera une somme sur laquelle, tous partages faits, la France ne touchera que 6 milliards, au titre des réparations. En fait, nous ne toucherons rien, si les Allemands tiennent leur promesse de livrer des navires, du charbon et divers produits. Après mai 1921, une tranche de bons de 40 milliards de marks-or nous portera intérêt à 2 1/2 p. 100 jusqu'en 1926, et, postérieurement, à 5 p. 100 avec supplément de 1 p. 100

1. La *Gazette de Francfort* (20 août) signale des circulaires d'organisateurs de voyages... pour capitaux : « ... Je suis à même de faire quelques voyages aériens au Danemark et puis d'emmener un voyageur... et différents objets. A votre disposition. Agréez, etc... ». Une partie de la fortune du roi de Saxe fut ainsi « sauvée » par le prince de Wied, contrebandier.

2. C'est mal connaître le douzième alinéa de l'annexe II aux clauses du traité, alinéa où il est dit : « En estimant périodiquement la capacité du paiement de l'Allemagne, la commission examinera le système fiscal allemand afin que tous les revenus de l'Allemagne, y compris les revenus destinés au service ou à l'acquittement de tout emprunt intérieur soient affectés, par privilège, au paiement des sommes dues par elle au titre de réparations ».

tannique, libéral, voulait apporter un tempérament aux rigueurs financières du traité, sur le point spécial des charges résultant, pour l'Allemagne, de l'occupation de la rive gauche du Rhin par les troupes alliées ! Déjà, par une déclaration du 16 juin, renforcée en août, l'Entente avait exprimé son intention de rappeler ses troupes avant les quinze années d'occupation prévue au traité, si l'Allemagne, à une date plus rapprochée, donnait des preuves de bonne volonté et des « garanties suffisantes » pour l'accomplissement de ses engagements. Quel était le but pratique de cette proposition ? L'ex-empire supportait les frais de l'occupation. Ces frais devaient venir *en déduction* des sommes globales versées par lui au titre des réparations. Les Alliés avaient donc intérêt à ce que ces frais — maximum annuel 240 millions de marks, — prissent fin au plus vite, de telle sorte que le compte « réparation » en fût d'autant crédité.

Sur ces bases de raisonnement, les Allemands espéraient, à tort ou à raison, jouer la belle partie. Ils pensaient pouvoir, par quelque moyen à trouver, diminuer nos garanties de sécurité. La tactique « d'évasion » était encore dans les limbes, mais l'Allemand la devinait présente : il savait pouvoir la faire surgir. En l'attendant, on se réjouissait secrètement de la mansuétude des Alliés. A leur place, on n'eût point agi de même.

Le plus pressé était de mettre à l'abri tout ce que l'on pourrait sauver des capitaux allemands : l'on ne faillit point à ce devoir. Vers les pays neutres partirent des quantités d'or et de valeurs étrangères, et aussi maint navire de la flotte commerciale [1].

De fait, plusieurs mois avant la révolution, l'exode des capitaux avait commencé, vers la Hollande, la Suède et la Suisse, les profiteurs de guerre donnant l'exemple. Des notes de protestation de l'Entente auxdits États n'avaient eu qu'un moindre effet. Les bijoux, diamants,

1. L'Allemagne possède une marine marchande secrète estimée à un million de tonnes brutes, camouflée au moyen de pavillons des nations neutres, qu'elle a l'intention d'employer pour la restauration de son pouvoir maritime et la reprise de ses anciennes méthodes de pénétration commerciale (M. Wiltbank, *The Times*, 2 juin 1919). — Pour la flotte commerciale, voir le chapitre XI relatif à l'*Allemagne économique*.

CHAPITRE VII

LE CHAPITRE DES INDEMNITÉS

« On aura beau nous réclamer des milliards, nous ne paierons pas un pfennig, car le traité qui voudrait nous faire reconnaître la défaite n'est qu'un chiffon de papier comme l'autre ».

(Déclaration du ministre allemand de l'Economie sociale Stegewald, à Cologne, le 15 septembre 1919.)

La question d'argent nous semblait capitale, dans le traité de paix. Comme importance, elle y venait immédiatement après le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère-patrie. Nous avions tout dépensé ! « Mais les Allemands paieront ! » disait-on dans la foule, comme dans les journaux et du haut des tribunes officielles.

Assez vite, il fallut déchanter un peu, et beaucoup. On tenta d'habituer le pays à cette pensée que l'Allemagne ne pourrait payer en bloc une contribution si formidable qu'elle en eût été ruinée sans espoir de retour. On lui donnerait donc des délais. Puis, il fut dit qu'elle payerait sans doute moins qu'on ne l'avait prévu. Enfin, il fallut bien convenir qu'elle ferait tout pour payer le moins possible. Elle avait prouvé par l'histoire son génie de mauvais débiteur. Après Iéna et Tilsitt, condamnée à payer 160 millions de francs, elle s'était si habilement comportée pour obtenir un adoucissement, que Napoléon Ier avait eu la générosité d'abaisser à 120 millions le chiffre de la dette. Or, au jour de Waterloo, elle n'avait pas encore versé un centime.

En 1919, mise en présence d'un lourd compte à régler, n'allait-elle pas chercher des échappatoires ? On n'en pouvait douter. Avec quelle joie, à Berlin, dut-on apprendre, au début d'août, que le gouvernement bri-

Des femmes de Prusse orientale font une collecte pour offrir aux hôtes de Doorn une statue avec cette inscription : « A l'inoubliable couple impérial, 1920 ». Guillaume fait remercier en employant le titre de majesté. Après Spa, l'Union nationale des officiers allemands désavoue le gouvernement « pour sa faiblesse ». Le 2 août, la brigade de Dobenitz, républicaine, et formée après le coup d'Etat de Kapp pour protéger la capitale, est dissoute. Le 5 septembre, une association d'officiers envoie au Kaiser un télégramme (anniversaire de la bataille de Tannenberg). La réponse est : « Puisse notre patrie revoir Tannenberg un jour »[1]. Le 13, le kronprinz ose demander à être transféré en Allemagne. Le 14, Ludendorff, à Munich, portant l'uniforme de campagne, précède dans les rues 13.000 personnes qui, entourant les princes Wittelsbach, réclament la restauration d'un roi. Le 15, on publie que l'association « Union des soldats gardiens des sentiments nationaux » à Munster, a célébré l'anniversaire de Sedan en couronnant un buste du Kaiser. On répand la fausse rumeur que le 25, le trône bavarois sera offert à Rupprecht de Bavière. Au-dessus des nuages qui pèsent sur l'Allemagne, d'innombrables prophètes assurent voir se profiler des diadèmes que l'on croyait brisés.

1. Tannenberg avait été, pendant des siècles, pour l'Allemagne, l'évocation d'une sombre défaite. C'est à la bataille de Tannenberg, en effet, que Vladislas V, roi de Pologne, avait battu les Chevaliers teutoniques, le 15 juillet 1409. Mais, en 1914, l'Allemagne, à Tannenberg même, effaçait l'ancien affront, par une bataille victorieuse sur les troupes russes, et depuis lors, le nom de ce lieu deux fois historique prit, aux yeux des Allemands, une valeur de symbole, contenant cette idée de revanche que le Kaiser laisse paraître dans son télégramme.

nous avons parlé de la déclaration ministérielle, prudente et discrète. « Nous nous engagerons (à Spa) dans la limite du possible ».

C'est l'anniversaire du traité de paix, et l'*Action française*, à cette date, inscrit en sa manchette : « Des équipes d'ouvriers travaillent jour et nuit à la restauration des deux palais (de Berlin), celui du Kaiser et celui du kronprinz ».

On a moins commenté la vie de ces exilés depuis quelques semaines. Ils se tiennent cois, ou veulent en donner l'impression. A peine si l'on a raconté puis démenti, que la femme du prince Aug. Wilhelm, sitôt divorcée, épouserait son chauffeur; à peine a-t-on lancé une fois de plus le ragot que l'ex-impératrice était à la mort; on sait que le kronprinz quitte quelquefois son île et se promène, entre Wieringen et Doorn, et, pour ranimer la chronique, il faut que le prince Joachim, le plus jeune des fils de Guillaume II, se suicide, le 17 juillet, à Potsdam.

Pendant les mois d'été, l'agitation monarchiste, quoiqu'en sourdine, jouera sa partie persévérante. Dans le Sud, ce sera une agitation constante contre les Hohenzollern au profit de la maison de Habsbourg ; en Prusse, ce seront les vœux de l'*Union des Prussiens* (Preussenbund) pour le retour du souverain déchu. Le nouveau Reichstag compte 271 monarchistes contre 195 socialistes, indépendants et communistes. Le comte Westarp déclare : « Notre devoir est de préparer la nouvelle crise qui doit venir, de porter l'héritage de l'ancienne Prusse comme un Graal à travers les obstacles de la révolution, et de frayer la route aux Hohenzollern ». Les chefs militaires publient de nombreux ouvrages pour démontrer que l'Allemagne n'a pas été battue. Le culte de la dynastie est prêché sur tous les tons. Le kronprinz est le Lohengrin préféré. La kronprinzessin, à Potsdam, l'attend avec confiance : elle est d'accord avec les meneurs.

ports ; Gessler (démocrate), ministre de la *Reichswehr ;* Scholz, ancien bourgmestre de Cassel, ministre du Commerce ; de Raumer, ministre du Trésor.

Le ministère du Travail a été offert à l'abbé Brauns, du centre catholique, et le ministère de la Reconstitution a été réservé au conseiller du commerce Bahn, du parti populiste bavarois.

comme hier, de s'assouplir à la loi du traité. Les rouges et les noirs, outre-Rhin, vont s'affronter avec plus d'âpreté que jamais [1].

Le 8 juin, le cabinet démissionne. Le président Ebert charge le chancelier sortant de constituer le nouveau ministère.

Un gouvernement purement socialiste semble aussi impossible qu'un gouvernement bourgeois. On parle d'un cabinet de « spécialistes » et l'on dit que le président ne reposera pas sa candidature (11 juin). Le 12, Müller renonce. Heinze prend sa place et, le 13, décline une mission qu'il ne peut assumer. Le 14, le Dr Trimborn, président du groupe du centre catholique, s'essaye à la tâche difficile ; il négocie près du parti populaire, sans grand espoir, et s'en va, le 16. Le Dr Mayer, chargé d'affaires à Paris, est aussitôt appelé, il refuse. Ce sera donc M. Fehrenbach qui sera chancelier [2]. Ce président du Reichstag est une ancienne étoile du Reich impérial. Le 18, la formation de son cabinet semble assurée : le 22, le ministère est constitué. Le parti populaire allemand n'accepte pas la liste sans humeur. Elle est donc retouchée. Tout semble au point, mais tout s'écroule, par l'obstruction du parti démocrate. Fehrenbach, qui veut la Chancellerie, recommence à pied d'œuvre, le 24. Il peut publier sa liste définitive, le 26 juin [3]. Par ailleurs,

1. Nombre des députés élus : 461 voix se répartissant ainsi :

Socialistes indépendants	80
Socialistes majoritaires	111
Conservateurs nationalistes	65
Conservateurs modérés	61
Communistes	2
Démocrates	45
Centre	67
Guelfes	5
Chrétiens fédéralistes	21
Ligue des paysans bavarois	4

2. Constantin Fehrenbach, né en 1852, Avocat badois, étudiant de théologie catholique et de droit à Fribourg (1871-1877). Au barreau à partir de 1882. Elu au Reichstag en 1903. Président du Reichstag le 3 juin 1918, puis Président de l'Assemblée nationale jusqu'à sa dissolution. Chef du centre badois. Appartient à la Diète badoise de 1885 à 1887, puis de 1901 à 1913.

3. Le nouveau ministère allemand est officiellement constitué de la façon suivante : Fehrenbach, chancelier d'empire ; Heintze, vice-chancelier; ministre de la Justice ; Simons (démocrate), ministre des Affaires étrangères ; Koch, ministre de l'Intérieur ; Wirth, ministre des Finances ; Hermès (centre), ministre du Ravitaillement ; Giesberts (centre); Postes ; général Groener, ministre des Trans-

interventions princières. Et les partis de droite se livrent à une propagande effrénée. « Si vous voulez l'Allemagne de Bismarck, votez pour les conservateurs », invitent les affiches. C'est dans le calme que l'on vote à Berlin. Il en va de même dans tout l'Empire, y compris la Ruhr[1]. Et déjà l'on est anxieux de connaître les résultats. Seront-ils ceux qu'annonce le démocrate républicain Hermann Fernau, dans la *Gazette de Lausanne :*

Faiblesse tragi-comique du gouvernement actuel en face de la réaction militariste : son indifférence à l'égard des menées réactionnaires dans la *Reichswehr ;* son manque d'énergie envers les criminels du *putsch* Kapp (qui, pour la plupart, sont encore en liberté) ; l'attitude mi-réactionnaire, mi-malhonnête de certains de ses membres (Erzberger, Noske, Heine, Südekum, etc., etc.) ; les nombreux scandales prouvant son impuissance, frisant la complicité de crime (assassinats de Liebknecht, Eisner, Luxembourg, Landauer et, tout récemment encore, de Paasche ; procès Marion-Erzberger-Helfferich, les conciliabules réactionnaires de l'hôtel Adlon, etc.), et finalement sa peur évidente d'abolir certaines institutions de l'ancien régime et privilèges des hobereaux (noblesse, fidéicommis, bureaucratie de vieux style, école confessionnelle, etc.), tous ces reproches, et bien d'autres se traduiront le 6 juin par un accroissement énorme des voix des indépendants au détriment des socialistes majoritaires.

La défaite des démocrates et des socialistes majoritaires est lourde, en effet. Elle fait le succès des conservateurs modérés et des socialistes indépendants. Elle rend difficile la tâche d'un gouvernement affaibli. On peut dire que l'Allemagne a voté contre le traité de paix. Les partis de droite ont le droit de relever la tête. Le gouvernement républicain les a assez ménagés pour leur favoriser ce succès ; c'est payer cher la sottise d'avoir laissé l'armée aux mains d'un Luttwitz, puis d'un von Seeckt. Quant aux gauches et aux syndicats, ils se payent par la victoire le soutien qu'ils donnèrent au régime en proclamant la grève lorsque Kapp croyait tenir Berlin. « La clé de la situation est entre les mains des indépendants »[2]. Mais, malgré tout, de l'ensemble des résultats il appert que l'Allemagne n'évolue pas vers la démocratie parlementaire. C'est pourquoi il lui sera si malaisé, demain

1. Toutefois, à Polzin, près de Stettin, les indépendants sabotèrent les élections si complètement qu'il fallut les recommencer.

2. *Vorwaerts* (9 juin).

sont ornées de l'Aigle prussienne. La grosse industrie allemande subventionne la Ligue du front, ligue de réaction militaire récemment découverte à Paderborn. Le port de Kiel, arsenal important, peut armer 300.000 hommes en une semaine ; le sait-on ?

Les avertissements du *Vorwaerts* tombent à plat, bien qu'il en emplisse toute sa première page (29 mai). Des recruteurs de la Ligue du front, dans Berlin même, racontent que le gouvernement sera renversé entre le 8 et le 10 juillet. « Un service d'estafettes régulier fonctionne entre la Bavière, la Poméranie, la Prusse orientale, la Westphalie. Des soldats libérés sont placés journellement dans les grandes propriétés de Poméranie et de Prusse orientale... A Kœnigsberg, s'est constituée une troupe d'attaque » (*Berliner Morgen Post*). Clameurs inutiles. De Francfort sur l'Oder, on apprend qu'un coup est préparé pour le 5 juin : 2.300 officiers et soldats, avec 4 généraux, sont prêts à joindre les troupes qui marcheront sur Berlin. Dans le Hanovre, la population rurale cache une énorme quantité d'armes. Et, sur un ton évangélique, le chancelier Müller d'affirmer : « Nous prouverons, le 6 juin, que l'Allemagne est rassasiée de guerre pour l'éternité ».

*
* *

Pour les élections, quels partis sont en présence ? 1° *Peuple national allemand* (Deutschnationale Volkspartei) ; 2° *parti du peuple allemand* (Deutsche Volkspartei) ; 3° *parti chrétien du peuple* (Christliche Volkspartei); 4° *parti démocratique allemand du peuple* (Deutschdemokratische Volkspartei) ; 5° *parti socialiste d'Allemagne* (Sozialistische Partei Deutschlands) ; 6° *parti socialiste indépendant* (Unabhœngige sozialistische Partei Deutschlands) ; 7° *parti communiste allemand Spartakusbund* (Kommunitische Partei Deutschlands).

Jusqu'à la veille du scrutin, on annonce le coup d'Etat, on signale des concentrations de troupes[1], des

1. Manchette du *Berliner Tageblatt*, le 3 juin : « Concentration de troupes de coup d'Etat réactionnaire devant Berlin ». Le fait était inexact.

radicalisme des communistes. Dans le brouhaha préparatoire, on ne veut pas remarquer le va-et-vient constant des membres de la famille impériale entre Amerongen et l'Allemagne [1]. On n'attache aucune attention au fait que les étudiants de Lichterfelde ont amené le drapeau républicain en acclamant l'Empereur et en disant « l'esprit des cadets royaux prussiens ne doit pas mourir ». On feint d'attacher plus d'importance à un vague projet de complot communiste (26-27 avril 1920). Est-ce sérieusement que le général Reinhardt, ancien ministre de la Guerre prussien, déclare que le coup de Kapp a tué à tout jamais les espoirs des réactionnaires ? [2] Le même jour, on découvre à Schwerin toute une organisation politique et militaire, avec des armes en nombre. Il est vrai que le ministre de la Justice d'Empire fait connaître que les titres d'Altesse royale et d'Excellence ne seront plus admis dans les relations administratives, et que l'on arrête quelques communistes, à propos du fameux complot. Une autre intrigue est bien plus significative. La ville de Breslau est comme encerclée de troupes prêtes à agir si les élections ne sont pas favorables à la droite. L'Union agricole silésienne a organisé cette force armée. Hugo Stinnes vient d'acquérir la *Gazette générale allemande* et le *Lokal-Anzeiger* de Berlin. Son consortium possède plus de 60 journaux en Allemagne : il y combat ouvertement le régime républicain. « Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas de mesures énergiques ? » interroge le *Vorwaerts*. La Poméranie est infestée de réaction avouée, la Bavière a accueilli tous les meneurs de l'aventure Kapp-Luttwitz. Les monarchistes y attisent la haine contre les « Juifs » ; tous les volontaires temporaires (*Zeit freiwilligen*), y ont juré la chute de la République. Que ne sévit-on pas contre le recrutement des corps francs ! On parle, il est vrai, de les licencier, mais on les incorporera à la Reichswehr ! ! Ne voit-on pas les partis conservateurs monter de toutes pièces le mouvement monarchiste, sous l'étiquette transparente de « Parti de la Reconstitution » ? Les affiches de ce parti

1. Guillaume et l'ex-impératrice s'installèrent le 15 mai à Doorn (province d'Utrecht).

2. Interview de l'*United Press* (19 mai).

contrepied aux Journées de janvier. Que seront les Journées de mai?

Avril n'apporte aucun fait particulièrement nouveau. Bonar Law, à la Chambre des Communes, déclare épisodiquement : « La Hollande s'est engagée à exercer une surveillance sur la personne de l'ex-empereur : elle lui a assigné un lieu de résidence dans la province d'Utrecht. Les Alliés s'efforceront d'amener le gouvernement hollandais à adopter une autre ligne d'action. Ils n'y réussissent pas et ne se proposent pas d'employer la force ». Que nous sommes loin du temps où la question des coupables était la préoccupation majeure de tous les Cabinets de l'Entente[1].

L'armée allemande agit dans la Ruhr. Sous cette forme d'action, les militaristes font voir aux socialistes d'Essen comment on « se prépare la main, lorsqu'on a la ferme volonté de rétablir l'ordre ». Le général von Bernhardi ne se retient pas de prophétiser « le retour du kaisérisme en habits modernes »; il attend le kronprinz, car Guillaume II lui semble trop démonétisé. « La République est impossible à cause de l'émiettement des partis et la monarchie est seule tolérable ». La caste militaire a repris toute son influence au ministère de la Reichswehr[2] ». On conspire au camp de Munster contre la *juiverie capitaliste* », dit la *Freiheit* du 27 avril. Il n'est bruit que de coup d'Etat imminent. Rien qu'en Poméranie, les junkers se flattent de pouvoir mobiliser 60.000 hommes armés en un jour. Les Universités bavaroises sont des centres d'agitation monarchiste intense : on tire parti, en tout lieu, du mouvement que provoquent les élections prochaines (6 juin). Les Kappistes, malgré le dur échec de mars, n'abdiquent pas.

Devant les urnes, la lutte mettra aux prises bourgeois et socialistes. Le parti nationaliste jette le masque, s'affirme antisémite et aristocrate (hobereaux). Le centre penche vers la droite, ainsi que les démocrates. Nombre de socialistes majoritaires recherchent l'appui des listes de droite. Mais le gros des indépendants enchérit sur le

1. Voir le chapitre relatif aux éventuels procès des coupables.

2. Sur trente-six hauts fonctionnaires formant le personnel principal du Ministère, quinze ont appartenu au cabinet militaire de Guillaume II.

et impériales [1]. Mais, en mars, l'Assemblée prussienne délibère pour accorder aux Hohenzollern une indemnité en échange de leurs biens expropriés. Au reste, ces biens sont-ils confisqués ? Bien des altesses mènent joyeuse vie dans leurs palais. La « fortune particulière » des princes reste intacte. Heine, l'iconoclaste, en décide ainsi le premier, tout en regardant avec émotion la statue où Ebertein, de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin, représente Guillaume « von der Welt verlassen », abandonné du monde.

La candidature d'Hindenburg à la présidence du Reich conserve ses partisans, mais on s'aperçoit enfin qu'elle serait « provocatrice » et l'on en parle avec moins d'assurance [2]. Mais si « l'homme de bois » doit rester dans l'ombre, le prince Joachim-Albrecht de Prusse se croit le droit de parler. Il prétend, à l'hôtel Adlon, contraindre les officiers français à écouter debout le « Deutschland über alles » [3]. Le même jour, on chuchote à Berlin qu'Eitel-Friedrich, deuxième fils de Guillaume, sera empereur avant l'été. L'équipée Kapp est imminente ainsi que la chute du cabinet Bauer. Les Journées de mars font

1. « Maintenant que le gouvernement de la République est définitivement établi, il est inadmissible que les bustes et portraits de l'ex-roi continuent à être exposés dans des locaux publics. Comme divers incidents se sont déjà produits, ordre est donné d'enlever des édifices gouvernementaux et des locaux accessibles au public, toute gravure, tout emblème symbolisant l'idée monarchique. Seules les gravures artistiques ou historiques de membres décédés de l'ex-famille royale sont exceptées de cette mesure. Pourtant il faudra voir à ce que ces tableaux ne se présentent pas de façon à troubler ou à exciter l'opinion publique. Pourront rester en outre les parties intégrantes à l'ornementation intérieure ou extérieure des bâtiments ainsi que les monuments historiques des anciens rois en tant qu'ils ne représentent pas une idée en faveur du régime aboli, mais tout simplement un souvenir des temps écoulés de l'histoire de la Prusse. Les sceptres, couronnes et autres emblèmes du même genre devront être éloignés. Les autorités responsables de l'exécution de cet ordre devront procéder avec beaucoup de tact et surtout sans faire d'éclat. Les portraits et les bustes seront placés dans des locaux appropriés et les œuvres d'art dans les musées ».

Les autorités communales devront suivre les exemples des autorités gouvernementales.

Deux jours plus tard, au mausolée de Charlottenbourg, les tombeaux des Hohenzollern étaient cambriolés.

2. *Vorwaerts*, *Freiheit*, *Gazette de Voss*, *Courrier de la Bourse*, *Germania* reconnaissent là une intention pangermaniste trop manifeste : la presse nationaliste soutient, avec enthousiasme, la candidature du grand chef (première semaine de mars).

3. Incident du 6 mars 1920 : « Son altesse royale » sera condamnée à 5 marks d'amende par le tribunal de Berlin.

de Dieu » n'est pas si fol qu'on pense[1]. Les casernes ont confiance : le procès est loin ! La Hollande invoquera longtemps le droit d'asile. Le parti national allemand télégraphie sa sympathie au Hohenzollern (19 décembre). Le gouvernement vient d'adopter, comme armes de l'Empire, l'aigle noire à une seule tête sur fond rouge et noir. Il n'y a que d'y rajouter une couronne, d'un coup de pinceau, le moment venu. Et la République allemande, paradoxalement, crée un certain nombre de... barons !

Aux Journées de janvier 1920, communistes et indépendants risquent un geste sanglant. On les écrase. C'était un soubresaut de spartakisme. Noske, avec ses policiers prétoriens. triomphe. N'a-t-il pas suscité les événements ? On le prétend. Quelques jours après, à l'Université de Berlin, l'association des Etudiants allemands commémore bruyamment le 18 janvier 1871, la fondation de l'Empire[2]. Le 26, un ex-porte-drapeau tire sur Erzberger, des associations patriotiques berlinoises protestent contre la livraison de Wilhelm. « Les Alliés feront de lui un martyr », proclame Kautsky, qui, par ailleurs, prophétise de grands succès réactionnaires aux prochaines élections. Est-ce de bonne foi que l'ancien empereur écrit : « Sans espérance ni désir, je ne veux jamais retourner en Allemagne », encore que le recteur de l'Université de Gœttingen le rappelle et que le prédicateur Vogel assure que « Guillaume, est avec Luther, l'homme le plus éminent du monde » ? Le professeur Rœthe, à Berlin, fait un vœu : « Etudiants ! nul de vous ne se reposera que le drapeau noir, blanc, rouge ne flotte sur la Vistule et que Strasbourg n'acclame le Kaiser ».

En février, le parti royaliste bavarois atteste sa fidélité à l'idéal monarchiste : il souhaite un referendum, à l'heure où la Hollande, de plus en plus, tergiverse, où Heine, ministre de l'Intérieur en Prusse, ordonne, pour illusionner l'Entente, la suppression des effigies royales

1. Le 21 janvier 1920, le *Daily Mail* écrivait : « Guillaume est fou : idiotie pure et manie, manie de scier du bois ».

2. Les étudiants munichois donnaient la réplique à Berlin dans le cours de janvier 1920.

portes de Berlin. « Le péril est à droite », dénonce Scheidemann. L'Entente, en ne dispersant par les *Reichswehr*[1]. sert indirectement la monarchie. Sans le vouloir, Wilson c'est Saint-Amand; Lloyd George, c'est Morny. A quand le 2 décembre prussien? Voilà ce qu'on dit dans le monde entier et à Berlin. On exagère, mais c'est là un fait. Le 1er décembre, la *Gazette de Francfort* enregistre que la Bavière réclame un « libre roi populaire ». Ce serait le roi Louis, que soutient un parti rêvant d'un Etat allemand catholique romain, allant de Cologne à Vienne, y compris Thuringe et Cobourg. Noske est prisonnier d'officiers réactionnaires : c'est le Hindenburg du prolétariat. On aimerait le voir jeter le masque, décider un jour le plébiscite pour ou contre la Couronne. Il feint d'ignorer, le 5 décembre, que, pour l'anniversaire de l'Impératrice, les hussards de Blücher ont félicité l'exilée. Les Universités sont redevenues des foyers de pangermanisme : « Il faut rétablir la schlague », y répètent ouvertement les partisans de l'impérialisme; on y attend le coup d'Etat. « Hindenburg président de la République, ce sera le commencement de la fin espérée », dit-on, dans la salle à manger du restaurant Adlon. Clandestinement, armes et munitions sont fabriquées : « Guillaume intrigue », prévient la presse alliée. Peut-être pas pour lui, mais pour le prisonnier de Wieringen[2]. Il apportera une monarchie constitutionnelle et démocratique. « N'en parlons pas tant! N'éveillons pas les soupçons étrangers! » demande la *Deutsche Tageszeitung* (9 décembre). Et la *Freiheit* répond : « Les camarades socialistes doivent s'efforcer de coordonner les efforts des socialistes indépendants, des syndicats appelés à participer à la lutte des classes et des organisations soviétiques du prolétariat, en vue de fonder la République sociale ». « Auront-ils le temps? » questionne le sceptique.

Les Alliés essayent mollement d'obtenir l'extradition du Kaiser, et l'Allemagne sourit. « Le fou par la grâce

1. La Reichswehr bavaroise, au début de décembre, compte, à elle seule, 207.000 hommes, sans préjudice de la Sicherheitswehr, de la Einwohnerwehr et de la Grenzschutz.

2. Le prince Adalbert est venu conférer avec le kronprinz dans l'île hollandaise.

chiste guette le premier signe. Ne prépare-t-il pas un coup d'Etat? On l'assure, vers le 20 novembre. Verra-t-on, sous peu, la rentrée triomphale à Berlin? Cette opinion est courante en Hollande où le château d'Amerongen est à peine surveillé. Les socialistes indépendants sont, paraît-il, sur la trace d'un vaste complot royaliste. Au début de décembre, l'Empereur et ses fils reviendront. Une dizaine de régiments marcheront sur la capitale. Si le coup n'est déjà fait, c'est que la France retient 400.000 prisonniers.

Guillaume II va quitter Amerongen pour Doorn House. Ainsi reste-t-il fort près de la frontière. C'est pour occuper les esprits que Rupprecht de Bavière laisse dire, dans les milieux catholiques, qu'il accepterait volontiers la présidence de la République allemande. Le *Vorwaerts* crie alarme (30 novembre) :

Ces partisans de l'empereur, qui refusent d'accepter la Constitution républicaine et qui veulent renverser le gouvernement républicain, ont déployé ces dernières semaines une vive agitation. Les manifestations à Berlin à l'occasion de la présence de Hindenburg, les menées de certaines milices locales, la distribution d'armes aux propriétaires ruraux, et beaucoup d'autres symptômes encore, nous font un devoir d'engager le prolétariat des villes et des campagnes à veiller et à rassembler énergiquement ses forces. Camarades, entrez partout et immédiatement dans les milices locales ! Les armes entre les mains d'une bourgeoisie réactionnaire sont un danger ; aux mains de nos camarades, elles sont une garantie du maintien de la République. Si l'admission des ouvriers dans les milices provoque des difficultés, avertissez-nous aussitôt.

Tous les officiers républicains sont de plus en plus boycotés dans l'armée. Ceux, au contraire qui, — déjà, car l'opinion sera courante en mars 1920 — parlent du prince Eitel comme futur empereur, sont fort estimés. C'est Eitel qui a machiné l'accueil enthousiaste fait récemment à Hindenburg, dans Berlin. Ce prince vit à Potsdam très tranquillement. En présence du gâchis, on n'entend que réclamer « le dictateur qui seul pourra remettre tout en place ». La réaction et l'extrémisme se regardent, le doigt à la gâchette des pistolets. La bourgeoisie, en majorité, maudit un régime qui « la gouverne à mort » (*totregieren*). Le traîneur de sabre se fait plus arrogant. L'aventure dynastique et militaire semble aux

mobilières appartenant au Seigneur de la guerre lui resteront en toute propriété. Il reçoit des conspirateurs en Hollande, où la surveillance se relâche[1]. La *Volkspartei*, groupant une grande partie de la bourgeoisie, attend son prince. Tous les conservateurs, très pourvus d'argent et de soldats, comprennent le rôle « européen » qu'une armée monarchiste allemande peut assumer si elle se campe entre le territoire du Reich et le front bolcheviste ivre de ses récents succès (octobre-novembre). Voici bientôt l'anniversaire de la révolution allemande. Les spartakistes se soulèveront-ils, comme on feint de le supposer ? Non certes, les patrouilles de l'ordre parcourent Berlin. Le socialisme montre les dents à la bourgeoisie, mais il ne l'étranglera pas encore. Rien ne se produit et la vraie manifestation naît de l'arrivée d'Hindenburg quand il vient déposer devant la commission d'enquête et est reçu à la gare par Ludendorff. Ceux-là sont les vraies idoles. On leur baise les mains ; on pleure sur le passage de ces dieux de la force. On piétine les rares perturbateurs. Et c'est la monarchie que l'on acclame en la personne des chefs.

« Der arme Kaiser ! » (le pauvre Kaiser), dit-on, en achetant sa photographie que soulignent ces mots :

Burschen heraus !
Lasset es schallen von Haus zu Haus,
Wenn es gilt für's Vaterland
Treu die Klingen dann zur Hand
Und heraus mit mut'gem Sang,
War' es auch zum letzten Gang,
Burschen heraus !

(Debout, garçons ! De maison en maison répandez la rumeur : lorsque la patrie est en jeu, fidèlement tenez vos épées en main. Et en chantant le gai refrain, en avant pour le prochain élan ! Debout, garçons !)

Ah ! s'il pouvait s'évader ? La conférence n'osera pas le juger. Qu'attend-il ? Et qu'attend le kronprinz ? La camarilla travaille pour eux. Le parti militaire monar-

1. A la légation allemande de la Haye, le baron de Roosen, ami personnel de l'ex-empereur, intrigue ouvertement. Un diplomate belge dénonce la « possibilité d'une rentrée imminente » (30 octobre).

Prusse ». Des sociétés secrètes travaillent pour le roi de Prusse, en effet, Bleichroeder, Mendelsohn, Krupp, Stinnes, Siemens-Schuckert, l'Allgemeine Elektricitaets-Gesellschaft, les subventionnent. Les junkers poméraniens méprisent ouvertement les ordonnances de Berlin, piétinent les lois nouvelles, vomissent ces « chiens de démocrates ». Ne négocient-ils pas, dans l'ombre, avec des agents du Kaiser, — Tribitch, Anderson, — pour préparer la « glorieuse rentrée », après une brève période de dictature exercée par Noske? Rupprecht de Bavière garde l'espoir d'une restauration monarchique[1]. Walther Rathenau précise qu'avant le printemps de 1920, l'Allemagne sera, de nouveau, un empire. Les armées de von Goltz, dans les pays baltes, jouent un rôle ambigu. A Stargard, en septembre, des officiers hissent le drapeau impérial. Le fait n'est pas isolé. Presque chaque jour, c'est une nouvelle histoire, — fausse — d'évasion du kronprinz, de voyages mystérieux. Plus positivement, une assemblée électorale du parti national allemand adopte une résolution déclarant tendre à la restauration de la monarchie.

En réalité — le *Temps* l'observe le 9 octobre, — en Allemagne, le président du Reich et le président du conseil ne comptent pas : « C'est le système du *trou par en haut*. Il reste toujours la place de poser une couronne ». Hœnich, ministre prussien des Cultes, interdit dans les livres scolaires toute gravure se rapportant à Guillaume II et à sa dynastie, mais dans plusieurs villages, les écoliers font grève parce que l'effigie de l'ex-empereur a été détachée du mur de l'école[2]. On indemnise les princes déchus, on leur rend des listes civiles, des châteaux, des forêts : c'est le cas du prince de Lippe (octobre). D'Amerongen, Guillaume signe ses télégrammes « Empereur-roi ». Des wagons circulent ornés du portrait du « souverain ». Les étudiants berlinois menacent de saccager un cinéma si l'on y produit le film « Grandeur et décadence de l'Empereur Guillaume ». Il est dit que les valeurs

1. Lettre à Schmitt, président de la Diète bavaroise (septembre), signée Kronprinz de Bavière.

2. Le 10 septembre, 1500 écoliers manifestèrent en ce sens, au théâtre de Stettin.

« truque » l'armée (voir chapitre spécial). On chicane le traité (voir chapitre : L'Allemagne devant le traité). Bien des journaux salissent les ministres de la République d'empire. Ce sont des « voleurs, des bons à tout et des propres à rien, des vendus ». L'assemblée de Weimar bâtit une constitution, compromis entre bourgeois et socialistes. Son but : réaliser d'abord l'unité allemande. Elle institue la République. Mais les pangermanistes ne cachent pas leurs intentions : ramener le Kaiser, repasser le Rhin, annexer l'Autriche, libérer l'Allemagne de la domination juive : « Il importe, dit le leader Class, que le peuple se rende compte que la restauration de la monarchie est indispensable ». — « Le peuple allemand, appuie le baron von Bielinghof, languit déjà après le moment où l'Empereur se dressera devant lui à nouveau, dans toute sa splendeur »[1]. — « La maudite maison des Habsbourg, proclame l'Autrichien R. Rosen, est disparue et, au premier moment favorable, nous demanderons que les Hohenzollern prennent sa place ». Le régime est fragile. Le serment laïque du président Ebert a scandalisé catholiques et protestants. Que vaut la charte républicaine ? Les militaires deviennent fanfarons, arborent le drapeau noir, blanc, rouge, bien que supprimé : « On *balancera* (*sic*) ce gouvernement », disent-ils. Ils défilent au pas de l'oie. Avec eux, la réaction en marche traverse les rues. Il faut être bon royaliste pour être bon officier. Le vrai candidat à la présidence du *Reich*, c'est Hindenburg : « Cela ne peut pas durer ainsi », répète-t-on partout, « c'est le protectorat de Cromwell. Nous attendons de confiance la suite ». Tel est l'état d'esprit allemand au début de septembre 1919. Bourgeois, industriels guettent la rentrée d'un prince. Pour une large proportion, les troupes restent fidèlement monarchistes.

Comment choisir ? Dilemme poignant. Gouvernement de droite signifie trône, gouvernement d'extrême-gauche équivaut à soviétisme : ceci ou cela appelle la guerre civile. L'ex-kronprinzessin, en voyage, signe, sur les registres de musées : « Cécile, princesse héritière de

1. Discours prononcé à l'Assemblée de la Ligue Pangermaniste à Berlin, fin août 1919.

On peut dire sans conteste que l'Allemagne, sous ses oripeaux démocratiques, cache une livrée aux armes des Hohenzollern. Les faits politiques peuvent, en superficie, donner illusion sur ses aspirations secrètes. Mais dans le fond, la nouvelle république n'est pas si radicalement guérie du besoin de s'accroupir devant un empereur, qu'on ne puisse redouter d'elle un mouvement d'esclave consentant ; à la première occasion, elle se rejettera dans les chaînes impérialistes[1].

Avant que cette heure ait sonné, les maîtres d'hier, malgré Ebert et Noske, en prennent à leur aise. Un fils de Guillaume est resté à Berlin, avec pleins pouvoirs, pour délibérer et signer, au nom de la famille de Prusse, dans toutes les affaires qui ont trait aux propriétés de sa Maison. Henri de Prusse, frère de l'ex-empereur, s'agite et parle très haut. En fin juillet, son occupation principale est de sauver Guillaume II que menace toujours la justice des Alliés. Il écrit au roi d'Angleterre pour faire appel à ses sentiments d'équité, mais, en même temps, il se fait fort de prouver que, seul, le gouvernement britannique prépara la guerre mondiale. Il ne tolère pas que l'on réclame l'extradition de Guillaume son aîné. Il n'admet pas non plus que l'Allemagne ait été vaincue par les armes. Au reste, qu'on le sache bien, ajoute-t-il avec hauteur : « Notre patrie est lourdement frappée, mais elle n'est pas morte. L'esprit allemand a momentanément subi une éclipse, mais il continuera à vivre et demandera un jour des comptes à ses adversaires ». Pour qui sait lire entre les lignes, une telle assurance signifie : « Et, nous, les Hohenzollern, ce jour-là, nous dresserons, haute, l'épée flamboyante, en tête de nos armées fidèles ».

Pour le présent, on aspire à l'ordre, on voudrait travailler. Les bolchevistes ne sont pas le nombre. D'instinct, l'Allemand attend un général à poigne, le militarisme régénérateur, avec ou sans Hohenzollern. On

1. A Dantzig, en juillet 1919, la revue politique hebdomadaire *Der Kritiker* de M. A. Raube publie un article où il est dit : « Où donc est la République allemande ? Le soi-disant passage de la monarchie à la République, de l'absolutisme à la démocratie n'a été qu'un changement d'étiquette, de raison sociale. Il ne correspond nullement à une conversion politique de la nation, ni à une élévation réformatrice des idées et des opinions ».

CHAPITRE VI

POUR UNE RESTAURATION MONARCHIQUE

NOUVELLES ARMOIRIES DE LA RÉPUBLIQUE GERMANIQUE

Une aigle noire à une tête. A l'ancien sceau de l'Empire, manquent la couronne sur la tête, l'aigle prussienne dans l'écusson sur la poitrine et les armes des Hohenzollern. La chaîne de l'Ordre de l'Aigle noire est supprimée. Les ailes de l'aigle ne sont pas déployées. Le bec, la langue et les serres sont rouges. Le fond de l'écusson est jaune. Le projet définitivement adopté est l'œuvre de l'héraldiste professeur Depler, à Berlin.

L'Allemagne, au jour de la débâcle, a proclamé la république, mais les actes officiels portent toujours mention du *Reich*, de l'Empire. Guillaume est exilé en Hollande, mais on dit qu'il ne désespère pas de revoir Potsdam. Il existe, dans la confédération germanique qui semble craquer de toutes parts, une « Ligue des Allemands et des Allemandes pour la protection de la liberté personnelle et la vie de Guillaume II ». Le kronprinz a renoncé à ses droits : il demande à être employé comme manœuvre dans une usine, en terre allemande et à y remplir égalitairement ses devoirs de citoyen. Propos de prince ! Les Hollandais s'attendent à apprendre chaque matin que leur hôte a repassé la frontière et joue à la prussienne le retour de l'île d'Elbe.

*
* *

En septembre 1920, M. Millerand visite l'Alsace et la Lorraine. M. Winsbach, maire de Metz, lui demande de veiller à l'application stricte du traité et de se souvenir, dit-il, non pas du principe de la Bible « œil pour œil, dent pour dent » mais de « deux yeux pour un œil et deux dents pour une dent ». C'est en un langage à peine dissimulé prévenir que la vigilance est de rigueur. Le ministre, bientôt président, répond : « Toutes les conditions du traité de Versailles seront maintenues ». Il est particulièrement utile de redire en Alsace et en Lorraine que le traité est un bloc et que les pesées exercées par l'Allemagne pour le desceller resteront infructueuses. Les deux provinces retrouvées, à cet égard, n'étaient pas sans nourrir quelque inquiétude. Là-bas, une telle assurance ne pouvait mieux venir que de la bouche de l'ancien commissaire général à Strasbourg.

C'était bien *tailler*. M. Millerand allait revenir à Paris, pour entrer à l'Elysée, et pour *coudre*.

*
* *

Peu de semaines après cette séance de la Chambre française, je traversais l'Alsace-Lorraine et séjournais quelques jours à Strasbourg[1]. C'était la période des vacances politiques et scolaires et j'eus l'occasion de rencontrer dans la ville, qui avait oublié les récentes grèves, des personnalités du monde parlementaire et de l'Université. Je fis aussi parler des étudiants et des citadins cultivés. De l'ensemble de ces entretiens, me sembla résulter une sorte de désappointement intellectuel. Les Alsaciens attendaient de la France des « manifestations de l'esprit » supérieures en qualité à celles qui leur furent offertes. A tort ou à raison, ils se plaignaient de la médiocrité des programmes qu'affichaient sur leurs murs les tournées parisiennes, de la puérilité des sujets qu'apportaient les conférenciers, dans leurs valises. En musique, mêmes déboires. « Nous avions ici, du temps allemand, d'admirables concerts, des chefs d'orchestre de première valeur. Vous nous apportez la *Fille de la Mère Angot*, ou bien les *Soirées alsaciennes* de Massenet. C'est insuffisant. Quand nous ne pouvons plus résister au désir d'entendre de la bonne musique, nous allons à Fribourg en Brisgau. Mieux encore, et prenez-y garde : les Allemands, en catamini, préparent un projet de création d'Université à Kehl. Veillez bien à nous donner à Strasbourg des programmes et des maîtres qui correspondent à ce que peut être l'Idéal de culture d'un jeune Alsacien, né Allemand, fils d'Allemand, et quoique vous en disiez et fassiez, sursaturé de culture allemande. Nous voulons nous nourrir de culture française, mais nullement rejeter l'autre. Si vous ne dosiez pas l'une et l'autre avec tact et mesure, nous pourrions être tentés, un jour, de traverser le pont de Kehl et d'aller nous faire inscrire à l'Université d'en face ».

Cette déclaration peut paraître pessimiste et tout exceptionnelle. Je la crois cependant telle que beaucoup de jeunes Alsaciens en partagent l'esprit.

1. Pour recueillir des documents et vérifier des faits mentionnés depuis, dans mon ouvrage : *Réincarné*, roman de l'au-delà.

« le combat est mené contre la réaction et non contre la France. Le coup sera porté aux capitalistes, aux mercantis et aux profiteurs »[1]. Le 25, à la suite d'un entretien des chefs grévistes avec M. Jourdain, ministre du Travail, la grève prend fin. Il est hors de doute que ce mouvement, sorti d'une banale histoire de renvoi de deux ouvriers aux forges d'Hagondange, a été fortement encouragé par des éléments spartakistes allemands venus, à cette occasion, d'outre-Rhin. Ils propagèrent l'opinion que les Français répugnaient à employer les Alsaciens et les Lorrains : ainsi excitaient-ils le nationalisme régionaliste. Sans doute, entendirent-ils avec déplaisir, le 16 mai, la réponse des étudiants de Strasbourg, brisant, dans le vestibule de leur Université, une statue de la Germania dont la tête fut triomphalement portée jusqu'aux pieds de Kléber.

Survient le procès des neutralistes : les débats établissent nettement que les inculpés sont à la solde du bureau allemand de propagande de Baden-Baden. Et le jury... les acquitte. L'opinion se partage sur un tel verdict. Tel l'approuve et déclare que les prévenus étaient victimes d'une dénonciation injustifiée ; tel autre déplore l'indulgence des juges.

Le 3 juin, la Chambre des députés entend le discours de M. Alapetite, commissaire général. « L'Alsace et la Lorraine, dit-il, sont heureuses d'avoir reconquis la nationalité française ; mais c'est un pays dans lequel il y a des querelles de presse et des querelles de fonctionnaires : il convient de ne pas en exagérer l'importance... c'est de la souplesse et de la patience qu'il faut à Strasbourg pour arriver à concilier tant d'intérêts complexes et également respectables. Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'Allemagne est tout près, si elle n'est pas déjà dans la maison. Il y a, en Alsace et en Lorraine, beaucoup d'Allemands, qui y sont restés ou qui y sont revenus. Nous garderons la frontière avec toute notre énergie, mes collaborateurs et moi ».

1. C'est désigner les propriétaires des hauts fourneaux et des mines, qui ont refusé d'entrer en pourparlers avec les organisations ouvrières.

discussions sous le manteau. C'est le moment où M. Alapetite, nouveau commissaire général, arrive à Strasbourg, le moment aussi où des colporteurs intéressés annoncent la grève générale pour le 15 mars, dans le bassin de la Sarre. Une certaine inquiétude en résulte à Sarreguemines, Forbach et Thionville. A cette nouvelle se joint une calomnie qui, malheureusement, trouve trop de créance : « Les conscrits alsaciens-lorrains sont maltraités dans les casernes françaises ». La presse, aussitôt, fait une enquête, à Commercy, à Verdun, à Bar-le-Duc, et dément avec énergie : des faits insignifiants ont été propagés pour alarmer l'opinion [1].

Le 20 mars, Strasbourg et Colmar connaissent tous les agréments de la grève générale : elle est née d'un conflit entre patrons et ouvriers textiles et métallurgistes, et prend fin après quatre jours de tension. Parmi les excitateurs et les pillards de Strasbourg, les tribunaux vont juger quelques Allemands authentiques. Au lendemain de la grève, un organe local écrit : « L'Allemagne n'a pas su se faire aimer, mais a su se faire respecter. La France a su se faire aimer à la folie, mais ne sait pas se faire respecter ». La grève se prolonge à Metz, au début d'avril. « Le mouvement est dû aux excitations des éléments étrangers » (Le *Temps*, 3 avril). Tout le mois durant, l'agitation persiste. Une nouvelle déclaration de grève générale est imminente le 20 avril et c'est cette période aiguë que choisissent les neutralistes pour intervenir une fois de plus. Le trio Rapp-Ley-Muth, de Baden-Baden, tire ses ficelles, inonde le pays de feuilles volantes, travaille sans succès à la démoralisation des esprits. Par ailleurs, on saisit des tracts, envoyés du Palatinat, et contenant tout un plan allemand d'organisation de troubles en Alsace et en Lorraine à l'occasion du 1er mai. « Tout le monde dans la rue, y est-il dit, le gouvernement est impuissant ». Le 22 avril, chômage général en Alsace ; la grève n'est que partielle à Metz et en Lorraine. Une proclamation de l'Union régionale des syndicats précise que

1. Voir, concernant l'affectueux et fraternel accueil fait aux conscrits alsaciens et lorrains par les villes françaises, l'article de M. Jules-Albert Jaeger : *Nos jeunes soldats d'Alsace et de la Lorraine*, dans la *Revue hebdomadaire* du 10 avril 1920.

valorisation du mark. Nous ne pouvons que la signaler sans nous attarder à une étude extérieure au cadre de notre ouvrage. En fin janvier 1920, les Chambres de commerce d'Alsace et de Lorraine prennent, à cet égard, une délibération capitale. Cette opération financière, à cette date, a déjà coûté à la France deux milliards au bas mot. Lors de la conquête, le mark de 0 fr. 60 centimes put être échangé au pair, soit 1 fr. 25, tant pour l'argent liquide que pour les dépôts à vue et à préavis. Le 4 avril 1919, la valorisation avait été étendue aux dettes contractées par les particuliers ou des collectivités. Mais, maintenant, les Chambres de commerce demandaient que la même mesure s'appliquât aux *créances*, sous peine de ruiner les établissements dont l'actif n'était pas très supérieur au passif. Cet engrenage financier risquait de nous mener fort loin. Il en résulta des tiraillements, des frictions, des aigreurs, que, sur place, les Allemands exploitèrent à souhait. De même jouèrent-ils avec habileté des revendications des fonctionnaires, employés, instituteurs réclamant le maintien de leurs anciens statuts et la non-application des statuts français qu'ils jugeaient défavorables à leurs intérêts. Différents groupements de syndicats — notamment les cheminots — s'associèrent à ces motions qui, en février 1920, furent l'occasion de plusieurs meetings.

A la même époque, il y eut des acrimonies suscitées par telle circulaire du recteur de l'Université de Strasbourg où il était prescrit, en bonne logique que : 1° l'enseignement de l'allemand serait donné dans toutes les écoles, et que 2° la langue française devrait être prépondérante. La circulaire respectait le patois alsacien. La presse catholiques trouva pourtant à reprendre aux instructions du recteur.

Le 1er mars, la convention franco-allemande relative au port de Kehl est réglée à Baden-Baden. Les ports de Strasbourg et de Kehl formeront, pendant sept ans, une unité administrative sous contrôle français. Notre gouvernement aura le droit d'installer, pendant ce temps, des entreprises sur tels points exactement désignés du port de Kehl (1/3 de l'espace disponible). Les Allemands trouvent, en cet arrangement, le prétexte de nouvelles

Chambre une déclaration solennelle. Paul Jourdain, député du Bas-Rhin, est nommé ministre du Travail dans le cabinet Clemenceau remanié.

Les élections municipales en Alsace sont ce que l'on pensait qu'elles dussent être : elles ont le même caractère national que les élections législatives : il fut cependant fâcheux de voir l'arrière-petit-fils du maire de la *Marseillaise*, le baron de Dietrich, n'obtenir que 39.800 voix : on eût dû en faire le maire de Strasbourg.

M. Millerand reste en Alsace-Lorraine, quoi qu'en disent les rumoristes[1] : il aura à y redoubler d'attention et de vigilance, dans la garde au Rhin. Pour observer l'Allemagne ambiguë, l'Alsace-Lorraine est un poste d'écoute incomparable. Enjeu de la sanglante partie, gage de la victoire, elle va frémir d'une joie qui fut comprimée pendant un demi-siècle : ses représentants ont leur « journée » au Palais-Bourbon[2]. L'Allemagne s'entend dire sur un ton sans réplique : « Nous tenons à établir solennellement qu'aucune protestation ne s'est élevée dans nos deux provinces contre le traité de Versailles qui nous restitue notre nationalité française ». Tous les démentis germaniques d'hier et de demain seront des mensonges et des faux, toutes les manœuvres neutralistes des actes contre la volonté des deux provinces. Entière, la presse alsacienne et lorraine approuve la déclaration du Dr François porte-parole des opprimés de l'Allemagne. « Maintenant, dit Clemenceau, au travail ! » Et d'abord, on va poursuivre la reconstitution des régions dévastées d'Alsace-Lorraine, la remise en état des forêts, la reconstruction des villages ; de fortes avances seront faites au Trésor d'Alsace et de Lorraine ; nombre de produits locaux bénéficieront de la franchise douanière à leur entrée en Allemagne : amorces d'une renaissance économique dont la France est maintenant solidaire et responsable.

Une question importante entre toutes est celle de la

1. Il quittera son poste de commissaire général de la République, au lendemain de l'élection présidentielle (Deschanel), en janvier 1920, pour former le cabinet.

2. « Le retour dans cette assemblée des représentants de l'Alsace et de la Lorraine marque une ère nouvelle et magnifique de notre histoire » (Discours du président Siegfried).

vaient ne pas perdre absolument leur temps. L'obliquité de leurs moyens ne les éloignait pas d'un but précis. Ne réussiraient-ils qu'à décourager un grand nombre d'éléments sains de la population que leur besogne déjà ne serait point inutile. Les questions du franc et du mark, des dérogations d'importation, des douanes, de la tutelle du haut-commissariat, du choix du personnel administratif français, se greffaient sur les problèmes d'ordre politique...

*
* *

Le 4 novembre, M. Clemenceau, président du Conseil, prononce à Strasbourg un discours où « près de la miraculeuse tour gothique », il parle en « dernier survivant des signataires de la protestation de Bordeaux ». L'Alsace-Lorraine, la France se sont retrouvées. Et il dit : « Avec le droit reconquis de gérer ses propres affaires, l'Alsace reprend le cours de sa collaboration historique, si précieuse pour nous par les qualités éminentes qui lui sont universellement reconnues ».

« Les sentiments patriotiques de Strasbourg vont sans cesse en augmentant », dit J. Peirotes, maire de la ville, le 11 novembre. Les industriels alsaciens et lorrains, dont les biens ont été séquestrés par les Allemands, s'associent pour la restauration de leurs intérêts [1]. Le gouvernement allemand s'engage à verser 25 millions de francs pour indemniser 4.000 Alsaciens, victimes de ses haines, pendant la guerre [2]. Metz célèbre, devant Foch et Pétain, le premier anniversaire de l'entrée des troupes françaises. Le 22 novembre, le président de la République inaugure l'Université de Strasbourg : un congrès des étudiants y célèbre la victoire française. Alsace et Lorraine élisent leurs représentants au Parlement. L'un d'eux lira à la

1. Si tant d'industriels et de commerçants alsaciens et lorrains souffrirent des effets économiques de la guerre, il est à constater que, réciproquement, l'Allemagne en perdant l'Alsace-Lorraine fit une perte immense, dont on pourra se faire une idée, sur une rubrique isolément considérée, en retrouvant, aux pièces annexes, un document du *Neue Saar-Kurier* publié, le 30 novembre 1919 sur « les pertes de la métallurgie allemande ».

2. L'Allemagne obtient en échange (engagements de décembre 1918), la libération des mobiliers séquestrés en Alsace-Lorraine et appartenant à des particuliers allemands.

vent des provocateurs et des propagandistes de révolution. Il y a un centre bolcheviste à Mulhouse. Aux aciéries d'Hagondange, les meneurs grévistes sont des Allemands. Et qui donc tente de faire sauter à la dynamite une station de transformation électrique, près de Thionville ?

Le 20 octobre, le général Humbert, nouveau gouverneur de Strasbourg, fait son entrée dans la ville. On l'acclame. On aimerait que son arrivée marquât la fin de l'état de siège en Alsace et en Lorraine. Il n'en est rien. Mais l'heure est-elle venue ? On ramasse en pleine place de Broglie des tracts adressés au soldat français, et où le vœu de l'indépendance alsacienne-lorraine est attesté en termes orduriers pour la France. Ces appels sont imprimés à Baden-Baden, sous l'inspiration d'un certain comte Charles Rapp, et de ses deux compères : R. C. Ley, A. Muth[1]. « Demandez tous l'autonomie basée sur le plébiscite », suggèrent-ils. Les vrais Alsaciens sont blessés dans leurs sentiments intimes et disent : « On a été beaucoup trop doux jusqu'à présent ». L'œuvre antifrançaise sera-t-elle enrayée par quelque arrestation ? Il est permis d'en douter. La thèse de la République neutre d'Alsace-Lorraine restera subventionnée et inspirée par le ministère des Affaires étrangères du Reich.

Avec le recul du temps, on peut dire aujourd'hui que cette affaire, en son fond, avait beaucoup plus de gravité que ne lui en prêtèrent, malgré leurs alarmes, les commentateurs de la majorité de la presse française. La regalicisation ne s'accomplissait pas sans tiraillements profonds. Les indigènes vivaient dans le doute, l'inquiétude, et souvent la déception. Les meneurs germaniques sa-

1. Ce comte Rapp était un pseudo-comte. Ley se prétendait, à tort : baron. Pendant toute la guerre, il avait intrigué, en Suisse, pour l'Allemagne. — Ces individus trouvaient en Alsace-Lorraine beaucoup trop de « complices autorisés », bien que, pour le moins, 96.000 Allemands aient été expulsés du territoire, à la date du 1er janvier 1920. Ce nombre comprenait 29.600 hommes, 31.000 femmes et 36.000 enfants. En tenant compte des Allemands mobilisés et qui, après l'armistice, n'étaient pas revenus en Alsace-Lorraine, on pouvait arrondir le chiffre à 100.000 (ces estimations sont d'origine allemande). — En mars 1920, il était fort difficile de préciser le total des Allemands résidant dans les provinces reconquises, vu la quantité de naturalisations en instance. Au jugé, on pouvait tabler sur 80.000 Allemands dans les trois départements. — A Sarreguemines (statistique d'avril 1920), sur 12.000 habitants 4.000 sont des naturalisés.

Passionnément françaises, elles sont aussi passionnément alsaciennes, lorraines. Soyez prudents, attentifs. N'allez pas trop vite ! Ecoutez la parole d'un témoin qui n'a qu'une ambition : servir du mieux qu'il peut les intérêts de l'Alsace, de la Lorraine et de la France.

C'est définir assez exactement la situation morale des deux provinces. De la prudence avec les Alsaciens-Lorrains. « Aucune mansuétude avec les Allemands », eût pu conclure l'éminent commissaire général. Ils étaient les ennemis hier; ils restent aujourd'hui les espions. Le Parlement a décidé le maintien du régime transitoire. L'assimilation du pays alsacien et lorrain se fera sans hâte ni à-coups : pas de substitution brusque, mais une assimilation réfléchie. Tel est le programme que remporte M. Millerand en retournant à Strasbourg. Il peut le mener à bon terme s'il ne perd jamais de vue ce péril intérieur que représente l'intrigue allemande, soucieuse de fausser le traité, là comme ailleurs.

*
* *

Et d'abord, il ne faut pas blesser les Alsaciens et les Lorrains : il ne faut pas les appeler *boches*. Trop de Français manquent à cette loi de la courtoisie et de la fraternité. Et puis, il ne faut pas brusquer la suppression de la langue allemande dans les écoles, dans les tribunaux et les actes notariés. Il faut encore surveiller, brider la mauvaise presse. Il importe aussi de ne pas laisser propager des mésinterprétations de nos actes administratifs, en Alsace et en Lorraine comme dans les pays rhénans. Le cas se produit lors du rappel inattendu du général Mangin. Sur ce fait, des agents allemands entretiennent une agitation factice dans la Sarre, et elle gagne les provinces reconquises. Des cérémonies comme celles de l'inauguration, à Phalsbourg (12 octobre), d'un monument commémoratif de la guerre, font le plus grand bien moral. Il n'en est pas moins vrai qu'il reste encore, à cette date, 20.000 Allemands à Metz[1], que l'on arrête sou-

1. En cette ville, la police était complètement désorganisée et, somme toute, inexistante, en octobre 1919, et le *Metzerfreiesjournal* y menait ouvertement une campagne progermaniste.

main, remplacés sans danger de déséquilibrer la vie du pays. Ils le savent, fomentent les grèves, sèment la méfiance envers la France. La « débochisation », quelque nécessaire qu'elle soit, constitue un délicat problème. Il faut le hâter. L'Allemand se défend, sur place, avec une âpreté grandissante. On signale, en septembre 1919, entre autres méfaits sournois, les prospectus de la Ligue nationale de Jeunesse allemande. Il y est parlé de « paix d'esclaves ». On fait circuler aussi un « appel aux Alsaciens-Lorrains autonomistes ». On affiche même des provocations à la révolte adressées à tous les Alsaciens-Lorrains de vieille souche « ... Voulez-vous que des étrangers statuent sur le sort de votre pays ? Ou voulez-vous prendre en mains ses destinées ? Voyez les Polonais, les Tchèques, les Finlandais. Ils ont conquis leur indépendance... Nous ne voulons rien savoir de la domination française. Soulevez-vous avant qu'il soit trop tard ! » Œuvres d'Allemands. L'Administration reconnaît qu'il faut chasser ces perturbateurs à bref délai. « Le budget français, lisons-nous dans un acte officiel daté d'août 1919, ne peut continuer plus longtemps à prendre en charge des Allemands. Au 15 septembre, les ouvriers qui ne se seraient pas fait embaucher dans des entreprises privées ou n'auraient pas demandé leur rapatriement, seront expulsés avec leur famille. » Mais les fonctionnaires, ceux des chemins de fer, par exemple ? Joints à ceux des postes et de la police, ne font-ils pas cause commune avec la poignée d'*autonomistes ?*

En fin septembre, la Chambre française étudie le statut de l'Alsace et de la Lorraine. M. Millerand, commissaire du gouvernement, reconnaît qu' « il s'est produit, là-bas, un certain trouble dans les esprits ». Et il ajoute :

Comment en serait-il autrement ? Dans la vie d'un peuple, quarante-quatre ans constituent une longue période. Un régime de compression, de force, de promesses et de flatteries a essayé pendant quarante-quatre ans de s'imposer aux Alsaciens-Lorrains ; pour y résister, il leur a fallu se replier sur eux-mêmes pour se sentir plus que jamais Alsaciens-Lorrains ; il ne faut donc pas s'étonner que le jour où tombent enfin des chaînes, les populations aient besoin de quelque temps pour rentrer dans les cadres de l'ancienne patrie, qu'elles éprouvent certaines défiances et esquissent comme un certain recul en face d'institutions qu'elles ne connaissent pas. Comment leur en vouloir d'un particularisme qui leur a permis de se conserver à nous ?

CHAPITRE V

L'ALSACE ET LA LORRAINE

Grinçant des dents et montrant le poing, les Allemands sont sortis d'Alsace reconquise. Ils ont crié à la spoliation, mais bientôt ils trouvent quelque raison de montrer moins de fureur. Les Français, après le délire des fêtes, ont voulu organiser, et plus d'une de leurs initiatives a indisposé la population indigène. Quelques années de ces « vexations » et les Alsaciens regretteront l'ancien maître. C'est au moins ce que l'on se reprend à espérer en Germanie quand on entend, par-dessus le Rhin, les plaintes de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse.

Il y a des lacunes dans le traité : on n'y a rien prévu pour les innombrables victimes de l'arbitraire allemand [1], pour « ceux qui ont été déportés et malmenés dans les prisons et qui viennent de rentrer après des années de souffrances et de privations ». Déception et mécontentement. Le problème de la vie chère est aigu : les autorités françaises se hâtent peu de rechercher les coupables. Il y a des grèves et la question ouvrière reste inquiétante. Il y a une crise des mines de potasse. Il y a bien d'autres crises et, malgré son bon vouloir, M. Millerand ne peut faire face à toutes, assez vite et assez complètement.

Les Allemands regardent et attendent les joyeux effets du... régime transitoire. En août 1919, ils restent 200.000 en Alsace et Lorraine, dont 40.000 à Strasbourg. Les « spécialistes » n'auraient pu être, du jour au lende-

1. Voir Le *Journal*, 14 août 1919 : *Le malaise en Alsace*, article de M. Daniel Blumenthal, ancien député d'Alsace-Lorraine au Reichstag.

que l'atmosphère de Millerand remplira l'Europe (*sic*), il n'y a pas d'espoir de voir reprendre crédit, en Allemagne, et dans le monde, l'esprit de travail calme qui représente l'aspiration de l'humanité torturée » (*Schlesische Zeitung*). Ces amabilités paraissent le jour où M. Millerand accepte la candidature à la Présidence de la République française. Il veut, dit-il, l'application intégrale du traité. Bah ! on verra bien ! pense-t-on outre-Rhin. « Il ne faut pas prendre au tragique ce qu'il dit sur l'exécution du traité » (*Vorwaerts*). Contre la France sous Millerand, de même que contre la France sous Poincaré et Deschanel, on va se défendre. M. Mayer, ambassadeur d'Allemagne à Paris, remet ses lettres de créance au nouveau président français. Et, à Bruxelles, la Conférence des réparations commence ses travaux.

Pour le présent, c'est de ce côté que vient le mauvais vent. Berlin regarde sa girouette, se console et s'encourage en pensant : « Elle tourne, elle a tourné, elle tournera ! »

---

relations qu'il cherche à établir sont d'ordre commercial et économique, et elles ont pour objet la Russie. Il comble de prévenances Kopp, l'ambassadeur des soviets à Berlin. On ne sait au juste quel trafic sentimental et pratique il mène avec les Rouges. Les réparations aux Français l'intéressent beaucoup moins que les amabilités à faire aux Russes. Il nous dit : « Toutes les satisfactions seront accordées ». Il est prêt à le redire autant de fois qu'il le faudra. Les réparations ? Lesquelles ? Pour Breslau ?... C'est une petite affaire. Mais il y a les *grandes réparations*, celles qui, après l'entretien de Bruxelles (voir notre tome II), feront le thème des débats si épineux. On espère, à Berlin, et sur ce chapitre essentiel, mettre les Alliés en profond désaccord. Et ce n'est pas, à vrai dire, un espoir si utopique ! Le 1er mai 1921, la dette allemande doit être fixée. Simons déclare que l'Allemagne a « procédé à des études complètes pour déterminer ce qu'elle peut offrir ». Mais qu'offrira-t-elle, et comment, et avec quelles restrictions ou réticences ? C'est ce que Simons étudie aussi. Il est depuis longtemps question d'un « entretien » à Genève, pour « l'examen des mémoires et propositions allemandes sur les réparations ». La France n'est pas très férue de cette rencontre (de fait, aux approches de la date fixée, 25 septembre, la conférence genevoise sera ajournée). Mais si l'on ne peut aller finasser, à l'allemande, au bord du lac Léman, on ne manque pas de moyens pour travailler utilement, sur ce point comme sur les autres, à la revision lente et sournoise du traité. Par morceaux, on veut pratiquer la *petite* revision avant la *grande*. Avec intérêt, on suit à distance l'« entrevue d'Aix » où Giolitti et Millerand se rencontrent. L'Italie est loin de partager tous les points de vue français. De la conversation que sortira-t-il d'avantageux pour l'Allemagne ? Les présidents du Conseil français et italien se sont entendus notamment sur la Pologne et ses frontières. Une cordialité élargie s'affirme dans la presse des deux pays. Rome et Paris font effort pour oublier leurs froissements. Donc, de ce côté, rien de directement utile à l'Allemagne : la thèse française des réparations paraît acceptée par Giolitti. C'est le moment de laisser les journaux écrire : « Tant

viennent d'offrir un commandement à Ludendorff. Les extrémistes travaillent dans l'ombre. Mais il y a des gens qui pensent à une coopération de l'Allemagne et de l'Entente contre le bolchevisme. Le grand industriel Rechberg est venu parler de ce projet au général Nollet et aux membres de la mission anglaise. Existe-t-il déjà un traité secret entre l'Allemagne et la Russie ? On le dit, mais on n'en sait rien, en fait. Bref, on se concerte, on cherche à déterminer quels avantages on peut tirer de la situation européenne, brusquement devenue si trouble.

Et c'est la victoire polonaise ! On croyait que Varsovie tomberait le 20 août ! Varsovie est sauvée. Les spartakistes, qui voyaient venir une occasion favorable à leurs projets, donnent contre-ordre à un mouvement préparé. Les bolchevistes, nombreux à Berlin, parlent moins haut que la semaine précédente. Ils ne répandent plus avec tant de zèle leurs brochures propagandistes. La foule berlinoise est comme dévoyée, désappointée. Celle de Breslau est plus nerveuse : elle pille le consulat français. L'Allemagne est, une fois de plus, obligée de nous faire ces excuses qu'il lui coûte tant de prononcer dans les formes : elle devra payer 100.000 francs et les frais de remise en état ; il lui faudra punir les auteurs de l'attentat, les autorités locales, et être représentée à la réouverture du consulat. Le gouvernement allemand prétend qu'il a été débordé et il obtient encore de notre mansuétude que les excuses soient apportées à l'ambassade française, non plus par le Chancelier, mais par le ministre des Affaires étrangères.

L'affaire de Breslau est solidaire des affaires de Kattowitz (Haute-Silésie) dont il est parlé par ailleurs. A Hambourg, à Brême, la police doit garder les consulats de France : l'excitation vient des partis de droite. Et notre ministre à Berlin est bon apôtre en écrivant, le 4 septembre, au ministre Simons : « Laissez-moi exprimer l'espoir que de semblables incidents ne se renouvelleront plus et que les relations de l'Allemagne et de la France se poursuivront désormais dans l'esprit de collaboration pacifique si nécessaire à leur relèvement économique et à leur prospérité ». Simons a dû sourire. Les

France attend toujours ses réparations. On souscrit pourtant, car, si ce n'est pas plaisant, c'est raisonnable[1].

Et soudain, la politique mondiale offre un spectacle qui, temporairement, fait quelque peu reporter au second plan les questions relatives au traité. On parle d'une conférence de Londres relative aux rapports avec le gouvernement soviétique, et l'armée russe envahit la Pologne[2]. Le 3 août, le ministre des Affaires étrangères von Simons déclare maintenir énergiquement le principe de la neutralité de l'Allemagne dans la guerre russo-polonaise. Autoriser des transports de troupes et de munitions à travers le territoire allemand serait, dit-il, déchaîner aussitôt la guerre civile. Le 10, il recommande le calme aux populations de l'Empire; le 12, la presse hausse le ton et le *Lokal-Anzeiger*, prévoyant — trop tôt, — l'écrasement des Polonais, écrit : « Laisser à la Pologne les territoires allemands qui lui ont été livrés par l'Entente, voilà le danger, un danger pour la paix mondiale ». Plusieurs trains français — du ravitaillement interallié, — sont arrêtés par les cheminots qui les supposent chargés de vivres et de munitions. Un autre est tamponné, le 15 août, et par erreur (?) en gare de Kattowitz. Les journaux bavarois déduisent des succès de la Russie soviétique « l'effondrement du traité de Versailles ». Le 16, le ministre de l'Intérieur, Koch, exprime l'espoir que la Russie respectera la neutralité de la Prusse orientale. Le 17, le prince Max de Bade prophétise l'envahissement de la Ruhr par les Français en novembre 1920. Il n'est pas moins alarmé en ce qui concerne le péril bolcheviste en Germanie. On commente, dans tout le pays, une certaine organisation Escherich, centre de propagande en relations avec la Reichswehr et tendant à renverser le régime. C'est la période que l'on pourrait appeler des *faits divers*. On attend les événements. On chuchote : « Si les Russes entrent dans l'Allemagne du Nord, ils lèveront plusieurs millions d'Allemands qui marcheront au Rhin. Les bolchevistes

1. M. Maurice Bokanowski avait établi le rapport de la Commission des finances.

2. Voir au sujet des événements polonais de juillet-août 1920, le chapitre consacré à ce sujet.

Besoin n'était pas d'être grand clerc pour prévoir ce qui se passerait à Spa. Appeler les Allemands à une conversation contradictoire sur l'exécution du traité, c'était leur donner à entendre qu'on était disposé à ne pas l'exécuter complètement et à l'amender en leur faveur. Se présenter devant eux, comme des colombes de paix, avec des rameaux d'olivier dans le bec, c'était fatalement les encourager dans leur arrogance et dans leurs prétentions.

Si une leçon de choses était nécessaire à quelques-uns de nos alliés, ils l'ont reçue. Souhaitons qu'elle ne soit pas perdue pour eux. Ils savent maintenant à quoi s'en tenir sur les véritables dispositions du gouvernement allemand. Ils doivent comprendre que le seul langage dont on puisse se servir pour causer avec lui est celui de la fermeté et de la force. Malheureusement, si utile qu'ait été la Conférence de Spa pour ouvrir les yeux des aveugles, elle a en même temps donné à l'Allemagne une preuve éclatante de nos hésitations et de nos faiblesses.

Le principal problème que la conférence avait à résoudre, celui pour lequel elle avait été convoquée, celui dont dépend la résurrection de la France, n'a même pas pu être effleuré. Il est renvoyé aux calendes génevoises. Le désarmement de l'Allemagne est ajourné. Les quantités de charbon qu'avait prévues le traité, celles même qu'avait fixées la commission des réparations, ont été réduites. Nous avons promis à l'Allemagne un boni sur le prix de la tonne et nous lui avons ouvert des crédits de ravitaillement, avant même de savoir si jamais sera payé le montant de nos dommages. Il est vrai qu'en retour, nous avons amené nos Alliés à comprendre la nécessité des sanctions [1].

Au moins est-on satisfait en Allemagne d'avoir évité l'invasion? Simons, rentré chez lui, avoue qu'on a assez de charbon pour faire largement face aux exigences alliées. « Pour le désarmement, nous ferons notre possible », dit-il. Mais Berlin est furieux : on y considère que l'Allemagne a été, cette fois, « abreuvée d'humiliation » [2]. Il est à Paris des Français aussi indignés, tel M. André Tardieu qui, dans l'*Illustration*, assure, une fois de plus, que la revision du traité de Versailles est commencée. En vérité, à ne considérer que le fait du jour, il est, tout d'abord, choquant de voir le Gouvernement français, le 30 juillet, demander à la Chambre de voter une avance à l'Allemagne (sur le charbon), alors que la

1. Le *Matin*, 19 juillet 1920.

2. Déclaration du député Haussmann, président de la Commission des Affaires étrangères. — Les socialistes allemands déclarent que le traité de Versailles et la décision de Spa sont contraires à la justice internationale *Vorwaerts* (25 juillet). Fehrenbach fait des réserves sur les engagements de Spa, au Reichstag (26 juillet) qui, le surlendemain, approuve le gouvernement d'avoir souscrit aux décisions de la Conférence.

Mais il faut encore discuter sur le prix et diverses demandes réconventionnelles : fourniture, d'une part, de lignite au lieu de houille, entre autres. Nous acceptons le chiffre des 2 millions de tonnes. Nous occuperons la Ruhr si, au 15 octobre, nous n'avons pas 6 millions de tonnes. Nous paierons au prix du traité augmenté de 5 marks-or par tonne, à titre de primes pour achat de matières alimentaires. Le 16, la Conférence est close : le protocole relatif au charbon est signé[1]. Pas un mot n'a été dit concernant l'indemnité. Officieusement on donne des chiffres pour la répartition éventuelle : Angleterre : 22 p. 100 ; France : 52 p. 100 ; Italie : 10 p. 100 ; Belgique : 8 p. 100 ; Japon : 0,75 p. 100 ; Portugal : 0,75 p. 100 : Grèce, Roumanie, Yougo-Slavie : 6 1/2 p. 100 : ces chiffres n'ont rien de définitif[2]. « Le protocole relatif au charbon impose une lourde charge à l'industrie allemande, dit en s'en allant le Dr Simons, mais avec l'aide des Alliés, nous pensons qu'il nous sera possible d'exécuter ce qui a été promis ».

Ainsi prend fin ce considérable corollaire du traité de Versailles. Le tout est de savoir désormais ce que valent les promesses allemandes ; tant pour le désarmement que pour la houille, il faudra user de vigilance extrême. Les pessimistes disent déjà : « Il n'y a rien de changé, qu'une signature de plus ! » Une signature de moins, pourrait-on s'exclamer plutôt, car on a oublié de faire signer un protocole par les Allemands : celui du désarmement aéronautique ! Autre détail étrange : comment se fait-il que le dernier délai du *15 octobre*, pour la livraison des 6 millions de tonnes (soit 3 mois), ait été reporté au... 15 novembre ? Faut-il croire avec le chansonnier Bastia que Spa signifie Société protectrice des Allemands ? Au moins est-on fortement déçu en Allemagne ; on croyait pulvériser l'acte de Versailles et, comme l'imprime le *Lokal-Anzeiger*, la montagne a accouché d'une souris.

M. Raymond Poincaré n'estime cependant pas que nous ayons remporté une grande victoire.

1. Voir aux pièces annexes le Protocole du charbon à la conférence de Spa (16 juillet).

2. La conférence financière est remise à une date ultérieure.

sitôt, de s'insurger. La France est une « sadique » qui se repait de la chair vive de l'Allemagne. M. Millerand est un « corbeau de Henri Becque » (*Berliner Tageblatt*); la conférence de Spa est une caverne de voleurs; la réduction de la Reichswehr, c'est l'écroulement de l'Europe (*Deutsche Zeitung*). L'*avenant* ajouté au traité suscite les pires fureurs.

Le 10, Hugo Stinnes, délégué technique à Spa, adopte, en séance, le même ton insolent, pour discuter aigrement la question du charbon. Son collègue, Simons, plus calme, remet la question au point : c'est un juriste et il sait commander à ses passions. Par malheur, son offre est insuffisante : 1.100.000 tonnes mensuelles au lieu de 2.400.000. « Nos ouvriers ne peuvent pas davantage », assure-t-il (11 juillet). Les Allemands cherchent à nous arracher une cote mal taillée; nous tenons bon contre l'intention trop visible de substituer à l'article 233 du traité un accord basé sur les plans louches des experts berlinois. Et ces plans ne sont même pas communiqués! Il faut presque les arracher des mains du Dr Simons pour, enfin, les connaître. « A partir du 1er octobre 1921, concède enfin le groupe des experts, nous essayerons de vous donner 1.700.000 tonnes de charbon par mois ». Promesse lointaine! Et déjà on nous demande une majoration de 50 francs par tonne pour les vivres des mineurs. Va-t-on suspendre la conférence, sans pouvoir s'entendre ? L'Allemagne veut-elle nous démontrer que toute collaboration avec elle est impossible ?

Le 14 juillet, alors qu'à Berlin, un énergumène enlève en plein jour le pavillon de notre ambassade, le maréchal Foch arrive à la villa Fraineuse de Spa. Sa présence signifie une mise en demeure. Il nous faut au moins deux millions de tonnes[1] par mois, sinon les mesures militaires suivront leur cours prévu. Nos dispositions sont prises pour l'occupation de la Ruhr. On dit déjà que le vaincu se décide, sous la pression impérieuse, à nous livrer cette quantité mensuelle : le fait est exact,

1. A trente marks la tonne, plus les frais de transport (prix allemand). On prétend que M. Lloyd George est partisan de voir la France payer le charbon allemand la valeur de 120 shillings la tonne.

plus de 2 milliards de marks par an », suggèrent des feuilles provinciales. Et le caricaturiste français de montrer deux Allemands, partant à Spa, sûrs de ne rien risquer et disant : « Il n'y a que le premier Spa qui coûte »[1]. — « C'est une calme conversation d'affaires » estime la *Gazette de Berlin à midi*.

Dès le 7 juillet, on sait la doctrine de l'Allemagne sur la question des effectifs : elle demande quinze mois pour les ramener à 100.000 hommes, et autant pour réduire son matériel militaire : c'est la belle thèse de l'arrogant général von Seeckt. M. Lloyd George a répondu : « C'est quinze jours qu'il faut dire ». Quant aux finances, le concept allemand est aussi audacieux. Il nous fallait d'abord renoncer à des stipulations essentielles du traité de Versailles avant d'entendre une offre de nos débiteurs : 23 experts ont à peine suffi pour mettre au jour cette stupéfiante prétention : « C'est bien plutôt à vous de nous venir en aide », nous dit-on. « Restaurez-nous, et nous vous paierons ». Les Allemands menacent de quitter Spa si les Alliés ne font pas de concessions, mais c'est du tonnerre de carton. Nous serrons le dialogue, exigeons des propositions immédiates et sensées, consentons six mois de délai pour la réduction de l'armée (8 juillet), à commencer par les *Einwohnerwehren* et la *Sicherheitspolizei*[2]; nous réclamons les armes de la population civile, l'abolition du service militaire obligatoire, la livraison ou la destruction du matériel militaire, l'application des clauses navales et aéronautiques et la cessation de la contrebande de guerre. Les Allemands accepteront-ils ces décisions? « M. Fehrenbach est blême, dit le *Temps*, le général von Seeckt ne parvient pas à dissimuler son dépit, M. Simons[3] paraît très déprimé ». Leurs journaux gémissent : « Ce n'est pas une négociation, c'est une dictature ». Enfin, ils acceptent de signer, le 9 juillet, à 11 h. 45. Et toute la presse germanique, aus-

1. Le *Petit Journal* (5 juillet 1920).

2. C'est donc au 1er octobre 1920, que devra être réalisée la diminution des effectifs de la *Reichswehr*, pour un premier échelon de 50.000 hommes, et au 1er janvier 1921 que l'armée allemande devra être ramenée à 100.000 hommes.

3. Ministre des Affaires étrangères allemand. Parmi ses arguments contre la livraison du charbon exigé figure l'insuffisance des habitations dans la Ruhr, l'insuffisance du ravitaillement et les mouvements grévistes.

Au même moment, c'est, entre les premiers ministres de France et de Grande-Bretagne, l'entrevue de Boulogne, Italie, Belgique et Japon sont invités à s'y faire représenter. Questions à l'ordre du jour : 1° indemnité; 2° désarmement; 3° Orient; 4° Russie. Ces entretiens, plutôt secrets, font beaucoup jaser, en France et en Allemagne[1]. Le 22 juin, on sait enfin que notification sera faite à l'Allemagne d'avoir à réduire, le 10 juillet, son armée à 100.000 hommes, que le principe des versements annuels est substitué au principe du « forfait », que le plan militaire Foch-Wilson, concernant Constantinople et les Détroits, est adopté, que les puissances à intérêts limités seront représentées à Spa. Tandis que ces décisions sont publiées, la voix de von Lersner, ancien chef de la délégation allemande à Paris, s'élève, âpre et furieuse : « Il faut proclamer hautement que la revision du traité est le but de la politique allemande. Spa ne sera utile que si notre gouvernement a inscrit cette revision dans son programme ».

Nous verrons bien. En attendant, la solution des « annuités » est une solution française. L'Allemagne paiera pendant trente-cinq ans une somme annuelle, gagée sur les douanes, qui variera entre 3 et 5 milliards de marks-or. Trois notes sont envoyées à l'Allemagne, le 22 juin, sur le désarmement, le matériel aéronautique, la réduction de l'armée, et elles sont signées de M. Millerand, président de la Conférence de la Paix[2]. « L'Allemagne ne pourra pas se soustraire à une somme énorme de réparations, dit tristement Walter Rathenau : elle devra payer les pots cassés ». Et Trimborn d'ajouter : « Le gouvernement doit opposer, sur un ton catégorique, un contrat aux exigences que nous ne pourrions absolument pas remplir ». — « Traitons sur le pied d'égalité » prétend le *Lokal-Anzeiger* de Berlin. — « Ne payons pas

1. Les Allemands prétendent, à ce moment, qu'à Spa, ils pourront obtenir de garder leur charbon de Haute-Silésie, de s'affranchir de la tutelle des commissions de réparations en payant une indemnité globale et de faire rappeler les armées d'occupation, ou tout au moins les troupes noires. Fehrenbach soutiendra à Spa le plaidoyer relatif au désarmement. Le ministre Hermes réclamera un « crédit de vivres » et soutiendra le plan d'un emprunt international dans ce but.

2. Voir aux pièces annexes le texte complet des trois notes du 22 juin (Conférence de Boulogne).

faut au contraire lui donner de l'argent pour la relever. La France, isolée, n'est pas à craindre ».

Les élections allemandes doivent avoir lieu le 6 juin, mais la question des votes ne distrait pas le vaincu de préparer des demandes de toute nature, pour les déposer sur la table de Spa : retrait des troupes noires françaises, diminution des soldes aux armées d'occupation, et, toujours, l'idée fixe des 200.000 hommes autorisés. Le cabinet Müller démissionne sitôt la fermeture d'un scrutin qui marque le triomphe des extrêmes (parti populiste allemand, *conservateur modéré*, et parti indépendant, *socialiste unifié*) : l'Allemagne noire et l'Allemagne rouge[1]. Qui formera le cabinet? Müller, Heintze, le Dr Trimborn, le Dr Mayer, alors chargé d'affaires à Paris? Fehrenbach, président du Reichstag, puis président de l'Assemblée Constituante, réussit où les autres échouèrent. Malgré le refus des socialistes d'entrer dans sa combinaison, il forme un gouvernement qui semble pouvoir vivre et meurt en peu de jours. Tenace, le chancelier éphémère recommence son œuvre brisée et cette fois, au moment où M. Charles Laurent est nommé ambassadeur de France à Berlin, et où M. Lœbe, socialiste majoritaire, est nommé président du Reichstag, le second cabinet Fehrenbach est constitué. Il n'est plus maintenant que de fixer la date de l'élection présidentielle.

On est au premier anniversaire du jour où vingt-sept nations, à Versailles, « scellèrent la pierre du tombeau sur le cadavre de l'impérialisme allemand »[2]. Dans sa déclaration ministérielle, le chancelier affirme que « l'engagement de réduire la puissance militaire allemande sera loyalement observé. Nous devons aussi nous conformer à toutes mesures de désarmement et à l'œuvre de réparation ». La déclaration, dans son ensemble, paraît franche; à la mieux lire, on la reconnaît habile et discrète. Rien de précis sur les 100.000 hommes exigés par les Alliés, et, quant au reste, un ton voilé adopté à propos pour ne pas trop tôt déflorer les « arguments de Spa ».

1. La situation politique de l'Allemagne sera étudiée de plus près dans un chapitre postérieur.

2. Le *Temps* (27 juin 1920).

l'Allemagne, pour les mines de la Sarre, la flotte commerciale, les biens allemands à l'étranger, les frais des armées d'occupation, et autres rubriques plaisantes. Est-ce sur un terrain aussi fantaisiste que se place le Dr Kœster, ministre des Affaires étrangères, quand il dit, le 11 mai : « J'espère que nos délégués seront admis à entamer de véritables discussions. Sinon de simples envois de notes suffiraient ». Et que prétend-il lorsqu'il ajoute : « Nous n'irons à Spa que si Francfort est évacué ». Presque à la même heure, les chefs des gouvernements anglais et français se rencontrent à Hythe, près Folkestone pour ajuster définitivement leurs opinions et méthodes (15 mai). Ils reconnaissent que le nombre des unités allemandes a été réduit dans la zone neutre, et l'on envisage que les troupes françaises évacueront bientôt les villes du *Maingau*. Et une déclaration commune clôt la conférence de Hythe. L'Allemagne, y est-il dit, doit être mise en mesure de retrouver, pour un prompt accomplissement de ses obligations, son autonomie financière. On fixera le montant minimum de la dette allemande, les modalités de paiement seront déterminées, ainsi que les bases d'après lesquelles seront répartis les versements entre les alliés[1]. On estime, même en Angleterre, que le moment est fort mal choisi, par M. Asquith, leader des libéraux britanniques, pour préconiser des retouches au traité. Ces tendances revisionnistes, chez certains de nos amis, ne peuvent qu'encourager l'Allemagne à la résistance, quand elle présentera son programme financier. N'est-elle pas déjà fort heureuse d'entendre, chez nous, M. Tardieu déclarer, dans l'*Illustration*, que la thèse du « forfait » est, de notre part, une capitulation ?

Dans le *Berliner Tageblatt*, Bernhardt Dernburg répond par son article : *Le traité de paix agonisant*. « L'Allemagne ne peut rien payer, dit-il, sinon en nature. Il

1. Voir aux annexes le texte complet de la déclaration de Hythe (16 mai). — Les rumoristes prétendent que l'indemnité forfaitaire a été fixée à 120 milliards de marks-or; que l'Allemagne réclamerait la Haute-Silésie, la restitution d'une partie de sa flotte commerciale, une réduction des effectifs des armées d'occupation, et le droit de reconstruire les maisons détruites dans les régions françaises envahies. Enfin elle demanderait son admission au sein de la Société des Nations.

chicaner face à face. Certes, il faudra donner des indications précises, mais que de place pour l'équivoque, dans un tel dialogue ! Et quelle tentation de tromper magistralement la France au moment où Helfferich, à Hambourg (3 mai), dit à des milliers d'auditeurs : « L'heure est enfin venue de résister aux folles prétentions de la France, désormais isolée et ruinée ! ». Et le 5 mai, au congrès socialiste majoritaire de Berlin, le chancelier Hermann Müller ne dit-il pas déjà : « Nous espérons qu'à Spa la raison l'emportera sur nos ennemis ». Le surlendemain, les congressistes se promettent de « libérer l'Allemagne des lourdes chaînes du traité de Versailles ». Spa sera et ne peut être qu'une étape vers la revision : voilà ce que, candidement, l'on pense par delà le Rhin, alors que, de notre côté, nous disons, non moins candidement : « De Spa, sortira la promesse d'exécution intégrale du traité »[1].

Or, que murmure-t-on, le 9 mai ? L'Allemagne désirerait ajourner la Conférence de Spa[2] ? Elle est tout occupée de ses élections générales et elle voudrait connaître l'orientation de l'esprit national avant d'engager conversation. Ce sont des raisons, mais quelle est la raison cachée ? Le besoin de gagner du temps. On avait cru les Alliés, malgré leurs assurances, en désaccord secret : on a la preuve, par de récents conciliabules à Londres, que l'union est faite sur tous les points, et que l'on attend l'Allemagne avec une même intention de lui tenir tête. Et puis, ce que nous cherchons, ce n'est pas « l'orientation » de l'esprit allemand, ce sont des renseignements de faits, des rapports de techniciens et d'experts, ni plus ni moins.

Comme il faut une note comique dans les tragédies les plus sombres, le *Berliner Tageblatt* nous donne un avant-goût des ruses financières qui seront mises en jeu, à Spa. D'une statistique très détaillée par ce journal fort humoristique, il résulte que nous devons 40 milliards à

1. Pour que cette réunion eût un sens complet, estime M. Raymond Poincaré, dans le *Matin* (3 mai) elle eût dû avoir lieu à Dixmude, à Ypres, à Reims ou à Verdun.

2. La conférence avait été fixée en principe au 25 mai, puis au 21 juin, puis au 5 juillet.

allemand à une conférence directe avec les chefs des gouvernements alliés[1].

Au reste, le refus d'accorder 200.000 hommes est illusoire. Les effectifs allemands dépassent de beaucoup ce chiffre, en fin avril 1920. C'est pourquoi le projet d'entretien avec les chefs du gouvernement allemand, après avoir été gros de périls, prend une signification utile et opportune. Cette affaire si grave y sera envisagée de près et c'est peut-être, à tout prendre, le meilleur moyen de lui donner une solution pratique : on ira donc à Spa, pour vérifier si l'Allemagne est, sur le chapitre des organisations militaires ou civiles, d'une mauvaise foi incorrigible. La note de San Remo a enfin ce mérite de prévoir une sanction (occupation) si Berlin ne marche pas au doigt et à l'œil. La presse prussienne crie sa joie. Nous consentons à dialoguer et nous promettons de ne pas nous installer dans la Ruhr. C'est une victoire pour les officiers junkers. Et la thèse du chiffre forfaitaire d'indemnités n'est pas pour déplaire à Michel qui cherche à ne point délier les cordons de la bourse. Nous sommes, il est vrai, à Francfort depuis quelques semaines : nous y resterons jusqu'à ce que les forces allemandes aient évacué la Ruhr[2] et, — disons-nous, — jusqu'à ce qu'on nous ait livré 12.000 canons[3]. Mais ce sont des mots, et l'avenir est « à qui sait faire attendre ».

Pour faire plaisir aux Alliés, on déclare que l'effectif de la Ruhr est réduit, d'abord à 17.000 fusils. Et, — *verba volant* — on jure d'exécuter le traité, désormais, avec ponctualité... « jusqu'à la limite des capacités de l'Empire ». Au fond, une espérance s'est levée dans les cœurs allemands à la perspective de la conférence de Spa. C'est enfin le droit à la *discussion verbale* : après l'humiliation de signer sans phrases, la possibilité d'épiloguer et de

1. Voir aux pièces annexes le texte complet de la déclaration de San Remo (26 avril 1920).

2. A partir du 10 juillet 1920, l'Allemagne ne *devait* conserver dans la zone neutre qu'une force de police de 10.000 hommes.

3. Toute la presse de gauche fait chorus contre le maintien d'une armée de 200.000 hommes : *Freiheit*, *Gazette populaire de Berlin* : *Vorwaerts*. Il est dit : « Le péril pour l'Allemagne n'est pas dans les troubles ouvriers, mais dans une nouvelle révolte militaire » et : « Il est inouï de réclamer des escadrilles d'avions pour prendre part à des combats de rues ».

traité » jurent les délégués britannique et italien. On va fixer le montant définitif de la somme due par l'Allemagne. Nos Alliés n'ont plus de doute sur nos exactes intentions dans les pays rhénans : ils savent maintenant que nous ne complotons pas l'annexion. Tout est bien qui semble bien finir : il n'y avait que malentendu. Le 25 avril, la conférence est close.

Ceux qui escomptaient l'isolement de la France sont déçus. M. Lloyd George a dit : « Le temps *international* est tout à fait beau ». C'est heureux, car nos troupes viennent de trouver à Hanau, cachées, des armes et des munitions en nombre considérable. Il y avait 250 canons dissimulés à Kœnigsberg : on les a dénichés par hasard. Les grandes usines allemandes fabriquent des pièces d'armements et, un peu partout, on prépare une aviation commerciale très propre à faire la guerre. Pour parer à tout cela, va-t-on désormais marcher étroitement unis? « N'en croyez rien, disent ceux qui voient loin, on vient de faire du traité une revision masquée. San Remo n'est qu'une chaîne de concessions. Et on y ajoutera bientôt des maillons. L'Allemagne a un peu plus entamé notre entente. Le « forfait » des indemnités à exiger d'elle est l'une des plus lourdes erreurs de la Conférence, malgré tout ce qu'il peut avoir de pratique en apparence. Lisez les manchettes des journaux de Hambourg : *Fin du Traité de Versailles !* ».

De la déclaration commune adoptée par les Alliés, à la clôture des travaux, résulte que l'augmentation de l'armée allemande à l'effectif de 200.000 hommes « ne peut être examinée tant que l'Allemagne manque aux plus importantes obligations du traité et ne procède pas au désarmement dont dépend la paix du monde. « Les Alliés » sont unanimes à déclarer qu'ils ne sauraient tolérer la continuation des infractions au traité de Versailles, que ce traité doit être exécuté et demeure la base des relations de l'Allemagne et des Alliés : ils sont résolus à prendre toutes mesures, fût-ce, s'il est nécessaire, l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, ayant pour effet d'assurer l'exécution du traité ».

Et... ils décident d'inviter les chefs du gouvernement

suggérées par les chefs militaires effectivement maîtres du pouvoir. Toute la presse allemande ne se retient pas d'imprimer que Lloyd George et Nitti auront raison de Millerand et que le traité sera « corrigé ». C'est beaucoup s'avancer à vrai dire : il y a divers optiques à San Remo, mais sont-elles si irréconciliables? Il est du rôle des Allemands de l'affirmer, et de celui des Alliés d'en douter encore. A divers indices, on reconnaît, à la villa Devachan comme ailleurs, que la réaction militariste ne dort que d'un œil. Elle continue à s'organiser en Poméranie. Le 22 avril, M. Millerand déclare tout net : « L'Allemagne est de mauvaise foi. Nous ne devons avoir qu'un but : son désarmement ». C'est dire en substance : « Remettre le traité en question est une pensée inadmissible ». De fait les tiraillements de San Remo ne sont-ils pas comme les prodromes d'un projet si aventureux?

On le voit, l'Allemand a beau jeu. La situation dans notre camp est si trouble que, le 23 avril, le *Matin* croit pouvoir annoncer l'intention de MM. Lloyd George et Nitti d'inviter *immédiatement* le gouvernement allemand à prendre part à la Conférence. Ce n'est qu'un bruit, qui resta sans suite, — au moins pour San Remo — mais n'est-il pas signalétique d'un étrange état d'esprit?

« Bismarck aurait dit que le traité s'effeuille comme un artichaut », écrit M. J. Bainville, le 26 avril (*Action française*). Assurément, commettre la faute d'appeler le chancelier Müller à San Remo, c'eût été reconnaître la suprématie des militaires prussiens. L'affaire semble si avancée dans ce sens qu'on envisage l'entretien comme devant avoir lieu à bref délai... à Paris, ou à Bruxelles, sous certaines conditions (?) acceptées par le gouvernement français. On sait bientôt, — et c'est un soulagement — que M. Millerand se refuse à ce jeu en termes absolus. M. Nitti n'en a pas moins dit (interview du 24 avril) : « Pour ramener la paix en Europe, il faut solidariser vainqueurs et vaincus ». La conférence pourtant s'achève sous les dehors d'une parfaite harmonie. Devant l'opinion d'abord alarmée, on reste bien d'accord pour exiger le désarmement : « Nous n'avons jamais voulu reviser le

intérêts de l'Allemagne, mais aussi par les intérêts des gouvernements alliés (!!) » (Le *Temps*, 23 avril 1920).

chez les junkers, d'autre part chez les spartakistes ? Kapp n'est-il pas caché à Berlin, et prêt à agir ?

C'est l'heure de San Remo. En ces entretiens fameux, les Alliés, parmi d'autres questions, vont parler des « complots d'Allemagne ». Ils mettent l'ex-ennemi en garde contre le double risque de la réaction et de la révolution. La question du désarmement du Reich fera le fond des pourparlers. Est-ce l'imminence de cette réunion qui tempère les ardeurs des impatients de désordre, en Germanie ? Ils se tiennent cois soudain ; le calme paraît renaître. On raille le gouvernement « qui a eu peur ». Le 19 avril, la Conférence tient sa première assemblée. Le même jour, un bureau de recrutement qui fonctionnait à Charlottenburg-Berlin est fermé par ordre ; et les Allemands ne paraissent plus s'occuper que de la campagne électorale. On publie sur tous les tons que le peuple a besoin de repos. Von Kapp, estimant que l'occasion de renouveler son coup vient de lui échapper, est passé à Stockholm où il vit en bourgeois. Alors, parvient, aux mains de von Haniel, une note précise émanant des Alliés résolus à ne pas tolérer un mouvement révolutionnaire quel qu'il soit. Un tel langage donne l'impression de l'unanimité des points de vue, mais il s'en faut de beaucoup, et la Wilhelmstrasse le sait bien. Touchant l'exécution du traité, MM. Lloyd George et Nitti estiment excessives les exigences françaises : à peine admettent-ils les moyens de contrainte économique pour décider l'Allemagne à désarmer. M. Millerand ne cédera pas, mais Berlin joue de cette « bienveillance » anglo-italienne. On tient acte qu'à la Riviera, on a, sinon des amis, au moins des juges très indulgents et on se hâte d'envoyer une note pour réclamer le maintien des « gardes d'habitants », une autre pour obtenir le droit de posséder, dans la zone neutre du Rhin, onze batteries d'artillerie au lieu de deux, une troisième, fort impudente, pour réclamer le maintien d'une armée de 200.000 hommes, au lieu de 100.000 prévus par le traité[1] ! Prétentions intolérables,

1. L'un des principaux arguments, à l'appui de cette troisième prétention, est le *leitmotiv* du bolchevisme. « Le mémoire conclut en déclarant que les effectifs réclamés représentent le minimum des moyens qu'il faut pour se conformer aux exigences du traité de paix, ces effectifs se justifient, non seulement par les

mission interalliée qui vérifiera sur place les actes « opportuns » de l'armée de répression. Et, se disant provoqué par les « rouges », il attaque. C'est la rapide revanche de Kapp et de Luttwitz, après leur pronunciamento manqué. M. Millerand [1] déclare : « La France agira si l'Allemagne ne retire pas ses troupes ». Et déjà les Allemands entrent dans Homberg aux cris de : « Hoch dem Kaiser ! ». La Reichswehr est accompagnée de tanks[2].

*
* *

Tandis que se déroulent dans la Ruhr les événements qui motivent, sans la justifier, la violation, par l'Allemagne, de deux importants articles du traité, on prétend à Berlin qu'un nouveau coup d'Etat militariste se prépare. Le péril réactionnaire serait, paraît-il, aux portes, militaristes et bolchevistes russes étant d'accord pour recommencer la guerre contre la France. Le gouvernement reconnaît qu'en Poméranie et Silésie l'agitation couve. Est-ce de là que partira le mouvement anti-constitutionnel ? Et dans quelle proportion Müller et le ministère sont-ils complices des Ludendorff masqués ? Les journaux gouvernementaux affectent de redouter le danger. Le 16 avril, une opinion assez courante en Allemagne est qu'une portion du prolétariat, qui se qualifie « Parti ouvrier communiste », rêve d'assurer le triomphe du communisme en s'appuyant sur le plus grand nombre possible d'ex-soldats du front. Ces politiciens machiavéliques serviraient d'abord l'impérialisme pour le renverser, après sa victoire réactionnaire [3]. C'est une fable assez confuse. Bien plutôt, on croit à l'étranger que les grandes banques et les gros propriétaires subventionnent la contre-révolution. La police a reçu l'ordre d'arrêter le général Luttwitz et certain major Bischoff, mais elle a la consigne... de ne pas s'emparer d'eux si elle les rencontre. Y a-t-il préparatifs, d'une part

1. Interviewé par la *United Press* de New-York (5 avril).

2. Voir l'étude des affaires de la Ruhr au chapitre qui leur est particulièrement consacré.

3. Le 16 avril, deux officiers furent arrêtés, puis relâchés après avoir été inculpés de connivence avec des leaders communistes pour préparer ce mouvement spartakiste-militariste si ténébreusement défini.

le cabinet Bauer « redémissionne »[1]. Le 26, M. Millerand déclare au Parlement français que la France est résolue à ne laisser porter aucune atteinte au traité[2]. C'est le premier fait dont prend connaissance le nouveau cabinet allemand, Hermann Müller étant chancelier d'Empire[3] « On a bien parlé, constate le *Temps* du 28. Maintenant il faut agir... Hâtons-nous de reprendre nos droits. Un peu d'énergie aujourd'hui nous épargnera bien des épreuves pour demain ». Müller promet tout : la politique de paix durable, la diminution de l'armée, le respect du traité. Et déjà il renforce l'obstruction sournoise, dans les pays rhénans : « L'Allemagne de Ludendorff a disparu », assure-t-il pourtant, en bon apôtre. « Nous voulons rompre en politique avec les moyens belliqueux ». Et il va laisser envahir la Ruhr par 40 bataillons, tolérant ainsi un brusque retour offensif des « militaires ». Il laisse mentir les rumoristes qui signalent, dans cette région, une « armée rouge » de 40.000 hommes (23 mars), près de 60.000 (25 mars), puis de 120.000 (27 mars).

Et, au premier jour d'avril, le nouveau gouvernement, piétinant les articles 42 et 44 du traité[4], envoie, sans demander aux Alliés une autorisation préalable, des « troupes supplémentaires » dans la Ruhr. Cette autorisation, il prétend l'avoir reçue vers le 15 mars : « L'opération, dit-il, est indispensable. Il faut étrangler le terrorisme qui paralyse la vie économique allemande. Comme unique garantie, il nous offre la constitution d'une com-

voix des sénateurs. Il y a là une anomalie que nous recommandons à l'attention des admirateurs béats des institutions américaines.

(La *Libre Parole*, 25 mars).

1. Sur le fait du maintien du démocrate Schiffer comme ministre des Finances.

2. « La France, qui en est encore à attendre le commencement des réparations les plus urgentes, pour laquelle la fourniture du charbon est une question de vie ou de mort, qui serait demain comme elle fut hier, la première à subir un nouvel assaut, ne saurait attendre indéfiniment les décisions qui s'imposent.

3 Chancelier et ministre des Affaires étrangères : Hermann Müller : Intérieur : Kock ; Guerre : Gessler ; Justice : Blunk ; Affaires économiques : Robert Schmidt ; Ravitaillement : Hermes ; Chemins de fer et transports : Bauer ; Postes : Giesberts ; Travail : Schlické ; Trésor : Dr Wirth ; Finances : Cuno, (ce dernier n'accepta pas. Bauer passa au Trésor, et l'ancien ministre des Transports conserva son poste).

4. Ces articles interdisent la présence des troupes allemandes dans une zone de 50 kilomètres à l'est du Rhin.

vernement mort-né. Pendant qu'en France M. Barthou critique avec force la politique de nos Alliés (Chambre des députés, 25 mars) [1], pendant que le général Petetin dit pourquoi ces mêmes alliés sont trop vite satisfaits [2],

1. La France n'a-t-elle pas les mêmes droits que l'Angleterre de demander l'extradition des généraux ignobles qui ont commandé des déportations contraires au droit des gens ? La Belgique n'a-t-elle pas le droit de réclamer le jugement de l'homme au chiffon de papier, comme l'Angleterre celui de réclamer le jugement des hommes d'Etat turcs ? (*Applaudissements et rires*). Pendant plus d'un an, des notes alliées énergiques, comminatoires, ont été adressées sur le désarmement et la livraison des coupables. Elles ont porté la signature de M. Clemenceau, elles ont ensuite porté la signature de M. Millerand. Dans les deux cas, c'est la signature du Gouvernement français. Les concessions portent la signature du Gouvernement anglais. (*Mouvements sur tous les bancs*).

« Pendant un an, poursuit énergiquement M. Barthou, M. Lloyd George a eu le bénéfice politique et le bénéfice électoral de la politique d'énergie qu'il a affirmée avec tous les Alliés solidaires (*vifs applaudissements sur de nombreux bancs*) et quand il y a eu atténuation, il continue, non seulement à y avoir auprès de certains partis anglais le bénéfice politique et électoral des concessions qu'il fait, mais il a ce bénéfice au regard de l'Allemagne. C'est nous qui sommes voués aux malédictions et à la revanche ». (*Applaudissements prolongés sur tous les bancs*).

. . . .

« L'Angleterre a obtenu aussi en Europe sa sécurité. Elle a obtenu la destruction de la flotte allemande. Alors que nous ne pouvons pas encore savoir pourquoi l'armée allemande n'a pas été désarmée au moment de l'armistice comme l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie, alors que nous ne savons pas pourquoi on a laissé rentrer cette armée en Allemagne, comme une armée victorieuse, l'Angleterre a obtenu la destruction de la flotte allemande » (*Vifs applaudissements*).

. . . .

M. Louis Marin a fait, l'année passée, un saisissant rapport établissant que les Etats-Unis ont perdu dans la guerre 51.000 soldats, soit 1 p. 200 habitants ; l'Italie 465.000, soit 1 sur 79 ; l'Angleterre 835.000, soit 1 sur 66, et la France, messieurs, 1.350.000 hommes, ce qui est d'ailleurs inférieur à la réalité, soit 1 pour 28 habitants. (*Mouvements*).

2. Nos alliés britanniques ont obtenu du traité tout ce qu'ils pouvaient désirer :

La destruction de la flotte allemande, tant militaire que commerciale ; la suppression et l'annexion des colonies allemandes ; la suprématie incontestée sur tous les océans. On comprend donc que, débarrassés d'un rival gênant, ils se déclarent satisfaits et ne demandent aujourd'hui qu'à renouer avec leurs anciens ennemis des relations commerciales qui doivent enrichir les industries de Londres et de Manchester.

Des réparations ! Ils n'en ont cure. Leurs îles, à part quelques bombardements en avion, sont restées indemnes.

Notre sœur latine, elle aussi, est aux prises avec des difficultés de politique intérieure qui lui font reléguer au second plan la complète exécution du traité avec l'Allemagne. Elle n'est d'ailleurs, nulle part, au contact direct de celle-ci. Elle a vu l'Autriche, son ennemie héréditaire, sombrer et se disloquer dans le cataclysme universel. Elle est rentrée en possession de ses terres irrédentes, de Trente et de Trieste. Si par surcroît elle obtient Fiume, elle se déclarera entièrement satisfaite.

A Washington, le Sénat, lié par une Constitution au moins singulière, vient de refuser de ratifier le traité de Versailles. Et cependant 49 voix contre 35 se sont prononcées en faveur de la ratification ! Cela tient à ce que, en matière de politique étrangère, toute proposition de loi doit réunir les deux tiers des

donc toujours en retard d'une idée ? Le mouvement révolutionnaire de la Ruhr — que nous étudierons d'autre part, — ne leur impose-t-il pas des décisions immédiates ? Ce bolchevisme pangermaniste est dirigé contre eux. Les insurgés songent moins à imiter Lénine qu'à mettre l'Entente en échec, par la paralysie de l'extraction minière. La Fédération des syndicats ouvriers allemands a avoué : « La paix de Versailles, qu'il faut modifier de fond en comble, est la cause fondamentale du coup d'Etat ». Il est apparu, à la lueur des événements, que *tous* les partis sont surabondamment pourvus d'armes. Sans ces armes, la crise n'éclatait pas : c'est un fait positif et brutal, à notre reproche. Il y a en Allemagne plus de deux millions et demi d'hommes armés. Le pays fourmille de fusils et de mitrailleuses, de lance-mines et de lance-flammes. C'est un vaste arsenal où l'on forge la restauration de la puissance germanique. La prétendue démocratie allemande, refusant de désarmer, jette le masque, et prépare les voies au vieux gouvernement prussien. C'est l'évidence. Qu'attend-on pour mettre la main au collet de tous ces mauvais comédiens, socialistes, militaires, tous complices, et qui maintenant feignent de « monter » un procès pour juger les fauteurs de désordre [1] ? Sont-ce les Alliés qui paieront encore les frais ?

Voilà ce que les gens sensés et clairvoyants, plus épris de raison que de politiques savantes, pensent et disent, devant le double pantin du bolchevisme et du militarisme dont Berlin tire les ficelles.

Le gouvernement berlinois, après l'alerte, est en voie de remaniement. Sera-t-il, comme on le dit, d'un socialisme homogène ? C'est se bien tromper. On peut le définir : « Cabinet bourgeois, en partie majoritaire, deux centristes, un démocrate ; rien qu'un changement de proportions dans les éléments »[2] : toute l'apparence d'un gou-

1. Le 23 mars (*Fausses Nouvelles*), « un mandat d'arrêt fut lancé contre le général Erich Ludendorff, inculpé d'avoir pris part au complot Kapp-Luttwitz. L'amiral de Trotha et Luttwitz ont été arrêtés, et le prince Henri de Prusse interné ».

2. Le *Temps* (26 mars). — Chancelier : Bauer ; Vice-chancelier : Schiffer : Affaires étrangères : H. Müller ; Intérieur : Koch ; Guerre : Gessler ; Finances ; Cuno ; Transports : Bell ; Trésorerie : Bols ; Travail : Schlické ; Affaires économiques : Robert Schmidt ; Restauration nationale : Silbersmidt ; ministre sans portefeuille : David.

rait rester spectatrice inactive »[1]. Il exposera mieux encore ses points de vue peu de jours après, — mais, pendant ce même temps, France, Angleterre, Italie, Amérique épiloguent sur la méthode à suivre, sur la nature et l'extension des mesures à prendre. Nos yeux ne s'ouvriront-ils jamais ? « Nous avons le droit et le devoir, a écrit le *Morning Post* dès le 5 mars, d'empêcher la Prusse d'imposer une politique militariste à l'Allemagne du Sud ». On sent qu'il faudrait un ultimatum : on n'entend parler que de vagues précautions. Livraison immédiate du matériel qui devait être remis le 10 mars, réduction, à 100.000 hommes, de la Reichswehr, au 31 mars, démembrement de toute organisation militaire : voilà ce qu'un Wilson ne dira pas, ce qu'un Lloyd George ou un Nitti hésiteront à dire, et que la France ne semble pas résolue à réclamer de toute urgence. Qu'attend-on ? Pourquoi temporiser ? Le splendide isolement des Anglais, le réalisme personnel de l'Amérique, les soucis intérieurs des Italiens, justifient-ils la formule aisée : « Voyons venir » ?

L'Entente fait, paraît-il, savoir qu'elle ne livrera des vivres et des matières premières « ni à une Allemagne monarchiste ni à une Allemagne soviétiste ». Que n'ajoute-t-on : « Il est vraisemblable que votre *coup d'Etat* a été combiné pour éviter le désarmement de votre pays à la date du 10 mars » ? Le 22 mars, on publie : « Le Conseil suprême n'a pris aucune décision relative à l'état présent de l'Allemagne. » L'injonction ci-dessus mentionnée n'est donc pas même exacte : « L'inaction des gouvernements alliés n'a pas simplifié les affaires d'Allemagne.... Il y a une semaine, s'ils avaient eu une volonté commune et l'avaient manifestée, ils auraient probablement réussi à faire tomber la dictature militaire et à prévenir le mouvement spartakiste »[2].

« Les messieurs de la Société des Nations »[3] s'aperçoivent mal que la rébellion a été liquidée par des conservateurs notoires : généraux Grœner et de Seeckt. Sont-ils

1. *Daily Chronique*, cité par le *Temps* (20 mars).

2. Le *Temps*, 22 mars.

3. Expression injurieuse employée, en novembre 1919, par Lauffenberg, chef des communistes à Hambourg, et Wollheim, signataire d'un manifeste lancé par le groupe communiste de cette ville.

L'avortement ne tarde pas. Décidément la province résiste au « Kapp...oralisme ». Déjà Ebert estime la partie gagnée ; sera-ce au prix d'une dictature du prolétariat. On peut le croire, le 17, en voyant fleurir çà et là des Soviets[1]. Sévère dilemme : sabre ou bolchevisme. Il se pose pour l'Allemagne comme pour les Alliés. Luttwitz quitte Berlin : « Maintenant, travaillons ! » dit, aux ouvriers, le gouvernement d'Empire. Le premier « grand essai » de la réaction périclite. On recommencera, avec un double but : l'Empire et la ruine du traité. Pour le présent, les partis semblent réconciliés, face au péril rouge. Ebert, pour se sauver, a démuselé l'hydre, en suscitant la grève générale, arme à deux fins. De l'extrême gauche à l'extrême droite, en une semaine, le pouvoir aura cherché des appuis. Bascule qui peut lui être funeste. Allemagne rouge ? Allemagne noire ? Déjà on se bat à Berlin, à Trèves, à Kiel, pour étouffer le communisme. Le général Luttwitz, rebelle hier, s'est rallié au pouvoir régulier : il mitraille Spartakus, et reçoit ses ordres de ce Noske qu'il voulait naguère faire fusiller. Mais, en un jour, le gâchis s'aggrave : Noske donne sa démission de ministre de la *Reichswehr* ; on annonce, faussement, la mort de Kapp, le suicide de Luttwitz ; Bauer promet de châtier les *junkers* ; Berlin reste troublé ; le cabinet va être remanié ; l'agitation extrémiste se développe (19 mars).

Imagine-t-on un pays plus désordonné ? Pour imprimer le sceau de leur volonté, les Alliés eussent-ils pu espérer une cire si malléable ? Que font-ils, devant l'invitation des faits ? Bien moins que ce qu'ils devraient faire. Ils savent que le but secret de Kapp était de refuser de livrer à l'Entente l'effectif de la *Reichswehr* et, selon son expression avouée, de « commencer les préparatifs de la revanche ». Ils savent les ruses passées du gouvernement qui vient de rentrer à Berlin. Ils voient aux portes de la France, le péril du bolchevisme allemand, après avoir vu, dans la capitale, celui des généraux. Et ils attendent pour élever la voix, sur le ton qui convient ! Certes, M. Millerand déclare à un journaliste anglais : « La France ne sau-

1. Chemnitz, Hambourg, Hof, Essen, Dresde, Dortmund, Leipzig, Fribourg-en-Brisgau, Dusseldorff, Hagen, Hall, Wiesbaum.

mesures alliées s'imposent. Foch est à Mayence. Il y a des troubles dans la Sarre. On parle du prince Eitel comme futur empereur. Si l'Entente existe encore, ce peut être bientôt pour elle l'instant de le prouver. A quelque chose malheur est bon [1]. On ne nous a livré que le cinquième du charbon promis, on a refusé le charbon qui devrait permettre à la flotte livrée de gagner les ports alliés, on ne livre pas les coupables, on a reconstitué une armée de 800.000 hommes et qui peut être portée à deux millions, on a discuté le sort des forteresses et fortifications à détruire, conservé un énorme matériel d'artillerie, volatilisé tout le matériel de guerre ; on n'a pas réduit, selon le traité, le nombre des usines et fabriques d'Etat, des dépôts d'armes subsistent, les renseignements sont refusés à nos missions, on brutalise nos officiers. Nous avons les moyens d'agir contre ces manquements à la parole. Le ferons-nous ?

Le gouvernement Kapp-Luttwitz s'installe péniblement et négocie avec Ebert. La position des dictateurs militaires s'affaiblit. Hindenburg lui-même se prononce contre le coup d'Etat. Mais le spartakisme, à Berlin, gagne visiblement des adhérents : l'autre danger (avant peu, il s'affirmera dans la Ruhr). De plus en plus, la « comédie des gouvernements complices » met en défiance le monde entier : Kapp renonce, Ebert reste au pouvoir. Etrange et soudaine volte-face ; bizarre conciliation des partis. Fausseté ici et fausseté là ! « Manœuvrons avec ensemble » avoue von Lersner, parlant au peuple d'Hambourg. Qu'importe ! La pièce est jouée. Derrière le décor, les plus incrédules ont dû voir réapparaître l'Allemagne de 1914. Les Alliés ont-ils enfin compris ? Luttwitz a dit nettement que la démobilisation de l'armée était impossible, car il fallait préparer la nouvelle guerre. Wolff risque cette insinuation : « La population des campagnes désire momentanément une dictature militaire. Des fluctuations d'opinion se manifestent, il est vrai, dans les provinces (Breslau, Osnabrück, Munich) [2].

1. A Berlin, grand roman de Kapp et d'épée, dit l'*Action française* du 15 mars.

2. Il fut colporté, le 15 mars, que la monarchie avait été proclamée à Munich.

nationale fixe à dix-huit mois la durée de service, un coup d'Etat éclate : deux divisions revenues de la Baltique s'emparent de la capitale. Un cabinet pangermaniste se constitue, présidé par Kapp, fondateur, avec von Tirpitz, de la « Patrie allemande ». Le général von Luttwitz prend le pouvoir exécutif, von Jagow les Affaires étrangères. Ludendorff est derrière. Le gouvernement régulier fuit à Dresde. Le nouveau déclare aussitôt qu'il se soumettra aux clauses « raisonnables » du traité. Le pays va-t-il suivre ces agitateurs monarchistes ? « Aventuriers sans conscience ! dit Bauer qui ne désespère point. Pronunciamento auquel est loin de s'associer tout le Reich. Guerre civile durable ? Dictature armée ? Retour des Hohenzollern ? On peut tout supposer : on eût pu tout prévoir [1].

Kapp dissout l'Assemblée prussienne : on pense qu'Hindenburg sera président d'Empire ; le drapeau noir, blanc, rouge est rétabli par la contre-Révolution : c'est, dans sa beauté, l'ancien régime prussien, moins le Kaiser qui peut-être se réveille. Le gouvernement s'est évanoui devant la menace. Est-ce une comédie ? Le 16 mars, on est peu éloigné de le croire, dans la presse de l'Entente. Le parti socialiste, pourtant, fait un appel à la grève générale « pour défendre la république ». Nuremberg, Breslau, Magdebourg, d'autres villes, entendent l'objurgation et lui obéissent [2]. En toute cette histoire, nous, les Alliés, avons des responsabilités. Nous avons laissé le grand Etat-major prussien intriguer, préparer. Nous n'avons pas décapité l'armée. Nos désaccords ont fait le reste. Si la « démocratie » allemande se relève, resterons-nous avertis par les faits ? Nous souviendrons-nous de l'heure grave ? Déjà, on cherche à nous mentir : « Nous ne sommes pas des *militaristes* », assurent les insurgés. « Nous ne sommes ni monarchistes, ni réactionnaires », dit Wolffgang Kapp. Noske raille et déclare : « Simple échauffourée ! » Il faut se méfier des uns et des autres. Des

1. Le général Niessel avait averti le gouvernement français du mouvement qui se préparait en Prusse.

2. Munich — en dépit des fausses rumeurs, — Stuttgart, Carlsruhe, Essen, Leipzig, Magdebourg, Hambourg se déclarent en faveur de l'ancien gouvernement. Et de même, toute la Saxe et les Etats de Sud.

« le défaitiste » démissionne[1] et renonce à toute vie politique. La réaction s'acharne contre le cabinet Bauer, lui « met le pistolet sur la poitrine » (*Deutsche Zeitung*). Au début de mars, on sait à Berlin que MM. Lloyd George et Nitti n'envisagent le relèvement de l'Europe que par la remise en état de l'Allemagne et de la Russie. Où sont pour l'Entente les beaux jours de 1919 ? (voyage de Clemenceau à Londres). On parle à la France de renoncement aux justes indemnités, de restauration de l'industrie germanique. Paris commet faute sur faute. On peut être intransigeant, outre-Rhin. Lord Robert Cecil s'apitoie : « Si l'Europe centrale s'effondre, personne n'échappera à la catastrophe. L'Allemagne a besoin de crédits »[2]. La confusion est partout. La victoire s'effrite. On peut relever la tête un peu plus, et faire un éclat.

C'est le geste du prince Joachim-Albert de Prusse, qui à l'hôtel Adlon de Berlin, insulte trois officiers français, au moment où dans les kiosques de Paris reparaissaient les gazettes munichoises (6 mars). Le prince nie avoir participé à l'attentat, et c'était à prévoir. Et c'est comme un signal : A Brême, la foule insulte des officiers alliés (9 mars). A Prenslau, en Brandebourg, d'autres sont assaillis par des soldats allemands. Des paysans, à Werintz, tuent un soldat français : « Le Français tué n'a que ce qu'il méritait » (*Deutsche Tageszeitung*). Le 11 mars, une dactylographe française est blessée à Berlin. Agression de fiers-à-bras que le chancelier Bauer condamne et qu'admire l'Allemagne. Indices d'insubordination dont le gouvernement berlinois ne voit pas le sens véritable. La réaction est prête à agir : elle agit. La Germanie retombe, pour quelques jours, sous l'influence directe de ceux qui l'ont menée à la guerre. Alors que Wolff publie une note hypocrite touchant l'acceptation du désarmement et l'observation de l'article 167 du traité[3], alors que la commission militaire de l'Assemblée

1. Erzberger était ministre des Finances.

2. Un entretien avec lord Robert Cecil, par Ludovic Naudeau. (*L'Opinion*, 6 mars 1920). — Voir, au chapitre l'*Allemagne économique*, tout ce qui concerne le Memorandum, inspirateur des déclarations de lord Robert Cecil.

3. Limitation du nombre des canons et des projectiles autorisés dans les forteresses allemandes.

d'importantes concessions : notamment l'autorisation d'émettre un emprunt à l'étranger, et cette phrase magique, inespérée :

Le Conseil a résolu, dans l'intérêt commun de l'Allemagne et de ses créanciers, d'étendre les délais impartis à l'Allemagne pour faire ses paiements, et il a décidé de demander à ses délégués à la commission des réparations d'informer l'Allemagne de l'extension de ces délais et de lui demander si elle est disposée, comme il est suggéré dans la lettre du 16 juin 1919, à ce que soit fixé aussitôt que possible, en se basant sur sa capacité de paiement, le montant total à payer comme réparations.

Les Alliés se retirent encore un avantage ! « L'indemnité totale sera basée sur la *capacité de paiement* de l'Allemagne », est-il dit. Toutes les marges sont ouvertes à la feinte et à la mauvaise foi. Et cela se produit au moment où l'économiste anglais Keynes atteste que le traité condamne l'Europe à la faillite, où lord Curzon demande la revision de ce traité [1]. Les *Hamburger Nachrichten* résument la situation. « Nous pouvons dire aujourd'hui que le traité est inexécutable », et le *Berliner Tageblatt* : « Quelques semaines encore, et la politique allemande connaîtra des succès que des armées ne lui auraient pas procurés ». Il importe peu que M. Poincaré dise à Verdun : « Qui pourrait admettre que les promesses signées par l'Allemagne ne fussent pas tenues par elle ? » Stresemann, chef du parti populaire allemand, répond : « Revisons le traité. Le *Non* allemand commence » [2]. Le Sénat américain compromet l'œuvre de Versailles : « Il faut, dit l'*Allgemeine Zeitung*, une Conférence nouvelle, où les intérêts des vaincus seront représentés ». Erzberger

1. Les auteurs du traité de paix ont fait de leur mieux, et le temps montrera s'ils ont bien fait ou s'ils se sont trompés. Aucun des auteurs de ce traité ne prétendra qu'il ait quoi que ce soit de sacro-saint, et je m'attends qu'il faudra en changer une très grande partie, à mesure que le temps passera. Le traité avec l'Allemagne a maintenant été ratifié, et nous avons repris avec elle des relations diplomatiques et commerciales. Si l'Allemagne se montre disposée à remplir fidèlement les conditions du traité, nous ferons de notre mieux pour l'aider à remplir les obligations du traité et à reprendre sa place parmi les communautés civilisées.

(Discours à la Chambre des Lords).

2. « Vous aurez à *faire la paix*, qui n'est aujourd'hui encore qu'une espérance et un nom » (Paroles de M. Poincaré à M. Paul Deschanel, lors de la transmission des pouvoirs présidentiels, 18 février 1920).

tchéco-slovaque, et l'Uruguay... en attendant les Etats-Unis et la Chine ? Nous devons d'abord obtenir réparation financièrement, par une politique ferme. Nous devons ensuite signifier nettement à l'Allemagne qu'elle n'a aucun conseil à nous donner. Le professeur Walter Schucking parle le 23 janvier devant la « Ligue allemande pour la Société des Nations », et il déclare que l'Allemagne devra insister « pour que la Société des Nations se conforme aux principes fondamentaux de la démocratie, sans oublier que l'importance d'un pays se mesure avant tout au degré de civilisation qu'il représente ». Voilà une suggestion dont nous n'avons pas besoin. S'il s'en produit d'autres, jusqu'à nouvel ordre, nous les écarterons. Mayer, nouveau chargé d'affaires allemand à Paris, a dit : « Je m'efforcerai de faire comprendre aux Français qu'il y a des limites au delà desquelles le traité ne peut être exécuté ». Nous sommes prévenus. Le Dr Dernburg (*Tageblatt*) nous fait savoir que l'ajournement du désarmement est nécessaire, qu'on ne veut pas livrer les coupables, que le charbon promis ne sera pas totalement fourni[1]. Et, le 27 janvier, on sait qu'Hindenburg et l'ex-prince Rupprecht de Bavière sont candidats à la présidence : ce sont là des indices significatifs. C'est l'heure où la Hollande refuse l'extradition du Kaiser, où va commencer le procès de M. Erzberger et de sa politique pacifiste, coupable de la défaite et de la révolution[2], l'heure où les partis de droite s'unissent contre le gouvernement chancelant, où les troupes célèbrent l'anniversaire de l'Empereur, à Munster, en Poméranie, à Greifswald et en de nombreuses villes et communes. L'Allemagne se proclame insolvable. Les méthodes de l'Entente languissent, hésitent. La presse germanique clame sa haine du Français. Noske n'a pas été assassiné, comme on l'a cru à Bâle, le 6 février. Fort satisfait au contraire, il médite le mémorandum économique des Alliés. Il y trouve, au profit de l'Allemagne,

1. Ces déclarations prétendent influencer les membres de la commission internationale des réparations dont les travaux sont imminents. — En outre, Dernburg réclame des vivres à la France « qui est devenue le banquier (!) de l'Allemagne ».

2. Procès Erzberger contre Helfferich. Erzberger fut alors victime d'un attentat et, quelques jours, l'état de ses blessures fit craindre pour sa vie.

dépôt des ratifications : le traité de Versailles entre en vigueur. L'état de paix avec l'Allemagne est officiellement établi, quatorze mois après l'armistice du 11 novembre 1918. Trop fidèles aux « grands principes », les Alliés se sont laissé, en maintes circonstances, manœuvrer par un partenaire rusé. Ont-ils acquis, à ce jeu redoutable, une expérience qui leur profitera désormais ? Le sens des réalités leur est-il enfin apparu tout entier ? Nous signons franchement. Que vaut, en probité, la signature de l'Allemagne ? Nos « anciens » ennemis vont-ils nous contraindre à lutter et à vaincre encore ? L'encre à peine sèche sur les parchemins, il reste à faire valoir la volonté des Alliés. Et déjà von Lersner laisse entendre que son gouvernement ne livrera pas les coupables. Et la presse allemande, unanime, reparle de revision[1]. Et une proclamation officielle rappelle que les prisonniers sont « retenus par la force ». Les relations diplomatiques vont être reprises et l'Allemagne épilogue sur les clauses auxquelles il lui faudra souscrire jusqu'au 10 janvier 1950 (voir *Annexes*, la liste des principales réalisations que les Alliés réclameront de l'Allemagne). L'opinion publique, outre-Rhin, est en majorité convaincue que la plus grande partie de ces dispositions restera lettre morte. Et ce n'est pas une espérance si ridicule en somme. L'Allemagne ne vit plus que pour obtenir des adoucissements. Quelle ténacité montreront l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, le Guatémala, le Pérou, la Pologne, le Siam, la République

1. Elle gémit et menace sur tous les tons :« Ce maudit traité... Notre juste colère... Notre rancune... Le traité contient son contre-poison... Pensons à la revanche... C'est bientôt la fin de l'Union entre les Alliés... Crime envers l'Europe... Résistons au paiement, à la réduction de l'armée... Gardons les « coupables »... Contrarions les plébiscites... Excitons les pays occupés contre l'occupant »... « Contre la livraison des coupables, dit le *Gazette allemande du Nord*, le peuple entier fera bloc ». Ces acrimonies, sont publiées au moment où les ouvriers viennent devant le Reichstag manifester contre la loi sur les conseils d'exploitation et se font massacrer en grand nombre. « L'Allemagne est-elle à la veille d'une nouvelle crise révolutionnaire ? » se demande-t-on, en France. On exagère et après avoir commenté hâtivement « l'affaire du Reichstag » les journaux se reprennent à déclarer que « cette paix signifie la mort du peuple allemand » que « l'ère de la lutte pour la revision du traité commence ». La *Gazette de Voss* conseille pourtant : « Le respect de la parole donnée est la première chose que le peuple allemand se doit à lui-même ». Ce à quoi la pangermaniste *Deutsche Tages Zeitung* répond : « Notre peuple ne reconnaîtra jamais le traité » et le *Lokal Anzeiger* : « Si nous nous soumettons, il ne restera dans vingt ans qu'un lambeau de l'empire de nos pères ».

« Dispensez-nous de livrer les auteurs des crimes commis contre le droit des gens[1]. Commencez tout de suite le rapatriement des prisonniers. Reconnaissez que nous ne sommes pas coupables du sabotage des navires, à Scapa-Flow. Donnez-nous l'engagement *écrit* que vous ne nous demanderez pas 400.000 tonnes. Demandez-nous un autre matériel que des docks et des dragues ». Ce sont les homélies de la fin. On sent, et à Berlin plus que partout ailleurs, que la ratification ne peut plus être longtemps différée. Une formule a été trouvée pour donner une expression *tangible* à l'intention des Alliés de faire entrer en ligne de compte les intérêts vitaux de l'Allemagne, dans la question du matériel nautique [2].

1919 s'achève pourtant sans que la réponse allemande soit parvenue : on attend les résultats de notre expertise à Hambourg et autres ports. Mais la presse allemande estime que l'accord est certain entre Paris et Berlin. Erzberger, à la veille de la paix, reparle, en public, du grand projet germanique : l'unité de l'empire, « notre meilleure sauvegarde contre la prussification », dit-il quelque peu paradoxalement. A peine a-t-il prononcé son discours-programme que la nouvelle arrive à Berlin : on ratifiera le 10 janvier. La compensation pour Scapa-Flow est réduite à 275.000 tonnes avec un délai de livraison de deux ans et demi. Bientôt, donc, tout un premier cycle de discussions sera clos. Mais un autre s'ouvrira. Ne dit-on pas que, déjà, l'Allemagne prétend « imposer » aux Alliés des réductions d'effectifs dans les pays soumis à plébiscite ? Ces questions de plébiscite nous ménagent sans doute un épineux avenir.

Le samedi 10 janvier 1920 a lieu, au Salon de l'Horloge du ministère des Affaires étrangères, la cérémonie du

1. Il avait été dit que le président Ebert démissionnerait s'il était contraint de prêter la main à l'extradition des coupables (*Taeglische Rundschau*) : ce n'était là qu'une manœuvre politique. Le 1er janvier 1920, Ebert écrivait au chancelier Bauer : « L'année qui commence doit décider si l'Allemagne peut espérer pouvoir prétendre au rang de nation, politiquement et économiquement parlant, ou si, par suite des dissensions intérieures, les espoirs de nos enfants seront détruits eux aussi ».

2. L'importance que prit, dans les travaux immédiatement antérieurs à la signature du protocole, la si délicate et si tortueuse question des indemnités pour Scapa-Flow, nous a rendu inévitable de reporter au présent chapitre divers documents afférant à ce problème et qui complètent ce qui fut dit dans le chapitre spécialement consacré au sabotage de la flotte allemande.

crainte particulière que nous inspirait la clause finale du protocole — celle qui donnait à nos adversaires le droit d'envahir l'Allemagne en tout temps, a disparu, grâce aux assurances données par M. Clemenceau qui nous a affirmé que ce droit ne sera conféré à l'Entente que pendant la courte période de transition suivant la signature de la paix, et afin de fortifier cette paix ».

Experts français et allemands délibèrent (sur Scapa-Flow) et, pendant ce même temps, apparaît en Allemagne un fait nouveau depuis Bismarck : la Diète prussienne étudie une motion des partis majoritaires relative à la création d'un Etat unitaire allemand, bien entendu sous l'hégémonie de la Prusse. Nous aurons à reparler de cette espérance germanique. En attendant, la Thuringe réclame à la dite Prusse certaines enclaves territoriales et les autorités législatives allemandes déclarent approuver la suppression de l'article 61, paragraphe 2, de la Constitution, article qui prévoyait l'éventualité du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.

Le 23 décembre seulement, et les experts navals entendus, le Conseil suprême répond à l'Allemagne. On a su que ce pays se préparait à céder une partie de son matériel nautique à des acheteurs étrangers : on le lui interdit. Les équipages allemands internés depuis Scapa-Flow seront relâchés sitôt le traité mis en vigueur. S'il est prouvé que la réclamation de 400.000 tonnes est trop préjudiciable à la vie économique allemande, on réduira la demande. Mais il faut signer d'abord. Von Lersner part pour Berlin « afin d'en référer ». C'est un nouveau retard : les prisonniers allemands attendront. Sur le quai de la gare, le plénipotentiaire se ravise : il reste à Paris. « Je n'ai pas l'intention de retarder la paix », dit-il. Alors, que ne signe-t-il le protocole ? Puisqu'il est inévitable de céder, pourquoi s'attarder dans la *Prestige politik* ? Pourquoi ce faux départ que la presse outre-Rhin interprète « comme une invention de l'Entente pour envenimer le débat » ? (*Nouvelle Gazette Berlinoise de midi*, *Lokal Anzeiger*). Mais le fastidieux va-et-vient des notes n'est pas clos : il convient que Berlin réponde : et si c'était la dernière fois ! Voici qu'elle charge ses mandataires de « commissions » diverses :

ce à eux que l'on remettra la « note », *car elle n'est pas encore remise*, le 8 décembre ? « Son texte fait l'objet de conversations entre les délégués des grandes puissances »[1]. On n'en continue pas moins à dire, chez nous, « Justice et fermeté ». La note touche enfin son but : « Si la politique des Alliés demeure ferme, nous n'avons rien à craindre de l'avenir »[2].

L'Allemagne est prévenue : Si elle cède, elle a des chances de voir apporter au traité des modifications ultérieures (Scapa-Flow). Si elle diffère, on sera impitoyable, et les prisonniers ne seront pas encore rendus. Beaucoup de journaux allemands recommandent l'arrangement immédiat[3], mais les potiniers français, qui croient à « l'ergotage » allemand, de colporter : « Nous mobiliserons les classes 17, 16 et 15 ». La seule vérité est que notre haut commandement tient prêtes 15 divisions sur le Rhin, soit environ 300.000 hommes.

Or, Berlin hésite et tout laisse prévoir que sa réponse sera dilatoire. Les partisans d'une politique « raisonnable » ne réussissent pas à s'y faire entendre. Clemenceau est à Londres, et le *Times* écrit : « Sur nos épaules et sur celles de la France repose le principal espoir de sauver l'Europe du chaos ». L'accord franco-britannique est donc certain. Le 13 décembre, la réponse allemande terminée n'est pas encore partie : le 15, elle est à Paris. Son ton est très conciliant, mais elle contient des réserves touchant le matériel nautique (Scapa-Flow). C'est donc l'heureuse volte-face [4]. Les experts vont discuter sur les indemnités compensatrices du coulage des navires, mais un grand pas est fait. « L'Allemagne a besoin du rétablissement rapide de la paix », dit Hermann Müller, ministre des Affaires étrangères. Nous ferons tous les sacrifices *raisonnables*. La

1. Le *Temps*, 9 décembre.

2. Même journal, même date.

3. La presse berlinoise tire cependant, de cette dernière note, des conclusions pessimistes. Le *Vorwaerts* intitule son article : *Le Poing sur la gorge.*

4. L'Allemagne cède sur l'extradition des personnes accusées d'infraction aux lois de la guerre ; le rapatriement des prisonniers selon les termes fixés par le traité ; elle accepte de réparer le dommage de Scapa-Flow, mais déclare ne pouvoir livrer *tout* le matériel de port réclamé par l'Entente, sans ruiner sa vie économique (à ce propos une commission technique allemande (marine) arrive à Paris le 17 décembre).

mité un programme tendant à l'établissement de Soviets (le lendemain, le gouvernement de Berlin abrogeait l'état de siège), et où les étudiants socialistes parlent de créer une « Internationale intellectuelle ». Il est vrai que, par contre, en Germanie impénitente, et malgré l'engagement pris, on multiplie les formations militaires[1] (voir chapitre : Armée, marine, aviation). L'heure a sonné, pour l'Entente, d'une politique de fermeté : on parle, en France, d' « alliance » franco-belge-anglaise. Une conférence a lieu entre les maréchaux Foch et Wilson[2], le 5 décembre. Occuperons-nous le bassin de la Ruhr et Francfort, pour contraindre l'Allemagne à accepter le dernier paragraphe de la note du 1er novembre ainsi conçu : « Dans le cas où l'Allemagne ne satisferait pas à ces obligations, dans les délais prévus, les puissances alliées se réservent de recourir à des mesures de coercitions militaires ou autres qu'elles jugeraient appropriées »[3] ? C'est la dernière démarche *diplomatique* des Alliés, assure-t-on dans les milieux renseignés. Il faut signer sans délai ni conditions. « Ils céderont, » déclare la presse française. Vraisemblablement oui, mais non sans biaiser ni différer encore. Noske vient de faire feu des quatre fers, à Berlin. « Je conseille le refus formel de signer. Les Alliés occuperont le pays s'ils le veulent, l'Angleterre et la France veulent l'anéantissement de l'Allemagne »[4]. Du reste, n'allons-nous pas *atténuer* encore ? L'Allemagne redoute la mainmise de l'Entente sur ses impôts[5], mais cette considération lointaine ne la retiendra pas d'être récalcitrante pour le présent. Le chancelier Bauer n'invente-t-il pas d'accuser l'Entente de lenteurs !! Berlin envoie, paraît-il, de nouveaux négociateurs à Paris. Est-

1. Une note du 1er décembre, émanant de l'Entente, dénonce à nouveau ces préparations. Les journaux allemands répondent : « C'est inexact. Nous ramenons doucement nos forces à 200.000 hommes, selon l'article 163, paragraphe 2 ». Et le baron de Lersner prétend rétablir la vérité par une note doucereuse et ambiguë du 4 décembre : le ton en est inspiré par l'annonce de nos mesures coercitives.

2. Chef d'Etat-major général de l'armée britannique.

3. Von Lersner prétendait que c'était là du « langage d'armistice », et que la ratification du traité devait faire effacer cet article, car l'état de paix, disait-il, ne pouvait admettre des menaces d'ordre militaire.

4. Interview accordée à un représentant du *Daily Mail*.

5. Déclaration de Erzberger à l'Assemblée nationale.

propagandes contre l'Entente en Alsace-Lorraine, etc. ? Berlin, le 26, fait savoir officieusement qu'il désire sincèrement l'établissement du protocole de paix et a la ferme intention d'y contribuer le plus vite possible ! « Le retour de von Simson, jure l'agence Wolff, n'a aucun rapport avec l'attitude du Sénat américain ». Evident mensonge, au moment où, dans les cercles politiques d'Allemagne, on dit ouvertement que le refus américain ferait tomber la convention de garantie militaire promise à la France[1]. La vérité est que l'on rêve toujours, outre-Rhin, d'une revision du traité de Versailles. Müller, ministre, songe à proposer une « rectification » de la frontière germano-polonaise à 60 kilomètres à l'est des limites convenues. Il tient en réserve un statut de Dantzig ville libre. Le général Dupont a refusé de transmettre à Paris ces notes presque comminatoires. Prétend-on nous intimider ? Veut-on spéculer sur le résultat des prochaines élections italiennes[2] ? Cherche-t-on à nous pousser aux mesures militaires[3] ? Va-t-on feindre, bientôt, de ne céder qu'à la violence[4] ?

Remarque : l'Allemagne joue ce jeu imprudent au moment où les socialistes indépendants votent à l'unani-

1. De toutes les erreurs que l'Allemagne a déjà commises, il n'y en aurait pas de plus énorme et de plus funeste pour elle que celle qui consisterait à interpréter en sa faveur le retard apporté à Washington à ratifier le traité de Versailles. Il peut y avoir actuellement aux Etats-Unis différentes manières de comprendre le traité de paix, mais il n'y en a pas deux de comprendre les obligations qui incombent à l'Allemagne et l'affection qui nous lie à nos Alliés et notamment à la France. Vous ne pouvez ignorer qu'il existe encore, aux Etats-Unis, un sentiment très vif contre l'Allemagne : tout ce que vous ferez pour brouiller les cartes et vous évader de vos obligations vis-à-vis de la France et des Alliés ne pourra que raidir et accentuer ce sentiment. Je ne sais ce que le Sénat américain décidera, mais il y a une chose que je peux vous promettre, et c'est qu'il ne décidera jamais que vous n'avez pas à tenir vos engagements.

(Déclaration de M. Franck Polk, adjoint au secrétariat d'Etat des Etats-Unis, chef de la délégation américaine à la Conférence de Paix, à M. von Lersner, chef de la délégation allemande, le 3 décembre 1919).

2. On croyait que s'était établi, en Italie, un courant d'opinion favorable à la revision du traité.

3. Les nouvellistes racontaient, en France, que le maréchal Foch était reparti se mettre à la tête de l'armée : il devait seulement donner son opinion au Conseil suprême le 3 décembre.

4. Le *Daily Mail* écrit dans son éditorial du 4 décembre :
Les Alliés devraient être préparés à prendre des sévères et promptes mesures si le gouvernement allemand maintient son attitude provocante. La note que les Alliés ont adressée au gouvernement allemand doit être considérée comme un ultimatum qui sera suivi du renouvellement du blocus et de mesures draconiennes, s'il ne se soumet pas.

y a de Français aux gémonies, flétrit nos « abus de pouvoir », notre « arbitraire ».

Mais une délégation allemande se rend à Paris pour signer le protocole relatif aux conditions non exécutées de l'armistice et régler les modalités d'application du traité de paix. Le délégué principal en est von Simson, directeur à l'Office des affaires étrangères. Et c'est le point de départ d'une nouvelle « komédie ». Alors que le Conseil suprême des Alliés, le 21 novembre, se déclare, bien à la légère, « d'avis que le traité doive être mis en vigueur le 1er décembre », les délégués, le surlendemain, éprouvent brusquement le désir de consulter leur Gouvernement et d'obtenir, à la signature des nouvelles conventions, l'assentiment de l'Assemblée nationale allemande. Ajournement fatal. Quand ratifiera-t-on ? Pourquoi consulter l'Assemblée, puisque les termes du protocole sont connus depuis près d'un mois ? Manœuvre et faux-fuyant. Berlin exploite une fois de plus les hésitations du Sénat américain. Si la motion Lodge (traité de paix directe avec l'Allemagne) était votée, quelle aubaine précieuse ! En tout cas, quel nouvel et splendide exemple de mauvaise foi ! Quelle occasion de louche marchandage ! Mais aussi quelle grossière psychologie et quel vain débat ! Simson et Lersner ont soulevé la question des prisonniers. Le 22 novembre, le Conseil établit la vérité en termes clairs : les captifs retourneront chez eux quand l'Allemagne aura souscrit à ses obligations : c'est convenu depuis le 28 août. Or, l'Allemagne a retardé méthodiquement les clauses de l'armistice. Pourquoi la France admettrait-elle une dérogation en faveur des prisonniers allemands ? Comment ne livre-t-on pas, bien qu'on l'ait promis, les Allemands qui ont commis des actes coupables[1] ? Où en sont les compensations de Scapa-Flow, la suppression des articles équivoques de la Constitution, la répression des

1. « Le gouvernement Bauer, avoue la *Freiheit*, a pris la décision de rappeler von Simson, en raison des dangers qui peuvent se présenter lorsque sera remise la liste des Allemands accusés de ne pas s'être conformés aux lois internationales en usage dans la guerre ». En fait, toutes les menaces contre la ratification immédiate sont autant d'atouts pour les militaristes, les monarchistes, les responsables et les coupables de la guerre. C'est du temps de gagné et de l'irritation populaire mise à profit pour favoriser les travaux de sape contre la « République impériale » qui, de l'aveu même des Allemands, n'a jamais couru un pareil danger.

le traité n'est pas inexécutable (*unerfullbar*). Parmi d'autres justes exigences, l'Entente réclame la livraison de 400.000 tonnes de docks flottants, grues, remorqueurs et dragues (voir le chapitre : Trois faits). La commission des chantiers de Hambourg allègue que cet abandon est impossible. Le professeur Hans Delbrück déclare que « la France accepte le joug anglo-saxon pour pouvoir continuer à maltraiter l'Allemagne ». Et soudain, — à si peu de jours du congrès des pasteurs de la Haye, tout fraternel et évangélique, — voici une explosion de francophobie. Le 11 novembre, le cabinet berlinois suspend pour toujours (?) la *Gazette de Voss* dont un article prouvait que la détention prolongée des prisonniers en France était la conséquence de la politique incorrecte et anti-française des autorités du Reich. On répète joyeusement outre-Rhin que l'Amérique rejettera le traité de Versailles : on obtiendra de la lassitude des Alliés sa revision profonde. On parle d'une future amitié russe, et, à travers cette espérance, on voit la revanche[1]. En attendant ces jours heureux, la haine ouverte de la France va grandissant. A la Chambre prussienne, le 19 novembre, tous les partis, sauf les indépendants, protestent contre « la pénétration pacifique française dans les provinces rhénanes », contre l'attitude des autorités françaises, contre la présence des troupes noires, contre la « francisation par la force » des écoles allemandes, contre la politique de conquêtes des Français.

C'est beaucoup de bruit. Les Allemands connaissent le sens des élections législatives françaises du 16 novembre[2] : ils peuvent crier encore, mais gémir bien plutôt, et renoncer à susciter chez nous la révolution. Aussi bien, les clameurs parlementaires ont leur écho dans la presse: chaque jour, la *Gazette de Francfort* voue tout ce qu'il

1. Pourtant, on s'alarme quelque peu en constatant que le gouvernement britannique a pu songer un instant à reprendre contact avec les Soviets de Moscou. On se refuse à admettre un pareil revirement de la part des Alliés. Toute réflexion faite, on s'effraie moins de cette hypothèse et l'on en vient à admettre que ce serait tout bienfait pour l'Allemagne qui, si elle savait se garder, alors, contre un bolchevisme envahissant, trouverait bien vite, au delà de ses frontières de l'Est, l'amitié de l'immense majorité du peuple russe, l'appui d'innombrables commerçants, industriels et militaires germanophiles. Au reste, cet optimisme est loin d'être général.

2. Beaucoup plus *à droite* qu'on ne le présumait en Allemagne.

d'une réunion à Berlin où seront établies les modalités d'évacuation, par les troupes allemandes, de la Haute-Silésie ?

Quoi qu'il en soit, et pour masquer l'effort de rébellion allemande contre le traité, l'offensive de cordialité se généralise. Un « comité de prières allemand » invite les ex-ennemis à une union spirituelle dans le culte commun des morts, à la fraternité entre les nations par le moyen des Eglises[1]. C'est aller un peu vite : les Alliés s'étonnent et se tiennent sur la réserve. Le premier facteur d'harmonie serait l'obéissance allemande, son respect des textes signés. Des clauses navales et financières sont éludées avec une mauvaise foi évidente : une partie du matériel roulant n'a pas été livrée, des bateaux-citernes ont été refusés bien que promis, des navires ont été vendus à des neutres, la liste des titres et valeurs volés n'a pas encore été remise, etc. Le 7 novembre, la Conférence de la paix avertit fermement l'Allemagne : le traité ne sera pas mis en vigueur « avant qu'ait été réglée l'exécution des obligations que, par la convention d'armistice et les accords complémentaires, l'Allemagne s'est engagée à accomplir et qui n'ont pas reçu satisfaction »[2]. Le protocole, adjoint à ce texte pressant, énumère une douzaine « d'obligations » qui sont restées inobservées (voir Annexes) et prescrit trois devoirs auxquels il va falloir souscrire : 1° concernant les indemnités dues pour le sabordage de Scapa-Flow ; 2° celles exigibles en compensation de la destruction du sous-marin *U.-C.-48* ; 3° celles afférentes au matériel aéronautique indûment exporté.

« C'est la vis sans fin ! » gémit le *Taeglische Rundschau*. Quelle erreur ! C'est simplement le devoir du vaincu, devoir accepté par lui. Après la force d'inertie, va-t-il essayer de la force stricte ? On ne pourrait le croire. Mais on n'est que trop prévenu qu'il va redoubler de ruse. Les Alliés veulent-ils perdre leur prestige ? Ils n'ont qu'à manquer de fermeté ! Duperie exige sanction. Traité exige obéissance. Il s'agit de bien démontrer aux Allemands que

1. Congrès de pasteurs à la Haye, du 1er au 3 octobre 1919.

2. Voir, *Annexes*, les principales conséquences de l'entrée en vigueur du traité, d'après le texte officiel de la note à l'Allemagne, ainsi que le protocole à signer.

tant personnel des missions alliées détachées à Berlin pour surveiller l'exécution du traité.

Le texte de la loi notifiant la cessation des hostilités va paraître au *Journal Officiel* : les clauses du traité vont devenir opérantes [1]. On dresse le dispositif de l'occupation des régions qui *doivent* être évacuées par les troupes allemandes : Haute-Silésie, Memel, Slesvig, etc. On va nommer les commissions interalliées chargées de la limitation des nouveaux territoires, de l'exécution des plébiscites, de l'administration des régions occupées. Malgré certains retards regrettables, l'échange des ratifications, assure-t-on, ne saurait tarder. Le ton de la presse allemande est généralement celui du « consentement et du bon vouloir » : « Pas d'intrigues en Alsace-Lorraine! Politique claire et positive ! Accomplissement de nos obligations. Faisons toute la lumière sur notre organisation militaire. Essayons d'obtenir une atténuation aux rigueurs économiques. Pas d'excitations ! Pas de violences ! » (*Gazette Générale allemande*, 18 octobre). Belles promesses, et l'on verra bien ce qu'en vaut l'aune. Huit jours plus tard, à Magdebourg, et devant 4.000 auditeurs, le comte Bernstorff se montre déjà beaucoup moins souple. « Travaillons, dit-il, mais faisons admettre ce principe : il faut que le traité de Versailles soit revisé, car les Allemands ne peuvent l'exécuter intégralement ». L'orateur prend vivement à partie les pangermanistes. Mais peut-il dans l'intimité de sa conscience leur reprocher leurs intrigues pour maintenir l'armée à gros effectifs, pour entretenir la discorde en Pologne et ailleurs, pour mettre obstacle par tous les moyens au traité de Versailles ? Blâme-t-il sincèrement la Jeunesse internationale de Stuttgart qui cherche, en distribuant des pamphlets, à fomenter une agitation révolutionnaire en France et en Italie, le 7 novembre, date anniversaire de la révolution bolcheviste ? Et comment, secrètement, apprécie-t-il, le 29 octobre, les notes de Lersner à la Conférence, demandant, l'une, de hâter le départ de la commission chargée de surveiller l'évacuation des provinces baltiques, l'autre, de fixer la date

1. Voir en annexe le détail de ces clauses concernant l'Allemagne.

Il faut que la France vive, que les sacrifices qu'elle a acceptés n'aient pas été vains ; il faut qu'elle sorte de cette guerre plus grande, plus forte, plus sûre de son avenir.

...Cette guerre a donné une grande leçon au monde. Entre la force et l'autorité despotiques, considérées comme les instruments nécessaires de la victoire, et la pleine liberté démocratique, dont on disait qu'elle affaiblirait la puissance militaire de notre pays, c'est la liberté qui a vaincu l'autocratie et c'est le droit qui a vaincu la force. C'est cette vérité qui doit désormais éclairer la route de l'humanité.

Messieurs, le traité qui est soumis à votre approbation assure déjà les plus sérieuses réalités ; il permet, SI NOUS SAVONS VOULOIR, les plus hautes espérances.

« *Si nous savons vouloir...* »

C'est dire : si nous savons contraindre l'Allemagne à exécuter loyalement le traité. Erzberger, ministre des Finances d'empire, dit déjà : « Nous n'y pouvons faire face qu'en travaillant. Mais, pour travailler, il nous faut des vivres et aussi des matières premières ». C'est un des arguments germaniques : il en existe beaucoup d'autres, et contre leur faisceau, il importe que l'on accumule les garanties. Selon le maréchal Foch[1] « nous sommes au Rhin, nous devons y rester. C'est notre unique sécurité. Nous devons y maintenir nos armées ». L'Allemand va relire Nietzche et sa « théorie du mensonge de l'esclave »[2]. Il va refaire clandestinement son armée, maquiller l'empire sous une illusoire république. Schiffer, représentant du parti démocrate, déclare, avec une sorte de franchise : « Le traité est inexécutable, mais puisque le peuple l'accepte, toute opinion doit s'incliner devant la volonté populaire. Notre parti fera donc sincèrement son possible pour exécuter fidèlement ce traité. Si certaines clauses apparaissaient impossibles, sans doute, plus tard, la Société des Nations en atténuerait les rigueurs. On se rendra compte de la loyauté des intentions allemandes, et quand on aura confiance en nous, on n'aura plus recours à des précautions si excessives ». C'est faire allusion à notre occupation de la rive gauche et à l'impor-

1. Interview du *Daily Mail.*

2. L'âme allemande a des galeries et des couloirs, des cavernes, des cachettes, des réduits » (Nietzsche).

politique militariste, tout en voulant donner l'impression qu'elle a renoncé à la politique de violence. Que valent les cris libertaires de Scheidemann, d'Erzberger et d'Ebert ? Noske admire toujours Hindenburg. La Prusse *s'agrandit* de la région d'Erfurt et de la Grande-Thuringe (12.325 kilomètres, 1.600,000 âmes)[1]. L'Allemagne n'est que blessée. La Prusse prétend panser et guérir les plaies du *Reich*. C'est surtout à cette Prusse qu'il faudra, dans la suite des ans, imposer le respect du traité. C'est contre elle qu'il faudra, malgré les impatiences socialistes, entretenir des effectifs, jusqu'à ce que la Société des Nations ait des forces capables de réprimer quiconque romprait l'équilibre.

Le 3 octobre 1919, date de la ratification du traité de Versailles par la Chambre française de 1914, marque un grave moment de notre histoire. C'est moins la fin de la guerre que l'aube d'une ère de prudence extrême. Presque le même jour, Otto Bauer, chancelier, annonce pour le printemps 1920 les élections au nouveau Reichstag, affirme la nécessité de conserver des troupes et dit : « Nous exécuterons le traité en toutes ses parties dans la mesure de nos forces ». Le démocrate Petersen lui succède à la tribune et prophétise : « Aucune victoire militaire n'est assurée contre des retours de fortune et l'on peut dire qu'une victoire définitive est une pure utopie ».

*
* *

A ces fanfaronnades allemandes répondent des paroles françaises, le 8 octobre, alors que l'on distribue le rapport de M. Léon Bourgeois, au nom de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, sur le traité de paix conclu à Versailles. C'est un document de près de 200 pages où l'éminent rapporteur insiste sur les hautes espérances que permet cet instrument diplomatique. Des conclusions, détachons ces passages qui sont un peu la loi de notre avenir :

1. « Quelque aspect que prenne dans ses particularités l'état unifié de Thuringe, il se dirige en tout cas vers une étroite communauté avec la Prusse (*Berliner Tageblatt*, septembre 1919).

bien d'autres. L'affaire de Haute-Silésie, si complexe, était à ses débuts. Dans ce pays, l'Allemagne, à proprement dire, *faisait la guerre*. La question du rattachement de l'Autriche motivait un ultimatum des Alliés, le 2 septembre 1919, et ce « cas » prendrait une singulière ampleur. L'Entente menaçait d'occuper Francfort[1]. Elle se calmerait : les Allemands constateraient ironiquement la « reculade du vainqueur ». C'est « l'ultimatum bafoué », dit alors le *Temps*. En quelques jours, il est acquis que l'on discutera avec l'Allemagne. Hésitations, lenteurs dont la France n'est pas entièrement responsable. C'est l'Amérique, dit-on, qui soutient la thèse de la conciliation amiable : « On ne brusquera pas les choses » déclarent textuellement les journaux du 12 septembre. Soit. Mais l'Allemagne supprimera-t-elle l'article 61 ? Quelle est cette demi-mesure ? « N'abrogez donc pas, consent-on autour de la table de l'Entente. Mais déclarez au moins que l'article 61 ne compte pas ». Politique toute de rondeur, qui irrite l'opinion, en France. « Oui, c'est bien un recul » constate la voix publique. L'Entente, malgré une apparence de fermeté dans sa réponse, se rallie à la solution berlinoise. Le *Berliner Tageblatt* souligne que « l'espoir n'est pas interdit de voir réaliser l'union de l'Autriche et de l'Allemagne ».

Le traité est-il plus anglo-saxon que français ? Les pessimistes l'assurent et beaucoup d'auditeurs leur donnent raison. Nos alliés ne s'inquiètent pas outre mesure des articles contraires au traité de paix, qui figurent dans la nouvelle Constitution allemande. On objecte, dans notre presse : « Ne voient-ils pas que l'Allemagne est plus unifiée, plus centralisée que jamais ? » Le mot *république* est extrêmement rare dans cette constitution à peine rédigée. Il y est dit qu'aucun Allemand ne peut être livré à un pays étranger pour subir des poursuites. Veut-on déjà sauver le Kaiser ? Seule, à Weimar, la minorité des partis d'extrême gauche repousse une constitution votée sous le régime de l'état de siège. L'Allemagne garde son personnel pangermaniste, toute sa

1. L'Entente demandait la modification, dans un délai de quinze jours, de la Constitution allemande, en ce qui concerne l'article 61, relatif à l'union éventuelle avec l'Autriche (voir notre chapitre relatif à l'Autriche).

CHAPITRE IV

L'ALLEMAGNE DEVANT LE TRAITÉ

> **Au fond, les textes valent moins que la volonté des hommes et des faits. Le traité pourrait être dix fois meilleur, il serait sans force réelle si les peuples ne rassemblent pas leur volonté pour lui donner sa puissance. Il pourrait être dix fois plus médiocre si les peuples, les gouvernements et les parlements le veulent, il aura cette vigueur morale que la rédaction, peut-être, ne lui aurait pas donnée.**
>
> **René Viviani.**

— Voici donc un traité, dit-on aux Allemands sitôt qu'ils eurent signé à Versailles. Il s'agit d'y souscrire par les faits, maintenant. Vous y êtes bien décidés ?

— Oui, répondirent-ils. Mais ils ajoutaient tout bas, quand ils ne disaient pas à haute voix : « Nous y souscrirons dans la mesure de notre possible ».

Les jeux des diplomates et de la politique commençaient. La ruse allemande préparait déjà ses plans. A son jugement, la paix imposée par l'Entente était inhumaine.

Le 26 août 1919, trois orateurs français, à la Chambre, affirmaient que le traité ne contenait pas de garanties suffisantes. D'autres, nombreux, jusqu'à la ratification, suivraient, qui tiendraient même langage. Garanties financières, militaires, semblaient faibles, sinon nulles. On allait notamment démontrer que si l'Allemagne, en travaillant, devenait solvable, elle deviendrait, du même coup, forte militairement. Comment, alors, l'obligerait-on à payer ? Le problème des garanties comportait d'autres aspects. L'avenir les ferait paraître, un à un. L'ex-ennemi parlait déjà de demander des « adoucissements ». Il discutait sur les délais d'évacuation du Slesvig. C'était l'une de ses premières « évasions ». On en verrait

28 juin 1919, cette méthode devient la seule qui puisse permettre à l'historien de ne pas s'égarer et de conserver sous ses yeux, en un panorama clair et lisible, une Allemagne résolue à se soustraire à la loi du vainqueur.

Américains, les Italiens et les Japonais. Il y avait, pour le « peuple élu de Dieu », des beaux jours à espérer. La Société des Nations ne semblait déjà plus être qu'un vague rêve humanitaire. Le gouvernement français, à tort ou à raison, était critiqué pour ses molles façons de louvoyer. Les Britanniques et les réalistes des Etats-Unis semblaient « interpréter » la paix dans un sens positif qui permettait, entre *gens d'affaires*, entre vaincus et vainqueurs, des arrangements et des compromis dont l'Allemagne tirerait profit à son heure. L'Entente rencontrait encore en Orient des difficultés fort sérieuses. L'aventure de Bela Kun en Hongrie, l'intervention roumaine à Budapest, les notes aigres-douces échangées à ce propos, n'étaient qu'un épisode dans le trouble roman balkanique. L'Autriche gémissait en la personne de Renner et, bien qu'on parût vouloir ne point entendre ses sanglots, on donnait l'impression de ne savoir comment concilier les rigueurs proclamées *urbi et orbi* et les récriminations des gouvernements de Vienne.

Tout le traité bulgare, tout le traité turc restaient à bâtir, fut-ce de gros fil blanc.

Non, rien n'était encore définitivement perdu pour une Allemagne qui saurait manœuvrer. Patience et longueur de temps, avait dit, en d'autres âges, le fabuliste français. On patienterait et on laisserait au temps le soin de préparer le relèvement du Vaterland. Sur de nombreux terrains, déjà, on engageait la bataille sans canons, la lutte sourde et tortueuse, dans des tranchées où la duplicité allemande bétonnait clandestinement des abris profonds.

Aussi bien, après les actes félons : de Scapa-Flow, de Kiel, des drapeaux brûlés à Berlin et des premières « conspirations » en Pologne, après cet exposé chronologique des actes de mauvais vouloir allemand jusqu'à fin juillet 1919, commencerons-nous bientôt, pour l'intelligence d'un sujet qui, de jour en jour, s'enchevêtre un peu plus, à sérier les questions, à les subdiviser en rubriques distinctes.

L'inquiétante attitude des Germains une fois bien définie par les faits immédiatement consécutifs au traité du

hymnes patriotiques[1]. D'autres arrivaient en Lettonie, avec du matériel de guerre, bien que cette province dût être évacuée, aux termes du traité. Mieux encore, l'Allemagne donnait corps, par plus d'un moyen, à son projet de « coloniser la Russie ». Des journaux russes étaient fondés à Berlin pour prêcher l'alliance économique des deux pays. La *Gazette de Francfort* écrivait, en fin juillet : « Qu'on réfléchisse que nos relations avec la Russie auront pour notre avenir une importance *décisive* ». N'étaient-ce pas là des « essais » pour une future alliance germano-russe. qui eût permis à nos ennemis d'éluder la loi du traité? Entier, l'esprit impérialiste subsistait. M. Hanotaux, dans la *Revue des Deux Mondes,* jetait le cri d'alarme : l'impérialisme allemand, disait-il, « est abattu, il est affaibli, il est désarmé. Mais il reprendra ses forces. L'histoire marche à grands pas. D'Iéna à la campagne de France, il y a quelques années. Il faut bien reconnaître que *malgré toutes les précautions prises au traité*, l'unité économique allemande peut prendre, à bref délai, le caractère d'un impérialisme économique ». Et, l'auteur signalait un autre danger : « Personne n'ignore l'action exercée par tous les partis socialistes sur les gouvernements des puissances alliées et associées, en vue de les amener et même de les contraindre à *ménager* l'Allemagne ».

* * *

Telle était la situation, d'un point de vue général, quelques semaines après la signature du traité de paix. Elle laissait apparaître, sous le masque germanique, la grimace narquoise et le perfide sourire d'un peuple, qui, brisé par la défaite, désespérait moins que jamais de mettre en défaut la vigilance des Alliés. Par des signes trop certains, nos ennemis de la veille se rendaient compte que l'union ne régnait pas aussi complètement qu'il eût été nécessaire parmi les vainqueurs. Des points de vue différents animaient les Français, les Anglais, les

1. Sonderborn est une ville située sur la côte ouest de l'île Alse (Als), grande île du Slesvig oriental.

Mais, à côté de ces paroles d'intimidation, on en entendait d'autres. De toute évidence, existait en Allemagne un mouvement tendant à l'abaissement de la domination prussienne, à la formation de deux Etats confédérés (1° nord de la Prusse rhénane et une partie de la Westphalie ; 2° Hesse, sud de la Prusse rhénane et Palatinat), mouvement sérieux qui, réalisé, créerait peut-être en Europe une Allemagne pacifique, plus préoccupée de sa renaissance que des buts désignés par le président Bauer. Cependant, cette curieuse tendance politique ne pouvait faire oublier un autre mouvement, diamétralement opposé, provocateur de ligues, dont : la Ligue pour la défense de l'Empereur, l'association nationale des officiers allemands (monarchiste), et, dans sa dépendance, la Ligue des officiers allemands. Des généraux nommés par le gouvernement républicain insultaient ce même gouvernement dans les organes nettement monarchistes, impérialistes. Mais il semblait, au moins sur les apparences, qu'un rude coup fut porté au pangermanisme militaire le jour où Erzberger, — 25 juillet, — devant l'assemblée nationale de Weimar, proclamait que l'Allemagne, tout le temps de la guerre, avait couru à la mort les yeux fermés. Ceux qui accusaient le ministre des Finances d'avoir poussé le pays à la capitulation sans condition, s'entendaient répondre par le plus violent réquisitoire.

Pouvait-on en conclure que les Allemands, impatients d'entrer dans la Société des Nations, allaient souscrire docilement aux termes du traité? Avaient-ils, comme il était convenu, évacué le Slesvig le 7 juillet, la Prusse orientale le 12? Avaient-ils reçu, — dernier délai, le 28 juillet — et approuvé la liste que devaient leur adresser les Alliés et portant le nom des fonctionnaires coupables d'attentats au droit? Le même jour expirait le délai dans lequel les Etats alliés devaient faire connaître s'ils acceptaient le système de compensation pour les dettes. Ces deux derniers points avaient peut-être été mystérieusement observés. Quant aux évacuations du 7 et du 12 juillet, elles étaient loin d'être effectuées. Tout au contraire, des marins allemands avaient débarqué en nombre, le 27, à Sonderborn, en chantant des

au moment où, à Paris, la commission de la paix cherche à établir si le traité de Versailles sauvegarde *suffisamment* la sécurité de la France. « Si l'Allemagne, estime la commission, ne paye pas les indemnités prévues par l'acte du 28 juin, quel recours aurons-nous? L'occupation provisoire du bassin de la Sarre? Mais c'est bien peu et est-ce assez ? » Il est singulièrement tard pour faire une telle constatation. Par ailleurs, l'opinion publique française regrette que l'on ait renoncé à la détention des têtes de pont, parce que la France eût été seule à les garder, les Alliés retirant leurs troupes. C'est peut-être une détermination peu prudente au moment où le *Vorwaerts* écrit, à propos d'une menace de grève[1] : « Les grèves qui doivent avoir lieu en France le 21 juillet sont l'œuvre du gouvernement de Berlin, qui est décidé à user de tous les moyens *pour obtenir une revision du traité*. Ouvriers allemands, cessez le travail ce jour-là, afin de venir en aide aux prolétaires de l'Entente dans leur action contre la paix qui a été imposée à l'Allemagne ». De fait, au jour dit, la grève n'eut pas lieu.

Or, tandis que la Grande-Bretagne ratifiait, à la Chambre des Communes, le traité et la convention militaire, le gouvernement de Berlin préparait la déclaration du 23 juillet. En ce texte apparut encore, évidente, l'intention nette d'amener les Alliés à un adoucissement de leurs « rigueurs ». Le président Bauer dit notamment : « Nous devons nous attaquer en premier lieu à l'exécution et, si possible, à la revision du traité de Versailles ».

Ce silence signifie-t-il que nos ministres reculent ? » Par contraste, le 6, il est rappelé avec quelle impitoyable sévérité Bruxelles fut frappée d'amendes par l'occupant, et sous le moindre prétexte. Toujours les Bruxellois durent payer, sans délai, et le couteau sur la gorge. Le 1er septembre, le million berlinois est enfin versé. Le gouvernement français l'offre à la Croix-Rouge internationale. Le gouvernement allemand fit dire que la somme provenait d'une source privée : chèque numéro 630545, désignation Z 3593, à l'ordre du général Dupont. Le chèque fut touché dans une banque parisienne avec laquelle la Deutsche Bank était en compte. On déplora que la somme n'ait pas été acquittée en or. En 1870, la ville de Pont-à-Mousson s'était vue frapper d'une amende de 100.000 francs en or par le prince Frédéric-Charles, parce qu'un cheval avait été tué, et encore n'était-il pas prouvé que ce cheval eût été tué par un Français.

1. Grève d'un jour en matière de protestation contre la vie chère, le retard de la démobilisation, et l'intervention de nos armées en Russie.

plusieurs conseils de cabinet (voir *Nation Belge*, 29 juin) où il fut résolu à l'unanimité de provoquer une révolution en Belgique en utilisant la propagande bolcheviste[1] ? Et, dans un autre ordre d'idées, que penser de cette suggestion du tumultueux polémiste allemand Maximilien Harden : « Nous avons été grossièrement stupides de ne pas nous unir avec les Russes ou de leur offrir notre aide contre les puissances occidentales longtemps avant la conférence de Versailles » (*Zukunft*). Est-ce l'indice que l'Allemagne, cherchant, dans le monde, des appuis pour éluder le dur traité du 28 juin, préférera un jour tendre la main à la Russie plutôt que de flirter avec le Japon, l'Italie, la Roumanie, comme elle le fait, en ce même juillet 1919, avec des intentions non moins préconçues ?

Exclusion faite des intrigues et menées extérieures, la nation vaincue n'accepte pas le traité et la présence du vainqueur sur son territoire, sans montrer à ses « maîtres de l'heure », aux Français et aux autres alliés, un visage de colère et un poing tendu. Le 15 juillet, à Berlin, ce sentiment de haine sourde éclate, dans une avenue où passent quelques sous-officiers français. L'un, Tripier, est blessé ; l'autre, sergent Mannheim, est tué, d'un coup de baïonnette dans le dos, par un énergumène que l'on ne retrouve pas tout d'abord. La famille du mort recevra 100.000 francs en or, la France un million de marks : le tout sera payé par Berlin. C'est une sanction, mais l'état d'esprit subsiste[2]. Ce déplorable incident prend place

1. Voir *Annexes*.

2. Le 20 juillet, on apprenait que Berlin refusait de payer le million d'indemnité. Des mesures énergiques furent proposées, çà et là, dans la presse française. Entre autres, le *Matin* estima que si cette mauvaise volonté persistait, il serait opportun d'exiger, à partir d'un dernier délai très proche, un million... par jour : « Si l'on n'arrive pas à faire expier à l'Allemagne ce crime d'aujourd'hui, était-il dit, comment espérer lui faire payer son crime d'hier : la guerre ?. » Le surlendemain, alors qu'on apprenait que le meurtrier était un sous-officier nommé Ruf, il fut dit que comme première sanction, le gouvernement arrêtait le rapatriement des prisonniers allemands (information de la *Chicago Tribune*). Le corps de la victime était, entre temps, ramené à Paris pour y être inhumé dans le cimetière du Père-Lachaise. Le 24 juillet, la presse allemande, brochant sur l' « incident », contestait que les soldats français à Berlin, eussent les droits des troupes d'occupation. Silence était fait, pendant les jours suivants, sur la question du million. On s'étonna, en France, de cet inexplicable mutisme. Le 4 août, on publie une nouvelle confirmation de refus des Berlinois à payer le million demandé. « Aucune réplique n'est venue du gouvernement français.

vent apparaître dans les documents officiels. Il est trop évident que la nation entretient, malgré l'acte de foi de Hermann Müller, des arrière-pensées et de ténébreux espoirs. La seule lecture du *Vorwaerts* (10 juillet) en fournirait la preuve :

Si nos adversaires reconnaissaient ce que des journaux étrangers et même ennemis ont déjà écrit, à savoir que cette paix ne signifie rien d'autre qu'un temps d'arrêt en attendant une nouvelle guerre, et s'ils supprimaient des conditions d'une dureté inhumaine et déshonorante du traité, il serait peut-être possible de réaliser une situation qui, tout en imposant des obligations toujours très dures, nous permettrait, cependant, d'avoir des sentiments en accord avec une véritable paix.

Cette paix n'est pas une paix véritable; aucun homme, en Allemagne, ne peut la reconnaître intérieurement. Chacun la repousse comme un pur produit de la violence. Il appartient à nos ennemis de la modifier et de la corriger, en sorte qu'elle puisse être un jour considérée comme une véritable paix en Allemagne.

Des témoins avisés[1] dénoncent, depuis la conclusion de ce traité si maudit outre-Rhin, des faits propres à attirer l'attention sur les véritables projets de l'Allemagne. Dans les campagnes, tout près de la frontière orientale, fonctionnent des bureaux d'enrôlement. Dans le mystère des forêts de la Haute-Silésie, en sourdine, sont organisées des formations qui reprennent les noms historiques de 1813. On y défile au pas de parade, on y dispose d'une multitude de mitrailleuses. Des usines fabriquent des douilles de canon et des grenades à main, d'autres, des gaz asphyxiants et de l'acide nitrique, pour les stocks des futures armées. Promesses et privilèges attirent des foules de recrues. Ces préparatifs, pour le présent, n'ont qu'un objectif : la frontière orientale. Mais c'est avec raison que l'on admet comme possible une généralisation de ces mesures défensives, en vue d'une « autre guerre ».

Autre fait non moins signalétique : n'est-il pas exact qu'en fin mai et au début de juin, eurent lieu à Berlin

1. Consulter, entre autres références, la *Tribune de Genève* du 28 juin 1919.

Rhin de réaliser au plus tôt, sous le gouvernement social-démocrate de Berlin, une unité nationale. C'est l'heure où un germanophile déterminé, le Norvégien Bjœrnstiern-Bjœrnson (fils) exprime la conviction que l'Allemagne « sortira de ses difficultés en beaucoup moins de temps que personne aujourd'hui ne le suppose » (Interview publiée par les *Dernières Nouvelles de Munich*, 8 juillet). Douze jours seulement après la signature, l'Allemagne ratifie le traité de paix par la voix de son assemblée. Le 11 juillet, le secrétariat général de la Conférence reçoit de la délégation allemande de Versailles un document signé Ebert, président du *Reich* allemand :

« Le traité de paix signé par les puissances alliées et associées le 28 juin 1919, le protocole annexe de la convention signée le même jour sur l'occupation militaire des provinces rhénanes, documents dont le texte suit, (ici le texte des actes dont il s'agit), ayant été approuvés par les organes législatifs de l'Empire allemand et m'ayant été soumis, je déclare que je ratifie le traité, le protocole et la convention, et je promets d'en remplir et d'en faire exécuter les clauses. — Signé : *Ebert;* contresigné : *Bauer* ».

Le même soir, on apprend, de source « officieuse » allemande, que le *Reich* a prié l'Entente de faire savoir aux Polonais qu'il est prêt à régler à l'amiable la question germano-polonaise. Voilà bien de l'empressement, bien de la soumission ! L'Allemagne a hâte de voir lever le blocus — ce sera un fait acquis dans les quarante-huit heures, — et non moins hâte de nous vendre les produits de ses usines intactes. Mais tant de zèle ne dissipe pas toute méfiance dans l'esprit des Alliés. Il est suggéré que pourrait être publié, à intervalles réguliers, un communiqué relatif à l'exécution du traité. Ce serait ainsi renseigner l'opinion sur toutes les questions pendantes entre vainqueurs et vaincus : les plus immédiates sont l'exécution des clauses financières, les résultats des plébiscites, l'évacuation et la cession des territoires, la réduction des armées, le remplacement des prisonniers par des travailleurs allemands. Au reste, la docilité germanique, son acceptation pure et simple du traité peu-

CHAPITRE III

APRÈS LES TROIS PREMIÈRES FÉLONIES...

Après ces trois premières félonies éclatantes, l'Allemagne semble marquer un temps d'arrêt dans ses entreprises pour éluder le traité. Elle affiche, par tous moyens, la prétention d'être « honnête ». Entre autres textes caractéristiques de cet apparent état d'esprit, il faut placer au premier rang les déclarations du ministre des Affaires étrangères, Hermann Müller[1] : « On ne peut assez répéter que l'Allemagne a mis sa signature au bas du traité de Versailles *sans arrière-pensée* en dépit des dures obligations que ce traité lui impose. Nous avons le monde entier contre nous et dans un cas pareil il nous est impossible de songer à nous dérober à l'exécution du traité. Dans les circonstances actuelles, l'honnêteté représente la meilleure politique ; la rectitude dans l'exécution du traité est pour nous seulement un commencement de morale, mais aussi la garantie de nos intérêts politiques. Je combattrais comme condamnable toute politique qui s'écarterait de ce point de vue. Notre politique de paix dépend tout entière de la question de savoir si nous voulons, oui ou non, être de la Société des Nations ».

Constatons qu'au moment où sont produites ces déclarations, il y a toute apparence qu'on s'efforce outre-

1. Cet Hermann Müller était le même homme, qui, un mois avant la guerre, s'était rendu en France pour apporter aux socialistes de notre pays, et au nom des social-démocrates, l'engagement du prolétariat allemand résolu, en la personne de ses représentants, à ne pas voter les crédits de la guerre. On sait que les révolutionnaires d'outre-Rhin, par la suite, votèrent ces crédits avec enthousiasme.

de résister les armes à la main en Pologne [1]. Il est obligé de se soumettre, sur l'ordre même de son gouvernement, mais son geste révèle, en Allemagne, un état psychologique qui laisse attendre pour l'avenir tous les mauvais vouloirs et tous les faux-fuyants.

1. A ce moment, l'Allemagne viole manifestement les règlements établis par le traité, en maintenant 350.000 soldats sur la frontière polonaise, alors que le traité n'autorise que 200.000 hommes de troupes régulières dans tout le territoire de l'ex-Empire (Déclarations de M. Clemenceau, le 25 juin, dans les couloirs de la Chambre).

2

« par tous les moyens». Dès le 25 juin, le *Berliner Tageblatt* annonçait qu'à la frontière nord de la Posnanie, des combats de « partisans » avaient été engagés contre les Polonais.

Le 28, 150.000 Allemands, sous les ordres de von Lettow-Yorbeck, étaient massés sur la frontière germano-polonaise. Propriétaires et fermiers polonais se voyaient obligés de livrer du blé et des chevaux.

La veille, le Conseil supérieur des Alliés a fait tenir à l'ex-ennemi deux notes où le gouvernement allemand est tenu pour « formellement responsable » de l'attaque préparée contre la Pologne. Il devra retirer ses troupes et ses fonctionnaires « à la date indiquée dans le traité, veiller et faire de telle manière » qu'aucun appui ou secours aux insurgés ne soit admis à franchir la nouvelle frontière de Pologne.

Mais, observons ce fait curieux. Le traité stipule : « Une commission composée de sept membres, dont cinq seront nommés par les principales puissances alliées et associées, un par l'Allemagne et un par la Pologne, sera constituée *quinze jours après la mise en vigueur du présent traité*, pour fixer sur place la ligne frontière entre la Pologne et l'Allemagne ». Il résulte de ce texte que la frontière polonaise ne sera pas exactement définie si, au lendemain de la signature du traité (28 juin), les Allemands attaquent les Polonais !

Malgré leurs promesses, les perturbateurs, ceux qui viennent de signer le traité de Versailles, ne renoncent pas au projet de rallumer la guerre aux confins de la Pologne restaurée, et notamment en Galicie orientale. Dans la première semaine de juillet, le *Kuryer Poranny* de Varsovie peut écrire : « A l'heure actuelle, ce n'est plus une armée nationale ukrainienne que nous combattons, mais les divisions bolcheviki *commandées par des officiers allemands* ». On sait que, par ailleurs, en Posnanie, et malgré la signature de la paix, les Allemands ont déclanché, le 7 juillet, un feu de lance-mines et d'artillerie dans plusieurs secteurs. Les positions polonaises à Krotoszyn, ainsi que trois villages voisins, ont subi un violent bombardement. Quelques jours plus tard, le général von Den Borne proclame son intention

chancelier Fehrenbach témoigne de « sa profonde indignation » en une lettre qu'il adresse à M. Millerand, président du Conseil. Le drapeau est retrouvé, le coupable arrêté. Une compagnie de la Reichswehr rend les honneurs lorsque le drapeau est hissé. Mais la foule chante le *Deutschland über alles*. Les soldats s'associent à cette manifestation... musicale. Leur officier est poursuivi à la requête des autorités françaises. La *Germania* écrit : « Nous vivons en paix avec le peuple français et nous devons à son drapeau la considération que nous exigeons de lui pour le nôtre ». Il est bien temps !

III. — CONSPIRATION CONTRE LA POLOGNE

> Si vous êtes forcés de vous retirer de Pologne, n'épargnez ni une ville, ni une maison, que la terre soit nue sous le pied. (Aux troupes de l'Est : janvier 1915. Guillaume II).

Le 24 juin, le commandement suprême polonais informait le ministère de la Guerre français qu'il venait d'intercepter en Silésie la dépêche suivante, de source officielle allemande :

Posen, 21 juin. — Le gouvernement signera. Néanmoins, Horsing proclamera pour la Silésie, Wig pour la Prusse occidentale et orientale, la guerre contre l'Orient. Le gouvernement s'y opposera officiellement, mais il soutiendra officieusement l'affaire par tous les moyens. Horsing a télégraphié aujourd'hui : « Envoyez mon grand paquet à Breslau »[1].

Ainsi, au lendemain de la paix, les Allemands veulent rallumer la guerre en Pologne, une guerre qui sera publiquement désavouée, mais soutenue clandestinement

1. Horsing est le haut commissaire prussien pour la Silésie. Wig (Winnig) occupe la même fonction en Prusse occidentale et orientale.

Ce Winnig (socialiste) devait, aux premiers jours de juillet, faire à l'Assemblée nationale la déclaration suivante :

« Il est vrai que dans les milieux allemands de la Prusse occidentale et orientale existent des courants favorables à l'union avec la Pologne. Ces tendances cependant ont été condamnées et combattues par tous les organes gouvernementaux ».

l'église du château impérial et de la garnison de Potsdam. Le 27 juillet, le maréchal Foch les avait fait réclamer par le général Dupont, président de la mission française à Berlin. Le 6 septembre seulement, le pasteur luthérien de la garnison de Potsdam déclarait, avec toutes les apparences du mensonge, que ces drapeaux avaient été enlevés par des soldats revenant de la guerre, au cours de l'hiver 1918-1919. L'article 245, relatif à la rétrocession des drapeaux français, était une fois de plus violé[1].

*
* *

Bien d'autres offenses furent faites à notre pavillon national en Allemagne. Nous en signalons un certain nombre au cours de cet ouvrage, mais nous croyons devoir spécialement mentionner ici l'incident du 14 juillet 1920, à Berlin. Le drapeau de l'ambassade de France est arraché à deux heures de l'après-midi, par un individu qu'encourage la foule. La police, témoin du fait, ne bouge pas. M. de Marcilly, au nom de notre ambassadeur absent, proteste près du gouvernement allemand. Von Haniel, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, vient présenter des excuses à l'ambassade. Le

1. Tous les drapeaux français de 1870 n'avaient pas été brûlés lors de ces deux incidents. En juillet 1920, le général de Maud'huy demanda au ministre des Affaires étrangères ce qu'il advenait de ceux qui avaient été épargnés par la « furor teutonica ». Il fut répondu :

« Les drapeaux français de 1870-1871 font partie d'un ensemble de trophées, archives, souvenirs historiques et objets d'art dont la restitution au gouvernement français par le gouvernement allemand est prévue à l'article 245 du traité de Versailles. Le recensement de ces objets, dont la liste devait être communiquée au gouvernement allemand dans un délai de six mois à dater de la mise en vigueur du traité, a nécessité de longues et difficiles enquêtes, et l'inventaire général n'a pu en être achevé que le 9 juillet, date à laquelle il a été remis au gouvernement allemand. Les drapeaux de 1870-1871 qui ont été épargnés par l'incendie du 23 juin 1919 ne pouvaient donc être restitués en temps utile pour être présentés à la revue du 14 juillet, mais le gouvernement poursuivra sans relâche l'exécution des engagements pris à cet égard par le gouvernement allemand.

« En ce qui concerne les drapeaux français de 1870-71 brûlés à Berlin, le gouvernement français exige du gouvernement allemand leur remplacement, unité par unité, par des drapeaux de la première République et du premier Empire, enlevés en 1815 au musée d'artillerie de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, et conservés en Allemagne ».

*** Par une singulière anomalie, Berlin, en septembre 1920, conservait, ainsi que Potsdam et Spandau, dans divers squares et jardins publics, des canons — dont la *Joséphine* du Mont-Valérien, — pris comme trophées par les vainqueurs de 1870.

Les soldats furent conduits dans une salle, où les trophées étaient emballés dans des caisses, prêts à être expédiés en France. Les caisses furent emportées par les soldats et un groupe d'étudiants devant le monument de Frédéric le Grand et défoncées. Elles furent ensuite arrosées de pétrole et on y mit le feu. Et tandis que les flammes faisaient leur œuvre, la foule chantait « Deutschland über alles ! ». Ces chants ne cessèrent que lorsque le feu eut entièrement consumé les trophées.

C'étaient là des drapeaux pris sur nous en 1870 et en 1914[1].

Une note du Conseil suprême des Alliés (26 juin) avertit les Allemands que la destruction de ces drapeaux constituait « une violation anticipée et systématique » des conditions de la paix dès à présent acceptées par l'Allemagne. Cette observation portait également — dans la même note — sur l'acte commis à Scapa-Flow (premier fait).

Un certain lieutenant prussien Simons, apprit-on quelques jours plus tard, avait été l'instigateur du vol et de la destruction des étendards. La presse française se borna à demander que réparation de l'offense fût faite à bref délai, mais c'est seulement lorsque l'affaire semblait déjà oubliée, que l'on apprit, le 19 juillet, par le *Berliner Tageblatt*, l'intention, — bien longuement méditée, — du gouvernement français. Selon l'organe berlinois, l'extradition du lieutenant Simons *serait* demandée[2].

Il n'en fut plus parlé pendant des mois. Mais le 12 septembre 1919, M. H. Galli, député de Paris, signalait un autre fait du même genre. Les drapeaux de Metz, livrés par Bazaine en 1870, avaient été exposés, depuis lors, à

1. Il fut dit, dès le 25 juin, que les drapeaux brûlés n'étaient pas ceux de 1870. Il s'agissait de drapeaux pris en 1814 et en 1914.

2. A la suite de cet incident, le 15 juillet, le drapeau français était criminellement brûlé à Ems, sur le faîte d'une maison où il avait été hissé par les troupes d'occupation. La ville fut frappée d'une amende de 100.000 marks, et un autre drapeau replacé sur le monument de Bismarck. — D'autre part, les journaux danois relatèrent un fait singulier. Une épée de Napoléon (?) autrefois offerte par Blücher aux élèves de l'Académie militaire de Lichtenfeld aurait été volée au lendemain du jour où nos drapeaux avaient été brûlés à Berlin. — Ajoutons que les cendres de ces drapeaux furent renvoyées à Paris au début de novembre 1919, par les soins de la Commission française d'armistice fonctionnant en Allemagne sous la présidence du général Dupont.

duira (15 janvier). Et l'on apprend, au même moment, que 14 docks flottants ont été vendus aux neutres par un armateur expert près l'office de liquidation, qui a acheté ces docks à des prix dérisoires.

En fin janvier, l'amiral von Reuter, responsable de la destruction de la flotte à Scapa-Flow, est mis en liberté par les Anglais. Il est accueilli à Wilhelmshaven par plusieurs milliers de personnes qui l'acclament. Le ministre de la marine allemande, von Trotha, lui souhaite la bienvenue. Sa première parole, en réponse à un journaliste, est : « Les Anglais se sont conduits comme des lâches lorsqu'ils firent feu sur nos marins. C'est une honte éternelle pour la marine britannique ». Et von Trotha surenchérit : « Un jour, la destruction de la flotte apparaîtra comme une manifestation de ce patriotisme auquel nous devrons de pouvoir naviguer librement sous le pavillon allemand ». Le 3 février, on joue, au théâtre de Francfort : *Scapa-Flow*, poème dramatique en deux actes. C'est la glorification du sabotage[1].

II. — DRAPEAUX FRANÇAIS BRÛLÉS A BERLIN

Le lundi 23 juin 1919 eut lieu, à Berlin, cette deuxième violation du traité de paix (article 245). C'est par le correspondant de la *Chicago Tribune* à Coblentz que l'on eut d'abord quelques détails sur le « fait d'armes » de la garde impériale :

Quinze drapeaux, pris à la France, et qui devaient lui être restitués aux termes du traité de paix, ont été enlevés de l'arsenal, dans l'après-midi de lundi et brûlés. Un officier et dix hommes de l'ancienne cavalerie de la garde se sont rendus au musée et ont réclamé les trophées, menaçant le gardien de mort s'il se refusait à les livrer.

1. Au début de juillet 1920, le bruit courut que les compagnies de navigation anglaise avaient l'intention de vendre aux compagnies de navigation allemande, c'est-à-dire au gouvernement allemand, une grande partie des vaisseaux livrés par l'Allemagne, en compensation des bâtiments coulés à Scapa-Flow. La *Berliner Montag Post* affirmait que la nouvelle était confirmée dans les milieux hambourgeois. Un crédit de cinq ans serait accordé aux compagnies allemandes, pour le paiement.

qu'à concurrence de 400.000 tonnes. La presse ennemie torture les chiffres pour établir que l'Allemagne n'en possède que 520.000 tonnes, ce qui est manifestement absurde : « L'Entente, gémit-on, poursuit l'anéantissement économique de l'Empire ». Les techniciens allemands, à Paris, soumettent des propositions, et marchandent. Ils lésinent sur le nombre des tonnes, et sur la livraison de dix destroyers, de dix sous-marins et de cinq croiseurs légers : « Nous en avons besoin pour garder nos côtes ». On leur répond : « En combien de temps pourrez-vous construire d'autres navires et d'autre matériel, en remplacement des croiseurs et des docks que vous dites ne pouvoir livrer ? »

Les ratifications sont signées, le 10 janvier 1920, avant que le rébus Scapa-Flow soit élucidé. La vérité est que l'Entente a fait des concessions. Assez confusément, le Conseil suprême laisse publier que l'indemnité est réduite à 300.000 tonnes, voire à 275.000. Un texte officiel (contre-lettre Clemenceau du 10 janvier) semble avouer que nous avons fait des erreurs de statistique (travaux de nos comités techniques en Allemagne). Pourtant, dans une première note Clemenceau, publiée le 29 décembre 1919, il était positivement dit, concernant Scapa-Flow : « ... les puissances alliées et associées sont d'avis, après examen de la question, qu'elles doivent persévérer à demander la signature du protocole tel qu'il est » (paragraphe 3)[1]. Les exigences des Alliés sont considérablement adoucies : on va leur livrer immédiatement 192.000 tonnes de matériel nautique, et dans un délai de trente mois, 108.000 tonnes, peut-être beaucoup moins. Pour partie, la commission des chantiers de Hambourg triomphe, après avoir demandé âprement que les demandes de l'Entente soient repoussées.

Quant aux croiseurs légers, l'Allemagne, le 6 janvier 1920, persiste à dire qu'ils lui sont indispensables. Une crainte, toute naturelle, s'impose, et se traduit par une rumeur : les Allemands vont couler ces navires, et ce sera un second Scapa-Flow : le gouvernement berlinois fait savoir qu'il veille et que rien de tel ne se pro-

1. Hélas, un paragraphe 4 laissait déjà entrevoir la concession.

vernement allemand est responsable pour le coulage des navires et en cas d'un jugement affirmatif, quel dommage en est résulté pour les puissances alliées et associées, et comment ces dommages doivent être réparés par l'Allemagne.

Que vient faire, en ce débat, la suggestion d'en remettre l'arbitrage au tribunal de la Haye ? La complicité allemande est évidente. L'amiral, à Scapa-Flow, restait en communications secrètes avec son pays. A vrai dire, ce que Berlin veut éviter, c'est la « clause de compensation » non encore exactement établie en fin novembre, et qui indemnisera les Alliés, et notamment la France, pour le coulage du 22 juin. On comprend bien que l'affaire n'est pas close et reste sans doute loin de sa solution. De tous les Alliés, les Anglais sont les plus irrités par l'impertinente réplique. Par surcroît, les équipages de Reuter, prisonniers, ont refusé le travail, et il a fallu les « mettre au pain sec ». Ils réclament le droit de rentrer chez eux. Pourtant, ils font dire par le *Lokal Anzeiger* : « Si l'Allemagne est forcée de souscrire à des conditions honteuses en échange de notre rapatriement, nous préférons continuer à supporter notre sort » (2 décembre). Cette abnégation ne trompe personne, même pas les Allemands.

Au Conseil suprême du 2, le principe de la démolition de tous les navires restant à Scapa-Flow semble admis[1]. Simultanément, on prouve, en Angleterre, la mauvaise foi des vaincus, par la publication d'une lettre où l'amiral von Trotha déclare, le 19 mai, que « le fait de rendre les navires à l'ennemi est *hors de question* ». L'amiral compte sur l'action des équipages. On découvre une lettre de l'amiral Reuter (17 juin), donnant des instructions pour le coulage des bâtiments[2]. Berlin aurait tort de nier : il faut nous « verser », en compensation, des docks, des remorqueurs, des grues, des dragueurs, jus-

1. Les 28 et 29 décembre 1919, Londres et Paris publiaient, comme une information certaine, que les navires *coulés* à Scapa-Flow seraient dynamités au début de 1920 (nouvelle mise en doute par l'agence Reuter, le 7 janvier 1920).

2. Le 23 octobre 1919, l'amiral Reuter, en une lettre adressée à M. Lloyd George, tentait de se justifier. Selon lui, le 21 juin, il croyait que les hostilités allemandes allaient être reprises. Il appliqua alors le règlement de la marine allemande qui interdit à un chef de laisser tomber, aux mains de l'ennemi, des navires hors de combat.

les eaux et dont le reste était savamment saboté ! Ce ne pouvait être, de la part de nos alliés, que la reconnaissance de nos droits à une plus large compensation.

L'affaire en était restée à ce point, lorsque, quelques semaines plus tard, on assista à sa brusque renaissance. On parlementait, entre alliés et vaincus, avant les ratifications. Le Sénat américain, à ce moment, faisait les plus vives obstructions au « traité wilsonien ». Les Allemands, venus à Paris pour une dernière conversation, en fin novembre, prennent texte de ce fait qui leur semble profitable à leur cause. Leur délégation épilogue, soudain, en plaideuse rusée, sur la question de Scapa-Flow qu'elle veut étroitement lier — à sa manière — à la question des prisonniers. En fait, le gouvernement de Berlin rejette les points de vue de l'Entente. Et voici comment il ose argumenter sa doctrine nouvelle :

L'internement, convenu par le traité d'armistice, des navires de guerre allemands, n'était nullement décisif sur leur sort, et l'obligation du gouvernement se trouvait remplie par l'envoi, fait dans le délai voulu, des navires pour le Firth of Forth. Ce qui est déterminant pour le jugement de toute l'affaire, c'est le fait que le coulage des navires ne doit pas être mis à la charge de l'attitude du gouvernement allemand, mais à celle de l'attitude des gouvernements alliés et associés. Contrairement aux stipulations de l'armistice, et sans égard aux protestations allemandes, les navires de guerre ne furent pas internés dans un port neutre, mais dans un port britannique. Les adversaires ne tentèrent nullement l'internement des navires dans les pays neutres susceptibles de les recevoir ainsi dans les Pays-Bas ou dans un port scandinave.

Par suite du défaut de tout rapport avec la patrie, l'amiral von Reuter devait, en fait, acquérir le point de vue que l'armistice expirait le 21 juin, à midi. C'est pourquoi, suivant l'usage maritime, il fut amené à procéder au coulage. Le pouvoir du commandement suprême du gouvernement allemand était en fait retiré, à Scapa-Flow, à l'amiral von Reuter. C'est pourquoi toute responsabilité du gouvernement allemand pour les agissements de l'amiral tombe dès l'abord ; son état d'origine n'est pas responsable pour les ordonnances décrétées par un commandant militaire prisonnier de guerre.

Mais, en outre, vient la propre faute de l'adversaire, dont l'attitude contraire au traité assume la responsabilité du coulage. Le gouvernement arrive à cette conclusion que, juridiquement, il doit repousser toute obligation d'exécuter les charges qu'on lui demande par suite du coulage. Finalement, on fait remarquer qu'il ne correspond pas aux intentions du gouvernement allemand que, par suite d'un tel conflit, l'entrée en vigueur prochaine du traité de paix instamment désirée par le gouvernement allemand aussi, puisse être retardée. Il fait conséquemment la proposition de soumettre l'affaire au jugement du tribunal arbitral de la Haye, afin de trancher la question de savoir si le gou-

s'attendait à des représailles immédiates. La sanction prévue était : un retard dans la libération des prisonniers allemands[1].

En Angleterre, lord Beresford déclara : « C'est une humiliation pour nous. Les Alliés nous avaient confié ces bâtiments, et ce fait nous met dans une fausse position. On pourrait supposer que nous avons laissé faire afin d'empêcher le partage. *Ceci n'est qu'un avant-goût de ce que feront les Allemands, une fois la paix signée.* » Le *Daily Mail* dit, en termes positifs, quelle devait être la réparation : paiement, par l'ennemi, d'un supplément de 70.000.000 de livres sterling, en or, et immédiatement, obligation de débarrasser, à ses frais, le port de Scapa-Flow. Livraison de tous les fonctionnaires de Berlin compromis dans cette affaire[2].

* * *

Jusqu'en octobre 1919, la félonie de Scapa-Flow fut souvent rappelée dans la presse alliée, comme premier témoignage des fourberies allemandes en présence du traité. Et c'est à la fin de ce mois qu'à ces considérations purement morales s'ajouta un fait d'ordre positif : on apprit que le Conseil suprême de la paix avait décidé de demander aux Allemands un certain nombre de bâtiments de guerre légers, de docks flottants, de grues et d'autres objets (matériel de flotte) afin de compenser le préjudice causé par le sabordage du 22 juin. On sut, en outre, que le Conseil suprême avait résolu d'attribuer à la France les unités livrées qui se trouvaient soit à Scapa-Flow, soit dans les ports allemands[3]. Mais que valait ce cadeau dont les 4/5 avaient séjourné de longs mois sous

1. Si la félonie dont les marins allemands se sont rendus coupables ne nous avertit pas suffisamment, que faudra-t-il pour vous ouvrir les yeux ? Attendrez-vous qu'un autre prophète vous donne les précisions de « L'Avant-Guerre » et saurez-vous mieux prendre vos précautions ?
(Pierre Veber, *New-York Herald*, 23 juin 1919).

2. Signalons qu'en France, l'acte des marins allemands inspira *un* éloge. L'amiral Degouy rendit hommage, dans l'*Information*, au patriotisme de nos ennemis.

3. Au 31 octobre, les Etats-Unis n'avaient pas encore souscrit à cet abandon.

germanique, en confiant la garde des bâtiments aux équipages allemands qui les avaient livrés. Erreur d'avoir introduit, dans les conditions de l'armistice, que cette surveillance devait être exercée par l'ennemi lui-même, — *et lui seul* — jusqu'à la signature du traité. Trop tard, l'amiral Sir Percy Scott ouvrit les yeux, le fait accompli, et exprima le repentir des vainqueurs : « C'est ce que nous méritons pour nous être fiés aux Allemands. Pendant toute la guerre, ils ont démontré qu'ils ne sont pas une race civilisée, et on *n'aurait jamais dû les traiter comme tels* : ce sont des barbares ! » L'opinion alliée est unanime à reconnaître, en ce « mauvais coup », que l'Allemagne, même en signant le traité, est décidée à tout faire pour en empêcher l'exécution.

Cette première leçon suffira-t-elle à prévenir l'Entente ? Saura-t-elle, à dater de la signature, aller mieux au-devant des faux-fuyants, des trahisons, des félonies, pour les démasquer à temps et en empêcher les dangereux effets [1] ?...

* * *

La presse allemande commenta l'événement sur des tons divers. La *Gazette de la Croix* approuva la destruction : « Nos cols bleus viennent de prouver qu'ils sont les maîtres ». La *Post* écrivit : « Acceptons ce fait comme une résurrection encore possible » et le *Lokal Anzeiger* : « Cette action donne un nouvel essor à l'espérance sur le point de s'éteindre ». Mais les organes de gauche exprimèrent leur désapprobation : « Le peuple allemand n'a aucune part dans cette indignité » (*Freiheit*). — « C'est le pire sabotage de la paix qui ait été commis » (*Dernières Nouvelles de Munich*).

En France, on estima que la note adressée par les Quatre pour protester contre le sabordage de la flotte était conçue sur un ton de modération excessive : on

1. Parmi de nombreux cris d'alarme, l'un proféré par une personnalité entre toutes qualifiée, n'avait pas été entendu. En fin avril 1919, M. Josephus Daniels, secrétaire de la Marine des Etats-Unis, avait déclaré, dans une interview (voir *Temps* du 2 mai) : « Actuellement, la flotte allemande est à Scapa-Flow, et ce qui m'a le plus impressionné, c'est de la voir gardée à tout événement, par trois petits chalutiers ». — Depuis lors, aux gardes allemands n'avait été adjoint aucun garde britannique.

CHAPITRE II

TROIS FAITS

I. — LES NAVIRES ALLEMANDS INTERNÉS A SCAPA-FLOW SONT COULÉS PAR LEURS ÉQUIPAGES

C'est le dimanche 22 juin 1919. Le lendemain, l'Allemagne, après avoir longuement tergiversé, doit accepter de signer le traité élaboré par la Conférence Clemenceau-Wilson-Lloyd George-Orlando, au nom des nations alliées. Dans la soirée, le gouvernement britannique publie ce communiqué officiel :

Londres 22 juin. — *Officiel.* — Tous les cuirassés et croiseurs-cuirassés allemands, internés à Scapa-Flow, ont été coulés, sauf le cuirassé *Baden*. Cinq croiseurs légers ont été coulés. Les trois autres ont été échoués par des remorqueurs du lieu. Dix-huit contre-torpilleurs sont échoués, quatre restent à flot, les autres sont coulés. Le contre-amiral et la plupart des marins allemands ont été emprisonnés à bord des navires anglais. Quelques chaloupes allemandes. qui s'éloignaient des navires, ayant refusé d'obéir à l'ordre de s'arrêter, les Anglais firent feu, tuant ou blessant un petit nombre d'Allemands. Conformément à l'armistice, la garde des navires allemands avait été confiée au nombre juste suffisant de marins allemands, sans adjonction de gardes britanniques.

La flotte allemande de Scapa-Flow, comprenant 23 cuirassés et croiseurs et 50 contre-torpilleurs, avait été livrée peu de temps après la conclusion de l'armistice. En cas de signature du traité, les navires ennemis devaient passer automatiquement en la possession des Alliés. On avait arrêté les dispositions en vue de prendre, le 23 juin, possession de cette flotte. Les marins allemands prennent les devants en la coulant.

Faute des Alliés. — Avoir méconnu la psychologie

mand la chaîne d'un traité qui ne pourrait être ni discuté ni rompu. On le croyait : on le redisait sur tous les tons. Mais déjà Brockdorff-Rantzau se souvenait des exemples de l'histoire prussienne. Entre les lignes, d'une écriture invisible aux Maîtres de l'heure, il traçait le texte réticent que lui inspirait le génie de sa patrie par essence dissimulatrice. Pour chaque article qu'il semblait approuver, il articulait tout bas la restriction de Basile. Nous lui voyions aux doigts un porte-plume assuré et consentant. Il composait, dans les marges, et sans que sa ruse nous apparut encore, ces équations d'algèbres savantes par lesquelles les mandataires de l'Allemagne allaient rendre inextricables tous les problèmes de la paix. Le mauvais génie de la Prusse casuiste et tortueuse mêlait à ce moment le fiel à l'encre. Experte en l'art de l'équivoque, la nation du *ya* ne disait *oui* qu'en pensant *non*. Et allait commencer l'ère des échappatoires, des faux-fuyants, des feintes et des « non possumus », dans l'espoir, nourri sous chaque toit d'outre-Rhin, d'un nouveau Leipzig et d'un nouveau Sedan. Comme les trois coups, au théâtre, trois faits — qui étaient des félonies — allaient annoncer la pièce.

Thiers pour augmenter la garnison de Paris, au moment où éclata l'insurrection du 18 mars ! Cette garnison, fixée à 16.000 hommes par les préliminaires du Traité de Versailles, était impuissante à ramener l'ordre. Thiers demandait le droit de l'élever à 80.000 hommes. La négociation aboutit, mais à quel prix ! « Suspension du rapatriement des prisonniers français d'Allemagne, payement de l'indemnité de guerre de 5 milliards en numéraire, remise totale des chemins de fer dans les territoires cédés, payement d'une indemnité aux Allemands expulsés, restriction du rayon militaire autour de Belfort, etc. »[1]. C'était tirer, des circonstances, le plus féroce parti. Ainsi les agissements odieux d'une insurrection qui voulait ruiner l'ordre et la liberté... étaient mis à profit par Bismarck póur accroître ses exigences, déjà si effrayantes » (Henri Welschinger). Par une félonie, le chancelier de fer Bismarck avait déchaîné la guerre. La dépêche d'Ems annonçait, à quarante ans de distance, le mensonge des avions français survolant Nuremberg dans des intentions belliqueuses. Renseignée, et après avoir si longtemps contenu son impatience, la Prusse, avidement, se ruait alors sur la terre française, proie convoitée. Aux prétendus griefs du présent s'ajoutaient toute la rancœur du passé, toute la rage concentrée d'un peuple qui avait dû saluer, jadis, le petit bicorne et la redingote grise, dans sa capitale. Et le lourd poing du Deutsch s'abattait à coups redoublés sur les petits-fils de ceux qui avaient puni la Prusse d'antan à la juste proportion de ses coupables intrigues.

En août 1914, l'espoir de renouveler l'incursion du Germain aux rives de la riante Seine soulevait le peuple de Guillaume II, résolu à dicter le traité d'oppression qui effacerait le souvenir des anciens déboires et dépasserait en représailles les premières revanches de la Confédération naissante, parmi les glaces de Versailles. Ce fut Versailles, en effet, qui ponctua l'équipée, mais non point le Versailles que l'on avait imaginé. Versailles en fête, pavoisé aux couleurs de vingt-cinq nations alors unies dans la ferme détermination de lier au poing de l'Alle-

1. *La France militaire*, 9 avril 1920.

Napoléon, en réduisant les effectifs des corps de troupe prussiens [1], n'avait réduit l'espérance des représailles dans le cœur d'aucun des soldats de Stein. La plus complète sagesse eût été de démembrer la Prusse après le 14 octobre 1806. Virtuellement, Tilsitt était le « faubourg » de Leipzig. Les généraux York et Diebitsch attendaient leur heure : elle sonna au moulin de Poscherun en décembre 1812 [2]. Aux temps de l'humiliation comme aujourd'hui même, la Prusse faisait serment d'exécuter les conditions de la paix. Elle le fit bien voir le 18 octobre 1813. Pour nous battre à cette date, ils étaient plusieurs peuples, mais le seul vrai vainqueur fut le Prussien.

*
* *

L'âme prussienne, au cours du XIX[e] siècle, trouva d'autres occasions de montrer sa cauteleuse duplicité. A vrai dire, elle les chercha bien et n'eut de cesse qu'elle ne les rencontrât. Déjà en 1814, elle s'était agrandie de la province rhénane. Ce fut, en 1864, le Schlesvig-Holstein ; en 1866, le Hanovre, la Hesse électorale, le Nassau ; enfin, en 1871, l'Alsace et la Lorraine. C'eût été mieux encore en 1914, si... Mais l'heure était venue de connaître le revers des armes et l'abaissement des orgueils. Le rêve de refaire le nouvel empire germanique de Charles-Quint, avec Berlin pour capitale, s'écroula alors. Il avait pourtant été bien cimenté, à Versailles même, au lendemain de nos défaites, un demi-siècle plus tôt. En ces lugubres jours, la France avait appris comment une Allemagne victorieuse procède envers le vaincu et avec quelle arrogance, alors, elle sait jouer de la mauvaise foi. Parmi d'autres exemples, comment ne pas évoquer, car il est typique, celui qu'offrent les pourparlers de

a été publiée, sous la plume du lieutenant-colonel de Thomasson, par la *Revue Hebdomadaire* du 28 février 1920.

1. Tout aussi bien que le traité de Versailles réduisait l'armée allemande à 100.000 hommes.

2. Parmi les chefs actuels de la réaction militaire prussienne figurent un Diebitsch et un York. Le Diebitsch de 1920 est-il un descendant du Diebitsch *russe* de 1812, qui nous trahit en « négligeant » de couvrir la retraite du général Macdonald ?

retour de la victoire par l'œuvre combinée des généraux, des diplomates, des instituteurs, des associations d'étudiants. La commission Lefebvre, instituée en 1811 pour contrôler l'exécution du traité, avait été impuissante. Scharnhorst travaillait à la réorganisation militaire, au mépris de la convention de 1808. Dès 1807, Stein a fait affecter au seul budget de la guerre, 60 p. 100 du budget total de la Prusse épuisée. Dohna, Hardenberg avaient continué son œuvre patiente. Nous avions cru museler la Prusse, le 9 juillet 1807 (Tilsitt). Mais elle restait « moralement libre » (Lettre de la reine Louise à son frère). Le 15 août 1808, Stein écrit au prince de Wittgenstein : « Il faut nourrir l'exaspération allemande ». Napoléon, prévenu, répond par la convention qui fixe l'armée à moins de 50.000 hommes. Qu'importe ! Peu de temps après, au lendemain d'Essling, Blücher veut aller attaquer les Français : il ne demande que 30.000 fusils. Wagram le fait taire temporairement, et la paix du 14 octobre ajourne les sombres projets allemands.

En 1810, l'Allemagne semble faire effort pour un désarmement véritable : Hardenberg donne des gages de bon vouloir. Mais c'est pour une courte durée. En mai 1811, on demande à la France la suppression de la contribution de guerre et de la convention de 1808; puis l'on offre une alliance. Napoléon refuse. La Prusse se jette dans les bras du russe Alexandre (convention secrète)[1]. On cherche, simultanément, l'appui autrichien qui se refuse. Il faut en terminer avec ces jeux du subtil échiquier. Napoléon a assez patienté (janvier 1812). Un mois plus tard, Davoust ébranle ses bataillons, cantonnés à Magdebourg. Berlin accepte, prise d'effroi, l'alliance offensive et défensive avec les Français sous des conditions qu'elle n'avait pas désirées. Blücher, qui n'en croit pas un mot, s'exclame : « Tout est perdu, l'honneur avec! » Rapp voit juste en écrivant : « Les malheurs n'ont pas corrigé les Prussiens »[2].

1. La Prusse offre de 80.000 à 125.000 hommes, 300 pièces de canon. En août 1813, elle mettra en ligne 282.000 hommes.

2. Une étude des plus remarquables sur la résistance prussienne après Tilsitt,

HISTOIRE

DES

Violations du Traité de Paix

CHAPITRE PREMIER

LA LEÇON DE L'HISTOIRE

La leçon de l'histoire eût dû nous prévenir. Les Allemands, menteurs et lourdement rusés, n'acceptent jamais la défaite. Leur pays est et restera la patrie de l'astuce et de la déloyauté. A ne remonter qu'à 1741, on vérifie, à cette date, que Frédéric II jette ses armées sur la Silésie sans déclaration de guerre. Pendant la guerre de la Succession d'Autriche, allié du roi de France, il l'abandonne sitôt qu'il estime avoir pris sa part. Il l'avait prévenu : « Je jouerai votre jeu. Si les as me viennent, nous partagerons ». Les as sortent à son avantage. Il saisit sa proie et, sans attendre, se retranche dans sa tanière.

Plus tard, les procédés obliques de Frédéric-Guillaume III et de son ministre Hangwitz leur valent ce coup de foudre qui s'appelle Iéna. Napoléon, trop patient, n'avait pas, d'un premier geste qui eût pourtant été justicier, écrasé la Prusse. Il lui avait laissé assez de vie pour que, meurtrie et découronnée de son prestige, elle songeât à une prompte revanche. Sitôt qu'il s'aventure dans le guêpier espagnol, la Prusse, exploitant l'imperfection du traité de Tilsitt, organise son armée, non plus sur le pied des 42.000 hommes qui lui sont tolérés, mais en sorte de pouvoir avancer, plus tard, à Leipzig, un bloc de 180.000 soldats. Elle a préparé ce

redevenir, hors les barreaux de sa prison, une nation justifiée à croire que sa vengeance, lointaine ou proche, ne fait plus de doute.

D[r] LUCIEN-GRAUX.

Paris, le 28 juin 1919 (jour de la signature du Traité de Paix).

---

nel contrat bilatéral qui prétendit, selon la justice et le droit, et dans la Galerie des Glaces, redresser l'acte de 1870 et assurer enfin la paix universelle. Ce que nous voulons, c'est détacher les plus caractéristiques maillons de cette chaîne d'intrigues, secrètes ou avouées, par lesquelles l'Allemagne d'après-guerre va chercher à reconquérir, *malgré nos contraintes*, sa position de 1914, et à préparer la remise en œuvre de son rêve de domination mondiale, nullement aboli et plus que jamais vivant.

Il est regrettable de présager que chacun des coups marqués, en cette formidable partie, au profit du Germain, correspondra, le plus généralement, chez les peuples de l'Entente, à une faute de jugement, à une erreur de contrôle, à une faiblesse de caractère.

Et il est angoissant d'envisager que lorsque les ex-perturbateurs de l'Europe auront triché cent cinquante ou deux cents fois, dans ce « poker » où leurs juges croyaient si bien tenir toutes les bonnes cartes, les vaincus, dont le comte Brockdorff-Rantzau était, à Versailles, le hargneux porte-paroles, ne seront pas loin de déchirer sans vergogne le pacte d'antan et de dire : « Maintenant, toutes chaînes tombées, nous nous rions de nos geôliers ».

C'est dire que nous souhaitons que l'expérience des temps contredise heureusement notre appréhension, — peut-être, après tout, trop pessimiste, — de voir les nations victorieuses constamment jouées et mises en échec par la rouerie, le mensonge et les défis germaniques.

C'est dire aussi que nous souhaitons ne voir jamais paraître ce livre. Son premier volume ne verra, en effet, le jour que lorsqu'il sera manifestement démontré que l'Allemagne a, en fait, dénoué déjà une partie de ses entraves et est en voie de

voyons abondamment édifiante — les voies et moyens adoptés par le gouvernement germanique et les peuples d'outre-Rhin pour déjouer les dispositions des traités qui les lient et infirmer les engagements pris. Le parjure, la casuistique, tout l'arsenal des arguments subtils, à l'occasion la brusquerie et la violence, l'inobservation des termes des contrats, des dates, le mépris des signatures, le dédain des « chiffons de papier », les *habiletés* diplomatiques — est-il besoin d'être grand prophète pour l'écrire dès ces premiers mots ? — contribueront désormais en Allemagne à servir ces *tentatives d'évasion* et à les faire, c'est à craindre, trop souvent aboutir.

Si les Alliés se désunissent peu ou prou, si, même unis, ils n'exercent pas une vigilante surveillance à l'égard de ceux qui, terrassés, ont signé, avec restriction mentale, le document historique le plus humiliant pour l'arrogante Germanie de Barberousse et de Guillaume de Hohenzollern, l'Allemagne éludera une à une ses obligations et, totalisant patiemment les résultats obtenus d'abord perfidement, cauteleusement, puis avec une insolence déclarée, elle se redréssera et redeviendra une menace pour la sécurité du monde.

C'est ce travail d'approche, cette *Nouvelle Guerre* de tranchées dissimulées, ce jeu de sapes poussées sous l'édifice qu'inaugura le Traité de 1919, que nous nous proposons de suivre d'un regard attentif. Il s'entend que l'œuvre de la libération et du redressement espérés par l'Allemagne s'accomplira, en un effort commun à tous les citoyens du pays vaincu, et avec une assiduité *continue*, heure par heure, minute par minute. Nous ne pouvons assumer la tâche de suivre AU JOUR LE JOUR cette entreprise de restauration nationale, DANS CE QU'ELLE A D'OCCULTEMENT INFIDÈLE aux termes du solen-

AVANT-PROPOS

Le livre que nous commençons d'écrire ne sera pas terminé, nous le craignons fort, avant quelques années. S'il doit, comme il est malheureusement trop probable, avoir plusieurs volumes, c'est que la victoire de 1918 aurait été inutile pour tout ou partie, que l'œuvre de l'Entente, dans la rédaction des traités, aura été illusoire, et que l'Allemagne aura réussi, plus vite encore que nous le croyons aujourd'hui, à se libérer, à force de ténacité et de savantes ruses, des disciplines où prétend la retenir l'Europe des vainqueurs.

*
* *

Que nous proposons-nous ici ? Une œuvre d'histoire ? Certes, mais conçue sur un plan qui exclut presque absolument le commentaire personnel, en se bornant à juxtaposer des faits successifs, dans leur ordre chronologique, depuis le jour où l'Allemagne, reconnaissant sa défaite, consentit, le 28 juin 1919, à signer une paix qu'elle déclarait écrasante, pour elle, temporairement et non à tout jamais.

Ces faits, importants ou secondaires, mis à la suite en cet ouvrage, montreront, — en une sorte de cinématographie que d'avance, hélas, nous pré-

rétablir la liberté du travail dans le bassin de la Ruhr. Autrement, demain ou après, ni vous, ni nous, nous n'aurions plus de charbon. — L'article 43 vous interdit cette occupation et l'article 44 stipule qu'elle constituerait, de votre part, un acte d'hostilité. — Loin de nous l'idée de vous être hostiles. C'est dans votre propre intérêt que nous violons l'article 43. Nous sommes du reste, déjà installés dans la zone neutre. Nous en sortirons plus tard. — Donnez-nous au moins quelques garanties. — N'avez-vous pas notre parole ? — C'est vrai, et nous sommes convaincus qu'elle vaudra mieux que votre signature ».

C'est à ce dialogue humiliant que s'est trop longtemps résignée l'Entente victorieuse.

(Raymond Poincaré, *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1920).

...La paix est fort bonne de soi ;
J'en conviens : mais de quoi sert-elle
Avec des ennemis sans foi ?

(La Fontaine. Livre III, Fable XII.)

« Tu sais vaincre, Annibal,
Mais tu ne sais pas profiter de la victoire ! »

« La France a inventé le mot *saboter* : elle est en train de saboter le Traité de Versailles. Patience, nous le saboterons, nous aussi, mais à notre heure. »

(*Hamburger Nachrichten*, septembre 1920).

« Pour traiter avec le vainqueur, le temps le plus proche est le plus avantageux. L'adversaire, dans le premier étonnement du triomphe, accueille avec joie des propositions qui tendent à changer ses débuts favorables en un bonheur définitif... La sagesse est de traiter avant d'avoir montré toute sa faiblesse. »

(Anatole France. *Le Mannequin d'osier*).

« L'Allemagne, c'est l'honneur de l'humanité, la générosité, la pureté. L'Allemagne, c'est la volonté de Dieu et la foi en Dieu, l'Allemagne, c'est l'humanité. O Dieu, crée cette Allemagne ! »

(Walther von Molo).

« De tous les peuples de la terre, celui qui a le plus rarement attaqué, c'est le peuple allemand. »

(Prince de Bulow, *La Politique allemande*).

« L'Allemand Nietzche, qui devait bien connaître ses compatriotes, les définissait « le peuple qui trompe ». Tel était même, disait-il, le sens étymologique du mot *deutsch*. Que l'étymologie soit vraie ou fausse, le fait est qu'avant 1915, comme avant 1870, les Allemands nous ont trompés autant qu'ils ont pu. Ils recommenceront. Ils ont déjà recommencé. »

(Jacques Bainville. Le peuple qui trompe.
La Liberté, 13 octobre 1919).

« On peut gagner le ciel par des prières. On ne conquiert des royaumes que par le fer, par le feu, par le sang. Je me fous de l'Évangile et du garçon menuisier de Jérusalem. »

(Frédéric II de Prusse).

« Dis-moi ce qu'est l'Allemagne, et je te dirai ce qui nous attend ».

(*Le Temps*, 25 août 1919).

« A peine l'encre du traité est-elle sèche qu'a commencé, avec une science raffinée de mensonge, une double campagne destinée à libérer l'Allemagne des obligations qu'elle venait de contracter ».

(Raymond Poincaré, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1920).

Opinion américaine. — Le traité de Versailles est la plus grande gaffe du siècle ».

(Sénateur Harding).

Le dialogue humiliant. — Voilà des mois que les nations alliées et associées assistent, les bras croisés, à l'émiettement de l'œuvre qu'elles ont si péniblement composée. « Vous vous êtes engagés à nous livrer les officiers coupables d'assassinat, d'incendie, de pillage et de viol, dit l'Entente ; remettez-les nous. — Non, répond l'Allemagne, je veux les garder. Ils tenteront peut-être demain contre la République allemande un coup d'Etat militaire. Mais ils n'en sont pas moins nécessaires à la bonne organisation du *Reich*. — Soit ! murmure l'Entente, gardez-les ». — « Vous avez promis, dit l'Entente, de livrer à la Belgique et à la France, dans les trois mois qui suivraient la mise en vigueur du traité, un nombre déterminé d'étalons, de pouliches, de juments, de taureaux, de vaches laitières, de béliers, de brebis et de chèvres. — Patience, répond l'Allemagne », et l'Entente prend patience. — « Vous vous êtes obligés, dit l'Entente, à remplacer, tonneau par tonneau et catégorie par catégorie, tous les navires et bateaux de commerce et de pêche que la guerre m'a fait perdre ou qu'elle a endommagés et vous devez me les remettre dans un délai de deux mois après l'entrée en vigueur du traité. — Vous me voyez toute prête à vous être agréable, dit l'Allemagne, mais j'ai grand besoin de ma flotte de commerce, et je voudrais causer un peu avec vous ». — « Vous devez, dit l'Entente, livrer, sur leur demande respective, aux puissances signataires, les quantités de charbon et de dérivés de charbon définies à l'annexe V de la partie VIII. — Sans doute, mais il faut bien que j'alimente mes usines et que je restaure mon industrie. — Et moi ? remarque la France, ne suis-je donc pas exposée à mourir de langueur si mes fourneaux s'éteignent, si mes transports s'arrêtent, si le sang s'épuise dans mes veines et si peu à peu la circulation s'y ralentit ? — Rendez-moi d'abord la santé, répond l'Allemagne, et laissez-moi me chauffer la première. — Commencez au moins par désarmer, réplique l'Entente. Nous voici au 31 mars 1920. A cette date, d'après l'article 160, vous ne devriez plus avoir que sept divisions d'infanterie et trois divisions de cavalerie ; la totalité de vos effectifs ne devrait pas dépasser 100.000 hommes, et vous n'auriez droit qu'à 204 pièces de 77 et à 84 obusiers de 105. Nous avons déjà laissé dépasser ces chiffres et maintenant vous en êtes loin. Vous avez 12.500 canons et, si nous sommes bien renseignés, vous conservez, outre les 200.000 hommes de la *Reichswehr*, d'innombrables corps de volontaires, de gardes urbains, de gardes ruraux, et vous avez ainsi plus de 2 millions de vrais soldats, tous armés de fusils, de mitrailleuses et de minenwerfer. — Notre pays est si troublé ! Nous sommes bien forcés d'y maintenir l'ordre. — Mais c'est précisément dans ces troupes supplémentaires et dans ces milices diverses que les auteurs du coup d'Etat militaire et les meneurs spartakistes ont, les uns et les autres, trouvé les forces dont ils se sont servis contre le gouvernement régulier de l'Allemagne. — Raison de plus pour que, maintenant, nous ne puissions plus démobiliser. Nous sommes même aujourd'hui forcés par les circonstances de vous demander l'autorisation de pénétrer dans la zone neutre pour

23 *Juin*. — Les Allemands acceptent de signer le traité.
28 *Juin*. — Les Allemands signent la Paix.

***

« Le traité de Versailles est imprimé sur parchemin ; la table est de l'époque Louis XV ; l'encrier de style Louis XIV ! M. Clemenceau a choisi pour sceau une chouette, quoique cet oiseau soit le symbole de la sagesse et il a fait graver sa chouette sur notre misère. Des années passeront peut-être là-dessus... Le temps, qui fait naître bien des vies nouvelles, a renversé des choses plus solides que ce traité imaginé par de petits architectes et qui, déjà, s'effrite. Le peuple allemand ne croit pas un seul instant qu'il puisse durer ; quoique imprimé sur le meilleur des parchemins, ce n'est qu'un *chiffon de papier*, un défi à la raison et à la morale. Dans le musée de la civilisation, c'est un document odieux ; c'est le triomphe de la presse nationaliste de Paris qui, pendant des années, a affirmé : « On les aura ! » Oui, maintenant on les a. »

(Theodor Wolff, *Berliner Tageblatt*).

***

« *Vorlaufig* uber sollen wir unser Todesurteil unterschreiden ».

Momentanément, il nous faut signer notre arrêt de mort.

(Affiche placardée dans les rues de Berlin, après la remise par l'Entente, de son « *dernier mot* »).

***

« La guerre n'est pas finie. *Ce n'est qu'une trêve*. Nous avons intérêt à ce que la situation reste troublée dans les Balkans et que des peuples balkaniques prennent les armes contre l'Italie. Il faut que cette guerre se fasse : l'intérêt de l'Allemagne l'exige ».

Scheidemann.

***

« La pression qui est exercée sur l'Allemagne pour l'amener à signer le traité enlève toute valeur à sa signature. La paix de Versailles est basée sur la violence et ne sera valide que tant que la violence existera. La signature est un acte formel d'indifférence et, pendant l'exécution des conditions de paix, l'Allemagne devra montrer son dédain pour une paix qui scelle son déshonneur ».

(*Vorwaerts*).

***

« Par la signature, nous sommes **légalement** (*rechtlich*) tenus d'exécuter le traité, mais nullement **moralement** ».

(*Gazette de Francfort*).

***

« Cette signature nous lie extérieurement, mais pas spirituellement. La guerre continue dans le cœur ».

(*Badische Presse*).

***

« Nos ennemis ont semé la haine, et nous *cultiverons* cette semence jusqu'à ce que notre peuple soit assez fort pour briser ces chaînes déshonorantes ».

(*Gazette de la Croix*).

L'heure de la victoire peut être plus dangereuse que celle de la bataille.

(Discours de M. André Tardieu, à la fête de la Fédération française des Eclaireurs de France. Meudon, 22 juin 1919).

***

CE QUE VAUT LA « PAROLE » ALLEMANDE
AU JOUR DE LA PAIX.

1918

11 *Novembre*. — L'Allemagne signe l'Armistice.

12 *Novembre*. — Les Allemands arrosent d'obus asphyxiants Mézières et Charleville.

13 *Novembre*. — Les Allemands détruisent la gare de Assche en Belgique et font sauter des wagons d'explosifs : 4 morts, 50 blessés.

14 *Novembre*. — Les Allemands, à Bruxelles, pillent, détruisent dix magasins et un hôtel et assassinent le directeur.

16 *Novembre*. — Les Allemands font sauter une gare à Bruxelles.

28 *Novembre*. — Les Allemands détruisent, à Boellingen, 150 avions qu'ils devaient nous livrer.

23 *Décembre*. — Les Allemands détiennent encore 160.000 Français, retenus prisonniers, qui devraient être libérés et les privent de correspondance.

1919

19 *Janvier*. — Les Allemands massacrent des prisonniers français au camp de Langensalza.

4 *Février*. — Les Allemands commencent les hostilités contre les Polonais.

7 *Mars*. — Les Allemands rompent les pourparlers de Spa.

19 *Mars*. — Les Allemands préparent des opérations en Posnanie.

21 *Mars*. — Les Allemands rompent les pourparlers de Posen.

28 *Mars*. — Les Allemands arrêtent des officiers français à Dantzig.

3 *Mai*. — Les Allemands font passer 35 milliards de marks en Suisse.

6 *Mai*. — Les Allemands font exploser deux cents wagons de munitions qu'ils déchargeaient à Bruxelles.

22 *Juin*. — Les Allemands coulent, à Scapa-Flow, leur flotte de guerre.

23 *Juin*. — Les Allemands brûlent, à Berlin, divers drapeaux français pris en 1870 et 1914 et qui devaient nous être rendus.

a

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

10 exemplaires sur papier Hollande, numérotés.

Dr LUCIEN-GRAUX

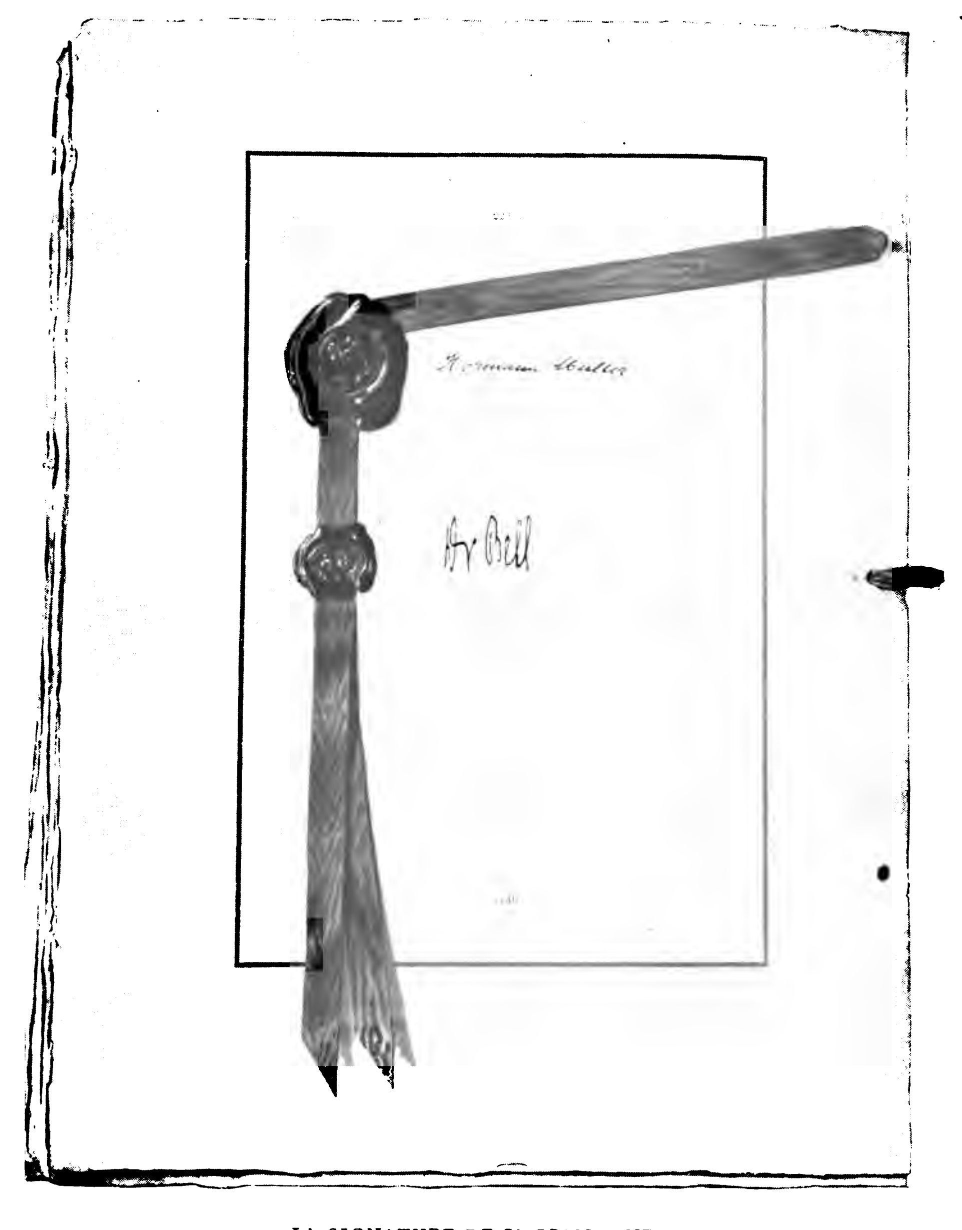
HISTOIRE DES Violations du Traité de Paix

TOME PREMIER

28 Juin 1919 — 24 Septembre 1920



PARIS
LES ÉDITIONS G. CRÈS ET Cie
21, RUE HAUTEFEUILLE



LA SIGNATURE DE L'ALLEMAGNE

DU MÊME AUTEUR :

Les Fausses Nouvelles de la Grande Guerre. 7 volumes. Ouvrage couronné par l'Académie Française. *Les Éditions G. Crès et C*[ie], Paris, 1918-1919-1920. 6e mille.
Chaque volume . . . . 7 fr. 50

Réincarné ! Roman de l'Au-Delà. Couverture de P. Quint. *Les Editions G. Crès et C*[ie], Paris, 1920. 84e mille. . 6 fr. »

Le Mouton Rouge. *Les Éditions G. Crès et C*[ie], Paris, 1918, 6e mille. 5 fr. »

Les Yeux du Mort. Lettre-Préface du général de Maud'huy, ancien gouverneur de Metz (50 illustrations de A. Galland). *Les Éditions G. Crès et C*[ie], Paris, 1919, 6e mille. Prix. . . . . 5 fr. »

La Dame de Cristal. Roman d'Aventures. Couverture et frontispice de P. Quint. *Les Éditions G. Crès et C*[ie], Paris, 1919, 11e mille . . . . 5 fr. »

Le Divorce des Aliénés. A. Maloine, éditeur. Paris, 1912. 9e mille. . . . . 5 fr. »

Les Caractères médicaux dans l'écriture chinoise (270 figures). 5e mille. A. Maloine, Paris, 1913. . . . . 5 fr. »

Le Cabanon. 3e mille. A. Maloine, Paris, 1917. . . 5 fr. »

Sous presse : **Hanté !** Roman de l'Au-delà.

HISTOIRE

des

Violations du Traité de Paix

